

VOLKER ARNOLD

**LES THÉORIES
RELATIVES
AUX CONSEILS
DANS LA RÉVOLUTION DE
NOVEMBRE**

*Une présentation et une analyse systématiques,
du point de vue de l'histoire des idées,
des différentes conceptions des conseils*

SOAK – Verlag

1978

Sommaire

Avant-propos

1° Partie : Introduction et première synthèse : la conception des conseils dans le contexte de la Révolution de Novembre et de la théorie marxiste

1. Les conseils en relation étroite avec les conditions prérévolutionnaires de constitution du prolétariat
2. Parenthèse : les concepts de conseil et la théorie marxiste
 - 2.1 La théorie de la démocratie directe chez Marx et Engels
 - 2.2 La réception de la Commune chez Lénine, les idées des conseils en 1917 et la Constitution de la RSFSR
3. Le modèle de base des conceptions allemandes relatives aux conseils
4. Les conceptions des conseils et le cours de la Révolution de Novembre

2° Partie : Présentation des conceptions des conseils

1. La formule-cible : le système socialiste des conseils en lieu et place de la démocratie bourgeoise-capitaliste
 - 1.1 La conception des conseils du Spartakusbund et du KPD(S)
 - 1.1.1 Les conseils dans la politique et l'agitation du Spartakusbund et du KPD(S)
 - 1.1.2 Les conseils politiques dans la conception du KPD(S)
 - 1.1.3 Les conseils économiques dans la conception du KPD(S)
 - 1.1.4 Les syndicats dans la conception des conseils du KPD(S)
 - 1.1.5 Le rapport entre le Parti Communiste et les conseils
 - 1.1.6 Résumé
 - 1.2 Les idées relatives aux conseils du KAPD et de l'AAUD
 - 1.2.1 Fondements de la conception communiste de gauche des conseils
 - 1.2.2 Les unions ouvrières comme organisations de transition
 - 1.2.2.1 Conception de l'organisation unioniste
 - 1.2.2.2 Objectifs et caractère de l'organisation d'entreprise et de l'AAU
 - 1.2.2.3 La structure des unions ouvrières
 - 1.2.2.4 AAU et KAPD
 - 1.2.3 Principes, structure et fonction des conseils
 - 1.2.4 Annexe : les idées relatives aux conseils d'Otto Rühle
 - 1.2.5 Résumé : dilemme et mérite du communisme des conseils
 - 1.3 La conception du "pur système des conseils"
 - 1.3.1 La politique et la position des défenseurs du "pur système des conseils" : entre le KPD(S) et l'USPD
 - 1.3.2 Positions fondamentales des théoriciens du "pur système des conseils"
 - 1.3.3 Le "pur système des conseils"
 - 1.3.3.1 Premières approches et leurs modifications au cours de la Révolution

1. 3. 3. 2 Les étapes de la réalisation du “pur système des conseils”
 - a) La phase de préparation
 - b) La révolution
 - c) La phase postrévolutionnaire
 - d) Les conseils dans la société communiste
1. 3. 4 Le caractère de modèle du “pur système des conseils”
1. 4 Traits caractéristiques de la théorie des conseils de Karl Korsch
 1. 4. 1 Conditions préalables théoriques générales
 1. 4. 2 L’approche de Korsch en ce qui concerne la théorie des conseils
2. Les modèles-cibles du système : système des conseils et parlementarisme
 2. 1 Différents modèles de “coexistence”
 2. 1. 1 Le compromis temporaire : la conception des conseils de Laufenberg et de Wolffheim
 2. 1. 1. 1 Positions initiales
 2. 1. 1. 2 Le AuSRat de Hambourg dans la première phase de la Révolution
 2. 1. 1. 3 La conception des conseils de Laufenberg et de Wolffheim
 - a) Structure du système des conseils
 - b) Tâches du système des conseils
 - c) Les conseils en tant qu’organisations unitaires
 - d) Intégration de la bourgeoisie
 - e) Les conseils et le “national-bolchevisme”
 - f) Résumé
 2. 1. 2 Les conseils en tant qu’organisations qui complètent la démocratie formelle
 2. 1. 2. 1 Les conceptions des conseils dans l’aile droite de l’USPD
 - a) Les conseils pour la phase de la transition révolutionnaire
 - b) La conception d’un système mixte : les conseils à côté de l’Assemblée nationale
 2. 1. 2. 2 L’approche de Kurt Eisner concernant une conception des conseils
 2. 2 Les conseils en tant qu’organes d’intégration : la conception des conseils à l’intérieur du SPD
 2. 2. 1 Les idées relatives aux conseils de Cohen et de Kaliski
 2. 2. 1. 1 La conception de la démocratie de Cohen et de Kaliski
 2. 2. 1. 2 Enrichissement de la démocratie formelle
 - a) “Idée de la production” et ”fonctionnement constitutionnel de l’usine”
 - b) L’abolition du travail aliéné
 2. 2. 1. 3 Mise sur pied, structure et fonction, du système des conseils
 - a) Conseils d’entreprise, “usine constitutionnelle” et communauté du travail
 - b) Les conseils de production
 2. 2. 1. 4 Les Chambres du Travail
 2. 2. 1. 5 Critique des propositions de Cohen et de Kaliski
 2. 2. 2 Les propositions concernant les conseils d’Hugo Sinzheimer
 2. 2. 2. 1 Les conseils dans le cadre de la théorie de Sinzheimer de l’autodétermination sociale
 2. 2. 2. 2 Les conseils en tant qu’organes de la démocratie économique
 - a) Les conseils ouvriers
 - b) Les conseils économiques
 - c) L’influence politique des conseils
 2. 2. 2. 3 Les conseils ouvriers et économiques dans le cadre du pluralisme libéral

3° Partie : Conseils et démocratie prolétarienne

- 1 Le système socialiste des conseils comme alternative au capitalisme
- 2 Le système des conseils comme alternative à la démocratie bourgeoise-parlementaire
- 3 Les conseils en tant que formes de l'espace public prolétarien

Liste des abréviations

| | |
|---------|--|
| AAU | Allgemeine Arbeiter-Union [Union Générale des Travailleurs] |
| AAUD | Allgemeine Arbeiter-Union Deutschlands [Union Générale des Travailleurs d'Allemagne] |
| AAUE | Allgemeine Arbeiter-Union, Einheitsorganisation [Union Générale des Travailleurs, Organisation Unitaire] |
| ABuSRat | Arbeiter-, Bauern- und Soldatenrat [Conseil des Ouvriers, des Paysans et des Soldats] |
| AuSRat | Arbeiter- und Soldatenrat [Conseil des Ouvriers et des Soldats] |
| BO | Betriebsorganisation [Organisation d'entreprise] |
| FAUD | Freie Arbeiter-Union Deutschlands [Union Libre des Travailleurs] |
| IKD | Internationale Kommunisten Deutschlands [Communistes internationaux d'Allemagne] |
| ISD | Internationale Sozialisten Deutschlands [Socialistes internationaux d'Allemagne] |
| IWW | Industrial Workers of the World [Travailleurs Industriels du Monde] |
| KAPD | Kommunistische Arbeiter-Partei Deutschlands [Parti Communiste Ouvrier d'Allemagne] |
| KAZ | Kommunistische Arbeiterzeitung [Journal Ouvrier Communiste] |
| KPD | Kommunistische Partei Deutschlands [Parti Communiste d'Allemagne] |
| KPD(S) | Kommunistische Partei Deutschlands (Spartakusbund) [Parti Communiste d'Allemagne (Ligue Spartacus)] |
| OHL | Oberste Heeres-Leitung [Commandement suprême de l'Armée de terre (OHL)] |
| SED | Sozialistische Einheitspartei Deutschlands [Parti Socialiste Unitaire d'Allemagne] |
| SPD | Sozialdemokratische Partei Deutschlands [Parti Social-démocrate d'Allemagne] |
| USPD | Unabhängige Sozialdemokratische Partei Deutschlands [Parti Social-démocrate Indépendant d'Allemagne] |
| VKPD | Vereinigte Kommunistische Partei Deutschlands [Parti Communiste Unifié d'Allemagne] |
| WRVerf. | Weimarer Reichs-Verfassung [Constitution de Weimar] |

Avant-propos

Le grand intérêt politique à nouveau suscité à la fin des années soixante, cinquante ans après la révolution de Novembre, pour les problèmes de la démocratie des conseils est un résultat du mouvement étudiant. Certes, depuis les recherches de Schieck, de Tormin, de Kolb, d'Oertzen, de Lösche, d'Elben et de Rürup, l'image de la Révolution allemande, et par conséquent celle du mouvement des conseils, avaient été fondamentalement corrigées par rapport à l'ancienne historiographie bourgeoise et social-démocrate¹ : les conseils dans la Révolution allemande n'étaient plus maintenant – pour résumer brièvement – considérés comme des organes du “bolchevisme”, de la dictature terroriste du parti, mais ils étaient interprétés comme étant des organes révolutionnaires d'un mouvement populaire démocratique et comme des organisations d'un vaste courant des travailleurs orienté vers la socialisation de la grande industrie ainsi que vers la participation et l'autodétermination politiques ; mais ces résultats de la recherche n'ont trouvé une plus large résonance scientifique et journalistique, de même qu'une efficacité politique qu'au cours et dans la foulée du mouvement étudiant et du mouvement de la Nouvelle gauche qui en est issu. Le mouvement étudiant et la Nouvelle gauche de son côté ont intensifié les discussions et les analyses relatives à la démocratie des conseils et ils ont réactualisé les conceptions des conseils qui avaient été développées dans le mouvement des conseils lors de la révolution de Novembre.

Pour les différents groupes de la Nouvelle gauche, les conseils étaient considérés :

1. comme une organisation révolutionnaire de lutte contre les rapports capitalistes de production, contre la démocratie bourgeoise et ses organes d'agrégation et d'intégration d'intérêts (partis, associations, parlements) ; avec les conseils, c'était un système de double pouvoir, similaire à celui de la Révolution russe jusqu'en octobre 1917, qui devait être établi ;
2. comme l'utopie d'une Constitution concernant l'ensemble de la société².

Du fait du développement et de la présentation de ses idées relatives aux conseils, la Nouvelle gauche a certes utilisé la discussion sur les conseils qui a eu lieu lors de la Révolution allemande, mais elle a dégagé en même temps les éléments d'organisation de la démocratie des conseils de leur contexte historique concret et elle les a repris de manière abstraite, sans aucune analyse approfondie des structures de pouvoir actuelles, en tant qu'alternatives aux structures sociales actuelles de la Constitution. C'est pourquoi l'on a souvent accordé aux formes des conseils, ainsi qu'Erika Humm critique cela, « des qualités

¹ Pour la discussion scientifique spécialisée, voir la recension de la littérature concernée d'Helga Grebing : *Konservative Republik oder soziale Demokratie ? Zur Bewertung der Novemberrevolution in der neuen westdeutschen Historiographie* [République conservatrice ou démocratie sociale ? Analyse de la révolution de Novembre dans la nouvelle historiographie ouest-allemande] dans : *Vom Kaiserreich zur Weimarer Republik* [De l'Empire à la République de Weimar], édité par Erhard Kolb, Cologne (1972), pp. 386-403.

² Cf. à ce sujet la vue d'ensemble réalisée par Udo Bernbach : *Rätegedanke versus Parlamentarismus ? Überlegungen zur aktuellen Diskussion der Neuen Linken* [Idée des conseils ou parlementarisme ? Réflexions sur la discussion actuelle de la Nouvelle gauche] dans *Parlamentarismus ohne Transparenz* [Parlementarisme sans transparence], édité par W. Steffani, Opladen 1971, pp. 245-265 (et aussi dans : *Theorie und Praxis der Demokratie* [Théorie et pratique de la démocratie directe], édité par U. Bernbach, Opladen 1973, pp. 154-172). Concernant le point 2, voir en particulier : *Ein Gespräch über die Zukunft mit Rudi Dutschke, Bernd Rabehl et Christian Semmler* [Une discussion sur l'avenir avec Rudi Dutschke, Bernd Rabehl et Christian Semmler] dans : “Kursbuch” 14, 1968, p. 146 sqq.

absolues ; le contenu, le fondement social et le but, qui déterminent d'abord les formes, sont cherchés et vus dans la forme elle-même »³.

Pour les deux tendances de la critique bourgeoise des idées relatives aux conseils, cela était rendu trop facile de faire passer la réalisation des conseils comme impossible :

1-. La critique théorique du système, par exemple, par Frieder Naschold⁴ pouvait ainsi se limiter à prouver que les organisations des conseils ne possèdent pas assez de complexité intrinsèque pour pouvoir comprendre et traiter les problèmes compliqués de l'environnement de manière appropriée. Le caractère de lutte de classe des conseils et la naissance des conseils au cours de situations révolutionnaires ne jouent aucun rôle dans cette critique ; pour la théorie sociale-technique, qui ne prend pas acte des antagonismes fondés sur les rapports capitalistes de production, les conseils ne sont intéressants que du point de vue de l'efficacité et de la complexité organisationnelles. La critique concerne en cela moins les conceptions révolutionnaires des conseils des révolutions russe et allemande que plutôt les débats purement théoriques portant sur l'organisation ainsi que la construction de formes des conseils post-révolutionnaires dans le mouvement étudiant, mais elle est aussi un peu courte en raison du camouflage des contradictions sociales, lesquelles ont été prises en compte par le mouvement étudiant dans le cadre des débats sur les conseils.

2-. Une certaine tendance de la critique historique de la République fédérale, comme par exemple celle de Gerhard A. Ritter⁵, a tenté de compléter la critique théorique du système du côté de l'analyse historique afin d'établir, d'une part, que le fonctionnement des conseils est impossible, et, d'autre part, que les structures des conseils sont antidémocratiques. Ensuite, il a été essayé, en se référant au fait que les conseils dans les révolutions russe et allemande ont échoué, de vérifier que les arguments relatifs à la sociologie de l'organisation jouaient contre les structures de la démocratie des conseils, et que de ce fait une certaine réalité historique était érigée en loi à laquelle tous les conseils étaient soumis (ainsi par exemple, à la loi de la dictature du parti sur les conseils⁶). Les conditions restrictives, auxquelles les conseils ont été soumis en Allemagne et surtout en Russie, de telle sorte qu'un épanouissement de la démocratie des conseils n'était pas du tout possible, n'ont été indiquées dans ce contexte que de façon marginale, et elles n'ont pas été prises en compte par conséquent dans l'analyse de l'"échec" des conseils.

Se dégageant d'une compréhension de la démocratie dogmatiquement consolidée qui rend absolu et idéalise le parlementarisme représentatif⁷, les conseils sont ensuite mis en relation avec des concepts "totalitaires" de la démocratie : les conseils correspondent aux

³ E. Humm : *Räte und Rätediskussion* [Conseils et discussion sur les conseils], dans : "Blätter für deutsche und internationale Politik", année XIV, n° 5 / mai 1969, p. 519-530; ici p. 530.

⁴ F. Naschold : *Organisation und Demokratie* [Organisation et démocratie], Stuttgart, 2^e édition 1971, p. 24 sqq.

⁵ G.A. Ritter : *Warum Räte-Systeme nicht funktionieren* [Pourquoi les systèmes des conseils ne fonctionnent pas] dans "Frankfurter Allgemeine Zeitung" n° 240/15-10-1968, p. 11/12.

G.A. Ritter : "*Direkte Demokratie*" und Rätewesen in *Geschichte und Theorie* ["Démocratie directe" et système des conseils dans l'histoire et la théorie] dans : *Die Wiedertäufer der Wohlstandsgesellschaft* [Les anabaptistes de la société du bien-être], édité par E.K. Scheuch, Cologne 1968, p. 168-216.

⁶ Voir Ritter : "*Direkte Demokratie*" und Rätewesen ... *ibidem* p. 210.

⁷ En s'appuyant sur Madison ("Federalist" n° 10), Ritter (*ibidem*, p. 191 sq.) pense que ce serait « précisément la pluralité des intérêts et des points de vue qui permet au gouvernement et au législateur de les équilibrer mutuellement, d'exercer un effet intégrateur, et d'empêcher que l'intérêt particulier ne prenne le dessus sur l'intérêt général ». Otto Kirchheimer avait déjà écrit à l'encontre de cette image de la démocratie pluraliste : « Dans l'aspiration enthousiaste des pluralistes, détruire l'image de l'État central et instaurer sur ses ruines la combinaison sans contrainte de libres associations, avec une sorte d'énorme "super-clearing-house" comme instance de coordination, la réalité sociale de la vie de groupe dans la société industrielle a été désespérément romantisée ». (Kirchheimer : *Zur Frage der Souveränität* [La question de la souveraineté] dans : "O.K. : Politik und Verfassung", Francfort-sur-le-Main 1964, p. 57-95, ici p. 58.

idées plébiscitaires de la démocratie de Rousseau et ils conduisent aux mêmes résultats⁸, ceux qui sont indiqués par Talmon avec leur conséquence apparente : à une société dans laquelle la compulsion à la conformité de la majorité est érigée en principe, et dans laquelle l'arbitraire, et en fin de compte un parti ou un dictateur, règnent – bref : Staline comme conséquence de toute démocratie des conseils. En raison de cette argumentation, l'on conclut de manière quelque peu hâtive, à partir d'éléments plébiscitaires, au caractère plébiscitaire du système dans son entier et par conséquent l'on renvoie au danger d'un pouvoir dictatorial plébiscitaire-manipulateur⁹. Pourtant, l'établissement par étapes du système des conseils et les principes de la démocratie des conseils seraient précisément à même d'empêcher de manière plus efficace ce genre de pouvoir que les structures plébiscitaires de la démocratie parlementaire.

L'on peut répliquer aux deux sortes de critique par une analyse historique et systématique plus rigoureuse des conceptions des conseils dans le cadre aussi bien de la naissance et de l'évolution du mouvement des conseils que de leurs conditions restrictives.

Dans le travail présent, les conceptions socialistes et social-démocrates des conseils, des années 1918 jusqu'à environ 1923, seront présentées, analysées et critiquées. Mais toutes les conceptions des conseils importantes (en allant jusqu'aux conceptions syndicalistes, anarchistes et bourgeoises qui nécessitent un traitement séparé) qui ont pour objectif de changer la structure de la constitution sociale bourgeoise seront prises en compte dans l'analyse. À cet égard, le spectre des conceptions va de ceux qui comprenaient le système des conseils comme la forme de la démocratie prolétarienne-socialiste et comme l'alternative globale à la démocratie représentative sur une base capitaliste, jusqu'à ceux qui voulaient fonder la démocratie parlementaire sur la démocratie économique et qui, dans ce cadre-là, voulaient assurer aux travailleurs des droits de participation sur un pied d'égalité, avec également certaines possibilités d'influence sur le système politique. Je ne considère cependant dans ce cadre-là que des conceptions qui étaient en relation directe avec le mouvement des conseils et avec ses rejetons, et non pas celles qui ont traité ensuite (comme celles par exemple d'Otto Neurath, de Wissel et de Moellendorf) des idées relatives aux conseils de manière séparée du mouvement des conseils et qui les ont intégrées dans une conception de la socialisation.

En gros, ce qui est à la base de cette partie du travail, c'est la thèse selon laquelle les conceptions des conseils doivent être comprises comme des éléments de l'autoréflexion théorique et des débats sur l'organisation d'un mouvement de masse social-révolutionnaire dans une situation révolutionnaire concrète qui est déterminée par le fait que les conseils, en tant que formes d'organisation de la lutte et de l'autodétermination, ont déjà été créées de manière spontanée dans de nombreuses entreprises et communes. Dans ce contexte, les conseils doivent dépasser aussi bien les structures économiques et politiques de la société bourgeoise existant auparavant que les formes traditionnelles du mouvement ouvrier.

Malgré tout, il est quand même nécessaire de présenter les conceptions particulières des conseils dans leur contexte plus restreint, touchant à l'histoire de la révolution et à la tactique des partis, mais aussi en relation avec les différentes tendances de la théorie socialiste de la société et de la révolution ainsi que de leur opinion concernant la fonction du parti et des syndicats dans la révolution et le socialisme.

Les conceptions sont donc rapportées aussi bien au contexte historique respectif qu'aux opinions théoriques respectives des partis.

Il résulte de la thèse et des conclusions méthodologiques deux difficultés pour ce qui concerne la présentation des conceptions des conseils particulières. La première difficulté découle du fait qu'il manque des études très précises d'histoire sociale relatives aux

⁸ Voir Ritter, *ibidem*, p. 188 sqq., 212 sq.

⁹ W. Gottschalch avait déjà attiré en 1968 l'attention sur l'inconsistance de cette argumentation (W. G. : *Parlamentarismus und Räte-demokratie* [Parlementarisme et démocratie des conseils], Berlin 1968, p. 38).

conditions de vie, et aux formes de conscience et d'organisation qui en résultent, des différentes fractions de la classe ouvrière¹⁰. Étant donné cet état de la recherche dans le domaine de l'histoire sociale, j'ai limité mon travail à la présentation systématique de l'histoire des idées et à l'analyse théorique des conceptions relatives aux conseils.

La seconde difficulté a résulté du fait que les différents groupes, partis et personnes, ne proposaient pas des conceptions cohérentes, présentées dans chaque endroit, mais que les idées relatives aux conseils étaient, lentement et dans des tentatives sans cesse renouvelées, développées en des lieux différents et éparpillés, sur la base de processus de discussion et d'apprentissage au cours de la révolution, et qu'elles étaient également modifiées au cours des événements. Lors des présentations des conceptions particulières, je signalerai les modifications qui sont intervenues au cours de la révolution et l'importance des propositions du point de vue de l'histoire de la révolution, mais, pour le reste, je synthétiserai les présentations, les approches, les tentatives et les remarques, disséminées, en une conception à chaque fois cohérente. J'espère que cela s'est passé sans grande brutalité. Pour parvenir à une immédiateté la plus grande possible de la présentation et aussi à la possibilité de contrôler les déclarations pour le lecteur, lors de la présentation, je m'en suis tenu étroitement aux textes des différentes publications.

Dans la partie conclusive du travail, les intentions des conceptions socialistes radicales des conseils seront résumées et clarifiées avec la problématique générale : "conseils et démocratie prolétarienne", parce qu'elles se comprenaient, dans leurs objectifs, comme des alternatives structurelles globales à la structure de l'économie capitaliste, à la démocratie bourgeoise-libérale et à sa forme d'espace public. En même temps, il faut affronter le reproche, adressé par le bord qui défend la théorie des systèmes, du manque de complexité des structures démocratiques des conseils.

Ce travail a été terminé au printemps 1974 et il a été accepté par la faculté de philosophie de l'Université de Hambourg en tant que thèse de doctorat et légèrement abrégée pour cette fonction.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé lors de ce travail par leurs conseils et par la mise à ma disposition de documentation, et en particulier le professeur Udo Bermbach, Hambourg, la Deutsche Presseforschung de Brême, l'Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis, Amsterdam.

Malheureusement, l'Institut für Marxismus-Leninismus auprès du Comité Central du SED ne m'a pas autorisé à examiner et à creuser ses archives importantes, riches et variées, qui portent précisément sur le développement et l'histoire des conseils, des différents groupes et partis politiques, et sur la réflexion théorique du mouvement des conseils.

Brême, juin 1977

V.A.

Remarque de la maison d'édition : Étant donné que l'œuvre complète d'Arnold, *Mouvement des conseils et théories des conseils dans la révolution de Novembre*, est parue en deux parties, nous avons pourvu ces deux parties avec un avant-propos pour l'œuvre complète.

¹⁰ Pour Hamborn et pour Remscheid, il y a par exemple maintenant l'analyse d'Erhard Lucas : *Zwei Formen von Radikalismus in der deutsche Arbeiterbewegung* [Deux formes de radicalisme dans le mouvement ouvrier allemand], Francfort-sur-le-Main 1976.

1° Partie : Introduction et première synthèse : la conception des conseils dans le contexte de la Révolution de Novembre et de la théorie marxiste

Dans presque toutes les révolutions de l'histoire récente de l'Europe, l'on peut déceler le phénomène particulier que le "peuple", qui était jusqu'alors exclu de l'usage de la liberté politique, a constitué de manière spontanée des formes d'organisation similaires aux conseils et qu'il a développé en elles un espace public politique complètement nouveau dans lequel, par-delà le caractère politiquement immature, l'on a rompu avec toute la tradition de pouvoir centraliste et bureaucratique. Ce sont des organisations auto-administrées et décentralisées qui ont été créées à chaque fois, des organisations dans lesquelles tous les citoyens ou les soldats avaient accès, étant donné leur faible dimension, aux informations, aux discussions et aux décisions dans ce champ d'activité.

Mais si des structures d'autodétermination, similaires aux conseils, comme les comités de soldats dans l'armée révolutionnaire de Cromwell¹, ou comme le Conseil municipal révolutionnaire élu par les sections parisiennes de 1848 ainsi que les clubs politiques et les sociétés populaires de la première Révolution française², ont été des phénomènes marginaux de la lutte d'émancipation bourgeoise, les conseils sont quant à eux devenus, dans le contexte historique de la domination de classe bourgeoise, les organisations de la classe ouvrière : le prolétariat a toujours cherché, lors de ses révolutions et de ses révoltes depuis la Commune de Paris de 1871, dans les formes d'organisation démocratiques des conseils le levier lui permettant de faire aboutir ses intérêts. Les formes, les mesures et les objectifs, de ces conseils ne sont pas concevables sans un prolétariat d'inspiration socialiste. Celui-ci a développé dans la révolution des formes et des idées d'organisation socialistes qui correspondaient à son stade d'évolution, à ses intérêts et aux circonstances historiques.

En conséquence, les idées relatives aux conseils de la Révolution allemande de 1918-1920 doivent être ébauchées ici de manière résumée en ayant pour arrière-plan : 1. les conditions prérévolutionnaires de constitution du prolétariat en classe, 2. les idées des conseils chez Marx et chez Lénine et 3. le cours de la révolution de Novembre.

1-. Les conseils en relation étroite avec les conditions prérévolutionnaires de constitution du prolétariat

Les piliers du mouvement des conseils et des idées des conseils ont été presque sans exception les couches du prolétariat des agglomérations urbaines industrielles, de la grande industrie et des grandes entreprises de l'État (par exemple des chemins de fer). Des fractions du prolétariat rural de l'Elbe orientale se sont jointes il est vrai au mouvement des conseils, mais sans qu'elles aient développé des idées propres relatives aux conseils, de sorte que l'on peut les négliger dans ce qui va suivre.

¹ Voir W. Kottler : *Der Rätegedanke als Staatsgedanke, I. Teil : Demokratie und Rätegedanke in den grossen englischen Revolution* [L'idée des conseils comme idée de l'État, I. Partie: Démocratie et idée des conseils dans la Grande révolution anglaise], Leipzig 1925.

² Voir H. Arendt : *Über die Revolution* [Essai sur la révolution], Munich (1962), p. 307.

À l'époque prérévolutionnaire, les conditions de vie et de travail des couches du prolétariat qui ont été cités étaient généralement caractérisées par

- la grande production industrielle, fondée sur un degré élevé de concentration et de centralisation du capital qui a été encore renforcé par l'économie de guerre ;
- la réification générale des relations humaines et sociales sur la base de la validité ubiquitaire de la loi de la valeur ;
- le travail aliéné fondé sur le salariat et la parcellisation des tâches ;
- à l'intérieur des entreprises, des rapports de pouvoir et de dépendance en partie extrêmement rigides (surtout dans l'industrie lourde de la Rhénanie-Westphalie et dans les industries d'État) ;
- l'idéologie bourgeoise avec des éléments féodaux-absolutistes dans les écoles, l'armée, l'Église, la politique ;
- le fait d'être opprimé et défavorisé sur le plan social et culturel ;
- une opinion publique bourgeoise qui excluait les domaines de vie immédiats des travailleurs et, dans les domaines de ce qui est public, assurait, de par les formes d'organisation bourgeoises (partis, pseudo-parlementarisme, État d'autorité semi-absolutiste, administration publique) et de par l'idéologie bourgeoise, le pouvoir des classes détentrices du capital.

La classe ouvrière se défendait certes contre sa situation sociale, elle tentait « de sortir de la sphère de la concurrence et de l'individualisme »³ en constituant des organisations de solidarité sous la forme de syndicats afin de monopoliser leur marchandise, c'est-à-dire leur force de travail, afin d'obtenir, vis-à-vis des propriétaires des moyens de production, des prix plus élevés pour leur marchandise et de pouvoir passer des contrats⁴ (mais les syndicats demeuraient de la sorte prisonniers des lois de l'économie marchande), et en créant des partis politiques pour pouvoir représenter les intérêts ouvriers vis-à-vis de l'État et de la société bourgeoise dans son ensemble ; la classe ouvrière réussissait aussi à développer sa conscience de soi dans et par ce « contre-système de communication »⁵ et à se transformer d'une classe en soi en une classe pour soi ; mais la dépendance générale du prolétariat et de ses organisations des lois de la production marchande et des formes de relations capitalistes, tout autant que les succès partiels obtenus qui ont fait apparaître une tactique à long terme des petits pas comme une stratégie plus prometteuse de succès qu'une stratégie de la révolution, ont mené à une intégration – même si elle est négative – du mouvement ouvrier dans le système de société et de pouvoir existant. Cette intégration s'est accomplie de manière consciente, d'une part, par une identification avec les domaines dans lesquels des succès partiels ont été remportés⁶, et d'autre part, par une large acceptation de « la réalité historique » semi-absolutiste « produite par l'initiative capitaliste »⁷ : le but de la révolution socialiste a été certes préservé, mais il a été infléchi de manière fataliste et attentiste, et l'on a vu être réclamé la pleine réalisation de la démocratie bourgeoise dans le débat avec le pseudo-parlementarisme constitutionnel, mais cette démocratie a été considérée comme

³ A. Gramsci : *Die Eroberung des Staats* [La conquête de l'État], dans : A.G. : "Philosophie der Praxis", édité par Christian Riechers (Francfort-sur-le-Main 1967), p. 29-34, ici : p.29.

⁴ Cf. A. Gramsci : *Gewerkschaften und Räte* [Syndicats et conseils] (I), dans : A.G. : "Philosophie der Praxis", p. 39-44, ici : p. 41.

⁵ Concept d'O. Negt/A. Kluge : *Öffentlichkeit und Erfahrung. Zur Organisationsanalyse von bürgerlicher und proletarischer Öffentlichkeit* [Opinion publique et expérience. Analyse de l'organisation par l'opinion publique bourgeoise et prolétarienne] (Francfort-sur-le-Main 1972).

⁶ Cf. Negt : *Theorie, Empirie und Klassenkampf* [Théorie, empirisme et lutte des classes], dans : *Jahrbuch Arbeiterbewegung 1 : Über Karl Korsch* [À propos de Karl Korsch], p. 131.

⁷ Gramsci : *Die Eroberung des Staates, ibidem*, p. 32.

éternelle et parfaite conformément à « la psychologie des économistes libéraux »⁸. Du point de vue organisationnel, l'intégration s'est accomplie par la bureaucratisation interne, par la formation de cadres dirigeants autoritaires, par « le fait de feindre une volonté commune du parti »⁹. De ce fait, la conscience de classe des travailleurs a été affaiblie et leur passivité renforcée. Le mouvement ouvrier s'est fait en grande partie absorber par la réalité sociale de l'époque wilhelminienne. Les modes d'apparition de l'antagonisme de classe sont devenus plus nets au cours de la Première Guerre mondiale : les moyens politiques et économiques du pouvoir sont devenus encore plus répressifs et la misère matérielle du prolétariat a augmenté de façon constante. Cela a conduit au fait que l'insatisfaction, l'inquiétude et l'exaspération, accumulées vers la fin de la guerre, ont stimulé la conscience de classe. En même temps que la désintégration des structures de pouvoir et de la perte d'autorité des anciennes élites dirigeantes, ceci a débouché sur un bouleversement qui a été effectué dans des formes qui étaient dirigées aussi bien contre les configurations du pouvoir bourgeois et semi-absolutiste que contre les organisations ouvrières, lesquelles étaient intégrées dans les formes de relations de ce pouvoir.

Tandis que la majorité de l'ensemble du prolétariat, sur la base des processus d'aliénation et de réification prérévolutionnaires, restait fidèle aux vieilles formes d'organisation du mouvement ouvrier et qu'elle obéissait en outre aux mots d'ordre et aux objectifs des organisations ouvrières qui s'étaient embourgeoisées du point de vue de l'idéologie, de la structure organisationnelle et de la politique (le SPD, les syndicats et l'aile droite d'USPD) et qui empêchaient de ce fait l'achèvement de la révolution et l'épanouissement du système des conseils, une forte minorité du prolétariat qui militait dans le mouvement des conseils, remettait en question en totalité ou en partie la société prérévolutionnaire et ses formes de relations :

- les rapports capitalistes de production devaient être remplacés par des rapports socialistes de production (ou bien encore, selon l'avis de Cohen, de Kaliski et de Sinzheimer : le pouvoir seigneurial absolu des possesseurs du capital devait être supprimé) ;
- les intérêts des producteurs directs, des consommateurs et de l'ensemble de la société devaient en même temps se substituer aux intérêts de valorisation des capitalistes privés ;
- la production marchande devait en conséquence être convertie tendanciellement en la production de valeurs d'usage ;
- les phénomènes d'aliénation et de réification, qu'ils touchent l'ensemble de la société ou qu'ils soient individuels, devaient être éliminés, et la base matérielle devait échapper à l'idéologie bourgeoise ;
- les couches sociales, politiques et économiques, jusqu'à présent dirigeantes devaient être privées de leur pouvoir ;
- les formes d'organisation et les institutions sociales, politiques et juridiques, qui servaient au maintien du pouvoir bourgeois et féodal et qui étaient destinées à contrôler les masses de manière autoritaire devaient être détruites et remplacées par des formes d'organisation et des institutions de l'autodétermination démocratique, et ce dans tous les domaines de la société.

⁸ *Ibidem.*

⁹ Negt/Kluge, *ibidem*, p. 424.

2-. Parenthèse : les concepts de conseil et la théorie marxiste

Les questions mentionnées précédemment montrent clairement que le mouvement des conseils ainsi que la discussion qui porte sur les conseils ne sont vraiment compréhensibles qu'en rapport avec la théorie marxiste de la société et de l'histoire. Une conscience de classe des ouvriers, peu importe la manière dont elle s'exprime, mais qui est liée tout de même à des éléments de la théorie marxiste, est l'une des conditions principales du mouvement des conseils. En outre, les auteurs qui traitent de la théorie des conseils se réfèrent directement ou indirectement à la théorie, développée par Marx et par Engels, de la démocratie directe et de la révolution, de même que parfois à sa reprise par Lénine dans la Révolution russe de 1917.

Pour ce qui concerne les objectifs de ce travail, toute la théorie marxiste de la société et de la révolution n'a pas besoin d'être ébauchée ; je renvoie pour cela aux travaux de Mauke et de Kramer. Il suffira ici d'un bref résumé de la théorie marxiste de la démocratie directe et de son actualisation par Lénine.

2.- 1 La théorie de la démocratie directe chez Marx et Engels¹⁰

C'est l'*Adresse du Conseil général de l'Association Internationale des Travailleurs sur la guerre civile en France* de 1871 qui constitue la base de la discussion marxiste portant sur les conseils ; cette Adresse fournit une présentation des conditions, de l'histoire, des mesures et de la structure politique de la Commune de Paris¹¹.

Dans l'un de ses premiers écrits : *Zur Kritik der Hegelschen Rechts-philosophie* [Contribution à la critique du droit de Hegel], Marx définit la « véritable démocratie » comme une Constitution dont la caractéristique principale est l'identité de l'existence privé et de l'existence publique : « dans la démocratie, la Constitution elle-même apparaît simplement comme une détermination et plus précisément comme l'autodétermination du peuple »¹². Il y a en arrière-plan de cette conception l'idée, qui rappelle Rousseau, « de l'antique polis avec son identité de l'existence privée et publique, où être un homme et être un citoyen n'est pas quelque chose de différent, mais une seule et même chose »¹³. Mais la concrétisation de cette démocratie en tant « la véritable unité du général et du particulier »¹⁴ est impossible dans les conditions sociales et politiques du rapport capitaliste étant donné que ce rapport signifie le manque de liberté social et la domination de classe.

¹⁰ L. Tschudi : *Kritische Grundlegung der Idee der direkten Demokratie im Marxismus* [Fondation critique de l'idée la démocratie directe dans le marxisme] fournit une présentation de la théorie de la démocratie directe des conseils dans le cadre du marxisme, une présentation détaillée et qui va au-delà de Marx, mais qui n'aborde guère le texte de Marx sur la Commune de Paris,

¹¹ K. Marx : *Der Bürgerkrieg in Frankreich* [La guerre civile en France] in MEW [*Marx-Engels Werke* = Œuvres de Marx et Engels] 17, p. 313-362.

Ce n'est pas ici le lieu pour débattre des circonstances de l'origine et de la justesse historique de la présentation de Marx (pour cela, voir K. Meschkat : *Die Pariser Kommune von 1871 im Spiegel de sowjetischen Geschichtsschreibung* [La Commune de Paris de 1871 dans le miroir de l'historiographie soviétique], Berlin 1965, p. 15 sqq. O. Anweiler : *Die Rätebewegung in Russland 1905-1921* [Le mouvement des conseils en Russie 1905-1921], Leiden 1958, p. 14 sqq.).

Dans le cadre de notre travail, c'est uniquement l'efficacité historique du texte de Marx qui a de l'importance.

¹² K. Marx : *Kritik des Hegelschen Staatsrechts* [Critique du droit hégélien de l'État] (§§ 261-313) dans MEW 1, p. 237. Est à la base de cette présentation la thèse selon laquelle Marx ne s'est jamais détaché de cette théorie de la démocratie, selon laquelle ce n'est pas le démocrate Marx qui est devenu le communiste non démocratique, mais au contraire selon laquelle c'est le communiste Marx qui a été et est resté le représentant de cette théorie de la démocratie. Cf. Meschkat, *ibidem*, p. 232, note 85.

¹³ S. Landshut, *Einleitung zu Karl Marx : Die Frühschriften* [Introduction à Karl Marx : les premiers textes], édité par S. Landshut, Stuttgart 1964, p. XXVIII.

¹⁴ MEW 1, p. 231.

Selon Marx et Engels, les rapports de pouvoir sociaux ne peuvent être éliminés que si la classe des véritables producteurs, c'est-à-dire le prolétariat, se considère comme le sujet du travail social et de la reproduction sociale, s'il s'unit et s'il annule « la perte [aliénante] de pouvoir sur les conditions sociales »¹⁵ en brisant les chaînes des rapports capitalistes de production, en détruisant leur superstructures politiques et idéologiques, et en développant des formes socialistes de l'existence sociale. Seule l'abolition du caractère marchand crée pour le prolétariat, mais aussi pour les membres des autres classes, la condition de la possibilité d'autodétermination et d'épanouissement personnel.

La tâche du « mouvement prolétarien » en tant que « mouvement autonome de l'immense majorité, dans l'intérêt de l'immense majorité »¹⁶, est « la constitution du prolétariat en classe dominante, la conquête de la démocratie »¹⁷. Mais la révolution politique, c'est-à-dire la conquête du pouvoir politique et sa protection au moyen de la démocratie, ne peut être que le premier pas sur le chemin de la pleine émancipation du prolétariat. Le *Manifeste du Parti communiste* décrit le second pas de la manière suivante :

« Le prolétariat se servira de sa suprématie politique pour arracher peu à peu à la bourgeoisie tout capital, pour centraliser tous les instruments de production entre les mains de l'État, c'est-à-dire du prolétariat organisé en classe dominante... Cela ne pourra se faire, naturellement, au début, que par une intervention despotique dans le droit de propriété et les rapports bourgeois de production, c'est-à-dire par des mesures qui économiquement paraissent insuffisantes et insoutenables, mais qui, au cours du mouvement, se dépassent elles-mêmes et sont inévitables comme moyen de bouleverser le mode de production tout entier. »¹⁸.

Si donc, avant la révolution politique de la classe ouvrière, la bourgeoisie a utilisé l'État afin de préserver son origine sociale, le prolétariat de son côté se sert alors des moyens de contrainte de l'État qu'il a conquis pour réprimer ses adversaires de classe et pour structurer l'économie en fonction de ses besoins.

Pour la phase de la transformation révolutionnaire des rapports capitalistes de production en rapports socialistes de production, Marx et Engels ont utilisé des concepts qui sont presque synonymes de “révolution permanente” et de “dictature du prolétariat”¹⁹. Le concept de “révolution permanente” accentue à cet égard le fait que le développement des rapports socialistes de production prendra un temps plus long et qu'il ne pourra être obtenu qu'au moyen d'alliances avec d'autres couches sociales²⁰ ; tandis que le concept de “dictature du

¹⁵ Engels : *Herrn Eugen Dührings Umwälzung der Wissenschaft* [Monsieur Eugen Dühring bouleverse la science = Antidühring], MEW 20, p. 231.

¹⁶ *Manifest der Kommunistischen Partei* [Manifeste du Parti communiste], MEW 4, p. 472. Pour ce qui concerne la théorie de la révolution en général chez Marx, voir D. Kramer : *Reform und Revolution bei Marx und Engels* [Réforme et révolution chez Marx et Engels], Cologne 1971.

¹⁷ *Manifest....*, MEW 4, p. 481.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Par exemple dans le passage des *Klassenkämpfe in Frankreich* [Les luttes de classes en France], MEW 7, p. 89/90, cité également par Kramer (*ibidem* p.96) : « Ce socialisme est la déclaration permanente de la révolution, la dictature de classe du prolétariat, comme point de transition nécessaire pour arriver à la suppression des différences de classes en général, à la suppression de tous les rapports de production sur lesquels elles reposent, à la suppression de toutes les relations sociales qui correspondent à ces rapports de production, au bouleversement de toutes les idées qui émanent de ces relations sociales ». Et encore, dans ses *Randglossen zum(Gothaer)Programm der deutschen Arbeiterpartei* [Gloses marginales au programme du Parti ouvrier allemand] de 1875, Marx écrit : « Entre la société capitaliste et la société socialiste, se place la période de transformation révolutionnaire de celle-là en celle-ci. À quoi correspond une période de transition politique où l'État ne saurait être autre chose que la dictature révolutionnaire du prolétariat. » (MEW 19, p. 28).

²⁰ Pour plus de précisions à propos de la conception de la “révolution permanente” chez Marx et Engels : Kramer, *ibidem*, p. 89-105.

prolétariat” caractérise le contenu de l’origine sociale de « la classe ouvrière constituée et organisée en État »²¹. Dans le *Manifeste communiste*, Marx et Engels décrivent la dictature du prolétariat et le but de ce pouvoir de transition comme suit :

« Les différences de classes une fois disparues dans le cours du développement, toute la production étant concentrée dans les mains des individus associés, le pouvoir public perd alors son caractère politique. Le pouvoir politique, à proprement parler, est le pouvoir organisé d'une classe pour l'oppression d'une autre. Si le prolétariat, dans sa lutte contre la bourgeoisie, se constitue forcément en classe, s'il s'érige par une révolution en classe dominante et, comme classe dominante, abolit par la violence les anciens rapports de production, il abolit en même temps que ces rapports les conditions de l'antagonisme des classes, il abolit les classes en général et, par là même, sa propre domination de classe. ».²²

Marx et Engels ont fait ressortir clairement la dualité du bouleversement qui devait être accompli par le prolétariat – la révolution politique et la transformation sociale de la société bourgeoise – dans leurs analyses des luttes révolutionnaires des années 1848 à 1850. Mais, à cette époque, les formes politiques de la période de transition n’étaient pas devenues visibles, et elles ne devaient s’affirmer de manière exemplaire que dans la Commune de Paris de 1871 qui a été suivie depuis le début par Marx avec un très grand intérêt et, malgré une distance critique, non sans enthousiasme²³.

Dans sa présentation des événements parisiens, Marx confronte rétrospectivement le niveau de développement des luttes de classe du prolétariat de 1871 avec celles de 1848 :

« Si le prolétariat de Paris avait fait la révolution de Février au cri de « Vive la République sociale », ce cri n'exprimait guère qu'une vague aspiration à une république qui ne devait pas seulement abolir la forme monarchique de la domination de classe, mais la domination de classe elle-même. La Commune fut la forme positive de cette république. »²⁴.

Différemment d’autrefois, le prolétariat reconnaissait – et Marx attire vigoureusement l’attention sur ce fait – qu’il ne pourrait pas « se contenter de prendre tel quel l’appareil d’État, [l’appareil d’État autonomisé de la bourgeoisie] et de le faire fonctionner pour son propre compte »²⁵ (comme plus tard le SPD le croyait), mais qu’il devait le détruire²⁶. Ce n’est que de cette manière-là que le prolétariat pourrait assumer lui-même la violence du pouvoir et développer les formes politiques de l’autodétermination en fonction de ses propres besoins, c'est-à-dire en fonction des besoins de la « très grande majorité ».

²¹ L. Tschudi, *ibidem*, note 21, p. 49. Pour une définition plus précise du concept de “dictature du prolétariat” chez Marx et pour une délimitation d’avec l’association de ce concept chez Lénine avec une forme dictatoriale de gouvernement, voir la même note, p. 47 sqq.

²² *Manifest...*, MEW 4, p. 482.

²³ Voir la lettre de Marx à Kugelman du 12 avril 1871, dans : MEW 33, p. 205 sq. ; cf. aussi Meschkat, *ibidem*, p. 16 sqq.

²⁴ Marx : *Bürgerkrieg in Frankreich* [La guerre civile en France], MEW 17, p. 338.

²⁵ *Ibidem*, p. 336.

²⁶ Marx (*Erster Entwurf zum Bürgerkrieg in Frankreich* [Première ébauche de “La guerre civile en France”], MEW 17, p. 541) : « La Commune fut une révolution dirigée contre l’État lui-même, cet avorton surnaturel de la société ; ce fut la reprise par le peuple et pour le peuple de sa propre vie sociale. Ce ne fut pas une révolution faite pour transférer ce pouvoir d’une fraction des classes dominantes à une autre, mais une révolution pour briser cet horrible appareil même de la domination de classe ». Cf. Lettre à Kugelman du 12-04-1871, MEW 33, p. 205, et *Zweiter Entwurf zum Bürgerkrieg in Frankreich* [Seconde ébauche de “La guerre civile en France”], MEW 17, p.591.

C'est dans ces conditions-là que, pour Marx, la Commune pouvait être « un gouvernement de la classe ouvrière », c'est-à-dire « la forme politique enfin trouvée qui permettait de réaliser l'émancipation économique du travail »²⁷.

Et maintenant, à quoi ressemblaient les structures politiques de ce gouvernement de la classe ouvrière ?

En particulier, le pouvoir du prolétariat, et des couches bourgeoises qui étaient alliées avec lui, reposait sur les dispositions suivantes de la démocratie directe, lesquelles sont contraires en toute chose à la Constitution bourgeoise-parlementaire et jouent un rôle central, sous cette forme ou une forme modifiée et élargie, dans tout mouvement des conseils et toute discussion sur les conseils ultérieurs²⁸ :

1. auto-administration locale par l'intermédiaire de députés, élus sur la base du droit de vote général dans les districts urbains, et rassemblés dans le Conseil communal ;
2. « les députés devaient pouvoir être destitués à tout moment et être liés aux instructions données par leurs électeurs » (c'est ce qu'on appelle le mandat impératif)²⁹ ;
3. « La commune (c'est-à-dire le conseil communal, V.A.) ne devait pas être un organisme parlementaire, mais une entité de travail, exécutive et législative en même temps », et, par la formation de commissions pour les différentes tâches sociales qui fonctionnaient à la fois comme des organes de préparation pour le pouvoir législatif de l'ensemble du conseil et en tant qu'administration suprême, elle devait supprimer la séparation bourgeoise des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif ;
4. par conséquent, l'administration de la ville et toute l'initiative sont entre les mains du conseil communal, lequel détient de ce fait les moyens du pouvoir aussi bien pour réprimer les aspirations contre-révolutionnaires que pour continuer à mener la révolution dans la direction du bouleversement social des rapports de production ;
5. toutes les places des services publics (police, administration, magistrature, corps enseignant), étant donné qu'elles sont occupées au moyen de l'élection, selon le droit de vote général avec retrait à tout moment sur la base du contrôle de leur électorat, et qu'elles sont rétribuées pour leurs services comme les autres travailleurs, se transforment d'un instrument de pouvoir privilégié de la bourgeoisie en « serviteurs de la société »³⁰ ;
6. après la suppression de l'armée permanente comme moyen de domination de la classe bourgeoise, une milice est mise sur pied ;
7. afin de liquider la domination idéologique de la bourgeoisie, l'Église est dissoute et expropriée, et l'enseignement « est ouvert au peuple gratuitement et, en même temps, débarrassé de toute ingérence de l'État (c'est-à-dire de l'ancien État bourgeois, V.A.) et de l'Église » ;
8. dans les provinces françaises, « l'ancien gouvernement centralisé aurait dû faire place au gouvernement des producteurs par eux-mêmes » en constituant les plus petits villages en communes. « Les communes rurales de chaque département devaient administrer leurs affaires communes par une assemblée de délégués au chef-lieu du département, et ces assemblées de département devaient à leur tour envoyer des députés à la délégation nationale à Paris... ». « L'unité de la nation ne devait pas être brisée, mais au contraire organisée par la Constitution communale... », en supprimant l'ancienne Constitution rendue étrangère qui « était une excroissance parasitaire ».

²⁷ *Bürgerkrieg in Frankreich*, MEW 17, p. 342.

²⁸ Le catalogue des caractéristiques qui suit est établi d'après MEW 17, p. 338 sqq. ; voir à ce sujet le catalogue développé et commenté de manière détaillée par Tschudi (*ibidem*, p. 57 sq.).

²⁹ C'est en se fondant sur l'imparfait optatif "devait", qui donne à toutes les caractéristiques structurelles la nature du postulat de ce qu'il est souhaitable d'atteindre, que Meschkat (*ibidem*, p. 26) interprète à mon avis à juste titre « le caractère de modèle de la démocratie à laquelle, selon Marx, la Commune aspire ».

³⁰ Engels : *Einleitung zum "Der Bürgerkrieg in Frankreich"* [Introduction à "La guerre civile en France"] (édition de 1891, MEW 17, p. 624) ; Engels a ajouté également les enseignants à la liste des services public.

À ces contours, l'on reconnaît ici une Constitution des conseils à l'échelle nationale, qui est fondée sur « le peuple constitué en communes »³¹.

La centralisation du pouvoir étatique, nécessaire pour la période de transition de la dictature du prolétariat, devait être obtenue par les conseils départementaux se réunissant et par le conseil national. Conseils départementaux et conseil national devaient être pourvus par « investiture hiérarchique », c'est-à-dire que leurs membres ne doivent pas être élus directement à la base, mais qu'ils sont délégués à partir de conseils de niveau inférieur à des conseils de niveaux supérieur.

Quand Marx écrit : « D'autre part, rien ne pouvait être plus étranger à l'esprit de la Commune que de remplacer le suffrage universel par une investiture hiérarchique »³², d'une part, il attire à mon avis l'attention sur une ambiguïté structurelle et il indique les dangers possibles de l'autonomisation institutionnelle, et, d'autre part, il insiste sur le rôle déterminant de l'électorat primaire des communes qui contrôle et qui donne certaines instructions à l'ensemble du système constitutionnel de la démocratie des conseils. Cela est aussi souligné par le fait que les fonctions qui restaient encore au gouvernement central « devaient être assurées par des fonctionnaires de la Commune, autrement dit strictement responsables », de sorte qu'ainsi « les fonctions légitimes d'un pouvoir » seraient rédues à la société elle-même³³.

C'est de manière-là que « l'autogouvernement local » des communes « fournissait à la république la base d'institutions réellement démocratiques »³⁴.

Et pourtant cette Constitution politique à elle seule ne suffit pas, l'attention a déjà été attirée là-dessus, pour émanciper la classe ouvrière. Marx écrit :

« La domination politique du producteur ne peut coexister avec la pérennisation de son esclavage social. La Commune devait donc servir de levier pour renverser les bases économiques sur lesquelles se fonde l'existence des classes, donc, la domination de classe. »³⁵.

Et Marx poursuit ensuite dans la présentation des approches et des intentions de la Commune :

« ... la Commune entendait abolir cette propriété de classe, qui fait du travail du grand nombre la richesse de quelques-uns. Elle visait à l'expropriation des expropriateurs. ».

Les moyens de production devaient être transformés « en simples instruments d'un travail libre et associé », et ce au moyen « de la production coopérative », dans laquelle « l'ensemble des associations coopératives doit régler la production nationale selon un plan commun, la prenant ainsi sous son propre contrôle et mettant fin à l'anarchie constante ... de la production capitaliste. »³⁶.

La démocratie des conseils et la production centralisée, planifiée et coopérative, sont par conséquent les formes de la reprise du pouvoir d'État aliéné par le prolétariat constitué en État et de la liquidation des rapports bourgeois de production. En tant que moyens de la transformation sociale, ces formes sont déjà totalement imprégnées de l'objectif de parvenir à la

³¹ Marx : *Bürgerkrieg in Frankreich*, MEW 17, p. 340.

³² *Ibidem*.

³³ *Ibidem*.

³⁴ *Ibidem*, p. 342.

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ *Ibidem*, p. 342 sq.

société sans classe du communisme, dans laquelle se réalise l'autodétermination aussi bien sociale qu'individuelle.

C'est la nature dialectique de la Constitution de la Commune, qui consiste à être, dans son caractère social, la dictature du prolétariat sur la bourgeoisie, et, dans ses formes politiques, la démocratie directe de l'écrasante majorité de la population, qui constitue sa particularité transitoire. La Commune, en tant que « forme politique de l'émancipation sociale »³⁷, établissait, dans sa Constitution politique et économique, l'identité, qui avait été jusqu'alors empêchée par la domination économique de classe et les processus d'aliénation, de la vie privée et de la vie publique, de la vie sociale et de la vie politique ; elle garantissait par sa Constitution l'identité des mesures politiques avec le procès social de reproduction et les intérêts des producteurs directs. La Constitution apparaît ici comme étant « l'autodétermination du peuple »³⁸.

Aux critiques bourgeois de la conception de la révolution chez Marx, comme ces « philistins allemands »³⁹ (sociaux-démocrates) à qui le mot « dictature du prolétariat » donnait le frisson, Engels pouvait par conséquent objecter en 1891, dans son introduction à la troisième édition de *La guerre civile en France*, en se référant au remplacement de l'ancien pouvoir d'État « par un nouveau qui est vraiment démocratique » : « Regardez la Commune de Paris. C'était la dictature du prolétariat »⁴⁰.

³⁷ Marx : *Erster Entwurf zum Bürgerkrieg in Frankreich*, MEW 17, p. 545.

³⁸ U. Bermbach (*Organisationsprobleme direkter Demokratie, Einleitung zu : Theorie und Praxis der direkten Demokratie* [Problèmes d'organisation de la démocratie directe, Introduction à : Théorie et pratique de la démocratie directe], édité par U. Bermbach, Opladen 1973, p. 16) renvoie à mon avis à juste titre à l'inadéquation de la critique courante en République fédérale au postulat d'identité chez Marx, étant donné qu'elle ne tient pas compte de la problématique des phénomènes d'aliénation et de réification qui résultent des rapports capitalistes de production.

³⁹ Engels : *Einleitung zum "Der Bürgerkrieg in Frankreich"* (1891), MEW 17, note 467, p. 745.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 625.

Hannah Arendt (*Über die Revolution*, p. 329 sq.) affirme que Marx se serait déjà détourné peu après du modèle de la démocratie directe. Elle écrit : « Mais deux années plus tard, ... il avait déjà abandonné ces rêves d'un auto-administration locale et il était revenu à l'idée "politiquement réaliste" de la dictature du prolétariat. ». Et elle pense pouvoir justifier ce tournant de Marx par la citation suivante : « Les travailleurs doivent ... essayer de réaliser ... la centralisation la plus absolue de la puissance entre les mains de l'État. Ils ne doivent pas se laisser induire en erreur par tout ce que les démocrates leur racontent de la liberté des communes, de l'autonomie administrative, etc. ».

Cette phrase est bien de Marx, mais non pas, comme Arendt désirerait le faire croire, de 1873, mais elle provient de *L'adresse du Comité central à la Ligue (des communistes, V.A.)* rédigée par Marx en 1850 (jointe comme Appendice IX à l'édition zurichoise de 1885 des *Enthüllungen über den Kommunistenprozess zu Köln* [Révélations sur le procès des communistes à Cologne]) et elle se rapporte aux conditions restrictives d'une révolution prolétarienne dans l'Allemagne de la Révolution de 1848 ; voilà ce qui est en effet dit plus loin dans ce passage : « Dans un pays comme l'Allemagne, où il reste encore à faire disparaître de si nombreux vestiges du Moyen-âge et à briser tant de particularisme local et provincial, on ne saurait en aucune circonstance tolérer que chaque village, chaque ville, chaque province oppose un nouvel obstacle à l'activité révolutionnaire, dont la puissance ne peut émaner que du centre. » (MEW 7, p. 252).

Arendt dissimule aussi la note, qui suit immédiatement ce passage qui vient d'être cité, dans l'édition de 1885 dans laquelle Engels relativise le point de vue de 1850 et, expliquant un "malentendu" relatif à cette intervention, attire l'attention sur le fait que, en 1848-1850 en France, c'est précisément l'autonomie des départements, des arrondissements et des communes, « qui est devenu le levier le plus puissant de tous de la Révolution », et dans lequel Engels écrit : « Mais toute aussi peu que l'auto-administration provinciale et locale est en contradiction avec la centralisation politique nationale, tout aussi peu elle est liée nécessairement à cet égoïsme borné cantonal ou communal qui nous choque tellement en Suisse et qu'en 1849 tous les républicains fédératifs de l'Allemagne du Sud voulaient établir comme règle en Allemagne. » (*ibidem*, p. 252 sq.).

Depuis la Commune de Paris, et étant donné le développement tumultueux du capitalisme et de l'organisation du prolétariat, Marx et Engels ont pu partir du principe que les centres locaux et régionaux des travailleurs, et non pas, comme en 1848, de petits-bourgeois, qui étaient enfermés dans des idées de restauration, seraient maîtrisés et que l'organisation communale de la lutte de classe renforcerait le pouvoir du prolétariat dans une

Si d'autre part des socialistes libertaires ont reproché à Marx son étatismisme et son dogmatisme⁴¹, cela signifie, à la lumière de la réception de la Commune par Marx, une compréhension de Marx dénaturée par de forts malentendus théoriques et par certaines circonstances historiques. Les socialistes libertaires ont ici aussi peu compris que la critique bourgeoise la relation dialectique des concepts de "démocratie directe" et de "dictature" chez Marx et Engels. Tandis que traditionnellement le concept de "dictature" désigne un despotisme exercé sur le plan politique, Marx et Engels ont modifié le concept en se fondant sur leurs analyses économiques du pouvoir de classe social : ce concept désigne chez eux le pouvoir politique résultant de certains rapports de production (dans le capitalisme : le pouvoir de la bourgeoisie qui possède le capital). Ce n'est que dans cette conception que la dictature du prolétariat peut être, sous la forme de la démocratie des conseils, en même temps la démocratie directe.

2.- 2 La réception de la Commune chez Lénine, les idées de conseils en 1917 et la Constitution de la RSFSR

Vladimir Ilitch Lénine s'est intéressé à plusieurs reprises à la Commune de Paris, surtout à la présentation de la Commune par Marx, et cela en fonction de ses préoccupations politiques avec des accentuations et des résultats variables⁴².

Dans la Révolution russe de 1917, Lénine identifiait les soviets des députés ouvriers et soldats à la Commune de Paris sous la forme indiquée par Marx⁴³.

Jusqu'à la révolution d'Octobre, Lénine a élaboré, dans différents travaux, qu'ils soient petits ou plus importants, le caractère particulier des soviets, et il soulignait à ce propos que les soviets dominés par les mencheviks et les socialistes-révolutionnaires, qui auraient livré leur pouvoir à la bourgeoisie⁴⁴, n'étaient que « les embryons d'un pouvoir d'État »⁴⁵, et non pas sa forme développée, et qu'ils devaient sortir de cette forme qui n'était pas révolutionnaire⁴⁶. Pour Lénine, les soviets sont : 1. les organes de la lutte révolutionnaire à l'époque du pouvoir partagé, et donc le moyen pour dépasser ce pouvoir partagé et lutter pour la dictature du prolétariat, et 2. les organes du pouvoir politique et économique du prolétariat dans la phase de la dictature du prolétariat ; ils caractérisent par conséquent le nouveau type d'État du genre de la Commune de Paris.

Dans *L'État et la révolution*, le texte russe qui a trouvé une certaine résonance⁴⁷ dans la Révolution allemande à côté du texte constitutionnel de la RSFSR [République Socialiste Fédérative Soviétique de Russie (NdT)] de 1918 et des *Thèses* de Boukharine, les conseils occupent pour Lénine une place centrale dans le débat sur la stratégie de la classe ouvrière dans une situation révolutionnaire vis-à-vis de l'institution de l'État. Lénine part de la

république des conseils. La base sociale de l'auto-administration communale de 1871 se différencie fondamentalement de celle de l'Allemagne de 1848.

⁴¹ D. Guérin : *Anarchismus* [Anarchisme], Francfort-sur-le-Main 1968, p. 2 sqq.

⁴² Concernant l'évolution des idées de Lénine sur la Commune de Paris jusqu'en 1917, voir Meschkat : *Die Pariser Kommune von 1871 im Spiegel der sowjetischen Geschichtsschreibung* [La Commune de Paris dans le miroir de l'historiographie soviétique] ; p. 65 sqq.

⁴³ Voir par exemple Lénine : *Über die Aufgaben des Proletariats in der gegenwärtigen Revolution* ("Aprilthesen") [Les tâches du prolétariat dans la présente révolution ("Thèses d'avril")], dans : Lénine : *Werke* 24, p. 3-8, ici p. 6 ; Lénine : *Über die Doppelherrschaft* [Sur la dualité du pouvoir], *ibidem*, p. 20-23, ici p. 21 ; cf. Meschkat, *ibidem*, p. 75.

⁴⁴ Lénine : *Über die Doppelherrschaft*, *ibidem*, p. 22.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 21.

⁴⁶ Cf. Meschkat, *ibidem* p. 78.

⁴⁷ Voir Tormin : *Zwischen Rätediktatur und sozialen Demokratie* [Entre dictature des conseils et démocratie sociale], p. 27.

définition de l'État donnée par Marx et Engels comme étant « un organisme de domination de classe, un organisme d'oppression d'une classe par une autre »⁴⁸, et il y conditionne ses réflexions sur la réalisation de la perspective communiste du dépérissement de l'État. Le problème qui se pose pour la classe révolutionnaire, c'est-à-dire pour le prolétariat, est celui de la forme institutionnelle du passage de l'État de la domination de classe bourgeoise à la société sans classe du communisme, laquelle n'a plus besoin de l'État en tant qu'instrument d'oppression. Lénine en arrive au cours de ses réflexions aux conclusions suivantes, qui sont importantes pour ce qui nous concerne ici :

1. Le prolétariat ne peut pas reprendre « la machine d'État telle quelle du pouvoir de classe bourgeois », mais il doit détruire ce « mécanisme bureaucratique-militaire »⁴⁹.
2. L'État bourgeois détruit « doit être remplacé par "l'organisation du prolétariat en classe dominante", par la "conquête de la démocratie" »⁵⁰, c'est-à-dire par un type d'État du genre de la Commune⁵¹. Dans celui-ci, « ce qui représente une œuvre gigantesque, c'est le remplacement d'institutions par d'autres foncièrement différentes » : c'est-à-dire par les soviets⁵². Pour une identification plus précise de ces nouvelles institutions, Lénine énumère les mesures prises par la Commune qui sont citées par Marx⁵³.
3. L'État des soviets reste certes un État au sens traditionnel. Mais en tant qu'État aux mains de la majorité de la population⁵⁴, il représente un "État de transition"⁵⁵ : il commence à dépérir immédiatement du fait de l'instauration du pouvoir démocratique de la majorité au moyen des conseils et en raison de l'extension de la démocratie à la maîtrise de la production⁵⁶.
4. Contrôle permanent par la base et rotation continue dans l'occupation des postes administratifs⁵⁷ doivent empêcher une « mentalité bureaucratique »⁵⁸ et une autonomisation parlementaire des soviets en tant qu'organes de représentation du prolétariat :

« 1. électivité, mais aussi révocabilité à tout moment ; 2. un salaire qui ne sera pas supérieur à celui d'un ouvrier ; 3. adoption immédiate de mesures afin que tous remplissent des fonctions de contrôle et de surveillance, que tous deviennent pour un temps "bureaucrates" »⁵⁹.

⁴⁸ Lénine : *Staat und Revolution. Die Lehre des Marxismus und die Aufgaben des Proletariats in der Revolution* [L'État et la révolution. La doctrine marxiste de l'État et les tâches du prolétariat dans la révolution], in Lénine : Werke 25, p. 393-507, ici : p. 399.

⁴⁹ Citations de Marx et d'Engels par Lénine, *ibidem*, p. 427 ; Lénine a toujours insisté sur ces tâches du prolétariat (voir par exemple Werke 26, p. 85, 228, Werke 28, p. 375).

⁵⁰ Lénine : *Staat und Revolution*, *ibidem* p. 430 (citations tirés du *Manifeste communiste*).

⁵¹ Cf. *ibidem*.

⁵² *Ibidem*, p. 432.

⁵³ Mesures revendiquées également de la même manière par Lénine : *Über die Aufgaben des Proletariats in der gegenwärtigen Revolution*, *ibidem*, p. 5, thèse 5, et : *Über die Doppelherrschaft*, *ibidem*, p. 21.

⁵⁴ Lénine : *Staat und Revolution*, *ibidem* p. 423.

⁵⁵ *Ibidem*, p. 477.

⁵⁶ *Ibidem*, p.432, 476 sqq.

⁵⁷ Lénine : « Notre but est de faire participer pratiquement tous les pauvres sans exception au gouvernement du pays... Notre but est de faire remplir gratuitement les fonctions d'État par tous les travailleurs, une fois qu'ils ont terminé leur huit heures de "tâches" dans la production... » (*Die nächste Aufgaben der Sowjetmacht* [Les tâches immédiates du pouvoir des Soviets], in : Lénine : Werke 27, p. 225-268, ici : p. 264, les mots soulignés l'ont été par Lénine).

⁵⁸ *Ibidem*, p. 265.

⁵⁹ Lénine : *Staat und Revolution*, *ibidem* p. 496 (les mots soulignés l'ont été par Lénine). Cf. Lénine : *Werden die Bolchewiki die Staatsmacht behaupten ?* [Les bolcheviks garderont-ils le pouvoir ?] in : Lénine : Werke 26, p. 69-121, ici : p. 86.

En même temps, Lénine considère comme nécessaire « un certain “retour” au démocratisme “primitif” » afin que l’exercice du contrôle et des « fonctions de l’État [puisse] être effectué par la majorité, par la totalité de la population »⁶⁰. Ceci est ensuite possible si « les fonctions des services d’État se transforment en opérations de contrôle et d’enregistrement si simples qu’elles soient à la portée de l’immense majorité, puis de la totalité, de la population. »⁶¹.

Tandis que, dans *L’État et la révolution*, Lénine n’aborde pas dans le détail la structure organisationnelle du système des conseils, après la révolution d’Octobre victorieuse, cette structure, qui a transformé les conseils d’organismes révolutionnaires en supports du pouvoir d’État, est fixée dans la Constitution de la RSFSR du 10 juillet 1918⁶².

Cette Constitution, expressément déterminée « pour l’actuelle phase de transition » (§ 9), sert à « instaurer la dictature du prolétariat des villes et des campagnes, ainsi que de la paysannerie la plus pauvre, sous la forme d’un puissant gouvernement soviétique panrusse, en vue d’écraser totalement la bourgeoisie, de supprimer totalement l’exploitation de l’homme par l’homme et d’établir le un ordre social socialiste... » (§ 9), et elle restreint par conséquent le droit de vote aux conseils au prolétariat des villes et des campagnes (chap. VI) (Marx avait quant à lui insisté encore à l’occasion de la Commune de Paris, en se fondant sur des circonstances historiques et sociales différentes, sur la mise en pratique du suffrage universel).

Le système des conseils, selon la Constitution, comprend les niveaux suivants :

a) les soviets locaux, des villes et des villages (chap. XI), b) les soviets de circonscriptions administratives (volosts) formés « avec des représentants des soviets des villages d’une circonscription », c) les soviets de districts (secteurs) formés « avec des représentants des soviets de village », d) les soviets de gouvernement formés « avec les représentants des soviets des villes et des circonscriptions administratives », e) les soviets provinciaux formés « avec les représentants des soviets des villes et des soviets de districts (§53), f) le soviet panrusse formé « avec les représentants des soviets des villes et des soviets de gouvernement » (§ 25). Dans les unités territoriales, depuis la circonscription administrative jusqu’au pouvoir central du soviet panrusse, les délégués concernés se réunissent en congrès des soviets. Ces congrès sont respectivement « les organes supérieurs du pouvoir dans le territoire dont il s’agit » (§§ 24, 56) et ils élisent dans leurs rangs, en tant organes d’exécution responsables devant eux, les comités exécutifs (§§ 25, 55).

« Le Comité exécutif central panrusse des soviets est l’organe suprême de législation, d’administration et de contrôle de la RSFSR » (§ 31). Il désigne le « Conseil des commissaires de peuple », qui conduit « l’administration générale » de la RSFSR et qui exerce la direction des différentes branches de l’administration (§ 35).

Les conseils des différents niveaux occupent, dans leur domaine respectif d’activité, le pouvoir en même temps législatif et exécutif ; ils sont contrôlés par leurs électeurs respectifs et ils sont responsables devant eux. Étant donné que le prolétariat des villes, en particulier celui de la grande industrie, est considéré comme la couche la plus avancée de l’ensemble du prolétariat, et que c’est à lui qu’est attribuée la mission historique de l’instauration du socialisme, ce prolétariat des villes est clairement avantagé dans les dispositions relatives aux élections aux soviets par rapport au prolétariat des campagnes, et ce dans une proportion de 1 à 5, de sorte que, lors des congrès des conseils de gouvernement ce sont 10 000 habitants

⁶⁰ Lénine : *Staat und Revolution*, *ibidem* p. 433.

⁶¹ *Ibidem*, p. 465. Concernant les contradictions dans la conception des conseils de Lénine, et concernant la tension entre la démocratie des conseils et la revendication de l’hégémonie des bolcheviks comme avant-garde du prolétariat, voir Meschkat, *ibidem*, p. 80 sqq.

⁶² Voir aussi pour ce qui suit, Anweiler : *Die Rätebewegung in Russland 1905-1921* [Le mouvement des conseils en Russie 1905-1921], p. 280 sqq. Concernant le texte de la Constitution, voir dans : *Die Verfassungen der modernen Staaten* [Les constitutions des États modernes], édité par B. Dennewitz, Vol. 1, Hambourg 1947, p. 164-179.

ruraux et 2 000 habitants urbains, lors des congrès provinciaux ce sont 25000 habitants ruraux et 5 000 habitants urbains (§ 563, a et b), lors du congrès panrusse des conseils ce sont 125 000 habitants urbains et 25 000 habitants ruraux (§ 25), qui élisent un délégué.

Les dispositions constitutionnelles relatives au système des conseils associent, de par leur structure pyramidale, le centralisme exigé par Lénine⁶³ avec l'autonomie locale et territoriale des soviets qui est développée dans le système des conseils, et elles ressemblaient en cela à l'organisation nationale de la Commune décrite par Marx.

L'institutionnalisation constitutionnelle du système des conseils n'est pas restée sans influence sur le mouvement des conseils allemand⁶⁴, et l'on ne peut pas ne pas voir, dans les conceptions relatives aux conseils des gauches socialistes en Allemagne, les parallèles avec le système des conseils de la Constitution russe, même si l'on doit partir du principe que les conceptions allemandes relatives aux conseils ont été développées largement de manière autonome⁶⁵. En ce qui concerne la réception allemande de la Constitution de la RSFSR, le fait que, en Russie, déjà à l'époque de l'entrée en vigueur de la Constitution, un pouvoir politique réel était alors exercé par un parti communiste, et surtout par ses comités directeurs⁶⁶, le fait donc qu'il y avait une contradiction entre la Constitution politique réelle et la Constitution formelle, n'ont joué aucun rôle.

3-. Le modèle de base des conceptions allemandes relatives aux conseils

Comme les formes de démocratie directe dans la Commune de Paris et dans la Révolution russe, les formes d'organisation développées par le mouvement allemand des conseils contredisaient radicalement les formes de pouvoir existantes. Les structures de l'autodétermination démocratique du prolétariat en tant que classe, de même que celles de la « participation la plus possible directe, étendue, sans restrictions des individus »⁶⁷ à la vie politique et économique de la société, sont opposées au pouvoir direct des entrepreneurs dans les entreprises et à leur pouvoir exercé dans toute la société par le biais de la représentation, de la bureaucratie et de l'idéologie. Ces structures révolutionnaires restaient cependant référées dialectiquement dans leur négation aux formes prérévolutionnaires d'organisation et de rapports de la société bourgeoise-capitaliste. Les structures des conseils dans la révolution de Novembre et les modèles d'organisation développés au cours du mouvement des conseils indiquaient « l'espoir pour ainsi dire coagulé d'un être social "qui n'existe pas encore" (Bloch), d'une utopie dont les intentions consistent dans la dissolution et le remplacement des schémas traditionnels d'organisation et de pouvoir »⁶⁸.

⁶³ Lénine : *Staat und Revolution*, *ibidem* p. 440 sq.

⁶⁴ La Constitution de la RSFSR a été reproduite entre autres dans : "Vorwärts", n° 197 du 20-07-1918, "Die Neue Zeit", 36° année II, p. 47 du 16-08-1918, "Die Aktion", 8° année, cahier 49/50 du 14-12-1918, p. 642 sqq. Les articles suivants ont servi à sa popularisation : P.P. Kasakow (Moscou) : *Die russische Sowjets* [Les soviets russes], entre autres dans : "Spartacus" (Essen), n° 35-37 du 18/20-03-1919, et "Der Kämpfer" (Chemnitz) n° 74 du 1-04-1919.

⁶⁵ Voici ce que disait par exemple Ernst Däumig lors du Congrès extraordinaire de l'USPD en mars 1919 : « ... pour l'essentiel, le système des conseils que je défends ici se présentera comme nous le trouvons consigné aujourd'hui dans la Constitution de la République soviétique russe, naturellement avec des modifications qui sont adaptées à la situation allemande ». (USPD. Procès-verbal des débats du Congrès extraordinaire du Parti du 2 au 6 mars 1919 à Berlin, Berlin, sans date, p. 98). En même temps, Däumig récuse le reproche d'être « uniquement l'imitateur qui singerait l'exemple russe », et il renvoyait à la naissance originelle des conseils allemands (*ibidem*, p. 96).

⁶⁶ Cf. Anweiler, *ibidem*, p. 281.

⁶⁷ *Ibidem*, p. 6.

⁶⁸ Bermbach, *Einleitung zu : Theorie und Praxis der direkten Demokratie* [Introduction à : Théorie et pratique de la démocratie directe], p. 23.

Sur la base des systèmes des conseils, qui se sont développés dans le mouvement des conseils et qui se sont construits comme modèles dans les différentes conceptions relatives aux conseils, l'on peut établir les principes suivants de l'organisation interne et externe des conseils qui reflètent ce rapport dialectique avec les anciennes formes de la société⁶⁹ :

- a) Conformément au principe démocratique général de la souveraineté du peuple, le système des conseils tente de faire participer directement les électeurs de base au processus social, et par conséquent de structurer la démocratie de manière résolue du bas vers le haut ; c'est pourquoi le principe de représentation de la démocratie parlementaire est remplacé par le principe de délégation de la démocratie directe qui doit garantir l'identité des gouvernants et des gouvernés, ainsi qu'un processus d'élaboration de la volonté et de décision organisé du bas vers le haut.
- b) Du fait de la théorie socialiste et du caractère de lutte de classe du système des conseils, les formes de rapports bourgeoises de la démocratie font l'objet d'une transformation fondamentale : si, dans la société bourgeoise, la socialisation des producteurs de marchandises isolés se produisait par l'intermédiaire du marché à l'aide de l'abstraction de la valeur et de l'échange de marchandises, et si elle fonctionnait sur cette base du processus politique de la formation démocratique de la volonté dans le parlement en tant que marché de l'opinion politique, et de manière analogue à la relation marchande, sur la base de la liberté, de l'égalité et de la réciprocité des simples producteurs de marchandises (une forme qui est cependant largement modifiée sur le plan économique avec la centralisation et la concentration du capital et avec la formation de positions dominantes sur le marché, et sur le plan politique avec le développement de la démocratie reposant sur les partis et sur l'État), la base d'une démocratie prolétarienne ne peut pas être l'individu, c'est-à-dire le petit-bourgeois producteur de marchandises. Étant donné que la socialisation du prolétariat a lieu du fait de sa concentration et sa coopération forcées dans la production, et ce de manière croissante dans la production des grandes entreprises, seuls les collectifs de producteurs socialisés peuvent constituer le fondement de la démocratie prolétarienne et de la liberté individuelle.

À cela il faut ajouter que l'intérêt de classe prolétarien est précisément lié de la manière la plus directe au procès de production, et que c'est la raison pour laquelle c'est là que l'autodétermination des ouvriers doit commencer. C'est sur la base de ces faits que ce ne sont pas les districts territoriaux, mais les entreprises, qui constituent la base du système des conseils ; les quartiers d'habitation ne doivent donc fonctionner en tant qu'unités de base que si une autre sorte d'enregistrement et d'organisation des électeurs prolétariens n'est pas possible (avec les chômeurs, les femmes au foyer prolétariennes, les retraités). Les conseils de soldats, avec chaque unité de troupe comme organisation de base, n'ont guère joué de rôle dans les conceptions ; ils ne brisent pas eux non plus le principe du vote par profession ou par entreprise puisque les unités militaires respectives sont considérées comme des formes d'organisation collective. Les quartiers d'habitation et les conseils de soldats n'ont pas besoin d'être examinés plus avant dans ce qui va suivre.

⁶⁹ Cf. pour ce qui suit, en particulier pour le point f) : plus loin p. 81 sq. ; Tschudi : *Kritische Grundlegung der Idee der direkten Räte-demokratie im Marxismus* [Fondement critique de l'idée de la démocratie directe des conseils dans le marxisme], p. 57 sqq. ; von Oertzen : *Betriebsräte in der Novemberrevolution* [Les conseils d'entreprise dans la révolution de Novembre], p. 10 ; U. Bernbach : *Rätesystem als Alternative ? Zum Repräsentationscharakter direkt-demokratischer Organisationsprinzipien* [Le système des conseils comme alternative ? Le caractère de représentation des principes d'organisation de la démocratie directe] dans : *Probleme der Demokratie heute* [Les problèmes de la démocratie aujourd'hui], cahier spécial 2 du "Politische Vierteljahresschrift", 11^e année 1970, p. 110-138, ici : p. 112 sq.

Les électeurs du niveau le plus inférieur du système des conseils se réunissent, dans les entreprises, en assemblées générales du personnel, ou, dans les branches d'activité dotées d'une structure composée de petites entreprises encore existantes, en assemblées de métier, et elles constituent de cette manière-là les groupes de base de la démocratie directe, dans les assemblées desquels la volonté de l'électorat de base se forme et s'exprime. C'est par un vote direct que les groupes de base désignent leurs délégués, lesquels sont chargés de représenter leurs intérêts collectifs et de faire mettre en œuvre leurs instructions dans les conseils d'entreprise ou de profession. Étant donné cette façon de décider par la base de la démocratie des conseils, la raison pour laquelle les propriétaires privés des moyens de production sont exclus de la participation politique devient claire : premièrement, ils ne participent pas directement au procès de production et, deuxièmement, il s'agit d'éliminer précisément leur pouvoir économique et politique.

De nettes différences apparaissent ici avec la Commune de Paris décrite par Marx. Étant donné qu'à Paris en 1871 le procès de production capitaliste était encore relativement peu développé, les ouvriers parisiens n'avaient pas d'étroite relation entre leurs conditions concrètes de travail et de vie, et leur organisation directe, qui aurait pu fournir à leur lutte le fondement de la permanence et de l'unité, n'était pas suffisamment dense. En conséquence, la lutte des ouvriers n'a pas été menée tellement dans les entreprises, et sur la base des entreprises, contre le pouvoir du capital, mais plutôt, à l'aide du droit de vote général et des formations militaires de la Garde nationale, contre l'appareil d'État bonapartiste parasitaire. Mais dans l'Allemagne fortement industrialisée de 1918/1919, comme dans les centres de la grande industrie concentrée de la Russie de 1905 et de 1917, la base d'une émancipation prolétarienne devait nécessairement se situer dans les grandes entreprises.

Étant donné le niveau historique des forces productives qui est atteint en 1918, ce sont les entreprises productrices de la grande industrie qui sont, comme Antonio Gramsci le formulait, « la forme nécessaire de la classe ouvrière »⁷⁰; étant donné qu'ils reposent sur une adhésion volontaire et individuelle, le parti prolétarien et les syndicats sont en revanche secondaires :

« Le conseil ouvrier est conçu comme une forme d'association "historique" d'un type qui n'est aujourd'hui comparable qu'avec le type de l'État bourgeois. Selon la conception de la liberté d'Ordine Nuovo..., le conseil d'usine est une institution à caractère "public", tandis que le parti et les syndicats sont à caractère "privé". L'ouvrier adhère au conseil d'usine en tant que producteur, en raison de son caractère universel, en raison de sa position et de sa fonction à l'intérieur de la société, de même que le citoyen participe à l'État démocratique parlementaire. L'ouvrier adhère "volontairement" au parti et au syndicat... »⁷¹.

C'est à travers l'organisation consciente des travailleurs sur la base des entreprises et des professions que les personnels de l'entreprise et les groupes de métier deviennent des acteurs indépendants du mouvement ouvrier.

- c) Les personnels ainsi transformés en unités politiques d'action rassemblent la classe du prolétariat par la constitution d'organismes de coordination et de coopération inter-

⁷⁰ A. Gramsci : *Das Programm des Ordine Nuovo* [Le programme de l'Ordine Nuovo], in : A. G. *Philosophie der Praxis* [Philosophie de la praxis] p. 72-79, ici : p. 73.

⁷¹ *Ibidem* p. 76.

entreprise en une unité homogène. Les personnels des entreprises élisent directement ou indirectement les conseils d'entreprise au niveau communal. Les membres des conseils ouvriers communaux élisent les délégués pour le niveau d'administration supérieur le plus immédiat et ceux-ci à leur tour élisent les représentants du niveau situés au-dessus, de sorte que les membres des conseils ouvriers des plus grandes unités territoriales, c'est-à-dire les niveaux d'administration supérieurs (district, circonscription, province ...) soient décidés par le vote indirect ou, comme le dit Marx, par « l'investiture hiérarchique ». Mais le conseil suprême de l'État est retiré de cette série de niveaux hiérarchiques. En effet, les conceptions relatives aux conseils prévoient que le conseil central est élu non pas par les conseils des niveaux inférieurs, mais par un congrès des conseils au niveau national qui est élu directement par les électeurs de base ou par les conseils de niveau inférieurs, les conseils d'entreprise ou de communes, sur lesquels les électeurs de base possèdent une influence directe⁷².

- d) Puisque le dépassement de la séparation des domaines relatifs à l'économie et à la politique, avec leurs procédures et leurs formes de rapport particulières, ne peut être obtenu que progressivement par des processus de bouleversement à long terme, au début, le prolétariat est obligé de reproduire aussi cette division dans son organisation des conseils. Et donc, à côté de l'organisation des conseils qui vient d'être décrite et qui a principalement des fonctions "politiques", il faut établir encore une organisation des conseils qui a des fonctions principalement "économiques", alors qu'il était clair pour tous les théoriciens marxistes des conseils que les luttes politiques et économiques sont largement identiques et que, après la création de rapports socialistes de production et l'établissement d'une administration prolétarienne de la vie sociale, les systèmes des conseils économique et politique coïncideront.

Les conseils économiques, sur le même principe que les conseils d'entreprise, sont réunis selon les branches économiques, et ce respectivement au même niveaux territoriaux que les conseils ouvriers politiques. Pour la coordination interbranches de la production et la distribution, il est prévu la création de conseils économiques dans lesquels des branches économiques entières de chaque domaine sont représentées.

- e) En tant que subdivisions territoriales de l'État national, les découpages qui sont intervenus historiquement, et souvent de manière complètement arbitraire, sont remplacés par des districts économiques qui doivent se caractériser par une certaine homogénéité des fondements économiques, géographiques, culturels et parfois aussi historiques.
- f) À l'intérieur des conseils organisés de la façon qui a été décrite, ce sont les principes suivants qui doivent être en vigueur en ce qui concerne la formation de la volonté et la décision, pour le travail des délégués et les processus de communication :
- occupation de toutes les positions par l'élection, et ce de manière directe et non pas sur des listes de parti ;
 - « les électeurs de base sont présumés posséder une compétence totale »⁷³, ils doivent prendre le plus possible de décisions relatives à tous problèmes sociaux, économiques et politiques ;

⁷² Lorsque Bermbach (*Rätssystem als Alternative ?*, *ibidem*, p. 114) écrit que le conseil central est « également issu des votes indirects », et ce en tant que dernier maillon de la suite de niveaux hiérarchiques, cela est correct en ce qui concerne les conceptions du système des conseils économique, mais c'est inexact pour le système des conseils politique, étant donné que les conceptions du KPD(S), des communistes de gauche, de Laufenberg et des deux ailes de l'USPD, prévoient toutes un conseil central élu par un congrès des conseils.

⁷³ Bermbach, *ibidem* p. 113.

- les représentants et les détenteurs de position élus sont tenus de rendre compte régulièrement à leurs électeurs, et ils sont donc responsables vis-à-vis de leur électorat ;
- les représentants élus sont liés dans leurs décisions à la mission fixée par leurs électeurs, leur mandat est impératif ;
- les représentants et les détenteurs de position élus peuvent être destitués et rappelés (recall) à tout moment par la majorité de leur électorat respectif, puis remplacés par de nouveaux ;
- au moyen de la “rotation des fonctions”, c'est-à-dire « de la participation par alternance et générale si possible de tous les membres du prolétariat à l'administration et à la direction »⁷⁴ des processus sociaux, l'éloignement bureaucratique du pouvoir économique et politique est supprimé, un terme est préparé pour la fonction publique et la formation renouvelée d'une élite dirigeante non démocratique est empêchée ;
- les conseils des différents niveaux ne fonctionnent pas selon le modèle de la séparation bourgeoise-libérale des pouvoirs, mais ce sont des comités qui délibèrent, décident et exécutent (et aussi selon beaucoup de conceptions, rendent la justice) en même temps ;
- les représentants et les détenteurs de position élus doivent travailler de manière bénévole, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas recevoir des rétributions supérieures à celles de leurs électeurs.

C'est avec ces règles que les conditions pour la réalisation de la revendication de démocratie directe de l'identité entre gouvernants et gouvernés sont créées et qu'une large homogénéité des électeurs et des élus est obtenue.

4- Les conceptions des conseils et le cours de la Révolution de Novembre

Les conceptions des conseils reflètent non seulement dans leur négation les caractéristiques structurelles de la société prérévolutionnaire, mais elles se réfèrent également dans leurs éléments au cours de la Révolution allemande.

Ainsi que je l'ai décrit dans mon résumé sur le mouvement des conseils en Allemagne, la première phase de la révolution a été principalement un mouvement populaire démocratique-antimilitariste, et ce n'est qu'en second lieu, et parfois de manière sous-jacente, qu'elle a été un mouvement consciemment socialiste-révolutionnaire du prolétariat. Cette phase a été caractérisée par la contradiction entre la forme des organes révolutionnaires (les conseils) et le contenu de la révolution (écrasement des vestiges de l'État autoritaire féodal-absolutiste et création d'une démocratie bourgeoise-représentative avec des éléments de réforme sociale). Ce n'est que progressivement que ce fossé a été comblé par le mouvement des conseils en voie de formation dans la seconde phase de la révolution, mais sans que l'on soit parvenu, concernant les objectifs, tels qu'ils avaient été développés dans le programme du KPD(S) écrit par Rosa Luxemburg et avec les approches de la conception du “système pur des conseils” en janvier et février 1919, à créer une large base de masse telle que la révolution socialiste aurait pu être accomplie. Jusqu'à ce que les concepts relatifs à la nouvelle démocratie aient été pleinement développés, jusqu'à ce que l'on ait pu effectuer le détachement d'avec les organisations et les convictions prérévolutionnaires ainsi que la création d'une conscience de la nécessité du renversement des anciens rapports de propriété et de la destruction des structures de l'État bourgeois, les forces contre-révolutionnaires ont fait barrage à la progression de la révolution.

⁷⁴ Tschudi, *ibidem* p. 57, point 10.

Les conceptions particulières des conseils montrent l'état respectif du détachement des différents groupes et partis d'avec les idées prérévolutionnaires ; ceux qui vont le plus loin à ce sujet sont le KPD(S), les communistes de gauche et (avec certaines restrictions) les théoriciens du "système pur des conseils" ; l'aile droite de l'USPD va moins loin, tandis que Cohen, Kaliski et Sinzheimer, ne s'éloignaient guère des conceptions prérévolutionnaires du SPD. Les conceptions radicales des conseils témoignaient aussi par ailleurs de la compréhension qu'il fallait absolument développer non seulement les modèles d'objectifs pour la phase postrévolutionnaire de la dictature du prolétariat, mais aussi et en priorité les idées relatives à la transition pour ce qui concerne la voie menant à l'achèvement de la révolution au moyen des conseils. Ceci a été compris très tôt par l'aile gauche de l'USPD, ensuite par les communistes de gauche avec leur propagande en faveur des organisations d'entreprise et de l'union des travailleurs, et relativement tard par le KPD(S) avec sa tactique des "conseils d'entreprise révolutionnaires", du "contrôle de la production" et du lancement du "front unitaire à partir d'en bas". Les conceptions de gauche relatives aux conseils sont devenues au cours de la révolution, en particulier depuis le début de l'été de 1919, largement des stratégies de la révolution, lesquelles comprenaient quatre phases : 1. la phase de la mise en place d'une conscience révolutionnaire, 2. la phase de la révolution (les conseils en tant qu'organes de lutte), 3. la phase de la dictature du prolétariat (les conseils en tant qu'organe de la démocratie prolétarienne et du passage des rapports capitalistes de production en rapports socialistes de production) et 4. la phase de la société socialiste qui tend vers le communisme (les conseils en tant qu'organes de l'administration sociale).

Lors des réflexions relatives à l'établissement d'un système prérévolutionnaire des conseils et des stratégies prérévolutionnaires ayant un caractère explosif pour l'ancien système, étant donné que l'on rendait responsables de l'échec de la révolution la conscience arriérée des grandes masses laborieuses et leur fixation sur les conceptions et les comportements sociaux-démocrates et bourgeois, l'on avait aussi en partie réfléchi au problème de comment dépasser à long terme l'idéologie, les valeurs et les normes, bourgeoises et comment l'on pourrait créer les conditions subjectives d'une révolution et d'une démocratie des conseils qui fonctionne. C'est cette conscience du problème qui fournit le contexte relatif à la tactique du travail dans les syndicats et les parlements, à la tactique des petits pas dans la gauche de l'USPD et aussi dans le KPD(S), ainsi qu'à la propagande de l'organisation des conseils et de l'union ouvrière chez les communistes de gauche. Les conseils devraient donc fonctionner en même temps comme des organes du début de l'auto-détermination et de l'éducation du prolétariat par la pratique révolutionnaire⁷⁵.

Avec l'échec de la révolution en tant que perception de cet échec, même s'il était compris comme un échec provisoire avant la nouvelle vague de la révolution qui allait bientôt commencer, le poids de la projection des structures d'un système postrévolutionnaire des conseils, c'est-à-dire l'esquisse d'une nouvelle structure constitutionnelle de l'ensemble de la société, s'est par conséquent reporté, dans les conceptions révolutionnaires des conseils, sur les réflexions relatives à la création d'organisations prérévolutionnaires des conseils et sur la présentation de perspectives à long terme de la révolution, depuis la phase prérévolutionnaire jusqu'à la phase de la société communiste. Les problèmes du passage d'une phase à l'autre de la révolution n'ont pratiquement pas été discutés ; l'on a préféré partir de l'idée du

⁷⁵ Il y a similitude avec la conception d'Antonio Gramsci qui est fondée sur le mouvement des conseils dans l'industrie de l'Italie du Nord en 1919/1920, un mouvement qui ne se transformait cependant pas en révolution, mais qui naissait à partir des luttes de classe à l'intérieur du système bourgeois-capitaliste et qui s'associait à la perspective d'une explosion à long terme du capitalisme (voir A. Gramsci : *Das Arbeitsinstrument* [L'instrument de travail], dans : A. G. : *Philosophie der Praxis*, p. 53-57).

développement continu plus ou moins rectiligne d'une structure des conseils : les conseils prérévolutionnaires étaient élargis en organes de lutte et transformés, à la fin de la lutte, en organes postrévolutionnaires de la Constitution prolétarienne-socialiste ; mais comment, sous quelles conditions, dans quelles formes, ceci doit se produire, est laissé en suspens. Même pour les phases particulières de la révolution elle-même, les plans sont restés extrêmement vagues et limités la plupart du temps à des questions organisationnelles portant sur le système des conseils ; il manquait avant tout une théorie économique et une planification concrète pour la période de transformation socialiste⁷⁶.

Mais les conceptions relatives aux conseils, qui ont été développées dans la Révolution allemande, ne prétendent pas avoir toutes prêtes des solutions définitives et à cent pour cent pour tous les stades de la révolution. Elles ont été bien trop élaborées à partir d'une situation d'impuissance qui a imposé une limitation des projections d'objectif et de la tactique prérévolutionnaire de transformation révolutionnaire. D'après leur caractère, elles sont avant tout des résultats momentanés d'un processus, qui se modifie en fonction des conditions politiques et économiques, de l'autoréflexion théorique d'un mouvement révolutionnaire qui, ainsi que Fijalkowski le formule, « vise à une transformation de l'ensemble des structures sociales et politiques en aspirant à réaliser déjà en soi-même des formes d'organisation et de communication démocratiques radicales »⁷⁷.

Les principes de la démocratie des conseils et de l'organisation des conseils, qui sont formulés de manière abstraite et générale, sont la plupart du temps intégrés dans un cadre stratégique et tactique, de sorte qu'ils ne peuvent être discutés que dans ce contexte historique concret⁷⁸. C'est seulement dans la mesure où les conceptions relatives aux conseils de la Révolution allemande offrent des alternatives aux structures politiques, sociales et économiques, qui existent encore aujourd'hui, qu'est légitime actuellement une discussion sur les théories des conseils, à l'occasion de laquelle, avec un retour aux concepts de la Révolution allemande, une actualisation de la référence historique aux principes aussi bien généraux qu'organisationnels du système des conseils est indispensable.

⁷⁶ Des approches sur ce sujet ont été effectuées par E. Varga : *Die wirtschaftlichen Probleme der proletarischen Diktatur* [Les problèmes économiques de la dictature du prolétariat], Vienne 1920 (Varga était à l'époque commissaire du peuple et président du Conseil économique suprême de la République des conseils hongroise).

⁷⁷ Jürgen Fijalkowski : *Bemerkungen zu Sinn und Grenzen der Rätediskussion* [Remarques sur le sens et les limites de la discussion portant sur les conseils] dans : *Probleme der Demokratie heute, ibidem*, p. 139-152, ici : p. 139.

⁷⁸ C'est ce que fait Fijalkowski, *ibidem*.

2° Partie : Présentation des conceptions des conseils

1.- La formule-cible : le système socialiste des conseils en lieu et place de la démocratie bourgeoise-capitaliste

1.- 1 La conception des conseils du Spartakusbund et du KPD(S)

Remarque préalable : Les objectifs (en fonction de la situation, globalement ou en tant qu'objectifs partiels), les principes et les méthodes de lutte des conseils, ont toujours été au premier plan de la politique des conseils de la Ligue Spartacus et ensuite du Parti communiste. La structure organisationnelle du système des conseils (du système politique et du système économique) est toujours mentionnée seulement en passant, et elle n'est expliquée dans des brochures, des essais, des articles des journaux, des discours, toujours que sous forme d'allusions et dans le contexte de l'analyse du cours de la Révolution, des exigences de l'instauration de la dictature du prolétariat et de la présentation des principes généraux de la politique du Parti et des conseils en relation avec cette politique. En ce qui concerne le système des conseils, le Parti se contentait dans les grandes lignes de son image à l'emporte-pièce et il critiquait très violemment les modèles d'organisation élaborés de l'aile gauche de l'USPD, en particulier ceux de Müller et de Däumig.

C'est pour ces raisons qu'il me semble nécessaire de faire précéder la présentation des structures organisationnelles de la conception des conseils du KPD(S) d'une rubrique un peu détaillée relative à la politique et à la tactique du KPD(S) de 1917 à 1920 concernant les conseils et d'exposer dans ce contexte les principes communistes relatifs aux conseils. Les idées des conseils du Parti communiste doivent être comprises dans le contexte du développement de la Révolution allemande et en même temps de l'évolution du Parti qui est liée à lui.

1.- 1.1 *Les conseils dans la politique et l'agitation du Spartakusbund et du KPD(S)*

Dans un tract anonyme du groupe "Internationale" (Spartakusbund), il est dit concernant les grèves de janvier 1918 :

« Travailleurs ! Avant de quitter les entreprises, nous devons faire en sorte d'avoir une libre représentation qui sera élue selon le modèle russe ou le modèle autrichien et qui aura pour tâche de mener cette lutte et les luttes qui suivront. Chaque entreprise élira un homme de confiance pour 1000 travailleurs employés ; les entreprises qui ont moins de 1000 travailleurs n'éliront qu'un seul représentant. Les délégués des entreprises doivent se réunir immédiatement en tout lieu et se constituer en conseils ouvriers. En outre, chaque entreprise élira un comité directeur. »¹.

¹ Citation d'après : *Spartakus im Kriege* [Spartacus dans la guerre], Berlin, 1927, doc. 40, p. 184. Les conseils autrichiens ont été créés de leur côté sur le modèle russe, et ils ont commencé à la mi-décembre 1917 en tant qu'organisation illégale des représentants d'entreprise qui a dirigé les grèves, et ensuite le 15 janvier 1918 par

Dans un autre tract, il est fait en outre appel à la formation de conseils de soldats et de conseils communs aux ouvriers et aux soldats (AuSRat). La tâche de cet AuSRat était d'« appeler les masses à la révolution, de s'emparer du pouvoir du gouvernement et de proclamer la République populaire », d'occuper les usines d'armement, de « mettre hors circuit par tous les moyens possibles ... la presse aux ordres », de « dissoudre sans hésiter ... l'ensemble des organismes parlementaires et de les remplacer par une constituante élue sur la base du droit de vote libre », et finalement de « mettre des commissaires du peuple ... à la place de l'organe exécutif du gouvernement. »².

Le groupe des marxistes révolutionnaires dans le SPD, qui avait resserré davantage les rangs dans le cadre de la création de la revue "Die Internationale" (ce groupe s'est intitulé en conséquence jusqu'au 11 novembre 1918 : groupe "Internationale", et ce n'est qu'ensuite qu'il s'est appelé officiellement "Spartakusbund") et qui avait noué des contacts avec les socialistes oppositionnels d'Europe à l'occasion des Conférences socialistes internationales de Zimmerwald (5-8/09/1915) et de Kienthal (24-30/04/1916), voyait depuis le début de la guerre, conformément au mot d'ordre de Karl Liebknecht : « Pas de paix civile, mais guerre civile »³, dans le soulèvement révolutionnaire des travailleurs des pays belligérants la seule voie permettant de traiter les problèmes de politique intérieure et extérieure soulevés par la guerre impérialiste et en particulier d'établir une paix durable. Cette ligne a aussi été ensuite suivie de manière résolue dans les "Spartakusbriefe" [Lettres de Spartacus] dans lesquelles, en relation avec les perspectives de la Révolution russe et des tentatives de paix des révolutionnaires russes, du n° 4 de "Spartakus" d'avril 1917 jusqu'à la dernière "Lettre de Spartacus" d'octobre 1918, il était indiqué la nécessité de l'insurrection révolutionnaire du prolétariat en Allemagne et chez les puissances de l'Entente afin de soutenir la Révolution russe et d'obtenir la paix :

« C'est ainsi que la question de la paix ... est tributaire du développement radical absolument sans entraves de la Révolution russe, mais que celui-ci est lié à l'action révolutionnaire parallèle en faveur de la paix du côté aussi bien des prolétariats français, anglais et italien que surtout du prolétariat allemand. ... Impérialisme ou socialisme ! Guerre ou révolution ! Il n'y a pas de troisième voie ! »⁴.

Après que le groupe "Internationale", en ce qui concerne l'organisation du déploiement de l'action révolutionnaires parallèle, a eu tiré de la grève de masse des 16 et 17 avril 1917 la conclusion qu'il s'agissait « de créer dans le combat même une nouvelle organisation de

l'élection de conseils de district à Wiener Neustadt. À Vienne, le SDAP et les syndicats sont intervenus immédiatement et ils ont investi les conseils avec leurs membres. Voir à ce propos : R. Reventlow : *Zwischen Alliierten und Bolschewisten. Arbeiterräte in Österreich 1918 bis 1923* [Entre les Alliés et les bolcheviks. Les conseils ouvriers en Autriche de 1918 à 1923], Vienne/Francfort-sur-le-Main/ Zurich (1969), p. 36, 38.

² Le tract est reproduit dans W. Bartel : *Der Januarstreik 1918 in Berlin* [La grève de janvier 1918 à Berlin], dans : *Revolutionäre Ereignisse und Probleme in Deutschland während der Periode der grossen Sozialistischen Oktoberrevolution 1917/1918* [Événements révolutionnaires et problèmes en Allemagne durant la période de la grande Révolution d'Octobre socialiste] 1917/1918, p. 176.

³ *Spartakus im Kriege*, Introduction d'Ernst Meyer, p. 9. Ce mot d'ordre a trouvé un écho dans la déclaration des gauches, laquelle a été refusée par la majorité à Zimmerwald (texte intégral de cette déclaration dans : A. Balabanoff : *Die Zimmerwalder Bewegung 1914-1918* [Le mouvement de Zimmerwald 1914-1919], Leipzig 1928, p. 15-17, remarque 1).

⁴ "Spartacus", n° 5 de mai 1917, citation de "Spartakusbriefe", édité par l'Institut pour le Marxisme-léninisme auprès du Comité Central du SED, Berlin (Est) 1958, p. 328, 329 (*Der alte Maulwurf* [La vieille taupe], écrit par Rosa Luxemburg).

masse et de lutte en vue d'obtenir la paix et la liberté »⁵, et ce sous la forme de comités de grève formés de délégués des personnels des entreprises, les contours de l'organisation de la révolution socialiste devenaient plus clairs dans les passages des tracts cités au début dans le contexte de la grève de janvier 1918 : les "conseils", en tant que comités des délégués des ouvriers des entreprises et des soldats des unités de troupes inférieures, devaient constituer les organisations de lutte du prolétariat dans la révolution, c'est-à-dire les comités de la révolution. C'est sous leur direction que le prolétariat devait paralyser la base économique de la machinerie militaire et supprimer les organes politiques de l'État impérialiste, ils devaient s'emparer du pouvoir politique et assumer le pouvoir gouvernemental.

Le fait que pourtant, malgré la prise en main du gouvernement par les AuSRäte, malgré la dissolution de « l'ensemble des organismes parlementaires » et malgré la formation de "commissariats du peuple" à la place des organes exécutifs antérieurs, il ait existé encore un manque de précision sur la forme de la Constitution du pouvoir politique du prolétariat, montre l'exigence de remplacer les organismes parlementaires dissous par une Assemblée constituante. L'on n'avait donc pas pu encore penser à une République des conseils, et il semble que l'on ait envisagé l'exercice du pouvoir gouvernemental par les AuSRäte comme un stade transitoire – ou bien, ce qui est également vraisemblable, l'on n'a pas remarqué, étant donné la nouveauté des conseils, la contradiction entre les diverses exigences.

Quoi qu'il en soit, même si cela avait été d'abord dans le contexte des commissions de grève constituées par les ouvriers, le groupe Spartakus avait vu suffisamment tôt dans les conseils le moyen de la révolution, alors qu'il n'avait pas considéré les conseils, malgré la formation de la République russe des conseils après la révolution d'Octobre bolchevique⁶, comme constitutionnels avant l'été 1918⁷. Jusqu'alors, il voyait dans le parlementarisme modifié de manière radicale-démocratique, sur la base de rapports de production socialistes, la future Constitution de l'État du pouvoir prolétarien. En effet, la Conférence impériale du groupe "Internationale" (Groupe Spartacus) du 7 octobre n'avait apporté aucune clarté sur cet objectif, bien que, ainsi que Tarmin l'écrit⁸, une fraction du Groupe Spartacus avait repris largement la théorie léniniste de l'État, et pourtant il rejetait toujours, ainsi que le rapport de la Conférence le relate, « l'agitation des Indépendants en faveur de la parlementarisation », parce que celle-ci détournait du véritable but de « la réalisation de la révolution »⁹. Ce sont seulement les conditions, inspirées par Karl Liebknecht, de l'USPD pour son entrée au gouvernement qui ont formulé de fait la revendication d'une République des conseils :

- « 1. L'Allemagne doit être une République socialiste.
2. Dans cette République, tout le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, doit être exclusivement dans les mains de délégués élus de l'ensemble de la population active et des soldats. »¹⁰.

⁵ *Spartakus im Kriege*, doc. 34, p. 167 sqq.

⁶ Dans le tract : "Debout pour la lutte en faveur de la paix", il est dit : « Tout le pouvoir dans les mains des conseils ouvriers, des élus par la masse prolétarienne, comme en Russie... » (*Spartakus im Kriege*, doc. 49, p. 2504 sq.).

⁷ C'est le résultat des analyses de Tarmin avec lesquelles Kolb est d'accord ; moi non plus, je n'ai pas trouvé de documents exprimant un avis contraire (voir Tarmin : *Zwischen Räterediktatur und sozialer Demokratie* [Entre la dictature des conseils et la démocratie sociale], p. 35 sqq, 48 sq. Kolb : *Arbeiterräte in der deutschen Innenpolitik* [Les conseils ouvriers dans la politique intérieure allemande], p. 46 sq.). Pour plus de détails, cf. Tarmin, *ibidem*.

⁸ Tarmin, *ibidem*, p. 39.

⁹ "Spartakus", n° 12 d'octobre 1918, *ibidem*, p. 470.

¹⁰ K. Liebknecht : *Gesammelte Reden und Schriften* [Oeuvres complètes : discours et écrits], vol. IX, Berlin (Est) 1971, p. 593. Voir la lettre du bureau du SPD au bureau de l'USPD du 9-11-1918 dans : "Vorwärts", n° 310 du

Peu de temps auparavant, un tract publié le 7 novembre et signé de Liebknecht et de Meyer, exigeait « la prise de contrôle du gouvernement par les délégués des conseils des ouvriers et des soldats »¹¹. Le Groupe Spartacus avait ainsi trouvé la forme politique précise pour la dictature du prolétariat qu'il réclamait.

Dans les mois suivants de la Révolution, le Spartakusbund est resté fidèle à cet objectif et il l'a élargi à une conception des conseils qui le comprenait comme une alternative à la Constitution bourgeoise-capitaliste de l'État et de l'économie de la République de Weimar naissante. Les dirigeants voyaient bien que, pour la réalisation de cet objectif, le Parti n'avait à sa disposition ni une organisation effective, ni surtout une base de masse considérable et stable¹², et pourtant ils ne se sentaient pas contraints pour cela à des compromis, à souscrire à des mots d'ordre unitaires¹³, mais ils mettaient au contraire l'accent sur ces contradictions et ils tentaient de surmonter le manque de clarté des perspectives politiques chez les masses par une éducation de ces masses, en s'appuyant sur la politique des socialistes majoritaires et de la social démocratie des Indépendants¹⁴. Cela correspondait à la tâche, fixée durant la guerre, d'un parti révolutionnaire:

Celui-ci devait « expliquer ce qui est » à tout moment et avec bravoure, c'est-à-dire présenter aux masses de manière claire et nette leurs tâches dans un moment historique donné, proclamer le programme politique d'action et les solutions qui découlent de la situation. »¹⁵.

Le danger d'isolement qui était lié à cela a été parfaitement saisi par Rosa Luxemburg ; c'est pourquoi elle s'est prononcée tout d'abord contre la fondation d'un Parti communiste autonome, elle a voulu faire de l'agitation à l'intérieur de l'USPD en faveur de ce qui était reconnu comme juste, et gagner les masses¹⁶, et c'est pourquoi aussi elle s'est prononcée

10-11-1918 (maintenant aussi dans : *Die Regierung der Volksbeauftragten* [Le gouvernement des délégués du peuple], n° 3, p. 20).

¹¹ Ce tract avec le titre : « Die Stunde des Handelns ist gekommen » [L'heure de l'action est arrivée] (dans *Spartakus im Kriege*, doc. 57, p. 229 sq.) se termine par : « Berlin, le 7 novembre 1918 ». Chez Liebknecht (*ibidem* p. 592), ce tract, qui a un autre titre : (« Die nächsten Ziele Eures Kampfes » [Les prochains objectifs de votre combat], selon l'indication dans les notes du journal intime de Liebknecht (*ibidem*, p. 585), est daté du 8/9-11-1918 ; voir le fac-similé dans : « Illustrierte Geschichte der Deutschen Revolution », p. 199 et « Tagebuchaufzeichnungen », p. 204, Sp. 2.

¹² Concernant l'organisation et l'efficacité du Spartakusbund, voir Kolb, *Ibidem* p. 47 sqq.

¹³ Liebknecht (*ibidem*) : « Relier entre elles les luttes allant dans le même sens : c'est ce que nous nous efforçons de faire ; coupler des forces qui vont dans des sens différents afin d'entraver et de détourner les forces de choc radicales de la révolution, tel est le souci de l'apôtre actuel de l'unité... ».

¹⁴ Liebknecht a parlé du fait qu'« une grande partie des soldats prolétariens ainsi que des ouvriers ... a été soumise pendant des années aux influences abrutissantes des sociaux-impérialistes » (*Der neue Burgfrieden* [La nouvelle trêve politique] dans : « Die Rote Fahne », n° 4 du 19-1-1918, et aussi dans : Liebknecht, *ibidem*, vol. IX, p. 61 sqq., voir également p. 618, 656 ; une constatation similaire avait déjà été faite dans « Spartacus », n° 11 de septembre 1918, *ibidem*, p. 451.

¹⁵ « Spartacus », n° 6 d'août 1917, *ibidem*, p. 366.

¹⁶ Voir W.T. Angress : *Die Kampfzeit der KPD 1921-1923* [Le temps du combat du KPD 1921-1923], Düsseldorf 1973, p. 44 ; P. Fröhlich : *Rosa Luxemburg*, 3^e édition, Francfort-sur-le Main 1967, nouvelle édition 1973, p. 328 ; Kolb, *ibidem*, p. 143. – Pour faire avancer le processus de clarification au sein de l'USPD, et pour gagner l'aile gauche de l'USPD, Luxemburg s'est prononcée vigoureusement pour la convocation d'un Congrès de parti des Indépendants (dans : « Rote Fahne », n° 14 du 29-12-1918, et : *Zur Politik der USPD, Korreferat auf der ausserordentlichen Verbandsversammlung der USPD von Gross-Berlin 15-12-1918* [La politique de l'USPD, intervention lors de l'assemblée extraordinaire de la fédération de l'USPD du Grand-Berlin] du 15-12-1918 dans : « Die Freiheit », n° 57 du 16-12-1918), mais elle s'est heurtée à la résistance résolue de la direction de l'USPD.

ensuite en faveur de la participation aux élections pour l'Assemblée nationale. Mais Rosa Luxemburg, comme l'ensemble du Spartakusbund, comptait sur la spontanéité révolutionnaire, sur les processus rapides d'apprentissage et sur les radicalisations, chez les masses du prolétariat. Pour faire avancer ce processus et accroître ainsi en même temps la masse des partisans, le Spartakusbund a développé la tactique de l'agitation révolutionnaire et des manifestations de masse qui semblait être la seule voie prometteuse pour provoquer une situation aggravée du point de vue véritablement révolutionnaire ; du reste, le Spartakusbund comptait sur la progression irrésistible de la révolution et sur « le potentiel révolutionnaire des masses »¹⁷. Mais cette tactique et l'espoir relatif à la spontanéité révolutionnaire des masses ont conduit à négliger la formation de ses bases organisationnelles¹⁸ ; l'on pensait que, avec une agitation suffisante, les masses trouveraient d'elles-mêmes le Spartakusbund¹⁹, que la majorité du prolétariat reconnaîtrait dans le Spartakusbund la véritable représentation de ses intérêts²⁰, mais l'on ne prenait pas en compte la nécessité d'une forte organisation en vue de la conquête et de la défense du pouvoir révolutionnaire²¹.

C'est ici que l'hypothèse de Rosa Luxemburg concernant la spontanéité ainsi que sa théorie de la révolution entraient en vigueur.

Pour Rosa Luxemburg, la lutte des classes était « le produit élémentaire de la société de classe »²². Luxemburg avait révélé les tendances objectives du développement de la société bourgeoise de classe au cours de la période de l'impérialisme dans son étude portant sur : *Die Akkumulation des Kapitals* [L'accumulation du capital] (1913), et c'est à cette occasion que, à « l'encontre de l'interprétation néo-harmoniste des doctrines économiques de Marx » par Hilferding et par la théorie marxiste officielle de la social-démocratie allemande, elle avait mis en évidence « l'idée d'effondrement » et par conséquent la nécessité historique de la révolution²³. Le coup en retour du caractère violent de l'impérialisme de la part des pays soumis sur les États impérialistes eux-mêmes²⁴, ainsi que l'escalade des puissances impérialistes, qui signifiaient pour Rosa Luxemburg la crise de la société bourgeoise²⁵, aiguïseraient les contradictions de classe et donneraient naissance, en tant que produit élémentaire, aux mouvements de masse révolutionnaires du prolétariat.

Les mouvements de masse de ce type, qui sont produits par les contradictions sociales et les crises historiques du capitalisme lui-même, trouvent leur expression dans les luttes de masse politiques et économiques, dans lesquelles le prolétariat développe spontanément et de manière auto-créative des initiatives, des formes d'organisation, des fonctions et des

¹⁷ Cf. P. Nettl : *Rosa Luxemburg*, Cologne/Berlin 1968, p. 679 sq., 686 sq., 689, 695, 697, 712 sq.

¹⁸ Voir Kolb, *ibidem*.

¹⁹ Cf. Nettl, *ibidem*, p. 666.

²⁰ Cf. *ibidem*, p. 712 : « Les masses, cela signifiait l'action – dans la situation opportune. Le mot d'ordre était : avoir la majorité par l'action ; non pas comme dans la démocratie orthodoxe : d'abord le consensus et ensuite peut-être l'action. Rosa Luxemburg ne doutait pas que le soutien des masses devait arriver avec l'action, et qu'il ne pouvait pas arriver d'une autre façon ; que ce n'était pas un processus continu, mais un processus par bonds qui trouverait son achèvement lors de la prise du pouvoir et l'instauration du socialisme. ».

²¹ Voir Kolb, *ibidem* p. 141 sqq. Mais la question se pose également de savoir si, étant donné la vague, qui allait bientôt survenir, de diffamations, d'alarmismes, de répressions, de persécutions – avant tout concernant Liebknecht et Luxemburg (voir Fröhlich, *ibidem*, p. 320 sqq. et Luxemburg : *Der alte Spiel* [Le vieux jeu], dans : “Die rote Fahne”, n° 3 du 18-11-1918) – et ensuite l'interdiction légale du jeune parti, la Ligue Spartacus était objectivement en mesure de faire face.

²² R. Luxemburg : *Die Krise der Sozialdemokratie (Junius-Broschüre)* [La crise de la social-démocratie (La brochure de Junius)], dans R. L. : *Politische Schriften* [Écrits politiques] II, p. 19-157, ici : p. 102.

²³ R. Rosdolsky : *Zur Entstehungsgeschichte des Marxschen “Kapital”* [L'histoire de l'origine du “Capital” de Marx], Francfort-sur-le-Main 1958, vol. 2, p. 578 sq.

²⁴ R. Luxemburg a analysé ensuite le mode d'apparition concret de la répression impérialiste et son contrecoup dans la *Junius-Broschüre*. Voir aussi R. Luxemburg : *Die Akkumulation des Kapitals. Eine Antikritik* (1921), dans R. L. : *Die Akkumulation des Kapitals*, Berlin 1923, p. 780.

²⁵ R. Luxemburg : *Die Krise der Sozial-demokratie, ibidem*, p. 148.

solutions²⁶. Dans le cadre de cette conception de l'autonomie et de l'initiative créative du prolétariat au cours de ses luttes de masse, conception avec laquelle Luxemburg contredisait dans *Organisationsfragen der russischen Sozialdemokratie* [Questions d'organisation de la social-démocratie russe] (1904) « l'ultra-centralisme » de Lénine, et dans *Massenstreik, Partei und Gewerkschaften* [Grève de masse, parti et syndicats] (1906) la passivité, le fétichisme de l'organisation, le bureaucratisme et le schématisme creux des actions, dans la social-démocratie allemande, le parti, selon Rosa Luxemburg, n'a pas pour rôle de préparer et d'effectuer des putschs²⁷ – ce serait impossible étant donné que « la grande quantité de facteurs économiques, politiques et psychologiques, la tension respective des contradictions de classe, le degré de sensibilisation, la maturité de l'état d'esprit combatif des masses, » sont imprévisibles pour le parti²⁸ –, mais la tâche du parti, « en tant qu'avant-garde du prolétariat ayant une conscience de classe »²⁹, se limite à 1°) accélérer le mouvement spontané en raison du fait « qu'il fait comprendre aux larges couches prolétariennes la survenance inévitable de cette période révolutionnaire, les éléments sociaux internes qui y mènent et leurs conséquences politiques »³⁰, et 2°) à assumer durant les luttes de masse « la direction politique » du mouvement :

« La tâche la plus importante de “direction” dans la grande crise historique consiste à donner le mot d'ordre de la lutte, à l'orienter, à régler la tactique de la lutte politique de telle manière qu'à chaque phase et à chaque instant du combat, soit réalisée et mise en activité la totalité de la puissance du prolétariat déjà engagé et lancé dans la bataille et que cette puissance s'exprime par la position du Parti dans la lutte ; il faut que la tactique de la social-démocratie ne se trouve jamais, quant à l'énergie et à la précision, au dessous du niveau du rapport des forces en présence, mais qu'au contraire elle dépasse ce niveau ; alors cette direction politique se transformera automatiquement en une certaine mesure en direction technique. »³¹.

À partir de cette position, Rosa Luxemburg a pu, en 1918/1919, en même temps, d'une part, attirer l'attention de manière toujours impérieuse sur long chemin et sur les difficultés qui attendaient la révolution socialiste³² et rejeter tout putschisme, et, d'autre part, essayer, avec des mots d'ordre, des analyses de situation et des revendications, de faire avancer le mouvement de masse révolutionnaire et de déterminer l'orientation de la lutte. Réalisme dans l'estimation des difficultés et optimisme révolutionnaire, au sens de faire progresser l'évolution conformément aux tâches historiques, vont ici main dans la main, constituent une unité dialectique³³.

²⁶ R. Luxemburg : *Massenstreik, Partei und Gewerkschaften* dans : R.L. : *Politische Schriften* I, p. 135-228, ici : p. 264, 181, et *Organisationsfrage der russischen Sozialdemokratie* dans : *Politische Schriften* III, p. 83-105, ici : p. 88 sq., 92.

²⁷ Voir à ce sujet R. Luxemburg : *Was will der Spartakusbund ?* [Que veut la Ligue Spartacus ?], dans : “Die Rote Fahne”, n° 29 du 14-12-1918 et aussi dans R.L. : *Politische Schriften* II, p. 159-170 ; dans ce qui suit, citations de : *Der Gründungsparteiabend der KPD* [La Congrès de fondation du KPD], édité par Hermann Weber, Francfort-sur-le-Main/Vienne (1969) p. 293-301, ici : p. 296, 301. Concernant la conception du parti en février 1919 : *Von den Putschen und den Putschisten* [À propos des putschs et des putschistes], dans : “Die Rote Fahne”, n° 19 du 05-02-1919.

²⁸ R. Luxemburg : *Die Krise der Sozialdemokratie*, *ibidem*, p. 133.

²⁹ *Ibidem*.

³⁰ R. Luxemburg : *Massenstreik, Partei und Gewerkschaften*, *ibidem*, p. 199.

³¹ *Ibidem*, p. 183, cité à nouveau dans : R.L. : *Die Krise der Sozialdemokratie*, *ibidem*, p. 134.

³² Par exemple Luxemburg : *Der Anfang* [Le début], dans : “Die Rote Fahne” n° 3 du 18-11-1918, et aussi K. Liebknecht : *Was will der Spartakusbund ?* [Que veut la Ligue Spartacus ?], Œuvres complètes : discours et écrits, vol. IX, p. 649-662, ici : p. 656.

³³ Les deux derniers articles de journal de R. Luxemburg et de K. Liebknecht ont été exemplaires pour faire le lien entre ces deux éléments : *Ordnung herrscht in Berlin* [L'ordre règne à Berlin], dans : “Die rote Fahne” n° 15

Malgré tout le travail de sensibilisation, malgré toute la direction politique du parti, le véritable sujet révolutionnaire demeure la masse du prolétariat³⁴. Le fait qu'à ce propos le degré de développement de la conscience et de la volonté révolutionnaires ait été surestimé parfois considérablement par Rosa Luxemburg³⁵ et que la préparation organisationnelle de la prise des postes du pouvoir ait été négligée, montre les dangers de ces positions.

De quoi s'agissait-il pour la Ligue Spartacus dans la première phase de la révolution ? Quels étaient les contenus de son agitation ?

Dans les premières semaines après le 9 novembre, la Ligue Spartacus a défendu les points de vue suivants qui ont été formulés et soutenus avant tout par Rosa Luxemburg et par Karl Liebknecht :

1. Tout d'abord, Luxemburg considérait ce qui devait être obtenu par la révolution comme inaccessible. Le véritable ennemi, « la bourgeoisie impérialiste, la domination capitaliste de classe », n'a pas disparu, et, au lieu de cela, le gouvernement de la révolution des sociaux-démocrates et des Indépendants, a jusqu'à présent laissé « l'organisme administratif du bas vers le haut continuer tranquillement à fonctionner entre les mains » des représentants de l'ancien régime, il protège et rassure la bourgeoisie, et il laisse faire la contre-révolution³⁶. En conséquence, Liebknecht constatait une contradiction « entre la forme politique et le contenu social jusqu'ici de la Révolution allemande » : tandis que celle-ci était « dans sa forme politique, une action prolétarienne », « son contenu social était celui d'une réforme bourgeoise »³⁷. Or la tâche du prolétariat était « de hausser la révolution jusqu'à la révolution sociale »³⁸, dont le but était « l'abolition de la domination du capital, la réalisation de l'ordre social socialiste » : « ceci, et rien de moins, est le sujet historique de la révolution actuelle »³⁹.
2. Étant donné que le SPD, avec sa politique, ainsi que Luxemburg l'écrivait dans un article, « s'avérait être et continuait à s'avérer être [sans ambiguïté] la force de sécurité du pouvoir de classe bourgeois », étant donné que l'USPD, avec ses délégués du peuple, masquait cette politique du SPD et devenait ainsi le complice de la contre-révolution, et étant donné qu'il importait d'effectuer « le divorce le plus strict, le plus impitoyable, entre le camp du prolétariat révolutionnaire et les ennemis déclarés ou déguisés de la révolution et du socialisme »⁴⁰, une âpre agitation était dirigée contre le SPD et l'USPD, et les mots d'ordre unitaires étaient désignés et refusés en tant qu'inhibiteurs de la révolution, en tant que contre-révolutionnaires :

du 15-01-1919. Étant donné qu'elle ne tient pas compte de ce contexte, la critique de Kolb adressée à la politique de Rosa Luxemburg dans la première phase de la révolution demeure spéieuse (Kolb, *ibidem*, p. 152 sq.).

³⁴ Liebknecht : *Die Massen wissen besser als die Führer was notwendig ist* [Les masses savent mieux que les chefs ce qui est nécessaire] dans : "Freiheit", n° 57 du 16-12-1918, et aussi dans Œuvres complètes : discours et écrits, vol. IX, p. 642.

³⁵ Ainsi par exemple Luxemburg dans son discours : *Unser Programm und die politische Situation* [Notre programme et la situation politique] (désormais qualifié de discours programmatique) lors du Congrès constitutif du KPD, dans : *Der Gründungsparteitag der KPD* [Le Congrès constitutif du KPD], p. 172-200, ici : p. 187 (le discours est aussi reproduit dans : R.L. : *Politische Schriften* II, 171-201).

³⁶ Voir le premier article de R. Luxemburg : *Der Anfang*, dans : "Die Rote Fahne", n° 3 du 18-11-1918 ; elle y oppose un programme révolutionnaire aux omissions de la révolution.

³⁷ K. Liebknecht : *Das, was ist* [Ce qu'il en est], dans : "Die Rote Fahne" n° 6 du 21-11-1918 (Œuvres complètes : discours et écrits, vol. IX, p. 604).

³⁸ *Ibidem*.

³⁹ Luxemburg, *ibidem*.

⁴⁰ Luxemburg : *Parteitag der Unabhängigen. S. P.* [Congrès du P. S. Indépendant] dans : "Die Rote Fahne" n° 14 du 29-11-1918.

« La clarté ne peut résulter que de la critique impitoyable ; l'unité ne peut résulter que de la clarté ; la force pour créer le nouveau monde du socialisme ne peut résulter que de l'unité des convictions, du but et de la volonté. »⁴¹.

3. Avec l'alternative entre l'Assemblée nationale et le système des conseils, il ne s'agit pas, comme « la démagogie contre-révolutionnaire » voudrait le faire croire, « de démocratie ou bien de dictature », mais du choix en faveur de « la démocratie bourgeoise ou de la démocratie socialiste »⁴². Ce faisant, le Spartakusbund voit dans la démocratie bourgeoise, ainsi que Liebknecht l'explique, « une démocratie frelatée étant donné que la dépendance économique et sociale des masses laborieuses, malgré l'égalité politique formelle, fournit concrètement aux classes dominantes une énorme prépondérance politique et que la dépendance économique et sociale exclut en fait la démocratie réelle »⁴³. « C'est ainsi que la voie qui mène à la démocratie passe par le socialisme »⁴⁴, par la dictature du prolétariat, que Luxemburg définit comme « l'emploi de tous les instruments politiques du pouvoir pour réaliser le socialisme, pour exproprier la classe des capitalistes – au sens et par la volonté de la majorité révolutionnaire du prolétariat, et donc dans l'esprit de la démocratie socialiste » ; Rosa Luxemburg peut donc dire : « La dictature du prolétariat, c'est la démocratie au sens socialiste »⁴⁵. Si le contenu social de la démocratie socialiste, c'est-à-dire de la dictature du prolétariat, est ainsi déterminé, Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht voient, de même que la Ligue Spartacus, dans les conseils les formes politiques concrètes de la démocratie socialiste.
4. Pour la protection et l'instauration de la démocratie socialiste, Rosa Luxemburg revendique : « Tout le pouvoir entre les mains de la masse laborieuse, entre les mains des conseils d'ouvriers et de soldats »⁴⁶.

Pour la réalisation de cette revendication, les mesures suivantes sont à son avis encore nécessaires :

« Renforcement et réélection des conseils locaux d'ouvriers et de soldats, de sorte que le premier geste chaotique et impulsif de leur fondation soit remplacé par un processus conscient d'autodétermination des buts, des tâches et des moyens, de la révolution ;

« Réunion en permanence de ces représentations de la masse et transfert du véritable pouvoir politique du petit comité du conseil exécutif à la base plus large du conseil d'ouvriers et de soldats ;

« Convocation dans les plus brefs délais du Parlement national des ouvriers et des soldats afin de constituer les prolétaires de toute l'Allemagne en tant que classe, en tant que pouvoir politique compact, et de les placer derrière l'œuvre de la révolution en tant que sa défense et sa force de frappe »⁴⁷.

⁴¹ Liebknecht : *Die neue Burgfriede* [La nouvelle trêve], dans : "Die Rote Fahne" n° 4 du 19-11-1918 (Œuvres complètes : discours et écrits, vol. IX, p. 599 et Préceptes de Liebknecht, dans *ibidem*, p. 630-635, ici : 633 sq.).

⁴² Luxemburg : *Die Nationalversammlung* [L'Assemblée nationale], dans "Die Rote Fahne" n° 5 du 20-11-1918; cf. *Nationalversammlung oder Rätssystem* [Assemblée nationale ou système des conseils], in : *ibidem*, n° 32 du 11-12-1918.

⁴³ K. Liebknecht : *Leitsätze* [Préceptes], *ibidem*, p. 631.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ Rosa Luxemburg, *ibidem*.

⁴⁶ *Ibidem* ; cf. Liebknecht, *ibidem* – Liebknecht revendique lui aussi le gouvernement des conseils d'ouvriers et de soldats pour toute l'Allemagne, et pourtant quand il écrit : « Une "Assemblée nationale" peut exister tout au plus à la fin et non pas au début de l'évolution qui s'est engagée » (*ibidem*), il semble considérer les conseils seulement comme les supports de la dictature du prolétariat pendant la période de transformation, mais pas encore cependant comme la forme constitutionnelle de la société socialiste.

⁴⁷ R. Luxemburg : *Der Anfang* [Le début], dans : "Die Rote Fahne", n° 3 du 18-11-1918.

Et Karl Liebknecht exigeait que l'on suive l'exemple des mesures de la Commune de Paris :

« Jusqu'à ce qu'ils puissent être écartés, tous les fonctionnaires révolutionnaires non-prolétariens doivent être soumis à un strict contrôle permanent par les ouvriers et les soldats. Tous les services politiques, militaires, judiciaires, etc. doivent être pourvus par des élections, et seuls les travailleurs et les soldats prolétariens y sont éligibles. »⁴⁸.

Et donc, avec le mot d'ordre de la Ligue Spartacus : « Tout le pouvoir aux conseils ! », l'instauration et la consolidation du système des conseils sont revendiquées comme structure constitutionnelle de la dictature du prolétariat, comme réalisation du socialisme.

C'est à partir de cette base, qui est résumée en quatre points, que la Ligue Spartacus s'est résolument attaquée dans les mois qui ont suivi à la politique du SPD et de l'USPD, à la politique du gouvernement des délégués du peuple, aux campagnes de diffamation dirigées contre les conseils⁴⁹, à l'élimination du conseil exécutif des AuSRäte berlinois par le conseil des délégués du peuple⁵⁰, et aux propositions du SPD d'associer l'Assemblée nationale et le système des conseils⁵¹; c'est à partir de cette base qu'elle a critiqué de la manière la plus catégorique le déroulement du 1^o Congrès des conseils en tant que « victoire de la contre-révolution »⁵², et qu'elle s'est prononcée en faveur de la conservation du principe des élections dans les entreprises⁵³ pour les conseils et de « l'épuration des conseils » de tous les opposants à la dictature du prolétariat et à la Constitution conseilliste⁵⁴.

Le projet de programme, rédigé par Rosa Luxemburg et publié dans "Die Rote Fahne", n^o 29 du 14-12-1918, sous le titre : "Was will der Spartakusbund ?" [Que veut la Ligue Spartacus ?], projet qui a été ensuite adopté par le Congrès de fondation du KPD(S) comme son programme de parti, élargissait et systématisait aussi bien la critique faite jusqu'à présent au déroulement de la révolution que les exigences relatives à son développement ultérieur. C'est sur la base de ce programme que la conception du Parti relative aux conseils a été ensuite développée jusqu'à l'été 1919 par différents auteurs dans des brochures et dans des articles de journaux.

Le Congrès fondateur du KPD(S), qui s'est tenu du 30-12-1918 au 1-01-1919, a réuni en fin de compte la Ligue Spartacus et les différents groupes de la gauche radicale qui s'étaient regroupés durant la guerre dans les "Internationalen Sozialisten" [Socialistes internationaux] et, en novembre 1918, dans le parti des "Internationalen Kommunisten Deutschlands" [Communistes Internationaux d'Allemagne] (IKD)⁵⁵.

⁴⁸ Liebknecht: *Préceptes*, *ibidem*, p.632.

⁴⁹ Voir : *Aufruf zur Massendemonstration* [Appel à la manifestation de masse] du 16-12-1918 dans : "Die Rote Fahne" du 16-12-1918.

⁵⁰ Voir R. Luxemburg: *Um den Vollzugsrat* [Concernant le conseil exécutif], dans : "Die Rote Fahne" n^o 26 du 11-12-1918.

⁵¹ Voir : *Die Unabhängigen und die A.- und S.-Räte* [Les Indépendants et les conseils d'ouvriers et de soldats], dans : "Die Rote Fahne", n^o 28 du 14-12-1918.

⁵² R. Luxemburg : *Ein Pyrrhussieg* [Une victoire à la Pyrrhus], dans : "Die Rote Fahne" n^o 36 du 21-12-1918 ; cf. R. L. : *Eberts Mameluken* [Les mamelouks d'Ebert], *ibidem*, n^o 35 du 20-12-1918.

⁵³ Voir : *Grundsätzliches über Arbeiterrats-Wählen* [Ce qui est fondamental concernant les élections au conseil ouvrier], dans : "Die Rote Fahne" n^o 26 du 11-12-1918, p. 3 ; et également à propos des directives du Comité Central pour les élections au 2^o Congrès des conseils : *Die Verfälschung der Rätewahlen* [La falsification des votes aux conseils], dans : "Die Rote Fahne", n^o 45 du 3-03-1919

⁵⁴ Voir *Der Ruck nach links* [Le sursaut à gauche], dans : "Die Rote Fahne" n^o 18 du 14-02-1919, p. 3 ; *Weimar*, *ibidem*, n^o 20 du 6-02-1919.

⁵⁵ Concernant l'ISD et l'IKD, voir H.M. Block : *Syndikalismus und Linkskommunismus von 1918-1923* [Syndicalisme et communisme de gauche de 1918 à 1923], Meisenheim an Glan 1969, p. 67 sqq.

Les radicaux de gauche de ce qui est devenu plus tard l'IKD, en particulier la "Bremer Linke" [Gauche brêmeoise], avaient déjà très tôt demandé une rupture franche de la gauche avec le SPD, et ensuite aussi avec l'USPD, ainsi que la fondation d'un parti radical de gauche spécifique⁵⁶, étant donné qu'il leur semblait impossible de participer « aux hésitations et aux fluctuations » du centre du parti autour de Kautsky⁵⁷, et qu'ils voulaient travailler pour la révolution socialiste. C'est pour cette raison-là qu'ils avaient critiqué violemment la tactique de la Ligue Spartacus consistant à vouloir agir de manière révolutionnaire à l'intérieur de l'"Arbeitgemeinschaft" [Groupe de travail] parlementaire de l'opposition au SPD et ensuite à l'USPD⁵⁸.

La "Bremer Linke" voyait dans le groupe "Internationale" un nouveau « mouvement de chefs » qui ne tenait pas compte de la volonté des différentes organisations locales⁵⁹, et elle tentait en revanche de mettre sur pied une organisation politique qui garantirait l'autonomie des différents groupes locaux de la gauche⁶⁰. Les radicaux de gauche se sont revendiqués depuis le début de l'aile gauche, rassemblée autour de Lénine, du mouvement de Zimmerwald⁶¹, ils ont soutenu, avec le commencement de la Révolution russe, la théorie et la pratique des bolcheviks et ils ont publié à Brême, à la différence de "Die Rote Fahne" de la Ligue Spartacus, dans l'"Arbeiterpolitik", et ensuite également dans la feuille volante "Der Kommunist", qui est parue à partir de novembre 1918, des articles de Lénine, Radek et Boukharine. Cependant, cette affinité avec les bolcheviks avait sa raison moins dans l'acceptation de la conception léniniste du parti de cadres et de l'"ultra-centralisme" que dans leur accord relatif sur la nécessité de la séparation d'avec le SPD "social-impérialiste" et de la création d'un parti radical de gauche spécifique, de même que sur la reconnaissance du point de vue cohérent et de la pratique radicale de la révolution des bolcheviks ; en effet, concernant la structure du parti, les radicaux de gauche penchaient plutôt vers la conception organisationnelle d'Anton Pannekoek, lequel considérait que « l'essentiel dans l'organisation », n'était pas « la forme extérieure », mais « l'esprit de l'organisation », « l'esprit d'appartenance commune »⁶². Cela s'est manifesté lorsque ceux de la "Bremer Linke" ont désigné la Ligue Spartacus, avec son organisation légère, comme un mouvement de chefs et qu'ils ont réclamé l'autonomie des groupes locaux, lorsqu'ils se sont opposés à la politique de la centrale du KPD lors du Congrès du Parti à Heidelberg en octobre 1919⁶³. Se dessinaient déjà chez les radicaux de gauche les positions fondamentales du communisme de gauche, lequel devait combiner ensuite, à partir de 1919-20, la théorie radical-révolutionnaire avec des conceptions organisationnelles libertaires.

De même que pour le Spartakusbund, les conseils étaient pour les Internationalen Kommunisten les organes de combat du prolétariat dans la révolution⁶⁴. Après que les

⁵⁶ "Arbeiterpolitik", n° 6 du 10-02-1917, p. 44.

⁵⁷ "Arbeiterpolitik", n° 7 du 17-02-1917, p. 52.

⁵⁸ Voir par exemple "Arbeiterpolitik", n° 8 du 24-02-1917, p. 57 sqq. et n° 15 du 14-04-1917, p. 113 sqq. ; voir aussi Bock, *ibidem*, p. 68.

⁵⁹ Il y avait quelques groupes Spartacus qui n'approuvaient pas les contacts avec l'USPD (voir "Arbeiterpolitik", n° 16 du 21-04-1917, p. 121 sq.).

⁶⁰ Voit *Über die Bedeutung einer linksradikalen Partei* [De l'importance d'un parti radical de gauche], dans "Arbeiterpolitik", n° 23 du 9-06-1917, p. 173 sq., et *Aufruf "An die linksradikalen Ortsgruppen und Genossen* [Appel "aux groupes locaux et aux camarades radicaux de gauche"], *ibidem*, n° 30 du 28-07-1917, p. 225.

⁶¹ Cf. Bock, *ibidem*, p. 69.

⁶² A. Pannekoek : *Die Machtmittel des Proletariats* [Les moyens de pression du prolétariat], conférence tenue devant les travailleurs de Stuttgart, Stuttgart sans date (1910), p. 7 sq., cité d'après Bock, *ibidem*, p. 53.

⁶³ Concernant l'organisation unitaire, voir les articles dans "Arbeiterpolitik", par exemple : n° 16 du 26-04-1918, p. 95 sqq. ; n° 20 du 18-05-1918, p. 120 ; n° 21 du 25-05-1918, p. 125 ; n° 35 du 31-08-1918, p. 211 ; n° 42 du 19-10-1918, p. 253.

⁶⁴ Karl Radek avait déjà expliqué le 20 octobre 1917 dans l'"Arbeiterpolitik" (n° 42, p. 321 sqq.) les principes des conseils à l'aide des Révolutions russes de 1905 et de 1917.

conseils formés au cours des journées de la révolution de Novembre s'étaient révélés aussi peu révolutionnaires dans leur composition et dans leur pratique, leur but était aussi de transformer, conformément à leurs idées, les conseils en instrument de la révolution à l'aide d'actions de masse et au moyen de l'expulsion des membres du SPD et de l'USPD⁶⁵. Ceci s'est bien produit pendant trois semaines, après la proclamation de la République des conseils de Brême lors d'une assemblée de masse le 10 janvier 1919, République qui devait faire passer alors de la révolution bourgeoise de Novembre à la révolution prolétarienne de Janvier et soutenir les combats de janvier à Berlin⁶⁶.

Si les radicaux de gauche ont été favorables à la fin de 1918 à une fusion avec la Ligue Spartacus, c'est parce que, au cours de la Révolution, si les contradictions n'avaient pas disparu, ainsi que les IKD le disaient dans leur déclaration lors du Congrès constitutif du KPD(S)⁶⁷, elles avaient fortement diminué, et avant tout parce que le Spartakusbund considérait alors lui-même comme inévitable la séparation définitive d'avec l'USPD⁶⁸.

Écrire sur le Congrès du parti est superflu dans le cadre de cet ouvrage, et aussi du fait de la littérature disponible⁶⁹. Trois ensembles de sujets traités par le Congrès sont cependant importants pour l'évolution ultérieure du communisme en Allemagne et pour la théorie communiste des conseils, et il faut donc les exposer ici brièvement : la question syndicale, le problème de la participation aux élections de l'Assemblée nationale et l'organisation d'un nouveau parti⁷⁰.

Concernant la question de savoir si le KPD(S) devait participer aux élections pour l'Assemblée nationale fixées au 19 janvier 1919, l'on était d'accord dans l'ensemble du Parti pour refuser le parlementarisme et pour avoir la volonté de tout faire pour créer une République des conseils. Les différences consistaient exclusivement sur la question de la tactique, et elles étaient déterminées par l'état d'esprit révolutionnaire des membres du Parti, et aussi bien par les premières tendances à la radicalisation de la révolution que par l'évaluation du déroulement ultérieur de la révolution. Tandis que Rosa Luxemburg, Karl Liebknecht, Paul Levi, Fritz Heckert, etc., considéraient que la révolution était peu avancée, qu'ils se préparaient à une longue période de révolutionnarisation⁷¹ et que par conséquent ils défendaient la position consistant à ne pas perdre le contact avec les masses et à ne pas tomber dans l'isolement⁷², ainsi qu'à utiliser les élections et la tribune du Parlement pour faire de l'agitation contre l'Assemblée nationale et en faveur du système des conseils – tandis que cette aile plaidait donc en faveur d'une double stratégie de liaison entre le combat extra-

⁶⁵ J. Knief : *Von der bürgerlichen Republik zur proletarischen Revolution* [De la République bourgeoise à la Révolution prolétarienne], dans "Arbeiterpolitik" n° 49 du 7-12-1918, p. 293 sqq. ; Kuckcuk : *Bremer Linksradiakalen bzw. Kommunisten von der Militärrevolte im November 1918 bis zum Kapp-Putsch im März 1920* [Les radicaux de gauche, c'est-à-dire les communistes, de Brême, de la révolte militaire de novembre 1918 jusqu'au putsch de Kapp en mars 1920], p. 56 sqq.

⁶⁶ Cf. Kuckcuk (sous la direction de) : *Revolution und Räterepublik in Bremen* [Révolution et république des conseils à Brême] (Francfort-sur-le-Main 1969), p. 23 ; et l'appel correspondant dans "Der Kommunist" (Brême), n° 8 du 10-11-1919 (également dans : Kuckcuk, *ibidem*, Doc. XIX, p. 52 sq.).

⁶⁷ *Der Gründungsparteitag der KPD* [Le Congrès constitutif du KPD], p. 171.

⁶⁸ Voir paragraphes 3-5 de la déclaration.

⁶⁹ Voir par exemple B. H. Weber : *Einleitung zu Der Gründungsparteitag der KPD* [Introduction au Congrès constitutif du KPD], p. 9-51 ; Angress, *ibidem*, p. 45 sqq. ; Flechtheim : *Die KPD in der Weimarer Republik* [Le KPD dans la République de Weimar], p. 126 sqq. ; *Die Gründung der Kommunistischen Partei Deutschlands* [La constitution du Parti Communiste d'Allemagne], Berlin (Est) 1959 ; K. Memmach : *Die Gründung der KPD* [La fondation du KPD], dans : *50 Jahre Novemberrevolution. 50 Jahre KPD* [50 ans de révolution de Novembre. 50 ans de KPD], "Marxistische Blätter, cahier spécial 03-68, p. 68-79.

⁷⁰ Pour ce qui suit, voir Bock, *ibidem*, p. 92 sqq.

⁷¹ Voir *Der Gründungsparteitag der KPD*, entre autres p. 93 sqq., 100 sq., 126 sq.

⁷² Voir, *ibidem*, p.102.

parlementaire et intra-parlementaire, la majorité votait par principe, par optimisme révolutionnaire⁷³, afin de ne pas conduire les masses sur une fausse voie et en conséquence de pouvoir mettre en chantier l'instauration du système des conseils du bas vers le haut⁷⁴, contre la participation aux élections et elle intervenait avec véhémence en faveur de l'organisation du système des conseils et de sa prise du pouvoir. C'est avec ce « triomphe d'un radicalisme un peu puéril, pas assez mûri, rectiligne », ainsi que Rosa Luxemburg évaluait la décision⁷⁵, que les ex-membres des IKD avaient certes voté de manière résolue contre la participation aux élections, alors que la Centrale de la Ligue Spartacus avait, quant à elle, voté pour ; cependant, le résultat du scrutin (62 voix à 23 contre la participation⁷⁶) et les contributions à la discussion, par exemple de von Leviné, de Levien et de Rosi Wolfstein, ont également montré, de même que l'absence du chef des radicaux de gauche de Brême, Johann Knief, qui, contrairement à l'organisation brêmeoise, avait plaidé pour la participation aux élections⁷⁷, que les différences d'opinion traversaient les deux organisations, mais que les membres des IKD s'opposaient toutefois violemment et de manière plus rigoureuse à cette participation⁷⁸.

Ce furent aussi dans l'ensemble les ex-membres de cette organisation qui, à l'automne 1919, entrèrent en conflit avec la Centrale du KPD(S) à propos de la question de l'utilisation du parlementarisme, ce qui conduisit à leur exclusion.

Concernant la question syndicale, le Congrès du parti était encore plus en désaccord, malgré la critique générale faite aux syndicats que Rosa Luxemburg résumait lorsqu'elle disait :

« Les syndicats officiels se sont révélés au cours de la guerre et dans la révolution jusqu'à aujourd'hui comme une organisation de l'État bourgeois et de la domination de la classe capitaliste »⁷⁹.

Une décision portant sur la recommandation de la sortie des syndicats⁸⁰, sur la tentative de révolutionnarisation des syndicats de l'intérieur (Heckert)⁸¹, sur le remplacement des syndicats par un système de conseils économiques (Luxemburg)⁸², ou bien sur l'instauration d'une organisation unitaire (Fröhlich pour la Gauche brêmeoise)⁸³, n'a pas été prise, et une action immédiate de sortie des syndicats a été empêchée par Rosa Luxemburg⁸⁴. Cependant, la tendance qui s'imposait, c'était celle qui consistait à combattre les syndicats de la manière

⁷³ Voir, *ibidem*, entre autres Rühle, p. 96 sqq., Gelwitzki, p. 104 sqq.

⁷⁴ Voir, *ibidem*, Leviné, p. 109.

⁷⁵ Lettre de Clara Zetkin du 11-01-1919, citée dans : *Der Gründungsparteitag der KPD*, Introduction de H. Weber, p. 43, note 101.

⁷⁶ Voir *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 135.

⁷⁷ Les Communistes Internationaux de Brême s'étaient exprimés majoritairement contre la participation aux élections, et, comme ils pratiquaient le mandat impératif, Knief, qui était intervenu de manière énergique en faveur de la participation, n'avait pas été envoyé à Berlin comme délégué (voir Bock, *ibidem*, p. 95 sq., et Kuckcuk : *Bremer Linksradiakalen bzw. Kommunisten.....*, p. 55 sq., 75).

⁷⁸ Lors de la 2^e Conférence nationale des IKD le 24-12-1918, la moitié des délégués s'était encore prononcée pour la participation aux élections (voir Kuckcuk, *ibidem*, p. 75).

⁷⁹ *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 162.

⁸⁰ Voir, *ibidem*, p.159.

⁸¹ Voir, *ibidem*, p.160 sqq.

⁸² Voir, *ibidem*, p.162 sqq.

⁸³ Voir, *ibidem*, p.152 sqq.

⁸⁴ Il est probable que Rosa Luxemburg a empêché la décision en faveur de la sortie des syndicats par le transfert des demandes correspondantes à la Commission du programme afin de ne pas rompre le contact (cf. Kuckcuk, *ibidem*, p. 88).

la plus vive et à les supplanter par une organisation des conseils fondée sur les conseils économiques⁸⁵.

Dans la question de l'organisation, les réflexions en faveur d'un plus fort centralisme et de la limitation d'une large décentralisation dans le Parti ont été de plus en plus bruyantes. Le référent de la Centrale, Hugo Eberlein, a proposé aux délégués, en accord aussi bien avec la prise de position de la Ligue Spartacus lors du Congrès constitutif de l'USPD qu'avec les idées des radicaux de gauche de Brême⁸⁶, « que les organisations locales, les organisations d'entreprise », devaient bénéficier « d'une complète autonomie »⁸⁷. Plus exactement, il imaginait que l'organisation du Parti serait en rapport étroit avec les conseils : leurs membres doivent surtout être organisés dans les entreprises, et ce de sorte que les membres du Parti élisent dans les entreprises des délégués et que ceux-ci « cherchent à réunir les membres dans les entreprises en communautés, en associations, à l'intérieur de cette entreprise »⁸⁸. Ce n'est que dans les quartiers purement d'habitation et pour les ouvriers qui ne travaillent pas dans de grandes entreprises que le Parti doit être organisé sur les lieux de résidence⁸⁹. Les délégués des entreprises et des quartiers se rassemblent ensuite de la même manière dans des conseils locaux qui deviennent des assemblées de responsables pour un lieu donné, et ils constituent le bureau local⁹⁰. Les organisations ainsi formées se réunissent à leur tour avec d'autres organisations en une organisation de district (probablement par l'envoi de délégués), et les districts envoient leurs représentants à la Centrale où ils complètent le Comité directeur élu par le Congrès du Parti⁹¹.

Ces propositions ont été largement reprises par la Commission de programme instituée dans le projet de statuts⁹² et elles ont été inscrites dans les statuts par la Conférence nationale du KPD(S) qui s'est tenue les 14/15 juin 1919 à Berlin⁹³. Dans l'avant-propos du projet de statuts, la Commission du programme motivait la formation des organisations d'entreprise par le fait que « les forces motrices de la révolution... [se situaient] en premier lieu chez les masses laborieuses des grandes entreprises » et que par conséquent c'est là qu'elles devaient être aussi détectées, rassemblées et développées⁹⁴ – un argument que le KPD(S) utiliserait de la même manière pour justifier la mise en place de l'organisation des conseils au-dessus des conseils d'entreprise⁹⁵. « C'est au moyen de cette structure de l'organisation du bas vers le haut qu'est donnée la possibilité de maintenir vivantes toutes les forces révolutionnaires dans les masses et, lors des actions, de les faire avancer toujours dans un front uni »⁹⁶. La « structure du bas vers le haut » est soutenue par la large autonomie et auto-détermination des groupes locaux, ce qui permettait de tenir compte de la diversité du « développement de la révolution dans chaque lieu particulier »⁹⁷.

Le Congrès constitutif du KPD(S) a eu lieu, ainsi que Rosa Luxemburg l'a exposé, lors du tournant qui a fait passer de la « révolution politique » à la « révolution économique », et

⁸⁵ Cf. la conclusion du référent de la Centrale, Paul Lange, *ibidem*, p. 165 sqq.

⁸⁶ Voir Knief : *Spartakus und wir* [Spartacus et nous], dans : "Der Kommunist" (Brême), n°1 di 1-01-1919.

⁸⁷ *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 248.

⁸⁸ *Ibidem*, p.246.

⁸⁹ Voir *ibidem*, p. 247 sq.

⁹⁰ Voir *ibidem*, p. 246.

⁹¹ Voir *ibidem*, p. 250.

⁹² Reproduit *ibidem*, p. 304 sqq.

⁹³ "Dokumente und Materialien zur Geschichte der deutschen Arbeiterbewegung" [Documents et matériaux relatifs à l'histoire du mouvement ouvrier allemand] (désormais désignés par "Dokumente und Materialien"), vol. VII, 1° demi-volume : février 1919 – décembre 1921, Berlin (Est) 1966, n° 52, p. 103 sq.

⁹⁴ *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 304.

⁹⁵ Cf. *Grundsätzliches über Arbeiterrats-Wahlen* [Ce qui est fondamental dans les élections aux conseils ouvriers], dans : "Die Rote Fahne", n° 26 du 11-12-1918, p. 3.

⁹⁶ *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 305.

⁹⁷ *Ibidem*.

de ce fait des manifestations des masses et des conseils ouvriers aux grèves de masse qui s'étendent et devraient devenir « de plus en plus le point central, le principal, de la révolution »⁹⁸. La conscience de se trouver à ce tournant a stimulé le fort optimisme révolutionnaire et l'utopisme existant en partie qui caractérisaient le Congrès du Parti dans son ensemble. Malgré toutes les différences et les ambiguïtés, le Congrès constitutif du Parti aboutissait à une prise de position incontestable en faveur du système socialiste des conseils et contre les structures et les organisations politiques et économiques du passé et de l'État bourgeois : contre les rapports de production capitalistes, contre le parlementarisme, contre le bureaucratisme et le centralisme, contre la continuité personnelle des forces sociales, politiques et militaires, pré-révolutionnaires, contre la vieille social-démocratie et les syndicats dans leur structure et leur pratique actuelles.

C'est sur la base des résultats de la discussion et du programme qui avait été adopté que la politique et l'agitation du KPD(S) ont été développées au cours des mois suivants de la révolution, même après qu'il a été contraint de travailler dans l'illégalité en raison de l'état de siège proclamé après les émeutes de janvier, et c'est ainsi qu'il a essayé d'étendre les grèves qui avaient commencé à la fin novembre en grèves de masse et en grèves générales ayant des objectifs socialistes⁹⁹. En même temps, il faut prendre en considération le fait le Parti ne pouvait exercer qu'une faible influence sur les masses ouvrières. Le KPD(S) était très petit, il ne possédait pas une organisation efficace et il était en outre hétérogène sur le plan théorique, son activité journalistique était très fortement limitée par l'état de siège et les persécutions subies par le Parti¹⁰⁰, et par ailleurs la campagne de dénigrement menée contre les "bolchevistes" et la propagande sur les atrocités commises par "Spartacus" n'avaient pas manqué d'avoir des effets sur les masses laborieuses social-démocrates et attachées aux syndicats.

En fonction du déroulement des mouvements de masse, les points suivants étaient mis au premier plan de l'agitation que l'on tentait de mener en dépit de toutes les restrictions :

- Durant les combats de janvier, le KPD(S), sous le mot d'ordre général de : « À bas Ebert-Scheidemann ! »¹⁰¹, a revendiqué « l'abolition du pouvoir de classe bourgeois et la réalisation du socialisme »¹⁰². Comme mesures pour la concrétisation de cet objectif, Rosa Luxemburg exigeait : la préparation de la prise du pouvoir, l'armement des ouvriers et le désarmement de la contre-révolution, mais avant tout le renouvellement des AuSRäte et la réoccupation du Comité exécutif au sens de la révolution socialiste avec le mot d'ordre : « Dehors Ebert et ses partisans ! »¹⁰³. C'était donc la création des conditions de la révolution qui étaient demandées, et non pas la révolution elle-même.
- Après la répression des combats de Janvier par le gouvernement, le Parti a continué à faire de l'agitation contre l'Assemblée nationale et pour la prise du pouvoir par les AuSRäte révolutionnaires¹⁰⁴.

⁹⁸ *Ibidem*, p. 189.

⁹⁹ Voir par exemple "Dokumente und Materialien", série II, vol. 3 : janvier 1919 – mai 1919, Berlin (Est) 1958, n° 16 (9-01-1919), p. 33 sqq. ; n° 74 – 75 (février 1919), p. 158 sqq. ; n° 112 (3-03-1919), p. 282 sqq. ; n° 117 (4-03-1919), p. 292 ; n° 122 (début mars 1919), p. 199 sq.

¹⁰⁰ Voir Angress, *ibidem*, p. 51 sq., 60 sq., 65 ; cf. Tarmin, *ibidem*, p. 112 sq.

¹⁰¹ Cf. *Illustrierte Geschichte der deutschen Revolution* [Histoire illustrée de la révolution allemande], p. 283.

¹⁰² *Versäumte Pflichten* [Obligations omises], dans : "Die Rote Fahne", n° 8 du 8-01-1919.

¹⁰³ "Die rote Fahne", n° 9 du 9-01-1919, cité d'après *Illustrierte Geschichte der deutschen Revolution*, p. 283 ; cf. "Dokumente und Materialien", série II, vol. 3, n° 13, p. 27 sqq. (cité à partir du "Leipziger Volkszeitung", n° 6 du 9-01-1919).

¹⁰⁴ Voir le tract : *Die Nationalversammlung* [L'Assemblée nationale], dans *Dokumente und Materialien*, *ibidem*, n° 65, p. 139 ; et aussi le tract : *Nieder mit der Nationalversammlung ! Die ganze Gewalt den Arbeiter- und Soldatenräten !* [À bas l'Assemblée nationale ! Tout le pouvoir aux conseils d'ouvriers et de soldats !], cité dans : *ibidem*, n° 43, p. 94 sqq. ; *Weimar*, dans : "Die Rote Fahne", n° 20 du 18-03-1919.

- Le KPD(S) a essayé en février et en mars de mobiliser les masses contre la répression exercée par le gouvernement sur les conseils et de transformer le mouvement de grèves en un mouvement révolutionnaire. C'est dans ce contexte que le Parti a incité les travailleurs à renouveler les AuSRäte, à l'occasion de quoi il mettait en évidence les principes suivants pour le déploiement du pouvoir des conseils :
 - a) les conseils ouvriers se constituent dans les entreprises¹⁰⁵ ;
 - b) l'importance des conseils ouvriers réside dans le rassemblement de « la classe ouvrière en tant que masse agissante¹⁰⁶ ;
 - c) les conseils sont des « organes de lutte [prolétariens] contre le gouvernement capitaliste »¹⁰⁷ ;
 - d) la lutte pour le pouvoir du prolétariat doit être menée en même temps sur le plan économique et politique : sur le plan politique par les conseils ouvriers, et sur le plan économique par les conseils d'entreprise et les comités de grève¹⁰⁸, et cependant « la conquête du pouvoir économique dans l'entreprise, dans la branche d'industrie, dans le pays tout entier » est impossible si le prolétariat ne conquiert pas en même temps le pouvoir politique »¹⁰⁹ ;
 - e) pour pouvoir réaliser ces objectifs, tous les adversaires des conseils, en particulier les partisans du SPD, doivent être exclus des conseils¹¹⁰.

- À l'occasion de son agitation en faveur de la continuation de la révolution, le KPD(S) a repris fin février/début mars le mot d'ordre de l'aile gauche de l'USPD, c'est-à-dire celui de « la seconde révolution », et il considérait celle-ci, comme cela avait déjà été également dit lors du Congrès constitutif du Parti, comme nécessaire, mais il critiquait en même temps les idées qui y étaient associées en provenance de cette aile de l'USPD. Le KPD(S) estimait que la Révolution du 9 novembre était « la révolution dans les administrations, la révolution dans la Wilhelmstrasse »^(*), tandis que « la seconde révolution ... [était] la révolution du prolétariat, la révolution dans les usines », et qu'elle était le combat « pour ou contre le socialisme »¹¹¹. Mais la seconde révolution n'était pas un acte unique de « la prise de contrôle du pouvoir politique », mais « une longue succession de combats dans lesquels les actions politiques et économiques s'emboîtaient constamment les unes dans les

¹⁰⁵ Voir *Die zweite allgemeine Rätekonferenz* [Le II^e Congrès général des conseils], dans : “Die Rote Fahne”, n° 41 du 27-02-1919 ; *Die Verfälschung der Rätewahlen* [Le truquage des élections aux conseils], dans : *ibidem*, n° 45 du 3-03-1919 ; tract avec le même titre, dans : *Dokumente und Materialien*, série II, vol. 3, n° 131, p. 314 sq. et aussi dans “Spartacus” (Essen), n° 35 du 18-03-1919.

¹⁰⁶ Voir *Die Unabhängigen und die A.- und S.-Räte* [Les Indépendants et les conseils d'ouvriers et de soldats] dans : “Die Rote Fahne”, n° 28 du 14-02-1919 ; *Neuwahlen der A.- und S.-Räte* [Renouvellement des conseils d'ouvriers et de soldats], dans : “Spartacus” (Essen), n° 34 du 18-03-1919.

¹⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁸ Voir *Sozialisierungskommission* [Commission de socialisation], dans : “Die Rote Fahne” n° 39 du 25-02-1919.

¹⁰⁹ *Betriebsräte und politische Arbeiterräte* [Conseils d'entreprise et conseils ouvriers politiques], dans : “Die Rote Fahne”, n° 39 du 25-02-1919, p. 3.

¹¹⁰ Voir entre autres : *An unsere Organisationen* [À nos organisations], dans : “Die Rote Fahne”, n° 39 du 25-02-1919 ; *Wo sind die Arbeiterräte ?* [Où sont les conseils ouvriers ?], dans : n° 35 du 21-01-1919 ; le tract : *An die Arbeiterschaft Grossberlins !* [Aux travailleurs du Grand-Berlin !], dans : *Dokumente und Materialien*, série II, vol. 3, n° 83, p. 185 sqq.

(*) La Wilhelmstrasse, littéralement : “rue Guillaume”, d'après Frédéric-Guillaume I^{er}, est une rue située dans le centre historique de Berlin. Jusqu'en 1945, elle abrita nombre d'administrations du royaume de Prusse et de l'Empire allemand. Aménagée à la suite d'un élargissement urbain dans les années 1730, la Wilhelmstrasse était, par métonymie, l'équivalent du Quai d'Orsay à Paris ou du 10 Downing Street à Londres, puisque c'est ici que se trouvait l'office du Reich aux affaires étrangères, la chancellerie et de nombreux ministères du gouvernement du Reich.

¹¹¹ *Die zweite Revolution* [La seconde révolution], dans : *Die Rote Fahne*, n° 44 du 2-03-1919.

autres, et au cours de laquelle la tâche révolutionnaire d'ensemble est sans cesse reprise sans qu'elle trouve de solution » ; la prise du pouvoir politique et la « prise de contrôle économique » ne sont que « le résultat final d'une suite d'« échecs » locaux et temporaires, mais qui font mûrir ne serait-ce que la masse combattante ainsi que les circonstances en vue de la décision »¹¹². Dans ce sens-là, la seconde révolution était « déjà là depuis longtemps », elle avait commencé avec les grèves de fin novembre 1918 et elle gagnait maintenant (début mars 1919) « quotidiennement ... en force »¹¹³. Pour améliorer cette lutte, il était nécessaire d'élire des conseils, de les « épurer » de leurs éléments contre-révolutionnaires, d'abolir la fragmentation locale, de créer une direction et une clarté unitaires parmi les masses, et d'associer les actions économiques et politiques¹¹⁴.

- Sur la base de ces orientations, le KPD(S) a refusé la « constitutionnalisation » des conseils prônée par l'USPD et arrachée ensuite au gouvernement par les grèves de masse du printemps 1919 : « Constitutionnalisation : cela signifie dépendance du système des conseils de la volonté de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire de la volonté de la bourgeoisie, cela signifie la mort du système »¹¹⁵.
- Peu après les troubles de janvier, le KPD(S) s'est joint aux demandes de convocation d'un nouveau Congrès des conseils. Pourtant, dans la forme où il était préparé par le Conseil central, il était inacceptable pour le Parti. Ce dernier a lancé un appel pour empêcher que ce soit un Congrès de « bureaucrates de parti et de chefs de syndicats », ainsi qu'il était préparé par le règlement électoral du Conseil central, et il réclamait, au lieu des élections de district stipulées par le Conseil central, la prorogation du principe des élections d'entreprise, l'intégration des chômeurs et l'exclusion des paysans¹¹⁶. Dans un appel *Ouvriers ! Camarades ! Proletaires de toute l'Allemagne !* dans « Die Rote Fahne », n° 47 du 11-04-1919, c'est-à-dire le jour où le II^e Congrès des conseils commençait ses discussions sur le 2^e point de l'ordre du jour : *La reconstruction de l'Allemagne et le système des conseils*, le KPD(S) faisait ressortir clairement le point de vue qu'il soutenait jusqu'à présent, il posait des revendications de transition dans la conquête du pouvoir politique et économique, et il désignait le but du mouvement révolutionnaire : *Tout le pouvoir aux conseils d'ouvriers et de soldats !*, c'est-à-dire la création d'une République des conseils. Le Congrès lui-même, auquel le KPD(S) ne participait pas en raison du « trucage du système électoral des conseils », a été qualifié de « farce », de « fâcheuse comédie », de « spectacle de foire des metteurs en scène de la contre-révolution »¹¹⁷.
- L'écrasement de la République de Munich a été considéré par le KPD(S) comme la crise de la Révolution allemande¹¹⁸. Il importe maintenant de surmonter l'éclatement du mouvement révolutionnaire en faveur de l'« unité » et de la « cohésion » : « l'heure prochaine de l'action doit trouver d'immenses districts et de puissants groupes professionnels unis, cohérents et dotés d'une seule volonté »¹¹⁹. Il est proposé pour cela :

¹¹² *Politische oder wirtschaftliche Revolution ?* [Révolution politique ou économique ?] dans : « Die Rote Fahne », n° 41 du 27-02-1919.

¹¹³ *Die zweite Revolution, ibidem.*

¹¹⁴ Voir par exemple, *ibidem* ; *Politische oder wirtschaftliche Revolution?*, *ibidem* ; *Die Unabhängigen und die A. – und S.-Räte*, dans : « Die Rote Fahne », n° 28 du 14-02-1919.

¹¹⁵ *Aufruf der KPD* [Appel du KPD], dans : « Die Rote Fahne », n° 47 du 11-04-1919 (et aussi dans : *Dokumente und Materialien*, vol. VII/1, n° 33, p. 66 sqq.).

¹¹⁶ Voir : *Die Verfälschung der Rätewahlen* [Le trucage des élections aux conseils], dans : « Die Rote Fahne », n° 45 du 3-03-1919 ; cf. *Der zweite Rätekongress* [Le II^e Congrès des conseils], *ibidem*, n° 41 du 27-02-1919.

¹¹⁷ *Die versagende Regie* [La mise en scène défailante], dans : « Die Rote Fahne », n° 49 du 13-04-1919, p. 2 sq. ; cf. la critique adressée par A. Thalheimer au II^e Congrès des conseils, dans : « Die Internationale », cahier 2/3, 30-05-1919, p. 9-14.

¹¹⁸ Concernant l'attitude du KPD(S) vis-à-vis de la République de Munich, voir « Die Rote Fahne », n° 64 du 3-05-1919.

¹¹⁹ *München* [Munich], dans « Die Rote Fahne », n° 65 du 4-05-1919.

« Si elle ne peut pas mener à la prise du pouvoir par la révolution, la prochaine étape doit mener à la fondation de la Constitution des conseils, elle doit mener à l'élection de nouveaux et véritables conseils ouvriers révolutionnaires qui soient ce qu'ils n'ont pas encore été en Allemagne, c'est-à-dire des organes de la révolution »¹²⁰.

Pour ce qui concerne la tactique du KPD(S), l'expérience munichoise a permis de tirer les conclusions suivantes :

- a) Le Parti ne doit « pas intervenir dans un mouvement » tant que l'on n'est pas sûr « que les conditions pour une action existent », c'est-à-dire que l'on ne dispose pas de l'unité et de la cohésion d'un large mouvement de masse prolétarien, lesquelles peuvent aussi garantir réellement le pouvoir des conseils révolutionnaires¹²¹.
- b) « Sans organisation solide du Parti », un gouvernement révolutionnaire n'aurait « pas de possibilité de faire appliquer ses mesures ». La faiblesse ou la force du Parti, qui est fondée sur les organisations d'entreprise, font la faiblesse ou la force du gouvernement des conseils¹²².
- c) Les membres du Parti doivent être préparés à la prise de contrôle de l'administration de sorte que, au début de la prise du pouvoir par les conseils révolutionnaires, « chaque district » du KPD(S) soit prêt « à fournir un appareil administratif pour les multiples tâches »¹²³.
- d) Dans une situation révolutionnaire, le Parti a le devoir « d'imposer de nouvelles élections immédiates pour toutes les instances représentatives du système des conseils » afin d'éliminer d'emblée l'élément petit-bourgeois et non-révolutionnaire¹²⁴. Il faut aussi en même temps, « concernant le nombre des membres du conseil ouvrier », veiller « à ce qu'un organisme en état de travailler soit en place »¹²⁵.

Les leçons principales des expériences munichoises ont donc été qu'un mouvement de masse révolutionnaire est la condition de toute prise de pouvoir par des conseils socialistes – le KPD(S) avait déjà insisté sur cela auparavant à Munich¹²⁶ – et que le Parti doit être aussi soigneusement préparé dans son organisation à la prise du pouvoir. La conception spontanéiste de la formation du pouvoir des conseils lors de la première et de la deuxième phase de la révolution était maintenant complétée ici sur la base d'expériences pratiques par la prise de conscience de la nécessité de l'organisation, et de la préparation pratique intensive, des forces révolutionnaires. Le KPD(S) a alors commencé à réfléchir sur les problèmes pratiques de la révolution prolétarienne et de l'instauration de la dictature du prolétariat, qui, pour Lénine, avaient depuis le début fait partie pour ainsi dire du métier révolutionnaire. La déclaration suivante de la Centrale du KPD(S), qui était pensée pour se démarquer des syndicalistes, correspondait à cette prise de conscience :

« Le Parti Communiste d'Allemagne considère en ce moment comme des nécessités du combat politique :

¹²⁰ *Ibidem.*

¹²¹ *Ibidem.*

¹²² Paul Werner : *Münchener Erfahrungen II* [Les expériences munichoises II], dans : “Die Internationale”, cahier 11/12 du 18-08-1919, p. 233-236, ici p. 233 sqq.

¹²³ *Ibidem*, p. 235.

¹²⁴ *Ibidem*, p. 236.

¹²⁵ *Ibidem*, p. 235.

¹²⁶ Dans l'appel : *Arbeiter ! Folgt nur den Parolen der kommunistischen Partei !* [Travailleurs! Ne suivez que les mots d'ordre du Parti Communiste !], concernant la proclamation de la 1^o République des conseils, il est dit : « La République des conseils, si elle doit être réellement prolétarienne, doit correspondre à la volonté des masses laborieuses elles-mêmes ». (“Münchener Rote Fahne”, n^o 20 du 7-04-1919, cité dans “Dokumente und Materialen”, R. II, vol. 3, n^o 156, p. 361).

- a) le prolétariat doit s'organiser en un parti politique ;
- b) l'organisation de ce parti politique doit, à ce stade du combat révolutionnaire, être strictement centralisée ;
- c) le développement actuel du combat révolutionnaire a dépassé le stade où des actions partielles à caractère politique puissent être un avantage pour le prolétariat. Des actions politiques de plus grand style, c'est-à-dire des grèves générales ou des actions armées, ne peuvent être aujourd'hui des succès que si elles englobent les plus grands districts économiques du Reich ou bien le Reich tout entier. Des actions de moindre envergure de ce type avec des buts politiques, qui ont en vue que le prolétariat parvienne au pouvoir politique, sont des putschs. Le Parti Communiste les désapprouve. »¹²⁷.

- Mais la transposition de cette conception dans les mouvements de masse n'a jamais eu lieu. Le mouvement des conseils s'est calmé. La République bourgeoise-parlementaire a commencé à se consolider.

Un signe de cela a été le projet relatif aux conseils d'entreprise, présenté par le gouvernement, qui constituait une tentative pour assurer la position de l'entrepreneur et pour domestiquer le mouvement des conseils et pour l'intégrer dans le capitalisme. De la même manière que l'aile gauche de l'USPD, le KPD(S) a immédiatement entamé lui aussi, et avec une critique acerbe, l'agitation contre cette loi. Il soulignait à ce propos « que les conseils doivent être des organes de la lutte de classe » et ce en vue de la conquête du pouvoir politique et économique, « avant qu'ils ne se trouvent ensuite en situation d'agir en tant qu'organes de l'organisation économique » ; mais l'espoir des Indépendants de gauche selon lequel les conseils ouvriers pourraient, par un élargissement progressif de leurs fonctions économiques, acquérir en fin de compte le pouvoir politique exclusif » était irréaliste¹²⁸.

De la même façon qu'il avait appelé à s'opposer à la domestication des conseils d'entreprise par la loi relative à ces conseils d'entreprise, le KPD(S) appelait à la résistance contre la politique d'étouffement des conseils ouvriers locaux dans l'été 1919 :

« Les assemblées générales des conseils ouvriers doivent se transformer en organes de la lutte politique de défense. ... L'assemblée générale des conseils ouvriers, d'entreprise et locaux, à Berlin et dans toutes les autres villes allemandes doit être l'organe de représentation reconnu du prolétariat et elle ne doit pas se laisser arracher la direction de ses mains. »¹²⁹.

L'effacement progressif du mouvement des conseils, la dépossession et la répression des conseils encore existants par les gouvernements du Reich et des Länder, les répressions militaires et finalement l'instauration solide du système parlementaire du fait de l'adoption de la Constitution de Weimar le 11 août 1919, ont obligé le KPD(S) à reprendre la discussion sur les questions centrales du Congrès constitutif du Parti.

¹²⁷ "Der Kämpfer" (Chemnitz), n° 122 du 2-07-1919 (et aussi dans "Dokumente und Materialien", vol. VII: 1, n° 53, p. 105 sq.).

¹²⁸ "Kommunistische Räte-Korrespondenz", n° 1 du 23-05-1919, p. 2 ; cf. *ibidem*, n° 4 du 13-06-1919, p. 1 ; comme critique détaillée, voir E. Ludwig : *Der Gesetzentwurf über die Betriebsräte* [Le projet de lois sur les conseils d'entreprise], dans : "Die Internationale", cahier 5/6 du 5-07-1919, p. 14-21, et cahier 7/8 du 9-07-1919, p. 15-19 (qui présente un contre-projet).

¹²⁹ "Kommunistische Räte-Korrespondenz", n° 7 du 7-07-1919, p. 1 sq. Voir de même le projet de résolution du KPD(S) portant sur l'assemblée générale des conseils ouvriers communaux du Grand-Berlin, dans : "Räte-Zeitung", n° 18 du 5-06-1919, p. 3.

La II^e Conférence nationale du Parti Communiste à la mi-août à Francfort-sur-le-Main¹³⁰ n'a pas encore apporté de clarification sur ces questions. Les tentatives de la direction du Parti pour parvenir à « une stricte centralisation de l'appareil du Parti » se sont heurtées à une tout aussi forte opposition¹³¹, de même que l'objectif de la Centrale de briser, par la participation du KPD(S) aux élections parlementaires, la limitation du travail du Parti à l'illégalité, de tenir compte en fait aussi bien de la réinstauration de la « dictature de la bourgeoisie » que de « l'affaiblissement de la révolution », et « d'utiliser de manière systématique le Parlement comme tribune politique en vue de l'orientation du prolétariat mondial »¹³². Il en est de même pour la question syndicale pour laquelle l'on n'en est arrivé à aucune décision étant donné que la question a été discutée « sur les limites : comment les masses qui se sont séparées des anciens syndicats doivent être organisées, et sur quelle base : sur la base d'associations professionnelles et d'industrie ou bien sur la base des organisations d'entreprise »¹³³. L'état d'esprit prédominant semble avoir été être en faveur de la destruction des « syndicats contre-révolutionnaires » et de l'instauration d'une union ouvrière « regroupée par district économique et ensuite centralement »¹³⁴, comme elle était prônée par exemple par les communistes de Brême¹³⁵ et de Hambourg¹³⁶. Les questions relatives à la constitution d'une organisation des conseils révolutionnaire s'effaçaient devant la discussion de ces problèmes. L'actualité déclinante de cette forme de combat du prolétariat révolutionnaire a eu également des répercussions sur le II^e Congrès du KPD(S) qui s'était tenu du 20 au 24 octobre à et autour de Heidelberg¹³⁷. Certes, le Parti se reconnaissait toujours fondamentalement dans le système des conseils¹³⁸, et il considérait comme nécessaire, « déjà avant la conquête du pouvoir ... d'attacher la plus grande importance à la consolidation des organisations de conseils existantes et à la création de nouvelles organisations de conseils »¹³⁹, mais ce qui se situait au premier plan dans les rapports et les discussions du II^e Congrès du Parti, c'était l'appréciation de la situation politique et économique ainsi que les conclusions qu'il fallait en tirer. La Centrale du KPD voyait en octobre 1919 de manière si avérée la domination de la bourgeoisie, en dépit de la situation désespérée de l'économie allemande et de la crise de politique extérieure qui se perpétuait du fait de que l'impérialisme continuait d'exister, qu'elle ne comptait pas avec un prochain élan révolutionnaire, ce que Paul Levi résumait par ces mots : « Nous ne sommes objectifs qu'au début d'une crise, et nous ne sommes aussi subjectifs qu'au début d'une crise »¹⁴⁰. C'est de cela que la Centrale a tiré les conclusions tactiques suivantes :

¹³⁰ Voir un rapport à propos de cette Conférence dans : “Kommunistische Räte-Korrespondenz”, n° 15/16 du 5-09-1919, p. 2-4 ; voir à ce sujet la vision de l'opposition de Hambourg : *Reichskonferenzen* [Conférences nationales], dans : “KAZ” (Hambourg) n° 96 du 22-08-1919.

¹³¹ Voir “Kommunistische Räte-Korrespondenz”, p. 2.

¹³² *Ibidem*, p. 2 sq.

¹³³ *Ibidem*, p. 3 sq.

¹³⁴ *Ibidem*.

¹³⁵ Voir les articles correspondants dans : “Der Kommunist” (Brême), n° 110 du 12-07-1919 ; n° 128 du 20-08-1919 ; n° 133 du 6-09-1919 ; n° 135 du 13-09-1919 (supplément).

¹³⁶ Voir les articles correspondants dans : “KAZ” (Hambourg), n° 74 du 28/07/1919 ; n° 77 du 31-07-1919 ; n° 99 du 22-08-1919 (les communistes hambourgeois associaient à l'agitation en faveur de l'organisation d'entreprise et de l'union ouvrière une propagande en faveur de l'organisation unitaire et de la forme de l'organisation syndicale américaine des “Industrial Workers of the World”).

¹³⁷ Concernant le détail du Congrès du Parti, voir Bock, *ibidem*, p. 139-152 ; Flechtheim, *ibidem*, p. 143 sqq. ; Angress, *ibidem*, p. 66 sqq.

¹³⁸ Voir *Leitsätze über den Parlamentarismus* [Préceptes sur le parlementarisme], point 2, dans : *Bericht über den 2. Parteitag des Kommunistischen Partei Deutschlands (Spartakusbund) vom 20 bis 24 Oktober 1919* [Rapport sur le II^e Congrès du KPD(S) du 20 au 24 octobre], *ibidem*, sans date, p. 62.

¹³⁹ Voir *Leitsätze über Kommunistische Grundsätze und Taktik* [Préceptes sur les principes fondamentaux et sur la tactique], point 4, dans : *ibidem*, p. 61.

¹⁴⁰ *Bericht über den 2. Parteitag der KPD(S)*, p. 17, voir p. 47.

1. Malgré le refus de principe du parlementarisme, le Parti devrait aussi participer, dans la lutte pour le pouvoir du prolétariat, aux élections au parlement. « La participation aux élections et à l'activité parlementaires sert uniquement l'objectif de « préparer sur le plan de l'agitation et de l'organisation »¹⁴¹ les actions révolutionnaires extra-parlementaires destinées à la conquête du pouvoir. C'est ainsi que les restrictions imposées par l'illégalité seraient aussi levées.
2. Le Parti Communiste, pour pouvoir satisfaire à sa mission révolutionnaire, devrait être centralisé et constituer une équipe de direction révolutionnaire¹⁴².
3. Bien que les syndicats soient devenus « un instrument de la bourgeoisie et de la contre-révolution », les membres du KPD(S) doivent travailler à l'intérieur des syndicats afin de rester au contact le plus étroit avec les masses », afin de pouvoir créer « par l'agitation et la sensibilisation incessantes parmi les masses et à l'intérieur de leurs organisations » les conditions subjectives des conseils et de pouvoir lutter aussi bien contre le capital que contre la bureaucratie syndicale qui est liée à lui¹⁴³. Excepté chez les mineurs et les cheminots, les organisations d'entreprise ainsi que l'union ouvrière qui les regroupe ne constitueraient pas « une plate-forme pour la lutte » ; une scission des syndicats et un mouvement de sortie qui auraient pour objectif la création d'une organisation économique révolutionnaire du prolétariat sur une nouvelle base serait une lutte « purement organisationnelle » et elle serait par conséquent à rejeter¹⁴⁴. La Centrale sous-estimait de ce fait le rapport entre la formation des organisations d'entreprise et le développement de la lutte des travailleurs dans la Révolution allemande¹⁴⁵.
4. Dans la conséquence de cette tactique consistant à lutter dans toutes les organisations et toutes les institutions, avec « tous les moyens politiques et économiques », il y a aussi la participation aux élections des « conseils d'entreprise reconnus par la loi »¹⁴⁶ et qui avaient été violemment combattus par le KPD(S).

Depuis janvier 1919, réprimée et persécutée, largement isolée des masses, la Centrale du KPD(S), soutenue par Radek¹⁴⁷, essayait de sortir le Parti du ghetto par l'ajustement de la

¹⁴¹ *Leitsätze über den Parlamentarismus*, point 4, *ibidem*, p. 63.

¹⁴² *Bericht über den 2. Parteitag der KPD(S)*, p. 24 sq.

¹⁴³ *Leitsätze über Gewerkschaftsfragen* [Préceptes sur les questions syndicales], point 7, dans *Bericht über den 2. Parteitag der KPD(S)*, p. 66.

¹⁴⁴ *Ibidem*, points 9 et 10, p. 66 sq. La Centrale a procédé jusqu'au Congrès du Parti d'octobre à une tactique incertaine concernant la question des syndicats ou des organisations d'entreprise révolutionnaires (voir *Bericht über den II. Reichskonferenz* [Rapport sur la 2^e Conférence nationale], dans : «Kommunistische Räte-Korrespondenz», n° 15/16 du 5-09-1919, p. 3sq.). Début septembre, elle a envoyé aux organisations du Parti un projet de *Leitsätze über Gewerkschaftsfragen* (cité dans : K. Becker : *Revolutionäre Arbeiter-Union oder gegenrevolutionäre Gewerkschaften* [Union ouvrière révolutionnaire ou syndicats contre-révolutionnaires] dans : «Der Kommunist» (Brême), n° 135 du 13-09-1919, supplément), dans lesquels, d'une part, elle voulait « transformer la destruction de la bureaucratie syndicale en action de masse » et ce par la démission résolue de bureaux entiers de paiement qui devaient ensuite fusionner avec l'«Union ouvrière» en fonction des districts économiques.

¹⁴⁵ Cf. K. Becker, *ibidem*, Sp. 3

¹⁴⁶ *Leitsätze über Kommunistische Grundsätze und Taktik*, point 3, *ibidem*, p. 60.

¹⁴⁷ Voir les écrits de salutations au Congrès du Parti rédigés par Radek, qui ont été publiés sous forme de brochure sous le titre : *Zur Taktik des Kommunismus* [La tactique du communisme], sur commande du KPD (Spartakusbund), décembre 1919. Dans sa brochure : *Die Entwicklung der deutschen Revolution und die Aufgaben der Kommunistischen Partei* [Le développement de la révolution allemande et les tâches du Parti Communiste], dont la première édition datée de la mi-septembre 1919 a provoqué un conflit avec l'Opposition de gauche dans le KPD(S) (et qui a été complétée dans la 2^e édition de 1920 par le texte de Radek : *Die Rolle der Kommunistischen Partei in der Revolution* [Le rôle du Parti Communiste dans la révolution], 2^e édition, p. 101-118), Radek avait déjà auparavant développé plus largement les problèmes qu'il a présentés dans *Zur Taktik des Kommunismus*. En effet, il se fondait en septembre sur la domination de l'Allemagne par la « contre-révolution des junkers et des capitalistes » (p. 10) pour plaider en faveur d'un renforcement

tactique aux rapports réels de force et d'en faire un parti de masse. Étant donné son manque de base de masse, il a abandonné à cette occasion l'expérimentation du pouvoir et l'instauration de la dictature du prolétariat dans la forme de la République des conseils comme objectif immédiat et il a développé progressivement une politique de la création à long terme d'une conscience révolutionnaire de masse et l'instauration à long terme du système des conseils du bas vers le haut dans le cadre des conflits de classe actuels, de sorte qu'il se rapprochait beaucoup des buts, qu'il critiquait de façon polémique jusqu'à présent, et de la tactique, pratiquée depuis le début de 1919, de la gauche de l'USPD autour de Däumig.

La Centrale du Parti était soutenue à ce sujet par Lénine et par l'Internationale Communiste, ainsi par exemple par la circulaire du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste (CEIC) : *Parlementarisme et révolution* (1-09-1919)¹⁴⁸, par le *Salut aux communistes allemands, français et italiens* (10-10-1919) de Lénine dans lequel celui-ci se prononce aussi bien pour la participation aux élections au Parlement, pour le travail dans les syndicats et dans les conseils d'entreprise légaux, que pour le renforcement du Parti¹⁴⁹, et avant tout ensuite par le texte de combat de Lénine contre les communistes de gauche : *Le gauchisme, la maladie infantile du communisme* qui est paru en juin 1920¹⁵⁰. Malgré ses changements tactiques, le Parti ne faisait pas de concessions sur les principes, mais, poussé à la défensive, il reconnaissait de manière tactique les institutions politiques prérévolutionnaires et la forme d'organisation syndicale des travailleurs sans étudier et continuer à développer de manière plus sérieuse de nouvelles conceptions révolutionnaires comme celles des organisations d'entreprise et des unions ouvrières. La question est de savoir à ce sujet si ces mesures tactiques n'impliquaient aussi le début d'une érosion des principes.

La gauche du Parti, qui n'était pas d'accord avec l'analyse de la situation politique et économique, voyait en tout cas que, avec la nouvelle tactique, les principes étaient mis de côté et elle s'opposait vigoureusement à la révision de la politique qui avait été fixée lors du Congrès constitutif du Parti. L'Opposition communiste de gauche, qui allait depuis le Comité directeur du Parti jusqu'à l'épouvantail syndicaliste et qui était violemment attaquée¹⁵¹,

organisationnel du Parti Communiste (p. 60 sqq.) et il indiquait les points suivants comme étant « les prochaines tâches les plus importantes du Parti :

1. Attirer dans la lutte de nouvelles couches sans lesquelles la révolution prolétarienne ne pourra pas vaincre : celles du prolétariat agricole et de la petite-bourgeoisie d'une part, et des travailleurs intellectuels d'autre part.
2. Diffuser les enseignements de la révolution : dictature des conseils comme but, conquête déterminée de la majorité du prolétariat pour ce but, pas de putschisme, pas de rejet de n'importe quel moyen qui nous aiderait à armer le prolétariat, ni du Parlement, ni des syndicats, qui doivent être transformés d'organes de la contre-révolution en ceux de la révolution ; et comme moyen principal de l'extension des conseils d'entreprise politiques et économiques.
3. Lutter de manière impitoyable contre le SPD et l'USPD, mais rassembler toutes les forces révolutionnaires, y compris par des négociations avec la gauche de l'USPD et les syndicalistes en vue d'actions communes dont la plus urgente est la lutte contre la loi-bâillon du gouvernement relative aux conseils d'entreprise, en faveur des conseils d'entreprise révolutionnaires, comme organes du contrôle de l'industrie.
4. Soutenir activement la République soviétique russe, influencer le prolétariat de l'Entente par l'exemple, l'action. » (p. 60).

¹⁴⁸ Entre autres : dans : "Der Kommunist" (Brême), n° 206 du 12-12-1919 ; sous le titre : *Der Parlamentarismus und der Kampf für die Sowjets* [Le parlementarisme et la lutte pour les soviets] dans : "Manifest, Richtlinien, Beschlüsse des Ersten Kongresses", Hambourg 1920, p. 139-149.

¹⁴⁹ Publié entre autres dans : "Der Kommunist" (Brême), n° 200 du 12-12-1919 ; Lénine : *Œuvres* 30, p. 35-46.

¹⁵⁰ Voir le compte rendu de Levi dans : *Bericht über den 2. Parteitag der KPD(S)* [Rapport sur le II^e Congrès du KPD(S)], p. 17 sqq. ; lors de la II^e Conférence impériale en août, il n'a pas encore été question du "syndicalisme" et Wolffheim, de l'Opposition, se montre par conséquent surpris en octobre de ce reproche (voir *ibidem*, p. 38). – Concernant la politique de scission de Levi, voir Angress, *ibidem*, p. 65 sq., 68.

¹⁵¹ Note absente (NdT).

reconnaissait dans les principes mis en avant par la Centrale l'objectif d'inciter la gauche à sortir du Parti¹⁵².

La direction du Parti atteignait cet objectif avec une courte majorité, et c'est avec succès qu'elle se refusait au cours des mois suivants à relancer la discussion sur la révision des points controversés avec l'Opposition, au bénéfice de l'unité du mouvement communiste. Avec l'exclusion des districts oppositionnels lors du III^e Congrès du Parti (26-02-1920)¹⁵³, avec la fondation de l>Allgemeine Arbeiter-Union (AAU) en février 1920, et finalement du Kommunistische Arbeiterpartei Deutschlands (KAPD) les 4/5 avril 1920, la scission du KPD(S) et la consolidation du communisme de gauche étaient définitivement accomplies.

C'est ainsi que se faisaient face sur le plan organisationnel, d'une part, les représentants des conceptions de Radek et de Levi, à savoir que, dans une phase de stagnation de la révolution, le Parti devait s'organiser de manière stricte et pouvait exercer une influence sur les masses, à l'intérieur et avec l'aide des institutions existantes, par la formation de cellules et de fractions communistes, et d'autre part, les représentants des conceptions d'Anton Pannekoek, de Karl Schröder, d'Otto Rühle et des hambourgeois Heinrich Laufenberg et Fritz Wolffheim, à savoir que la tactique de la Centrale du KPD était opportuniste et blanquiste et se trouvait sur la voie de l'alignement sur l'USPD, tandis qu'un véritable parti révolutionnaire avait la tâche d'éclairer les masses avec des principes clairs et cohérents et de les préparer, dans des organisations du type des conseils comme les organisations d'entreprise et les unions ouvrières, à la prise imminente du pouvoir, étant donné que la domination bourgeoise ne s'était en aucun cas consolidée¹⁵⁴.

Après la scission du Parti, du fait de laquelle le KPD(S) perdait à peu près la moitié de ses 107 000 membres environ¹⁵⁵, la tactique du KPD(S) vis-à-vis des conseils a été déterminée par la tentative de créer des fractions communistes à l'intérieur des conseils d'entreprise légaux, et des conseils illégaux encore existants. Les fractions, « qui devaient suivre les directives du Parti, et uniquement elles », ne sont donc plus indépendantes, ainsi que les premiers statuts d'organisation le prévoyaient ; elles doivent « prôner leurs principes..., préparer et mettre en œuvre les actions politiques »¹⁵⁶. Cette politique de mise en place des fractions dans les conseils – effectuée en réalité depuis le début par tous les partis – a été déclenchée en novembre 1918 avec le mot d'ordre d'« épuration des conseils », et pourtant c'est seulement le 20 février 1919 que l'on en est arrivé à Berlin à la constitution d'une fraction communiste dans les AuSRäte, et « Die Rote Fahne » en faisait le compte rendu de la façon suivante :

« Hier, la Fraction du Parti communiste du Conseil des ouvriers et des soldats (AuSRat) du Grand-Berlin s'est constituée à Berlin, et nous espérons que, partout où les conditions le permettront, des fractions communistes dans les conseils se formeront. Elles auront pour tâche de révolutionner d'en bas les AuSRäte, à partir des entreprises, et de

¹⁵² Prise de position de l'Opposition de gauche : « Die Rote Fahne » (district Grand-Berlin), n°65/66, 70, 72 (1919) ; « Der Kommunist » (Brême), n° 162 du 27-10-1919, n° 169 du 4-11-1919, n° 171 du 7-11-1919 (Les oppositionnels de gauche de Brême voyaient immédiatement dans la tactique de la Centrale la tentative de rapprochement avec l'aile gauche de l'USPD et de ce fait la continuation de la politique de rapprochement, qu'ils rejetaient durant la guerre, de la Ligue Spartacus avec l'USPD – voir *ibidem*, n° 135 du 13-09-1919 (supplément), n° 169 du 4-11-1919 ; « KAZ » (Htg.) n° 153 du 28-10-1919, n° 160 du 5-11-1919, n° 162 du 7-11-1919 (supplément) , n°164 du 10-11-1919.

¹⁵³ Voir le rapport sur le III^e Congrès de Parti Communiste d'Allemagne (Ligue Spartacus) des 25 et 26 février 1920, *ibidem*, p. 7 ; *An die Partei ! Zum organisatorischen Abschluss der Differenzen* [Au Parti ! Pour l'arrêt organisationnel des différends], dans : « Die Rote Fahne », n° 20 du 2-03-1919.

¹⁵⁴ Cf. Bock, *ibidem*, p. 145.

¹⁵⁵ Voir Flechtheim, *ibidem*, p. 145.

¹⁵⁶ *Der Neuaufbau des Räteystems* [La reconstruction du système des conseils], dans « Spartakus » (Berlin), n° 2 (décembre 1919).

mettre en pratique, sur le plan de l'organisation, de la propagande, et par le moyen le plus puissant de l'organisation et de la propagande : l'action »¹⁵⁷.

Il n'est pas encore question ici d'une stricte dépendance des fractions communistes dans les conseils vis-à-vis de la direction du Parti. À ma connaissance, celle-ci a été demandée pour la première fois par Paul Fröhlich dans une confrontation avec Heinrich Laufenberg à propos de la politique du conseil ouvrier de Hambourg. C'est de la critique de la politique autonome des communistes dans l'AuSRat hambourgeois, laquelle portait en particulier sur la politique de compromis de Laufenberg vis-à-vis de la bourgeoisie et sur ses mots d'ordre d'unification¹⁵⁸, que découlaient pour Fröhlich les "principes tactiques" suivant au début de septembre 1919 :

« 1- Les fractions du Parti dans les conseils ouvriers ne peuvent jamais se considérer comme des entités indépendantes, mais elles doivent exécuter dans les conseils les ordres du Parti. Un travail main dans la main permanent entre la fraction et la direction du Parti est absolument nécessaire.

2 - La présidence de n'importe quelle entité ne peut être assumée par des membres du Parti que si la composition de cette entité garantit une politique communiste. »¹⁵⁹.

L'objectif de cette prise en main des conseils par le Parti communiste est donc, au moyen du travail en commun et du renoncement aux actions spéciales¹⁶⁰, de révolutionner les autres fractions dans les conseils, « d'établir le Parti communiste comme étant le parti révolutionnaire et de le rendre opérationnel », afin qu'il puisse ainsi « gagner à soi » les masses et les « faire mûrir » pour la prise du pouvoir, et « insuffler son esprit et sa force » aux conseils : « Le renforcement du Parti communiste : tel est l'unique voie menant à la mise en place des conseils »¹⁶¹.

Il en ressort que les conseils ont pour le KPD(S) les fonctions suivantes¹⁶² :

- 1) ils servent de structure pour l'agitation de la fraction communiste ;
- 2) en eux, le KPD(S) doit gagner à lui une base de masse ;
- 3) ils doivent unir le prolétariat sur la base des principes du KPD(S), d'une part, contre le gouvernement du SPD, et d'autre part, contre la bourgeoisie.

Cette stratégie est devenue claire lors de l'agitation du KPD(S) contre le projet de loi sur les conseils d'entreprise, laquelle était guidée par les mots d'ordre : « mise sur pied de conseils d'entreprise révolutionnaires » et « contrôle de la production »¹⁶³. Ces deux mots

¹⁵⁷ *Wo sind die Arbeiterräte ?* [Où sont les conseils ouvriers ?], dans : "Die Rote Fahne", n° 35 du 21-02-1919.

¹⁵⁸ Voir plus loin le chapitre 2. 1. 1. 3.

¹⁵⁹ P. Fröhlich : *Die Politik des Hamburger Arbeiterrats* [La politique du conseil ouvrier hambourgeois], dans : "Die Internationale", cahier 13/14, 1-09-1919, p. 264-268, ici : p. 268.

¹⁶⁰ *Die Entwicklung der deutschen Revolution und die Aufgaben der kommunistischen Partei* [L'évolution de la Révolution allemande et les tâches du Parti communiste], dans : "Kommunistische Räte-Korrespondenz", n° 21/22, 1919, p. 5.

¹⁶¹ *Der Neuaufbau des Räteystems* [La reconstruction du système des conseils], dans : "Spartacus" (Berlin), n° 2 (décembre 1919).

¹⁶² Cf. aussi : *Die Entwicklung der deutschen Revolution und die Aufgaben der kommunistischen Partei, ibidem.*

¹⁶³ Déjà dans sa lettre au Congrès d'octobre, K. Radek avait établi cette thèse : « Ce n'est pas en faisant de la propagande abstraite que nous pourrions gagner les masses à notre lutte contre l'escroquerie des conseils d'entreprise, mais en présentant le contrôle de l'industrie par les conseils d'entreprise comme un objet de combat dans la grande lutte contre la misère croissante ». (K.R. : *Zur Taktik des Kommunismus* [La tactique du communisme], p. 10). Avec cette revendication du contrôle de la production, le KPD(S) reprenait très vraisemblablement l'initiative correspondante de la gauche de l'USPD autour de Däumig et de Müller, laquelle élaborait dans le Comité exécutif de Berlin un catalogue correspondant de mesures (*Massnahmen zur Aufrechterhaltung und Sicherung der Produktion* [Mesures pour la préservation et la sécurité de la production]) ;

d'ordre posaient des objectifs partiels, l'un qui s'adressait aux travailleurs insatisfaits du projet de loi, et l'autre qui faisait écho à l'idée du droit économique au contrôle et à l'autodétermination qui avait été assumé par de larges couches ouvrières¹⁶⁴. « Des parties de l'USP, et peut-être même du SPD » devaient être entraînées par eux¹⁶⁵, et un premier succès a été l'appel commun de l'USPD et du KPD(S) du 12-01-1920 contre la loi sur les conseils d'entreprise¹⁶⁶.

Les « conseils d'entreprise révolutionnaires » prônés par le KPD(S) ne devaient donc être constitués que « lorsque, dans une entreprise, la majorité des ouvriers lui été acquise », car alors la revendication du contrôle de la production, qui faisait écho aux misères matérielles courantes des ouvriers, devait servir de levier pour résoudre cette détresse¹⁶⁷. La revendication du contrôle de la production, qui était considéré par Lénine comme la première étape du passage économique au socialisme¹⁶⁸, avait déjà été formulée par le KPD(S) en février 1919, et ce en tant que premier pas en vue de l'abolition du pouvoir de l'entrepreneur :

« Les conseils d'entreprise doivent organiser les affaires internes des entreprises, régler les relations avec les ouvriers, contrôler la production et finalement éliminer totalement l'entrepreneur en assumant la direction de l'entreprise. »¹⁶⁹.

Mais en même temps le Parti avait mis en garde contre les illusions :

« Avez-vous rêvé que le capital se laisserait économiquement conquérir dans le dos du pouvoir politique du capital ? »,

et il avait indiqué que par conséquent « chaque pas de la révolution économique » devrait être fait « main dans la main avec un acte de la révolution politique », en collaboration avec les conseils politiques¹⁷⁰, étant donné que :

« Le conseil d'entreprise ne peut pas contrôler l'entreprise, la prendre en charge, dégager l'entrepreneur de son pouvoir économique discrétionnaire, tant que le pouvoir politique ... repose sur le Parlement bourgeois. »¹⁷¹.

celles-ci ont été présentées au gouvernement le 21-02-1919, mais elles ont été rejetées (voir R. Müller : *Was die Arbeiterräte wollen und sollen !* [Ce que les conseils ouvriers veulent et doivent faire !], Berlin sans date, p. 29 sq., et aussi dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 7 de 1919, p. 5 sq.).

¹⁶⁴ Voir von Oertzen : *Betriebsräte in der Novemberrevolution* [Les conseils ouvriers dans la révolution de Novembre], p. 168.

¹⁶⁵ Voir la Circulaire politique de la Centrale du KPD(S) du 2-12-1919 dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 85, p. 161-163, ici : p. 162.

¹⁶⁶ *An das revolutionäre Proletariat Deutschlands !* [Au prolétariat révolutionnaire d'Allemagne !], dans : "Die Rote Fahne", n° 13 du 13-01-1920 (et aussi dans "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 91, p. 173 sq.).

¹⁶⁷ Circulaire politique de la Centrale du KPD(S) du 2-12-1919, *ibidem*, p. 161 – Voir aussi l'Appel de la Centrale du 8-01-1920 qui contenait l'incitation à opposer au sabotage de la production de la part des entrepreneurs le contrôle de la production par des conseils d'entreprise révolutionnaires, dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 90, p. 170-172.

¹⁶⁸ Voir Lénine : *Über die Aufgaben des Proletariats in der gegenwärtigen Révolution (Aprilthesen)* [Les tâches du prolétariat dans la présente révolution (Thèses d'avril)], thèse 8, dans : Lénine : *Œuvres* 24, p. 6.

¹⁶⁹ *Sozialisierung-Kommission* [Commission de socialisation], dans : "Die Rote Fahne", n° 39 du 25-02-1919.

¹⁷⁰ *Politische oder wirtschaftliche Revolution ?* [Révolution politique ou économique ?], dans : "Die Rote Fahne", n° 41 du 27-02-1919.

¹⁷¹ *Betriebsräte und politische Arbeiterräte* [Conseils d'entreprise et conseils ouvriers politiques] dans : "Die Rote Fahne", n° 39 du 25-02-1919, p.3.

Du fait de la prorogation jusqu'en 1921 de l'agitation en faveur des conseils d'entreprise révolutionnaires et du contrôle de la production, y compris après l'adoption de la loi sur les conseils d'entreprise par le Reichstag le 18-01-1920, il me semble que, même si, avec ces mots d'ordre, une stratégie d'escalade s'était associée avec le but du combat politique, le KPD(S) avait, à partir de février 1919, bien trop repoussé très souvent à l'arrière-plan ces idées d'interdépendance des luttes politiques et économiques.

Après l'adoption de la loi sur les conseils d'entreprise par le Reichstag le 18-01-1920, le KPD(S) a certes continué son agitation en faveur des conseils d'entreprise révolutionnaires, mais il s'est engagé en même temps à créer dans ces entreprises, qui n'étaient pas encore si grandes, des conseils d'entreprise révolutionnaires, à participer aux élections aux conseils d'entreprise légaux, à agir de manière révolutionnaire dans ce cadre, avec ses propres candidats et fractions, contre la loi et en vue du contrôle de la production et de la formation de conseils d'entreprise révolutionnaires¹⁷², et en même temps à élargir les élections à la lutte politique contre la loi et contre la domination bourgeoise, « la dictature des capitalistes »¹⁷³.

Si, dans une déclaration du 7-03-1920, le KPD(S) incitait les travailleurs à procéder, au moyen des conseils d'entreprise, « à un contrôle de toute la production, du transport et de la distribution des biens », et à créer une organisation des conseils d'entreprise dans les différentes industries, et aussi bien à la campagne que dans « les domaines économiques qui lui sont liés »¹⁷⁴, cela signifie, sans que cela soit dit, l'élargissement de la lutte économique en lutte politique, étant donné que c'est une illusion de croire à la réalisation de ces revendications dans les conditions des rapports capitalistes de production.

Les fractions communistes dans les conseils nouvellement élus devaient « être réunies localement et par district, et rester en contact régulier les unes avec les autres »¹⁷⁵. Par-delà les conseils dans les entreprises industrielles, le KPD(S) essayait maintenant aussi de mener l'agitation pour la constitution de conseils parmi les ouvriers agricoles et les petits paysans¹⁷⁶, et d'inciter « au contrôle de l'ensemble de la gestion des domaines, au contrôle des livraisons, au contrôle des relations de salaire et de travail »¹⁷⁷.

Au cours des journées de lutte contre le putsch de Kapp, le KPD(S) prônait à nouveau la formation de conseils ouvriers politiques, l'instauration de la dictature du prolétariat, et la création d'une « République des conseils communiste allemande »¹⁷⁸ dans laquelle elle considérait les conseils d'entreprise et les conseils ouvriers comme des organes de lutte du

¹⁷² Voir la Circulaire politique de la Centrale du KPD(S) de fin janvier dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 85, p. 175-182, ici : p. 175 ; cf. "Illustrierte Geschichte der deutsche Revolution", p. 436 ; *Merkblatt des KPD für Betriebsratswahlen* [Notice du KPD pour les élections aux conseils d'entreprise], dans : "Die Rote Fahne", n° 22 du 4-03-1920.

¹⁷³ *Revolutionierung der Betriebsräte* [Révolutionnarisation des conseils d'entreprise], dans : "Die Rote Fahne", n° 16 du 21-02-1920.

¹⁷⁴ *Zu den Betriebsrätewahlen* [Les élections aux conseils d'entreprise] dans : "Die Rote Fahne", n° 24 du 7-03-1920 (aussi dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 101, p. 200-204, ici : p. 202sq..).

¹⁷⁵ *An unsere Organisation* [À notre organisation] dans : "Die Rote Fahne", n° 28 du 12-03-1920 (et aussi dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 102, p. 204-208, ici : p. 206).

¹⁷⁶ Voir la Circulaire politique de la Centrale du KPD(S) de fin janvier, paragraphe II : *Die Propaganda für Gutsräte und Kleinbauernräte auf dem Lande* [La propagande pour les conseils de domaines et les conseils de petits paysans à la campagne] dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 92, p. 178 sqq.

¹⁷⁷ *Aufruf der Zentrale an die Landarbeiter* [Appel de la Centrale aux ouvriers agricoles] dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 96, p. 190-192, ici : p. 191.

¹⁷⁸ Voir l'Appel de la Centrale du 13 mars 1920, dans : "Die Rote Fahne", n° 30 du 14-03-1920 (et aussi dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 105, p. 211 sqq.).

prolétariat regroupé en vue de l'unité d'action¹⁷⁹, mais, malgré les appels correspondants à la création d'une République des conseils, elle la tenait cependant pour impossible en raison des conditions subjectives. C'est ainsi que Pieck disait le 23-03-1920 lors de l'Assemblée des délégués des conseils d'entreprise révolutionnaires du Grand-Berlin :

« La situation actuelle n'est pas mûre pour une République des conseils, mais pour un gouvernement purement ouvrier... Un tel gouvernement correspond au degré de maturité du prolétariat »¹⁸⁰.

Et trois jours plus tard, le KPD(S) reproduisait une déclaration de la Centrale du KPD(S) dans "Der Rote Fahne" qui incitait « à la formation d'un gouvernement socialiste excluant les partis bourgeois-capitalistes ». À l'égard d'un tel gouvernement composé de membres du SPD et de l'USPD, le KPD(S) « mènerait une opposition loyale aussi longtemps que ce gouvernement fournirait les garanties pour l'activité politique des travailleurs¹⁸¹, c'est-à-dire autoriserait la formation de conseils ouvriers en tant qu'organes de lutte « pour le développement en direction de la dictature prolétarienne »¹⁸². C'est ainsi que la stricte politique de démarcation pratiquée au cours des deux premières phases de la Révolution, c'est-à-dire avec le rejet des mots d'ordre unitaires considérés comme contre-révolutionnaires, a été finalement abandonnée.

En conséquence, les conseils ouvriers constitués au cours de l'action de Mars devaient devenir « des organes de lutte de l'ensemble des travailleurs » et servir « à l'unification idéale et à la conquête de l'ensemble de la classe ouvrière en faveur du communisme ». Dans la pratique, ces conseils ouvriers devaient exercer un contrôle politique aussi bien sur le gouvernement du Reich que sur les gouvernements des Länder, un contrôle analogue au contrôle économique exercé sur les entrepreneurs par le biais des conseils d'entreprise, et ce grâce à une prise de position permanente vis-à-vis des activités des gouvernements et à la lutte pour des revendications comme aussi bien le désarmement de la bourgeoisie et l'armement des ouvriers que la dissolution des formations militaires contre-révolutionnaires¹⁸³.

C'est précisément cela, à savoir la transformation des conseils en organisations de combat, en organes du contrôle politique vis-à-vis des autorités et des gouvernements, en représentants des revendications du prolétariat concernant l'État et l'administration, et donc l'instauration de conseils en contre-pouvoir, en gouvernement parallèle, qui est l'objectif immédiat que Ludwig formulait dans son rapport sur *Le développement des conseils ouvriers* lors du IV^e Congrès du KPD(S) (14/15 avril 1920 à Berlin)¹⁸⁴. Bien que les conseils aient été formés de manière très hétérogène et très mal coordonnée au cours de l'Action de Mars contre le putsch de Kapp, Ludwig insiste sur le fait que ces conseils ont été pour la première fois des

¹⁷⁹ Voir la Circulaire de la Centrale du 14-03-1920, Annexe à : M.J. Braun : *Die Lehren des Kapp-Putsches (Schluss)* [Les leçons du putsch de Kapp (conclusion)], dans : "Die Internationale", cahier 24 du 26-06-1920, p. 4-18, ici p. 13 sq. (aussi dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 108, p. 218 sq.).

¹⁸⁰ Citation tiré du rapport dans : "Die Freiheit", n° 86 du 24-03-1920.

¹⁸¹ Déclaration de la Centrale du KPD(S) du 21 mars 1920, dans : "Die Rote Fahne", n° 32 du 26-03-1920 (et aussi dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 117, p. 230.) – Cette déclaration, qui fait suite au rapport de Pieck lors du IV^e Congrès du Parti, y est daté du 23-03).

¹⁸² Discours de Pieck lors de l'Assemblée des délégués des conseils ouvriers révolutionnaires du Grand-Berlin, dans : "Freiheit", n° 86 du 24-03-1920 ; cf. *Der Kampf geht weiter* [Le combat continue], dans : "Die Rote Fahne", n°33 du 27-03-1920.

¹⁸³ Circulaire politique de la Centrale du 6-04-1920, *ibidem*, p. 161, dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/I, n° 125, p. 248-252, ici p. 249.

¹⁸⁴ E. Ludwig : *Die Entwicklung der Arbeiterräte* [Le développement des conseils ouvriers], dans : "Die Internationale", cahier 13, 1-06-1920, p. 38-60 ; ici : p. 57.

organes de lutte conscients du prolétariat qui se sont opposés à la contre-révolution¹⁸⁵, sur l'espoir qu'ils puissent s'instaurer et se consolider de manière systématique avec l'aide du KPD(S), ainsi que s'unifier et au bout du compte aller jusqu'à l'établissement de la dictature du prolétariat¹⁸⁶. Il était encore une fois mis en exergue que les conseils « sont la forme sous laquelle la révolution prolétarienne s'accomplit », que les conseils sont « les organes de classe unitaires » du prolétariat¹⁸⁷ « au moyen desquels il mène, en tant que classe, la lutte pour son émancipation des chaînes du capitalisme, et avec lesquels, dès qu'il a mis fin victorieusement à cette lutte, il érige et parachève sa domination économique et politique »¹⁸⁸.

Ludwig, qui exposait dans son rapport sur cette base-là les tâches des conseils économiques et politiques ainsi que la politique du Parti, et qui les associait à des objectifs partiels tels que le contrôle de la production¹⁸⁹ et le contrôle de l'administration¹⁹⁰, poursuivait dans l'ensemble la tactique commençante de la politique de front uni, de sorte que, quand il mettait l'accent sans cesse sur le rôle des conseils en tant qu'organes de classe de l'ensemble du prolétariat, il ne parlait plus en aucun endroit de la nécessité de l'"épuration" des conseils et seulement de manière prudente du rôle du KPD(S) au sein des conseils.

Cette politique a même été continuée au cours des mois suivants, ce qui fait que le Parti, après l'effritement rapide du mouvement des conseils après la résistance couronnée de succès au putsch de Kapp, a repris le mot d'ordre de "contrôle de la production" (mais non pas celui de la constitution des "conseils d'entreprise révolutionnaires"). Il essayait encore de faire progresser le mouvement des conseils par la formulation d'objectifs partiels qui étaient fondés sur les besoins réels de la classe ouvrière et qui possédaient une dynamique capable de faire sauter le système. Le chômage croissant à cause de la fermeture d'entreprises et du démantèlement de moyens de production, la hausse des prix due à l'inflation, la pénurie des biens de première nécessité, constituaient le fondement de la revendication du contrôle de la production.

Le texte : *Les directives sur l'activité et le regroupement des conseils d'entreprise*, que la Centrale du KPD(S) a publié en juin 1920¹⁹¹, exposait la tentative d'une formulation systématique des tâches des conseils d'entreprise communistes qui étaient associés à cette stratégie. Ce texte donnait pour instruction aux membres du Parti de s'occuper de la mise en œuvre du contrôle de la production en vue du regroupement des conseils d'entreprise sur le plan des industries et ensuite sur le plan des régions, et de lutter contre « la communauté de travail entre le travail salarié et le capital représentée et réalisée par la bureaucratie syndicale » à l'aide du mot d'ordre de « contrôle de la production » et de « suppression de la communauté de travail »¹⁹².

Le Parti voyait clairement à ce sujet que les tentatives pour réaliser ses revendications économiques signifieraient tôt ou tard « la lutte pour le pouvoir » : mais, à ce moment-là, il faudrait que les conseils politiques soient formés :

¹⁸⁵ *Ibidem*, p. 40 sq.

¹⁸⁶ *Ibidem*, p. 41, 59 sq.

¹⁸⁷ *Ibidem*, p. 40.

¹⁸⁸ *Ibidem*, p. 39.

¹⁸⁹ *Ibidem*, p. 53 sq.

¹⁹⁰ *Ibidem*, p. 57.

¹⁹¹ "Die Rote Fahne", n° 116 du 29-06-1920 (supplément), (aussi dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/1, n° 136, p. 286-290).

¹⁹² *Ibidem* : "Dokumente und Materialien", vol. VII/1, p. 286, 287 sq.).

« La réalisation du contrôle de la production doit nécessairement conduire à cette confrontation politique puisqu'il s'agit fondamentalement du pouvoir sur les moyens de production. C'est un combat révolutionnaire qui ne peut mener au succès que si sont formés en lui les conseils ouvriers, lesquels concentrent les moyens politiques de pouvoir dans leur main afin que les conseils d'entreprise puissent remplir leur tâche économique. »¹⁹³.

Si la formation des conseils ouvriers politiques a été conçue ici comme le résultat d'un processus de conscientisation ainsi que de conflits qui vont s'intensifiant, le KPD(S) faisait de nouveau ressortir dans sa campagne pour la constitution des conseils ouvriers politiques en août 1920 l'importance du soutien des luttes économiques par les conseils ouvriers politiques, ce qui signifiait que le combat couronné de succès des conseils ouvriers était considéré comme la condition du succès des conseils d'entreprise :

« Les conseils ouvriers politiques doivent être le bélier qui conquiert et sécurise le terrain pour les conseils d'entreprise, qui réunit toutes les forces de la classe ouvrière pour ce combat et qui fait campagne contre le pouvoir d'État capitaliste. »¹⁹⁴.

« Les conseils ouvriers politiques doivent rassembler toute la force des travailleurs afin d'arracher au pouvoir d'État et au patronat et de sécuriser le champ d'activité pour le contrôle de la production par les organes économiques de la classe ouvrière. »¹⁹⁵.

Cette campagne en faveur des conseils ouvriers politiques avait des raisons de politique intérieure, mais surtout des raisons de politique extérieure. La contre-attaque victorieuse de l'armée révolutionnaire russe contre les armées non-polonaises qui, sous le commandement de Pilsudski, devaient élargir considérablement la sphère d'influence de la Pologne au détriment de la Russie affaiblie par la guerre civile, a fait naître encore une fois chez les bolcheviks l'espoir optimiste que la révolution s'étende à d'autres pays ; en particulier l'offensive sur Varsovie était comprise comme le coup d'envoi d'une révolution européenne générale et de la constitution de républiques des conseils en Allemagne, en Pologne, en Hongrie et en Finlande qui se réuniraient en une "confédération" avec la Russie soviétique¹⁹⁶.

Le KPD(S), dans cette situation, a avancé le mot d'ordre suivant :

« Dans la lutte pour la Pologne impérialiste, la bourgeoisie mondiale et le prolétariat mondial, la contre-révolution internationale et la révolution mondiale, se heurtent dans la plus sévère des confrontations. Le prolétariat de chaque pays capitaliste

¹⁹³ *Ibidem* ; cf. "Der Kämpfer" (Chemnitz), n° 80 du 15-06-1920 : « La dégradation croissante de l'économie nécessite comme prochaine mesure de défense du prolétariat le combat pour le contrôle de la production par les conseils d'entreprise. La pénurie grandissante des biens de première nécessité exige l'extension du contrôle d'entreprise sur la campagne, pour l'instant sur la grande propriété foncière et par conséquent la collaboration la plus étroite du prolétariat industriel et agricole, des conseils d'entreprise industriels, des conseils de domaine et des coopératives de consommation et de production.... Tous ces mots d'ordre concrets doivent déboucher sur la lutte pour les conseils ouvriers politiques comme organes dans lesquels les actions de la classe ouvrière dans son entier sont réunies et dans lesquels la classe ouvrière rassemble ses forces contre le parlementarisme. ».

¹⁹⁴ *Die politischen Arbeiterräte auf dem Marsche* [Les conseils ouvriers politiques sont en marche], dans : "Die Rote Fahne", n° 168 du 28-08-1920 (supplément).

¹⁹⁵ *Die Losungen der Kommunisten für die politischen Arbeiterräte* [Les mots d'ordre des communistes pour les conseils ouvriers politiques], "Die Rote Fahne", n° 169 du 29-08-1920 (supplément).

¹⁹⁶ Voit H. Roos : *Kleine Geschichte der polnischen Nation 1916-1960* [Petite histoire de la nation polonaise 1916-1960], Stuttgart (1961), p. 82 sq. ; cf. Angress, *ibidem*, p. 100.

pris séparément doit entrer dans ce conflit ouvertement, sans réserve, sans équivoque, aux côtés de la Russie soviétique et lui venir en aide en déployant toutes ses forces. »¹⁹⁷.

Et pour rassembler le prolétariat en vue de ce combat politique, il est nécessaire de constituer des conseils ouvriers politiques¹⁹⁸.

Le soutien des troupes révolutionnaires russes en Pologne par l'empêchement de l'aide militaire à la Pologne de la part de l'Allemagne et des puissances de l'Entente devait être complété par des actions politiques des conseils ouvriers dirigées contre le capital et le gouvernement bourgeois dans chaque pays, en ayant pour objectif de s'emparer du pouvoir politique¹⁹⁹. Les motifs concrets de ce côté relatif à la politique intérieure de la campagne étaient la crise du logement, la pénurie alimentaire, la destruction des moyens de production, la ruine des finances de l'État, la hausse inflationniste des prix et le chômage. Les conseils ouvriers politiques devaient par leur lutte contre le pouvoir politique aider à réaliser le contrôle de la production et une répartition des biens de première nécessité en faveur des travailleurs « par l'intermédiaire des organisations économiques des personnes actives en ville et à la campagne »²⁰⁰.

Bien que le KPD(S) soit parvenu à gagner à ces mots d'ordre certaines couches de travailleurs²⁰¹, la campagne n'a pas eu dans l'ensemble un grand écho²⁰². Le KPD a certes continué sa propagande en faveur de l'idée des conseils ouvriers²⁰³, mais il s'est à nouveau essentiellement concentré sur le travail des conseils ouvriers concernant la revendication du contrôle de la production.

Le recul s'est également manifesté aussi bien dans l'exposé d'Heinrich Brandler relatif "aux conseils d'entreprise et aux conseils ouvriers politiques" que dans "les principes des tâches des conseils d'entreprise, de l'organisation des conseils d'entreprise, et les principes des conseils ouvriers politiques" lors du V^e Congrès du KPD²⁰⁴. Dans ses "principes" et dans son exposé, il soutenait de nouveau davantage les conseils d'entreprise et leurs tâches et il ne sortait à cette occasion guère des "directives" de juin, mais il soulignait trois choses :

¹⁹⁷ *Die Losungen der Kommunisten für die politischen Arbeiterräte* [Les mots d'ordre des communistes pour les conseils ouvriers], "Die Rote Fahne", n° 168 du 28-08 1920 (supplément).

¹⁹⁸ *Ibidem* ; cf. *An das deutsche Proletariat (Aufruf der KPD(S)-Zentrale)* [Au prolétariat allemand (Appel de la Centrale du KPD(S))], dans : "Die Rote Fahne", n° 171 du 1-09-1920.

¹⁹⁹ Voir *Provisorische Wahlbestimmungen für die Wahl des politischen Arbeiterräte* [Procédures électorales provisoires pour l'élection des conseils ouvriers politiques], point 7, dans : "Die Rote Fahne", n° 168 du 28-08-1920 (supplément).

²⁰⁰ *Die Losungen der Kommunisten für die politischen Arbeiterräte* [Les mots d'ordre des communistes en faveur des conseils ouvriers politiques], *ibidem* ; *Politische Arbeiterräte* [Conseils ouvriers politiques], dans : "Die junge Garde", n° 4, octobre 1920.

²⁰¹ Voir les résolutions des différentes entreprises et assemblées, dans : "Die Rote Fahne", n° 168 du 28-08-1920 (supplément), et dans : "Der Kämpfer" (Chemnitz), n° 143 du 27-08-1920.

²⁰² Le secrétaire de CEIC, Zinoviev, constatait le 23 octobre 1920 : « ... en Allemagne, il n'est presque rien ressorti pratiquement de l'appel du Parti Communiste d'Allemagne en faveur de la création de conseils ». (*Wann und unter welchen Bedingungen sollen Arbeiterräte organisiert werden* [Quand et sous quelles conditions les conseils ouvriers doivent-ils être organisés], dans : "Die Rote Fahne", n° 219 du 28-10-1920 (supplément).

²⁰³ Voir la circulaire politique : *An unsere Organisationen* [À nos organisations] de la Centrale du 5-10-1920, dans "Dokumente und Materialien", vol. VII/1, n° 142, p. 300-309, en particulier le paragraphe 7 : *Die politischen Arbeiterräte* [Les conseils ouvriers politiques], p. 307 sq.

²⁰⁴ Sont parus séparément : *Betriebsräte und politischen Arbeiterräte* [Conseils d'entreprise et conseils ouvriers politiques], avec les annexes : *Leitsätze über die Aufgaben der Betriebsräte* [Principes sur les tâches des conseils d'entreprise], *Organisation des Betriebsräte* [Organisation des conseils d'entreprise] et *Leitsätze für die politischen Arbeiterräte* [Principes relatifs aux conseils ouvriers politiques]. Discours du camarade Brandler lors du V^e Congrès du KPD (Spartakusbund) à Berlin le 2 novembre 1920.

1. « Les conseils d'entreprise doivent ... devenir des organes de la révolution sociale, ils doivent assumer, dans le combat pour l'instauration du communisme, la fonction du pionnier »²⁰⁵.
2. Les conseils politiques – Brandler faisait ici explicitement écho aux « Principes sur les conditions dans lesquelles les soviets ouvriers peuvent être créés », qui ont été adoptés par le II^o Congrès mondial de l'Internationale Communiste²⁰⁶ – ne peuvent être « viables en tant qu'organes dirigeants au cours de la lutte pour le pouvoir politique que s'ils sont soutenus par la masse des travailleurs²⁰⁷. La tactique du Parti doit donc être, par l'intermédiaire d'objectifs partiels comme le contrôle d'entreprise, la lutte contre les finances de l'État ruinées, contre l'inflation, contre la crise du logement, etc., pour l'élimination du chômage, le désarmement de la bourgeoisie et le soutien à la Russie soviétique²⁰⁸, d'éveiller la volonté dans le prolétariat « d'entamer le combat pour le pouvoir politique », de créer la base de masse pour les conseils ouvriers politiques. C'est uniquement lorsque cette base sera disponible qu'il sera « temps de réunir, par l'élection de conseils ouvriers politiques, les masses ouvrières révolutionnaires en lutte pour le pouvoir et de les engager dans l'attaque contre pouvoir d'État capitaliste »²⁰⁹.
3. Les conseils sont mis en évidence par Brandler, ce qui était déjà le cas dans sa brochure de 1919 au titre révélateur : *Durch die Räte zur Einheit der Arbeiterklasse und zum Kommunismus* [Vers l'unité de la classe ouvrière et vers le communisme au moyen des conseils], dans leur caractère comme étant les organes de classe de l'ensemble des travailleurs, et ils sont par conséquent considérés comme le moyen de créer le front unique à partir du bas. Contrairement aux « Principes sur le rôle du Parti communiste dans la révolution prolétarienne », qui ont été adoptés lors du II^o Congrès mondial de l'Internationale communiste, le rôle du KPD dans les conseils, est à peine évoqué

Mais, même au cours des mois suivants, le Parti n'est pas parvenu à provoquer un essor des conseils d'entreprise ou encore des conseils ouvriers politiques. La politique du KPD relative aux conseils a échoué en raison des conditions restrictives du développement de la révolution, et ce de deux points de vue :

1. il n'a pas réussi à mobiliser les masses de manière décisive par ses mots d'ordre pour des objectifs globaux ou partiels ;

²⁰⁵ *Leitsätze für die Kontrolle der Produktion und die Aufgaben der Betriebsräte* [Principes pour le contrôle de la production et pour les tâches des conseils d'entreprise], dans : Brandler, *ibidem*, p. 33-37, ici p. 33.

²⁰⁶ Texte des principes dans : *Der zweite Kongress der Kommunistischen Internationale* [Le II^o Congrès de l'IC], compte-rendu, Hambourg 1921, p. 742-745 ; cf. l'exposé de Zinoviev concernant ces principes, *ibidem*, p. 610-614. La pensée fondamentale qui est à la base de ces principes est la suivante :

« 5. Les faits relatés montrent que, pour la création de soviets, certaines conditions préalables sont indispensables. L'on ne peut organiser des soviets ouvriers et les transformer en soviets de députés des ouvriers et des soldats que si les trois conditions suivantes existent :

- a) la montée révolutionnaire de masse parmi les cercles les plus larges des ouvriers et des ouvrières, des soldats et de la population active en général ;
 - b) lors de l'aggravation de la crise économique et politique de sorte que le pouvoir commence à échapper aux mains du pouvoir précédent ;
 - c) lorsque, dans les rangs de couches significatives de travailleurs et avant tout dans les rangs du Parti communiste, la disposition la plus sérieuse à entamer une lutte résolue, systématique et méthodique, pour le pouvoir a mûri.
6. Si ces conditions sont absentes, les communistes peuvent et doivent promouvoir de manière systématique et obstinée l'idée des soviets ... » (*ibidem*, p. 743 sq.).

²⁰⁷ Brandler, *ibidem*, p. 20.

²⁰⁸ *Ibidem*, p. 20 sqq.

²⁰⁹ *Leitsätze für die politischen Arbeiterräte* [Principes pour les conseils ouvriers politiques], dans : *ibidem*, p. 37-40 (et aussi dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/1, n^o 165, p. 350-353).

2. la mise sur pied d'une organisation des conseils ouvriers extérieure aux syndicats n'a pas dépassé la phase initiale – et elle n'a même pas été viable²¹⁰ – et le regroupement à l'intérieur des syndicats des conseils d'entreprise n'a pas abouti à la lutte espérée par le KPD contre la bureaucratie syndicale et contre la coopération des syndicats avec les associations d'entrepreneurs²¹¹.

La politique du KPD(S) a eu pourtant du succès depuis le Congrès de Heidelberg, et ce dans la mesure où elle a permis à l'aile gauche de l'USPD de fusionner avec le KPD pour former le "Vereinigte Kommunistische Partei Deutschlands" (VKPD) [Parti Communiste d'Allemagne Unifié], et de réaliser ainsi les intentions de Levi²¹² et du CEIC²¹³. Avec cette fusion, le KPD s'est transformé d'un petit groupe politique en un parti de masse doté de 350 000 membres.

Dans son "Manifeste au prolétariat allemand et international"³¹⁴, le VKPD n'évoquait les conseils qu'accessoirement, il soulignait leur insuccès en raison de l'éparpillement des actions partielles et, en revanche, il mettait en avant le rôle unificateur et dirigeant du grand parti révolutionnaire qui a maintenant la force de pouvoir, dans les syndicats et les conseils d'entreprise, éveiller la conscience révolutionnaire dans les larges masses par des luttes pour des revendications partielles et ensuite déclencher des actions du prolétariat²¹⁵. Le Congrès d'unification ne formulait plus une politique relative aux conseils de manière spécifique ; elle était encore débattue seulement dans le cadre de la politique syndicale²¹⁶. Cela a été également valable pour le VKPD en 1921 en ce qui concerne la politique des conseils, sur laquelle le titre de la nouvelle revue correspondante attirait l'attention : à partir de janvier 1921, après le regroupement de la revue "Der Arbeiter-Rat" [Le conseil ouvrier] de l'aile gauche de l'USPD et de la "Kommunistische Räte-Korrespondenz" [Courier communiste des conseils] de la Centrale du KPD, elle s'intitulait : "Der Kommunistische Gewerkschafter. Wochenschrift für die Tätigkeit der Kommunisten in den Gewerkschaften und Betriebsräten" [Le syndicaliste communiste. Hebdomadaire pour l'activité des communistes dans les syndicats et les conseils d'entreprise].

Comme cela a déjà été remarqué au début, il était nécessaire de montrer que, et comment, les idées relatives aux conseils des communistes allemands, bien qu'elles soient demeurées constantes dans les objectifs de principe, ont été modifiées sur le plan tactique au cours des affrontements de classe, et ont été adaptées aux nécessités des conditions changées de la lutte de classe, telles que le KPD(S) les comprenait.

²¹⁰ Cf. v. Oertzen, *ibidem*, p. 194 sq.

²¹¹ Cela est devenu clair lors du I^o Congrès national des conseils d'entreprise (extérieurs aux syndicats) d'Allemagne du 5 au 7-10-1920 à Berlin qui a en effet, dans une résolution, accepté le système des conseils et réclamé le contrôle de la production et la socialisation immédiate (voir le compte rendu des négociations du I^o Congrès national des conseils d'entreprise d'Allemagne, Berlin, décisions p. 65-72), mais qui n'a pourtant pas suivi en grande partie les conceptions du KPD (voir le discours de clôture déçu de H. Brandler concernant le sujet : *Die Aufgaben der Betriebsräte* [Les tâches des conseils d'entreprise] et *Die organisatorische Zusammenfassung der Betriebsräte* [Le regroupement organisationnel des conseils d'entreprise], dans : *ibidem*, p. 256-261).

²¹² Voir Angress, *ibidem*, p. 65 sq., 98.

²¹³ Voir *ibidem*, p. 93 sqq., 101 sqq.

³¹⁴ *Manifest an das deutsche und internationale Proletariat*. Adopté par le Congrès constitutif du VKPD du 4 au 7 décembre 1920 à Berlin.

²¹⁵ *Ibidem*, p. 22 sqq.

²¹⁶ Voir l'exposé de Brandler concernant le point 5 de l'ordre du jour : Syndicats et conseils d'entreprise, dans : *Bericht über die Verhandlungen des Vereinigungsparteitages der USPD (Linke) und der KPD (Spartakusbund)* [Rapport sur les négociations du Congrès d'unification de l'USPD (gauche) et du KPD (Ligue Spartacus)], Berlin 1921, et surtout *Die Leitsätze für die Tätigkeit der Kommunisten in den Gewerkschaften* [Les principes relatifs à l'activité des communistes dans les syndicats], en particulier les paragraphes IV, VIII, dans : *ibidem*, p. 245-261 (et aussi dans : "Dokumente und Materialien", vol. VII/1, n^o 174, p. 389-396).

Bien que, dans sa politique relative aux conseils, contrairement à celle de la gauche de l'USPD, les modèles d'organisation n'aient guère joué de rôle, le Parti Communiste a cependant développé certaines idées organisationnelles pour les conseils et il a présenté, concernant les conseils économiques, et en particulier les conseils d'entreprise, des projets de système parfois très détaillés, sans qu'il les ait pourtant, à ma connaissance, utilisés plus avant pour l'agitation.

Dans les deux paragraphes suivants, il faudra garder à l'esprit cette faible importance des modèles de structure de la démocratie des conseils pour la politique du Parti Communiste afin ni de la surestimer, ni de la confronter avec des attentes trop élevées.

1.- 1. 2 *Les conseils politiques dans la conception du KPD(S)*

La conception des conseils formulée par Rosa Luxemburg pour le programme du Parti, qui a été développée par la Ligue Spartacus, par les Communistes Internationaux, et ensuite par le KPD(S), a été tout d'abord succincte, et ce n'est qu'au cours de la révolution, à peu près jusqu'en avril 1920, qu'elle a été présentée de manière détaillée en brochures et dans des articles de journaux et de revues, sans que cependant elle en soit modifiée de manière fondamentale à cette occasion.

Dans sa concision et sa détermination, la version de Rosa Luxemburg correspondait aussi bien aux besoins tactiques du Parti qu'à la croyance en la spontanéité des masses du prolétariat de pouvoir reconnaître leurs propres besoins et développer les formes d'organisation correspondant à ces besoins.

C'est dans ce contexte que se situent encore les "Préceptes sur les principes et la tactique communistes" qui ont été adoptés lors du congrès d'octobre du KPD(S), lorsqu'il est dit à l'alinéa 4 :

Les conseils « doivent leur existence ... uniquement à la volonté révolutionnaire et à l'action révolutionnaire des masses et ils sont l'expression idéologique et organisationnelle de la volonté de puissance du prolétariat ... C'est pour cette raison-là que les conseils ouvriers sont aussi les supports disponibles pour les actions révolutionnaires du prolétariat. »²¹⁷.

C'est ainsi que les communistes allemands se sont contentés de prôner les principes et les buts généraux de la lutte pour le système socialiste des conseils et d'esquisser un grand cadre de ce que les masses agissant de manière autonome doivent, par l'intermédiaire de leurs conseils, conquérir et instaurer – et cela correspondait à « l'essence du socialisme » qui consiste dans le fait « que la grande masse laborieuse cesse d'être une masse gouvernée et qu'elle conduise au contraire elle-même et dans une auto-détermination libre et consciente toute la vie politique et économique »²¹⁸.

Le système des conseils est tout d'abord considéré de manière très générale comme « l'organisation du prolétariat révolutionnaire qui est résolu à mettre fin à l'exploitation et à

²¹⁷ *Bericht über den 2. Parteitag der Kommunistischen Partei Deutschlands (Spartakusbund) vom 20 bis 24 Oktober 1919* [Rapport sur le II^e Congrès du KPD(S)] du 20 au 24 octobre 1919], sans lieu, sans date, p. 61.

²¹⁸ *Was will der Spartakusbund ?* [Que veut la Ligue Spartacus ?], dans : "Die Rote Fahne", n° 29 du 14-12-1918, p. 1, et aussi dans : *Der Gründungsparteitag der KPD* [Le Congrès constitutif du KPD], p. 293-301, Rosa Luxemburg : *Politische Schriften* [Écrits politiques], p. 159-170. Ici, cité d'après *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 295.

créer la société socialiste »²¹⁹. Les conseils sont en même temps « l'organisation de la classe ouvrière par excellence », étant donné qu'ils réunissent l'ensemble de la classe ouvrière en eux²²⁰, ainsi que – une fois qu'ils auront pris le pouvoir – « les détenteurs de l'ensemble du pouvoir économique et étatique unifié »²²¹. C'est sur la base de cette double fonction qu'ils sont le modèle organisationnel le plus approprié à la dictature du prolétariat.

De la même manière qu'il existe une séparation entre les domaines de la politique et de l'économie dans la société bourgeoise, séparation qu'il s'agit d'éliminer grâce au système des conseils socialiste, mais de prendre en compte tout d'abord dans la lutte pour la transformation de cette société, il y a aussi pour ce qui concerne les conseils la séparation entre les domaines de l'économie et de la politique, et en conséquences des conseils politiques et des conseils économiques. Aussi étroitement liées que soient la lutte économique et la lutte politique du prolétariat dans la révolution²²², le prolétariat devra, dans la première phase de la révolution, s'emparer du pouvoir politique étant donné que « la socialisation sans la dictature du prolétariat est absurde et insensée ». « Lorsque le prolétariat aura le pouvoir politique, alors il pourra socialiser »²²³.

Cette conception correspond exactement à ce que Marx et Engels ont écrit dans *Le manifeste du Parti communiste* :

« Nous avons déjà vu plus haut que le premier pas dans la révolution ouvrière est la constitution du prolétariat en classe dominante, la conquête de la démocratie.

« Le prolétariat se servira de sa suprématie politique pour arracher peu à peu à la bourgeoisie tout capital... »²²⁴.

Rosa Luxemburg a suivi cela quand elle a dit lors du Congrès constitutif :

« Au commencement était l'acte, et l'acte doit être que les conseils d'ouvriers et de soldats se sentent appelés et apprennent à devenir le seul pouvoir officiel dans le Reich »²²⁵.

Et encore en 1920, lors du IV^o congrès du KPD(S), E. Ludwig Iakonisch constatait :

« Les conseils politiques, en tant qu'arme pour la conquête du pouvoir d'État, en tant qu'organe futur du pouvoir d'État prolétarien, sont l'élément dirigeant dans le rapport mutuel entre les deux formes de conseil »²²⁶.

D'après la problématique formulée jusqu'à présent, les conseils politiques ont, selon la théorie du KPD(S), deux fonctions :

²¹⁹ E. Ludwig : *Die Rolle der Arbeiterräte in der deutschen Revolution* [Le rôle des conseils ouvriers dans la révolution allemande], Berlin 1919, p. 4.

²²⁰ H. Brandler : *Durch die Räte zur Einheit der Arbeiterklasse und zum Kommunismus* [Au moyen des conseils, vers l'unité de la classe ouvrière et vers le communisme], Chemnitz, sans date (1919), p. 4; cf. *Nationalversammlung und Räteregierung* [Assemblée nationale ou gouvernement des conseils], dans : "Die Rote Fahne", n° 32 du 11-12-1918.

²²¹ Ludwig, *ibidem*.

²²² Voir : *Die Unabhängigen und die A.- und S.-Räte* [Les Indépendants et les conseils d'ouvriers et de soldats], dans : "Die Rote Fahne", n° 28 du 14-12-1919 ; *Politische oder wirtschaftliche Räte ?* [Conseils politiques ou économiques ?], dans : "Die Rote Fahne", n° 41 du 27-2-1919.

²²³ Ludwig, *ibidem*, p. 16.

²²⁴ MEW 4, p. 481.

²²⁵ *Der Gründungsparteitag der KPD* [Le Congrès constitutif du KPD], p. 198 sq.

²²⁶ E. Ludwig : *Die Entwicklung der Arbeiterräte* [Le développement des conseils ouvriers], exposé fait lors du IV^o Congrès du KPD(S), dans : "Die Internationale", cahier 23 du 1-06-1920, p.38-60, ici p.42.

1. À l'époque de la révolution, ils sont les organisations de lutte de classe du prolétariat. Ils ont pour tâche de promouvoir la révolution, de rassembler le prolétariat et en fin de compte d'assumer le pouvoir d'État sur tous les plans, de la commune jusqu'au Reich, ainsi que d'instaurer la dictature du prolétariat²²⁷.
2. Dans la phase de la dictature du prolétariat, « la masse prolétarienne doit remplacer les organes transmis par la domination de classe bourgeoise ... par ses propres organes de classe, les conseils d'ouvriers et de soldats ; elle doit occuper tous les postes, superviser toutes les fonctions, mesurer tous les besoins de l'État d'après son propre intérêt de classe et en fonction des tâches socialistes. Et ce n'est que dans une interaction permanente entre les masses populaires et leur organes, les conseils d'ouvriers et de soldats, que leur activité pourra remplir l'État d'esprit socialiste »²²⁸. C'est ainsi que les conseils, en tant que l'organisation de « l'immense majorité du peuple »²²⁹, instaurent « l'administration de l'État grâce à l'ensemble de la classe ouvrière »²³⁰ et qu'ils construisent les formes fondamentales destinées à remplacer « la démocratie politique bourgeoise formelle » par la création d'une nouvelle démocratie, qui sera « véritable » et « pleine », sur la base de l'établissement de « la liberté et de l'égalité de droits économiques »²³¹. Tandis que les conseils ouvriers réalisent la démocratie prolétarienne à l'intérieur de leur organisation, ils exercent à l'extérieur, vis-à-vis de la bourgeoisie, la même violence dictatoriale que celle-ci a exercée sur le prolétariat, socialement sur la base de la propriété privée des moyens de production et politiquement par le biais de l'État bourgeois, quelle que soit sa Constitution : si celui-ci garantissait auparavant les rapports capitalistes de production à l'encontre des aspirations émancipatrices des travailleurs, le système des conseils de la dictature prolétarienne garantit quant à lui maintenant les mesures économiques, en particulier les socialisations, destinées à contrer les aspirations restauratrices de la bourgeoisie²³².

Pour l'organisation des conseils politiques, le Parti Communiste (Ligue Spartacus) propose ce qui suit²³³ :

1. « L'ensemble des travailleurs adultes des deux sexes, à la ville et à la campagne », élit des conseils ouvriers sur la base de l'entreprise ; les conseils de soldats sont élus « par les troupes à l'exclusion des officiers »²³⁴ ; les ouvriers agricoles et les petits paysans doivent eux aussi élire leurs conseils²³⁵. Le KPD(S), comme cela a déjà été indiqué, tient absolument au principe des élections dans l'entreprise étant donné que « les entreprises

²²⁷ Cf. par exemple *Die revolutionäre Kampforganisation* [L'organisation révolutionnaire de lutte], publié par la direction de district du KPD pour la Rhénanie-Westphalie, Essen, sans date, p. 2 sq. ; *Die Räte als Führer im Klassenkampf* [Les conseils comme dirigeants de la lutte de classe], dans : "Kommunistische Räte-Korrespondenz", n° 4 du 13-06 1919, p. 1.

²²⁸ *Was will der Spartakusbund ?* [Que veut la Ligue Spartacus ?], *ibidem*, p. 295.

²²⁹ *Alle Macht den Räten !* [Tout le pouvoir aux conseils !], publié par le groupe local de Stuttgart du KPD(S).

²³⁰ Brandler, *ibidem*, p. 9.

²³¹ *Alle Macht den Räten !*, *ibidem*.

²³² Cf. Brandler, *ibidem*, p. 5 sqq. ; *Die revolutionäre Kampforganisation* [L'organisation révolutionnaire de lutte], p. 3 sq. ; J. Korsi : *Das Räteystem* [Le système des conseils], Essen, sans date, p. 2 sqq. ; *Demokratie oder Diktatur* [Démocratie ou dictature] dans : "Kommunistischen Räte-Korrespondenz", n° 4 du 13-06-1919, p. 4 sqq.

²³³ Présentation pour l'essentiel, sauf mention particulière, dans : *Was will der Spartakusbund ?*, en particulier le paragraphe B : *Sofortige Maßnahmen auf politischem und sozialem Gebiete* [Mesures immédiates dans le domaine politique et social], *ibidem*, p. 299.

²³⁴ Cf. le tract de la Ligue Spartacus du 9-11-1918, point 12, dans : Nettl : *Rosa Luxemburg*, p. 678.

²³⁵ Voir Rosa Luxemburg : *Rede zum Programm auf dem Gründungsparteitag* [Discours concernant le programme lors du Congrès constitutif du Parti], *ibidem*, p. 197 ; cf. Brandler, *ibidem*, p. 13 sq. ; P. Fröhlich : *Der Weg des Sozialismus* [La voie du socialisme], Hambourg (1919), p. 29.

- sont, pour les conseils et pour la révolution, la source de leur force »²³⁶. « Les conseils élus dans les entreprises, contrairement aux candidats du Parti élus dans les organes représentatifs parlementaires ou aussi dans les conseils sur la base du lieu d'habitation, obtiennent « leur fonction directement du prolétariat qui travaille à l'usine, qui est immédiatement saisi dans sa situation de classe »²³⁷. Le personnel d'entreprise devient de ce fait-là une unité politique qui peut à tout moment être mobilisée et transformée en organisation de combat²³⁸.
2. Les droits de vote actif et passif sont par conséquent associés au critère de l'appartenance à la classe ouvrière ou bien au statut du simple soldat ou du petit paysan. Ici, la différence avec Marx devient claire, étant donné que celui-ci, lors de la Commune de Paris, met en évidence « le suffrage universel », même si cela signifie la même chose puisque, pour son application, « la majorité (des conseils de la ville, V. A.) » était composée « bien entendu d'ouvriers ou de représentants reconnus des ouvriers », de sorte que la représentation des intérêts du prolétariat n'était assurée que par leur supériorité numérique lors des élections²³⁹. Avec le droit de vote de classe exigé par le Spartakusbund, la dictature du prolétariat doit être de toute évidence assurée et la résurgence et l'influence directe de la classe bourgeoise doivent être empêchées²⁴⁰.
 3. Le contact permanent des délégués avec leurs électeurs, qui est rendu possible par le principe des élections d'entreprise, doit être garanti institutionnellement par le mandat impératif, lequel est concrétisé aussi bien par le devoir régulier des délégués de se justifier de leur activité que, en raison du droit des électeurs, de pouvoir révoquer leurs délégués et les remplacer par de nouveaux²⁴¹.
 4. Les délégués élus par les organismes de base d'un lieu (les conseils) se réunissent en assemblées générales, c'est-à-dire en conseils des ouvriers, des paysans et des soldats, d'une localité donnée, ou bien en conseils locaux ou communaux²⁴². À cette occasion-là, les votes d'entreprise ou de troupe, du fait du mandat impératif, transforment « les conseils ouvriers en organes des entreprises, en instrument et en expression de ce qui prime dans les larges masses prolétariennes », et ils empêchent la bureaucratisation et l'autonomisation des conseils²⁴³.
 5. « Pour les tâches qui dépassent le périmètre d'une commune, il faut constituer des conseils ouvriers de district qui seront composés de délégués des conseils ouvriers locaux »²⁴⁴.
 6. Les A., B. et S.-Räte des villes et des communes élisent en leur sein des délégués pour le Congrès général des conseils²⁴⁵ qui est, en tant que représentation de tous les conseils de l'ensemble de l'État, « le détenteur véritable du pouvoir d'État »²⁴⁶. Le Congrès des

²³⁶ *Grundsätzliches über Arbeiterrats-Wahlen* [Ce qui est fondamental en ce qui concerne les élections au conseil ouvrier], dans : "Die Rote Fahne", n° 26 du 11-12-1918, p. 3.

²³⁷ *Ibidem*.

²³⁸ Cf. *ibidem*.

²³⁹ Marx : *Der Bürgerkrieg in Frankreich* [La guerre civile en France], MEW 17, p. 339.

²⁴⁰ Cf. Karski, *ibidem*, p. 12.

²⁴¹ Cf. Marx, *ibidem* ; *Grundsätzliches über Arbeiterräte-Wahlen*, dans : "Die Rote Fahne", n° 26 du 11-12-1918, p. 3 ; *Die Verfälschung der Rätewahlen* [La falsification des votes aux conseils], dans : "Die Rote Fahne", n° 45 du 3-03-1919, p.3. Tschemerinski : *Die Idee des Rätensystems* [L'idée du système des conseils], dans : "Die Junge Garde", n° 8 du 29-01-1919, p. 6.

²⁴² Cf. Tschemerinski, *ibidem* ; Ludwig, *ibidem*, p. 18 ; Karski, *ibidem* p. 11 (Karski explique dans ce passage le système de la République russe des soviets, et il présente aussi celui-ci comme un modèle pour l'Allemagne).

²⁴³ *Die Verfälschung der Rätewahlen*, dans : "Die Rote Fahne", n° 45 du 3-03-1919, p.3.

²⁴⁴ Ludwig, *ibidem* ; Karski, *ibidem* ; Tschemerinski, *ibidem*, n° 9 du 5-02-1919, p. 2.

²⁴⁵ Dans : *Was will der Spartakusbund ?*, le Congrès des conseils est désigné par le terme de "Conseil central des conseils ouvriers et de soldats".

²⁴⁶ Karski, *ibidem* ; Boukharine, *Macht der Räte oder bürgerliche Republik ?* [Pouvoir des conseils ou République bourgeoise ?], dans : "Der Kommunist" (Brême), n° 19 du 18-12-1918. E. Ludwig régresse en ce qui

conseils se réunit « au minimum tous les trois mois – avec à chaque fois une nouvelle élection des délégués – afin d’exercer un contrôle permanent sur l’activité du Conseil exécutif et d’établir un contact vivant entre les masses des conseils d’ouvriers et de soldats dans le Reich et son organe suprême de gouvernement ». Est ainsi créé un organe de contrôle quasi-parlementaire qui n’est pas cependant pourvu par les électeurs primaires et qui, en raison de sa réunion qui n’est que temporaire, ne peut pas garantir un contrôle permanent et un « contact vivant ». Pouvaient tout à fait contribuer également à un affaiblissement supplémentaire de la capacité de contrôle les élections renouvelées à chaque fois, dont la fonction est à l’évidence de prévenir des tendances oligarchiques et d’exprimer l’état d’esprit du moment du prolétariat.

7. Le Congrès des conseils élit un Comité exécutif qui, entre les Congrès des conseils, possède « tout le pouvoir suprême du Reich » et fait fonction de pouvoir législatif²⁴⁷. Le Comité exécutif est soumis au contrôle périodique du Congrès des conseils, et non pas au contrôle des organisations locales des conseils. Celles-ci ne peuvent exprimer leur insatisfaction à propos de son travail qu’indirectement, c’est-à-dire par l’intermédiaire du Congrès des conseils, lequel ne siège pas de manière permanente. La question se pose par conséquent de savoir si le grand danger de l’autonomisation du Comité exécutif n’est pas incorporé dans cette construction.
8. Le Comité exécutif est habilité « à nommer et à destituer aussi bien les mandataires du peuple que les autorités centrales du Reich »²⁴⁸. Ces règlements suggèrent que le Comité exécutif doit être conçu comme un comité d’action qui crée des commissariats pour des domaines d’activité déterminés (économie, finances, justice, milice, éducation ...) et qui désigne pour eux, comme chefs, des mandataires du peuple ou des commissaires du peuple²⁴⁹.
9. Avec l’exemple de la collaboration entre les mandataires du peuple et le Conseil central, il devient clair que la séparation des pouvoirs, qui, selon la Ligue Spartacus, caractérise le parlementarisme bourgeois, est éliminée dans le système des conseils et que « les pouvoirs

concerne la clarté relative à la structure organisationnelle indiquée jusqu’alors, quand il a dit lors du IV^e Congrès (*Die Entwicklung der Arbeiterräte, ibidem*, p. 42) : « Les conseils ouvriers qui se sont réunis en assemblées générales avec leurs conseils exécutifs, puis en comités de district, et qui aboutissent au sommet du Congrès national des conseils, sont les organes politiques de lutte du prolétariat ». À partir de ces formulations, il est impossible d’obtenir une clarté complète sur le fait de savoir si les délégués pour les organismes des conseils des différents niveaux supérieurs sont élus directement par les électeurs de base ou bien par les organismes des conseils des niveaux respectivement inférieurs, de sorte que, dans ce dernier cas, les électeurs primaires n’ont que le droit d’envoyer leurs délégués dans les conseils des niveaux inférieurs. Les doutes naissent en raison des formulations superficielles et du caractère équivoque de l’utilisation du terme “conseils” aussi bien pour les délégués que pour les organismes constitués par eux.

²⁴⁷ Voir Ludwig : *Die Rolle der Arbeiterräte in der deutschen Revolution* [Le rôle des conseils ouvriers dans la révolution allemande], p. 18 ; Karski, *ibidem*, p. 11.

²⁴⁸ Cf. Marx, *ibidem*, p. 340 ; Karski, *ibidem*.

²⁴⁹ Cf. Karski, *ibidem*.

Le programme de la Ligue Spartacus et la résolution du I^o Congrès des conseils se différençaient ainsi sur des points essentiels concernant la structure du gouvernement du Reich :

1. Si c’était le Conseil des mandataires du peuple qui avait seul le pouvoir législatif et exécutif, tandis que
2. il était seulement accordé au Conseil central la tâche de contrôler le Conseil des mandataires du peuple,
3. le Conseil des mandataires du peuple faisait surveiller, par l’intermédiaire de deux “adjoints du secrétaire d’État”, la gestion dans les ministères.

Avec cette réglementation, le Conseil central était devenu *de facto* un organe sans pouvoir étant donné qu’il ne possédait ni le droit d’approbation, ni celui du refus des lois, ni d’ailleurs n’importe quelle possibilité de contrôle sur la bureaucratie des ministères. (Voir la requête de Lüdemann à propos du partage des compétences entre le Conseil central et le gouvernement des mandataires du peuple du 18-12 1918, dans : *Allgemeiner Kongress der Arbeiter- und Soldatenräte Deutschlands, vom 16 bis 21 Dezember 1919* [Le Congrès général des conseils d’ouvriers et de soldats d’Allemagne, du 16 au 21 décembre 1919]. Rapport sténographique, Berlin, 1919, p. 176 et 181 sq.).

législatif et exécutif » doivent être réunis. (Mais il n'est plus question au reste de l'exigence de Liebknecht, à savoir de faire opérer la juridiction par les conseils ; la justice semble devoir demeurer un pouvoir indépendant). Mais ce n'est pas seulement au sommet, mais à tous les niveaux, que cette division du pouvoir doit être éliminée, puisque ce sont exclusivement les conseils qui prennent « partout » en mains « la législation, l'exécutif, l'administration, toutes les institutions sociales, les caisses et autres biens publics » et qui fusionnent ainsi les pouvoirs de l'État²⁵⁰; la séparation des parlements qui ne font que parler (exemple : le Reichstag allemand après la Constitution de 1872) et des gouvernements qui sont en réalité les seuls à agir, appartiendrait par conséquent au passé²⁵¹.

10. C'est en raison d'un système des conseils ainsi construit que sont rendues possibles « l'élimination de tous les parlements et conseils municipaux ainsi que la prise en charge de leurs fonctions aussi bien par des conseils d'ouvriers et de soldats que par leurs comités et organes » (= conseils exécutifs avec des commissariats pour les domaines décisifs de la vie sociale).
11. « La suppression de tous les États particuliers » et la création d'une « République socialiste allemande unitaire » doivent être effectuées grâce au système des conseils²⁵². Celui-ci doit abroger la structure divisée en États distincts, fondée sur des principes dynastiques, de l'ancien Reich et – en suivant un vieux but social-démocrate – réaliser le principe unitaire de l'organisation étatique. Cependant, à l'encontre de la tendance au centralisme, de forts éléments décentralisateurs sont insérés dans le système des conseils ébauché par le KPD(S) : entre les conseils de district d'une part, et aussi bien le Congrès des conseils que le Conseil central d'autre part, il n'existe pas de rapport organisationnel puisque le Congrès des conseils, et par lui indirectement le Conseil central, est désigné par les conseils locaux²⁵³. En outre, étant donné qu'il remet à la base la prise décisive de conscience politique et la décision par l'établissement du mandat impératif, ainsi qu'aussi bien à tout moment le contrôle et la reddition des comptes que le rappel, le système des conseils offre aux conseils un degré considérable de souveraineté et d'autonomie qui s'oppose très fortement au centralisme recherché et qui tend à la décentralisation²⁵⁴. C'est cette direction qu'indiquent les propositions d'établir la République des conseils « sur une fédération de districts économiques plus ou moins grands »²⁵⁵. Ainsi, au lieu de la séparation abrogée de l'exécutif et du législatif, c'est une séparation des pouvoirs fédéraliste qui serait introduite.

Au cours de la période révolutionnaire, c'est encore la tâche des conseils de priver de leur pouvoir les autorités militaires et policières contre-révolutionnaires, de désarmer la

²⁵⁰ Voir le tract du Spartakusbund du 9-11-1918, point 12, dans Nettel, *ibidem*, p. 678 ; cf. R. Luxemburg : *Rede zum Programm, Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 197; Karski, *ibidem*; Ludwig, *ibidem* ; Tschemerinski, *ibidem*.

²⁵¹ Cf. Marx, *ibidem*, p. 339 ; Karski, *ibidem*.

²⁵² Cf. Marx, *ibidem*, p. 340.

²⁵³ Brandler construit le système des conseils de la façon suivante : il supprime le Congrès de conseils, et il en arrive à des résultats semblables à R. Miller (voir plus bas le chapitre 2.3.3.) ; il mélange cependant les conseils économiques et politiques : « Chaque service d'une entreprise ou d'un commerce élit ses conseils de service. Ceux-ci constituent, avec les élus d'une entreprise ou d'un commerce, le conseil d'entreprise ou de commerce. Les conseils d'entreprise ou de commerce d'un district industriel se réunissent en un conseil des ouvriers et des paysans du district. Les districts constituent des conseils de Land et les conseils de Land et le conseil pour le Reich. » (Brandler : *Durch die Räte zur Einheit der Arbeiterklasse und zum Kommunismus*, p. 9 ; de même pour Tschemerinski, *ibidem*).

²⁵⁴ Cf. Nettel, *ibidem*, p. 683.

²⁵⁵ M. J. Braun : *Gewerkschaft, Partei, Arbeiterrat* [Syndicat, parti, conseil ouvrier], in : “Die Internationale”, cahier 5/6 du 5-07-1919, p. 6-13, ici : p. 11.

bourgeoisie et de mettre sur pied, pour la protection de la révolution et du pouvoir des conseils, une milice ouvrière ou bien des “gardes rouges”²⁵⁶. En outre, les conseils doivent « anéantir, détruire, rendre inapte ... la machine existante de l’État, et créer d’autres mécanismes pour administrer les affaires publiques »²⁵⁷, ainsi que Marx l’a conclu d’après l’analyse de la Commune de Paris et Lénine l’a souligné dans “L’État et la révolution”. Rosa Luxemburg a donc proposé, mais de manière très imprécise, de remplacer « toutes les autorités du régime précédent par des délégués des conseils d’ouvriers et de soldats »²⁵⁸. E. Ludwig prévoit une brève période de transition durant laquelle « les magistrats, les conseillers municipaux, les fonctionnaires » resteraient encore dans leurs fonctions, mais devraient « se soumettre aux ordres du conseil »²⁵⁹. Ultérieurement, Ludwig est devenu plus précis lorsqu’il a eu assimilé les expériences faites dans la révolution avec les adjoints et il a plaidé pour que les conseils se limitent dans la période de la lutte au “contrôle politique » intense de la vieille bureaucratie et pour que l’administration ne passe entre les mains des conseils qu’après l’instauration de la dictature du prolétariat²⁶⁰.

Les idées organisationnelles relatives au système prolétarien-révolutionnaire des conseils, qui avaient été développées pour l’essentiel durant l’été 1919, n’ont été modifiées que de manière négligeable au cours des années suivantes. C’est ainsi que Ludwig ne pense plus en avril 1920 à un conseil des mandataires du peuple, mais il propose seulement encore que le Conseil exécutif soit l’organe exécutif suprême,²⁶¹ et que, après « les procédures provisoires relatives aux les élections des conseils ouvriers politiques » de fin août 1920, malgré le maintien du principe du vote d’entreprise, les candidats « qui ne sont pas actifs dans des entreprises en tant qu’ouvriers ou ouvrières » possèdent eux aussi le droit de vote passif pour les conseils ouvriers locaux, et ce pour pouvoir faire élire de cette manière-là également des fonctionnaires du Parti dans les conseils ouvriers, car les listes de candidats doivent être établies moyennant l’appartenance au Parti²⁶² ; en outre, dans les localités dépourvues d’entreprise, les ouvrières et les ouvriers doivent également désigner dans des assemblées électorales leurs délégués pour le conseil ouvrier, comme cela doit être le cas pour les chômeurs et pour les femmes d’ouvriers n’exerçant pas de profession²⁶³.

Mais la structure du système des conseils, le droit de vote de classe et la révocabilité des délégués à tout moment, sont maintenus inchangés.

²⁵⁶ *Was will der Spartakusbund, A : Sofortige Maßnahmen zur Sicherung der Revolution* [Que veut la Ligue Spartacus ? A : Mesures immédiates afin de protéger la révolution], *ibidem*, p. 298. ; cf. Ludwig, *ibidem*, p. 18. Après les combats entre la Division navale populaire et les troupes engagées par le gouvernement les 23/24 décembre 1918 à Berlin, “Die Rote Fahne” (n° 40 du 25-12-1918) constatait : « L’armement du peuple, la formation de la Garde rouge, afin de protéger la révolution, sont devenus des nécessités urgentes ».

²⁵⁷ Karski, *ibidem*, p. 7 ; cf. Lénine : Thèses sur la « démocratie bourgeoise » et la « dictature prolétarienne » , thèse 6, dans : “Der Kommunist” (Brême) , n° 101 du 2-07-1919 (il s’agit ici de la reproduction des *Principes de la démocratie bourgeoise et de la dictature prolétarienne*, exposés par Lénine lors du I° Congrès mondial de l’Internationale Communiste (du 2 au 6 mars 1919) et adoptés par ce même Congrès, voir “Manifest, Richtlinien, Beschlüsse der Ersten Weltkongress”, Hambourg 1920, p. 30-44, ici, p. 33, et Lénine, *Werke* 29, p. 471-498, ici p. 473).

²⁵⁸ *Was Will der Spartakusbund ?*, *ibidem*, point 6.

²⁵⁹ Ludwig, *ibidem*, p. 18.

²⁶⁰ Ludwig : *Die Entwicklung des Arbeiterräte*, *ibidem*, p. 56.

²⁶¹ *Ibidem*, p. 42. De même, les *Provisorische Richtlinien für die Wahl der politischen Arbeiterräte* [Les principes provisoires pour les élections des conseils ouvriers politiques], dans : “Die Rote Fahne”, n° 68 du 28-08-2020 (supplément), point 6.

²⁶² *Ibidem*, point 3.

²⁶³ *Ibidem*, point 1.

1.- 1. 3 *Les conseils économiques dans la conception du KPD(S)*

Les conseils économiques, et donc avant tout les conseils d'entreprise, ont joué un rôle secondaire dans la théorie des conseils de la Ligue Spartacus et du KPD(S) dans la première phase, et parfois dans la seconde phase, de la révolution. D'une part, cela peut faire comprendre que la tactique, pratiquée au début, de la mobilisation des masses a été déterminée avant tout par le fait de gagner de l'influence dans les conseils politiques, et que la conquête du pouvoir politique a été considérée comme étant l'objectif principal ; d'autre part, il manquait aussi à la Ligue Spartacus l'infrastructure organisationnelle qui lui aurait permis d'acquérir une influence décisive dans l'organisation de conseils d'entreprise.

Plus tard, à l'époque du mouvement des conseils d'entreprise, lorsque les possibilités d'un tournant socialiste rapide de la révolution ont été estimées comme étant très faibles, les conseils économiques sont davantage entrés dans le champ de vision jusqu'à ce que, finalement à partir de l'automne 1919 jusqu'en 1921, ils aient dominé dans l'agitation du Parti. Cependant, malgré cette modification de position dans l'agitation, la conviction était restée que la réalisation d'un système de conseils économique socialiste ne serait possible que dans une dictature socialiste du prolétariat sous la forme du système politique des conseils.

Rosa Luxemburg, au début de son discours programmatique lors du Congrès constitutif du KPD(S)²⁶⁴, s'est fondée sur une position centrale figurant dans le *Manifeste du parti communiste*, dans lequel il est dit que le prolétariat, après la conquête du pouvoir politique, devait aussi conquérir le contrôle des moyens de production par « une intervention despotique dans le droit de propriété et les rapports bourgeois de production », et l'assurer entre ses mains au moyen de la centralisation, et dans lequel sont établies « des règles comme moyen de bouleverser le mode de production tout entier »²⁶⁵. Au tournant des années 1918/19, avec la fin de la première phase et le début de la seconde phase de la révolution, elle a alors vu venir le moment où il fallait effectuer ce pas indispensable vers l'abrogation des rapports capitalistes de production et vers l'instauration du socialisme²⁶⁶. « La forme extérieure de la lutte pour le socialisme », c'est la grève²⁶⁷ :

« Il y a précisément dans toute l'essence de cette révolution le fait que les grèves augmentent de plus en plus, qu'elles doivent devenir de plus en plus le centre, l'affaire principale de la révolution. Ceci est alors une révolution économique et cela deviendra ainsi une révolution socialiste »²⁶⁸.

La grève est par conséquent l'équivalent tactique dans le domaine économique des actions de masse politiques. Les conseils d'entreprise sont, dans les entreprises, les organes de direction des ces actions de masse économiques du prolétariat, et, au-delà de l'entreprise, ce sont les « commissions centrales de grève », qui, au niveau de la localité et du district, et au bout du compte de celui du Reich tout entier, doivent assurer « une direction unitaire, une orientation socialiste et le soutien le plus vigoureux, au moyen du pouvoir politique des A. et S.-Räte²⁶⁹. Elles doivent également « parvenir à prendre éventuellement en main des secteurs

²⁶⁴ Voir : *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 173 sq.

²⁶⁵ MEW 4, p. 481 sq.

²⁶⁶ Voir : *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 179, 182, 188 sq.

²⁶⁷ *Ibidem*, p. 190.

²⁶⁸ *Ibidem*, p. 189.

²⁶⁹ *Was will der Spartakusbund ?*, *ibidem*, p. 300 ; cf. *Weimar*, dans : *Die Rote Fahne*, n° 20 du 6-02-1919 : « ... les grèves ... doivent être menées par les travailleurs et regroupées centralement ».

et de branches industrielles »²⁷⁰. Selon les idées de la Centrale de la Ligue Spartacus, ces commissions de grève doivent entrer en fonction à côté des conseils économiques qui, eux, travaillent de manière permanente, et, lors de grèves, elles doivent être constituées sur-le-champ par ces derniers. La direction d'ensemble de la grève doit incomber à une « Commission centrale de grève » créée par tous « les conseils économiques de district »²⁷¹.

Tandis que les commissions de grève sont par conséquent les organes de direction des luttes en cours, les conseils économiques ont pour fonction l'organisation de la production et de la circulation relatives à l'entreprise et à l'économie nationale, ainsi que la transformation progressive des rapports de production capitalistes en rapports de production socialistes²⁷².

Les propositions exposées lors du Congrès constitutif du Parti²⁷³ ainsi que Paul Lange en tant qu'intervenant au nom de la Centrale ont ébauché la structure du système des conseils économiques comme suit : les conseils d'entreprise constituent la base, ils élisent pour leur district économique un conseil économique de district, et les conseils économiques de district désignent à leur tour les membres du conseil économique central. « Pour chaque branche de l'industrie et du commerce ... un conseil économique industriel et commercial est élu »²⁷⁴. Sur la base des propositions exposées lors du Congrès constitutif du Parti, *Les principes pour l'instauration et les tâches des conseils économiques* (avec parfois de forts emprunts linguistiques aux propositions du Congrès du Parti) sont ultérieurement présentés par le Comité directeur de fraction des conseils ouvriers du KPD du Grand Berlin²⁷⁵. Ce projet de principes a été complété (vraisemblablement en juin 1919) par un contre-projet, qui a été probablement rédigé par la Centrale du KPD(S)²⁷⁶, aux propositions du gouvernement du Reich relatives à une loi sur les conseils d'entreprise. Les idées d'organisation contenues dans lesdites propositions se trouvent encore dans le rapport d'E. Ludwig lors du IV^o Congrès du KPD(S) qui portait sur « le développement des conseils ouvriers »²⁷⁷.

D'après *Les principes pour l'instauration et les tâches des conseils économiques*, l'organisation du système des conseils économiques est structurée ainsi :

- « A. conseils d'entreprise
 - I. conseils d'entreprise de chaque entreprise
 - II. conseils économiques de district avec un service économique de district
- B. conseils agricoles
 - I. conseils de domaine et de petits paysans
 - 1. conseils de domaine

²⁷⁰ *Vorschläge zur Organisation der Wirtschaftsräte und Streikkommissionen* [Propositions concernant les conseils économiques et les commissions de grève], point 8, présentées lors du Congrès constitutif du KPD, et en grande partie reproduits dans : P. Fröhlich : *Der Weg des Sozialismus* [La voie au socialisme], Hambourg, janvier 1919, p. 28-30 ; sous le titre : *Grundsätze für die Arbeiterräte* [Principes pour les conseils ouvriers], aussi dans : "Spartacus" (Essen), n° 10 du 16-02-1919 ("Spartacus" indique, comme étant à l'origine des propositions, une commission qui a été instituée par les conseils ouvriers et d'entreprise communistes et des délégués des grandes entreprises »). Cf. le rapport dans : "Freiheit", n°83 du 31-12-1918, et dans : *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 144 sq, note 73 (le rapport, à défaut du texte, y est reproduit à partir du journal de l'USPD).

²⁷¹ *Ibidem*.

²⁷² Cf. *ibidem*.

²⁷³ Il s'agit de la note 270 desdites propositions.

²⁷⁴ *Ibidem*, cf. *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 147 sq.

²⁷⁵ Publié dans : "Die Rote Fahne" (Berlin), n° 43/44, p. 4.

²⁷⁶ Ce (contre-)projet d'une loi portant sur les conseils d'entreprise est paru dans : "Der Kämpfer", Organe du Parti Communiste d'Allemagne (Ligue Spartacus), district du "Grand Berlin", puis dans : "Der Arbeiter-Rat", n°22 /1919, p. 9 sq., et finalement dans le texte d'E. Ludwig : *Der Gegenentwurf über Betriebsräte (Schluss)* [Contre-projet relatif aux conseils d'entreprise (conclusion)], dans : "Die Internationale", cahier 7/8 du 19-07-1919, p. 15-20.

²⁷⁷ Dans : "Die Internationale", cahier 23 du 1-06-1920, p. 52 sqq.

- 2. conseils de petits paysans
 - II. conseils agricoles de district avec un service agricole de district
 - III. conseil agricole central avec un service agricole central
- C. conseils industriels et commerciaux (conseils spécialisés)
 - I. conseils économiques de district, d'industrie et de commerce, avec un service économique pour l'industrie et le commerce
 - D. conseil économique central et service économique central
 - E. le Congrès des conseils ouvriers. »²⁷⁸.

Concernant A. I. : Ce sont donc les conseils d'entreprise des entreprises industrielles et commerciales et, dans l'agriculture, les conseils de domaine et de petits paysans, qui constituent la base de ce système des conseils économiques.

Les conseils d'entreprise sont élus dans toutes les entreprises de l'industrie et du commerce « dans lesquels au moins 20 salariés ... sont habituellement employés »²⁷⁹. Sont considérées comme “salariés” « toutes les personnes, sans différence de sexe et d'âge, qui fournissent un travail socialement nécessaire contre rémunération ou salaire, y compris les fonctionnaires du Reich, des États membres, des communautés de communes et des communes »²⁸⁰. Dans les entreprises qui ont moins de 20 salariés, « les membres de chaque classe professionnelle sont regroupés en collèges électoraux des petites entreprises » (pas moins de 100 et pas plus de 200 employés par collège électoral), qui élisent le conseil d'entreprise parmi eux²⁸¹.

L'organe suprême dans les entreprises, c'est l'assemblée générale de tous les salariés, laquelle est convoquée si « un quart des ouvriers de l'entreprise » le demande. C'est elle qui fixe le nombre de membres du conseil d'entreprise, qui décide, dans les conseils des grandes entreprises ou dans les conseils d'atelier, avec des assemblées de département correspondantes, qui contrôle le conseil d'entreprise, qui, le cas échéant, écarte, par une décision prise par les deux tiers des membres, des délégués du conseil d'entreprise et qui les remplace par de nouveaux délégués ; c'est parmi eux que trois membres sont désignés afin de former le comité électoral pour les élections aux conseils d'entreprise²⁸². Les membres du conseil d'entreprise ou des conseils de département sont élus par les ouvriers et les employés « lors d'un vote direct et secret selon les principes du scrutin proportionnel et pour une durée de six mois. La réélection est autorisée. »²⁸³.

Dans les conseils d'entreprise, les ouvriers et les employés²⁸⁴ doivent être représentés conformément à leur part respective dans le nombre total des salariés, mais au moins par un délégué²⁸⁵.

²⁷⁸ La présentation qui suit se conforme à ce schéma d'organisation. Sans mention spéciale, les contenus et les citations proviennent des *Richtlinien...*, dans : “Die Rote Fahne” (Berlin), n° 43/44.

²⁷⁹ § 1 du projet d'une loi relative aux conseils d'entreprise, cité d'après “Der Arbeiter-Rat”, n° 22 de 1919 (pour les indications de position suivantes, je ne mentionne que les §§ et je me réfère à ce projet).

²⁸⁰ § 2.

²⁸¹ § 3 (les *Richtlinien* ... ne connaissent pas cette catégorie de conseils d'entreprise).

²⁸² §§ 4, 6, 9 et 20.

²⁸³ § 9.

²⁸⁴ Le KPD(S) espérait, et parfois il comptait aussi fermement là-dessus, que les employés, les “travailleurs intellectuels”, qui étaient jusqu'alors « une pierre angulaire dans la domination du capital », mais de la coopération desquels le prolétariat dépendait pour sa révolution socialiste, deviennent conscients, du fait de la crise du capitalisme et en raison de la révolution, de leur propre situation de classe en tant que salariés, qu'ils dépassent leurs préjugés et l'orgueil de leur culture et qu'ils se positionnent aux côtés des “travailleurs manuels” avec pour objectif « la prise en main des entreprises par l'organisation des conseils des ouvriers et des employés » (voir *Die Angestellten* [Les employés], dans : “Die Rote Fahne”, n° 53 du 18-04-1919 ; *Die Produktionskontrolle der Angestellten* [Le contrôle de la production par les employés], dans : “Die Rote Fahne”, n° 154 du 12-08-1920).

Dans les grandes entreprises, les ouvriers et les employés n'élisent directement que les conseils de département et d'atelier, tandis que les conseils de l'entreprise dans leur ensemble (forts de 5 à 40 personnes) sont constitués par les représentants des conseils de département²⁸⁶. Si plusieurs entreprises (par exemple en tant qu'éléments d'un konzern) sont liées entre elles, alors elles doivent former un conseil d'entreprise de l'ensemble²⁸⁷. En conséquence, par exemple « pour les entreprises de transport du Reich et des États membres ... le conseil d'entreprise d'ensemble est élu pour tout le domaine de transport par des assemblées de délégués des conseils d'entreprise des différentes entreprises de transport »²⁸⁸.

Concernant la structure interne des conseils d'entreprise, voici ce qui est prévu :

« § 11. Le conseil d'entreprise élit parmi ses membres, à la majorité simple des voix, un président, un président suppléant et un secrétaire. Si le conseil d'entreprise a des membres issus aussi bien du groupe des ouvriers que de celui des employés, le président et le président suppléant ne peuvent pas appartenir au même groupe. »

§12. Si le conseil d'entreprise a plus de trois membres, il peut constituer avec eux des commissions afin d'alléger sa gestion. Pour l'accomplissement de ses devoirs, c'est le conseil d'entreprise dans son ensemble qui demeure responsable vis-à-vis de l'assemblée d'entreprise. ».

Concernant A. II. : Les assemblées d'entreprise des grandes entreprises de plus de 1000 salariés et celles des collèges électoraux réunis par groupe d'industrie ou de spécialité de moins de 1000 salariés, élisent chacune pour leur district économique un conseil économique de district qui compte de 100 à 250 personnes. Les délégués des ouvriers et des employés, qui sont élus pour six mois, sont tenus de rendre des comptes à leurs électeurs et ils peuvent à tout moment être rappelés et remplacés par d'autres. « Pour la gestion des affaires en cours » du conseil économique de district qui ne siège pas vraiment de manière permanente, de manière analogue aux conseils exécutifs des conseils ouvriers politiques, un service économique de district est créé dont les membres sont désignés parmi les membres du conseil économique de district.

« Détermination des fonctions de l'organisation des conseils d'entreprise : les domaines de travail suivant sont prévus pour les conseils d'entreprise²⁸⁹ :

- a) préserver les unités de production et favoriser la production dans l'intérêt du peuple laborieux,
- b) aménager et appliquer l'auto-administration de l'ensemble des intérêts des ouvriers et des employés des entreprises et le contrôle de toute la gestion de l'entreprise,
- c) entreprendre tous les préparatifs relatifs à la socialisation et les mettre en œuvre.

Voici ce que comprend, de manière détaillée, l'exécution de ces tâches :

²⁸⁵ §§ 3, 5, 6 : Les *Richtlinien* ... soulignent tout particulièrement le fait que les salariés femmes doivent être élues, mais en revanche ils ne fixent pas de parité pour la représentation des employés : « Là où des employés travaillent à côté des ouvriers dans les entreprises », il faut « qu'il y ait au moins un employé » dans le conseil d'entreprise ou de département.

²⁸⁶ § 6, paragraphe 1.

²⁸⁷ § 7.

²⁸⁸ § 8.

²⁸⁹ En grande partie en accord avec les §§ 13 et 14. Cf. Ludwig : *Die Rolle des Arbeiterräte in der deutschen Revolution*, p. 14 sq ; Fröhlich, *Der Weg des Sozialismus*, p. 25 sq. ; *Die revolutionäre Kampforganisation*, p. 5 ; Radek : *Die Entwicklung der deutschen Revolution und die Aufgaben der Kommunistischen Partei*, p. 40 sqq. ; dans tous les passages cités, c'est la socialisation progressive des entreprises qui est désignée comme la tâche principale des conseils d'entreprise ; cf. Ludwig : *Die Entwicklung der Arbeiterräte*, *ibidem*, p. 53 sq. (Ludwig, conformément à l'agitation du KPD(S) de l'année 1920, désigne le contrôle de la production comme la tâche principale, et la socialisation est alors considérée comme un objectif lointain, voir p. 59).

- a) L'élaboration des règlements de travail et d'entreprise après audition de la direction de l'entreprise et leur adoption après la prise de décision de l'assemblée de cette entreprise.
- b) L'exécution de toutes les mesures de protection du travail, de même que la surveillance de tous les accords concernant les conditions de rémunération, de salaire et de travail ; l'exécution de toutes les recherches et les évaluations qu'il faut prévoir dans l'intérêt des ouvriers après l'abrogation de ce droit pour de la direction de l'entreprise ; la surveillance des apprentis et la suppression de leur exploitation.
- c) L'imposition de punitions et de diminutions de salaire pour des infractions commises par des ouvriers au détriment de leurs collègues ou de l'entreprise, alors que le droit de punition a été aboli pour la direction de l'entreprise. C'est l'assemblée de l'entreprise qui décide pour ce qui concerne les recours contre l'imposition de la punition.
- d) L'embauche et le licenciement des ouvriers et des employés dont il fixe le nombre et la spécialité après audition de la direction de l'entreprise.
- e) Le règlement des questions relatives au contrat de travail, en particulier le salaire, la rémunération, le temps de travail, en commun avec la direction de l'entreprise. En cas de conflit, c'est le conseil économique de district compétent qui décide après avoir entendu l'assemblée de l'entreprise.
- f) L'administration de toutes les institutions sociales de l'entreprise (instituts de consommation, entreprises commerciales, caisses de retraite et de maladie, bibliothèques), après l'abrogation de ce droit pour la direction de l'entreprise.
- g) Le contrôle de l'ensemble de la direction de l'entreprise. C'est dans ce but que le conseil d'entreprise envoie un ou plusieurs de ses membres dans cette direction d'entreprise. L'ensemble des livres de compte et de la correspondance, dont résulte toute la conduite des affaires de l'entreprise (prix d'achat, type et volume de production, calcul des prix), doit être présenté aussi bien à ces mandataires qu'à l'ensemble du conseil d'entreprise. Les mandataires et le conseil d'entreprise ont un droit d'opposition concernant des mesures préparées par la direction de l'entreprise à chaque fois que la conduite des affaires envisagée par la direction de l'entreprise nuit aux intérêts de l'entreprise en tant qu'intérêt global. En cas de conflit entre la direction de l'entreprise et le conseil d'entreprise, c'est le conseil économique de district compétent qui décide après avoir entendu l'assemblée d'entreprise. Dans le cadre de cette fonction, les conseils d'unités de production sont compétents pour les affaires de cette unité de production ou de ce département pour lesquels ils ont été élus. Il faut donc organiser toute l'activité des conseils d'entreprise et d'unité de production afin qu'ils soient capables de passer du contrôle à la direction de l'entreprise. ».

Ces dispositions se réfèrent en premier lieu aux rapports de production présocialistes et elles servent à restreindre le pouvoir des entrepreneurs et à orienter la production vers des besoins sociaux, en lieu et place des besoins capitalistes privés. Le catalogue ci-dessus comprend, d'une part, les activités syndicales traditionnelles (questions relatives au salaire et au contrat de travail, et prise en charge des affaires sociales) et, d'autre part, des dispositions en faveur d'un processus initial de passage aux rapports de production socialistes (contrôle de la direction d'entreprise et de la production). Mais le catalogue des tâches pourrait également être à peu près considéré comme l'organisation de la participation des ouvriers et des employés à la direction de l'entreprise dans des rapports de production socialistes, lorsque cette direction d'entreprise est reprise par les conseils économiques d'un niveau supérieur ou bien est élue par le personnel de l'entreprise lui-même.

La tâche des conseils économiques de district est « de soutenir les conseils d'entreprise dans le lancement et la mise en œuvre de la socialisation », « d'établir à cet effet des directives pour les conseils d'entreprise pris isolément » ; le conseil économique de district a, dans toutes les questions qui concernent la relation de travail ainsi que le contrôle de la production et du commerce dans le district, le droit de décision ». Les conseils économiques

de district fonctionnent par conséquent comme des organes de coordination, d'aide et d'arbitrage, des conseils d'entreprise.

Concernant B : pour les conseils agricoles, on fait la différence entre les conseils de domaine et les conseils de petits paysans. Les conseils de domaine sont les conseils d'entreprise des grandes entreprises agricoles qui doivent par conséquent être conservées, et ne pas, comme en Russie, être distribuées au prolétariat agricole qui a faim de terre. Les conseils de domaine sont élus lors d'une assemblée générale de tous les salariés de chaque entreprise de manière à ce que le nombre des élus ne soit ni inférieur à cinq, ni supérieur à vingt. Pour les délégués, la durée de leur mandat, leur obligation de rendre des comptes et leur rappel, doivent être appliqués de manière analogue aux règles en vigueur dans les entreprises industrielles. Les conseils de petits paysans sont formés par l'élection, dans « les districts locaux », lors d'assemblées générales, de délégués « des actifs des entreprises de petits paysans, y compris les membres de la famille actifs dans leur économie domestique ». Pour la durée du mandat, etc., c'est la même chose que pour les conseils de domaine et les conseils d'entreprise.

Les personnes ayant le droit de vote dans les conseils de domaine et dans ceux de petits paysans sont réunis en collèges électoraux (il n'est pas dit comment) qui élisent ensuite, pour les districts économiques, les conseils agricoles de district qui doivent se composer de 25 à 50 délégués. Pour la gestion de leurs "affaires courantes", les conseils agricoles de district désignent en leur sein les membres du service économique de district.

Pour l'agriculture, un conseil agricole central au niveau du Reich, qui doit se réunir au moins une fois par trimestre, est encore créé au-dessus des conseils agricoles de district. Il se compose de délégués des conseils agricoles de district : 10 000 personnes ayant le droit de vote se voient dotées d'un représentant, mais chaque conseil agricole de district y envoie au moins un délégué. Les tâches des conseils agricoles sont similaires à celles des conseils d'entreprise.

Les conseils de domaine doivent contrôler « les grandes entreprises agricoles dans toutes les directions » et, ce faisant, « préparer la prise en charge de la gestion des entreprises par la coopérative des ouvriers et des employés du domaine ».

De manière détaillée, ils ont les tâches suivantes :

« L'embauche et le licenciement des forces de travail, le contrôle des conditions salariales et hygiéniques des ouvriers et des employés, la réglementation des salaires et du temps de travail, le contrôle des cultures et de la façon dont les surfaces sont utilisées de manière agricole, de même que le contrôle des entreprises industrielles et commerciales qui sont associées au grand domaine. ».

Les conseils de petits paysans règlent les affaires économiques des petits paysans du district électoral. « Le conseil agricole de district doit exercer le contrôle de la production agricole et des relations de travail en ce qui concerne le district économique agricole ». Le conseil agricole central contrôle en fin de compte en général « les relations de travail et la production dans l'agriculture ». Il transfère « l'ensemble de la production agricole dans une administration socialiste ». Ses tâches pratiques sont « l'approvisionnement en machines, en engrais, en semences, en aliments pour bétail, etc., et il fournit des directives générales sur la manière de cultiver et sur la répartition des cultures, ainsi que sur l'utilisation des surfaces agricoles ». Pour son travail, il fait appel à des spécialistes agricoles. Tandis que *Les principes pour l'instauration et les tâches des conseils économiques* se réfèrent également, dans sa partie agricole, à un stade transitoire présocialiste vers le socialisme, le projet de programme

agricole du KPD(S) de juillet 1920²⁹⁰ et le projet du programme agricole du VKPD²⁹¹ (les deux projets sont largement identiques) présentent des mesures détaillées relatives à l'expropriation des grandes entreprises agricoles et la prise en charge de la gestion par des coopératives des anciens salariés sous la direction du conseil de domaine (les ouvriers et les gardes forestiers sont eux aussi pris en compte : ils doivent élire leurs propres conseils)²⁹².

Les petits paysans et aussi, à la fin de 1920 (pour suivre l'exemple russe ?), les paysans moyens encore pris en compte²⁹³, gardent leurs terres et leur cheptel²⁹⁴. La constitution des conseils doit les aider à s'auto-administrer. Cependant, il est prévu l'objectif lointain qui est de regrouper ces exploitations paysannes en grandes entreprises agricoles sur une base coopérative ("communautés paysannes")²⁹⁵. De manière différente des directives fournies par le comité de fraction des conseils ouvriers du KPD du Grand Berlin, les projets de la Centrale du KPD et du VKPD prévoient également la constitution de conseils de village, et ce par le regroupement des conseils des petits et moyens paysans locaux avec les conseils de domaine éventuellement existants et avec les conseils ouvriers industriels domiciliés par exemple dans le village²⁹⁶. Ces conseils de village doivent eux aussi envoyer leurs délégués aux conseils agricoles de district ; chacun de ces conseils désigne, pour l'exécution des affaires courantes, des comités exécutifs (et donc des services dans la terminologie des *Principes*)²⁹⁷.

D'après les programmes agricoles du KPD(S) et du VKPD, le conseil agricole central est formé non pas par les conseils agricoles de district, mais par le Congrès central des conseils des ouvriers agricoles et des petits paysans, c'est-à-dire par « l'organisme suprême des conseils économiques pour l'agriculture »²⁹⁸. Le conseil agricole central est donc, selon cette règle, un comité qui travaille de façon permanente.

Concernant C. : De même que pour la branche économique de l'agriculture, des conseils particuliers doivent être également constitués pour l'industrie et pour le commerce. Afin de ne pas en arriver à une simple duplication de l'organisation des conseils déjà créée avec les conseils d'entreprise et les conseils économiques de district, des conseils particuliers devraient être ici créés pour chaque branche de l'industrie et du secteur tertiaire, lesquels auraient à faire face aux problèmes spécifiques de la branche en question. Ceci est également évoqué dans la proposition du Congrès constitutif du Parti²⁹⁹. Par conséquent, il y aurait par exemple des conseils de district de l'industrie du textile et de l'acier, du secteur bancaire ou du commerce de détail, et, placé au-dessus d'eux, le conseil central pour le Reich correspondant de l'industrie textile, etc., et les conseils centraux pour le Reich des différentes branches de l'industrie et du commerce seraient représentées par des délégués, à côté des délégués du conseil agricole central et des conseils économiques de district, dans le conseil économique central du Reich.

²⁹⁰ A. Thalheimer : *Das Agrarprogramm der Kommunistische Partei Deutschland (Spartakusbund)* [Le programme agricole du KPD(S)], dans : "Die Internationale", cahier 7/8 du 19-07-1919, p. 6-15.

²⁹¹ *Agrarprogramm der Vereinigten Kommunistische Partei Deutschland (Sektion der Kommunistischen Internationale (Entwurf)* [Programme agricole du VKPD (section de l'IC) (projet)], dans "Die Internationale", cahier 26 du 1-12-1920, p. 26-33.

²⁹² Voir *ibidem*, paragraphe III. A., p. 28-31; cf. Thalheimer, *ibidem*, paragraphes II. à XVIII., p. 11-13.

²⁹³ Voir *Agrarprogramm der VKPD*, *ibidem*, paragraphe II., p. 28.

²⁹⁴ Voir *ibidem*, paragraphe III. B. 2., p. 13, et Thalheimer, *ibidem*, paragraphe XX., p. 13.

²⁹⁵ Voir Thalheimer, *ibidem*, paragraphe XXIV., p. 14, et *Agrarprogramm der VKPD*, *ibidem*, paragraphe III. B. 6, p. 32.

²⁹⁶ Thalheimer, *ibidem*, paragraphe XXI., p. 14, et *Agrarprogramm der VKPD*, *ibidem*, paragraphe III B. 3, p. 31.

²⁹⁷ Thalheimer, *ibidem*, paragraphe XXIX, p. 15, et *Agrarprogramm der VKPD*, *ibidem*, paragraphe III C. 1. p. 33.

²⁹⁸ *Ibidem*.

²⁹⁹ Voir dans : Fröhlich, *ibidem*, p. 29, point 5.

Le projet du comité de fraction des conseils ouvriers du KPD du Grand Berlin laisse lui aussi supposer un tel système au niveau du district :

« Pour le district de chaque conseil économique de district, seront élus des conseils économiques de district pour l'industrie et pour le commerce. Les élections à ces conseils ont lieu dans des assemblées qui se composent des ouvriers et des employés de chaque section de l'industrie et du commerce. Il revient un délégué à chaque groupe de 500 personnes ayant le droit de vote, à la condition cependant que ces conseils n'en comptent pas moins de 75 et plus de 150. ».

Mais si, à propos de la constitution des conseils correspondants pour le Reich, il est dit dans le projet de directives : « Pour le Reich, est élu un conseil économique central pour l'industrie et pour le commerce »³⁰⁰, et chaque district devrait « être représenté par au moins un délégué », ce système devient ensuite absurde étant donné que, d'une part, ce regroupement d'ensemble pourrait aussi avoir lieu de manière plus facile et beaucoup moins coûteuse sur la base de conseils industriels et commerciaux rassemblés territorialement et, d'autre part, les tâches spécifiques des conseils de branches de l'industrie et du commerce ne pourraient pas être accomplies. Dans cette partie, le projet berlinois n'est donc pas mûrement réfléchi, ou bien il est insuffisamment soigné dans sa formulation.

Ailleurs, le système des conseils industriels et commerciaux est également proposé dans une organisation plus logique. Fröhlich suggère la formation « de conseils pour les industries dans chaque lieu ou dans chaque région économique, et finalement dans tout le Reich »³⁰¹, tandis que les propositions aussi bien du Congrès constitutif du Parti que d'E. Ludwig lors du IV^e Congrès et de Brandler lors du V^e congrès du KPD(S) ne prévoient les conseils industriels et commerciaux que pour les districts qui sont ensuite regroupés, de même que les conseils économiques de district, dans le conseil économique central général³⁰². Ces conseils industriels et commerciaux pour chaque branche doivent défendre les intérêts spécifiques de leurs ouvriers et employés³⁰³, développer et harmoniser leur appareil technique particulier, pallier les différences de productivité entre les entreprises particulières d'une branche³⁰⁴, développer une production planifiée et finalement réaliser la socialisation unitaire des branches industrielles et commerciales³⁰⁵.

Concernant D : L'organe suprême de l'organisation des conseils économiques est le conseil économique du Reich³⁰⁶ ou encore le conseil économique central. Il est constitué par les délégués des conseils économiques de district, aussi bien des conseils de district de domaine et de petits paysans (les représentants du conseil agricole central me sembleraient ici plus sensés)³⁰⁷ que des conseils industriels et commerciaux (il n'est pas précisé s'il s'agit des districts ou du Reich). Selon les idées du comité de fraction des conseils ouvriers du KPD de Berlin, le conseil économique central ne doit se réunir qu'une fois par trimestre et il doit déléguer son travail permanent à des membres, choisis en son sein, du « service économique central » ; il est cependant à se demander si le conseil économique central satisfera de la sorte

³⁰⁰ Souligné par Volker Arnold.

³⁰¹ Fröhlich, *ibidem*, p. 26 sq.

³⁰² Voir dans : Fröhlich, *ibidem*, p. 29, points 5, 6 ; Ludwig : *Die Entwicklung der Arbeiterräte*, *ibidem*, p. 55 ; *Betriebsräte und politische Arbeiterräte* [Conseils d'entreprise et conseils ouvriers politiques], p. 17.

³⁰³ Cf. Fröhlich, *ibidem*, p. 27.

³⁰⁴ Voir *ibidem*.

³⁰⁵ Voir Ludwig, *ibidem*, p. 55.

³⁰⁶ Voir *ibidem*, p. 15.

³⁰⁷ Les propositions du Congrès constitutif du Parti prévoient un conseil agricole central autonome à côté du conseil économique central ; les deux conseils centraux doivent travailler en étroite coopération (voir : dans Fröhlich, *ibidem*, p. 29, point 6).

à ses importantes fonctions. Selon d'autres publications du KPD(S), le conseil économique suprême semble être pourtant lui aussi un comité qui travaille de manière permanente³⁰⁸.

Le conseil économique central a les tâches suivantes :

- Il exerce le contrôle général de la production ;
- il détermine les besoins de l'ensemble du peuple sur la base « d'enquêtes statistiques de grande envergure »³⁰⁹ ;
- sur la base de ces constatations, il donne « à chaque industrie les instructions nécessaires pour la production » ;
- il s'occupe de l'approvisionnement requis en matières premières et de l'apport des forces de travail ;
- « la réalisation des affaires avec l'étranger est également entre ses mains » ;
- il supervise aussi l'ensemble des transports.

Concernant E : le primat du système des conseils politiques par rapport à l'organisation des conseils économiques est assuré par ce passage final :

« L'ensemble des conseils économiques est subordonné au Congrès central des conseils d'ouvriers et de soldats »³¹⁰.

Avec ce système des conseils économiques, doivent être créées les organisations dans lesquelles les travailleurs s'associent librement, obtiennent leur autodétermination économique, et finalement peuvent prendre la production en main, et c'est ainsi qu'ils « donnent à la révolution politique un contenu social, c'est-à-dire un contenu socialiste »³¹¹.

À cet égard, il était clair pour le KPD(S) qu'il s'agissait, concernant les idées relatives à l'organisation et au contenu, de buts à grande portée qui ne pourraient guère être réalisés, ou bien seulement à l'état embryonnaire, dans les conditions d'un pouvoir bourgeois-capitaliste. C'est la raison pour laquelle le Parti a sans cesse attiré l'attention sur la nécessité de la conquête du pouvoir politique et de l'instauration de la dictature du prolétariat comme condition préalable à la mise sur pied du système des conseils économiques et à la réalisation du contenu de ses objectifs³¹².

Mais si un jour ces préalables sont créés, alors, avec la prise de possession de la production par les travailleurs associés sous forme de coopératives, la condition de l'abolition du travail aliéné est remplie étant donné que maintenant les travailleurs sont à nouveau mis en situation d'examiner la fonction sociale de leur production et l'utilité sociale de leur travail, de leurs produits. Les nouveaux rapports de production signifient en outre la suppression du travail salarié. Les conséquences sont importantes : la suppression du travail salarié signifie la suppression de la possibilité de l'enrichissement d'une classe au détriment d'une autre par le moyen de la plus-value et ainsi en fin de compte la destruction de la base économique de la domination de classe et l'instauration du socialisme. C'est uniquement par ces mesures-là, qui éliminent la servitude et l'inégalité économiques, que seraient créées les bases décisives d'un ordre social véritablement démocratique. C'est pour cette raison que les conseils économiques et politiques sont étroitement liés entre eux ; c'est seulement s'ils sont les deux ensembles qu'ils peuvent créer la « vraie démocratie » que Marx avait en vue.

³⁰⁸ Voir *ibidem* et Fröhlich, *ibidem*, p.27.

³⁰⁹ Fröhlich, *ibidem*, p. 27, et ensuite aussi les points suivants.

³¹⁰ Dans : Fröhlich, *ibidem*, point 7, p. 29.

³¹¹ A. Pannekoek : *Neue Aufgaben* [Nouvelles tâches], dans : "Arbeiterpolitik", n° 47 de 1918, p. 281.

³¹² Ludwig : « La socialisation sans la dictature du prolétariat est une absurdité... » (*Die Rolle der Arbeiterräte*, p. 16) ; cf. *Die revolutionäre Kampforganisation*, p. 6.

Ce seraient là les idées marxistes essentielles qui représentent, ou du moins ébauchent, l'arrière-plan du système des conseils économiques décrit et la définition de leurs tâches.

Mais la socialisation ne veut pas dire « la socialisation de chaque entreprise par les travailleurs qui y travaillent »³¹³, c'est-à-dire le transfert direct des moyens de production entre les mains des ouvriers de l'entreprise en question, associé au droit de mener la production seulement pour soi-même. Dans la pensée du KPD(S), cela signifierait seulement la redistribution de la propriété de quelques-uns à un plus grand nombre dont l'égoïsme déterminerait le type de production, ce qui ne serait pas du socialisme, mais du capitalisme de groupes ou du capitalisme ouvrier³¹⁴ ; au contraire, la socialisation doit « être l'œuvre de la classe ouvrière tout entière »³¹⁵, et elle ne peut jamais être tentée par le personnel d'une entreprise particulière. C'est pourquoi il est dit dans le programme de Spartacus :

« Les moyens de travail doivent cesser d'être le monopole d'une classe, ils doivent devenir un bien commun ... la régulation de la production et la répartition de la production doivent être dans l'intérêt de la collectivité. »³¹⁶.

Cela veut dire : les moyens de production appartiennent à la société dans son entier et ils ne peuvent servir que l'utilité de l'ensemble de la société et non pas celui de coopératives d'entreprise particulières. La médiation entre les coopératives d'entreprise particulières et les besoins sociaux d'ensemble est par conséquent nécessaire. La centralisation des fonctions de direction, de planification et de contrôle, ainsi que « la mise en œuvre d'une régulation planifiée de la production », en sont les conditions³¹⁷. Ces tâches, soutenues et préparées par les conseils d'entreprise, par les organes centraux des conseils d'entreprise, des conseils industriels et commerciaux, des conseils agricoles, et en fin de compte avant tout par le conseil économique suprême, doivent donc être encore accomplies par les organes de l'auto-organisation économique des ouvriers, mais pas par l'État, car :

« La socialisation n'est pas l'étatisation des moyens de production, elle n'est pas une économie monopoliste. L'étatisation, c'est la monopolisation entre les mains de l'État, du pouvoir public, et donc de l'organisation du pouvoir des exploiters eux-mêmes. L'exploitation demeure avec le travail salarié, et elle devient même plus forte étant donné que l'entrepreneuriat regroupé dans l'État, muni de tous les moyens de pouvoir du pouvoir public, fait face directement au travailleur. »³¹⁸.

Même si l'on concède que, dans cette citation, il y a quelque chose d'embrouillé – l'on pourra difficilement désigner l'État de la dictature du prolétariat sans ménagement comme étant « l'organisation du pouvoir des exploiters » –, l'on attire pourtant l'attention sur quelque chose de juste, à savoir qu'il ne peut pas être directement question d'auto-administration et d'autodétermination des travailleurs dans le capitalisme d'État et que les moyens de répression de l'État peuvent parfaitement être aussi tournés contre les travailleurs. Dans la littérature du KPD(S) jusqu'à la fin de 1920, je n'ai en effet nulle part trouvé de

³¹³ *Die revolutionäre Kampforganisation*, p. 6.

³¹⁴ Ludwig : *Die Entwicklung der Arbeiterräte*, *ibidem*, p. 55.

³¹⁵ Fröhlich, *ibidem*, p. 25.

³¹⁶ *Was will der Spartakusbund ?*, *ibidem*, p. 294.

³¹⁷ Ludwig, *ibidem*.

³¹⁸ Ludwig : *Die Rolle der Arbeiterräte in der deutschen Revolution*, p. 13 ; cf. Fröhlich, *ibidem*, p. 24 ; *Sozialisierungskommission* [Commission de socialisation], in : "Die Rote Fahne" n° 39 du 25-02-1919 ; *Sozialisierung und Verstaatlichung* [Socialisation et étatisation], dans : "Die junge Garde", n° 13 du 15-03-1919, p. 2, n° 14 du 22-03-1919, p. 3 sq.

parallèles avec l'idée du capitalisme d'État chez Lénine (idée fondée évidemment sur l'état de développement des forces productives en Russie) comme étant le premier pas vers le socialisme³¹⁹.

En référence aux revendications révolutionnaires du *Manifeste communiste*, qu'elle citait elle-même au début de son discours programmatique lors du Congrès constitutif du Parti³²⁰, Rosa Luxemburg établissait, dans le programme : *Que veut la Ligue Spartacus ?*, les dispositions suivantes pour la transformation socialiste du capitalisme à l'aide des conseils économiques et politiques :

- « 1. Confiscation de tous les biens et revenus dynastiques en faveur de la collectivité.
2.
3. Expropriation des terres de toutes les entreprises agricoles grandes et moyennes ; constitution de coopératives agricoles socialistes sous une direction centrale unitaire dans tout le Reich....
4. Expropriation de toutes les banques, les mines, les aciéries, de même que de toutes les grandes entreprises de l'industrie et du commerce par la République des conseils.
5. Confiscation de toutes les fortunes d'un certain niveau, lequel est à fixer par le conseil central.
6. Prise de possession de l'ensemble des transports publics par la République des conseils. »³²¹.

Puisque, dans la démocratie socialiste, la séparation de la pure économie privée d'avec la politique, qui était déjà aussi une fiction idéologique dans la démocratie libérale-bourgeoise, est éliminée, les conseils économiques et politiques, qui étaient séparés dans un premier temps, doivent travailler étroitement ensemble. C'est pour cette raison-là que l'unité de l'organisation des conseils est sans cesse soulignée³²². Dans la phase de la révolution, de même qu'ensuite dans celle de la dictature du prolétariat, cette coopération est en outre également indispensable pour la bonne raison que seuls les conseils ouvriers politiques ont la capacité, en tant que détenteur des moyens de pouvoir de l'État, de créer les conditions d'une structure économique socialiste, c'est-à-dire d'effectuer des expropriations et de transférer la propriété des entreprises au prolétariat.

1.- 1. 4 Les syndicats dans la conception des conseils du KPD(S)

La position du KPD(S) par rapport aux syndicats a déjà été décrite dans les grandes lignes au début. Ce problème doit être ici abordé encore une fois, et ce en se posant en particulier la question de savoir comment le KPD(S) envisage le rapport entre les syndicats et l'organisation des conseils ainsi que la position des syndicats dans le cadre d'une Constitution des conseils.

Lors du Congrès constitutif du KPD(S), Rosa Luxemburg s'était opposée à la demande d'un regroupement du Parti et des syndicats dans une organisation unitaire, demande qui avait été soulevée par Paul Fröhlich³²³. Luxemburg voyait au contraire dans les conseils d'ouvriers

³¹⁹ Voir par exemple Lénine : *Werke* 27, p. 326-335.

³²⁰ Voir *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 173 sq. ; MEW 4, P; 481 sq.

³²¹ *Was will der Spartakusbund ?*, *ibidem*, p. 299 sq.

³²² Voir par exemple, *ibidem*, p. 300, point 7 ; Ludwig : *Die Entwicklung der Arbeiterräte*, *ibidem*, p. 42.

³²³ Voir *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 153 sq.

et de soldats la possibilité d'établir l'organisation politique et économique du prolétariat « sur une toute nouvelle base »³²⁴ :

« Nous sommes prêts à développer les conseils d'ouvriers et de soldats et à les transformer en véhicules de l'ensemble des besoins politiques et économiques. Ce point de vue doit être en premier lieu déterminant pour les organes affectés à la lutte économique... Les conseils ouvriers ont pour vocation de mener et de superviser les luttes économiques, et ce à partir de leurs entreprises... Nous remplaçons les syndicats par un système ayant une toute nouvelle base. »³²⁵.

Cette intervention de Rosa Luxemburg dans la discussion me semble avoir correspondu à l'état d'esprit et aux idées de l'immense majorité des membres du Parti, lesquels considéraient les syndicats comme désespérément réactionnaires et voyaient dans les conseils les nouveaux organes de lutte de la classe ouvrière. Dans la première des deux phases de la révolution, le système des conseils signifiait pour la majorité du KPD(S) en même temps le remplacement et la négation des syndicats³²⁶, bien qu'il n'ait pas été explicitement question d'une stricte incompatibilité entre les deux organisations – l'on ne se préoccupait pas des syndicats, mais l'on concentrait le travail et l'agitation complètement sur les conseils.

C'est seulement le fléchissement du mouvement des conseils, leur répression et leur domestication, c'est-à-dire pour le KPD(S) : c'est seulement la destruction de l'espoir de la mise sur pied d'une organisation qui aurait pu remplacer les syndicats, qui a obligé le KPD(S) à procéder à de nouvelles réflexions sur la question des syndicats. C'est à cette occasion-là que se sont développées dans le Parti des contradictions qui, comme cela a déjà été décrit, ont conduit à la scission. Le groupe de la gauche s'accrochait à la thèse du dépassement des syndicats par le système des conseils, et il considérait les syndicats comme superflus dans un système des conseils ; d'ailleurs, le point de vue d'une organisation unitaire était abandonné depuis longtemps par les communistes de Brême³²⁷ et elle n'était envisagée par la gauche de Hambourg que pour la phase finale de la dictature du prolétariat³²⁸. Paul Fröhlich continuait à voir par exemple dans les conseils d'entreprise les organes du « rassemblement des travailleurs en tant que classe » pour le combat révolutionnaire et pour « l'aménagement de la vie économique future »³²⁹, et il en concluait :

³²⁴ *Ibidem*, p. 164.

³²⁵ *Ibidem*, p. 163.

³²⁶ *Gewerkschaften und Rätesystem IV* [Syndicats et système des conseils IV], dans : "Die Rote Fahne", n° 36 du 22-02-1919, p. 3. Dans les projets relatifs au système des conseils économiques, étaient attribuées aux conseils d'entreprise, comme aux conseils économiques des districts, de l'industrie et du Reich, des fonctions dont la prise en charge était auparavant la tâche des syndicats, comme par exemple « la réglementation de la question du contrat de travail, en particulier du salaire, de la rémunération et du temps de travail » (*Richtlinien...* du comité de fraction des conseils ouvriers du KPD du Grand Berlin, *ibidem*, A. I. 2 et C. I. 2), de même que « la mise au point de la grille des salaires, des mesures de protection, des consignes hygiéniques..., l'établissement des certificats de travail, les assurances sociales » (*ibidem*, C. I. 2).

³²⁷ Voir F. Sturm : *Unsere Stellung zur Gewerkschaftsfrage* [Notre position sur la question des syndicats], dans : "Kommunistische Räte-Korrespondenz", n° 13 du 15-08-1919, ainsi que pour les remarques de Becker lors du II^e congrès du KPD(S), voir *Bericht über den 2. Parteitag der KPD(S)* [Rapport sur le II^e Congrès du KPD(S)], p. 36 ; cf. Kuckuk : *Bremer Linksradikele bzw. Kommunisten* [Les radicaux de gauche de Brême ou les communistes], p. 170 sqq.

³²⁸ Voir plus loin : chapitre 2. 1. 1. 3., p. 304 sqq.

³²⁹ P. Fröhlich : *Gewerkschaften und Rätesystem*, dans : "Kommunistische Räte-Korrespondenz", n° 11 du 1-08-1919, p. 5-7, ici : p. 6.

« Les syndicats n'ont en fait des tâches à accomplir, ni dans le présent, ni dans le futur. Ils sont devenus un obstacle à la révolution et c'est pourquoi ils doivent être détruits. ».

Mais Fröhlich apporte une restriction à ce sujet :

« La condition pour cette tactique est toutefois que les conseils d'entreprise deviennent réellement les supports des luttes révolutionnaires »³³⁰.

Un second groupe de gauche plus important voulait créer, avec les organisations d'entreprise et l'union ouvrière, un contre-syndicat révolutionnaire qui devait être organisé sur le modèle de la démocratie des conseils et qui devait, sous cette forme, édifier progressivement le système des conseils économiques. D'après l'opinion de ce groupe, l'organisation des conseils économiques devait par conséquent fonctionner comme l'ébauche du système des conseils³³¹.

La Centrale du KPD(S), qui a été longtemps indécise à propos de la position des syndicats ainsi que de sa position à l'égard des syndicats, a soutenu, en particulier compte tenu des masses se comptant par millions des ouvriers organisés dans les syndicats et du fort accroissement du nombre des membres des syndicats après la guerre³³², la stratégie de la révolutionnarisation des masses à l'intérieur des syndicats, de sorte que son but ne pouvait plus être le remplacement des syndicats par le système des conseils économiques.

Elle a alors repris la conception que Fritz Heckert (Chemnitz) avait défendue lors du Congrès constitutif du Parti. Heckert contestait à cette époque-là l'idée que les syndicats étaient superflus ; il voyait en eux les organisations qui « prendraient en main et contrôlèrent la production », qui établiraient « les liaisons d'usine à usine et de métier à métier », et, par conséquent, il ne comptait pas seulement sur les conseils d'entreprise, pas même sur un système des conseils économiques développé qui pourrait reprendre ces fonctions³³³.

Avec l'échec des tentatives d'établir un système des conseils économiques depuis les conseils d'entreprise jusqu'à un conseil économique central, avec même l'échec de la tentative d'établir ne serait-ce qu'une centrale des conseils économiques, et du fait des dispositions du projet de loi des conseils d'entreprise, c'était précisément la situation prédite par Heckert qui prévalait : il existait des conseils d'entreprise, mais seuls les syndicats étaient là en tant qu'organisations de coordination. La lutte contre la bureaucratie syndicale, les tentatives de révolutionnarisation des masses organisées syndicalement et le plan de restructuration des syndicats en unions d'industrie, représentaient, après l'échec du mouvement des conseils, la tentative pour transformer les syndicats « des organes auxiliaires de la révolution sociale »³³⁴.

Le KPD(S) demeurait certes toujours d'avis que les syndicats n'ont pas « pour rôle de faire triompher la lutte d'émancipation »³³⁵, mais il espérait, par son travail dans les syndicats, parvenir à ce « que la vieille clique de fonctionnaires fossilisée et contre-révolutionnaire soit

³³⁰ *Ibidem*, p. 7.

³³¹ Est par exemple typique l'article : *Betriebsräte-Gesetz und revolutionäre Betriebsorganisation* [La loi sur les conseils d'entreprise et l'organisation d'entreprise révolutionnaire], dans : "Die Rote Fahne" (Berlin) , n° 8 (début 1920) ; il montre en effet la conception de l'aile berlinoise du KPD(S) qui a été exclue et qui est passée presque unanimement au KAPD.

³³² Membres des syndicats : 1918 : 2,8 millions et 1919 : 7,3 millions (d'après H. Grebing : *Geschichte der deutschen Arbeiterbewegung* [Histoire du mouvement ouvrier allemand], p. 189.

³³³ *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 161.

³³⁴ *Zur Gewerkschaftsfrage* [La question syndicale], dans : "Spartakus" (Berlin), n° 1 (décembre 1919 ?).

³³⁵ *Zur Gewerkschaftsfrage*, dans : "Spartakus" (Berlin), n° 7 (février 1920).

remplacée par un appareil administratif plus malléable qui s'adapte à toutes les tâches des syndicats et exprime à tout moment la volonté des masses »³³⁶, ce qui créerait les conditions pour que les syndicats puissent servir « d'organes auxiliaires de la révolution sociale » et de l'instauration du socialisme³³⁷.

La fonction des syndicats est définie dans le détail de la manière suivante :

« La tâche du syndicat est de représenter les intérêts des masses avant et pendant la période de la dictature du prolétariat : avant l'instauration de la dictature prolétarienne, il doit prévoir les conflits avec l'entrepreneuriat capitaliste et les organiser jusqu'au moment où la lutte avec cet entrepreneuriat doit nécessairement se transformer en une lutte avec l'ensemble de la classe capitaliste, et la lutte avec des moyens économiques en lutte avec des moyens politiques. À l'époque de la révolution sociale qui se développe à partir de l'effondrement de l'économie capitaliste, l'entrepreneuriat capitaliste cherche à se décharger des conséquences de la catastrophe capitaliste sur le prolétariat. À cette époque-là, les syndicats sont de plus en plus obligés de conduire les conflits avec le capital avec des mots d'ordre politiques. Porter ces mots d'ordre politiques dans les masses regroupées dans les syndicats est la tâche du parti politique. Lorsque la dictature du prolétariat est instaurée, alors commence l'activité des conseils qui doivent éliminer les résidus de la domination capitaliste et établir la société socialiste. Ils sont les organes de la classe du prolétariat parvenue à la domination dans la société. »³³⁸.

Les syndicats, qui par conséquent existent à côté des conseils, ont pour tâche « d'instruire sur les questions économiques-techniques » et « de former pour le travail économique et administratif spécialisé »³³⁹. En économie socialiste, ils doivent également défendre, à l'aide des différentes associations professionnelles et d'industrie, les intérêts spécifiques respectifs des travailleurs³⁴⁰ ; c'est ainsi que, dans la conception du système des conseils économiques, leurs tâches se chevauchent avec celles des conseils de l'industrie et du commerce, mais fin 1919, ces plans semblent être tombés dans l'oubli. En tant qu'organes auxiliaires, les syndicats doivent se soumettre aux conseils d'entreprise et aux conseils ouvriers qui ont été créés au cours de la révolution³⁴¹. Les tentatives pour transformer les conseils d'entreprise « en organes exécutants de la bureaucratie syndicale » doivent être absolument repoussées³⁴².

Le II^e Congrès de l'Internationale Communiste a apporté un nouveau tournant dans la conception des syndicats. Lors de ce Congrès, Karl Radek, en tant qu'orateur à propos de la « question syndicale », a défini les syndicats comme pas davantage que des organes auxiliaires, mais il leur a reconnu la priorité par rapport aux conseils d'entreprise. Il incitait certes aussi les conseils d'entreprise à résister à leur prise de contrôle par les syndicats – mais seulement tant que, dans les syndicats, « les tendances contre-révolutionnaires de leur bureaucratie » ne sont pas encore éliminées ; ce n'est qu'une fois que cela est réalisé que les syndicats sont transformés en « organes de la révolution », que les conseils d'entreprise doivent être transformés « en groupes d'entreprise des syndicats »³⁴³, en « organes syndicaux »³⁴⁴.

³³⁶ *Ibidem*.

³³⁷ *Zur Gewerkschaftsfrage*, dans : «Spartakus» (Berlin), n° 1.

³³⁸ *Ibidem*.

³³⁹ *Ibidem*.

³⁴⁰ Ludwig : *Die Entwicklung der Arbeiterräte*, *ibidem*, p. 50.

³⁴¹ Ainsi, par exemple, l'intervenant W. (Walcher ?) lors du II^e Congrès du KPD(S), voir *Bericht über den 2. Parteitag der KPD(S)*, p. 56.

³⁴² Voir Ludwig, *ibidem*.

³⁴³ *Leitsätze über die Gewerkschaftsbewegung, die Betriebsräte und die Kommunistische Internationale* [Principes directeurs relatifs au mouvement syndical, aux conseils d'entreprise et à l'Internationale

Les principes directeurs relatifs au mouvement syndical, aux conseils d'entreprise et à l'Internationale Communiste, reconnus par le KPD en tant que section de l'Internationale Communiste³⁴⁵, signifiaient l'annulation définitive des plans portant sur un système autonome des conseils économiques, qui datait du premier semestre de 1919, ainsi que la destruction de la signification propre des conseils d'entreprise, c'est-à-dire celle d'être des organes directs d'auto-détermination des ouvriers dans l'économie socialiste. La politique du KPD et ensuite du VKPD pour ce qui concerne les conseils d'entreprise et les syndicats correspondait à cette subordination des conseils d'entreprise aux syndicats.

1.- 1.5 Le rapport entre le Parti Communiste et les conseils

De la même façon que le rapport entre les syndicats et les conseils, le rapport entre le Parti et les syndicats dans la conception du KPD(S), doit aussi être débattu.

Le rôle du Parti dans la révolution et dans les conseils n'a pas été discuté directement lors du Congrès Constitutif du KPD(S), et, dans le programme du KPD(S), il n'y a guère quelque chose à trouver à ce sujet dans les quatre premiers de l'ensemble des cinq paragraphes. Au lieu de cela, dans les discours et dans le programme, l'on attirait sans cesse l'attention sur l'autonomie des masses qui devait se développer et se déployer dans les conseils en tant que formes démocratiques de l'auto-détermination prolétarienne. C'est seulement dans le cinquième et dernier paragraphe que sont définies les tâches et la position du Parti Communiste dans le mouvement de masse révolutionnaire :

« La Ligue Spartacus n'est pas un parti qui veut accéder au pouvoir par-dessus les masses ou bien en se servant des masses. La Ligue Spartacus n'est que la partie consciente de soi du prolétariat qui attire à chaque pas l'attention de l'ensemble de la grande masse des travailleurs sur ses tâches historiques, qui défend à chaque stade de la révolution le but final socialiste et dans toutes les questions nationales les intérêts de la révolution prolétarienne mondiale.

« La ligue Spartacus n'assumera jamais le pouvoir de gouvernement autrement que par la volonté claire et sans ambiguïté de la grande majorité de la masse prolétarienne en Allemagne, jamais autrement qu'en vertu de son approbation consciente des points de vue, des objectifs et des méthodes de lutte de la Ligue Spartacus. La révolution prolétarienne ne peut se décider que graduellement ... et en plein clarté et maturité.

« La victoire de la Ligue Spartacus se situe non pas au début, mais à la fin de la révolution : elle n'est pas identique à la victoire des grandes masses qui se comptent en millions du prolétariat socialiste. »³⁴⁶.

Le programme du Parti dans son ensemble est l'expression de ce qui est dit dans les paragraphes qui viennent d'être cités : le Parti ne pose pas de prétention absolue à la priorité, mais il attire l'attention sur la situation et il lui associe certaines projections d'objectif qui doivent être réalisées non pas par le Parti, mais par les masses elles-mêmes. En conséquence il est dit dans le programme, dans les discours lors des congrès du Parti, ainsi que dans les

Communiste], paragraphe II. 5, dans "Protokoll des II. Weltkongress der Kommunistischen Internationale", p. 526-537, ici p. 535 ; cf. l'exposé de Radek, *ibidem*, p. 495 sq.

³⁴⁴ Radek, *ibidem*, p. 495.

³⁴⁵ Le KPD(S) ne se désignait plus depuis fin septembre/début octobre de 1920 comme le Parti Communiste d'Allemagne (Ligue Spartacus), mais maintenant comme le Parti Communiste d'Allemagne (Section de l'Internationale Communiste), voir "Dokumente und Materialien", vol. VII/1, n° 142, p. 300-309 ; ici : p.309, point 10.

³⁴⁶ Cité d'après *Der Gründungsparteitag der KPD*, p. 301.

articles de journaux et dans les brochures : le prolétariat va, le prolétariat doit ou se doit de (en tant que nécessité objective, historique) ..., les conseils vont, doivent ou se doivent de ...³⁴⁷

Le programme et les autres publications du Parti jusqu'au début de l'été 1919 correspondent tout à fait au rôle de mentor qui est attribué au Parti. Le KPD(S) se voit comme l'avant-garde du prolétariat. En tant que tel, il dispose des vues justes sur le développement historique et il peut, en vertu de cela, donner à chaque étape de la révolution les bonnes directives (cela devient aussi clair dans sa nette démarcation d'avec le SPD et l'USPD).

À première vue, il semble que cette conception ne soit pas très différente de celle de Lénine. Lui aussi voit dans le Parti l'avant-garde du prolétariat, laquelle a pour fonction de communiquer la conscience révolutionnaire aux masses et de leur désigner les objectifs appropriés à chaque situation. Mais, tandis que Rosa Luxemburg considérait que les masses sont capables d'acquérir la conscience politique de classe dans des luttes spontanées et de trouver de nouvelles voies révolutionnaires, et qu'elle pensait que le Parti pourrait se limiter à la fonction du conseil d'accompagnement sous la forme d'analyses de situation et de formulation d'objectifs – ce qu'elle « appelle la direction politique » –, Lénine considérait que le prolétariat n'était capable que de produire par lui-même uniquement du trade-unionisme³⁴⁸.

Dans *Que faire ?*, Lénine avait en conséquence développé en 1902 la conception du parti de cadres élitaires, strictement organisé, un parti de révolutionnaires professionnels, qui devait certes être lié au prolétariat, mais qui devait être indépendant de lui sur le plan organisationnel³⁴⁹. La tâche de ce parti était d'importer « la conscience politique de classe... depuis l'extérieur » dans les masses³⁵⁰, et de « diriger toute la lutte de libération du prolétariat »³⁵¹, et ce non pas seulement « politiquement » au sens de Luxemburg, mais aussi absolument sur le plan technique-organisationnel.

Lénine n'avait modifié ces conceptions que de façon souple dans la Révolution russe de 1917, mais il ne les avait pas rejetées étant donné qu'il continuait à définir le Parti comme une avant-garde ayant la prétention de la direction politique et technique-organisationnelle et qu'il attribuait en même temps aux conseils la tâche d'instaurer la dictature du prolétariat au cours de la phase de transition du capitalisme au communisme, d'organiser les masses dans les conseils et de les subordonner à la direction du Parti³⁵². Si Rosa Luxemburg avait déjà attiré l'attention en 1904 sur le danger de l'« ultra-centralisme » élitaires et jacobin de Lénine, qui mettait les masses sous tutelle au lieu de les pousser du bas vers le haut à déployer leur autonomie³⁵³, elle s'opposait, dans son écrit sur *La révolution russe*, au motif de l'importance de l'existence d'un parti révolutionnaire résolu³⁵⁴, à la pratique dictatoriale des bolcheviks qui consistait à concentrer tout le pouvoir entre les mains du Parti ainsi qu'à contrôler et à étouffer toutes les pulsions de la vie publique. Elle s'opposait à l'alternative entre démocratie et dictature et, au lieu de cela, elle distinguait la démocratie bourgeoise et la démocratie

³⁴⁷ Dans les brochures du KPD(S) de cette époque (ainsi par exemple dans celles de Fröhlich, de Brandler, de Karski, de Ludwig), il n'est guère ou pas du tout question de la fonction du Parti révolutionnaire lors de l'organisation du système des conseils.

³⁴⁸ Lénine : *Was tun ?*, dans *Werke* 5, p. 355-551, ici : p. 452.

³⁴⁹ Voir *ibidem*, p. 468, 480 sq.

³⁵⁰ *Ibidem*, p. 436.

³⁵¹ *Ibidem*, p. 474.

³⁵² Voir O. Anweiler : *Die Rätebewegung im Russland 1905-1921* [Le mouvement des conseils en Russie 1905-1921], Leiden 1958, p. 300 sqq. ; cf. O. Anweiler : Introduction à Kool/Oberländer : *Arbeiterdemokratie oder Parteidiktatur* [Démocratie ouvrière ou dictature du parti], Olten 1967, p. 11-80, en particulier p. 26 sqq.

³⁵³ Voir Luxemburg : *Die Organisationsfragen der russische Sozialdemokratie* [Les questions d'organisation dans la social-démocratie russe], *ibidem*, p. 87, 89, 95 sqq., 104 sq.

³⁵⁴ R. Luxemburg : *Die russische Revolution*, dans R.L. : *Politische Schriften III*, p. 106-141, ici : p. 115.

socialiste³⁵⁵. Cette dernière est identique pour elle à la dictature du prolétariat en tant que dictature d'une classe et non du Parti. Cela signifie l'usage le plus intense de la liberté politique à tous points de vue par le prolétariat en tant que classe dominante, c'est-à-dire « l'auto-administration des masses »³⁵⁶.

Ossip K. Flechtheim résume la position de Rosa Luxemburg par ces mots :

« Tout ce qui se ramenait à la mise sous tutelle et à la terrorisation des masses, à la manipulation et à la réglementation de leurs organisations, à la réduction ou même à la suppression de leurs libertés, lui inspirait de la répugnance au fond de son âme. »³⁵⁷.

Avec son projet de programme de 1918, Rosa Luxemburg prenait donc clairement ses distances avec la conception du Parti de Lénine et avec la pratique de la révolution bolchevique lorsqu'elle insiste sur l'autonomie politique des masses ainsi que des conseils en tant que leur organisation, sans leur imposer le Parti comme force qui décide de tout.

« Elle était assez démocratique pour ne rien attendre de chefs irresponsables, et même de quelque chose ne serait-ce que limité de la part du Parti révolutionnaire. Le Parti ne pouvait jamais être que le porte-parole des masses. »³⁵⁸.

Chez Luxemburg, le mot d'ordre de : « Tout le pouvoir aux conseils ! » n'était pas une formule révolutionnaire derrière laquelle se dissimulait l'intention d'utiliser ces conseils comme « tremplin pour conquérir le pouvoir »³⁵⁹ par et pour un parti dictatorial, c'est-à-dire « une douzaine de chefs de parti »³⁶⁰. Au contraire, le prolétariat devait se déterminer par lui-même dans les conseils et par les conseils. Dans le cadre de cette auto-détermination démocratique, les communistes devaient prendre des positions de pointe, moins en tant que représentants de leur Parti qu'avant tout en tant que délégués du prolétariat.

La conception du parti chez Luxemburg n'était cependant pas parfaitement représentative de toutes les fractions de la Ligue Spartacus et du KPD. Une partie de l'étroit cercle de direction de la Ligue Spartacus (entre autres Clara Zetkin, Franz Mehring, Ernst Meyer) ainsi que les radicaux de gauche brêmois condamnaient la critique que Luxemburg adressait aux méthodes de pouvoir des bolcheviks et défendaient le déroulement et les méthodes de la révolution bolchevique dans toutes les phases³⁶¹.

En ce qui concerne les conseils, ce groupe et ses partisans soulignaient plus fortement le rôle dirigeant du Parti communiste lors de la transformation des conseils en organes réellement révolutionnaires du prolétariat et lors de l'instauration, qui ne sera possible qu'après elle, de la dictature du prolétariat sous la forme de la république des conseils.

C'était par exemple la politique des communistes brêmois, laquelle conduisait à l'instauration d'une république des conseils³⁶², c'était aussi par exemple la conception de Paul Fröhlich qui, dans sa critique de la politique des communistes dans le conseil ouvrier de Hambourg, exigeait la stricte liaison avec le KPD(S) des délégués communistes au conseil

³⁵⁵ Voir Rosa Luxemburg, *ibidem*, p.134, et *Die Nationalversammlung* [L'Assemblée nationale], dans : "Die Rote Fahne" n° 5 du 20-11-1918 ; Fröhlich (Rosa Luxemburg, p. 293) considère cela comme le point le plus important de la controverse de Rosa Luxemburg avec les bolcheviks.

³⁵⁶ Luxemburg : *Die russische Revolution*, *ibidem*, p. 137; cf. p. 134, 138 sqq.

³⁵⁷ Flechtheim : Introduction à Rosa Luxemburg : *Politische Schriften III*, p. 14.

³⁵⁸ Flechtheim : *Die KPD in der Weimarer Republik* [Le KPD dans la République de Weimar], p. 107.

³⁵⁹ Anweiler : *Die Rätebewegung in Russland 1905-1921*, p. 303.

³⁶⁰ Luxemburg : *Die russische Revolution*, *ibidem*, p.136.

³⁶¹ Cf. *Spartakus im Kriege* [Spartacus dans la guerre], p. 16 sqq. ; Flechtheim, *ibidem*, p. 106, 108 ; Fröhlich dans : *Der Gründungspartei der KPD*, p. 202.

³⁶² Cf. Kuckuk : *Bremer Linksradike bzw. Kommunisten*, p. 56 sqq.

ouvrier, et c'était finalement la position qui a été imposée lors du II^o Congrès. Là, Paul Levi, dans son exposé principal, a certes défini le KPD(S) de manière traditionnelle comme « le guide de la lutte révolutionnaire »³⁶³ ; mais l'accent mis sur le regroupement organisationnel de la « couche dirigeante » révolutionnaire du prolétariat³⁶⁴, l'exigence d'une centralisation³⁶⁵ du Parti ainsi que d'une homogénéité théorique³⁶⁶ au prix de la scission, indiquaient l'orientation d'un parti de cadres autoritaire avec droit à la représentation exclusive. Cela a été plus clairement souligné par Radek dans sa lettre au Congrès du Parti lorsqu'il désignait le KPD(S) comme « le représentant des intérêts de la classe ouvrière » et qu'il définissait « les conseils ouvriers ... sans le Parti communiste ... comme des parties d'un corps sans âme »³⁶⁷. Avec cette allusion involontaire à la fable de Menenius Agrippa de la tête et des membres du corps ou de l'État, avec cet exemple-type de la dissimulation idéologique du pouvoir conservateur-autoritaire, Radek dévoilait que ce qui lui importait, c'était moins l'auto-détermination du prolétariat à l'aide de ses organes représentatifs, les conseils, que plutôt la l'orientation et le contrôle des conseils par le Parti communiste, et ce non pas par l'ensemble du Parti, mais par sa direction, car, selon Radek, la réalisation de la pleine démocratie à l'intérieur du Parti est impossible dans la guerre civile, et donc ce qui est important, c'est une forte position de la direction du Parti, et cette direction est par définition « l'élément plus mûr, le plus résolu, du communisme » et elle échappe de ce fait à la critique³⁶⁸. Les conseils doivent par conséquent être transformés en courroies de transmission, en organes d'agitation, en éléments dépendants de la direction du Parti.

En conséquence, voici ce que l'on lit dans un article du journal³⁶⁹ :

« Les fractions d'entreprise du Parti (à l'intérieur des conseils d'entreprise V.A.), qui doivent suivre les directives du Parti, et uniquement celles-là » – et par conséquent pas celles de leurs électeurs comme cela correspondrait au principe du mandat impératif –, « font de la propagande pour ses principes dans les entreprises, ils doivent préparer et mettre en œuvre les actions politiques des entreprises ».

Le « combat politique » des « masses du prolétariat » pourrait « seulement connaître le succès si ces masses ... au moment de l'action suivent les mots d'ordre de ceux qui sont aptes à leur indiquer le chemin du pouvoir ». « C'est le Parti communiste », c'est-à-dire leur représentant dans les entreprises.

Et l'article de conclure :

« Le renforcement du Parti communiste : tel est l'unique voie pour la mise en place des conseils ».

Cette conception du Parti a été cependant à nouveau édulcorée en premier lieu avec le début de la tactique de front uni à la base ainsi qu'avec la collaboration avant tout avec la gauche de l'USPD, de même qu'en raison de la nouvelle création spontanée de conseils au cours du combat contre le putsch de Kapp.

Ludwig a alors souligné à nouveau le caractère des conseils comme représentations de l'ensemble des travailleurs, comme organes de la classe, tandis qu'en revanche les partis

³⁶³ *Bericht über den 2. Parteitag der KPD(S)*, p. 18.

³⁶⁴ *Ibidem*, p. 24 sq.

³⁶⁵ *Ibidem*, p. 19.

³⁶⁶ *Ibidem*, p. 25; cf. pour tout le point 6 : *Der Leitsätze über Kommunistische Grundsätze und Taktik*, *ibidem*, p. 11.

³⁶⁷ Radek, *Zur Taktik des Kommunismus* [La tactique du communisme], p. 10 sq.

³⁶⁸ *Ibidem*, p. 11.

³⁶⁹ *Der Neuaufbau des Rätensystems* [La réorganisation du système des conseils], dans : "Spartakus" (Berlin), n° 2 (décembre 1919).

« comprenaient seulement des parties de la classe ouvrière »³⁷⁰. Dans cette conception-là, les conseils constituent le cadre dans lequel « les partis avec leurs différentes idéologies » luttent pour « les têtes et les cœurs du prolétariat » ; ils sont « les lieux ... pour la révolutionnarisation de couches de plus en plus grandes de la classe ouvrière »³⁷¹. La tâche du Parti communiste est de convaincre, dans ces organisations de classe, l'ensemble du prolétariat de la nécessité de la dictature du prolétariat, « de le faire avancer sur le chemin de la révolution »³⁷². En accord avec les mots d'ordre du KPD(S) pendant et après le putsch de Kapp, les membres du KPD devaient chercher à unifier les ouvriers, précisément dans les conseils, à l'aide de mots d'ordre révolutionnaires :

« C'est précisément dans les conseils, en tant qu'organisations prolétariennes de lutte de classe, que cette tactique aura son premier et grand succès. Là, les communistes parlent en tant que prolétaires à leurs camarades de classe, et là ils agissent ensemble avec eux. C'est dans les conseils que l'unité du prolétariat se forge dans la lutte. »³⁷³.

Si le Parti a du succès avec cette politique, il se transforme « de guide théorique pour les conseils en dirigeant réel dans les conseils »³⁷⁴, et alors les conseils deviennent les véritables organes de lutte, et au bout du compte les organes de l'État prolétarien³⁷⁵. La condition pour cette évolution et pour l'existence d'un système de conseils socialiste est également, dans cette conception-là, la présence d'une organisation politique de l'avant-garde des travailleurs, précisément du Parti communiste, lequel est en mesure d'expliquer aux masses leurs intérêts et leurs objectifs politiques.

La tactique suivie par le KPD(S) au cours des mois suivants, qui était destinée à renouer avec les besoins des masses à l'aide d'objectifs partiels et à confier aux conseils d'entreprise des tâches et des problèmes concrets³⁷⁶, la campagne pour le renouvellement des conseils ouvriers politiques ainsi que le travail dans les conseils d'entreprise légaux et lors du Congrès des conseils économiques d'entreprise, étaient toujours associés au but de l'unification du prolétariat. Le rôle du Parti était cependant peu souligné, son rôle était vu, au sens de l'exposé de Ludwig lors du IV^e Congrès du parti, comme celui d'un « guide ».

Le II^e Congrès de l'Internationale Communiste définit ensuite de nouveau, à la fin juillet, dans sa *Résolution sur le rôle du Parti Communiste dans la révolution prolétarienne*, la fonction du Parti au sens de Radek. Suivant la conception léniniste du parti de cadres, le Parti est devenu « la sélection des travailleurs les meilleurs, les plus conscients, les plus dévoués, les plus clairvoyants », qui ont « une vue globale sur tout le parcours historique de la classe ouvrière dans son ensemble »³⁷⁷ et qui, de ce fait, sont à même de répondre aux besoins « de la synthèse centrale et de la direction commune des différentes formes du mouvement prolétarien (syndicats, coopératives de consommation, conseils d'entreprise, travail

³⁷⁰ Ludwig : *Die Entwicklung des Arbeiterräte*, *ibidem*, p. 48.

³⁷¹ *Ibidem*, p.49.

³⁷² *Ibidem*, p. 50.

³⁷³ *Ibidem*. Si, dans cette citation, l'accent est tout particulièrement mis sur le fait que, dans les conseils, « les communistes » parlent « en tant que prolétaires à leurs camarades de classe » et agissent « ensemble avec eux », cela jette involontairement la lumière sur l'isolement habituel du KPD(S) chez les ouvriers.

³⁷⁴ *Ibidem*, p. 50 sq.

³⁷⁵ Cf. *ibidem*, p. 49.

³⁷⁶ Cf. Brandler : *Betriebsräte und politische Arbeiterräte* [Conseils d'entreprise et conseils ouvriers politiques], p. 18.

³⁷⁷ *Leitsätze über die Rolle der Kommunistischen Partei in der proletarischen Revolution*, dans : *Der zweite Kongress der Kommunistischen Internationale*, p. 113-126, ici : § 1, p. 114.

d'éducation, élections, etc.) dans la lutte de classe³⁷⁸. C'est donc le Parti, et non pas les conseils, qui constitue le centre de l'initiative et de la décision politiques. C'est pourquoi les conseils doivent être « dirigés de manière constamment systématique »³⁷⁹ par le Parti communiste, ils doivent être pris « en remorque »³⁸⁰ par sa fraction à l'intérieur des conseils ; c'est pourquoi ils ne sont pas subordonnés en premier lieu au contrôle de leurs électeurs, « de la classe ouvrière comme masse informe et chaotique »³⁸¹, mais au Parti communiste en tant que « levier organisationnel-politique à l'aide duquel la partie avancée de la classe ouvrière guide sur le bon chemin l'ensemble de la masse du prolétariat et du semi-prolétariat »³⁸². Seule la direction par le Parti communiste garantit que les conseils « ne soutiennent pas la politique des agents de la bourgeoisie », mais qu'ils « soient à même de satisfaire à leurs tâches historiques »³⁸³.

Le II^e Congrès de l'Internationale Communiste soutenait ici la même conception que celle qu'elle avait relativement à la relation entre les syndicats et les conseils d'entreprise. Si les conseils d'entreprise devaient devenir là-bas des organes des syndicats, dont la direction est à son tour revendiquée, comme cela a été dit plus haut, par le Parti, les conseils ouvriers doivent ici devenir des organes exécutifs du Parti communiste.

La conception, déclarée comme obligatoire pour toutes les sections de l'Internationale Communiste dans la *Résolution*, signifie la mise au service du Parti, c'est-à-dire la direction depuis l'extérieur des conseils par le Parti. L'autodétermination du prolétariat en tant que classe est réduite à l'autodétermination d'une partie de la classe, à la direction paternaliste par une minorité consciente, et finalement à l'orientation par la bureaucratie ouvrière du Parti et/ou de son Comité central.

Rosa Luxemburg avait critiqué par anticipation en 1918 cette concentration du pouvoir entre les mains du Comité central du Parti, une concentration dont le développement en 1917/1918 était déjà visible dès le début en Russie et qui n'a pas offert aux conseils un grand espace d'épanouissement³⁸⁴. Contre la centralisation du pouvoir et contre « la condition que suppose tacitement la théorie de la dictature selon Lénine et Trotski », à savoir que « la révolution socialiste est une chose pour laquelle le Parti révolutionnaire a en poche une recette toute prête qu'il ne s'agit plus que d'appliquer avec d'énergie »³⁸⁵, Luxemburg avait insisté vigoureusement sur le fait que la dictature du prolétariat devait « être l'œuvre de la classe, et non pas celle d'une petite minorité dirigeante, au nom de la classe »³⁸⁶. Le cœur, le contenu social, de la dictature du prolétariat, c'est l'abolition des rapports capitalistes de production, mais la forme de cette dictature, c'est la « démocratie socialiste ». Cette démocratie socialiste ne se manifeste pas par la domination des organismes représentatifs prolétariens par le Parti, non plus que par l'administration de recettes toutes faites, mais dans « la vie politique active, libre, énergique, de larges masses populaires »³⁸⁷, qui exercent une influence constante sur les organismes représentatifs et les institutions publiques. C'est seulement « à l'école même de la vie publique », par « la démocratie la plus large et la plus illimitée, l'opinion publique »³⁸⁸, par

³⁷⁸ *Ibidem*, § 5, paragraphe 2, p. 117.

³⁷⁹ *Ibidem*, § 8, paragraphe 1, p. 120.

³⁸⁰ *Ibidem*, § 8, paragraphe 5, p. 121.

³⁸¹ Contribution de Trotski à la discussion sur le thème : *Rolle und Struktur der Partei* [Rôle et structure du Parti], dans : *Der zweite Kongress der Kommunistischen Internationale*, p. 94.

³⁸² *Leitsätze über die Rolle der Kommunistischen Partei in der proletarischen Revolution*, *ibidem*, § 1, p. 114; cf. contribution de Lénine à la discussion, *ibidem*, p. 87 sq.

³⁸³ *Ibidem*, § 8, paragraphes 4 et 5, p. 120.

³⁸⁴ Pour ce qui suit, voir Fröhlich : *Rosa Luxemburg*, p. 292 sqq. ainsi que la postface d'Iring Fetscher à la nouvelle édition de 1973, p. 361 sqq.

³⁸⁵ R. Luxemburg : *Die russische Revolution*, *ibidem*, p. 134.

³⁸⁶ *Ibidem*, p. 139.

³⁸⁷ *Ibidem*, p. 130.

³⁸⁸ *Ibidem*, p. 136.

« la seule source vivante d'où peuvent sortir les moyens de corriger les insuffisances congénitales des institutions sociales »³⁸⁹, par « l'activité et l'auto-responsabilité des masses »³⁹⁰, que le socialisme peut être créé ; en effet, en tant que « système économique, social, et juridique », il n'est pas une affaire de plans tous prêts, mais une chose qui « reste complètement enveloppée dans les brouillards de l'avenir »³⁹¹. Pour Rosa Luxemburg, le socialisme est « un produit historique ..., né de l'école même de l'expérience »³⁹².

À titre d'avertissement, Rosa Luxemburg avait opposé en 1918 à cette dictature des conseils, démocratique et vivante, l'image d'une dictature bureaucratique du Parti sur les conseils avec la prétention à l'infailibilité :

« Mais en étouffant la vie politique dans tout le pays, il est fatal que la vie dans les soviets eux-mêmes soit de plus en plus paralysée. Sans élections générales, sans liberté illimitée de la presse et de réunion, sans lutte libre entre les opinions, la vie se meurt dans toutes les institutions publiques, elle devient un semblant de vie où la bureaucratie reste le seul élément actif. C'est une loi à laquelle nul ne peut se soustraire. La vie publique entre peu à peu en sommeil. Quelques douzaines de chefs d'une énergie inlassable et d'un idéalisme sans borne dirigent le gouvernement, et, parmi eux, ceux qui gouvernent en réalité, ce sont une douzaine de têtes éminentes, tandis qu'une élite de la classe ouvrière est convoquée de temps à autre à des réunions pour applaudir aux discours des chefs, voter à l'unanimité les résolutions qu'on lui présente, au fond par conséquent un gouvernement de coterie – une dictature, il est vrai, non celle du prolétariat, mais celle d'une poignée de politiciens, c'est-à-dire une dictature au sens bourgeois, au sens de la domination jacobine... »³⁹³.

Dans le Parti Communiste allemand, même après le II^o Congrès de l'Internationale Communiste, la conception du Parti selon Lénine et Trotski ne s'est pas imposée dans un premier temps : malgré les différentes initiatives qu'il y avait eu dans la politique du Parti jusqu'en 1920 après le fiasco de la République des conseils de Munich en 1919, elle devait associer les conseils de manière plus étroite au KPD(S), en particulier les fractions communistes dans les conseils. Les têtes dirigeantes du KPD(S), notamment Levi³⁹⁴, assumaient cette position bien trop dans la tradition des conceptions de Rosa Luxemburg, en dépit de la politique du Parti caractérisée par le tournant du Congrès du Parti d'octobre 1919 ; en outre, l'élément antibureaucratique, aussi bien dans le Parti que par la suite à cause du rattachement avec la gauche de l'USPD, était trop fort, et en même temps, *last but not the least*, le Parti avait trop peu de pouvoir et d'influence pour avoir pu pratiqué cette conception et pour que, à l'instar des bolcheviks, il y ait été obligé en partie par les nécessités de la stabilisation du pouvoir révolutionnaire.

L'adoption de la conception du Parti des communistes russes ne s'est produite que progressivement et quelques années plus tard dans le cadre de ce qui a été décrit généralement comme étant la « bolchevisation ».

³⁸⁹ *Ibidem*, p.130.

³⁹⁰ *Ibidem*, p.137.

³⁹¹ *Ibidem*, p.134.

³⁹² *Ibidem*, p.135.

³⁹³ *Ibidem*, p. 136.

³⁹⁴ Voir par exemple : Levi : *Unser Weg* [Notre voie]. *Wider den Putschismus* [Contre le putschisme], dans : *R.L. : Zwischen Spartakus und Sozialdemokratie* [R.L. : Entre Spartacus et la social-démocratie], édité par Charlotte Beradt, Francfort-s-le-Main/Vienne (1969), p.44-94, en particulier p. 72, 84 sq., 94, et P. Levi : *Vorwort und Einleitung zu Rosa Luxemburg "Die russische Revolution"* [Avant-propos et introduction à Rosa Luxemburg : "La révolution russe"] dans : *ibidem*, p. 96-135, en particulier p. 109 sqq. Cf. Angress, *ibidem*, p. 62 sqq., 103 sq.

1.- 1. 6 *Résumé*

Le mouvement des conseils des années 1918-1920 n'a pas été, comme von Oertzen le constate à juste titre, « une affaire de parti et il n'a pas développé une organisation solide et durable »³⁹⁵ ; autonomie et auto-responsabilité étaient leur caractéristique.

L'attitude antibureaucratique, anti-autoritaire et anti-centraliste, du Parti Communiste, ainsi que la confiance qu'il accordait au développement continu de la révolution par les masses, correspondaient à ces caractéristiques du mouvement des conseils. Par conséquent, la conception du Parti relative aux conseils, jusqu'à environ le Congrès du Parti d'octobre 1919, était que les conseils étaient les organes politiques et économiques de l'auto-administration du prolétariat révolutionnaire. Or, étant donné ses objectifs révolutionnaires, le Parti ne pouvait pas se contenter d'une attitude passive et attentiste ; c'est pourquoi – malgré sa très faible influence – il essayait d'empêcher, avec son agitation pour les conseils et dans les conseils, que le SPD ne mette les conseils au service d'une politique hostile à la révolution, et ce en exigeant le “nettoyage” des conseils et leur organisation en véritables organes de la révolution.

Avec la mise en avant de son but anticipé d'un système de conseils purement prolétarien pour l'administration démocratique de toutes les fonctions sociales, et en tant que forme de la dictature du prolétariat en vue de créer des rapports de production socialistes, le Parti se retrouvait de plus en plus en contradiction avec le développement défavorable de la révolution. Alors que, jusqu'au printemps 1919, il pouvait encore espérer que ses objectifs – même s'ils étaient pour partie très éloignés et à long terme – correspondaient aux possibilités de la révolution, ils ne concordaient ensuite en aucune manière avec l'évolution de la révolution. C'est d'abord le Congrès du Parti d'octobre qui a provoqué un tournant. La conception originelle des conseils a été alors modifiée par une nouvelle ligne tactique de façon à ce que la priorité, dans la phase de la révolution commençante, ne soit plus accordée aux conseils ouvriers politiques, mais maintenant au conseil économique. C'est à long terme et à l'intérieur de la société bourgeoise existante qu'avec les conseils économiques le prolétariat devait être révolutionné et les organes de la lutte révolutionnaire développés. C'est ainsi que le KPD(S), par la participation aux luttes quotidiennes associées à la fixation d'objectifs partiels ainsi que par le travail dans les syndicats, tentait de conquérir la confiance des ouvriers. En faisaient partie aussi bien le travail dans les conseils d'entreprise légaux avec des revendications visant le contrôle de la production que la tactique de la révolutionnarisation des syndicats de l'intérieur et que la participation aux élections au Parlement. Les conseils, en tant qu'organes exclusifs de la démocratie socialiste menant à la dictature du prolétariat, se déplaçaient de ce fait dans un avenir tout à fait lointain. Ensuite, au cours de l'année 1920, même les conseils d'entreprise sont devenus un champ d'activité parmi d'autres et, finalement, une partie seulement de la lutte syndicale. La consolidation de la structure du Parti par le développement de son organisation et par la formation de ses fonctionnaires s'est accompagnée d'une plus forte insistance sur le rôle du Parti vis-à-vis des conseils.

Avec ce changement d'orientation tactique et organisationnel, le KPD(S) prenait en compte la consolidation de la société bourgeoise et de son pouvoir, une société dans laquelle les partis et les syndicats sont les formes d'organisation du mouvement ouvrier appropriées aux conflits de classe dans le cadre du parlementarisme et des rapports capitalistes de production.

Peter von Oertzen voit dans cette évolution une double problématique, et ce, d'une part,

³⁹⁵ Von Oertzen, *Betriebsräte in der Novemberrevolution* [Les conseils d'entreprise dans la révolution de Novembre], p. 221

« du fait que la participation pratique au parlement, dans les communes, dans les syndicats, conduisait à une attitude qui ne comptait dans la pratique plus du tout sur des changements révolutionnaires, mais qui se considérait encore seulement comme l'aile radicale de la social-démocratie »,

et, d'autre part, du fait que le Parti ne pouvait intégrer la tendance radicale qui existait encore chez lui qu'au moyen d'une forte discipline, « ce qui devait à la longue étouffer la vie politique, les libres débats intellectuels et la responsabilité autonome parmi les travailleurs »³⁹⁶. Dans cette politique, il n'y avait plus de place pour des conseils indépendants ou pour l'auto-détermination dans les conseils.

³⁹⁶ *Ibidem*, p. 225 sq.

1.- 2 Les idées relatives aux conseils du KAPD et de l'AAUD

Comme cela a été montré, la centrale du KPD(S) a constaté, sous la présidence de Levi à l'automne 1919, une usure de la révolution et l'impossibilité de réaliser rapidement les objectifs communistes, y compris le système socialiste des conseils. Lors du Congrès du parti de Heidelberg, la Centrale et la majorité du Parti ont soutenu la revendication d'une république socialiste des conseils, mais elles ont tiré de la « consolidation du pouvoir bourgeois »¹, au moyen de la démocratie parlementaire et de la sauvegarde du système capitaliste de production, la conclusion tactique de devoir participer temporairement au travail parlementaire et de devoir aussi bien manœuvrer à l'intérieur des syndicats et des conseils légaux que de raffermir et centraliser l'organisation du Parti².

Le virage de bord du Parti a suscité une forte résistance chez ces groupes qui, à l'intérieur du KPD(S), se situaient dans la tradition radicale de gauche de la période de l'avant-guerre et de la guerre et qui avaient pu, lors du Congrès constitutif du Parti, fixer le KPD(S) sur une ligne strictement antiparlementaire. Ils considéraient les nouvelles orientations tactiques imposées de manière rigide par la Centrale comme « incompatibles avec l'action révolutionnaire »³ et ils voyaient en elles une violation du programme du Parti de décembre 1918 auquel ils se référaient toujours⁴.

Les groupes et les personnes, à moitié poussés dehors, à moitié partis d'eux-mêmes, qui n'étaient plus reconnus comme membres par la Centrale lors de la Conférence d'octobre de Heidelberg, ont fondé, après que, à leur avis, la Centrale du KPD(S) s'était comporté de manière trop passive dans les combats contre le putsch de Kapp, au cours d'une conférence de l'ensemble de l'Opposition, les 4 et 5 avril 1920 à Berlin, un nouveau parti : le "Kommunistische Arbeiterpartei Deutschlands" (KAPD)⁵.

Déjà auparavant, à savoir du 14 au 16 février 1920, les unions ouvrières antisyndicales et révolutionnaires de différentes tendances, prônées et soutenues par ces groupes, s'étaient unies au cours d'un Congrès national à Hanovre sous le nom de : "Allgemeine Arbeiter-Union Deutschlands" (AAUD) [Union Ouvrière Générale d'Allemagne]⁶.

Les deux organisations, qui travaillaient étroitement ensemble, ont par la suite fait fonction de réceptacles des différentes conceptions communistes de gauche et des fractions radicales et activistes du monde ouvrier. L'hétérogénéité des affiliations et des positions théoriques défendues a agi dès le début de manière accablante aussi bien sur le Parti qu'également sur les unions, et elle a eu pour conséquence, avec la consolidation ultérieure du pouvoir bourgeois de 1922 à 1924, différentes scissions.

La description des idées relatives aux conseils du KAPD et de l'AAUD ne peut pas suivre chacune de ces différenciations théoriques. Elle doit se limiter à l'identification de positions communes et à la description des conceptions de la tendance majoritaire dans le Parti et dans les unions qui était associée au groupe berlinois et aux noms de Karl Schröder,

¹ *Bericht über den 2. Parteitag der KPD(S)*, p. 47

² Voir pour ici et ce qui suit : Fritz Sturm : *Die Differenzen in der Frage des Parlamentarismus* [Les différences dans les questions du parlementarisme], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 114 du 12-09-1919.

³ B. Reichenbach : *Zur Geschichte der Kommunistischen Arbeiterpartei Deutschland* [Contribution à l'histoire du Parti Communiste Ouvrier l'Allemagne], dans : "Archiv für die Geschichte des Sozialismus und der Arbeiterbewegung" [Archives pour l'histoire du socialisme et du mouvement ouvrier], 13° année (1928), p. 117 sqq., ici : p.119.

⁴ *An die deutsche Proletariat* [Au prolétariat allemand], "KAZ" (Hambourg), n° 54 du 14-04-1920, (Manifeste du Congrès constitutif du KAPD), et aussi dans : "Die Aktion", 1° année, cahier 17/18 su 1-05-1920, p. 225-227 sous le titre : *Richtlinien für das Programm* [Lignes directrices pour le programme] ; et aussi encore en 1923 : *Klassenkampf, Klassenbewusstsein und politische Organisation* [Lutte de classe, conscience de classe et organisation politique], dans : "Klassenkampf" (AAU Rhénanie-Westphalie) n° 52, 3° année (1923).

⁵ Pour plus de précisions, voir H.M. Block, *Syndikalismus und Linkskommunismus von 1918 – 1923*, p. 225 sqq.

⁶ Pour plus de détails, voir *ibidem*, p. 188 sqq.

Alexander Schwab, Bernhard Reichenbach, Friedrich Wendel, Arthur Goldstein et Adam Scharrer, et qui comptait Anton Pannekoek et Herman Gorter comme mentors⁷. Cela est d'autant plus possible qu'un paragraphe particulier est consacré à la conception d'Otto Rühle et que les idées relatives aux conseils et les positions fondamentales de la tendance hambourgeoise gravitant autour d'Heinrich Laufenberg et de Fritz Wolffheim sont présentées à un autre endroit.

1.- 2. 1 *Fondements de la conception communiste de gauche des conseils*

Conformément à leurs conceptions marxistes, le but du KAPD et de l'AAUD était l'instauration révolutionnaire de la dictature du prolétariat sous la forme du système des conseils ainsi que la réalisation du socialisme. Là-dessus, ils étaient d'accord avec le KPD(S). Par-delà ces dénominateurs communs les plus généraux, les différences avec le KPD(S) résultaient de la voie choisie pour réaliser ce but et, de façon cohérente, de l'appréciation portée sur le cours de la révolution de 1919 à 1923 ainsi que sur les conséquences tactiques qu'il fallait en tirer, de même qu'en fin de compte sur la manière de constituer des organisations et des institutions révolutionnaires.

Les questions centrales de la critique des marxistes de gauche réunis dans le KAPD et l'AAUD au KPD(S) étaient :

1. le jugement porté sur la révolution par le KPD(S),
2. la "politique des chefs" de la Centrale du KPD(S),
3. l'activité parlementaire du KPD(S),
4. la politique syndicale et le rejet des unions ouvrières par le KPD(S).

Tandis que les représentants de la Centrale du KPD(S) constataient : « Nous ne sommes pas à la fin, mais nous sommes au début de la grande crise que la guerre a apportée à l'Allemagne et au monde », et que, au regard des défaites du prolétariat révolutionnaire et des succès de la "contre-révolution", ils tiraient la conclusion suivante : « Le rôle d'avant-garde qu'a eu l'Allemagne pour la révolution mondiale est terminé »⁸, le KAPD, conforté dans son premier programme, à savoir "la crise du capitalisme", par les événements autour du putsch de Kapp, considérait que cette crise était déjà si bien avancée qu'il constatait : « La situation économique et politique en Allemagne est archi-mûre pour le déclenchement de la révolution prolétarienne », l'Allemagne constitue « aujourd'hui le foyer de la révolution mondiale » et le prolétariat est placé devant « l'alternative qui relève de l'histoire mondiale » : « Rechute dans la barbarie ou bien instauration d'un monde socialiste »⁹. La thèse de base de cette prédiction de la révolution, c'est-à-dire la thèse de la crise profonde, de l'effondrement imminent du capitalisme, a été conservée par la suite, sans cesse modifiée¹⁰, et finalement, à peu près au

⁷ Voir *ibidem*, p. 237 sqq.

⁸ *Bericht über den 2. Parteitag der KPD(S)*, p. 17, 47. Cf. *Die Lehren des Generalstreiks*, [Les leçons de la grève générale], dans : "KAZ" (Berlin), n° 89 de 1920.

⁹ *Programm der Kommunistischen Arbeiter-Partei Deutschlands* [Programme du KAPD], *ibidem*, sans année (1920), p. 5 sq. (et aussi dans : "Die Aktion", 10^e année, cahier 23/24, 12-06-1920, p. 312-319, cité dans : Bock: *ibidem*, Annexe n° XVII, p. 407-417, et Kool (édit.) : *Die linke gene gegen die Parteiherrschaft* [La gauche contre le pouvoir du parti], Olten 1970, p. 315-327).

¹⁰ Par exemple "KAZ" (Berlin,), n° 137 des 1920, n° 206 de 1921 ; "Klassenkampf" (AAU de la Rhénanie-Westphalie), n° 50 de 1920. "Die Allgemeine Arbeiter-Union", édité par le district économique du Grand-Berlin, 1920, p. 5 sq.

milieu de l'année 1921, perfectionnée avec le théorème de la crise mortelle du capitalisme¹¹, sans que, comme Bock le fait remarquer à juste titre, « la construction d'une thèse quelque peu cohérente » ne soit intervenue¹². Si cette thèse a eu encore, au printemps de 1920, pour soutien l'ébranlement du pouvoir bourgeois en raison des combats contre le putsch de Kapp, la consolidation du pouvoir politique de la bourgeoisie, qui s'est manifestée de nouveau avec la répression des insurrections révolutionnaires en mars 1921, lui a coupé l'herbe sous le pied¹³. Le théorème de la « crise mortelle » et la discussion autour de ce sujet entretiennent de ce fait de manière croissante la fonction de la « rationalisation d'un espoir »¹⁴ que les conditions objectives contredisaient dans une mesure de plus en plus grande.

La thèse de la crise mortelle du capitalisme constitue la condition préalable pour supposer « que les conditions objectives pour la révolution prolétarienne en Allemagne existent »¹⁵ ; si pourtant la révolution stagne, si la crise « n'est pas saisie et exploitée par le prolétariat jusqu'à ses dernières conséquences », alors, et c'est la conclusion du KAPD, « il existe nécessairement des raisons de nature subjective qui font obstacle à ces facteurs »¹⁶. Le KAPD voit la raison principale du manque de développement du facteur subjectif de la révolution, c'est-à-dire de l'attitude non-révolutionnaire de la majorité du prolétariat allemand, dans le fait que les ouvriers se trouvent « encore en partie sous le charme d'éléments conceptuels bourgeois et petits-bourgeois »¹⁷. Cette constatation du programme du KAPD provient de l'analyse d'Anton Pannekoek, parue en 1920 et portant sur *Weltrevolution und kommunistische Taktik* [Révolution mondiale et tactique communiste], qui a eu une grosse influence sur le programme et la théorie du KAPD. Pannekoek qui, dans cet écrit, examine les conditions spécifiques de la révolution en Europe occidentale qui sont différentes de celles de la révolution en Russie, voit la cause du « pouvoir spirituel de la bourgeoisie sur le prolétariat » dans le fait que, dans les pays de l'Europe occidentale, à la différence de la Russie, « le vieux mode de production bourgeois, et la culture bourgeoise hautement développée de plusieurs siècles qui est en rapport avec lui, ont marqué de leur empreinte la pensée et le sentiment des masses populaires »¹⁸. Pannekoek résume les points suivants

¹¹ C'est ce qui est dit par exemple dans : *Der Kampf um die Macht* [La lutte pour le pouvoir], Correspondance du KAPD (matériel de référence), n° 1, Berlin, décembre 1921, p. 2 :

« 1. La crise actuelle du capitalisme mondial est une conséquence de la guerre mondiale qui constitue elle-même, en tant qu'une lutte concurrentielle des différents États capitalistes pour les débouchés dans le monde, le début du déclin du capitalisme mondial. Cette crise est une crise mortelle du capitalisme. La bourgeoisie, en tant que classe, n'est plus en mesure de régir la production et les ventes dans le monde entier et de les concilier. La convalescence apparente du capitalisme que l'on pourrait peut-être conclure sur la base de l'énormité de l'accumulation de capitaux et de l'accroissement des profits chez chaque classe capitaliste particulière, est en vérité précisément le déclin de la bourgeoisie en tant que classe, du capitalisme en tant que système.

« Ou bien la contradiction, qui existe encore et à laquelle la Conférence de Washington ne mettra pas non plus fin, entre les grandes puissances mondiales capitalistes doit conduire tôt ou tard à de nouveaux conflits militaires, ou bien la bourgeoisie en tant que classe et le capitalisme en tant que système doivent aller déjà auparavant au-devant de leur effondrement parce que, en raison même de l'exploitation et de la paupérisation croissantes qu'ils font subir au prolétariat, ils tracent un cercle de plus en plus étroit pour leurs possibilités de vente. Cette réalité et en particulier le dernier facteur placent le prolétariat devant l'alternative suivante : sombrer avec la bourgeoisie ou bien conquérir par l'acte de la révolution prolétarienne sa libération du capitalisme et permettre ainsi de se maintenir en vie. ».

¹² Bock, *ibidem*, p. 242.

¹³ Cf. *ibidem*, p.243.

¹⁴ *Ibidem*, p. 242.

¹⁵ *Antwort an die VKPD* [Réponse au VKPD], dans : "KAZ" (Berlin), n° 163 de janvier 1921; cf. *Programm der KAPD* (1920), p. 7.

¹⁶ *Programm der KAPD* (1920), p. 7.

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ A. Pannekoek : *Weltrevolution und kommunistische Taktik*, dans : A. Pannekoek/H. Gorter: *Organisation und Taktik der proletarischen Revolution* [Organisation et tactique de la révolution prolétarienne], édité par H.M. Bock, Francfort/M 1969, p. 123-167, ici p. 131 ; cf. K. Horner (c'est-à-dire A. Pannekoek) : *Der neue*

comme étant les résultats de cette empreinte laissée par les rapports de production bourgeois et par la culture bourgeoise sur le prolétariat et ses organisations :

« le respect de mots d'ordre abstraits comme la "démocratie" ; le pouvoir des vieilles habitudes de pensée et des points de programme comme la réalisation du socialisme par des chefs parlementaires et un gouvernement socialiste ; manque de confiance en soi prolétarienne... ; manque de foi en sa propre force ; mais surtout la confiance dans le parti, l'organisation, les chefs... »¹⁹.

En conséquence, le programme du KAPD de 1920 établit ceci :

« La psychologie du prolétariat allemand dans son état présent ne porte que trop clairement les traces de l'asservissement militariste séculaire, et en outre aussi les signes caractéristiques du manque de conscience de soi ; c'est le produit naturel aussi bien du crétinisme parlementaire du vieux Parti Social-démocrate et de l'USP d'une part, que de l'absolutisme de la bureaucratie syndicale d'autre part. Les éléments subjectifs jouent un rôle décisif dans la révolution allemande. Le problème de la révolution allemande est le problème du développement de la conscience de soi du prolétariat allemand. »²⁰.

Devant la contradiction qui existe entre la situation objectivement révolutionnaire en raison de la faillite imminente du capitalisme et le manque de maturité subjective du prolétariat en vue de la révolution, se pose alors pour les marxistes révolutionnaires de gauche le problème tactique de savoir « comment l'on peut éliminer dans la masse prolétarienne la façon de penser bourgeoise traditionnelle qui paralyse sa force »²¹. Ce dilemme ne peut être résolu pour le KAPD et pour l'AAUD qu'au moyen d'une politique révolutionnaire résolue qui se distingue par un strict « refus de toutes les méthodes de lutte réformistes et opportunistes »²². L'activité parlementaire des partis ouvriers d'une part, et les luttes syndicales d'autre part, sont en tant que telles des méthodes de lutte à rejeter car elles étaient certes les formes historiquement adéquates du combat prolétarien au sein d'une économie bourgeoise-capitaliste en voie de développement et de consolidation et d'un régime de gouvernement bourgeois, mais maintenant, dans la phase de la révolution, elles sont historiquement dépassées et elles opèrent de manière contre-révolutionnaire : si le parlementarisme est en soi déjà une institution bourgeoise, « un instrument du pouvoir du capital »²³ qui a une influence embourgeoisante²⁴ sur les partis ouvriers et sur les chefs

Blanquisme dans : "Der Kommunist" (Brême), n° 25 du 3-02-1920. L'article : *Grundzüge kommunistischer Politik III. Die Bedingungen der westeuropäischen Revolution* [Caractéristiques de la politique communiste III. Les conditions de la révolution en Europe occidentale] (dans "KAZ" (Berlin), n° 147 de 1920) expose cette thèse de Pannekoek et il la complète avec la thèse de Herman Gorter (dans son *Offene Brief an den Genossen Lenin* [Lettre ouverte au camarade Lénine] : dans Pannekoek/Gorter, *ibidem*, p. 168-227) selon laquelle le prolétariat ouest-européen ne pouvait compter que sur soi et il ne pouvait pas prévoir avoir, comme les ouvriers russes, le soutien des grandes masses de paysans pauvres affamés.

¹⁹ Pannekoek : *Weltrevolution und kommunistische Taktik*, *ibidem* p. 137.

²⁰ *Programm der KAPD* (1920), p. 7.

²¹ Pannekoek, *ibidem*, p. 137.

²² *Programm der KAPD* (1920), p. 8.

²³ *Wählen oder nicht wählen ?* [Voter ou ne pas voter ?], tract du KAPD, sans lieu, sans date, p. 2. Cf. : *Nieder mit dem bürgerlichem Parlament – Alle Macht an den Räten* [À bas le parlement bourgeois – Tout le pouvoir aux conseils], sans lieu, sans date, 2^e édition (1924), p. 7 sqq. ; "Die Allgemeine Arbeiter-Union", p. 8.

²⁴ Cf. Pannekoek, *ibidem*, p. 138, et *Demokratie und Lockspitzeltum* [Démocratie et règne des agents provocateurs] dans : "KAZ" (Hambourg), n° 33 du 10-06-1919 : « Le système du nouveau parlementarisme, qui a ouvert aux dirigeants ouvriers la voie des Chambres des représentants et à partir de là à des emplois d'État hautement rémunérés, s'est révélé être un excellent moyen de corruption des hommes qui, en tant que rabatteurs de troupes dans la lutte de classe, auraient pu être dangereux. ».

ouvriers qui agissent dans son cadre, le syndicat devient le second “bastion principal” dressé contre la révolution²⁵, étant donné qu’il a harmonisé son organisation bureaucratique pour qu’elle ne fasse plus qu’un avec celle de l’État et que d’autre part, dans l’accomplissement de son rôle qui est d’assurer et d’améliorer l’existence des travailleurs, il dépend de la pérennité du capitalisme²⁶. Une autre conséquence négative et à l’effet contre-révolutionnaire du travail parlementaire et de l’organisation syndicale était, de l’avis du KAPD, l’apparition de chefs qui obtenaient et exerçaient sur la masse des travailleurs un pouvoir spirituel dans le cadre du parlementarisme et un pouvoir matériel dans le cadre des syndicats, de sorte que le prolétariat était maintenu dans la dépendance et l’assistantat²⁷. Le KPD(S) succomberait maintenant lui aussi à ces influences négatives à l’occasion de la mise en œuvre de sa tactique, et il deviendrait un parti de chefs à l’ancienne avec une pratique opportuniste et réformiste²⁸. Mais si pour les communistes de gauche, ainsi que le dit Pannekoek, « le contenu le plus important de la révolution consiste dans le fait que les masses prennent leurs affaires en main – la direction de la société et de la production –, alors toute organisation qui ne permet pas aux masses de se gouverner et de se diriger elles-mêmes est contre-révolutionnaire et nuisible... »²⁹. Aussi bien la thèse du « développement de la conscience de soi du prolétariat allemand » qu’également l’exigence que la révolution devrait être faite par les masses elles-mêmes et que la volonté du prolétariat autonome devrait constituer le fondement du socialisme, conduisent donc à cette conséquence que « la destruction du pouvoir d’État bourgeois et de toutes ses instances »³⁰ comme le parlement, les partis et les bureaucraties, est aussi nécessaire que la destruction des syndicats, étant donné que « le pire dans ces organes contre-révolutionnaires, c’est qu’ils font dépérir l’esprit d’activité et d’initiative dans les masses »³¹ et que toute tentative de révolutionnarisation de l’intérieur, comme la tactique du KPD le prévoyait, est condamnée à l’échec³².

L’accent mis sur l’autonomie des masses, sur « la volonté révolutionnaire des masses » en tant que « facteur déterminant » pour la révolution et la dictature du prolétariat, a sa tradition dans l’hypothèse de la spontanéité chez Rosa Luxemburg et Anton Pannekoek³³. Tandis que, en raison de leur théorie du parti, les communistes de gauche isolaient et exagéraient unilatéralement³⁴ la conception de Rosa Luxemburg relative à l’importance des actions spontanées des masses et des « actes créatifs de la lutte de classe souvent élémentaire

²⁵ *Programm der KAPD* (1920), p. 9. Cf. K. Schroeder/F. Wendel : *Wesen und Ziele der Revolutionären Betriebs-Organisationen* [Nature et buts des organisations d’entreprise révolutionnaires], Berlin 1920, p. 4.

²⁶ Cf. Pannekoek, *ibidem*, p. 140, et *Massen und Führer. Gewerkschaften und Parlament, die Bollwerke der Konterrevolution II* [Masses et chefs. Syndicats et parlement, les bastions de la contre-révolution II], dans : “Klassenkampf” (AAU Rhénanie-Westphalie), n° 41 de 1922, et *Die Allgemeine Arbeiter-Union*, p. 10 sqq.

²⁷ Voir Pannekoek, *ibidem*, p.139, et *Massen und Führer, ibidem* ; cf. par exemple K. Schroeder : *Vom Werden der neuen Gesellschaft* [Du devenir de la nouvelle société], Berlin, sans date (1920), p. 4 ou *Mehr Aktivität* [Davantage d’activité], dans “KAZ” (Berlin), n° 89 de 1920 et “Allgemeine Arbeiter-Union”, p. 21 sq.

²⁸ *Was trennt uns vom Spartakusbund ? I-III* [Qu’est-ce qui nous sépare de la Ligue Spartacus ? I-III], dans “KAZ” (Berlin), n° 113-115 de 1920 et *Die drohende neue Führerzunft* [La nouvelle corporation menaçante des chefs], *ibidem*, n° 124 de 1920.

²⁹ Pannekoek, *ibidem*, p. 141; littéralement concordant aussi dans : *Massen und Führer, ibidem*.

³⁰ *Der Kampf um die Macht* [Le combat pour le pouvoir], “Parteikorrespondanz” n° 1 de 1921, p. 3.

³¹ *Mehr Aktivität, ibidem*, p. 2

³² Cf. *Programm der KAPD* (1920), p. 8 sqq., et Schröder/Wendel : *Wesen und Ziel der Revolutionären Betriebs-Organisation*, p. 4.

³³ Pour plus de détails à ce sujet voir Bock, *ibidem*, chapitre II, p. 40 sqq. Concernant le développement de la théorie de Pannekoek, voir aussi Bock : *Zur Geschichte und Theorie der Holländischen Marxistischen Schule, Einleitung zu Pannekoek/Gorter : Organisation und Taktik der proletarischen Revolution* [Histoire et théorie de l’école marxiste hollandaise. Introduction à Pannekoek/Gorter : organisation et tactique de la révolution prolétarienne], p. 7-48, en particulier p. 15 sqq.

³⁴ Cf. Bock, *ibidem*, p. 45, 47 sq., 150 ; pour ce qui suit p. 50.

qui tente des expériences » pour « la tactique de lutte de la social-démocratie »³⁵, il y avait, depuis la théorie politique de Pannekoek d'avant 1914 jusqu'aux positions communistes de gauche de l'époque de la révolution, une continuité ininterrompue qui s'est manifestée également avec l'influence prise par Pannekoek dans la discussion s'y rapportant au cours de la période révolutionnaire. Pannekoek a été d'accord au début avec la conception de Rosa Luxemburg, mais il a fait ensuite un pas de plus avec son insistance particulière sur le facteur subjectif de la révolution en exprimant fortement l'aspect volontariste³⁶ et en faisant évaporer la notion d'organisation en un « esprit de solidarité » qui, comme Bock le résume, « se réaliserait tendanciellement dans tout le prolétariat sous la contrainte de l'évolution impérialiste la plus récente du capitalisme et qui trouverait finalement de lui-même, dans l'action révolutionnaire, les formes les plus appropriées de l'union. »³⁷.

C'est en tant que forme appropriée de cette sorte, relativement à l'organisation et à l'autodétermination des travailleurs dans la révolution, que les conseils ont été développés spontanément par le prolétariat en Russie et en Allemagne. En conséquence, le programme du KAPD dit : « L'idée des conseils dans la période de la lutte prolétarienne pour le pouvoir politique est au centre du processus révolutionnaire »³⁸. Les conseils sont la forme engendrée par l'initiative créatrice des masses et destinée à dépasser le parlementarisme, à détruire les syndicats, ainsi que toute « forme d'organisation centraliste-bureaucratique » et à supprimer le pouvoir spirituel et matériel des chefs³⁹.

C'est ainsi que « l'adoption progressive du système des conseils signifie le développement constamment en progrès de la conscience de soi de la masse »⁴⁰. Pour les communistes de gauche, avec les conseils en tant qu'organes de lutte et en tant que nouveaux organes d'État, la sentence de Marx selon laquelle l'émancipation de la classe ouvrière ne pourra être que l'œuvre de la classe ouvrière elle-même faisait l'expérience de sa concrétisation historique.

1.- 2. 2 Les unions ouvrières comme organisations de transition

1.- 2. 2. 1 Conception de l'organisation unioniste

Bien que les communistes de gauche aient attiré l'attention de manière emphatique et incantatoire sur l'effondrement prochain du capitalisme et sur la révolution à laquelle il fallait s'attendre sous peu, ils appréciaient cependant de manière réaliste l'état du mouvement des conseils en 1919/1920. Le programme du KAPD ne parle que de « l'idée des conseils » et Karl Schröder constatait lucidement en novembre 1920 : « Actuellement, les conseils sommeillent en tant que forces vivantes »⁴¹. Les conseils, en tant qu'organes de lutte et que formes politiques et économiques de la dictature du prolétariat, sont en conséquence devenus à peu près depuis la fin de l'été 1919 un objectif lointain dans la théorie radicale de gauche et le problème qui se posait était de savoir comment cet objectif sans cesse remis à plus tard par l'évolution de la révolution peut être atteint si, en même temps, la voie parlementaire et

³⁵ R. Luxemburg : *Organisationsfragen der russischen Sozialdemokratie* [Questions d'organisation de la social-démocratie russe], dans : R. L. : *Politische Schriften III* [Écrits politiques III], p. 92.

³⁶ Bock : *Einleitung zu Pannekoek/Gorter : Organisation und Taktik der proletarischen Revolution*, p. 20.

³⁷ Bock : *Syndikalismus und Linkskommunismus*, p. 54.

³⁸ *Program der KAPD (1920)*, p. 8.

³⁹ K. Schröder : *Revolutionäre Räte* [Conseils révolutionnaires], dans : "Der Kommunist" (Dresde), n° 46 de novembre 1920 ; Schröder : *Vom Werden der neuen Gesellschaft*, p. 7 ; *An das deutsche Proletariat*, *ibidem*.

⁴⁰ Schröder/Wendel, *ibidem*, p. 2.

⁴¹ Schröder : *Revolutionäre Räte*, *ibidem*.

syndicale doit être rejetée comme tactique de révolutionnarisation. C'est en tant que formes révolutionnaires de transition que se présentaient ici les organisations d'entreprise qui se développaient à partir des conseils d'entreprise dans les zones à forte concentration urbaine de la Ruhr et en Allemagne centrale et leurs regroupements, de même que les unions d'industrie prônées dans la phase du fléchissement et de la répression du mouvement des conseils.

Les organisations d'entreprise avaient déjà fait l'expérience de cela à la base au cours des grèves qui ont eu lieu vers la fin de la guerre ainsi que du besoin des larges masses des ouvriers de l'industrie, qui s'était exprimé dans le mouvement des conseils d'entreprise, de créer de nouvelles organisations révolutionnaires en dehors de l'organisation syndicale traditionnelle. Ces organisations révolutionnaires regroupaient les ouvriers au niveau le plus bas, directement dans les entreprises, et elles permettaient de ce fait aux ouvriers d'exprimer de manière directe, et non pas par l'intermédiaire de chefs, leur volonté révolutionnaire⁴². « La lutte pour les comités d'action révolutionnaires et pour les conseils d'entreprise révolutionnaires, telle qu'elle a éclaté à cette époque-là dans toutes les branches d'industrie, s'est progressivement transformée en une lutte pour les organisations d'entreprise révolutionnaires » qui ont dû finalement être réunies en groupes locaux, en districts économiques et en groupements d'industrie⁴³. C'est vers cette forme d'organisation, qui s'était développée lors des luttes des ouvriers dans le mouvement des conseils, qu'est intervenue ensuite de manière intensifiée, à peu près depuis l'été 1919, une propagande qui annonçait les principes et les modèles d'organisation unionistes du mouvement syndical social-révolutionnaire américain fondé en 1905, celui des "Industrial Workers of the World" (IWW), et qui s'est combinée avec les expériences organisationnelles allemandes. La théorie et les formes d'organisation des IWW étaient surtout prônées par Fritz Wolffheim à Hambourg⁴⁴, lequel avait travaillé comme journaliste en 1912/1913 pour l'organe de presse des IWW à San Francisco, le "Vorwärts der Pacific-Küste"⁴⁵, et par le membre de longue date des IWW, Karl Dannenberg, en Allemagne centrale.

Les IWW aspiraient, avec la fondation des unions d'industrie, à une forme d'organisation syndicale qui correspondait au développement des forces productives industrielles et à la centralisation et la concentration croissantes du capital⁴⁶. Les unions industrielles représentaient le regroupement centralisateur des organisations d'entreprise, des "shops", d'une industrie, et elles étaient centralisées à leur tour dans les IWW avec un secrétaire général et un "general execution board"⁴⁷. Comme Bötcher le résume dans sa présentation, les IWW avaient « créé une synthèse entre centralisation et décentralisation... La plus grande autonomie possible des unions dans toutes les questions qui les concernaient, rassemblement rigoureux et direction unitaire des IWW quand il s'agissait d'agir en commun dans la lutte... »⁴⁸.

Conformément aux tendances qui régnaient dans l'unionisme américain des IWW, il y avait aussi en Allemagne schématiquement deux tendances qui, comme Bock le fait remarquer, « s'entrecroisèrent d'abord de manière inextricable, puis se combattirent

⁴² Cf. Block, *ibidem*, p. 125.

⁴³ H. Bötcher : *Zur revolutionären Gewerkschaftsbewegung in Amerika, Deutschland und England* [Le mouvement syndical révolutionnaire en Amérique, en Allemagne et en Angleterre], Léna 1922, p. 65 ; cf. Bock, *ibidem*.

⁴⁴ Concernant la théorie de Wolffheim, voir plus bas le chapitre 2.1.1.3. Le 2-09-1919, il est paru dans le n° 104 du "KAZ" (Hambourg) un appel des IWW qui avait comme titre d'appel : « Prolétaires d'Allemagne ! / Rejoignez l'"Allgemeine Arbeiter-Union", l'organisation allemande de "l'Union des Ouvriers Industriels du Monde". ».

⁴⁵ Voir Bock, *ibidem*, p. 444.

⁴⁶ Voir Bötcher, *ibidem*, p. 66.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 29 sqq., 42 sqq.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 45.

mutuellement » : l'une réclamait la suppression du parti et du syndicat et le rassemblement du prolétariat dans une "organisation unitaire" qui assumait toutes les fonctions économiques et politiques de la société sous la forme de l'union et ensuite du système des conseils, l'autre prônait une coopération étroite entre l'union, en tant qu'organisation économique du prolétariat, et le parti marxiste révolutionnaire, en tant que son organisation politique⁴⁹.

C'est Fritz Wolffheim qui a d'abord représenté la première tendance, mais il ne déclarait cependant pas le parti comme étant totalement superflu pour le combat révolutionnaire ; après que lui et Laufenberg se sont isolés en raison de leur propagande national-bolchevique, la direction de cette aile de l'unionisme s'est retrouvée chez le membre autrefois dirigeant de la "Freie Vereinigung" [Libre Association] syndicaliste, Karl Roche⁵⁰, lequel a orienté alors l'Union hambourgeoise plus fortement dans la direction de l'organisation unitaire syndicaliste et fédérative, et ensuite vers l'unification avec la FAUD syndicaliste⁵¹.

Un second groupe au sein de la tendance hostile au parti était représenté par les unionistes de Saxe orientale regroupés autour d'Otto Rühle ; ils considéraient le parti comme historiquement dépassé, ils se sont séparés de l'AAUD en octobre 1921 et ils ont fondé l'"Allgemeine Arbeiter-Union, Einheitsorganisation" [Union Ouvrière Générale - Organisation unitaire] (AAUE)⁵².

Ce sont l'unionisme du Brunswick et le courant berlinois qui font partie de la seconde tendance. La branche brunswickienne de l'AAUD, qui avait une grosse influence en Allemagne centrale, possédait avec Karl Dannenberg sa personnalité de premier plan, mais elle a été bientôt isolée et de peu d'importance à l'intérieur de l'ensemble de l'organisation en raison de sa tendance à négliger l'organisation d'entreprise et à s'appuyer sur l'aile gauche de l'USPD⁵³. La tendance berlinoise, dont les conceptions doivent être présentées, composait, en particulier après la fondation du KAPD, la majorité à l'intérieur de l'AAUD de sorte que le siège de la direction de l'Union, qui était dénommé le Conseil économique du Reich, a été transféré de Hambourg à Berlin. Le programme présenté par les Berlinoises lors de la troisième Conférence nationale de l'AAUD, qui s'est tenue du 12 au 14-12-1920 à Leipzig⁵⁴, a été au centre de la discussion à l'intérieur de l'unionisme allemand jusqu'à la scission de l'AAUD en mars 1922⁵⁵. La théorie de la tendance majoritaire berlinoise ne se situait ni dans la tradition des IWW (comme celle de Wolffheim et de Dannenberg), ni dans celle des syndicalistes (comme celle de Roche), mais elle était issue du mouvement des conseils en Allemagne et elle se fondait sur l'idée des conseils⁵⁶.

⁴⁹ Bock, *ibidem*, p. 124 ; cf. Fr. Sturm : *Zur Gewerkschaftsfrage* [Contribution à la question syndicale], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 93 du 19-08-1919, et pour les IWW, voir Bötcher, *ibidem*, p.47 sq.

⁵⁰ Voir Bock, *ibidem*, p. 189.

⁵¹ Voir à ce sujet l'article de Roche dans "KAZ" (Hambourg), année 1920, sous la rubrique *Arbeiter-Union*, en particulier l'article dans le n° 63 du 19-06-1920 (*Parteien und Führer* [Partis et chefs]), dans le n° 72 du 21-08-1920 (*Eine grosse Union* [Une grande Union], ainsi que les brochures de Roche : *Demokratie oder proletarische Diktatur ?* [Démocratie ou dictature prolétarienne ?] et *Die Allgemeine Arbeiter-Union*, Hambourg, sans date.

⁵² Voir Bock, *ibidem*, 195, 214 sqq. ; pour plus de détails, voir le paragraphe consacré à Otto Rühle.

⁵³ Voir Block, *ibidem*, p. 211. Pour plus de détails sur la tendance du Brunswick, voir *ibidem*, p. 211-214, et le texte de Dannenberg : *Der Weg zur Macht* ou bien : *Die Konstruktiven Grundlagen des Sozialismus* [Les bases constructives du socialisme], sans lieu, sans date.

⁵⁴ Reproduit dans : "Die Aktion", 11° année, cahier 5/6 du 5-02-1921 et "Die Allgemeine Arbeiter-Union", p. 47 sq., puis paru à nouveau dans : Bock, *ibidem*, Annexe XIII, p. 395 sq.

⁵⁵ Voir Bock, *ibidem*, p. 201.

⁵⁶ Il en est ainsi tout particulièrement pour K. Schröder dans sa brochure : *Vom Werden der neuen Gesellschaft*. Dans le *Programme du KAPD (1920)*, dont Schröder est vraisemblablement un coauteur, il est dit à la page 10 : « C'est dans les luttes de masses qu'est apparue l'organisation d'entreprise.... Ce qui est nouveau, c'est qu'elle perce partout pendant la révolution, comme une arme nécessaire de la lutte de classe contre le vieil esprit et le vieux fondement qui lui est à la base. ». (Concernant le statut d'auteur de Schröder, voir Kool (sous la dir.) : *Die Linke gegen die Parteiherrschaft* [La gauche contre le pouvoir du parti], p. 317, note 4 ; p. 597 sqq., note 196). Voir également le point 7 relatif aux "Principes directeurs sur la nature et les tâches de l'organisation

1.- 2. 2. 2 Objectifs et caractère de l'organisation d'entreprise et de l'AAU

« Le développement des conseils en tant que développement de la forme prolétarienne d'expression et, à l'avenir, d'un monde social », écrit Karl Schröder, « est un processus de générations... Il est clair, et cela résulte de la pratique, que les véritables conseils se constituent du bas vers le haut, qu'ils grandissent, qu'ils se frayent progressivement un chemin et qu'ils prennent de plus en plus de volume ». Ce qui importe au premier chef à ce sujet, c'est « que l'unité de la forme prolétarienne et du contenu prolétarien grandissent à partir de la masse, c'est-à-dire du bas vers le haut ; que la conscience la plus complète existe pour la nouvelle organisation... C'est pour cette raison que ces mouvements au sein du prolétariat, qui, à partir de cette connaissance, forment l'idée des conseils pour en faire l'axe de leur combat et lui procurent dans la pratique sa véritable expression, sont le plus important. C'est là que résident la justification et la nécessité des organisations d'entreprise qui s'élargissent pour devenir l'union ouvrière générale »⁵⁷. Et à la question : « Quel est l'essentiel de l'Allgemeine Arbeiter-Union ? », il est répondu dans un article du "Kommunistische Arbeiter-Zeitung" de Berlin : « Elle est l'organisation d'entreprise, l'organisation de classe, le début de l'organisation des conseils »⁵⁸.

C'est dans les entreprises que le rassemblement de ces masses dans des organisations de classe prolétariennes a lieu au mieux car les masses du prolétariat y sont unies par les contraintes de la production capitaliste :

« Ici, l'un se tient à côté de l'autre comme un compagnon de classe, et ici chacun doit se comporter comme un égal en droits... Ici, la lutte spirituelle, la révolutionnarisation, va de l'homme à l'homme, de la masse à la masse. Tout est tourné vers l'intérêt supérieur de la classe... »⁵⁹.

C'est de cette manière-là que « les masses révolutionnaires sont unies dans l'organisation d'entreprise, c'est-à-dire par la conscience de la solidarité prolétarienne de classe »⁶⁰. À la base, dans les entreprises, les organisations d'entreprise doivent déclencher des grèves de masse et – « en s'appuyant sur la situation politique du moment »⁶¹ – les orienter politiquement dans le sens des buts révolutionnaires.

d'entreprise révolutionnaire et de l'AAU" dans le *Programme constitutif du KAPD*, dans : "Der Kommunist" (Dresde), n° 22 de mai 1920, "Die Aktion", 10^e année, cahier 15/16 du 17-04-1920 et "KAZ" (Hambourg), n° 54 du 14-04-1920.

⁵⁷ Schröder, *ibidem*, p. 13 sq. (le mot souligné l'est par Schröder) ; cf. "Die Allgemeine Arbeiter-Union", p. 17.

⁵⁸ *KAPD und Union* [KAPD et Union], dans : "KAZ" (Berlin), n° 170 de 1921 (mots soulignés par le "KAZ"). Programme de l'AAU (adopté lors de la Conférence nationale de Leipzig en décembre 1920), dans : "Die Aktion", 11^e année, cahier 5/6 du 5-02-1921, publié également par Bock, *ibidem*, Annexe XIII, p. 395 sq. : « 1. L'AAU lutte pour l'union du prolétariat en tant que classe ».

⁵⁹ Point 7 relatif aux "Principes directeurs sur la nature et les tâches de l'organisation d'entreprise révolutionnaire et de l'AAU" (cité d'après "Der Kommunist" (Dresde), n° 22 de mai 1920). Programme de l'AAU (décembre 1920) : « La tâche de l'AAU est la révolution dans l'entreprise. Elle a à cœur de faire la formation politique et économique des travailleurs ».

Principes directeurs programmatiques de l'AAUD (adoptés lors de la Conférence nationale du 11-11-1921) :

« 10 : Les prochaines tâches de l'AAU sont :

1. La révolutionnarisation des entreprises par la propagande et par les actes.
2. Intervention active dans toute action révolutionnaire (y compris l'internationale).
3. Lutte par la propagande et par les actes pour des comités d'action d'entreprise révolutionnaires.
4. Liaison la plus étroite et solidarité d'action avec les chômeurs.
5. Encouragement à la responsabilité par l'action au lieu de la politique par slogans au moyen du développement de la conscience de soi. » (cité d'après : "Der Kampftruf" (AAU Berlin), n° 9 de 1922).

⁶⁰ "Principes directeurs sur la nature et les tâches de l'organisation d'entreprise révolutionnaire et de l'AAU", *ibidem*, point 9.

⁶¹ *Ibidem*, point 8.

Les organisations d'entreprise et les unions ouvrières devaient donc être les formes préalables d'un système des conseils prolétarien socialiste⁶². Elles constituent les organisations de lutte économiques du prolétariat en vue de sa réalisation et elles anticipent, sous la forme de l'organisation, les éléments constitutifs de l'organisation future des conseils : organisation démocratique et formation de la volonté du bas vers le haut, unité de la classe ouvrière, conscience de classe solidaire, socialiste et révolutionnaire.

Les programmes indiquent comme objectif de la lutte pour l'AAU : « l'instauration de la société communiste »⁶³, la création de la société sans classes⁶⁴.

La lutte pour atteindre ce but, c'est-à-dire pour la mise sur pied des organisations des conseils, s'articule en trois phases :

- « a) la lutte pour la conquête du pouvoir politique,
- b) l'édification de la dictature du prolétariat,
- c) l'organisation de la communauté communiste »⁶⁵.

Concernant la lutte pour la conquête du pouvoir politique, l'AAU, conformément aux conceptions communistes de gauche, rejette « toutes les méthodes de lutte réformistes et opportunistes »⁶⁶. Font partie de ce rejet le refus de toute « participation au parlementarisme » (« car elle signifie le sabotage de la pensée des conseils »), de toute « participation aux conseils légaux d'entreprise » et de la coopération avec des partis de caractère traditionnel⁶⁷. Mais surtout « l'AAU se retourne avec la plus extrême vivacité contre les syndicats », qui, avec leurs objectifs, leur idéologie et leur organisation, représentent « le bastion principal contre le développement de la révolution prolétarienne en Allemagne, ... le bastion principal contre l'unification du prolétariat en tant que classe »⁶⁸. Le but des unions est « la destruction des syndicats, de toute leur infrastructure et de l'idéologie non-prolétarienne qu'ils concentrent en eux. »⁶⁹.

Sont considérés comme les objectifs suivants du combat révolutionnaire, dont les méthodes sont « le sabotage systématique, la résistance passive, la grève et la lutte ouverte pour le pouvoir »⁷⁰ : « La conquête des moyens de production, la prise de contrôle de la production, la dictature du prolétariat »⁷¹. Cette déclaration relative aux objectifs semble moins avoir en vue une séquence chronologique dans la suite citée, mais plutôt fournir une explication du contenu de la dictature prolétarienne, étant donné que la thèse I, 2 portant sur

⁶² Il est dit au point 2, alinéa 2, des principes directeurs programmatiques de l'AAUD (novembre 1922) : L'AAU « est en même temps l'incarnation actuelle du principe d'organisation de la société communiste. La société communiste ... s'établit selon le système des conseils ».

⁶³ "Principes directeurs sur la nature et les tâches de l'organisation d'entreprise révolutionnaire et de l'AAU", *ibidem*, point 9.

⁶⁴ Programme de l'AAU (décembre 1920), *ibidem*, point 2.

⁶⁵ "Principes directeurs sur la nature et les tâches de l'organisation d'entreprise révolutionnaire et de l'AAU", *ibidem*, point 3 ; de même, Schröder/Wendel : *Wesen und Ziele der Revolutionären Betriebsorganisation* [Nature et buts de l'organisation d'entreprise révolutionnaire], p. 2.

⁶⁶ Programme de l'AAU (décembre 1920), point 4.

⁶⁷ *Ibidem*, point 5, 6 et 9 ; cf. "Principes directeurs programmatiques de l'AAUD" (novembre 1921), point 4, alinéa 7.

⁶⁸ Programme de l'AAU (décembre 1920), point 8 ; cf. "Principes directeurs programmatiques de l'AAUD" (novembre 1921), point 5, alinéa 1.

⁶⁹ "Principes directeurs sur la nature et les tâches de l'organisation d'entreprise révolutionnaire et de l'AAU", point 8 ; cf. "Principes directeurs programmatiques de l'AAUD" (novembre 1921), point 5, alinéa 2. La critique communiste de gauche adressée aux syndicats et à la tactique syndicale du KPD(S) est résumée dans les points 5 et 6 des "Principes directeurs ...". Dans les "Principes directeurs programmatiques de l'AAUD", la "tactique des cellules" du KPD est expressément rejetée, étant donné que « leur objectif, la conquête des syndicats, est une illusion » (point 5, alinéa 3).

⁷⁰ *Der Kampf um die Macht* [La lutte pour le pouvoir], "Partei-Korrespondenz" n° 1, décembre 1921, p. 5.

⁷¹ "Principes directeurs programmatiques de l'AAUD" (novembre 1921), point 2, alinéa 1.

l'organisation d'entreprise dans les principes directeurs présentés par le KAPD au III^o Congrès de Moscou de la III^o Internationale est le suivant :

Les ouvriers révolutionnaires « passent à l'occupation des entreprises afin de se préserver, eux et la société humaine, du déclin grâce au travail selon l'ordre communiste. Les travailleurs se heurtent alors à la résistance du pouvoir concentré du capital qui se manifeste le plus vigoureusement dans le pouvoir d'État. Ils se rendent compte que le pouvoir politique des capitalistes (le pouvoir d'État) doit être tout d'abord brisé et que c'est seulement après la conquête du pouvoir d'État par le prolétariat que la prise de contrôle des usines et des entreprises peut avoir lieu. »⁷².

Pour le combat en faveur de l'établissement de la dictature du prolétariat, le KAPD mandate les organisations d'entreprise pour constituer des "comités d'action" révolutionnaires qui dépassent le cadre de l'ancienne affiliation aux organisations d'entreprise et des unions ouvrières, et qui doivent s'associer aux comités d'actions des autres entreprises. Les étapes suivantes sont :

« Réunion de tous les comités d'action dans une ville en assemblée générale en vue d'une manière commune d'agir. En outre, regroupement avec les comités d'action dans les districts économiques, et plus tard dans tout le Reich, en congrès des conseils. Après la constitution des comités d'action, immédiatement et d'emblée, apparition ostensible sur la scène de ces comités d'action. Ils doivent devenir tout de suite le centre politique de la révolution prolétarienne par lequel la lutte organisée et directe pour le pouvoir est engagée et organisée. »⁷³.

Ce système des comités d'action, dans lequel les membres des unions doivent conquérir la majorité et la direction⁷⁴, et qui est élaboré de toute évidence d'après le système des comités de grève en janvier 1918 et des conseils révolutionnaires de la révolution de Novembre, dessine les contours du système des conseils⁷⁵ dans la phase de la dictature du prolétariat dont le pouvoir doit être garanti à la base par les organisations d'entreprise⁷⁶.

La dictature du prolétariat qui « nécessite de contenir très vigoureusement toutes les pulsions bourgeoises-capitalistes »⁷⁷, est définie comme « la détermination exclusive de volonté du prolétariat sur l'aménagement politique et économique de la société communiste par l'intermédiaire de l'organisation des conseils »⁷⁸. À cette occasion-là, l'organisation d'entreprise doit veiller à ce que « le pouvoir politique ne soit exercé effectivement que par les conseils, et non pas par exemple par un parti politique quelconque »⁷⁹, et à ce qu'il

⁷² *Die Hauptfragen der revolutionären Taktik* [Les questions principales de la tactique révolutionnaire] ("Lignes directrices du KAPD", présentées au III^o Congrès de Moscou de la III^o Internationale), sans lieu, sans date (1921), p. 24 sq.

⁷³ *Der Kampf um die Macht*, "Partei-Korrespondenz" n^o 1, décembre 1921, p. 5. sq. Y sont indiquées comme mesures dans la lutte pour le pouvoir politique (p. 6) : « Occupation des bâtiments publics, des moyens de transport et des entreprises (avant tout de celles que l'on qualifie de vitales), création de formations armées, dissolution de toutes les organisations contre-révolutionnaires et continuation immédiate de la production avec réquisition simultanée de toutes les matières premières et les denrées alimentaires. ».

⁷⁴ *Ibidem*, p.6.

⁷⁵ Comités d'action et conseils sont utilisés par la KAPD comme des synonymes, voir *ibidem*, p. 4.

⁷⁶ Cf. Schroeder/Wendel : *Wesen und Ziele der Revolutionären Betriebs-Organisation*; p. 7 ; Programme de l'AAU (1920), point 11.

⁷⁷ Programme du KAPD (1920), p.12.

⁷⁸ "Principes directeurs sur la nature et les tâches de l'organisation d'entreprise révolutionnaire et de l'AAU", point 1.

⁷⁹ Schröder/Wendel, *ibidem*, p. 8.

consiste en « une dictature de classe ... et non pas en la dictature de quelques chefs de parti et de leur clique. »⁸⁰.

L'instauration de la communauté communiste, la troisième phase de la révolution, a lieu après le système des conseils et avec l'élimination définitive aussi bien des rapports de production capitalistes que des structures politiques et idéologiques bourgeoises ; « elle est fondée sur le système de production de l'économie communautaire et du besoin »⁸¹.

1.- 2. 2. 3 *La structure des unions ouvrières*

Pour la réalisation des objectifs qui se fondent sur l'idée d'une organisation des conseils démocratique, non axée sur les chefs et socialiste de manière résolue, les organisations d'entreprise et les unions ouvrières doivent être mises sur pied de la manière suivante, c'est-à-dire « selon le système des conseils »⁸² :

L'organisation de l'AAUD repose sur les entreprises et, pour être préparée à « la prise de contrôle des moyens de production et à la continuation immédiate de la production au moment de la conquête du pouvoir politique par le prolétariat », elle dépend des plus récentes formes d'organisation de la production capitaliste dans les grandes entreprises, les trusts et les konzerns⁸³. À la différence des IWW, l'AAU n'est pas structurée en unions d'industrie, mais de manière territoriale, comme dans le système des conseils qui s'est constitué en 1918.

L'organisation de l'AAU comprend de ce fait six niveaux, à savoir l'entreprise, le groupe local, le sous-district, le district économique, le Conseil économique du Reich et enfin le Comité du travail du Reich. De l'entreprise en s'élevant jusqu'au Conseil économique du Reich, toutes les instances dirigeantes sont pourvues d'une investiture hiérarchique. Pour les niveaux entreprise, localité, district économique et Reich, il est prévu des assemblées de membres ou des conférences au sujet desquelles l'on ne sait pas trop bien comment sont désignés les délégués à la conférence de district et en particulier à la conférence du Reich en tant « qu'organisme le plus élevé chargé de la prise de décision »⁸⁴. Les conférences, ainsi que les assemblées de membres, sont convoquées par les conseils d'action respectifs.

Les organismes particuliers des différents niveaux sont constitués comme suit : les membres d'une entreprise qui sont « convaincus de la nécessité de la lutte de classe révolutionnaire » et qui s'engagent « à lutter en se conformant au programme et aux statuts de l'AAU », forment l'organisation d'entreprise. Les hommes de confiance élus par eux

⁸⁰ Programme du KAPD (1920), p. 12.

⁸¹ *Hauptfragen der Revolutionären Taktik*, p.26.

⁸² *Organisationsstatut der AAUD. Aufbau und Satzungen (1920)* [Organisation de l'AAUD. Structure et statuts (1920)], point 2 (cité d'après le "KAZ" (Hambourg), n° 58 du 15-05-1920) et republié dans : Bock, *ibidem*, Annexe XII, p. 394 sq., et Kool (sous la dir.), *ibidem*, p. 328 sq. Dans l'exposé qui suit, si ce n'est pas mentionné autrement, je me conforme aux statuts adoptés lors de la 4^e Conférence du Reich de l'AAU le 11-11-1921 : *Aufbau der Allgemeine Arbeiter-Union Deutschlands* [Structure de l'AAUD], (cités dans : "Der Kampf" (AAU Berlin), n° 9 de 1922), étant donné qu'ils sont bien plus exacts et détaillés que les statuts d'organisation de l'AAUD adoptés lors de la 2^e Conférence du Reich de l'AAU (9 et 10-05-1920) (voir plus haut) et qu'ils reflètent mieux les expériences d'organisation de l'AAU. Des différences essentielles avec les statuts d'organisation de mai 1920 sont relevées dans les notes.

⁸³ *Die Organisation der AAU, III* [L'organisation de l'AAU, III], dans : "Klassenkampf" (AAU Rhénanie-Westphalie), n° 61 de 1920, p. 4 , paragraphe 1.

⁸⁴ Les statuts d'organisation de 1920 stipulaient que les délégués à la Conférence du Reich devaient être élus lors de la conférence de district économique, mais ils ne décrivaient pas la façon dont la conférence de district économique était composée. Les districts économiques devaient être représentés à la Conférence du Reich en fonction de leur importance : « Concernant la participation, la Conférence du Reich, les 500 premiers membres du district économique donnent droit à un délégué, chaque millier suivant, y compris celui qui est entamé, donne droit à un autre délégué de plus, jusqu'à un chiffre maximal de sept délégués ». Le vote lors de la Conférence du Reich est fonction « du nombre de membres à représenter ».

constituent le conseil d'action, lequel choisit en son sein le comité d'action (constitué du président, des secrétaires, etc.) dont cependant les membres « doivent être confirmés par les membres de l'organisation d'entreprise ». « Les présidents des entreprises forment avec les camarades provenant des petites entreprises, lesquels ne peuvent pas constituer des BO [Betriebsorganisation = organisation d'entreprise] autonomes et sont cooptés par des assemblées générales locales des membres, le conseil local. Dans les localités où des BO ne peuvent pas être constituées, une assemblée générale des membres élit un conseil local d'organisation en nombre égal. ». Le conseil local désigne lui aussi en son sein un comité de travail (avec un président à sa tête) qui doit « être confirmé par l'ensemble des hommes de confiance ». « Les présidents des groupes locaux constituent le comité d'action du sous-district »⁸⁵ auquel appartiennent également les entreprises qui ne font pas encore partie des conseils locaux. Les conseils d'action des sous-districts délèguent chacun, « en accord avec les membres » des groupes locaux, deux membres au conseil d'action du district économique⁸⁶, qui exerce « le pouvoir exécutif du district économique ». Son président, l'homme de confiance, doit être élu par la conférence de district de l'AAU. Le « quartier », c'est-à-dire le lieu de réunion du conseil économique⁸⁷, adjoint au conseil d'action du district économique deux assistants qui, vraisemblablement, forment avec le président le comité de travail⁸⁸. Les districts économiques (on ne sait pas trop s'il s'agit des conseils d'action ou des conférences de district) délèguent chacun un représentant au Conseil économique du Reich. « Il constitue le pouvoir exécutif de l'AAU » qui ne siège cependant pas de manière permanente, mais qui « se réunit à la demande d'un district économique ». Le Comité du travail du Reich⁸⁹ est l'organe suprême qui siège de manière permanente et dont le président (« l'homme de confiance ») est élu par le Conseil économique du Reich. Le « quartier du Reich » est composé de quatre membres du Comité, et deux autres membres, qui font partie du conseil d'action du district économique, « celui où le quartier du Comité du travail du Reich se trouve », y sont envoyés avec « un siège et une voix ».

La structuration par niveaux de l'Arbeiter-Union, avec ses organes de direction hiérarchiquement centralisés, obéit de manière assez logique aux modèles d'organisation du système de conseils. Le fait que, à presque chaque niveau de l'organisation, des assemblées de membres ou de délégués décident des principes de la politique et contrôlent les fonctionnaires, rehausse le caractère démocratique du système et doit constituer une certaine garantie à l'encontre des tendances bureaucratiques et personnelles à l'autonomisation. Au passage correspondant à cela, il est dit : « Les membres ont le contrôle de la position et de l'activité fondamentales de l'ensemble des fonctionnaires qui sont disponibles à tout moment ».

⁸⁵ Les statuts d'organisation de 1920 prévoient un sous-district.

⁸⁶ Selon la décision du Conseil économique du Reich des 15 et 16 août 1920, l'AAU comprend 18 districts économiques, c'est-à-dire les districts suivants : Région côtière, Poméranie, Prusse orientale et occidentale, Grand-Berlin, Brandebourg, Posen, Basse-Lusace, Silésie, Saxe orientale, Saxe occidentale, Allemagne centrale, Basse Saxe, Thuringe, Rhénanie-Westphalie, Hesse-Nassau, Baden et Rhénanie-Palatinat, Hesse rhénane, Bavière (mais quelques districts n'étaient pas encore recensés ici, en particulier en Allemagne méridionale), d'après : « Der Kampfbruf » (AAU Berlin), n° 19 de 1920.

⁸⁷ Cette institution n'existe pas dans les statuts d'organisation de 1920.

⁸⁸ Il est dit exactement au passage correspondant (*ibidem*) : « Le président est désigné par la conférence de district respective qui est en session. Le quartier lui adjoint deux camarades qui ont pour tâche de régler les affaires courantes. C'est le conseil d'action du district économique qui exerce le contrôle sur l'activité du comité de travail. ».

⁸⁹ Les statuts d'organisation de 1920 ne prévoient pas encore cet organe.

1.- 2. 2. 4 AAU et KAPD

Comme nous l'avons vu plus haut, le rejet des partis relève également du rejet de la tactique réformiste et opportuniste de la part des unions⁹⁰. Dans cette condition, comment faut-il alors comprendre la relation entre le KAPD et l'AAU ? En premier lieu déjà, le KAPD et l'AAU partent d'un concept étroit du parti : « Un parti au sens ancien doit être un parti "parlementaire" ». Il s'ensuit que le KAPD « n'est pas un parti », mais qu'il est « une organisation purement politique » étant donné il est strictement antiparlementaire, anti-syndical, anti-légaliste, et que, de tous les partis politiques, il est le seul à avoir « apporté la ligne révolutionnaire pure »⁹¹. C'est dans ce sens-là qu'il est dit au point 7 des lignes directrices programmatiques de l'AAUD de novembre 1921 :

« L'AAUD combat tous les partis à caractère parlementaire... L'AAU prend cependant fait et cause pour le rassemblement des prolétaires révolutionnairement avancés dans une organisation politique indépendante à caractère purement prolétarien-communiste et c'est ainsi qu'elle reconnaît "le KAPD" comme nécessaire pour la lutte de classe. »⁹².

Le parti constitue l'avant-garde politique. Il « est le regroupement du détachement précurseur du prolétariat possédant une conscience de classe »⁹³, « le combattant prolétarien le plus conscient, le plus clair, le plus prêt à l'action »⁹⁴. Tandis que le champ d'activité de l'AAU se situe avant tout dans l'entreprise, l'organisation politique, elle, agit en premier lieu dans le domaine public⁹⁵. À l'intérieur des unions, le KAPD doit faire un travail de propagande et favoriser la conscience révolutionnaire des ouvriers ; il doit les préparer à la prise de contrôle du pouvoir politique ainsi que des entreprises⁹⁶ et, exactement comme à l'extérieur de l'AAU, « expliquer sans cesse et à tout moment l'idée des conseils en pleine clarté »⁹⁷. Avant et pendant la révolution, le parti doit préserver l'Union d'une « surestimation de ses forces »⁹⁸ et liquider immédiatement toutes « les tendances opportunistes si elles devaient se manifester quelque part »⁹⁹. « La première tâche du Parti communiste, aussi bien avant qu'après la conquête du pouvoir, est : dans les avatars et les fluctuations de la révolution prolétarienne, tenir fermement, et en ayant clairement le but en vue, l'unique boussole à être sûre, le communisme. »¹⁰⁰.

Partant de l'hypothèse que « le combat politique demeure d'une importance décisive au moins jusqu'à la conquête du pouvoir et vraisemblablement encore au-delà »¹⁰¹, et que l'existence d'un parti pour le combat en vue de la conquête du pouvoir politique et ensuite de

⁹⁰ Cf. *Die Allgemeine Arbeiter-Union*, p. 8 sqq.

⁹¹ *KAPD und Union* [KAPD et Union], dans : "KAZ" (Berlin), n° 170 de 1921 ; *Klassenkampf, Klassenbewusstsein und politische Organisation* [Lutte de classe, conscience de classe et organisation politique], dans : "Der Kampftruf" (AAU Berlin), n° 52 de 1923 ; *Die Allgemeine Arbeiter-Union*, p. 26.

⁹² Dans ce sens également : "Programme de l'AAU" (décembre 1920), point 7.

⁹³ *Der Kampf um die Macht*, "Partei-Korrespondenz" n° 1, décembre 1921, p. 4.

⁹⁴ *Die Hauptfragen der revolutionären Taktik*, p. 29.

⁹⁵ *Die historische Rolle der AAU* [Le rôle historique de l'AAU] dans : "KAZ" (Berlin), n° 207 de 1921.

⁹⁶ *Die Hauptfragen der revolutionären Taktik*, p. 29.

⁹⁷ *KAPD und Union*, *ibidem*, paragraphe 1.

⁹⁸ *Der Parteitag der Entscheidungen* [Le Congrès des décisions], dans : "KAZ" (Berlin), n° 116 de 1920.

⁹⁹ *Die Notwendigkeit der Partei II* [La nécessité du parti II], dans : "KAZ" (Berlin), n° 133 de 1920 ; cf. *Die Hauptfragen der revolutionären Taktik*, p. 27.

¹⁰⁰ *Die Hauptfragen der revolutionären Taktik*, p. 5.

¹⁰¹ *Die Notwendigkeit der Partei II*, *ibidem*.

la répression des aspirations contre-révolutionnaires, est « une nécessité impérieuse »¹⁰², le KAPD exprime la revendication d'avoir à jouer un rôle essentiel vis-à-vis des organisations d'entreprise et des unions, et ce aussi en raison du fait que c'est précisément le parti qui possède « une avant-garde qui a une conscience prolétarienne approfondie, qui s'est formée de manière rigoureuse et qui est préparée de la façon la plus minutieuse à obéir aux ordres »¹⁰³.

Une partie des unions n'a pas pu reconnaître cette prétention à la supériorité du KAPD et elle a fondé l'AAUE. Dans le débat avec cette opposition, le KAPD soulignait le fait qu'il était lui-même certes nécessaire pour préparer la dictature du prolétariat et pour y procéder, « lors de la destruction de l'appareil d'État bourgeois et de l'instauration de son propre État prolétarien », mais que, après l'établissement achevé du système des conseils à la fin de la période de transition socialiste, il dépérirait¹⁰⁴. Or, c'est précisément en partant de cette perspective que l'AAUD en a déduit « l'importance essentielle des unions »¹⁰⁵.

Pour que le parti puisse remplir son rôle révolutionnaire dans la mise sur pied du système des conseils, il doit prendre lui-même « un caractère de plus en plus prolétarien »¹⁰⁶ et également « réaliser une partie de l'idée des conseils » en se structurant selon les principes de la démocratie des conseils¹⁰⁷. Les statuts du parti, tels qu'ils ont été adoptés par son Congrès constitutif¹⁰⁸, ne contiennent pourtant à vrai dire, en tant que règles relatives à la démocratie des conseils, que le droit pour les conseils économiques de pouvoir révoquer à tout moment leurs membres dans la direction centrale, et le droit pour les membres de la direction générale de pouvoir révoquer à tout moment les membres de son comité gérant les affaires générales élus par le congrès. Ce qui manque, c'est le mandat impératif. Pour le reste, l'organisation ressemble à quelque chose près – en dehors de la structure en districts économiques analogue à celle des unions ouvrières – à celle des autres partis, lesquels se divisent hiérarchiquement de bas en haut à partir des quartiers d'habitation. La différence avec les autres partis est par conséquent de nature plus idéologique, en particulier en ce qui concerne la volonté d'éviter la politique des chefs et des autorités qui est sévèrement condamnée dans le SPD et le KPD(S). Pour savoir si cette intention était mise en pratique, il resterait à effectuer une analyse particulière du comportement de dirigeants du KAPD.

1.- 2. 3 Principes, structure et fonction des conseils

L'étude menée jusqu'ici a montré que les organisations d'entreprise et les unions ouvrières révolutionnaires étaient envisagées comme des organisations de transition qui, dans cette phase, devaient préparer à long terme, par anticipation des principes et des éléments de

¹⁰² *Die Notwendigkeit der Partei I*, dans : "KAZ" (Berlin), n° 132 de 1920.

¹⁰³ Schröder/Wendel : *Wesen und Ziele der Revolutionären Betriebs-Organisationen* , p. 3 ; cf. *Der Parteitag der Entscheidungen*, *ibidem* ; *Die Hauptfragen der revolutionären Taktik* (p. 27) : « Le parti communiste doit avoir en mains la direction de cette organisation révolutionnaire de classe ».

¹⁰⁴ *Die historische Rolle der AAU*, 2. *Die Notwendigkeit der politischen Organisationen* [La nécessité des organisations politiques), dans : "KAZ" (Berlin), n° 207 de 1921; cf. *Die Hauptfragen der revolutionären Taktik*, p. 8 sq.

¹⁰⁵ *Die Allgemeine Arbeiter-Union*, p. 27.

¹⁰⁶ "Principes directeurs sur la nature et les tâches de l'organisation d'entreprise révolutionnaire et de l'AAU", point 9. De toute évidence, les dirigeants intellectuels du KAPD avaient eux-mêmes des scrupules à l'égard du caractère prolétarien de leur organisation.

¹⁰⁷ *KAPD und Union*, dans : "KAZ" (Berlin,), n° 170 de 1921.

¹⁰⁸ "KAZ" (Berlin,), n° 90 de 1920 ; republié dans Bock, *ibidem*, Annexe XVIII, p. 417 sq.

structure constitutifs du système des conseils, une révolution prolétarienne-socialiste et la structure d'une organisation des conseils correspondante. Les conseils, en tant qu'organes de l'autodétermination prolétarienne, devaient faire fonction, dans la révolution d'organes de combat, dans la phase de la dictature du prolétariat d'organes d'État destinés à la répression du pouvoir bourgeois dans tous les domaines sociaux, en particulier dans l'économie, et finalement dans le communisme d'organes de l'administration de la société sans classes. Pour le KAPD et l'AAU, le système des conseils était l'alternative totale à toutes les formes politiques et économiques de la société bourgeoise : au parlementarisme, aux partis, à la "politique des autorités", à la "dictature des chefs", aux syndicats, aux rapports capitalistes de production... L'une des premières manifestations du KAPD nouvellement constitué exprimait clairement cette qualité d'alternative :

L'idée des conseils « signifie matériellement : destruction de la forme d'organisation capitaliste, démolition de sa structure de la société, concrétisation de la forme d'organisation prolétarienne qui s'est constamment développée dans la lutte en tant qu'expression correspondant à la lutte de classe et à la conscience de classe du prolétariat. Elle signifie idéologiquement : la transformation progressive du monde spirituel capitaliste en monde spirituel socialiste, l'orientation du prolétariat du mode de penser de l'économie privée à celui de l'économie collective. »¹⁰⁹.

La structure du système des conseils est à peu près fixée à l'avance par celle de l'organisation des unions ouvrières et par le système des comités d'action auxquels les unions ouvrières doivent s'élargir durant la lutte révolutionnaire. Ainsi, conformément au maintien de la séparation de la politique et de l'économie au cours de la dictature du prolétariat, le KAPD et l'AAU pensent à la formation de conseils politiques et économiques. Les deux organisations des conseils ont pour base l'organisation d'entreprise ou les conseils d'entreprise¹¹⁰.

« Les conseils ouvriers politiques (soviets) sont la large forme d'organisation, fournie par l'histoire, du pouvoir et de l'administration politiques »¹¹¹. Ils prennent « la place du pouvoir d'État bourgeois en tant que pouvoir d'État prolétarien »¹¹², ils sont « les organes du pouvoir législatif et exécutif »¹¹³, ils organisent la socialisation dans tous les domaines économiques et ils doivent s'imposer à l'encontre de la bourgeoisie¹¹⁴. Comme cela a déjà été dit, la base du système des conseils politique, c'est le corps électoral des entreprises, ainsi que celui des travailleurs des petites entreprises, des entreprises commerciales et artisanales, qui sont réunis dans des groupes professionnels. Mais puisque les entreprises ou les groupes professionnels peuvent remplir « des fonctions seulement économiques, mais pas des fonctions directement politiques », c'est uniquement le conseil du travail local, composé des délégués de l'électorat indiqué, qui est « l'organe le plus inférieur du système étatique des conseils avec un pouvoir politique ... exécutif ». Les conseils locaux, dans les communes aussi bien urbaines que rurales, possèdent la compétence « pour régler l'ensemble des affaires survenant dans le secteur de la commune »¹¹⁵.

¹⁰⁹ *An das deutsche Proletariat*, dans "KAZ" (Hambourg), n° 54 du 14-04-1920 ; cf. Schröder : *Vom Werden der neuen Gesellschaft*, p. 7 et *Revolutionäre Räte oder Schwindelräte ? I* [Conseils révolutionnaires ou conseils bidons ? I], dans : "KAZ" (Berlin), n° 136 de 1920 : « ... la claire imposition logique des conseils est la mort du parlementarisme, la mort de la bureaucratie syndicale, la mort de la politique des affaires et des patrons, la mort de la clique des chefs de profession. ».

¹¹⁰ *Prinzipien des politischen Rätegedankens* [Principes de l'idée politique des conseils], *ibidem*.

¹¹¹ *Die Hauptfragen der revolutionären Taktik*, p. 5.

¹¹² *Der Kampf um die Macht*, "Partei-Korrespondenz" n° 1, décembre 1921, p. 3.

¹¹³ *Parteiprogramm der KAPD* (1920), p. 13.

¹¹⁴ *Ibidem*, p. 14.

¹¹⁵ *Prinzipien des politischen Rätegedankens*, *ibidem*.

Le reste de l'organisation du système des conseils se fait en fonction des sous-unités territoriales de l'ensemble du système. « Cette segmentation du territoire de l'État des conseils est effectuée selon des facteurs économiques », à savoir en fonction de l'homogénéité de la structure économique et géographique. De cette manière-là, « les secteurs homogènes de l'économie deviennent la base territoriale » des niveaux intermédiaires de l'organisation des conseils¹¹⁶.

« L'instance politique suprême », celle qui a la compétence constituante, est nécessairement le Congrès national des conseils, dont les délégués élisent aussi l'organe politique dirigeant, le « Conseil central »¹¹⁷, ou encore le « Comité exécutif central », en tant que véritable gouvernement¹¹⁸. Dans une série d'articles portant sur « les principes de l'idée politique des conseils », sur laquelle l'exposé qui va suivre s'appuie principalement, il est dit la chose suivante à propos du congrès des conseils :

Le congrès des conseils est « le véritable cerveau de l'organisme de l'État prolétarien ; c'est en lui que culmine l'ensemble du système de l'État, c'est dans ses décisions et dans ses mesures que la volonté de l'ensemble du corps électoral trouve son expression cristallisée ; il est le détenteur et l'exécuteur du pouvoir suprême de l'État, le proclamateur des lois qui sont valables pour l'ensemble de l'État des conseils et le seul organe ordonnateur lors de la prise de décision de mesures urgentes. »¹¹⁹.

Le pouvoir exécutif et législatif, qui, conformément au principe de l'unification des pouvoirs, est concentré dans les conseils de tous les niveaux, est divisé, à l'intérieur des conseils, en domaines de travail (à peu près comme les ministères dans l'État bourgeois). Chaque domaine de travail est administré par une « commission » ou bien, dans les plus gros services administratifs, par des « commissariats du peuple ». Ils sont dirigés par les conseils ouvriers, et ils sont « dépendants des dispositions prises par leur conseil ouvrier et soumis à ses décisions » ; ils sont assujettis au contrôle des conseils respectifs et de leurs électeurs¹²⁰. Il incombe aux commissariats du peuple du Reich « l'ensemble de la gestion du pouvoir d'État central et, entre autres, l'élaboration des propositions de loi, l'évaluation de toutes les mesures qui sont de leur ressort, l'emploi de chargés de mission. »¹²¹.

Avec l'organisation nationale des conseils politiques, le système des conseils n'est pas encore achevé pour les communistes de gauche qui sont fortement internationalistes ; ils exigent la constitution « d'une organisation supra-étatique sous la forme du système des conseils » ;

« Ce qui sera au début une vague fédération des « États nationaux des conseils » trouvera, au cours de l'histoire, lorsque la liaison et l'interconnexion économiques croissantes des États particuliers entre eux nécessiteront et provoqueront aussi une association politique plus étroite et plus cohérente, son achèvement suprême dans l'État international des conseils de l'ensemble du prolétariat mondial. »¹²².

Si les déclarations à propos de l'organisation du système politique des conseils, et en particulier sur la façon de constituer les instances dirigeantes et sur le choix des délégués au

¹¹⁶ *Ibidem*.

¹¹⁷ *Programm der KAPD (1920)*, p. 13 ; dans le programme du KAPD de 1924, il manque le passage concernant l'élection d'un Conseil central (voir p. 12 de ce texte).

¹¹⁸ *Prinzipien des politischen Rätegedankens, ibidem*, N° 205 de 1921.

¹¹⁹ *Ibidem*, n° 203 de 1921.

¹²⁰ *Ibidem*, n° 205 de 1921.

¹²¹ *Ibidem*.

¹²² *Ibidem*, n° 203 de 1921.

Congrès des conseils, étaient déjà insuffisantes, de même, les indications relatives à l'organisation du système économique des conseils, qui est « la forme d'expression organisationnelle correspondant à l'économie collective »¹²³, sont encore plus maigres, ce qui laisse donc supposer comme raison qu'ici seul le système d'organisation des unions ouvrières a besoin d'être aménagé et élargi en organisation de l'ensemble de la classe. C'est pourquoi il est dit dans le troisième article des « principes de l'idée politique des conseils » :

« Eux aussi (les conseils économiques) partent, sur le plan de l'organisation, de la base des entreprises en tant que source de la vie prolétarienne et ils atteignent, en passant par les conseils de district et de province, leur point culminant dans le Conseil économique national suprême dont, en tant que centre cérébral de toute la vie économique, dépend l'ensemble de la direction et de l'organisation. »¹²⁴.

À la différence des unions ouvrières, il est cependant prévu également pour les conseils économiques, en dehors des conseils économiques territoriaux, une organisation par secteurs de production :

« Les conseils économiques sont à leur tour regroupés entre eux par secteurs de production, par branches, en administrations centrales sous une forme telle que la gestion des secteurs de production particuliers incombe à ces administrations centrales et que finalement l'organe suprême, le Conseil de l'économie nationale, regroupe en lui toutes les administrations centrales des branches et des industries particulières et les rassemble en un tout homogène. »¹²⁵.

Il en ressort qu'il y aurait – de la même façon que chez Däumig et Müller, ou bien chez Laufenberg et Wolffheim – deux organisations économiques des conseils côte à côte qui ne se rencontrent qu'au sommet, c'est-à-dire au niveau suprême du Conseil de l'économie nationale : les conseils organisés territorialement et ceux qui le sont par branches¹²⁶. Il n'est certes pas invraisemblable que ces deux branches du système économique des conseils soient aussi associées et coordonnées dans leur travail aux niveaux intermédiaires des districts économiques par les conseils économiques centraux, mais il est on ne peut plus clair que l'organe suprême du Conseil de l'économie nationale représente en même temps l'instance centrale des conseils territoriaux et celle des conseils de branche.

Mais il n'est pas expliqué de quelle manière cette instance centrale doit être constituée pour qu'elle puisse faire fonction de sommet pour les deux branches des conseils économiques. Certes, les programmes du KAPD de 1920 et de 1924 mentionnent que le Conseil économique suprême serait désigné par le Congrès des conseils économiques¹²⁷, mais les deux programmes ne fournissent pas d'explications sur l'organisation des conseils économiques, et encore moins donc sur la mise en place de ce Congrès des conseils économiques. Il manque aussi des informations plus détaillées sur le problème suivant : comment, avec quels instruments, avec quels services administratifs, le Conseil suprême de l'économie nationale devra assumer sa tâche difficile, complexe et vaste, de régulation et de gestion de la production, et en même temps comment l'auto-détermination du prolétariat

¹²³ *Die Hauptfragen der revolutionären Taktik*, p. 26.

¹²⁴ *Prinzipien des politischen Rätegedankens*, *ibidem*, n° 205 de 1921.

¹²⁵ *Ibidem*.

¹²⁶ Dans d'autres publications du KAPD et de l'AAUD qui ne s'expriment pourtant dans l'ensemble que superficiellement et à peine sur l'organisation des conseils, il n'est toujours question généralement que des "conseils économiques" (voir par exemple le *Programm der KAPD (1920)*, p. 13 sq. ; *Die historische Rolle der AAU*, dans : "KAZ" (Berlin), n° 207 de 1921).

¹²⁷ *Programm der KAPD (1920 et 1924)*, respectivement p. 14 et 13.

devra être garantie sur le terrain. Cela n'est dit que de façon sommaire dans l'article de journal cité plus haut :

« Le Conseil suprême de l'économie nationale donne des directives pour l'ensemble de la production ; il analyse sur la base de vastes relevés statistiques les besoins, fixe le nombre d'hommes, de machines, d'outils, qui sont disponibles pour la production, ainsi que leur productivité, la quantité de matières premières existantes, il les distribue aux différentes branches de production en fonction des demandes du besoin public, et il régle l'ensemble du trafic de marchandises, etc. »¹²⁸.

Les manques et les inexactitudes constatés à l'occasion de la description du système des conseils résultent du fait qu'il importait moins aux communistes de gauche, de la même manière qu'auparavant au KPD(S), dans la phase du recul de la révolution allemande dans laquelle l'union ouvrière a été établie et consolidée, de produire des ébauches élaborées du système, que plutôt de révolutionner le prolétariat par la promotion et la mise en valeur sans compromis des principes les plus importants de la démocratie des conseils, de le familiariser avec "l'idée des conseils" résolue, et ainsi de le faire arriver à la conclusion du caractère bourgeois, réformiste et opportuniste, du SPD, de l'USPD et du KPD(S) ou bien du VKPD, afin de combler de la sorte le décalage entre la situation objectivement révolutionnaire et la conscience subjectivement attardée. C'est la présentation de ces principes, et non pas l'explication précise de la structure organisationnelle du système des conseils, qui est au premier plan des programmes et des discussions dans les journaux et les brochures. À ce sujet, le KAPD se réfère parfois explicitement¹²⁹, et dans beaucoup de cas implicitement¹³⁰, à la présentation de la Commune par Marx dans *La guerre civile en France* et il met en évidence les principes suivants :

1. La « machine d'État » bourgeoise ne peut pas être reprise telle quelle par le prolétariat, mais elle doit être détruite et remplacée par le système des conseils prolétariens¹³¹, ce qui rend nécessaire la destruction de toutes les formes politiques, économiques et idéologiques, de la société bourgeoise.
2. Pour atteindre ces objectifs, la dictature du prolétariat est indispensable. « Ce sont les conseils qui sont les supports de cette dictature ». Ils doivent contenir « avec une extrême fermeté toutes les tentatives régressives de la contre-révolution démocratique parlementaire » et faire disparaître les contradictions de classe¹³².
3. Les conseils sont la forme d'organisation propre à « faire fusionner le travail intellectuel et physique ». « Le communisme ne connaît pas de travailleurs d'une profession particulière, mais seulement encore des personnes égales en droit qui travaillent »¹³³.
4. Ce qui s'exprime dans le « principe de la structure "du bas vers le haut" », c'est « l'idée centrale de toute la pensée politique des conseils », c'est l'idée du « droit politique à l'autodétermination du prolétariat », car, dans l'État prolétarien, « la volonté de classe du prolétariat doit être mise en valeur sous une forme authentique ». Et les revendications des masses sont établies "en bas", au niveau de entreprises, et non pas par des "chefs", et on les fait ressortir à l'intérieur de l'organisation des conseils¹³⁴.

¹²⁸ *Prinzipien des politischen Rätegedankens, ibidem.*

¹²⁹ Par exemple : *Nieder mit dem bürgerlichen Parlament – Alle Macht den Räten!* [À bas le parlement bourgeois – Tout le pouvoir aux conseils!], p. 12 sq.

¹³⁰ Par exemple la série d'articles : *Prinzipien des politischen Rätegedankens*, "KAZ" (Berlin), n° 203-206 de 1921.

¹³¹ *Nieder mit dem bürgerlichen Parlament, ibidem.*

¹³² *Ibidem.*

¹³³ *Ibidem*, p.13.

¹³⁴ *Prinzipien des politischen Rätegedankens, ibidem*, n° 203 de 1921.

5. Dans l'État prolétarien, « le principe de la restriction du droit de vote au bénéfice du prolétariat » doit donc être respecté parce que, autrement, « le but de l'élimination de l'exploitation du prolétariat par la bourgeoisie » serait saboté par elle et que « l'accomplissement du véritable objectif de l'État prolétarien des conseils serait rendu encore et toujours illusoire ». Est définie comme étant le prolétariat, « auquel il revient le droit de vote actif et passif pour les institutions de l'État des conseils », « la totalité de la population active et productive ou bien accomplissant un autre travail social ». La définition de la notion de "prolétariat" en tant que « classe ne possédant pas de biens » serait invalidée « au moment de l'instauration de la dictature du prolétariat » et de la prise de possession des moyens de production par les travailleurs¹³⁵. Le principe du droit de vote prolétarien implique également le principe de l'unité de la classe ouvrière, le principe de l'organisation de classe qui doit être réalisé par le système des conseils.
6. Les principes du mandat impératif, de « la responsabilité absolue des élus vis-à-vis de leurs électeurs » et de « la révocabilité à tout moment des élus » par les électeurs, se conditionnent mutuellement et ils sont « mis en œuvre à l'intérieur de tout l'édifice du système des conseils, depuis ses fondations que sont les conseils ouvriers d'entreprise jusqu'à son sommet qu'est le congrès des conseils ». C'est ainsi que « le moyen de la décision et du contrôle continuel de l'instance suprême des conseils, et par conséquent de l'État, doit être mis à la disposition des masses des électeurs dans les entreprises, c'est-à-dire du prolétariat en tant que détenteur du pouvoir d'État »¹³⁶, et qu'une autonomisation des "chefs", qui usurpent le pouvoir matériel et spirituel, doit être empêchée.
7. Les principes de « l'éligibilité de tous les fonctionnaires » et de la rémunération des fonctionnaires correspondant au « niveau du salaire moyen » doivent garantir le contrôle des travailleurs sur l'administration, surmonter le bureaucratisme et établir « l'union du pouvoir d'État et de la population qui représente le stade préliminaire historiquement nécessaire pour atteindre le but final, c'est-à-dire le dépérissement de tout pouvoir étatique »¹³⁷.
8. Le « principe de la participation à tour de rôle de si possible tous les membres prolétariens de l'État à l'administration et à la gestion de l'État »¹³⁸ (principe de rotation) a pour but l'élimination définitive du bureaucratisme, la suppression de « l'isolement de l'appareil d'État par rapport aux masses », il favorise « l'intérêt porté à l'État » par les masses, « il élève ... son niveau de culture et de formation », « son talent d'organisation » ainsi que « sa conscience de solidarité en tant que classe dominante »¹³⁹. C'est seulement ainsi que l'idéal communiste de la société sans classes qui s'auto-administre peut être atteint.
9. En étroite relation avec ces principes, il y a « le principe de la liaison entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire »¹⁴⁰. La séparation des pouvoirs est conçue, ce qui est historiquement exact, comme un instrument de lutte de la bourgeoisie contre l'absolutisme ; mais pour l'État prolétarien, cette séparation serait un obstacle :

¹³⁵ *Ibidem*, n° 204 de 1921.

¹³⁶ *Ibidem*.

¹³⁷ *Ibidem*, n° 205 de 1921.

¹³⁸ Ici, c'est la phrase de Lénine (dans : *Werke* 24, p. 264 : *Die nächsten Aufgaben der Sowjetmacht* [Les tâches immédiates du pouvoir des Soviets] qui est citée : « Notre but est de faire remplir gratuitement les fonctions d'État par tous les travailleurs, un fois qu'ils ont terminé leur huit heures de "tâches" dans la production » (*Prinzipien....., ibidem*).

¹³⁹ *Ibidem*.

¹⁴⁰ Dans l'analyse de la Commune que fait Marx, seuls le législatif et l'exécutif sont cités comme étant regroupés, le judiciaire continue d'exister de manière indépendante, même si, comme tous les autres organes de l'État et de l'administration, il est élu. De même dans : *Nieder mir dem bürgerlichen Parlament...*, p. 13.

« En effet, la séparation des pouvoirs exécutif et juridictionnel d'avec le pouvoir législatif a pour résultat, dans sa conséquence pratique, l'isolement du peuple qui légifère par rapport aux instances de l'État qui exécutent. Elle rend les citoyens de l'État et les fonctionnaires de cet État étrangers les uns aux autres, elle donne à ces derniers des pouvoirs arbitraires, et elle oblige les premiers à la passivité à l'égard de l'exécution de leurs propres décisions, et donc de la véritable activité étatique... »¹⁴¹.

Le regroupement des pouvoirs dans les conseils avec leurs commissariats aurait donc pour conséquence l'élimination de l'isolement de l'État par rapport aux citoyens et de la passivité politique des masses, et il garantirait l'efficacité des autres principes.

10. « Le principe de l'armement du prolétariat » et « le principe de l'obligation générale de travailler pour l'ensemble de la population » doivent assurer le pouvoir du prolétariat qui se fonde aussi bien sur la production que sur le pouvoir militaire¹⁴².

1.- 2. 4 *Annexe : les idées relatives aux conseils d'Otto Rühle*¹⁴³

Lors du Congrès constitutif du KPD(S), Otto Rühle s'était distingué comme l'un des porte-parole de la gauche radicale. Il y avait mis en garde contre le danger que le parti, s'il participait aux élections à l'Assemblée nationale, prenne la voie de l'opportunisme¹⁴⁴. Le KPD(S) ne pouvait plus considérer le parlementarisme comme un instrument¹⁴⁵, l'on devait suivre « la voie rectiligne d'une politique entièrement cohérente qui n'exige qu'une seule chose : le système des conseils ! »¹⁴⁶.

Et Rühle lui-même a suivi cette « voie rectiligne ». Jusqu'à la fin de sa vie, il a été fidèle à l'idée des conseils qui devait être, dans la « révolution qui viendra » un jour, ainsi qu'il l'écrivait en 1940 lors de son exil au Mexique, « l'organe, l'impulsion, le cerveau et l'âme, de la révolution sociale »¹⁴⁷. Dans la phase de développement révolutionnaire de la République de Weimar, Otto Rühle a été l'un des défenseurs les plus actifs des principes communistes de gauche et du système des conseils :

¹⁴¹ *Prinzipien...*, *ibidem*, n° 205 de 1921. L'analyse qui est tentée dans cette citation à propos de l'isolement qui sévit dans le système politique du parlementarisme ne résisterait pas non plus à une critique communiste de gauche étant donné que cette analyse avait essayé de démolir précisément par sa critique dirigée contre le parlement et les partis, contre la politique des «chefs» et des «autorités», l'apparence idéalisée de la théorie du «peuple législateur» et que de ce fait aussi la souveraineté populaire devait être rétablie précisément par le système des conseils avec ses principes («du bas vers le haut», mandat impératif, etc.). Mis à part ces défauts, ce qui est important dans cette citation, c'est d'indiquer que, avec la suppression de la séparation des pouvoirs, l'isolement politique doit être éliminé et, d'après le KAPD, il peut être éliminé.

¹⁴² *Ibidem*, n° 206 de 1921.

¹⁴³ Ce n'est pas la tâche de ce chapitre de présenter *in extenso* la théorie politique de Rühle (pour cela, voir S. Franck : *Soziologie der Freiheit. Otto Rühles Auffassung vom Sozialismus* [Sociologie de la liberté. La conception du socialisme d'Otto Rühle], Ulm 1951, et F.G. Hermann : *Otto Rühle als politischer Theoriker* [Otto Rühle comme théoricien politique] dans : "Internationale Wissenschaftliche Korrespondenz zur Geschichte der deutschen Arbeiterbewegung", Berlin, n° 17 de décembre 1972, p. 16-60, n° 18 d'avril 1973, p. 23-50). Dans le cadre de ce travail, seule la théorie de Rühle relative aux conseils peut être traitée.

¹⁴⁴ *Der Gründungsparteitag der KAPD* [Le Congrès constitutif du KAPD], sous la dir. De H. Weber, Francfort-que-le-Main/Vienne (1969), p. 97, 99.

¹⁴⁵ *Ibidem*, p. 97.

¹⁴⁶ *Ibidem*, p. 99.

¹⁴⁷ O. Rühle : *Weltkrieg – Weltfaschismus – Weltrevolution* [Guerre mondiale – fascisme mondial – révolution mondiale], dans O. Rühle : *Schriften*, publié par G. Merger, Reinbek b. Hamburg 1971, p. 73-175, ici p. 170 ; cf. aussi Rühle : *Baupläne für eine neue Gesellschaft* [Projets de construction pour la nouvelle société], édité par H. Jacoby, Reinbek b. Hamburg 1971, en particulier chapitre XIII : *Utopie als Erlebnis* [L'utopie comme expérience].

- il a été à la pointe de la révolution en Saxe, mais il a démissionné ensuite déjà le 16 novembre en tant que président de l'AuSRat lorsque la majorité SPD a commencé à imposer sa politique¹⁴⁸ ;
- lors du Congrès constitutif du KPD(S), comme cela a été indiqué, il s'est opposé à la participation au parlement et il a pris fait et cause pour le système des conseils ;
- il s'est opposé vigoureusement à la politique relative au parti et aux syndicats de la Centrale du KPD(S) et il a soutenu en revanche le travail dans les organisations d'entreprise et la fondation de l'Allgemeine Arbeiter-Union ;
- il a été un membre fondateur du KAPD, et pourtant il s'est opposé aussi bien aux tentatives du KAPD d'être admis dans la III^e Internationale qu'aux prétentions à la direction du KAPD vis-à-vis de l'AAU, desquels il s'est finalement retiré en compagnie de l'AAU de Saxe orientale en fondant l'AAUE.

Il a exposé ses conceptions théoriques sur la tactique révolutionnaire et sur les questions d'organisation dans des articles qui sont parus¹⁴⁹ dans la revue politique-littéraire de Franz Pfempfert, "Die "Aktion", et dont les plus importants – *Revolution ist keine Parteisache !* [La révolution n'est pas une affaire de parti !] (1920) et *Grundfragen der Organisation* [Questions fondamentales de l'organisation] (1921)¹⁵⁰ – sont également parus sous forme de brochure. Il a élargi encore une fois ses exposés faits en Allemagne en 1924 dans : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution* [De la révolution bourgeoise à la révolution prolétarienne]¹⁵¹. Dans les questions les plus importantes, Rühle se situait dans la tradition de la théorie socialiste de gauche de la spontanéité et de la critique du bureaucratisme dans le mouvement ouvrier et il était en premier lieu d'accord avec les conceptions des communistes de gauche telles qu'elles ont été rapportées plus haut. Dans un style moins flou et moins ponctué de d'expressions verbales bourgeoises-idéalistes que les textes de Schröder et de Wendel, Rühle militait en faveur du but consistant à faire du prolétariat le sujet de la révolution et de l'instauration du socialisme, et il s'opposait par conséquent à toutes les formes et structures qui faisaient de lui un objet : au capitalisme, au parlementarisme et aux partis¹⁵², au centralisme, aux chefs et au bureaucratisme¹⁵³. Il critiquait le KPD(S) comme étant « le placenta de l'USP » dont la politique était, en tant que politique de parti, une politique

¹⁴⁸ Voir l'explication correspondante dans : "Der Kommunist" (Dresde), n° 2 de novembre 1918, dans : "Dokumente und Materialien", série II, vol. 2 n° 171, p. 403 sq. ; cf. *Illustrierte Geschichte der Deutschen Revolution*, p. 217.

¹⁴⁹ Pour ce qui concerne les relations entre Rühle et Pfempfert, voir Block, *ibidem*, p. 282 sqq.

¹⁵⁰ O. Rühle : *Die Revolution ist keine Parteisache !*, Berlin 1920, publié auparavant sous le titre : *Eine neue kommunistische Partei ?* [Un nouveau parti communiste ?], dans : "die Aktion", 10^e année, cahier 17/18 du 1-05-1920, p. 234-245, et republié dans : Kool (sous la dir.) : *die Linke gegen die Parteiherrschaft* [La gauche opposée à la domination du parti], p. 329-337.

O. Rühle : *Grundfragen der Organisation*, Francfort/Main, sans date (1922), paru auparavant dans : "Die Aktion", 11^e année, cahiers 37/38 et 45/46, 1921 ; le chapitre *Die Räte* [Les conseils] est republié dans Kool (sous la dir.), *ibidem*, p. 534-537.

¹⁵¹ Le chapitre VII : *Betriebsorganisation und Arbeiter-Union* [Organisation d'entreprise et union ouvrière] et le chapitre VIII : *Das Räte-system* [Le système des conseils], sont republiés dans : U. Bernbach (sous la dir.) : *Theorie der direkten Demokratie* [Théorie de la démocratie directe], Opladen, 1973, p. 34-50.

¹⁵² Cf. O. Rühle : *Revolution ist keine Parteisache !*, p. 3 sq. ; Rühle : *Die KPD als Nachgeburt der USP* [Le KPD, placenta de l'USP], (dans : "Der Kommunist" (Dresde), n° 21 du 7-05-1920) : « Si la démocratie est la forme classique du pouvoir législatif bourgeois, de même le parti est la forme classique de l'affirmation des intérêts bourgeois ». Dans *Grundlagen der Organisation*, Rühle attribue le caractère bourgeois du parti à sa méthode, c'est-à-dire à son activité parlementaire, et à sa structure interne, c'est-à-dire au centralisme et au bureaucratisme (*Ibidem*, cahiers 37/38 du 17-09-1921, p. 534 sqq.).

¹⁵³ Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, p. 535 sqq., et *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 33 sqq.

bourgeoise¹⁵⁴, et il considérerait la « transformation » des syndicats « en instruments de la lutte des classes » comme impossible étant donné qu'ils avaient évolué de telle sorte qu'ils étaient devenus des « domestiques serviables du patronat »¹⁵⁵.

Comme pour le KAPD, la conception de la révolution se fonde aussi chez Otto Rühle, d'une part, sur l'hypothèse de la crise mortelle du capitalisme¹⁵⁶, et, d'autre part, sur la reconnaissance que l'on en est seulement « au début du processus » de la révolutionnarisation et que l'on ne pourra le faire démarrer qu'avec l'aide des organisations d'entreprise et des unions ouvrières¹⁵⁷. C'est ainsi que la conception des conseils de Rühle est également déterminée par une théorie de la révolution qui cherche à associer le volontarisme et l'activisme radicaux à l'impératif d'une évolution à long terme.

De manière analogue au KAPD, Rühle imagine la révolution avec les phases suivantes dans lesquelles les conseils ou bien leurs ébauches font fonction en même temps d'organisations de lutte et de destruction et d'organisations de reconstruction :

1. « Conquête du pouvoir »,
2. « Dictature du prolétariat »,
3. « Instauration de la communauté communiste »¹⁵⁸.

La première étape de la révolution, à la fin de laquelle il y a la conquête du pouvoir économique, c'est-à-dire la prise en main des moyens de production par les ouvriers¹⁵⁹, est caractérisée par la mise sur pied des organisations de lutte révolutionnaires dotées de la structure démocratique des conseils, ainsi que par le développement de la conscience de soi du prolétariat qui se manifeste dans l'établissement de ces organisations¹⁶⁰.

Et pourtant, Rühle radicalise les approches du mouvement allemand des conseils d'entreprise et de la conception de la révolution du KAPD, et il se rapproche des positions syndicalistes quand il dit que la révolution prolétarienne partira en priorité des entreprises, qu'elle sera « en premier lieu une affaire économique » et seulement en second lieu une affaire politique¹⁶¹. Les conséquences organisationnelles de cette démarche en ce qui concerne la mise sur pied du système des conseils ressemblent tout d'abord à celles du KAPD et de l'AAUD, mais elles divergent ensuite, sur des points importants, de la conception de la majorité des deux organisations, en raison du fort accent mis sur l'autonomie fédéraliste, du refus du parti et de la préconisation d'une organisation unitaire. Concernant l'approche de Rühle, la conclusion de *Grundfragen der Organisation* pourrait être considérée comme un principe directeur :

« Les conseils ne peuvent être mis en place que par des organisations qui sont enracinées dans les entreprises, qui ont surmonté totalement le caractère du parti, qui se sont débarrassées de toute dépendance vis-à-vis du parti et qui, (dans la mesure du possible), incarnent dans leur mise sur pied le système des conseils. »¹⁶².

¹⁵⁴ Cf. Rühle : *Die KPD als Nachgeburt der USP*, *ibidem* : « En tant que parti, l'on ne peut faire par conséquent de la politique que dans un sens bourgeois ». Cf. Rühle : *Die Revolution ist keine Parteisache !*, p. 5 sqq.

¹⁵⁵ Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, cahier 39/40 du 1-10-1921, p. 561; cf. *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 42 sqq.

¹⁵⁶ Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, p. 562 : « Nous sommes à la fin de l'époque bourgeoise-capitaliste. La révolution lui assène des coups fatals l'un après l'autre, jusqu'à ce qu'elle descende dans la tombe ».

¹⁵⁷ *Ibidem*.

¹⁵⁸ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 67 sq., et aussi de manière implicite dans : *Grundfragen der Organisation*

¹⁵⁹ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 70 : « Les révolutionnaires doivent s'emparer d'abord des entreprises et de leur fonction ».

¹⁶⁰ *Ibidem*, p. 68.

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 70 sq.

¹⁶² Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, cahier 45/46 du 12-11-1921, p. 642.

L'organisation prolétarienne révolutionnaire a sa base dans les entreprises. C'est là que les ouvriers seraient réunis, « sans avoir à se soucier de leur affiliation antérieure à un parti ou à un syndicat »¹⁶³, en tant que révolutionnaires « sur la large base de classe du prolétariat »¹⁶⁴, alors qu'ils menaient une existence petite-bourgeoise à l'extérieur des entreprises. En rapport avec l'organisation d'entreprise, Rühle réfléchit sur la persistance des travailleurs allemands dans l'idéologie bourgeoise, sur l'intégration comportementale et psychique des ouvriers dans la société bourgeoise et sur le problème du développement de la conscience de soi du prolétariat : l'ouvrier est, « en dehors de l'entreprise, ... un petit-bourgeois, enferré dans un milieu petit-bourgeois et dans des habitudes philistines de vie, dominé par l'idéologie petite-bourgeoise » ; l'organiser à l'extérieur de l'entreprise, « dans les quartiers d'habitation et les rues », ainsi que les partis le font, signifie l'organiser en tant que petit-bourgeois¹⁶⁵. Dans l'entreprise en revanche, là où il ressent immédiatement la contradiction de classe, là où il est entraîné dans des conflits, « l'ouvrier est un autre homme », il est ici « un véritable prolétaire et, en tant que tel, un révolutionnaire au sens de la révolution prolétarienne-socialiste » ; « état d'âme révolutionnaire et détermination révolutionnaire y coïncident »¹⁶⁶.

La tâche de l'organisation d'entreprise est donc aussi bien d'exploiter, de développer et d'organiser, cette détermination révolutionnaire, que d'éliminer l'idéologie bourgeoise, bref : de faire avancer le développement de la conscience de soi du prolétariat. Il est quand même à se demander si la prémisse de Rühle, à savoir la séparation, le clivage, du comportement de l'ouvrier dans l'entreprise et à l'extérieur du domaine de l'entreprise (temps libre, famille, etc.), est exacte, car il semble que ce soit plutôt le cas que le comportement et la conscience à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise soient à peu près identiques et que la situation de classe objectivement prolétarienne ne corresponde pas non plus dans l'entreprise, s'il n'y a pas rupture, à une conscience subjective correspondante des ouvriers. La conclusion selon laquelle, dans l'entreprise, l'ouvrier est un véritable prolétaire et est, en tant que tel, un révolutionnaire, est dénuée de tout fondement réel et elle ne peut être comprise (en particulier en 1924) que comme une illusion révolutionnaire. Pourtant, ce qui est juste dans la thèse de Rühle, c'est que, dans l'entreprise, là où l'antagonisme de classe se manifeste le plus crûment, les processus d'apprentissage en vue de la constitution d'une conscience de classe prolétarienne apparaissent davantage possibles qu'à l'extérieur des entreprises, là où l'antagonisme n'est appréhensible que sous une forme très souvent médiatisée.

L'entreprise constitue donc aussi dans la conception de Rühle la base pour la formation de la conscience, pour la démocratie prolétarienne, pour l'organisation de classe des travailleurs, pour la révolution, bref : pour le système des conseils. Concernant le schéma général de l'organisation des organisations d'entreprise et des unions ouvrières, Rühle était d'accord avec les conceptions du KAPD et de l'AAUD (en mai 1920, il avait encore proposé une structure de l'AAU par industries¹⁶⁷), mais ensuite l'accent mis par Rühle sur le fédéralisme et l'indépendance des organisations des niveaux inférieurs différait considérablement de la position de l'AAUD. Il écrivait à propos de l'autonomie des organisations d'entreprise :

« Les BO sont une structure fédérative, sans centralisme. Tous leurs membres sont autonomes, et personne à l'extérieur de l'entreprise ne doit se mêler des affaires de leur entreprise. Dans leur BO, les membres sont autonomes... Les BO se construisent par

¹⁶³ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 52.

¹⁶⁴ Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, cahier 39/40, p. 562.

¹⁶⁵ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 51.

¹⁶⁶ *Ibidem*, p. 51 sq. ; cf. *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, cahier 41/42, du 15-10-1921, p. 587.

¹⁶⁷ Voir Rühle : *Die Revolution ist keine Parteisache !*, p. 10.

elles-mêmes et elles règlent leurs affaires par leurs propres forces et par leurs propres moyens. C'est cela l'indépendance fédéraliste. »¹⁶⁸.

Ces organisations d'entreprise autonomes des différentes unités d'une entreprise et des différentes entreprises d'un district économique se réunissent dans des conférences qui se distinguent par la stricte observation du principe du mandat impératif :

« Lorsque les délégués se réunissent dans une conférence avec les délégués des autres BO, la conférence n'a pas à discuter et à décider, elle n'a qu'à constater la volonté des BO représentées. C'est la constatation de cette volonté qui est la décision. La tâche de la conférence est alors de discuter de la façon dont elle exécute cette décision de la manière la plus appropriée. Les délégués deviennent ainsi des organes d'exécution, des exécuteurs de la volonté des BO. »¹⁶⁹.

Les organisations d'entreprise sont réunies en union ouvrière. La direction générale de l'AAU repose sur « les présidents des organisations de district »¹⁷⁰.

L'AAU, de l'avis de Rühle, apporte en même temps le centralisme et le fédéralisme ; le fédéralisme, du fait de « la liberté et de l'autonomie » situées dans « l'infrastructure », pare à l'inconvénient du centralisme : c'est-à-dire « à la répression de l'initiative individuelle et de la volonté des masses » ; le centralisme quant à lui contrarie, du fait de « l'élément rassembleur de la concentration » qui se trouve dans la superstructure, la faiblesse du fédéralisme : c'est-à-dire « la fragmentation et le manque d'unité », de sorte que « dans l'union ouvrière, le fédéralisme et le centralisme apparaissent par conséquent comme formant une association supérieure, une synthèse »¹⁷¹. Cette organisation, qui est à la fois fédéraliste et centraliste et qui, de par cette association, incarne la nouveauté, doit être une organisation de lutte et en même temps une organisation de reconstruction. En tant qu'organisation de lutte, elle anticipe déjà les structures et les principes de la nouvelle architecture¹⁷², à savoir : « l'auto-gouvernement prolétarien » et « l'économie socialiste » du système des conseils achevé¹⁷³. « L'organisation d'entreprise et l'union ouvrière sont fondées et régies par le principe du système des conseils »¹⁷⁴.

Dans un premier temps, la fondation du KAPD a été saluée par Rühle. Mais, plus résolu – ainsi qu'également l'aile de Saxe orientale du KAPD – que la majorité berlinoise, il y a adhéré dès le début dans le but de concevoir réellement le nouveau "parti", dont la désignation comme parti était purement superficielle et traditionnelle, seulement comme « l'organisation politique des éléments politiquement les plus mûrs, révolutionnairement les plus décidés et les plus activistes », comme « l'élite du prolétariat révolutionnaire », comme « la phalange de la révolution »¹⁷⁵, et par conséquent de l'organiser de manière non centraliste, mais fortement fédéraliste, non bureaucratique et avec des districts économiques autonomes¹⁷⁶, étant donné qu'une révolution véritable ne pourrait jamais, ainsi que le titre correspondant de la brochure le disait, émaner d'un parti au sens traditionnel de ce terme et

¹⁶⁸ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 53 ; cf. *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*.

¹⁶⁹ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 55.

¹⁷⁰ *Ibidem*.

¹⁷¹ *Ibidem*, p. 55 sq.

¹⁷² Voir Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, p. 568; cf. Hermann, *ibidem*, partie I, dans : *ibidem*, n° 17 de décembre 1972, p. 45.

¹⁷³ Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, cahier 45/46, p. 642.

¹⁷⁴ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 63.

¹⁷⁵ Rühle : *Die Revolution ist keine Parteisache !*, p. 7 sq.

¹⁷⁶ Voir Bock, *ibidem*, p. 285.

être dirigée par lui. Mais étant donné que ces conséquences organisationnelles de l'approche libertaire de Rühle ne pouvaient pas s'imposer et que Rühle et Pfempfert, en raison de leur refus d'un compromis du KAPD avec la III^e Internationale, ont été exclus du parti en octobre 1920¹⁷⁷, le groupe du KAPD de Saxe orientale constatait que le KAPD était redevenu un parti banal, avec le même destin d'embourgeoisement et d'opportunisme que le KPD(S)¹⁷⁸ :

« Le caractère de sa vie d'organisation, en particulier à Berlin, l'apparition d'un système de bonzes dans la direction centrale, toute sa tactique orientée conformément à sa nature de parti dans les dernières luttes..., sa relation avec Moscou et avec la III^e Internationale... n'ont que trop montré que le KAPD est encore dominé par le vieil esprit de parti... »¹⁷⁹.

Si, en raison de l'approche théorique de la révolution de Rühle, à savoir que la révolution était en premier lieu une affaire économique et qu'elle partait des entreprises, le parti ou l'organisation politique avait déjà perdu la position centrale qu'il possédait dans la conception de la révolution du KAPD, cette évolution du KAPD persuadait désormais complètement la tendance de la Saxe orientale du caractère dépassé du parti et de la nécessité de l'organisation prolétarienne unitaire qui réunissait les travailleurs sur le plan aussi bien économique que politique dans une organisation unique. Sans nier fondamentalement la nécessité d'une organisation politique particulière destinée à rassembler les éléments révolutionnaires de la classe ouvrière¹⁸⁰, Rühle et l'AAU de Saxe orientale défendent par la suite la conception de l'organisation unitaire et, avec la création de l'"Allgemeine Arbeiter-Union Deutschland, Einheitsorganisation" (AAUE) au cours de l'automne 1920, ils ont également accompli la séparation organisationnelle d'avec l'AAUD qui continuait à coopérer avec le KAPD¹⁸¹.

Selon l'idée de Rühle, l'organisation unitaire ne devait pas, comme le KAPD le prévoyait, être créée seulement de façon progressive sous la forme du système des conseils vers la fin de la dictature du prolétariat, c'est-à-dire avec le dépérissement du parti ainsi que des conseils politiques, mais elle est, de l'avis de Rühle, « la réunion du parti et des syndicats avant la conquête du pouvoir »¹⁸². Avec cette réunion, l'on tiendrait compte également du caractère modifié de la lutte de classe : si « toute lutte économique, aussi petite soit-elle, se transforme déjà en un tour de main en conflit politique », ce que Wolffheim et Laufenberg avait déjà constaté en 1915 sur la base des expériences des IWW¹⁸³, alors la révolution est « une lutte économique-politique unitaire de grandes dimensions »¹⁸⁴. C'est l'AAU qui doit être l'organisation correspondante, destinée à mener de façon unitaire ce combat aussi bien économique que politique¹⁸⁵. Seule « l'organisation unitaire révolutionnaire de la classe prolétarienne ayant pour but la réalisation du communisme », et donc l'AAU, peut accomplir la véritable révolution et empêcher que la révolution ne soit tentée par des partis en tant

¹⁷⁷ Cf. *ibidem*, p. 285 sqq., et *Otto Rühle als Parteizertrümmer* [Otto Rühle comme destructeur du parti], dans : "KAZ" (Berlin), n° 139 de 1920.

¹⁷⁸ Cf. l'avertissement de Rühle dans : *Die Revolution ist keine Parteisache !*, p. 8.

¹⁷⁹ *Resolution der Bezirkskonferenz der KAPD Ostsachsen* [Résolution de la conférence de district du KAPD de Saxe orientale] du 5-12-1920, citée d'après : "Der Kommunist" (Dresde) n° 50 de décembre 1920 (et aussi dans Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, cahier 43/44 du 29-10-1921, p. 618).

¹⁸⁰ *Ibidem*, p. 2.

¹⁸¹ Concernant la formation et l'histoire de l'AAUE, voir Block, *ibidem*, p. 214 sqq. ; Hermann, *ibidem*, p. 44.

¹⁸² Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, p. 620. Dans les "Principes directeurs programmatiques" de 1923, il dit ensuite : l'AAU n'est « ni un syndicat, ni un parti, mais une organisation unitaire du prolétariat » (cité d'après Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 59).

¹⁸³ Voir ci-après le chapitre 2. 1. 1.

¹⁸⁴ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 56 sq.

¹⁸⁵ Cf. *ibidem*, p. 27.

qu'action politique, c'est-à-dire « qu'elle soit mise en œuvre par des politiciens et des démagogues professionnels avec les moyens du putschisme et que sa bataille soit livrée par des épigones du militarisme bourgeois selon la tactique des combats de rue et sur le terrain. »¹⁸⁶.

La dictature du prolétariat représente « la deuxième phase de l'organisation des conseils »¹⁸⁷. Dans cette phase, les conseils sont développés à partir des organisations de la première phase, à savoir des organisations d'entreprise et des unions ouvrières, qui ont déjà formé l'unité nécessaire des travailleurs et les structures démocratiques des conseils. La tâche des conseils au cours de la deuxième étape de la révolution, c'est « la lutte pour la société communiste, c'est-à-dire la société sans classes »¹⁸⁸. Comme l'Union ouvrière dans la première phase, les conseils doivent maintenant, dans la deuxième phase de la révolution, préfigurer l'organisation du prolétariat dans la société communiste ultérieure à ses débuts.

C'est dans ce contexte qu'il faut considérer la critique que Rühle adresse à la politique des bolcheviks ainsi qu'aux structures politiques et économiques qu'ils ont créées. Les bolcheviks ont échoué dans leur tentative de sauter la phase bourgeoise-capitaliste de l'évolution historique, et ils sont par conséquent contraints de mener une politique bourgeoise¹⁸⁹ qui s'exprime surtout par « la dictature des chefs du Parti communiste » et par « la bureaucratie des commissariats qui est organisée de manière autoritaire-centraliste »¹⁹⁰. La dictature du parti et le bureaucratisme transforment les soviets en « décors de conseils ». Les soviets sont « une tromperie politique. Une escroquerie mondiale »¹⁹¹. Plus Rühle s'indigne violemment (et aussi plus tôt que la majorité du KAPD) contre la tentative, entreprise avec l'établissement des "21 conditions" par l'Internationale Communiste, d'appliquer le modèle et les principes russes à la situation de l'Europe occidentale¹⁹², et plus précisément l'évolution russe démontre de manière évidente pour Rühle que « les organisations autoritaires-centralistes et le bureaucratisme à l'ancienne » reproduisent la dictature du parti, la dictature des chefs, « à l'encontre de couches révolutionnaires du prolétariat » et ne sont « jamais à même de créer des conseils »¹⁹³.

Le but de Rühle n'était pas un système des conseils dominé d'en haut par un parti et une bureaucratie révolutionnaires, cependant encore bourgeois dans leurs méthodes, mais précisément le dépassement du parti, du centralisme et du bureaucratisme, par un système des conseils qui est, en tant qu'organisation unitaire, « une formation en même temps économique et politique »¹⁹⁴ et qui fait des masses, en raison d'une structure du bas vers le haut, le sujet de la révolution et de l'instauration du communisme.

« L'instauration de la communauté communiste » est la troisième étape du système de conseils. Dans cette phase, les conseils sont les organes de « l'activité novatrice de grande

¹⁸⁶ Rühle : *Das Ende der Mitteldeutschen Kämpfe* [La fin des combats en Europe centrale], dans : "Die Aktion", 11^e année, cahier 15/16, p. 215-223, ici : p. 223.

¹⁸⁷ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 68.

¹⁸⁸ *Ibidem*.

¹⁸⁹ *Ibidem*, p. 17 sq. La critique à l'égard de l'application dogmatique orthodoxe des phases marxistes de l'évolution historique, dans Hermann : *ibidem*, p.40 sqq.

¹⁹⁰ Rühle, *ibidem*, p. 20 ; cf. Rühle : *Moskau und uns* [Moscou et nous], dans "Die Aktion", 10^e année, cahier 37/38 de 1920, p. 504-507 ; Franck : *ibidem*, p. 29 sqq.

¹⁹¹ Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, cahier 45/46, p.641.

¹⁹² Pour ce qui concerne la relation entre la majorité du KAPD et la III^e Internationale, voir Bock, *ibidem*, p. 251 sqq., et pour ce qui concerne la relation entre Rühle et la III^e Internationale ainsi que l'évaluation de la situation russe, voir Bock, *ibidem*, p. 286, et Hermann, *ibidem*, p. 40 sqq.

¹⁹³ Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*.

¹⁹⁴ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 71.

envergure et mise à exécution » du communisme, la phase d'organisation et d'orientation de l'économie selon les nouveaux points de vue des rapports socialistes de production¹⁹⁵.

Suivant l'indication de Marx selon laquelle la Commune de Paris a été « une collectivité laborieuse qui exécute et légifère en même temps »¹⁹⁶, Rühle écrit : « L'application et l'invocation des nouvelles lois devient l'affaire de ceux qui les créent : législatif et exécutif coïncident »¹⁹⁷. Dans le système des conseils, qui fonctionne selon ce principe, qui est structuré d'après les principes indiqués par Marx et qui repose en outre sur le système économique socialiste, Rühle voit comme étant résolue la tâche que Marx fixait à la classe ouvrière, à savoir non pas simplement de prendre en main « la machine gouvernementale de l'État capitaliste », mais de trouver « sa propre forme pour la mise en œuvre de sa volonté révolutionnaire »¹⁹⁸.

Rühle décrit la structure du système des conseils de manière très vague :

« Les conseils naissent dans les entreprises. Ils ne comportent que des éléments prolétariens. En tant qu'organismes de confiance de tous ceux qui travaillent, ils sont issus d'un vote secret. Aucun parti privilégié par la possession des moyens étatiques du pouvoir ne bénéficie de prérogatives en eux. Leur existence et leur composition sont soumises en continu au contrôle effectif à tout moment du droit de rappel. C'est ainsi que s'exprime en eux la volonté des masses actives »¹⁹⁹.

« La représentation suprême des intérêts révolutionnaires des ouvriers est le congrès des conseils. Il doit naître des organisations d'entreprise, et être l'expression organisationnelle et fonctionnant activement de la volonté des travailleurs. »²⁰⁰.

Pour Rühle, l'ébauche détaillée et circonstanciée d'un système des conseils importait moins que la présentation de sa conception de la révolution et des principes d'organisation pour les périodes prérévolutionnaires et celles de la transformation socialiste.

L'évolution de la révolution allemande de 1920 à 1924 avait maintenant changé, ainsi que Jacoby l'écrit, « la conception d'Otto Rühle, née au cours de la crise révolutionnaire et correspondant à une transformation sociale radicale immédiate » au moyen du système des conseils, « en une utopie de l'avenir »²⁰¹, sans que Rühle – si l'on se réfère à son texte : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution* – n'ait été cependant devenu pleinement conscient même en 1924 de ce changement.

¹⁹⁵ Voir *ibidem*, p. 68.

¹⁹⁶ *Ibidem*, p. 63 (là, au début du chapitre sur "le système des conseils", Rühle indique aussi les autres éléments constitutifs de la Commune de Paris présentés par Marx et il conclut alors : « Les mesures prises par les combattants de la Commune ne pouvaient pas être plus qu'une telle passerelle (entre le capitalisme et le socialisme, V.A.) parce que leur réorganisation politique de l'État manquait d'une base économique appropriée ». Rühle considérait que créer cette base était la tâche primordiale de la révolution et de la démocratie des conseils.).

¹⁹⁷ *Ibidem*, p. 68.

¹⁹⁸ *Ibidem*, p. 63.

¹⁹⁹ Rühle : *Grundfragen der Organisation*, *ibidem*, p. 642.

²⁰⁰ Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution*, p. 71. Pour une époque prérévolutionnaire avec laquelle, sans qu'il le dise expressément, il est obligé de compter en 1924, il envisage également la possibilité qu'il existe un congrès des conseils à côté du parlement (« naturellement une ébauche du véritable congrès des conseils »). Les unions devraient y participer sous forme de fractions : « Dans la mesure, cependant, où elles influencent et déterminent l'efficacité du congrès à travers leur activité, où leur nature déborde sur la nature du congrès, elles provoquent leur propre fin et rendent leur existence superflue. Pour l'instant, les unions ouvrières gardent, pour ainsi dire, la place au système des conseils. » (*ibidem*, p. 72).

²⁰¹ H Jacoby : *Utopie als Gegenbild* [L'utopie comme antithèse], dans : O. Rühle : *Baupläne für eine neue Gesellschaft*, p. 253.

1.- 2. 5 *Résumé : dilemme et mérite du communisme des conseils*

Si la consolidation et la centralisation organisationnelles du KPD(S), ainsi que la politique parlementaire et syndicale de la Centrale du parti, représentaient la réaction au fléchissement de la révolution, à l'absence d'un mouvement de masse socialiste révolutionnaire qui aurait pu faire avancer la révolution, alors l'autonomisation organisationnelle des communistes de gauche, qui étaient jusqu'alors intégrés au KPD(S), a été la réponse à la constitution d'un communisme de parti, avec sa reproduction de la politique et de l'organisation du SPD d'avant-guerre, ainsi qu'à la tentative de gagner à la révolution les masses conservatrices par des moyens autoritaires-bureaucratiques.

Avec la constitution d'un parti révolutionnaire et l'organisation de l'Arbeiter-Union, l'opposition de gauche a essayé de préserver aussi bien la continuité du mouvement des conseils issu de la révolution de Novembre que tout « ce qui était révolutionnaire dans le mouvement marxiste du passé »²⁰². Cela signifiait le maintien des prémisses de la spontanéité de Rosa Luxemburg et d'Anton Pannekoek, la poursuite de la critique du bureaucratisme et du centralisme, telle qu'elle avait formulée par Luxemburg, par la Ligue Spartacus ainsi que par les groupes des ISD ou des IKD, et la promotion des idées radicales relatives aux conseils telles qu'elles avaient été développées dans les combats de novembre 1918 à avril 1919.

La critique adressée au KPD(S) et ensuite au VKPD, ainsi qu'à leurs centrales, sur la base de ces positions, était, et Mattick a attiré l'attention là-dessus, « la reprise de l'ancienne lutte de la gauche allemande cette fois-ci contre le bolchevisme » et ce sans que cela ne soit parvenu tout d'abord à la conscience des communistes de gauche²⁰³. Contre la position autoritaire-centraliste de la III^e Internationale et de sa section allemande, le KPD, ils insistaient sur les anciennes conceptions, en les radicalisant en même temps parfois de manière considérable, sur les éléments libertaires du socialisme et sur le principe de l'autodétermination du prolétariat, de l'action autonome des ouvriers au cours de la transformation de la société capitaliste en une société socialiste et communiste.

Mais c'est précisément avec le problème de la réalisation de l'autodétermination du prolétariat au moyen du système des conseils que le dilemme des communistes de gauche et de leur organisation devient clair au cours des années qui vont de 1920 à 1923, et ce à un double point de vue :

1. En tant que base de l'organisation, le principe de l'autodétermination, conçu de manière radicale, présuppose l'existence d'un mouvement révolutionnaire avec une conscience développée²⁰⁴ et il a pour conséquence l'accent mis sur l'indépendance des groupes de base, ce qui conduit, d'une part, à un fédéralisme qui n'est qu'à peine préservé par les organes centraux d'une désintégration complète et, d'autre part, à une autodissolution de l'organisation lors du déclin du mouvement qui en est à l'origine. Mais cette dernière conséquence n'a été tirée que rarement ou bien très tardivement. La plupart du temps, l'affaiblissement total du soutien de la base est dissimulé derrière un radicalisme verbal²⁰⁵. « Ils ont cru pouvoir nager à contre le courant et l'entraîner avec eux, mais le résultat a été leur isolement dans des sectes minuscules qui se querellaient entre elles à propos de la juste croyance »²⁰⁶.

²⁰² P. Mattick : *Otto Rühle und die deutsche Arbeiterbewegung* [Otto Rühle et le mouvement ouvrier allemand], dans : Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution, Annexe* lors de la réimpression, Berlin 1970, p. 97 (les pages de l'Annexe ne sont pas numérotées, mais elles sont comptées en continu à la suite du travail de Rühle.)

²⁰³ *Ibidem*, p. 88.

²⁰⁴ Cf. Hermann, *ibidem*, p. 53.

²⁰⁵ Cf. *ibidem*.

²⁰⁶ Jacoby : *Utopie als Gegenbild, ibidem*, p. 233.

2. L'autodétermination a pour condition préalable le développement de la conscience de soi, de la conscience de classe. Certes, les communistes des conseils ont constaté le manque de développement de la conscience de soi du prolétariat allemand, mais, avec leur approche consistant à accroître la conscience de classe des travailleurs au moyen de la mise sur pied des organisations d'entreprise et ainsi de préparer la révolution et le système des conseils, ils ont, avec leur optimisme révolutionnaire, très souvent commis comme Rühle la faute de déduire directement de la situation objective de classe de l'ouvrier dans l'entreprise capitaliste sa conscience subjective, c'est-à-dire sa volonté de faire la révolution socialiste. C'est ainsi qu'ils voyaient dans les entreprises les centres de la lutte de classe et du déploiement de l'activité révolutionnaire quand ces entreprises avaient reperdu depuis longtemps cette fonction qu'elles possédaient réellement temporairement dans la première et la deuxième phase de la révolution²⁰⁷.

La thèse de l'effondrement imminent du capitalisme, qui a servi jusqu'en 1923/24 de base à l'espoir de révolution, et qui était soutenu apparemment par des phénomènes secondaires du développement et par la forte inflation, cachait le fait qu'il s'agissait en réalité, au cours de l'évolution économique de ces années-là, d'une phase de reconstruction et non pas de déclin du capitalisme²⁰⁸.

Après que la tentative de parvenir pourtant encore et de manière plus fondée à l'instauration du système des conseils au moyen d'un concept à plus long terme de la révolutionnarisation et de l'anticipation du modèle d'organisation et des principes démocratiques des conseils, a échoué dans la révolution de Novembre, elle devait maintenant demeurer a fortiori sans succès étant donné que ni les conditions objectives, ni les conditions subjectives, n'étaient réunies pour cela.

L'essor organisationnel initial de l'unionisme ainsi que l'accroissement du nombre de membres du KAPD et de l'AAUD²⁰⁹ ont masqué dans un premier temps l'erreur d'appréciation de l'évolution économique et de l'état d'esprit du prolétariat dans les entreprises. « Mais les optimistes radicaux sifflent surtout dans l'obscurité », ainsi que Mattick caractérisait la situation. « Certes, l'obscurité est réelle et le bruit est encourageant, mais, à une heure si tardive, il n'y a aucune nécessité de les prendre au sérieux »²¹⁰. Et le dilemme du communisme de gauche allemand devenait de la sorte de plus en plus perceptible. Les groupes communistes des conseils positionnés à gauche du KPD sont passés, avec le fléchissement des mouvements de masse, avec l'épuisement et la résignation de grandes parties du prolétariat radical et radicalisé, à la stagnation et finalement à la désintégration²¹¹. Cette tendance a été renforcée, d'une part, par la répression de l'État – surtout après les combats de Mars 1921 –, et, d'autre part, par le faible intérêt porté au travail pratique d'organisation chez une partie considérable des membres, qui n'ont été politisés et radicalisés que par la guerre²¹², et aussi des chefs intellectuels. La perte définitive de la base de masse, associée, d'une part, aux tendances de désintégration qui existaient de toute façon, et, d'autre part, à « la tentative de conserver le mouvement révolutionnaire sur le plan organisationnel »²¹³, a conduit en fin de compte à la dérive déjà décrite dans les sectes communistes de gauche – un danger qui, à cause du maintien de la majorité du prolétariat dans les formes d'organisation et dans les convictions politiques du mouvement ouvrier de l'avant-guerre, existait depuis le début pour tous les groupes situés à gauche de l'USPD.

²⁰⁷ Cf. Hermann, *ibidem*, p. 53.

²⁰⁸ Cf. Mattick, *ibidem*, p. 86, 90.

²⁰⁹ Concernant le nombre de membres de l'AAUD, voir Bock ; *ibidem*, p. 195 sq., et concernant celui du KAPD, voir *ibidem*, p. 239.

²¹⁰ Mattick, *ibidem*, p. 86.

²¹¹ Cf. *ibidem*, p. 90.

²¹² Voir Bock, *ibidem*, p. 320.

²¹³ Hermann, *ibidem*, p. 53.

Le fait que l'on en soit arrivé en même temps à se rapprocher des conceptions syndicalistes est la conséquence de l'organisation en groupes d'entreprises, de l'accent mis sur l'autonomie du prolétariat à la base, de la désintégration du communisme de gauche et au bout du compte de l'idée de l'organisation unitaire. Mais malgré tous les éléments libertaires et les tendances fédéralistes, malgré aussi bien leur accord sur le refus du parlementarisme, des partis, du bureaucratisme et du centralisme, que la reconnaissance des méthodes de l'action directe par le KAPD, malgré également la coopération organisationnelle occasionnelle, ainsi que par exemple la formation du "cartel révolutionnaire" l'a représentée en Saxe orientale²¹⁴, les communistes de gauche des différentes tendances se différenciaient du syndicalisme surtout par leur fidélité au marxisme et par la compréhension de la nécessité de la centralisation, de la révolution comme lutte de l'ensemble de la classe du prolétariat, et de la dictature du prolétariat.

Les idées des communistes de gauche relatives aux conseils, qui s'étaient développées à partir des luttes et des expériences concrètes des travailleurs et qui avaient radicalisé les principes du système des conseils jusqu'à leur conséquence extrême, sont devenues, du fait de l'évolution de la révolution, en premier lieu des objectifs abstraits qui devaient être concrétisés et réalisés par une stratégie de révolutionnarisation. Or, étant donné que cette stratégie se référait peu à la réalité des luttes de classe effectives et à la conscience de la classe ouvrière, mais qu'elle était plutôt axée sur le maintien de la pureté des principes, le communisme de gauche, malgré le nombre croissant de ses membres, s'est retrouvé depuis le début dans une situation d'isolement par rapport à la majorité du prolétariat, et cela conforte la thèse de Lelio Basso selon laquelle « le critère de la valeur révolutionnaire d'une stratégie politique n'est pas la pureté de ses prémisses théoriques, mais sa capacité à modifier la réalité »²¹⁵. Du fait de l'évolution économique et politique, du fait du manque d'adéquation de la stratégie à la réalité, du fait de l'isolement et de la dislocation organisationnelle en des groupes de plus en plus petits, qui privent le communisme des conseils du soutien de ses derniers vestiges dans les conflits de classe actuels, les idées communistes de gauche relatives aux conseils se sont en fin de compte transformées en une utopie.

Malgré cette évolution, il reste aux communistes de gauche le mérite d'avoir clairement mis en relief :

- que le prolétariat doit être le sujet de la révolution et de l'instauration du système des conseils,
- que la condition préalable du système des conseils est une conscience socialiste développée chez la majorité des travailleurs et que le développement de la conscience doit commencer à la base, dans les entreprises,
- que les éléments constitutifs du système des conseils doivent être déjà développés dans les formes d'organisation du mouvement ouvrier prérévolutionnaire,
- que le système des conseils doit reposer sur le principe de l'autodétermination du prolétariat,
- que, pour que la volonté prolétarienne de classe soit mise en valeur de manière non trafiquée, le système des conseils doit être structuré de manière résolument démocratique du bas vers le haut et il ne doit pas être soumis à des partis et des bureaucraties extérieures.

²¹⁴ Le "cartel révolutionnaire de Saxe orientale", qui a été décidé par la conférence de district du KAPD de Saxe orientale le 5-12-1920, prévoit la collaboration de l'AAU, du groupe communiste de district dans l'AAU, de la FAUD, ainsi que d'une représentation des chômeurs et de la jeunesse ouvrière communiste (voir *Resolution der Bezirkskonferenz* [Résolution de la conférence de district], dans : "Der Kommunist" (Dresde), n° 50 de décembre 1920, p. 1).

²¹⁵ Lelio Basso : *Zur Theorie des politischen Konflikts* [Contribution à la théorie du conflit politique], Francfort/Main (1969), p. 8.

1.- 3 La conception du “pur système des conseils”¹

1.- 3. 1 *La politique et la position des défenseurs du “pur système des conseils” : entre le KPD(S) et l’USPD*

Les différences entre les différents groupes de socialistes marxistes radicaux paraissent tout à fait négligeables à une personne extérieure, et, pour la direction du SPD, ces groupes étaient tous “bolcheviks” ; mais les différents groupes eux-mêmes considéraient ces différences comme si graves qu’il leur semblait impossible de surmonter ces contradictions. Cela valait également pour la relation entre la Ligue Spartacus et l’aile gauche de l’USPD.

La gauche de l’USPD était composée pour l’essentiel des groupes locaux radicaux de Brême, Brunswick, Stuttgart, Dusseldorf, Hambourg et des villes de la Saxe². À Berlin, cette aile avait son soutien le plus important chez les Revolutionäre Obleute [délégués syndicaux révolutionnaires] qui étaient les seuls à posséder une base organisationnelle relativement solide.

C’est de manière la plus active et la plus marquante sur le plan journalistique que les deux chefs de file des Revolutionäre Obleute de Berlin, Ernst Däumig et Richard Müller, ont pris fait et cause pour le système des conseils. Ils ont ensuite été soutenus au cours de la révolution par des membres de la gauche de l’USPD comme entre autres Kurt Geyer (Leipzig), Wilhelm Koenen (Halle), Arthur Kreft (Berlin), Max Sievers (Berlin), Walter Stoeker (Cologne/Eberfeld).

Les Revolutionäre Obleute de Berlin avaient certes, au cours de la Première Guerre mondiale, déjà constitué, dans leur organisation de délégués révolutionnaires et dans les comités de grève, des formes d’organisation démocratiques des conseils, mais, ainsi que Kolb l’établit, il ne peut être question dans ce groupe d’ouvriers révolutionnaires « de l’étude politique-théorique du problème du renversement de l’État ». Ce groupe faisait écho au modèle des conseils russes et il opposait l’idée des conseils aux syndicats et aux partis socialistes existants, mais ses idées relatives aux conseils, même si elles étaient associées au but constitutionnel-politique de la république des conseils, demeuraient vagues et elles n’étaient pas développées sur le plan théorique ; le mot d’ordre des conseils restait une « formule tout à fait indéterminée », un synonyme de “révolution”³.

Richard Müller a écrit rétrospectivement :

« À Berlin, dans les cercles révolutionnaires, l’on était fermement décidé à mettre fin à cette vieilleries de l’État démocratique et d’instaurer une République des conseils selon le modèle russe... »⁴.

Mais des idées et des plans plus précis concernant les modalités de la révolution et de la structure du nouvel État n’ont pas été développés. C’est ainsi que les délégués révolutionnaires de Berlin, et avant tout leur Comité exécutif, ont préparé pour la journée du 11 novembre des actions révolutionnaires dénuées plus ou moins d’idées directrices et de

¹ Voir comme complément à l’ensemble de cette section, le chapitre correspondant chez von Oertzen : *Betriebsräte und Novemberrevolution* [Conseils d’entreprise et révolution de Novembre], p. 69 sqq.

² Voir E. Kolb : *Die Arbeiterräte in der deutschen Innenpolitik* [Les conseils ouvriers dans la politique intérieure allemande], p. 122.

³ *Ibidem*, p. 59 ; cf. v. Oertzen : *Betriebsräte und Novemberrevolution*, p. 84.

⁴ R. Müller : *Vom Kaiserreich zur Republik* [De l’Empire à la République], vol. 1, p. 139, cité d’après Kolb, *ibidem*, p. 59.

théorie et purement pratiques-organisationnelles⁵, mais ils ont été débordés le 9 novembre par les événements, et ils n'ont pu intervenir que par l'organisation de l'assemblée du Cirque Busch des AuSRäte berlinois le 10 novembre au cours de la révolution sans qu'ils soient cependant parvenus à décider de la question du pouvoir.

Les délégués révolutionnaires et les autres représentants de l'aile gauche de l'USPD sont intervenus avec énergie au cours des mois suivants de la révolution en faveur du développement de cette révolution dans un sens socialiste, du renforcement des AuSRäte et de la création d'une République des conseils en lieu et place d'une République parlementaire. C'était ce groupe qui, à côté de la Ligue Spartacus, a défendu de manière efficace devant les masses le point de vue : "le système des conseils à la place de l'Assemblée nationale", qui a formulé lors du I^o Congrès des conseils la volonté de la minorité révolutionnaire du prolétariat et qui a procédé à une violente résistance à l'encontre de la décision favorable aux élections d'une Assemblée nationale.

La gauche de l'USPD a disposé depuis à peu près janvier 1919 de la majorité dans l'Assemblée plénière des AuSRäte berlinois, et ensuite aussi bientôt dans le Conseil exécutif de Berlin⁶. C'est à l'aide de cette majorité qu'elle a donc cherché à donner encore, par la revendication de la socialisation ainsi que d'une cogestion et d'un contrôle de la production étendus, une direction socialiste à la révolution et à exploiter dans ce sens l'agitation sociale croissante des travailleurs. Un deuxième Congrès des conseils, proposé lors de l'assemblée plénière des AuSRäte du Grand Berlin le 31-01-1919, devait servir à synthétiser les revendications révolutionnaires auxquelles les grèves de masse de février et de mars avaient conféré énormément de poids⁷. Cependant, la gauche de l'USPD, à cause du renvoi du deuxième Congrès des conseils par le Conseil central, à cause de l'affaiblissement des mouvements de grève dû au manque de coordination dans le temps, et à cause de certaines concessions de la part du gouvernement, a subi une défaite politique qu'elle a cherché à compenser par une activité accrue en faveur de l'organisation et de la propagande des conseils ouvriers. C'est à cette occasion-là que Däumig, Müller et leurs amis, ont développé leurs premières propositions pour une organisation des conseils au moyen d'articles et de projets de résolution sans cesse renouvelés, pour en arriver finalement à une conception des conseils globale, fondée au plan théorique, et dans laquelle ils se sont concentrés de manière croissante sur les conseils économiques. Mais à cause des circonstances imprévisibles et des impondérables que tout développement révolutionnaire entraîne à sa suite, ils ne se voyaient pas à même de d'anticiper le système des conseils jusqu'au moindre détail, et ils ont toujours mis l'accent sur le caractère provisoire qui était inhérent à leurs conceptions⁸.

Ces idées, relatives aux conseils, de la gauche de l'USPD berlinois ont été aussi reprises de plus en plus par les ouvriers d'autres centres industriels⁹, et elles ont conduit, en relation

⁵ Voir Drabkin : *Die Novemberrevolution 1918 in Deutschland* [La révolution de Novembre 1918 en Allemagne], p. 148.

⁶ Selon les indications de Kolb (*ibidem*, p. 305), voici quel était le rapport des voix lors de l'assemblée plénière des conseils ouvriers du Grand Berlin pour chaque réélection du comité exécutif : le 17-01-1919 : 346 SPD, 331 USPD, 117 bourgeois (= 9 sièges SPD, 9 sièges USPD, 2 sièges DDP) ; le 28-02-1919 : 271 SPD, 305 USPD, 99 KPD, 95 DDP (= 6 sièges SPD, 6 sièges USPD, 2 sièges KPD, 2 sièges DDP) ; le 19 avril : 164 SPD, 312 USPD, 103 KPD, 73 DDP (d'après R. Müller : *Der Bürgerkrieg in Deutschland* [La guerre civile en Allemagne], Berlin 1925, p. 150 sqq.).

⁷ Cf. Oertzen, *ibidem*, p. 85 ; cf. aussi pour la suite : *ibidem*, p. 85 sqq.

⁸ Voir par exemple *I Kongress der AuSRäte, Protokoll* [Compte rendu du I^o Congrès des AuSRäte] p. 194, 217, 218 ; *USPD Protokoll über die Verhandlungen des außerordentlichen Parteitagess vom 2. bis 6. März 1919 in Berlin* [Compte rendu sur les débats du Congrès extraordinaire de l'USPD du 2 au 6 mars 1919 à Berlin], p. 100, 226 ; *Protokoll über die Verhandlungen des 10. Kongresses der Gewerkschaften Deutschlands vom 30.6 – 5.7.1919 in Nürnberg* [Compte rendu des débats du X^o Congrès des syndicats d'Allemagne du 30-06 au 5-07-1919 à Nuremberg], Berlin, sans date, p. 486.

⁹ Cf. von Oertzen, *ibidem*, p. 147 sq.

avec les résistances à la politique des conseils d'entreprise de la part du gouvernement du Reich, à des tentatives d'association organisationnelle mutuelle des conseils existants (ainsi à Hambourg, à Essen, dans la région du Rhin inférieur, à Leipzig-Borna, à Dresde, à Schweinfurt¹⁰) et finalement au début de la formation d'une Centrale des conseils d'entreprise à Halle¹¹.

La réalisation des plans du groupe berlinois réuni autour de Däumig en vue de la création d'une organisation globale, structurée en branches économiques, a été réduite à néant tout d'abord le 16 juillet 1919 en raison de la scission de l'Assemblée plénière et du Conseil exécutif des conseils ouvriers berlinois provoquée par le SPD¹², et ensuite, lorsque la majorité USPD et KPD restante a cherché à réaliser en août, par de nouvelles élections, une organisation des conseils réunissant tous les ouvriers¹³, elle a été empêchée par le gouvernement en interdisant ces nouvelles élections en référence à la loi à venir sur les conseils d'entreprise, en faisant occuper le bureau du Conseil exécutif par la troupe¹⁴, et finalement en déclarant le 6 novembre 1919 la soi-disant organisation des conseils berlinoise illégale ainsi qu'en faisant occuper de nouveau ses bureaux par la troupe et saisir ses biens¹⁵. « C'est ainsi que », comme von Oertzen le constate, « l'organisation complète des conseils ouvriers berlinois était définitivement démantelée »¹⁶.

Au début de l'année 1920, les conseils ouvriers de Berlin dominés par la gauche de l'USPD ont essayé de prendre un nouveau départ avec la réalisation de leurs idées d'organisation, qu'ils prônaient toujours, et de l'objectif d'une organisation révolutionnaire des conseils pour l'ensemble de l'Allemagne au moyen de la constitution sur une base volontaire de la "Rätevereinigung Wirtschaftsbezirk Gross-Berlin" [Association des conseils du district économique du Grand-Berlin]¹⁷.

Après l'adoption de la loi sur les conseils d'entreprise par l'Assemblée nationale et après les élections à ces conseils d'entreprise auxquelles, malgré leur rejet de cette loi, la gauche de l'USPD ainsi que la KPD(S) ont participé, le centre de gravité du travail s'est déplacé dans les conseils d'entreprise légaux. L'"Association des conseils" berlinoise a été rebaptisée "Zentrale der Gross-Berlin Betriebsräte" [Centrale des conseils d'entreprise du Grand-Berlin]¹⁸. Cette centrale a tenté de réunir les conseils d'entreprise afin de pouvoir de cette façon agir sur eux en les révolutionnant. Mais ces tentatives ont échoué, de même que les intentions similaires du KPD(S), bien qu'elles aient eu plus de succès. Le congrès des conseils d'entreprise organisé par les syndicats en octobre 1920 a consacré l'échec de ces efforts.

À l'intérieur de l'USPD, les défenseurs de la conception strictement antiparlementaire des conseils ont eu assurément depuis le début une forte position, mais ils sont tout d'abord demeurés dans la minorité. Cela s'est manifesté lors du Congrès extraordinaire de l'USPD à Berlin, du 2 au 6 mars 1919, dont la "proclamation programmatique" présentait certes la

¹⁰ Voir *ibidem*, p.157.

¹¹ Voir Arnold, Volker : *Rätetheorien in der Novemberrevolution, Bd 1* [Les théories des conseils dans la révolution de Novembre, vol. 1 (titre provisoire)].

¹² Voir "Der Arbeiter-rat", n° 24 de 1919, p. 1 ; "Freiheit", n° 336 du 17-07-1919.

¹³ Voir l'appel aux urnes dans "Der Arbeiter-rat", n° 27 de 1919, p. 2 sq. ; et aussi dans : "Freiheit", n° 540 du 7-11-1919.

¹⁴ Voir "Freiheit", n° 405 du 24-08-1919.

¹⁵ Voir "Der Arbeiter-rat", n° 40 de 1919, p. 1 sq. ; "Freiheit", n° 540 du 7-11-1919.

¹⁶ Cf. von Oertzen, *ibidem*, p. 87.

¹⁷ Voir "Der Arbeiter-rat", n° 1 de 1920, p. 2 sqq. ; "Freiheit", n° 6 du 4-01-1920; *Material zum Aufbau der sozialistischen Rätevereinigung Deutschlands* [Matériel pour l'organisation de l'Association socialiste des conseils d'Allemagne], édité par la Centrale de district de Berlin, sans lieu, sans date, p. 2 sqq.

¹⁸ Voir von Oertzen, *ibidem*.

dictature du prolétariat comme l'objectif et voyait dans le système des conseils l'«organisation de lutte» du prolétariat pour parvenir à l'auto-administration prolétarienne « dans les entreprises, dans les communes et dans l'État » ainsi que pour « transformer le système économique capitaliste en système économique socialiste », mais posait « l'intégration du système des conseils dans la Constitution » comme « prochaine revendication »¹⁹.

La radicalisation des travailleurs, le mouvement des conseils d'entreprise et l'afflux des masses ouvrières déçues par la politique du SPD, ont apporté à la gauche, ainsi que le Congrès de Leipzig du 30-11 au 6-12-1919 en a témoigné, une prépondérance dans l'USPD. Ce Congrès a repris presque unanimement la conception des conseils de la gauche et il a accepté quasi sans restriction la revendication de la dictature du prolétariat comme période de transition vers le socialisme²⁰.

En dépit de cette évolution, de l'unité dans la lutte contre le putsch de Kapp et des très bons résultats électoraux de l'USPD lors des élections au Reichstag du 6 juin 1920²¹, le parti s'est divisé à l'automne 1920 à propos de la question de l'adhésion à l'Internationale Communiste, laquelle était demandée par la gauche de l'USPD, mais était refusée par les autres fractions du parti au motif de la dictature exercée par le parti bolchevik²².

La gauche a fusionné peu de temps après, en décembre 1920, avec le KPD pour former le Vereinigte Kommunistische Partei Deutschlands [Parti communiste unifié d'Allemagne] (VKPD).

Avant d'en arriver à cette unification, d'importantes barrières, établies au cours de la révolution entre les deux parties, ont dû être franchies. Mais en même temps, il y avait eu depuis le début de la révolution un consensus très large entre la Ligue Spartacus et les Revolutionäre Obleute et leurs porte-parole à propos des buts globaux, des principes généraux comme la suppression des rapports capitalistes de production, de l'instauration de la République socialiste des conseils, de la nécessité de la dictature du prolétariat²³, aussi bien que concernant l'appréciation des résultats de la révolution de Novembre²⁴, ce qui s'exprimait aussi dans la fréquente unité d'action des deux groupes lors des manifestations berlinoises.

Et pourtant les négociations d'unification menées parallèlement au Congrès constitutif du KPD(S) entre le KPD(S) et les Revolutionäre Obleute ont échoué étant donné les

¹⁹ *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll* [Congrès de l'USPD, mars 1919, compte rendu], p. 3 sq.

²⁰ Voir le programme d'action de l'USPD, dans : *Protokoll über die Verhandlungen des außerordentlichen Parteitages in Leipzig vom 30 November. bis 6 Dezember 1919*, Berlin, sans date (désormais abrégé en : *USPD-Parteitag, Nov.-Dez. 1919 Protokoll*), p. 3 sqq.

²¹ Résultats des élections au Reichstag du 6-06-1920 (entre parenthèses les résultats des élections à l'Assemblée nationale) :

| | | | |
|------|-------------------------|---------------|------------------|
| SPD | 6 104 (11 509) millions | 21,6% (37,1%) | 102 (163) sièges |
| USPD | 5 047 (2 317) millions | 18% (7,6%) | 84 (22) sièges |
| KPD | 0,590 millions | 2% | 4 sièges |

D'après : *Dokumente zur deutschen Verfassungsgeschichte* [Documents relatifs à l'histoire de la Constitution allemande], édit par E.R. Huber, vol. III, Stuttgart 1966, p. 606 sq.).

²² Voir *Unabhängige Sozialdemokratische Partei. Protokoll der Reichskonferenz vom 1. bis 3. September zu Berlin* [Parti social-démocrate indépendant. Compte rendu de la Conférence nationale du 1 au 3 septembre à Berlin], Berlin, sans date, et *Protokoll über die Verhandlungen des außerordentlichen Parteitages in Halle vom 12. bis 17. Oktober* [Compte rendu sur les débats du Congrès extraordinaire de Halle du 12 au 17 octobre], Berlin, sans date.

²³ Voir Däumig : « Je n'ai jamais fait mystère du fait que, dans la conception fondamentale du système des conseils, rien ne me sépare des conceptions qui sont défendues par les communistes... » (Discours prononcé à l'Assemblée plénière des AuSRäte du Grand-Berlin le 8-03-1919, dans "Der Arbeiter-rat", n° 7 de 1919, p. 9).

²⁴ Voir Däumig : *Der erste Akt der deutschen Revolution!* [Le premier acte de la révolution allemande !], Conférence tenue dans l'assemblée des conseils ouvriers de l'USPD le 27-12-1918, Berlin, sans date. Däumig : « Nous devons être clairs sur le fait que ce qui s'est passé durant des premières semaines n'est vraiment que le tout premier pas de la révolution et qu'elle est très loin d'être une révolution sociale ». (*ibidem*, p. 1).

conditions que les Obleute posaient et qui étaient impossibles à satisfaire pour le KPD(S), et surtout en raison du reproche de « tactique putschiste » qu'ils lui adressaient²⁵. Ce reproche à l'adresse du Parti Communiste a sans cesse été fait par Däumig et Müller²⁶ afin probablement de prendre leurs distances avec l'activisme désorganisé de certaines fractions du KPD(S) qui discréditait l'ensemble de la gauche socialiste et qui l'exposait à des mesures de rétorsion de la part du gouvernement. Pour Däumig, Müller et les Revolutionäre Obleute, qui étaient les seuls à disposer d'une organisation relativement stable, mais différente d'une entreprise à l'autre, l'activisme de masse pratiqué par certains groupes de la Ligue Spartacus était de la « gymnastique révolutionnaire », tandis que ce qui importait au contraire pour eux, c'étaient des actions révolutionnaires bien préparées et organisées, et des grèves de masse.

Les différences entre la gauche de l'USPD et le KPD(S) au sujet des méthodes tactiques, et à plus long terme stratégiques, de réalisation des projections générales de but, et en fin de compte aussi et surtout au sujet des concrétisations structurelles de ces buts sous la forme des conceptions relatives aux conseils, ont empêché une alliance des Indépendants de gauche avec les communistes jusqu'à la fin de l'année 1920.

Le KPD(S) de son côté critiquait la « faiblesse ambiguë » de la gauche de l'USPD²⁷ : il critiquait dans le détail le fait qu'elle reste dans l'USPD²⁸, qu'elle élabore des modèles d'organisation pour un système économique des conseils et qu'elle croit pouvoir lancer la révolution prolétarienne avec des conseils économiques, alors que pourtant ce sont d'abord le pouvoir politique qui doit être conquis et la dictature du prolétariat qui doit être établie²⁹ (le KPD(S) se moquait du modèle d'organisation de Richard Müller, qui était expliqué par un schéma, en vue d'un système économique des conseils³⁰), de même qu'il critiquait la participation de la gauche de l'USPD au II^e Congrès des conseils « faussé » en raison des élections par district³¹.

Après que le nouveau cours, pris par le KPD(S) à la suite du Congrès d'octobre dans la question de la participation au parlement, dans la politique vis-à-vis des syndicats, et en ce qui concerne les conseils (en 1920, le KPD(S) mettait lui aussi au premier plan la révolutionnarisation des ouvriers au moyen de conseils économiques et du contrôle de la production), l'avait rapproché des positions de la fraction Däumig-Müller de l'USPD, après que, d'autre part, cette fraction de l'USPD avait été favorable à l'entrée dans la III^e Internationale et qu'elle en avait accepté les conditions d'admission, après que, également, les

²⁵ Voir à ce propos le rapport de Liebknecht sur ces négociations dans : *Der Gründungsparteitag der KPD* [Le Congrès constitutif du KPD], p. 270-280.

²⁶ Ainsi par exemple Richard Müller dans : “Der Arbeiter-rat”, n° 6 de 1919, p. 6 ; n° 11 de 1919, p. 6 ; Däumig dans : “Der Arbeiter-rat”, n° 2 de 1919, p. 11 ; n° 7 de 1919, p. 9 ; n° 20 de 1919, p. 3 sq. ; n° 28 de 1919, p. 2 ; à propos du congrès de l'USPD, mars 1919, *Protokoll*, p. 106, 118 sq. (L'exposé et la conclusion de Däumig à propos du Congrès de mars de l'USPD sont parus séparément : E. Däumig : *Das Räteystem*, Berlin, sans date).

²⁷ Voir : *Wo sind die Arbeiterräte ?* [Où sont les conseils ouvriers ?], dans : “Die Rote Fahne”, n° 35 du 21-02-1919 où sont citées par exemple les énonciations de R. Müller concernant la convocation d'un deuxième congrès : “Reconstruction de notre vie économique » comme objectif du congrès et « agir de manière rassurante sur les travailleurs d'Occident » comme but. Cf. “Kommunistische Räte-Korrespondenz”, n° 17 du 13-09-1919, p. 1 sq.

²⁸ Note absente. (NdT).

²⁹ *Idem*.

³⁰ Voir Radek : *Die Entwicklung der deutschen Revolution und die Aufgaben der Kommunistischen Partei* [Le développement de la révolution allemande et les tâches du Parti communiste], dans : “Die Internationale”, cahier 23 du 1-06-1920, p. 43.

³¹ Voir : *Die versagende Regie* [Une mise en scène ratée], dans : “Die Rote Fahne”, n° 49 du 13-04-1919, p. 2 sq. ; Ludwig : *Die Rolle der Arbeiterräte in der deutschen Revolution* [Le rôle des conseils ouvriers dans la révolution allemande], p. 12.

différences tactiques avaient été rendues caduques par l'évolution de la révolution, la voie menant au dépassement des différences et à la formation du VKPD était aplanie.

Cette fusion signifiait en même temps, en raison de l'échec de la révolution, la fin pour la République socialiste des conseils. Däumig a écrit, en pensant à la transformation de la revue "Der Arbeiter-rat", mais aussi en décrivant la situation : « "Der Arbeiter-rat" est mort – vive le "Kommunistische Gewerkschafter" »³².

1.- 3. 2 *Positions fondamentales des théoriciens du "pur système des conseils"*

Comme la Ligue Spartacus, les Indépendants de gauche considéraient eux aussi le remplacement de la démocratie parlementaire bourgeoise par une démocratie des conseils prolétarienne comme historiquement nécessaire. C'est dans ce sens que Däumig a dit lors du I^o Congrès des conseils :

« La vieille démocratie bourgeoise, avec son bulletin de vote et son parlementarisme, n'est pas un phénomène éternel ; elle a un caractère historique conditionnel et, de même que le socialisme monte en tant que principe fondamental du monde, de même cela implique aussi évidemment qu'à la démocratie bourgeoise doit succéder la démocratie prolétarienne : de même qu'elle trouve son expression organisationnelle dans le système des conseils. »³³.

La « vieille démocratie bourgeoise » est considérée comme un instrument de domination de la bourgeoisie et elle est désignée comme étant « formelle » étant donné que, d'une part, elle garantit certes au prolétariat des droits politiques, avec les élections générales et avec la participation parlementaire de ses partis, mais que, d'autre part, elle maintient la nature défavorisée, la servitude et la dépendance, du prolétariat dans le domaine économique. C'est la dépendance économique qui dénature la démocratie politique. C'est ainsi que, pour Däumig, le principe suivant est en vigueur : « Sans égalité de droits économique, pas d'égalité de droits politique »³⁴. C'est seulement « la création de l'égalité et de l'égalité de droits économiques et politiques » qui provoque « la réalisation de la démocratie »³⁵ ; c'est seulement au moyen du socialisme que pourra être créé « un système étatique et économique dans lequel le peuple en arrive réellement à la domination, à la démocratie »³⁶.

Le capitalisme avec la démocratie parlementaire d'une part, et le socialisme avec le système des conseils d'autre part, sont, d'après ces définitions, incompatibles ; l'on pense donc que l'on ne peut pas combiner les éléments d'un système avec ceux de l'autre système. « Lors de tout amalgame de l'idée des conseils avec la démocratie communément admise, c'est la première qui perd [nécessairement] au change... »³⁷. C'est la raison pour laquelle la contradiction de classe ne peut pas être masquée par le mélange des formes des deux

³² "Der Arbeiter-rat", n° 51/52, 1920, p. 1.

³³ *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll* [I^o Congrès des conseils des ouvriers et des soldats, compte rendu], p. 229.

³⁴ *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll* [Congrès de l'USPD, mars 1919, compte rendu], p. 101.

³⁵ *Ibidem*, p. 228.

³⁶ *II. Kongress der ABuSRäte, Protokoll* [II^o Congrès des conseils des ouvriers, des paysans et des soldats, compte rendu], p. 173.

³⁷ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung* [L'idée des conseils et sa réalisation], dans : "Die Revolution. Unabhängige sozialdemokratische Jahrbuch für Politik und proletarische Kultur", Berlin 1920, p. 92. Däumig : « Les défenseurs de la démocratie formelle et du parlementarisme actuel ont, de leur point de vue, tout à fait raison : l'idée des conseils et l'organisation qui est édiflée sur elle ne sont pas compatibles avec la démocratie qui, dans le cadre du monde capitaliste, ne peut signifier que l'égalité politique formelle » (*ibidem*, p. 90 sq., cf. aussi p. 85).

systèmes, étant donné que : « il n'y a pas de démocratie complète et de liberté politique tant qu'il y a une servitude économique. »³⁸.

C'est sur la base de ces prémisses que, lors du I^o Congrès des conseils, Däumig a posé l'alternative : « système des conseils ou Assemblée nationale » et qu'il a plaidé pour : « tout le pouvoir aux conseils ouvriers ! »³⁹; qu'il a rejeté par conséquent, lors du Congrès de mars de l'USPD, les propositions des membres de l'aile droite de la Social-démocratie Indépendante (par exemple de Hasse, de Kautsky, de Hilferding) d'association du système des conseils avec le parlementarisme :

« Le Parti doit se placer fondamentalement sur le terrain suivant : ou bien nous restons fidèles aux vieux principes parlementaires, ou bien nous prenons parti pour le système des conseils... L'on ne peut pas avoir les deux en même temps ! »⁴⁰.

Müller, Däumig et leurs amis, considéraient un couplage « de la démocratie socialiste, prolétarienne, avec la démocratie bourgeoise » comme impossible⁴¹.

C'est ce système des conseils exempt de tout compromis avec le parlementarisme bourgeois et le capitalisme que ses auteurs désignaient par le terme de « pur système des conseils »⁴² et qu'ils comprenaient de la manière suivante :

« Ce qui est consigné dans notre plan d'organisation, c'est l'idée pure, l'idée cohérente des conseils, qui ne connaît pas de pactisation avec la démocratie formelle et avec le parlementarisme, d'accommodement avec la vieille bureaucratie d'État au moyen de la greffe de ministres "socialistes", etc., de groupes de travail, de "parité", d'harmonie des intérêts avec la classe capitaliste des entrepreneurs... Le système des conseils que nous voulons imposer et pour lequel nous luttons veut faire du prolétariat... un facteur prépondérant dans la vie économique et transformer "la vieille chose pourrie de l'État" en un appareil d'auto-administration décentralisé, mais cependant encore unitaire, et dirigé par des points de vue qui sont placés sous le contrôle permanent de la collectivité... »⁴³.

³⁸ Däumig : *Rede auf der Versammlung der AuSRäte von Gross-Berlin am 31.1.1919* [Discours lors de l'assemblée des AuSRäte du Grand-Berlin le 31-01-1919], dans "Der Arbeiter-Rat", n° 2 de 1919, p. 14.

³⁹ *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 227, 229, 233, 281.

⁴⁰ *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 104.

⁴¹ R. Müller : *II. Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 191. En raison de l'évolution de la révolution, en particulier à cause de l'instauration du parlementarisme par l'Assemblée nationale, Däumig et Müller ont momentanément procédé à des réflexions sur la façon dont on pourrait transitoirement garantir le système des conseils par son intégration dans la Constitution, afin de pouvoir atteindre le but d'un pur pouvoir des conseils. C'est ainsi que Däumig a écrit : « Nous ne faisons pas mystère du fait que, pour nous, c'est le système des conseils qui est l'unique forme constitutionnelle correcte de l'État socialiste, et nous sommes également convaincus que le prochain développement révolutionnaire contribuera tout naturellement (!) à la victoire du système des conseils. Mais puisque l'Assemblée nationale n'a pas reconnu pour l'instant ce système comme fondement juridique de l'État, le Congrès des conseils (il est question du II^o Congrès des conseils revendiqué, V.A.) a posé l'exigence minimale que le système des conseils soit admis comme facteur ayant voix au chapitre dans la nouvelle Constitution. ». (cité d'après : *Die Unabhängigen und die AuSRäte* [Les Indépendants et les AuSRäte], dans : "Die Rote Fahne", n° 28 du 14-12-1919 ; cf. Däumig, dans : "Der Arbeiter-rat", n° 2 de 1919, p. 11 sq., 14 ; concernant la critique du KPD(S) à ces réflexions de Däumig, voir "Die Rote Fahne", *ibidem* ; et la défense de Däumig dans : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 229).

⁴² Le terme de « pur système des conseils » se trouve par exemple chez Däumig, *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 111.

⁴³ Däumig : *Auf ans Werk* [Allez, au travail], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 25 de 1919, p. 2.

Le système des conseils sous cet aspect est, pour Däumig et ses amis politiques, aussi bien un moyen pour créer la démocratie socialiste que la forme de cette démocratie elle-même, que son but⁴⁴.

En tant que but, il a pour contenu l'autodétermination de tous les membres de la société dans tous leurs domaines d'activité, c'est-à-dire « la production socialiste et une communauté qui s'administre elle-même » en tant que la nouvelle forme permettant de dépasser « l'État autoritaire » avec sa « façade républicaine »⁴⁵.

En tant que moyen, le système des conseils signifiait la forme de la dictature du prolétariat étant donné que, dans les conseils, c'est l'ensemble du prolétariat (défini comme « le peuple qui travaille, qui est actif »⁴⁶, comme la totalité des « personnes qui travaillent contre rétribution »⁴⁷, comme « les travailleurs intellectuels et manuels ») qui est organisé sur les plans politique et économique afin de placer les rapports de droit politiques sur une base tout à fait différente et ainsi de supprimer « la dictature d'une minorité dotée d'une supériorité économique », c'est-à-dire de la bourgeoise⁴⁸. Si les conseils sont créés sur cette large base et avec ces objectifs politiques et économiques, alors l'on peut, ainsi que Richard Müller le pense, « non pas parler de la domination d'une minorité, mais c'est là la vraie démocratie, la dictature du prolétariat, le pouvoir de l'ensemble du peuple qui travaille »⁴⁹.

La dictature du prolétariat est par conséquent comprise par Däumig et Müller de manière sociologique, comme par Marx et Engels, comme au début par Lénine dans *L'État et la révolution* et comme par Rosa Luxemburg ; mais, comme chez Lénine, Luxemburg et le KPD(S), elle reçoit une trace de la notion traditionnelle de la dictature dans la mesure où le droit de vote est attaché à l'appartenance de classe au prolétariat dans le sens défini plus haut, où la classe des détenteurs de capital est par conséquent exclue de toute participation politique étant donné qu'il apparaît absurde d'accorder, dans une organisation de lutte prolétarienne-anticapitaliste, un droit de participation à ceux dont on doit combattre le pouvoir social⁵⁰.

Mais si les théoriciens du pur système des conseils mettent toujours l'accent sur le fait que les conseils doivent faire fonction d'organes de rassemblement du prolétariat « au-dessus des partis »⁵¹, et « qu'ils n'ont pas à mener une politique de parti, mais une politique ouvrière révolutionnaire »⁵², cela signifie alors le refus strict de toute dictature d'une minorité, par l'intermédiaire des conseils, par un ou par le parti révolutionnaire, comme cela correspondait à la conception future de bolcheviks ou en partie à celle du KPD(S)⁵³. C'est ainsi que Däumig a écrit, de la même façon que Rosa Luxemburg :

⁴⁴ Voir Däumig : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 228.

⁴⁵ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 85.

⁴⁶ Däumig : *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 233.

⁴⁷ § 2 de la motion de l'USPD lors de l'assemblée plénière des conseils ouvriers du Grand-Berlin le 26-03-1919, dans R. Müller : *Was die Räte wollen und sollen !* [Que veulent et doivent faire les conseils !], Berlin, sans date, p. 31 (et aussi dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 7 de 1919, p. 6) ; cf. W. Koenen : *Deutschlands sozialistischer Räteaufbau* [L'organisation des conseils socialistes d'Allemagne], Halle, sans date, p. 4.

⁴⁸ Däumig : *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 233.

⁴⁹ R. Müller : *Was die Räte wollen und sollen !*, p. 39 (et aussi dans : "der Arbeiter-Rat" n° 9 de 1919, p. 8).

⁵⁰ Cf. Däumig, dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 20 de 1919, p. 3 ; von Oertzen, *ibidem*, p. 90 sq.

⁵¹ Koenen, *ibidem*, p.5.

⁵² Däumig : *Rede auf der Versammlung der Gross-Berliner AuSRäte von am 8. 3. 1919* [Discours lors de l'assemblée des AuSRäte du Grand-Berlin le 8-03-1919], dans "Der Arbeiter-Rat", n° 7 de 1919, p. 8.

⁵³ Däumig : « La révolution prolétarienne n'est pas une tentative désespérée d'une minorité pour façonner le monde par la violence selon ses idéaux, mais l'action des grandes masses du peuple qui se comptent par millions ». (*Blutigen Etappen !* [Étapes sanglantes !], dans "Der Arbeiter-Rat", n° 5 de 1919, p. 3).

« Une dictature qui ne se fonde pas sur les masses prolétariennes, mais seulement sur une minorité prolétarienne, et qui ne peut maintenir son pouvoir que par des moyens militaires, porte en elle le germe de sa chute »⁵⁴.

Dans le pur système des conseils, « pur » aussi bien vis-à-vis de la dictature d'un parti que des rapports avec le capitalisme et son système politique, les masses doivent prendre elles-mêmes leur destin en main et faire elles-mêmes l'histoire⁵⁵.

1.- 3. 3 Le “pur système des conseils”

1.- 3. 3. 1 Premières approches et leurs modifications au cours de la révolution

Dans la première période de la révolution, lorsque le choix entre le système des conseils et le parlementarisme était encore en suspens sur le plan théorique, le groupe qui gravitait autour de Däumig s'est engagé de manière résolue à remplacer, conformément à « la nécessité historique » et à la maturité de la situation révolutionnaire, la « démocratie bourgeoise » par la « démocratie prolétarienne », laquelle « trouve son expression organisationnelle dans le système des conseils »⁵⁶. Dans la situation historique concrète de décembre 1918, cette revendication signifiait le développement du système de conseils existant en une République des conseils d'Allemagne dans laquelle seuls les salariés auraient des droits politiques⁵⁷ ; dans ce contexte, la démocratie prolétarienne signifiait en même temps la dictature du prolétariat en tant que majorité du peuple qui s'émancipe de la dictature de la bourgeoisie au moyen de ses organes d'auto-administration et qui remplace « la vieille machine administrative »⁵⁸. Ce système des conseils devait être le fondement de la participation du peuple aux événements politiques. Pour rendre possible la socialisation, les personnes immédiatement impliquées, et donc les salariés, devaient participer directement et activement aux processus économiques ; ce sont les conseils, qui avaient au début la tâche de surveiller les directions d'entreprise, qui devaient être l'organisation indiquée pour cela⁵⁹.

De la même façon que dans les propositions de la Ligue Spartacus, nous trouvons ici de nouveau : 1. la dichotomie entre les conseils ouvriers politiques et les conseils (d'entreprise) économiques et 2. la prééminence chronologique de l'organisation politique des conseils en tant qu'instrument de pouvoir de la dictature du prolétariat, avec une collaboration étroite des organisations des conseils.

S'il transparaissait encore dans le discours de Däumig, lors du I^o Congrès des conseils, à côté d'une nette résignation fondée sur le développement prévisible de la restauration du parlementarisme bourgeois, l'espoir d'une autre phase de la révolution qui ferait pourtant de l'Allemagne une République des conseils, les changements de tendance des projets relatifs aux conseils de l'année 1919 montraient clairement que Däumig comptait de moins en moins pouvoir réaliser entièrement le système des conseils dans un temps envisageable.

⁵⁴ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 94.

⁵⁵ Cf. Däumig : *Irrungen und Wirrungen, Teil I* [Errements et confusions, Partie I], dans “Der Arbeiter-Rat”, n^o 20 de 1919, p. 2 sq.

⁵⁶ Däumig : *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 229.

⁵⁷ C'était la revendication de Däumig le 16-11-1918 devant le Comité exécutif de Berlin (voir Tormin : *Zwischen Räterediktatur und sozialer Demokratie* [Entre dictature des conseils et démocratie sociale], p.75).

⁵⁸ Däumig : *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 234.

⁵⁹ *Ibidem*, p. 234 sq.

Certes, la projection d'objectif du pur système des conseils dans l'économie et dans la politique⁶⁰, en tant qu'alternative au parlementarisme bourgeois qui est fondé sur l'État des partis, devait non seulement être maintenue, mais elle devait être aussi complétée sur le plan théorique ; et pourtant il était prévu un déplacement spécifique de phases lorsque les conseils politiques auraient été dépossédés de leur pouvoir ou liquidés de force par les troupes gouvernementales et que le mouvement des conseils s'appuierait pour l'essentiel sur les conseils d'entreprise. La République socialiste des conseils, avec ses conseils ouvriers politiques comme organes de la dictature du prolétariat, ne devait plus être le début, mais le produit final d'une longue évolution en vue duquel il faudrait travailler dans les conseils économiques⁶¹.

L'adaptation de la conception théorique à l'évolution historique est devenue on ne peut plus claire lorsque Däumig écrivait en date du 16 juin 1919 :

« La mise en œuvre du système des conseils devra passer par toute une série d'étapes avant que l'État de classe capitaliste actuel ait été transformé en appareil d'auto-administration, fondé sur la forme socialiste de production, des membres égaux et libres de la société. »⁶².

1.- 3. 3. 2 *Les étapes de la réalisation du "pur système des conseils"* *(la phase préparation, la révolution, la phase postrévolutionnaire, les conseils dans la société communiste)*

Däumig divise l'évolution du système des conseils en les périodes suivantes :

- a) « Dans le système des conseils, c'est la dictature du prolétariat qui doit être tout d'abord préparée sur le plan organisationnel.
- b) Deuxièmement, le pouvoir politique doit être conquis avec lui et
- c) troisièmement, après la victoire qui a eu lieu, la dictature du prolétariat doit être mise en œuvre aussi bien dans le processus économique que dans l'appareil de l'État. »⁶³.
- d) Finalement, le système des conseils est la forme d'organisation de l'autogestion démocratique des masses dans le socialisme une fois réalisé⁶⁴ et « l'organisation administrative de la production socialiste »⁶⁵.

Dans la suite, je chercherai à ranger les différentes approches de la conception du pur système des conseils, ainsi que les projets plus ou moins détaillés, produits pour différentes raisons, en vue d'un système des conseils, dans ces étapes de la révolution formulées par Däumig. L'hypothèse qui sous-tend cette démarche, c'est que les idées développées à différentes époques sont rapportées à chaque fois à une étape déterminée de l'ensemble du

⁶⁰ Je considère par conséquent, contrairement à E. Ertl (*Alle Macht an den Räten ?* [Tout le pouvoir aux conseils ?], p. 88 sqq.) que le pur système des conseils n'est pas conçu seulement comme l'ossature d'une forme économique, mais aussi d'une forme politique.

⁶¹ Voir par exemple R. Müller : *Der Aufbau Deutschlands und das Räte-system* [La reconstruction de l'Allemagne et le système des conseils], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 12 de 1919, p. 8.

⁶² Däumig : *Irrungen und Wirungen I*, *ibidem*.

⁶³ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 94, et de manière analogue : Seidel : *Gewerkschaftsbewegung und Räte-system* [Mouvement syndical et système des conseils], p. 32 sq. et *Material zum Aufbau der sozialistischen Rätevereinigungen Deutschlands* [Matériel pour l'organisation de l'association socialiste des conseils d'Allemagne], p. 3.

⁶⁴ Däumig : *Irrungen und Wirungen I*, *ibidem*.

⁶⁵ Däumig : *Zu neuen Ufern* [Vers de nouvelles rives], dans : "Die Republik", n° 111 du 4-06-1919 (dans cet article, il y a la même division des phases de développement).

processus révolutionnaire, et donc qu'elles peuvent être utilisées sans trop forcer pour l'étape correspondante du schéma de phases décrit par Däumig en vue de la présentation du système des conseils. La difficulté réside dans le fait que le schéma des phases de la révolution, qui ressemblent à quelque chose près à celui du KAPD, est en rapport inversement proportionnel au cours de révolution allemande, et que, lors de l'utilisation de ce schéma fondé sur le développement défavorable de la révolution et du changement d'orientation de la stratégie, dont témoigne le schéma des phases, lors d'une évolution à long terme, les idées relatives aux conseils de la première phase de la révolution, en particulier si elles se réfèrent aux conseils politiques et à la structure étatique de la dictature du prolétariat, ne sont présentés qu'en partie selon la conception élaborée ultérieurement du système économique des conseils⁶⁶.

a) La phase de préparation

Dans la phase de préparation organisationnelle intensive de la révolution, l'organisation des conseils est établie à l'intérieur du système économique capitaliste existant et de la démocratie parlementaire, et ce par conséquent par ceux qui ont à souffrir sous les contraintes actuelles et les injustices de « l'exploitation capitaliste et de la privation de droits politiques » et qui veulent supprimer cette situation inique, et donc par « la masse du prolétariat ayant des sentiments révolutionnaires »⁶⁷. C'est seulement la fondation du système des conseils sur ces couches qui garantit son caractère révolutionnaire et qui fournit la condition pour créer un nouveau système politique et économique dans l'avenir⁶⁸.

Il résulte de ces réflexions les dispositions suivantes pour la mise sur pied de l'organisation des conseils :

1. Le droit de vote est lié à l'appartenance à la classe du prolétariat (les prolétaires sont « tous les travailleurs manuels et intellectuels qui sont contraints de vendre leur force de travail au capital »⁶⁹) ;
2. le système des conseils est une organisation destinée à rassembler le prolétariat en vue de la lutte contre les rapports capitalistes de production et contre l'État bourgeois⁷⁰ ;

⁶⁶ H. Ströbel (*Die deutsche Revolution* [La révolution allemande], Berlin 1922, 3^e édition, p. 166 sqq.) interprète aussi les propositions de Däumig comme des conceptions pour les différentes phases de la révolution. Implicitement, en parallèle, la thèse grossièrement simplificatrice d'Eugen Prager, à savoir que Däumig, dans ses propositions relatives aux conseils, « n'aurait pas pris en compte la véritable situation économique et politique » (*Geschichte des USPD* [Histoire de l'USPD]) doit être réfutée.

⁶⁷ Däumig : *Irrungen und Wirrungen I*, *ibidem*, p. 3.

⁶⁸ Voir *ibidem*, p. 4.

⁶⁹ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 87; et de manière analogue la définition du prolétariat chez Fr. M. Minck : *Räte-Sozialismus* [Socialisme des conseils] (Berlin 1920), p. 59. Marx définit encore le prolétariat comme la classe des travailleurs modernes « qui ne vivent qu'à la condition de trouver du travail et qui n'en trouvent que si leur travail accroît le capital » (*Kommunistisches Manifest* [Manifeste communiste], MEW 4, p. 468). C'est sur cette toile de fond que la modification de la notion de "prolétariat" dans le groupe qui gravite autour de Däumig devient claire : étant donné la différenciation par couches des salariés dans la société hautement industrialisée, il n'existe plus qu'un critère objectif pour l'appartenance au prolétariat : c'est la vente de la force de travail ; tout autre critère est devenu un problème de conscience. Cela implique que certains groupes du prolétariat ont déjà la conscience "correcte", et que d'autres ont la conscience "erronée", qu'il est encore nécessaire d'éclairer. Von Oertzen, avec l'aide de Theodor Geiger, calculait (*Die soziale Schichtung des deutschen Volkes* [La stratification sociale du peuple allemand], Stuttgart 1932, p. 22 sq.) que, d'après cette définition extensive, environ 81,3% de l'ensemble de la population (y compris « les journaliers (prolétaires) travaillant pour leur propre compte ») devaient être attribués au prolétariat (von Oertzen : *Die Probleme der wirtschaftlichen Neuordnung und Mitbestimmung in der Revolution vor 1918* [Les problèmes de la réorganisation économique et de la cogestion dans la révolution avant 1918], p. 109 sq., Annexe 5).

⁷⁰ Cf. Däumig : *II Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 168 ; Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem* ; Däumig : *Irrungen und Wirrungen*, *ibidem*, p. 2 sq. ; *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 105 ; Koenen, *ibidem*, p. 4 sq.

3. en conséquence, à long terme, les partis sont superflus dans le système des conseils, et donc, étant donné qu'après tout il existe encore des partis, les conseils représentent, conformément à l'idée de l'unité, un cadre au-dessus des partis dans lequel les controverses des partis politiques peuvent être évacuées puisque c'est le devoir des partis révolutionnaires d'éduquer le prolétariat dans les conseils en faveur du socialisme et de l'instauration du système des conseils, ainsi que de surmonter peu à peu l'égoïsme de parti et les « conflits intérieurs relatifs aux partis politiques »⁷¹ ;
4. le système des conseils a sa base « dans les sources de la production capitaliste, c'est-à-dire les entreprises »⁷².

C'est en particulier ce dernier point qui fournit l'indication que, dans sa première phase de développement, le système des conseils doit se déployer comme l'organisation économique de classe à l'intérieur de l'État capitaliste. Cependant, en tant qu'organisations économiques, les conseils ont déjà aussi, en vertu de leur dynamique révolutionnaire, une importance politique. En effet, c'est en eux que le prolétariat révolutionnaire crée les premiers organismes d'autodétermination qui, de par leur structure d'organisation, représentent un contre-modèle de la domination bourgeoise dans tous les domaines économiques et politiques.

Le but, c'est un système de conseils qui se constitue à partir des conseils d'entreprise particuliers, qui s'étend à tous les domaines économiques et qui se prolonge par-dessus le marché vers tous les niveaux administratifs jusqu'à celui du Reich. Il doit prendre progressivement de plus en plus en mains, aussi bien dans les domaines particuliers que dans l'ensemble de la société, les fonctions de contrôle et en fin de compte de planification et de direction. C'est ainsi que les salariés obtiendraient graduellement davantage d'influence, et finalement une influence décisive, sur les événements économiques. Le système des conseils seraient de la sorte un instrument du « socialisme pratique »⁷³.

Au cours de cette période⁷⁴, ainsi que lors des suivantes, le système des conseils se fonde sur les entreprises en tant « qu'unités de la vie économique les plus petites, socialement productives »⁷⁵, c'est-à-dire sur les conseils d'entreprise élus dans toutes « les entreprises

⁷¹ Däumig : *II Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 168 ; Däumig : *Partei und Rätesystem* [Parti et système des conseils], dans : “Der Arbeiter-Rat”, n° 37 de 1919, p. 3 ; *USPD-Parteitage, Protokolle, März 1919*, p. 106, et *nov/déc 1919*, p. 242 sq. 247 ; éditoriaux dans : “Die Republik”, n° 101/18 d'avril 1919 ; Koenen, *ibidem* ; *Material zum Aufbau der sozialistischen Rätevereinigung Deutschlands*, p. 6.

⁷² Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung, ibidem*, p. 87.

⁷³ *Ibidem*, p. 86.

⁷⁴ C'est le plan d'organisation de Richard Müller qui, en ce qui concerne la première étape, présentait la conception la plus complète du système économique des conseils ; comme les idées de Däumig sur la révolution par étapes, il date de la phase de la privation complète de pouvoirs des conseils ouvriers politiques et de la concentration du mouvement des conseils sur les conseils d'entreprise : *Richtlinien für das Rätesystem zur wirtschaftlichen Betätigung im sozialistischen Produktionsprozess* [Lignes directrices pour le système des conseils en vue de l'activité économique dans le processus de production socialiste] (adopté lors de l'assemblée générale des conseils ouvriers du Grand-Berlin le 26-06-1919 (voir “Der Arbeiter-Rat”, n° 25 de 1919, p. 3 sq.), d'après Schneider-Kuda (*Arbeiterräte in Novemberrevolution* [Les conseils ouvriers dans la révolution de Novembre], p. 86) le 29-08-1919. Ces lignes directrices sont republiées dans : “Der “Arbeiter-Rat” n° 25 de 1919, p. 3 sq., et présentées sous le forme de graphique dans : *ibidem*, n° 27 de 1919, p. 8 sq. ; elles ont été exposées et expliquées par R. Müller, en tant que représentant de l'Opposition, lors du X^e Congrès des syndicats d'Allemagne à Nuremberg et elles ont été rejetées par le Congrès (*Protokoll*, p. 33-36, 470 sqq.). Il faut considérer la requête de l'USPD lors de l'assemblée générale des conseils ouvriers du Grand-Berlin du 26-03-1919 comme un travail préparatoire à ces lignes directrices (texte dans : R. Müller : *Was die Räte wollen und sollen !*, p. 31 sq., et dans : “Der Arbeiter-Rat”, n° 7 de 1919, p. 6 sq.).

⁷⁵ Däumig : *Irrungen und Wirrungen Teil II*, dans : “Der Arbeiter-Rat”, n° 21 de 1919, p. 4

artisanales, commerciales, industrielles, étatiques, communales, régionales et forestières, de même que dans les catégories professionnelles indépendantes »⁷⁶.

Les conseils d'entreprise devront être élus dans « chaque entreprise indépendante » par tous les « travailleurs intellectuels et manuels » âgés de plus de 18 ans, et de ce fait les groupes d'employés et d'ouvriers y sont nécessairement représentés (en fonction de leur force numérique respective ?)⁷⁷. « Là où une entreprise comprend plusieurs établissements ou bien des départements autonomes, un conseil d'entreprise est élu pour chaque établissement. Ces conseils d'entreprise se réunissent dans un conseil d'entreprise global... »⁷⁸. Les départements particuliers des entreprises doivent être représentés dans les conseils d'entreprise⁷⁹ ; mais, à la différence des propositions du KPD(S), il n'a pas été envisagé la formation de conseils de départements spécifiques dans les grandes entreprises. « Les petites et moyennes entreprises ayant la même production » sont rassemblées « dans les conseils locaux ou de district »⁸⁰. « Les petits entrepreneurs indépendants et autres groupes professionnels, qui ne peuvent pas être regroupés dans les entreprises, élisent par district un conseil d'entreprise commun (conseil de profession) dans les communes, dans les chefs-lieux de canton, ou dans les grandes villes. »⁸¹.

La tâche des conseils d'entreprise consiste à superviser et à gérer « toutes les affaires de l'entreprise en commun avec la direction de l'entreprise »⁸². Avant que cette large collaboration ne soit atteinte, les conseils d'entreprise devront se limiter aux activités que Richard Müller indiquait en mars 1919 :

« Il est fait appel aux conseils d'entreprise pour le règlement de toutes les questions concernant les conditions des ouvriers et des employés. C'est à eux qu'il revient d'assurer la poursuite et l'augmentation de la production dans l'entreprise et à veiller à éliminer tous les blocages qui se manifesteraient... Les conseils ouvriers doivent régler les différends entre les travailleurs et ils répondent de tous les incidents devant les conseils ouvriers ainsi qu'également devant leurs électeurs. »⁸³.

L'organisation suivante du système des conseils, qui est à mettre sur pied sur la base des conseils d'entreprise et de profession, doit au bout du compte, à la fin de la première étape de la révolution, être structurée de deux manières : horizontalement et verticalement, c'est-à-dire d'une part territorialement et d'autre part par branches économiques⁸⁴.

La « République allemande » est conçue comme une « unité économique » et elle doit être « administrée centralement »⁸⁵. Cette unité économique nationale est subdivisée en 20-30 districts économiques⁸⁶ qui doivent être formés en tenant compte des points de vue aussi

⁷⁶ R. Müller : *Forderungen für die Räteverfassung § 3* [Dispositions pour une Constitution des conseils § 3], dans : *Was die Arbeiterräte wollen und sollen !*, p. 31.

⁷⁷ R. Müller : *Richtlinien für das Räteystem, ibidem* ; *Die Organisation der Arbeit § 2* [L'organisation du travail §2] ; et *Wahl und Zusammensetzung der Betriebsräte § 3* [Élections et regroupement des conseils d'entreprise § 3].

⁷⁸ *Ibidem, Die Organisation der Arbeit, § 3.*

⁷⁹ *Ibidem, Wahl und Zusammensetzung der Betriebsräte, § 1.*

⁸⁰ *Ibidem, Die Organisation der Arbeit, § 4.*

⁸¹ *Ibidem, § 5.*

⁸² *Ibidem, § 2.*

⁸³ Müller : *Forderungen für die Räteverfassung, ibidem.*

⁸⁴ Dans son discours devant l'assemblée générale des conseils ouvriers du Grand-Berlin, le 26-06-1919, R. Müller a expliqué l'organisation des conseils économiques en s'appuyant sur les lignes directrices pour le système des conseils (M. : *Der Neuaufbau des deutschen Räteystems* [La réorganisation du système des conseils allemand], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 27 de 1919, p. 7 sq.).

⁸⁵ R. Müller : *Die Richtlinien für das Räteystem, ibidem § 1.*

⁸⁶ Müller : *Der Neuaufbau des deutschen Räteystems, ibidem*, p. 7. Däumig ne croyait pas encore à cette possibilité ; c'est pour cette raison qu'il prévoyait que les anciennes limites administratives-techniques seraient

bien historiques et culturels qu'économiques, géographiques et de desserte⁸⁷. Dans les districts économiques, « les personnes qui sont actives dans la production sont rassemblées dans des organisations de district »⁸⁸.

Le regroupement a lieu de la manière suivante : les conseils d'entreprise sont réunis à l'intérieur de leurs branches économiques respectives, et ce en 14 groupes :

- « 1. Agriculture, horticulture, élevage, sylviculture, pêche.
2. Industrie minière, métallurgie, salines, extraction de la tourbe.
3. Industrie des matériaux de construction, industrie du bâtiment.
4. Industrie des métaux.
5. Industrie chimique.
6. Industrie textile, confection.
7. Industrie du papier, industrie graphique.
8. Industrie du cuir et de la chaussure.
9. Industrie du bois et de la sculpture sur bois.
10. Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac.
11. Système bancaire, des assurances et du commerce.
12. Transports.
13. Employés et ouvriers des entreprises de l'État et des communes.
14. Professions libérales. »⁸⁹.

Pour chacun de ces 14 groupes, un “conseil de groupe de district” est constitué au niveau du district économique, et c'est ainsi qu'il existe des conseils de groupes de district pour l'agriculture, l'exploitation des mines, etc. Les salariés des entreprises et des professions élisent directement leurs délégués (qui sont proposés par les conseils d'entreprise ou de profession) pour chaque conseil de groupe de district respectif, lequel doit être composé d'environ 100 à 150 personnes. Étant donné que les conseils de groupe de district ne peuvent pas travailler en permanence dans cette composition, l'assemblée plénière doit désigner un “comité directeur” apte à travailler de manière permanente⁹⁰.

Les conseils de groupe de district sont réunis alors dans un “conseil économique de district” qui se compose de 200 à 300 membres et qui élit lui aussi en son sein un comité exécutif. Les membres des conseils économiques de district sont délégués par les conseils de groupe de district⁹¹.

La suite de l'organisation prévoit une centralisation des conseils de groupe de district des différentes branches économiques en des “conseils de groupe du Reich” correspondants.

dans un premier temps conservées, et donc que l'on devrait élire des conseils de district et de Land (voir Däumig : *Irrungen und Wirrungen Teil I*, dans : “Der Arbeiter-Rat”, n° 20 de 1919, p. 3). Mais fondamentalement il était favorable à la suppression des anciennes limites administratives et à la création de districts économiques, car c'est ainsi que serait produite la base d'un État unitaire auquel il aspirait et qui s'organiserait à partir des conseils (voir Däumig : *Rede auf der Versammlung der AuSRäte von Gross-Berlin am 31.1.1919*, dans “Der Arbeiter-Rat”, n° 2 de 1919, p. 13.).

⁸⁷ Voir : *Deutschlands Gliederung in Wirtschaftsbezirke* [La division de l'Allemagne en districts économiques], dans : *Material zum Aufbau der sozialistischen Rätevereinigung Deutschlands*, p. 13 sqq. (il y a là aussi des propositions concrètes pour la sectorisation de l'Allemagne en districts économiques, p. 15-25).

⁸⁸ R. Müller : *Die Richtlinien für das Räteystem*, *ibidem* § 2.

⁸⁹ *Ibidem* §4. Il en est encore de même dans : *Die nächsten Aufgaben der revolutionären Arbeiterschaft zur Verwirklichung eines Räteystems zur wirtschaftlichen Betätigung (Richtlinien für die revolutionäre Rätevereinigung des Wirtschaftsbezirkes Gross-Berlin)* dans : *Material zum Aufbau der sozialistischen Rätevereinigung Deutschlands*, p. 26 sq.; là, ces “groupes principaux”, de la même manière que dans la représentation graphique de Müller, sont subdivisés en “sous-groupes”, mais de façon encore plus différenciée.

⁹⁰ Müller : *Der Neuaufbau des deutschen Räteystems*, *ibidem*, p. 10 ; *Richtlinien für das Räteystem...*, *ibidem* § 6.

⁹¹ Müller, *ibidem*, *Richtlinien...*, § 7.

Ces instances centrales des 14 branches économiques sont formées des délégués des conseils de groupe de district⁹². Bien que Müller n'en dise rien, il est probable qu'un comité exécutif doive également être élu dans chacun des conseils de groupe du Reich. Chaque conseil de groupe du Reich « peut constituer des commissions particulières afin de régler toutes les questions qui lui incombent, commissions qui peuvent être complétées par des experts. »⁹³.

De leur côté, les différents conseils de groupe du Reich envoient (conformément au « rapport des nombres totaux des salariés dans les groupes respectifs ») des délégués au « conseil économique du Reich », lequel représente le regroupement des conseils de groupe du Reich et par conséquent le sommet organisationnel de l'ensemble du système économique des conseils⁹⁴. Cependant, le conseil économique du Reich n'est constitué que pour moitié par les représentants des 14 conseils de groupe du Reich, car, pour l'autre moitié, il doit être constitué de représentants de l'organisation des consommateurs sur laquelle il n'est donné aucun détail⁹⁵.

C'est ainsi que serait créé un système des conseils organisé de manière strictement hiérarchique dans lequel les conseils d'entreprise et les conseils de groupe de district seraient les seuls à être élus directement. Cette « organisation centrale qui réunit toute la vie du peuple et de l'économie » a pour tâche de planifier et de régir au plan régional et au plan national la production des branches économiques particulières ainsi que l'ensemble de l'économie nationale.

Le fonctionnement de ce système suppose déjà une large déresponsabilisation des entrepreneurs et la possibilité pour les travailleurs d'une intervention d'une grande amplitude dans les pouvoirs et les libertés de décision de chaque entreprise. Oui, les dispositions de fonctionnement pour les conseils de groupe des districts et du Reich, de même que pour les conseils de district et le conseil économique du Reich⁹⁶, vont en cela si loin qu'ils nécessitent en fait des rapports socialistes de production.

Cela signifie que le prolétariat, grâce à son organisation de lutte et d'auto-administration, devrait s'être emparé, à l'intérieur du système politique et économique du capitalisme, d'une grande partie du pouvoir économique, ce qui suppose cependant qu'il ait une influence politique décisive et qu'il dispose des moyens étatiques du pouvoir.

Sans la concentration du pouvoir politique dans les mains des travailleurs, la mise en place des conseils économiques des niveaux supérieurs et l'accomplissement des tâches qui leur sont fixées sont impossibles, étant donné qu'il est vraisemblable que les possesseurs de capital ne trouveront pas à leur goût les vastes compétences de planification et d'intervention des salariés ou de leurs conseils que Müller projetait et qu'ils feront tout, grâce à leur pouvoir économique et politique, pour détruire l'organisation des conseils comme cela a eu lieu bien

⁹² *Richtlinien...*, § 8.

⁹³ *Ibidem*, § 9.

⁹⁴ *Ibidem*, § 12.

⁹⁵ Note absente. (NdT).

⁹⁶ Dans le détail, les lignes directrices disposent ce qui suit :

« 6 ... Le conseil de groupe de district contrôle et règle la production dans le district en fonction des décisions qui seront prises par le conseil de groupe du Reich. À l'intérieur du district, c'est le conseil de groupe de district qui est l'instance suprême pour la décision concernant toute question relative aux conditions de production. ».

7 ... C'est le conseil économique de district « qui tranche les différends relatifs aux compétences entre les groupes existant dans le district ; les questions concernant la production et l'économie qui ne peuvent être réglées qu'à l'intérieur du district sont elles aussi soumises à la décision du conseil économique de district. ».

...

9 « C'est le conseil de groupe de district ... qui doit régler, en fonction du plan économique général fixé par le conseil économique du Reich, le mode et l'ampleur de la production, la fourniture et la distribution des matières premières, l'écoulement des produits, de même que toutes les questions qui concernent le groupe. ... ».

sûr effectivement en 1919. Les objectifs mentionnés sont par conséquent plutôt valables pour la troisième et la quatrième phase de la révolution.

En revanche, les objectifs de la première phase pourraient être 1°) la conquête du contrôle de la production dans l'entreprise et dans l'ensemble de l'économie⁹⁷ ainsi que des droits de cogestion, comme ils ont été ambitionnés par l'association des conseils :

- « 1. Recensement complet des entreprises...
2. Surveillance – contrôle – droit de cogestion des entreprises par les conseils d'entreprise.
 - a) dans la direction technique,
 - b) dans la production,
 - c) dans la direction commerciale
 - d) dans toutes les questions de l'entreprise relatives aux salaires et au travail.
3. Préparation de la socialisation de la branche d'industrie. »⁹⁸.

et 2°) l'établissement d'un contre-pouvoir politique et économique du prolétariat sous la forme d'un système des conseils qui serait garanti constitutionnellement par le fait que le conseil économique du Reich se constituerait, à côté du parlement élu au suffrage universel, en Seconde chambre ("Rätehaus" ou "Rätekommer" [maison ou chambre des conseils]), qui serait compétente surtout concernant les questions économiques, mais qui serait aussi investie d'un droit égal de codécision pour tous les autres projets de loi⁹⁹. Ce système des conseils signifierait certes de manière transitoire et constitutionnelle un compromis avec le parlementarisme, mais il ne signifierait pas pour autant un compromis avec le capitalisme, puisqu'il est fondé sur des élections purement prolétariennes et que les entrepreneurs n'y sont pas représentés. Ceci est une différence importante avec les plans présentés dans le SPD par Cohen et Kaliski, ainsi que par Sinzheimer.

Puisque dans cette première étape sur le chemin du socialisme accompli et de la République de conseils, les entrepreneurs et les possesseurs de capital ne peuvent pas être totalement privés de leurs pouvoirs, c'est le contrôle des activités internes à l'entreprise et concernant l'ensemble de l'économie qui devait préparer de manière organisationnelle la socialisation des phases ultérieures et former le prolétariat à cette tâche ; mais cela n'exclut pas que, déjà dans la première phase, certaines industries-clés soient socialisées¹⁰⁰.

La logique du système économique des conseils projeté, de même que le postulat du système des conseils en tant que l'organisation du rassemblement de l'ensemble du prolétariat qui s'autodétermine, qui défend lui-même ses intérêts, a pour conséquence que les syndicats deviennent superflus et que leurs fonctions restantes sont transférées au système des conseils.

⁹⁷ À peu près dans le sens des « mesures pour le maintien et l'assurance de la production » qui ont été élaborées par le comité exécutif de Berlin et qui ont été proposées le 21-02-1919 au gouvernement du Reich, mais qui ont été rejetées par celui-ci (voir Müller : *Was die Räte wollen und sollen !*, p. 29 sq., et dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 7 de 1919, p. 5 sq.).

⁹⁸ *Material zum Aufbau der sozialistischen Rätevereinigung Deutschlands*, p. 30.

⁹⁹ Ce compromis temporaire du système des conseils ayant pour but le socialisme avec le parlementarisme bourgeois est pour Däumig l'exigence minimale adressée à l'Assemblée nationale (voir Däumig : *Der zweite Rätekongress, seine Gegner und seine Aufgaben* [Le II° Congrès des conseils, ses adversaires et ses tâches], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 2 de 1919, p. 17 ; cf. Däumig, *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 229). Müller considérerait lui aussi, sous l'influence du II° Congrès des conseils, la formation d'un parlement des conseils en tant que seconde chambre comme méritant d'être envisagée durant une période transitoire (voir Müller : *Der Aufbau Deutschlands und das Räte-system*, dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 12 de 1919, p. 8 et *Was die Arbeiterräte wollen und sollen !*, p. 2 ; voir *ibidem*, p. 9, annexe 4.).

¹⁰⁰ Voir von Oertzen : *Betriebsräte und Novemberrevolution*, p. 100 sq. ; Seidel : *Gewerkschaftsbewegung und Räte-system*, p. 34 sq., 52.

Les syndicats sont considérés comme « historiquement nécessités » par le capitalisme, ce qui implique qu'ils peuvent même devenir obsolètes dans une autre situation historique, par exemple dans celle du socialisme en voie de développement¹⁰¹.

Tandis que les syndicats eux-mêmes essayaient, et ce au bout du compte avec succès, de « transformer les conseils d'entreprise en fonctionnaires des syndicats »¹⁰², Richard Müller prédisait, pour un système des conseils développé de manière cohérente, « que les syndicats ne se maintiendraient pas, mais qu'ils seraient absorbés par le système des conseils. Par conséquent, celui qui voulait le système des conseils devait rejeter les syndicats. »¹⁰³.

Mais tant que cet objectif ne sera pas atteint, les syndicats, qui ne sont pas à écarter et à ignorer en tant que phénomène historique ainsi qu'en vertu de leur étonnante croissance d'après-guerre, seront nécessaires durant les trois premières phases de la révolution en vue de la mise sur pied du système des conseils¹⁰⁴. La condition pour cela, c'est toutefois l'aménagement « des syndicats en organisations de lutte du prolétariat contre le mode de production capitaliste »¹⁰⁵, la révolutionnarisation interne des syndicats ; c'est pour cela que la sortie individuelle ou de masse des syndicats est désapprouvée, et que l'organisation d'entreprise et l'union ouvrière sont également rejetées¹⁰⁶.

Concernant la révolutionnarisation des syndicats, le prolétariat révolutionnaire doit modifier les vieilles organisations du syndicat en deux étapes :

1. Il doit écarter « la bureaucratie syndicale vraiment contre-révolutionnaire »¹⁰⁷, laquelle a développé à l'intérieur de l'État autoritaire capitaliste lui-même des structures d'État autoritaire qui, au lieu de satisfaire à leur mission historique et de mener le combat des travailleurs contre les rapports capitalistes de production, sont devenues elles-mêmes des quasi-organes de l'État¹⁰⁸, qui, avec leur tactique, soutiennent le capitalisme en intégrant le

¹⁰¹ Däumig : *Rede auf der Versammlung der AuSRäte von Gross-Berlin am 31.1.1919*, dans "Der Arbeiter-Rat", n° 2 de 1919, p. 13 ; *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 23.

¹⁰² Il en est ainsi également pour Cohen selon Däumig : *Hie Gewerkschaft ! Hie Betriebsorganisation !* [Vive (?) le syndicat ! Vive (?) l'organisation d'entreprise !], dans E. Däumig/R. Müller : *Hie Gewerkschaft ! Hie Betriebsorganisation !*, Berlin sans date (1919), cité d'après Schneider/Kuda : *Arbeiterräte in der Novemberrevolution*, p. 97 ; dans un premier temps, les syndicats libres ont tenté de repousser les conseils vers le domaine politique et ils ont déclaré que l'économie était leur seul champ d'activité (voir Lederer : *Die Gewerkschaftsbewegung 1918/1919* [Le mouvement syndical 1918/1919], dans : "Archiv f. Sozialwissenschaft und Sozialpolitik", vol. 47, 1920/21, p. 245 sq. ; cf. "Der Arbeiter-Rat", n° 9 de 1919, p. 21), et lorsque cela a échoué et que le mouvement des conseils d'entreprise a englobé des cercles de plus en plus vastes de travailleurs, ils ont essayé, en concédant un élargissement des comités ouvriers en conseils d'entreprise, « d'intégrer les conseils d'entreprise dans la structure organisationnelle des syndicats » (Sennholz : *Gewerkschaften und Räte nach dem 1. Weltkrieg* [Syndicats et conseils après la 1^o Guerre mondiale], thèse, Cologne 1949, p. 24 ; cf. Lederer, *ibidem*, p. 247 sq., ainsi que le projet de la conférence du comité directeur des syndicats libres du 25-04-1919 (ici d'après : "Sozialistische Monatshefte", vol. 52, cahier 11/12 1919, p. 478 sq.), dans lequel, aux points 6 et 7, les conseils d'entreprise étaient assignés à des tâches de pure politique sociale et étaient pour le reste soumis aux syndicats). Cf. Seidel : *Gewerkschaftsbewegung und Räte-system*, p. 40 sqq.

¹⁰³ Prager : *Geschichte der USPD* [Histoire de l'USPD], p. 192 ; de même Rich. Schaefer : *Gewerkschaften und Räteorganisation* [Syndicats et conseils d'entreprise], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 2 de 1919, p. 8.

¹⁰⁴ R. Müller : *Hie Gewerkschaft ! Hie Betriebsorganisation !*, cité d'après : Schneider/Kuda, *ibidem*, p. 100.

¹⁰⁵ *Die Zentrale der Betriebsräte zur Gewerkschaftsfrage* [La centrale des conseils d'entreprise et la question des syndicats], dans : *Material zum Aufbau der sozialistischen Rätevereinigung Deutschlands*, p. 37-40, ici : p. 38.

¹⁰⁶ Cf. *ibidem*, p. 39 ; Däumig : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 245 ; cf. Däumig et Müller, lors de l'assemblée générale des conseils ouvriers du Grand-Berlin le 7 octobre 1919 au cours de laquelle on en est venu, à propos de la question de l'organisation d'entreprise, à la sortie de la fraction du KPD(S) de l'assemblée générale (voir le compte rendu dans "Freiheit", n° 488 du 8-10-1919, supplément, et "Der Arbeiter-Rat", n° 35 de 1919, p. 9 sq.).

¹⁰⁷ Däumig : *Hie Gewerkschaft ! Hie Betriebsorganisation !*, cité d'après : Schneider/Kuda, *ibidem*, p. 98 ; de même, Willy Wille : *Die Stellung der Anhänger des Räte-systems zu den Gewerkschaften* [La position des partisans du système des conseils vis-à-vis des syndicats], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 15 de 1919, p. 14.

¹⁰⁸ H. Böhme : *Prolegomena zu einer Sozial- und Wirtschaftsgeschichte Deutschlands im 19. und 20. Jahrhundert* [Prologomènes à une histoire sociale et économique de l'Allemagne au XIX^e et XX^e siècle],

prolétariat dans cet État et dans ce système économique. La constitution de l'«Arbeitsgemeinschaft» [communauté du travail] avec les entrepreneurs au début de la révolution, « une effroyable trahison ... de la révolution »¹⁰⁹, a suivi logiquement cette évolution.

2. Si cela a réussi, si les « dictateurs syndicaux » sont eux aussi destitués, et si les syndicats se sont placés « sans ambiguïté sur le terrain du système des conseils révolutionnaire »¹¹⁰, ils doivent être restructurés en « organisations d'industrie »¹¹¹, et, à l'intérieur du système des conseils et dans sa phase de mise sur pied, ils doivent conserver, comme tâches principales :

- « 1-. La représentation des travailleurs organisés lors de l'élaboration des normes de salaire et de travail,
- 2-. le maintien de la solidarité,
- 3-. le recrutement,
- 4-. la gestion de l'apprentissage et de la formation continue. »¹¹².

Ainsi, les syndicats sont assignés, à l'intérieur du système des conseils, au cours des trois premières étapes, à des fonctions d'aide à la coordination des conditions de salaire et de travail, ce en quoi ils doivent contrebalancer le caractère fortement décentralisé des organisations d'entreprise. Par conséquent, les syndicats perdent dans une grande mesure leur fonction semi-étatique et ils deviennent des organisations de lutte anticapitalistes.

Comme complément aux projets relatifs à une organisation des conseils d'entreprise, Däumig prévoit en mars 1919, lorsque l'échec total des conseils ouvriers politiques n'était pas encore clair pour leurs participants, que, déjà dans cette phase, soient créés à partir des conseils d'entreprise, par délégation ou aussi par un vote direct (un conseil ouvrier pour 1000 travailleurs), des conseils politiques qui cherchent tout d'abord à contrôler et à influencer l'administration sur une base communale, mais qui aspirent aussi déjà à une interdépendance organisationnelle mutuelle sur le plan du district, du Land et du Reich¹¹³.

Pour les salariés, les conseils de cette période sont des organisations dans lesquelles ils forgent spontanément leur conscience de classe révolutionnaire lors d'affrontements directs (par exemple dans des grèves et dans des manifestations) avec la direction de l'entreprise et avec l'État bourgeois, et dans lesquelles ils apprennent à contrôler la production. Toutes ces organisations des conseils ont, au regard des étapes ultérieures, la fonction importante de faire connaître systématiquement aux « grandes masses ouvrières » le système des conseils, ses mécanismes organisationnels et ses objectifs socialistes-révolutionnaires, et d'y rallier ce qui, en dépit de l'aile droite de l'USPD, est précisément indispensable¹¹⁴.

En plus, les conseils ont pour tâche d'éclairer les « travailleurs intellectuels » salariés, les intellectuels et les employés, qui, « malgré leurs conditions de vie prolétariennes, sont encore imbus d'idéologies bourgeoises », sur leur véritable situation de classe et ainsi d'obtenir qu'ils participent au système des conseils¹¹⁵, car sa mise en place « n'est pas possible sans les

p. 108 sq. ; R. Dahrendorf : *Gesellschaft und Demokratie in Deutschland* [Société et démocratie en Allemagne], p. 209 sqq.

¹⁰⁹ Müller : *Gewerkschaften, und Arbeiterräte*, dans : «Der Arbeiter-Rat», n° 6 de 1919, p. 22.

¹¹⁰ Däumig : *Hie Gewerkschaft ! Hie Betriebsorganisation !*, cité d'après Schneider/Kuda, *ibidem*, p. 98.

¹¹¹ *Ibidem*, p. 99.

¹¹² Müller : *Hie Gewerkschaft ! Hie Betriebsorganisation !*, cité d'après Schneider/Kuda, *ibidem*, p. 100 ; de manière analogue, R. Seidel, *ibidem*, p. 46 sqq.

¹¹³ Däumig, *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 98.

¹¹⁴ Voir Däumig : *Irrungen und Wirrungen I*, dans «Der Arbeiter-Rat», n° 20 de 1919, p. 3. À Berlin et à Francfort, des soi-disant écoles des conseils ont été aussi ouvertes dans ce but. Cf. Seidel, *ibidem*, p. 35.

¹¹⁵ Voir Däumig, *ibidem*, p. 4 ; et Fr. M. Minck (*Räte-Sozialismus* [Socialisme des conseils], p. 59 sq.) subsume lui aussi cette couche dans la notion de prolétariat.

travailleurs intellectuels et sans une intelligentsia prête à participer »¹¹⁶. Reste à savoir si la distinction définitionnelle de l'intelligentsia technique, scientifique et économique, d'avec les véritables possesseurs de capital et entrepreneurs, qui sont les seuls à devoir être combattus, est partagée par cette couche qui est dotée de toutes sortes de privilèges. En 1918/19 en tout cas, la majeure partie de cette couche, qui de surcroît ne se sentait pas exploitée, a vu ses privilèges menacés par les conseils socialistes et, par conséquent, elle ne s'est guère mise à la disposition des conseils, mais elle a mené une résistance passive et active. Mais étant donné que, dans la phase de la socialisation et en fin de compte aussi dans celle du communisme accompli, il est vital pour le système politique et économique que les détenteurs des positions spécialisées hautement qualifiées continuent de travailler, les conseils doivent mener dans la phase préparatoire, en particulier dans cette couche, un travail d'explication afin de résoudre par anticipation cette aporie (c'est-à-dire résistance de l'intelligentsia contre tout ce qui est socialiste et nature indispensable de leur collaboration dans le socialisme)¹¹⁷. Pour y parvenir – ce qui contredit fortement l'objectif marxiste de la suppression de la séparation entre le travail intellectuel et le travail manuel –, il faut assurer à l'intelligentsia que l'on ne veut pas réduire ses privilèges dans le socialisme¹¹⁸. À lui seul, l'usage de la belle formule intégrée : “travailleurs intellectuels et manuels”, n'est guère suffisant. Mais avec cela, il existerait le danger de la formation d'une “nouvelle classe” dans la société socialiste naissante. Si dans les phases suivantes, ce problème n'est plus abordé, l'on suppose, et cela me semble être le cas chez les théoriciens des conseils¹¹⁹, que ce travail d'explication était en très grande partie couronné de succès.

Ce n'est que par la politisation et par l'intégration organisationnelles de la masse des salariés de toutes les couches, au moyen et dans l'organisation des conseils menant la lutte de classe, qu'il sera possible d'obtenir la large base qui est absolument nécessaire pour l'étape de la révolution car, selon Däumig :

« Une dictature qui ne se fonde pas sur les masses prolétariennes, mais seulement sur une minorité prolétarienne et qui ne peut conserver son pouvoir qu'avec des moyens militaires, porte en elle le germe de sa chute. »¹²⁰.

Avec le système économique et politique des conseils d'une part, et avec la structure étatique et économique traditionnelle ainsi que son gouvernement bourgeois d'autre part, il se constituerait progressivement, du fait de la consolidation de l'organisation des conseils, une situation de double pouvoir (similaire à celle de la Russie avant la révolution d'Octobre) dans

¹¹⁶ Däumig : *Irrungen und Wirrungen II*, dans “Der Arbeiter-Rat”, n° 21 de 1919, p. 4.

¹¹⁷ Cf. Seidel, *ibidem*, p. 62 sq.

¹¹⁸ Dans la pratique, après la révolution, les pays socialistes se sont vus contraints de doter la couche des spécialistes intellectuels et techniques de privilèges afin de s'assurer de leur collaboration. Voir par exemple le revirement de Lénine dans cette question. Cf. aussi concernant ce problème Karl Korsch : *Die Arbeitsteilung zwischen körperlicher und geistiger Arbeit und der Sozialismus* [La division du travail entre le travail physique et le travail intellectuel et le socialisme], dans : “Der Arbeiter-Rat” n° 24 de 1919, p. 11-14 (maintenant aussi dans : K. K. : *Schriften zur Sozialisierung* [Écrits sur la socialisation], édité par E. Gerlach (Francfort-sur-le-Main 1969) ; dans cet essai, Korsch recommande de laisser dans un premier temps leurs privilèges matériels aux “travailleurs intellectuels” étant donné que l'on avait absolument besoin d'eux pour la construction du socialisme. « Le profond contraste de classe qui existe entre les travailleurs manuels qui n'accomplissent qu'un travail physique et les travailleurs intellectuels qui sont dispensées de tout travail physique », et qui mènent en grande partie une existence de parasites, ne pourra cependant être supprimée qu'à long terme par « l'élimination complète de cette forme bourgeoise de division du travail ».

¹¹⁹ C'est ainsi que Däumig projetait d'accueillir des économistes dans le conseil économique national (voir *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 99) ; ainsi que *Richtlinien für das Rätssystem, die Organisation der Arbeit* § 9 [Lignes directrices pour le système des conseils, l'organisation du travail § 9], dans : “Der Arbeiter-Rat”, n° 25 de 1919, p. 3 sq.

¹²⁰ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung, ibidem*, p. 94 (souligné par Däumig).

laquelle les antagonismes de la société existante et de ses structures économiques et politiques seraient révélées et aggravées. L'équilibre instable entre la classe ouvrière et la bourgeoisie serait de plus en plus perturbé et se transformerait finalement en un conflit révolutionnaire inévitable¹²¹.

Pour résumer, l'on peut constater que les conseils ont les fonctions suivantes au cours de cette première étape :

1. Ils sont des organisations de lutte de classe qui
2. rassemblent le prolétariat par-delà tous les partis et les syndicats, et ils sont en même temps,
3. dans le cadre du capitalisme, des organes de représentation des intérêts et de contrôle.
4. Ils ont pour tâche d'expliquer le socialisme et le système des conseils au prolétariat (compris au sens le plus large) et de l'y préparer.

b) La révolution

C'est dans la deuxième étape que « le peuple travailleur » n'accède « vraiment que pour la première fois au pouvoir » et qu'il met en place la dictature du prolétariat¹²².

La condition préalable pour cela, c'est, dans la phase préparatoire, la consolidation du système économique des conseils et les débuts du système politique des conseils, ce qui implique avant tout que les salariés, et surtout les "travailleurs intellectuels", ont développé dans leur large majorité une conscience de classe socialiste révolutionnaire, qu'ils ont reconnu les conseils comme étant leurs organes d'auto-administration et qu'ils collaborent avec eux. Si ensuite, du fait de la consolidation du système des conseils en un quasi nouveau pouvoir d'État à côté de l'ancien, le conflit de classe s'aggrave pour provoquer une situation de crise, les conseils deviennent des comités de grève et d'action qui dirigent la grève générale politique révolutionnaire des travailleurs intellectuels et manuels. Cette grève générale révolutionnaire constitue la base de l'acte de la prise du pouvoir politique d'État par le prolétariat¹²³. Par conséquent, après les grèves du printemps 1919 qui n'avaient pas pu renverser le gouvernement, le groupe gravitant autour de Däumig croyait encore et toujours que, par le moyen de lutte traditionnel du mouvement ouvrier syndical, c'est-à-dire par la grève, il pouvait arriver à s'emparer du pouvoir politique, et que, avec une grève suffisamment large, le pouvoir politique lui tomberait dans les bras pour ainsi dire comme un fruit mûr. Des plans techniques-organisationnels ou même des idées à propos de la lutte armée en vue de la conquête finale des centres d'administration et d'approvisionnement ainsi qu'à propos de la destitution des anciens dirigeants, ont été, à ma connaissance, aussi peu développés que des programmes constructifs en vue de l'exercice concret du pouvoir en

¹²¹ Le système de double pouvoir n'est pas abordé dans les réflexions théoriques, mais il résulterait inévitablement de la réalisation des propositions à l'intérieur de l'État bourgeois-capitaliste et il conduirait à une intensification des contradictions de ce système politique et économique. C'est dans cette direction que vont également les réflexions de R. Rabehl : *Rätedemokratie in der hochindustrialisierten Gesellschaft Teil II* [La démocratie des conseils dans la société hautement industrialisée Partie II], dans : "Sozialistische Politik", n° 1 de 1919, p. 28.

¹²² Däumig : *Irrungen und Wirungen I*, dans "Der Arbeiter-Rat", n° 20 de 1919, p. 3. C. Geyer (*Sozialismus und Rätesystem*, Leipzig 1919) n'aborde dans ses réflexions sur le système des conseils que les phases de la révolution et de la dictature du prolétariat.

¹²³ Voir Däumig, *ibidem* ; Däumig n'y dit rien sur le rôle des conseils lors de la conquête du pouvoir ; mais la fonction des conseils en tant qu'organes de la révolution, que comités de la révolution, ressort du passage cité au début, selon lequel « c'est avec eux que le pouvoir politique serait conquis ».

politique et en économie. Seules les perspectives organisationnelles de l'extension du système des conseils étaient claires.

Les travailleurs révolutionnaires devaient créer ou consolider des conseils politiques qui faisaient fonction d'unique organisation politique du prolétariat et éliminer le système du double pouvoir par la prise du pouvoir politique.

c) **La phase postrévolutionnaire**

Une fois le pouvoir conquis, alors c'est la phase de la dictature du prolétariat, en tant que période de transition entre le capitalisme et le communisme, qui s'accomplit à son tour par étapes de développement.

Tout d'abord, l'organisation des conseils doit continuer à se développer afin de consolider son pouvoir dans l'État et dans l'économie, à savoir l'organisation politique et l'organisation économique de conseils qui se fondent toutes deux sur les préparatifs de la deuxième et de la troisième phase.

aa) **Les principes du droit de vote**

Le système politique des conseils s'appuie sur « un système électoral unitaire, valable pour tout le territoire allemand, sur la base des élections d'entreprise et de profession »¹²⁴. Si, comme base du système électoral, ce ne sont pas certaines unités territoriales (districts urbains, communes), mais « des entreprises et des professions » qui sont indiquées, c'est parce que ce sont ces dernières qui constituent « la terre nourricière de la révolution »¹²⁵, que c'est là précisément, dans les entreprises, que les prolétaires font l'expérience en commun et quotidiennement, en dépit des tendances partisans, de leur situation de classe¹²⁶, mais aussi parce que c'est là que le contact des électeurs avec les élus, et que par conséquent les possibilités d'information et de contrôle, sont les plus grandes.

L'âge du droit de vote actif et aussi passif est de 18 ans. Ont le droit de vote

« sans distinction de sexe ... les travailleurs intellectuels et manuels qui exercent un travail socialement nécessaire et utile sans exploiter la force de travail de quelqu'un d'autre et qui gagnent ainsi leur vie.

« Ces personnes qui, pour gagner leur vie, ont besoin d'un nombre limité d'aides – tels que : médecins, internes des hôpitaux, pharmaciens, écrivains, juristes, artistes, etc. – ont le droit de vote, et également les petits commerçants et les artisans, pour autant qu'ils n'emploient pas de manière permanente des forces de travail autres que la leur.

...

¹²⁴ Däumig, *ibidem*.

¹²⁵ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung, ibidem*, p. 92. Däumig, comme le communiste Thalheimer, considéraient les élections sur la base des districts, ainsi qu'elles ont été imposées pour l'élection des délégués au II^e Congrès des conseils par une disposition du Conseil central qui était composé en totalité par des membres du SPD, comme une dénaturation du caractère prolétarien révolutionnaire des conseils (voir Däumig, *Stationen* [Étapes], dans : "Der Arbeiter-Rat", n^o 12 de 1919, p. 3 ; A. Thalheimer : *Der zweite Rätekongress* [Le II^e Congrès des conseils], dans : "Die Internationale", cahier 2/3 du 30-05-1919, p. 10). Avec cette citation, de même que dans la plupart des déclarations des théoriciens des conseils, l'on remarque des procédés métaphoriques anthropomorphisants et organicistes qui indiquent combien les socialistes radicaux sont eux aussi dans la tradition de l'idéologie allemande que Lukács définit comme étant « la destruction de la raison ».

¹²⁶ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung, ibidem*, p. 96.

« Pour les employés dans des ménages privés, les femmes au foyer, les chômeurs et les invalides, des décisions seront annoncées ultérieurement. »¹²⁷.

Aussi vague que soit la première phrase et pour autant qu'elle laisse une grande liberté d'interprétation, la question de savoir quelles couches doivent être réellement exclues du droit de vote devient claire dans la suite : et en effet :

« Les personnes qui sont en possession de moyens de production, qui les exploitent pour leur propre intérêt et qui les font fonctionner de manière permanente par des forces de travail autre qu'elles. En outre, les personnes qui détiennent en location une entreprise ou un établissement capitaliste privé et qui emploient des forces de travail autres qu'elles de façon permanente. Également celles qui vivent aussi bien de rentes foncières ou de revenus du capital sans travailler que de tantièmes, ainsi que les directeurs, les fondés de pouvoir, etc., qui ont une participation dans les bénéfices de l'entreprise. »¹²⁸.

La population rurale est ici complètement ignorée. Les dispositions prévoient donc un droit de vote de classe. Le caractère de classe anticapitaliste du système des conseils et du pouvoir du prolétariat doit s'y exprimer clairement. Étant donné que le pouvoir du prolétariat veut précisément abolir le capitalisme comme étant la cause de l'inégalité et de la servitude, y compris dans la formation de la volonté politique, il ne peut tolérer aucun défenseur de ce même système dans son organisation de lutte¹²⁹.

Avec l'organisation des conseils se fondant sur les entreprises et les professions, du fait de quoi l'entreprise industrielle est désignée comme étant « la colonne vertébrale du système des conseils »¹³⁰, les théoriciens du pur système des conseils envisagent aussi encore, grâce au système des conseils, le dépassement de la division du mouvement ouvrier en différents partis, une division qui a nui gravement au mouvement des conseils après la révolution de Novembre¹³¹. « L'élimination de la désunion provoquée par les partis » réside « dans l'essence de l'idée révolutionnaire des conseils » étant donné que le système des conseils

¹²⁷ Avec l'ambition d'être aussi démocratique que possible, c'est-à-dire en faisant accéder au droit de vote autant d'habitants du pays que possible dans l'espoir ainsi de les intégrer, de grandes fractions de la petite bourgeoisie allemande ont reçu, avec ces formulations, le droit de vote, ce qui, du point de vue de la démocratie, n'est qu'à saluer. Or cela devient difficile, et même funeste, si l'on se place du point de vue socialiste-révolutionnaire et si l'on considère de ce point de vue-là la réglementation en relation avec l'aspect extérieur historique concret de la petite bourgeoisie allemande après la guerre. S'il aurait été certes objectivement juste pour la petite bourgeoisie de se solidariser, dans sa situation précaire, avec le prolétariat vis-à-vis des industries oligopolistiques et monopolistiques, et les théoriciens des conseils considéraient eux aussi volontiers cette solidarité comme évidente, elle persistait malgré tout, avec sa situation incertaine, dans la tradition de la bourgeoisie allemande avec sa soumission vis-à-vis de l'État autoritaire et elle projetait ses misères sur n'importe quels ennemis, c'est-à-dire dans la révolution allemande : sur « les bolcheviks », en tant qu'apparemment responsables de la situation désastreuse de l'effondrement et de la période suivante.

¹²⁸ Les citations et les indications relatives au droit de vote proviennent d'un appel au vote du Comité exécutif de Berlin au début de mai 1919 (par décret du 29-IV-1919) pour les nouvelles élections des conseils ouvriers berlinois (dans : "Der Arbeiter-Rat" n° 14 de 1919, p. 1). Les réglementations qui y sont contenues correspondent à celles que l'on peut également trouver chez Däumig, Müller, Geyer, et en d'autres endroits.

¹²⁹ Voir Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 97; cf. R. Müller : *Demokratie und Räte-system* [Démocratie et système des conseils], dans : Schneider/Kuda, *ibidem*, p. 92. Mais le principe du droit de vote de classe n'est pas incontesté chez les porte-parole du pur système des conseils, et c'est ainsi que A. Kraft par exemple le rejette avec l'argument selon lequel, dans la démocratie des conseils, tous ceux qui veulent aider à la reconstruction devraient être aussi autorisés à voter (dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 15 de 1919, p. 3 ; n° 16 de 1919, p. 3sq.).

¹³⁰ Däumig : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 98.

¹³¹ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 93 sq.

rassemble le prolétariat « en une organisation de lutte par-delà les démarcations de parti »¹³². La construction du socialisme par « la grande masse du peuple qui travaille » n'est,

« du point de vue organisationnel, ... possible qu'au moyen d'une structure d'organisation qui se situe au-dessus des partis et qui doit aussi bien ses origines que sa popularité auprès des masses prolétariennes à la situation révolutionnaire ... – il s'agit du système des conseils »¹³³.

Du fait de leur position au-dessus des partis, les conseils deviennent des représentants de l'ensemble du prolétariat¹³⁴, et c'est ainsi que s'établit l'unité de l'organisation prolétarienne et de la classe ouvrière. Les partis doivent remplir leurs tâches révolutionnaires dans le cadre du système des conseils¹³⁵.

La qualité du mandat des délégués peut également se modifier 1°) du fait que ce sont les électeurs primaires qui choisissent directement les délégués pour la strate inférieure, la strate de soutien des conseils, et que donc les partis n'interviennent plus dans leur volonté, et 2°) du fait qu'ils désignent et choisissent eux-mêmes leurs candidats et que donc ils ne sont plus obligés d'accepter les candidats nommés par les partis en fonction de l'influence qu'ils ont s'ils ne veulent pas choisir un autre parti, et qu'ils désignent finalement des délégués non pas pour de lointains parlements et pour certaines périodes portant sur plusieurs années, mais pour des entités proches et par conséquent plus faciles à contrôler. C'est-à-dire que si le contact continu des représentants avec les représentés est garanti et institutionnalisé en droit permanent de demander des comptes, alors les représentés comme les représentants peuvent réagir de manière souple aux situations changeantes, à savoir concrètement : les représentés peuvent donner des instructions précises à leurs représentants pour toute question qui surgirait. La conséquence logique du non-respect du mandat fixé par les électeurs est la révocation du délégué et la nouvelle élection d'un autre délégué. Des dates fixes d'élection sont superflues étant donné que l'élection est permanente¹³⁶. Les électeurs primaires ont par conséquent pour eux la présomption de posséder un éventail complet de compétences.

Tous ces éléments – et il faudrait encore y inclure l'activité bénévole des délégués bien qu'ils continuent à recevoir leur salaire et qu'ils continuent peut-être à travailler dans l'entreprise – sont des fonctions interdépendantes du mandat impératif qui doit empêcher l'autonomisation des entités de représentation par rapport aux électeurs primaires¹³⁷.

¹³² *Partei und Räte* [Parti et système des conseils], dans : "Der Arbeiter-Rat", n°37 de 1919, p. 3.

¹³³ *Ibidem* : *Zur Ablehnung der Parteien im Räte* [Le refus des partis dans le système des conseils], cf. l'éditorial de la rédaction dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 1 de 1919, p. 1 ; Däumig : *Was wir wollen* [Ce que nous voulons], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 2 de 1919, p. 1 ; Fr. Wagner : *Zur Einführung des Räte* [L'établissement du système des conseils], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 19 de 1919, p. 5 ; Fritz Werth : *Ein Einigungsprogramm für das werktätige Deutschland* [Un programme de rassemblement pour l'Allemagne qui travaille], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 15 de 1919, p. 18 ; du côté communiste, l'on adressait à Däumig et à Müller le reproche qu'ils auraient eu « des conceptions extrêmement peu claires » à propos du rôle du parti (voir *Illustrierte Geschichte der deutschen Revolution* [Histoire illustrée de la révolution allemande], p. 440).

¹³⁴ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 87.

¹³⁵ Voir Däumig : *USPD-Parteitag, Nov./Dez. 1919, Protokoll*, p. 242 sq.

¹³⁶ Ainsi par exemple chez Däumig, *USPD-Parteitag, Nov./Dez. 1919, Protokoll*, p. 97, et la requête adressée par la fraction-USPD au II^e Congrès des conseils : « Les élections des conseils ouvriers et d'entreprise n'ont pas lieu à un moment donné, mais lors d'une révocation à n'importe quel moment » (*II. Kongress der ABUSRäte, Protokoll*, p. 269) ; cf. Koenen, *ibidem*, p. 5.

¹³⁷ Les principes du mandat impératif sont par exemple défendus par Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 87 ; par R. Müller : *Demokratie und Räte* dans : Schneider/Kuda, *ibidem*, p. 92 sq. ; par Kraft : *Andeutungen für eine Grundlage des Räte* [Suggestions pour une base du système des conseils], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 16 de 1919 ; par Fricke, *Die Rätebildung im Klassenkampf der Gegenwart* [La formation des conseils dans la lutte de classe actuelle], Berlin, sans date, p. 9.

Reste à savoir si les mécanismes décrits suffisent à cela, étant donné que les électeurs primaires ne décident directement que de la composition des niveaux les plus inférieurs de la hiérarchie des conseils (conseils d'entreprise et conseils de groupe de district), et que tous les autres conseils sont élus indirectement, c'est-à-dire que les organes des conseils d'un niveau donné élisent parmi eux les délégués des conseils du niveau immédiatement supérieur sans que les électeurs primaires ne puissent influencer directement là-dessus. L'on pourrait certes argumenter que les électeurs primaires pourraient donner mandat à leurs représentants directs de ne pas élire, de désavouer ou bien de déléguer, telle ou telle personne ; mais il est plus vraisemblable que les principes du mandat impératif ne garantissent que jusqu'à une certaine hauteur de ces niveaux la prise en considération des intérêts des électeurs, et si c'est le cas, ce sera seulement avec un certain retard ou une certaine atténuation. Il résulte de cela, concernant le système politique des conseils, la demande de la plus grande simplification possible, c'est-à-dire de la suppression des nombreux niveaux prévus dans un premier temps, car c'est uniquement comme cela qu'un contrôle inter-organes effectif serait possible. Mais nous avons ainsi quelque peu devancé la description du système des conseils.

bb) La division structurelle du système politique des conseils

C'est en référence à la Constitution de la République socialiste fédérative soviétique de Russie du 10 juillet 1918 que Däumig a élaboré la structure du système politique des conseils pour la phase d'après la prise du pouvoir¹³⁸ :

Dans les communes, les personnels des grandes entreprises et/ou les groupes rassemblés par profession aussi bien des petites et moyennes entreprises que des conseils ouvriers autonomes élisent un délégué pour 1000 électeurs et ces délégués constituent le conseil ouvrier de la commune. Les conseils ouvriers des districts, des districts gouvernementaux, des provinces et des Länder, sont élus chacun respectivement par ceux du niveau immédiatement inférieur, de sorte qu'il en résulte, pour le système des conseils, jusqu'au niveau des Länder, une structure qui est formée de manière pyramidale par le suffrage indirect¹³⁹. Au début de la période qui succède à la révolution, les anciennes limites et les structures administratives ne peuvent pas être supprimées immédiatement¹⁴⁰. Mais, c'est ce que l'on peut conclure à partir des projets, il est prévu une harmonisation des districts administratifs avec les districts économiques qui sont déjà créés, du fait de quoi une simplification essentielle serait associée à une plus grande rationalité et aussi par conséquent à des possibilités de contrôle de l'organisation des conseils¹⁴¹. Mais il faut constater dans un premier temps une construction compliquée en ce qui concerne la législation nationale, en raison de la coexistence des anciennes limites administratives et des nouveaux districts économiques, une construction qui contredit la coopération que l'on ambitionne étroite entre les conseils économiques et politiques¹⁴². La collaboration entre les deux organisations des conseils ne sera rendue possible à l'avenir qu'après le démantèlement de l'ancienne bureaucratie par l'instauration d'un nouvel appareil administratif qui « n'aura pas à exercer seulement des fonctions

¹³⁸ Däumig : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 98.

¹³⁹ Voir Däumig : *Irrungen und Wirungen I*, dans "Der Arbeiter-Rat", n° 20 de 1919, p. 3.

¹⁴⁰ *Ibidem*.

¹⁴¹ De même par exemple chez C. Geyer : *Die Unabhängige Sozialdemokratie und die Diktatur des Proletariats* [La social-démocratie indépendante et la dictature du prolétariat], dans : "Die Kommunistische Internationale", cahier 7/8 de 1918, p.59 ; Däumig, *ibidem*.

¹⁴² Dans la requête que l'USPD a adressée au II^e Congrès des conseils, les deux conceptions coexistent soudain (*ibidem*, §§ 2, 3). Cf. à ce sujet L. Bendix : *Bausteine zur Räteverfassung* [Éléments composants de la constitution des conseils], Berlin 1919, p. 93.

politiques, mais ... qui doit remplir des tâches économiques très étendues »¹⁴³ et qui répond dans cette mesure-là aux besoins d'un système socialiste des conseils.

Il est à se demander vraiment si, dans une société hautement industrialisée et par conséquent très fortement dépendante d'un fonctionnement sans problèmes de l'administration étatique, une suppression radicale et une reconstruction en profondeur de cette administration est réellement possible, même si l'on fait totalement abstraction de l'énorme capacité de résistance, sans cesse décrite depuis Max Weber, des structures bureaucratiques contre les tentatives externes comme internes de changement. Mais il ne s'agit absolument pas de surestimer l'efficacité de la résistance passive des bureaucraties vis-à-vis des aspirations révolutionnaires de 1918/19 en Allemagne.

Les conseils ouvriers de l'ensemble des niveaux assument la fonction de tous les parlements à partir de l'assemblée du conseil municipal, ils continuent d'assumer les fonctions des autorités correspondantes à partir de la municipalité, et au bout du compte l'administration. Cela signifie : les conseils, en tant qu'organes de représentation du prolétariat, ne se contentent pas du pouvoir législatif et du contrôle, mais ils assument en même temps les fonctions du pouvoir exécutif et celles du pouvoir législatif¹⁴⁴. C'est uniquement de cette manière-là qu'ils peuvent accéder à la possession de l'ensemble du pouvoir d'État, à le mettre à la disposition et à le soumettre au contrôle du prolétariat¹⁴⁵.

L'organe d'État suprême¹⁴⁶, c'est le congrès des conseils, lequel est élu indirectement par les conseils ouvriers des niveaux inférieurs ou bien directement par les assemblées des électeurs primaires¹⁴⁷. En raison de son importance, il ne peut pas remplir directement les tâches politiques qui incombent normalement à l'organe suprême de la volonté de l'État (avant tout le pouvoir législatif), et il ne peut pas non plus siéger de manière permanente, mais seulement se réunir tous les trois ou six mois¹⁴⁸. C'est la raison pour laquelle il choisit parmi ses membres un conseil central d'environ 200 personnes qui siège de manière permanente et qui doit rendre des comptes aux assemblées générales respectives du congrès des conseils et se soumettre au vote de ce dernier. De son côté, le conseil central a recours à des représentants du peuple et il les contrôle¹⁴⁹. Conformément au principe de révocabilité à tout moment,

¹⁴³ Geyer : *Sozialismus und Rätesystem*, p. 15. Marx exigeait en principe non seulement le démantèlement de la vieille bureaucratie, mais aussi celui de toute la « machine d'État » bourgeoise, et il revendiquait donc aussi les formes de l'organisation de la volonté, de la décision et du contrôle politiques, ainsi que celles de l'exécutif (voir MEW 17, p. 336, 342, 541 ; MEW 33, p. 205).

¹⁴⁴ Voir Däumig : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 99, 103 ; voir Koenen, *ibidem*, p. 6 ; R. Müller, *Protokoll über die Verhandlungen des 10. Kongresses der Gewerkschaften Deutschlands*, p. 140.

¹⁴⁵ Cf. Geyer, *ibidem*, p. 15 sq.

¹⁴⁶ Dans la requête adressée par l'USPD au II^o Congrès des conseils, il est dit : « Le congrès des conseils a le pouvoir politique total » (*ibidem*, § 2). Constitutionnellement, c'est une absurdité étant donné que 1^o) dans une république et en outre dans une république construite sur les conseils d'entreprise, tout le pouvoir réside par définition dans le peuple lui-même, et que 2^o) l'expression « pouvoir politique » n'est pas un terme constitutionnel (cf. à ce sujet Bendix, *ibidem*).

¹⁴⁷ À ce sujet, c'est-à-dire pour savoir qui élit le congrès des conseils, des indications claires font défaut. La requête adressée par l'USPD au II^o Congrès des conseils dit que le congrès des conseils se compose « des représentants des conseils ouvriers » (*ibidem*, § 2), d'où l'on pourrait conclure que ce sont les conseils ouvriers communaux qui désignent les membres du congrès des conseils. Koenen (*ibidem*, p. 11) veut voir les délégués être élus par les conseils de district (et aussi de manière correspondante par ceux des grandes villes).

¹⁴⁸ La requête adressée par l'USPD au II^o Congrès des conseils prévoit une réunion du congrès de conseils tous les trois mois (*ibidem*, §. 2). En revanche, selon Däumig, le congrès semble ne devoir se réunir que tous les six mois étant donné qu'il dit que le conseil central devrait « rendre compte » au congrès des conseils « ... deux fois par an » (*USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 99). Däumig suit probablement ici la Constitution russe qui a été vigoureusement critiquée sur ce point par Rosa Luxemburg (Luxemburg : *Die russische Revolution* [La révolution, russe], dans : "Politische Schriften" III, p. 136).

¹⁴⁹ Dans son premier discours lors du Congrès de l'USPD de mars 1919 (*Protokoll, ibidem*), Däumig ne dit rien du tout sur la désignation du conseil des représentants du peuple, mais, d'autre part, lors du II^o Congrès des conseils, il soutient la requête de la fraction-USPD qui prévoit la création de ce conseil (*ibidem*, § 2).

l'habilitation au contrôle et à la désignation implique aussi celle du renvoi des représentants du peuple par le conseil central.

À première vue, le conseil central, avec le conseil des représentants du peuple désigné par lui, semble être un parlement doté d'un gouvernement parlementaire, et pourtant cette apparence est trompeuse :

« Ce comité exécutif central n'est pas non plus un parlement qui se rassemble à l'intérieur d'un bâtiment parlementaire et qui ne fait que des discours, mais ses membres sont répartis en commissions dans lesquelles ils doivent quotidiennement accomplir des tâches administratives et qui ne se réunissent que pour des délibérations en commun. »¹⁵⁰.

En raison de son activité administrative, cet organisme de représentation exerce en même temps un pouvoir exécutif. Il est vraisemblable qu'il doit diriger les bureaucraties centrales au moyen des "commissions". Quelles fonctions ont donc, dans ce cadre-là, les représentants du peuple, sont-ils les dirigeants suprêmes, les représentants politiques des services administratifs ? Ce serait tout à fait dans la logique de la construction, puisqu'après tout ce sont les membres du conseil central qui élisent le conseil des représentants du peuple, y compris dans leur qualité de membres des commissions administratives, et que dorénavant ils le contrôlent, ce pourquoi ils sont les mieux qualifiés étant donné qu'ils sont eux-mêmes dans l'administration.

L'on se trompe cependant en envisageant une définition juridique du statut des représentants du peuple par rapport au conseil central, et une délimitation plus précise de leur activité ainsi qu'une définition plus exacte de l'activité des membres du conseil central, si les dispositions réglementaires doivent signifier davantage qu'une simple paraphrase du mot-clé de l'unité de pouvoir législatif et du pouvoir exécutif qui doit être réalisée dans le système des conseils, étant donné que la fonction législative n'est pas elle non plus définie de manière claire. Est-ce le conseil central qui l'exerce – y compris lors de la désignation d'un conseil des représentants du peuple – ou bien sont-ce ces deux organes qui l'exercent en commun, confiants dans une bonne coopération en vertu de la solidarité prolétarienne ? Mais si les membres du conseil central travaillent dans les administrations dirigées par des représentants du peuple, alors par exemple la construction selon laquelle c'est le conseil des représentants du peuple qui a l'initiative des lois et c'est le conseil central qui doit entériner toutes les lois¹⁵¹ est absurde, étant donné que ce sont bien les services administratifs, et par conséquent les membres du conseil central, qui élaborent et proposent les lois. Les « délibérations en commun » du conseil central semblent donc avoir entre autres pour fonction d'accorder et d'adopter les différents projets de loi. C'est un défaut patent des ébauches de n'esquisser qu'à peine le règlement de ces questions.

Les compétences entre les différents niveaux des conseils ne sont, elles non plus, pas le moins du monde définies ; lorsque Däumig écrit seulement « que les instances inférieures comme les instances supérieures de l'organisation des conseils doivent travailler main dans la

¹⁵⁰ Däumig : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 99.

¹⁵¹ Cela figurerait par exemple dans la construction dérivant de la conception de la fraction de l'USPD lors du I^o Congrès des conseils : « Le conseil central a pleinement le droit d'approuver et de rejeter des lois avant leur promulgation » (*I^o Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 288, p. 184 (requête Geyer)). Cette proposition faisait cependant référence à l'affrontement, portant sur les compétences, entre le conseil des représentants du peuple et le conseil central, car l'on tentait de s'opposer aux prétentions dictatoriales au pouvoir en particulier des représentants du peuple du SPD et à garantir des compétences à la représentation des conseils élue lors du Congrès. Mais l'on ne peut pas se fonder sur cette situation avec la réalisation du pur système des conseils dans la phase de la dictature du prolétariat.

main, méthodiquement et selon des points de vue unitaires »¹⁵², c'est une phrase creuse. Les compétences législatives et les règles qui concernent les lois en concurrence des différents niveaux du système des conseils devraient être clairement délimitées. Exprimé de manière constitutionnelle : les théoriciens du pur système des conseils n'ont pas reconnu la séparation verticale des pouvoirs, qui résulte du principe fédéraliste, lequel est immanent au système des conseils, et en conséquence ils n'ont ni attribué aux différents organismes des conseils les tâches que le système politique en tant que tout doit résoudre, ni défini les compétences pour prendre en compte les tâches et le pouvoir étatique légal créé en fonction de l'étendue de la tâche respective¹⁵³.

La tendance à négliger ces réglementations, le manque de compréhension relative au caractère fédératif d'un système des conseils démocratique, sont probablement fondés sur l'aspiration à créer une structure étatique centralisée qui devrait fournir l'efficacité nécessaire à la dictature du prolétariat. Cela semble également ressortir de la formulation vague de Däumig à propos des « points de vue unitaires » qui guident toute l'organisation des conseils et cela devient plus clair lorsque K. Geyer écrit :

« Il faut instituer un pouvoir d'État central qui, depuis sa position centrale, prend des dispositions et donne des directives »¹⁵⁴.

Mais ce trait du centralisme, qui est en rapport avec le problème de la dictature du prolétariat, est un objectif qui est apporté de l'extérieur au système des conseils. Il est en contradiction avec le principe constitutif du système des conseils : l'auto-administration la plus grande possible de ses propres affaires par le "peuple" lui-même. Or la conséquence de cette auto-détermination est une forte décentralisation accompagnée d'une grande dispersion du pouvoir qui, de son côté, est la seule à permettre l'auto-administration et l'exercice réel de la liberté politique. Mais cela signifierait à son tour un affaiblissement de la dictature du prolétariat tel que le plein développement de l'auto-administration par le système des conseils ne semble possible que pour la phase qui succède à la complète privation de pouvoirs économiques et politiques de la bourgeoisie.

Du point de vue du droit public et constitutionnel, toutes les ébauches des conseils sont presque totalement inutilisables étant donné qu'elles sont à tous égards beaucoup trop imprécises, sujettes à interprétations et ayant besoin d'explications. Bien sûr, les théoriciens des conseils, qui étaient la plupart du temps actifs parmi les travailleurs et dans les conseils ouvriers, n'auront eu guère, dans l'époque chaotique de l'après-guerre, le loisir d'élaborer des projets constitutionnels relatifs aux conseils juridiquement impeccables et malgré tout animant les travailleurs d'un élan révolutionnaire, mis à part le fait qu'ils nourrissaient une profonde méfiance à l'égard des juristes¹⁵⁵, de sorte qu'ils ne se sont pas servis de leur aide pour la formulation de ces projets. En outre, Däumig a devancé toutes ces objections à ce sujet de manière rhétoriquement habile avec la remarque selon laquelle « l'organisation des conseils est l'enfant des époques révolutionnaires » et que par conséquent « elle ne se

¹⁵² Däumig : *Irrungen und Wirrungen I*, dans "Der Arbeiter-Rat", n° 20 de 1919, p. 3.

¹⁵³ Voir K. Hesse : *Grundzüge des Verfassungsrecht der Bundesrepublik Deutschlands* [Traits caractéristiques du droit constitutionnel de la République fédérale d'Allemagne], Karlsruhe 1968 ; cf. von Oertzen : *Betriebsräte der Novemberrevolution*, p. 93 sq.

¹⁵⁴ Geyer, *ibidem*, p. 15.

¹⁵⁵ Cf. les polémiques entre Däumig et r. Müller d'une part et le juriste Bendix (et A. Kraft) d'autre part, dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 19 de 1919, p. 23 et n° 20 de 1919, p. 2, 4, et Bendix : *Bausteine zur Räteverfassung*, p. 75 sqq. et 135 sqq.

manifesterait jamais de façon fin prête avec des statuts joliment présentés par paragraphes »¹⁵⁶.

cc) Le système des conseils et la dictature du prolétariat

La présentation qui a été faite jusqu'à présent du système des conseils et des règles électorales qui le sous-tendent a déjà fait appréhender son ambivalence ; d'une part, il doit être le cadre organisationnel du prolétariat qui s'émancipe et qui s'auto-administre démocratiquement et, d'autre part, il est l'instrument de la dictature du prolétariat. C'est pourquoi le système des conseils est incompatible avec les structures de pouvoir politiques transmises qu'en conséquence il abolit. L'État est alors transformé par les conseils en un instrument de domination du prolétariat, et, du fait de la suppression de l'incompatibilité entre l'activité législative et l'activité exécutive, le pouvoir de l'État est concentré en totalité dans les mains des conseils ouvriers¹⁵⁷. Ce n'est que par ce moyen que la dictature du prolétariat peut être effectivement exercée.

Quelle fonction cette dictature a-t-elle ?

Däumig stipulait que « la tâche du système des conseils révolutionnaires ... [était] d'appliquer la théorie du socialisme dans la pratique »¹⁵⁸. Si la mise en œuvre du socialisme signifie la suppression de l'économie privée capitaliste et du pouvoir politique qui en résulte en faveur d'une communauté économique socialiste et d'une forme supérieure de démocratie, il s'ensuit « que cette tâche ne peut être accomplie que par le prolétariat »¹⁵⁹ en tant que classe qui souffre sous les rapports capitalistes. Il en ressort que la dictature du prolétariat veut dire « la domination de la grande majorité de la classe ouvrière ... qui représente l'énorme majorité du peuple »¹⁶⁰ sur la minorité, laquelle était supérieure auparavant dans le système capitaliste et a en conséquence régné de manière écrasante. Richard Müller :

« La liberté de l'exploitation est réprimée, la résistance des exploités est brisée avec violence par la dictature du prolétariat »¹⁶¹.

Le but de cette dictature, laquelle est identique à la démocratisation prolétarienne, c'est-à-dire qu'elle se fonde sur le soutien et la coopération de la majorité du peuple (et non pas sur le pouvoir d'une minorité d'avant-garde !), est la suppression de la propriété privée des moyens de production ; la tâche des conseils politiques, c'est d'avoir recours aux moyens du pouvoir d'État en faveur de la réalisation de ce but. « Dans son activité politique, le système des conseils devient par conséquent l'organisation de lutte révolutionnaire du prolétariat »¹⁶² et,

¹⁵⁶ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 86 ; de même Däumig : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 100 ; et également Seidel : *Gewerkschaftsbewegung und Räte-system*, p. 31 sq.

¹⁵⁷ Cf. Müller : *Demokratie und Räte-system*, dans : Schneider/Kuda, *ibidem*, p. 92 sq.

¹⁵⁸ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*, p. 94.

¹⁵⁹ *Ibidem*.

¹⁶⁰ Von Oertzen, *ibidem*, p. 91 ; cf. Däumig, *ibidem*, et son discours lors du I^o Congrès des conseils (*I. Räte-kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 233) ; Müller (*ibidem*, p. 93) : « Avec ce système, l'on s'approche de la véritable démocratie car il n'exclut qu'une petite minorité et qu'il fait de la dictature du prolétariat l'expression de la volonté de l'écrasante majorité du peuple ». Däumig (*USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 95 sq.) : « ... que pour moi la notion de système des conseils est équivalente à la notion de "dictature du prolétariat", que le système des conseils représente pour moi, dans son état final, l'étape suprême de la démocratie. Avant que cet état final de la réalisation du socialisme ... ne soit atteint, le système des conseils ne peut être que la dictature du prolétariat ».

¹⁶¹ Müller : *Demokratie und Räte-system*, dans : Schneider/Kuda, *ibidem*, p. 92.

¹⁶² *Ibidem*, p. 93.

dans cette phase du développement du socialisme, le système de conseils est la forme d'organisation de la dictature du prolétariat¹⁶³.

dd) Les conseils économiques

Les conseils politiques, qui exercent la dictature du prolétariat, collaborent étroitement avec les conseils économiques dont la mise sur pied organisationnelle a été prise en charge lors de la phase prérévolutionnaire et est maintenant complétée, et dont les buts ambitieux sont à présent réalisés¹⁶⁴.

La force motrice lors de la socialisation des entreprises, ce sont les conseils d'entreprise, car ils font des entreprises « des cellules de l'ordre socialiste »¹⁶⁵, c'est en tout cas le but. Mais là aussi l'évolution s'accomplit par étapes : même après l'instauration de la dictature du prolétariat, les entreprises se limiteront encore dans un premier temps au contrôle de la direction d'entreprise afin de ne pas exposer, « dans l'intérêt de la collectivité, le procès de production à de longues perturbations et secousses » et de faire avancer « la production dans le sens socialiste »¹⁶⁶. Les conseils d'entreprise consolident ainsi leur « influence sur les rapports de production, de salaire et de travail » ; dans les grandes entreprises, ils sont « adjoints, égaux en droits, à la direction et au conseil de surveillance avec siège et voix pour toutes les affaires techniques et commerciales à régler » et ils ont le droit « de faire appel à des personnes appropriées (spécialistes) pour occuper certaines places »¹⁶⁷.

Des règles similaires sont également valables pour « les groupes de petites entreprises rassemblées » en conseils ouvriers, sauf que là, dans chaque entreprise, un « mandataire » chargé par le conseil ouvrier assume les fonctions de contrôle en accord avec le conseil ouvrier. Lors des conflits entre la direction d'entreprise et le conseil d'entreprise ou le mandataire, c'est à chaque fois l'instance supérieure qui devait faire fonction d'organe de conciliation.

En retirant de cette manière-là, petit à petit, aux entrepreneurs le droit de disposition sur les moyens de production, les conseils d'entreprise dirigent progressivement les entreprises vers le socialisme.

En même temps, les instances supérieures de l'organisation des conseils, les conseils de groupe de district et du Reich, et finalement le conseil économique central pour l'ensemble du Reich, qui comprend aussi des experts économiques¹⁶⁸, assument de plus en plus, conformément aux plans et aux approches de la première phase, des fonctions de planification et de régulation. Les conseils de groupe règlent la production des branches et ils s'occupent des matières premières et de la fourniture en forces de travail. Le conseil économique du Reich organise la production en se fondant sur tout le matériel statistique existant et il l'ajuste aux besoins sociaux. Les conseils d'entreprise ont une influence décisive sur la production

¹⁶³ Voir Däumig : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 96.

¹⁶⁴ Geyer (*Sozialismus und Räteystem*, p. 18 sq.) propose une organisation du système économique des conseils similaire à celle de Müller. Il est même vraisemblable que les idées de Geyer puissent être directement attribuées à celles de Müller.

¹⁶⁵ Geyer, *ibidem*, p. 16.

¹⁶⁶ Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*.

¹⁶⁷ Ici, comme dans le paragraphe suivant, l'on se réfère aux *Richtlinien für die Aufgaben und das Tätigkeitsgebiet der Arbeiterräte* [Lignes directrices pour les tâches et le domaine d'activité des conseils ouvriers] (adoptées par l'assemblée générale des conseils ouvriers du Grand-Berlin le 17 janvier 1919, lors de laquelle l'USPD a obtenu la majorité) citation d'après : "Der Arbeiter-Rat", n° 1 de 1919, p. 8, alinéa II.a./b.

¹⁶⁸ Däumig : *USPD-Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 99.

directe sans que cependant, dans les projets, leurs compétences ainsi que celles des conseils supérieurs ne soient délimitées soigneusement les unes par rapport aux autres¹⁶⁹.

Lors de la privation progressive de pouvoirs des entrepreneurs capitalistes ainsi que lors de la concentration du pouvoir de disposition sur les moyens de production dans l'organisation des conseils d'entreprise, les conseils économiques sont soutenus, à l'aide de décisions correspondantes, par les conseils politiques qui luttent contre les résistances de la bourgeoisie avec les moyens du pouvoir d'État. C'est précisément à cause de ces résistances que la dictature temporaire du prolétariat est indispensable¹⁷⁰.

La collaboration étroite des deux systèmes de conseils à tous les niveaux fait disparaître la séparation, existante apparemment dans l'État bourgeois-capitaliste, entre la politique et l'économie, mais elle lui correspond encore dans un premier temps du fait de la constitution d'une organisation politique et d'une organisation économique de conseils¹⁷¹.

Le but de toutes ces mesures, « c'est la privation énergique de pouvoirs des entrepreneurs : leur propriété privée des moyens de production se transforme en propriété collective »¹⁷². L'organisation des conseils d'entreprise prépare, en collaboration avec les conseils politiques, ce dernier pas vers la socialisation que K. Geyer décrit de la manière suivante :

« Cette suppression des rapports capitalistes de propriété sera une mesure politique de premier ordre. Elle n'est possible qu'en s'appuyant sur la décision d'un pouvoir d'État central qui ordonne par décret le transfert des titres de propriété capitalistes à la collectivité. Mais pour faire exécuter cet ordre, le pouvoir d'État central aura besoin des conseils économiques d'entreprise et de leur organisation ainsi que des conseils ouvriers politiques. »¹⁷³.

Pourtant, il ne peut pas s'agir de l'établissement du socialisme d'État, mais la socialisation des moyens de production signifie l'administration et l'organisation de la production au moyen de l'organisation des producteurs eux-mêmes, de l'auto-administration des travailleurs, c'est-à-dire du système économique des conseils¹⁷⁴.

C'est ainsi que Däumig écrit :

« Une socialisation sans collaboration des travailleurs équivaut à une monopolisation dans laquelle les travailleurs sont exploités par le fisc. ... C'est pourquoi il est nécessaire que nous créions un système de production dans lequel les ouvriers ne sont pas exploités comme des esclaves, mais où les ouvriers sont le point central de la société. »¹⁷⁵.

Même après la socialisation des moyens de production et l'instauration d'un système socialiste de production sous la forme de l'organisation des conseils, les conseils ouvriers politiques doivent faire fonction pendant un long moment d'organes de pouvoir de la dictature du prolétariat afin d'empêcher un retour en force de la bourgeoisie dépossédée.

¹⁶⁹ Pour tout le paragraphe, comme pour le suivant, voir Geyer, *ibidem*, p. 18 sqq.

¹⁷⁰ Voir *ibidem*, p. 17.

¹⁷¹ Voir Däumig, *ibidem*.

¹⁷² Däumig : *Der Rätegedanke und seine Verwirklichung*, *ibidem*.

¹⁷³ Geyer, *ibidem*.

¹⁷⁴ Cf. Koenen, *ibidem*, p. 15 ; Däumig : *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 134 sq., *USPD-Parteitag, März 1919*, p. 102 sq.

¹⁷⁵ Däumig : *Der erste Akt der Revolution !* [Le premier acte de la révolution !], p. 6.

d) Les conseils dans la société communiste

Si ce danger est conjuré, la dictature du prolétariat devient alors superflue étant donné que toutes les différences de classe sont supprimées. Mais, de ce fait, l'État en tant qu'instrument de pouvoir sur les hommes est lui aussi superflu¹⁷⁶ : il demeure dans la quatrième phase afin d'administrer les choses. Les conseils politiques ne sont pas probablement dissous, mais ils deviennent pour l'essentiel des organes de direction démocratiques de cette administration des choses, ce qui faisait déjà aussi partie auparavant de leur domaine d'activité.

Les processus essentiels de la société, à savoir aussi bien ceux de la production et de la répartition économiques que ceux des problèmes qui s'y rapportent, devront être vraisemblablement réglés, dirigés et planifiés, par le système économique des conseils.

1.- 3. 4 *Le caractère de modèle du "pur système des conseils"*

La conception du pur système des conseils est à concevoir comme un modèle pour les changements révolutionnaires de structures dans les pays hautement industrialisés, comme un modèle dont les objectifs de structure et de contenu sont considérés comme provisoires et qui contient, en raison d'une division explicite du processus révolutionnaire en phases définies, l'aspect dynamique de sa réalisation qui ne s'oppose pas aux voies et moyens pour y parvenir, mais qui au contraire leur transmet sa dialectique en développant et en préformant les éléments essentiels de l'objectif qui est déjà en vue. C'est surtout l'inclusion, dans la conception, d'une phase plus longue d'organisation avant la véritable phase de la révolution, qui a été provoquée par le recul du mouvement des conseils en 1919, qui montre, du moins d'une certaine manière, la prise en considération des résistances qui étaient à attendre. La conception du pur système des conseils gagne de ce fait en complexité et en pertinence pratique, tandis que le point de vue du tout ou rien de la conception du KPD(S) jusqu'à peu près en 1919 avait certes pour lui l'avantage théorique de l'intransigeance la plus extrême, mais, dans la situation historique de 1918/1919, en raison de son caractère peu réaliste et théorique, était un sérieux inconvénient pratique.

Ce caractère dynamique de la conception du pur système des conseils dans lequel, conformément aux circonstances historiques de sa formulation, les aspects de la préparation de la révolution et de la réalisation du socialisme dans la phase de la dictature du prolétariat sont particulièrement soulignés, fait apparaître à première vue les conseils seulement comme des organes de lutte¹⁷⁷. Cependant, selon cette conception, les conseils sont, dans la première phase de la révolution, des organes de défense d'intérêts, et ils deviennent déjà de manière embryonnaire des organes d'organisation de la production et de la circulation : dans la troisième phase, celle de la dictature du prolétariat, les conseils continuent certes à être, conformément à leur contenu social, des organes de lutte, mais ils deviennent aussi des organes de transformation des rapports capitalistes de production, et ils doivent principalement faire fonction, d'une part, d'organes étatiques (conseils ouvriers politiques) et, d'autre part, d'organes d'auto-administration du prolétariat.

¹⁷⁶ Geyer (*ibidem*, p. 17) : « Dans une société socialiste développée, une organisation de pouvoir et de domination serait inutile ». R. Müller (*ibidem*, p. 93) : « Dès que la démocratie socialiste et l'abolition de la propriété des moyens de production sont atteintes, la dictature du prolétariat cesse. C'est ainsi que l'État lui aussi disparaît et qu'une communauté sociale prend sa place. ». La référence à Marx est évidente.

¹⁷⁷ Il en est ainsi chez E. Fränkel : *Räte-mythos und soziale Selbstbestimmung* [Le mythe des conseils et l'autodétermination sociale], dans : "Aus Politik und Zeitgeschichte", B 14/71, p. 20.

La conception du pur système des conseils, qui avait un fort soutien dans les couches des travailleurs ayant une conscience de soi et réclamant d'avoir une influence directe aussi bien dans les entreprises que dans l'ensemble de l'économie et de la politique, et qui était particulièrement défendue par les Revolutionäre Obleute [délégués syndicaux indépendants] de Berlin, tente de créer face aux organisations traditionnelles du mouvement ouvrier (parti et syndicats) une nouvelle organisation de classe qui englobe l'ensemble de la classe ouvrière. La fondation de ce système des conseils à partir des grandes entreprises industrielles correspondait pourtant aussi bien au degré de socialisation de la production industrielle que de l'exigence de démocratie directe, qui ne soit pas rompue par des organisations relativement indépendantes comme les partis et les syndicats et qui devait s'appliquer dans le domaine immédiat de la vie et du travail, c'est-à-dire dans l'entreprise et dans la commune ou la ville, comme dans les plus vastes domaines de tout l'État et de toute la société. L'élan radical-démocratique est donc dirigé contre l'autorité du pouvoir sous n'importe quelle forme, et donc aussi bien contre les structures de la démocratie parlementaire et les organisations bureaucratiques de parti et de syndicat que contre le pouvoir privé de disposition des moyens de production exploités socialement. Certes, les défenseurs du pur système des conseils tenaient compte des tensions qui en résulteraient entre le système des conseils et les organisations ouvrières traditionnelles lorsqu'ils conçoivent le système des conseils comme une organisation de classe à l'intérieur de laquelle les différents partis ouvriers et les syndicats travaillaient en commun pour faire avancer la révolution et ils escomptaient pour cela un consensus de base de toutes les organisations ouvrières sur cet objectif de sorte que leur conception n'était certes pas fautive mais devenait irréalisable du moment qu'une grande organisation ouvrière, d'autant plus si elle avait la majorité du prolétariat derrière elle, ne partageait pas ce consensus et aspirait fondamentalement à d'autres objectifs. Cela a été le cas dans la révolution allemande dans laquelle le SPD et les syndicats refusaient le système des conseils et prenaient fait et cause pour le maintien des rapports capitalistes de production et l'instauration d'une république parlementaire. De plus, une grande partie des travailleurs, sur laquelle von Oertzen attire l'attention, est attachée à la tradition historiquement solidement enracinée de l'organisation de parti et de syndicat¹⁷⁸.

Le caractère de modèle du pur système de conseils continue de se manifester dans le fait que l'on fait abstraction aussi bien de toute prise en considération des données et des influences de politique étrangère que de la nécessité de la coopération économique avec l'étranger (cette critique est également valable pour la plupart des conceptions relatives aux conseils), et dans le fait que par-dessus le marché les réflexions proviennent presque exclusivement des réalités propres à la grande ville et à l'industrie et qu'elles ne tiennent pas du tout compte, ou seulement de manière marginale, de la population rurale¹⁷⁹. Et en même temps, un autre défaut devient également visible : ces théoriciens, qui travaillaient de manière active en partie parmi les travailleurs radicaux-socialistes ayant un état d'âme révolutionnaire, perdaient souvent de vue les proportions de la situation réelle, et par conséquent surtout le fait que la majorité de la population allemande habitait dans des petites villes ou dans des communes rurales¹⁸⁰ et qu'elle était politiquement conservatrice, et même réactionnaire, mais

¹⁷⁸ Von Oertzen : *Betriebsräte in der Novemberrevolution*, p. 77.

¹⁷⁹ La part des professionnels de l'agrosylviculture et de la pêche s'élevait encore en 1925 à 23% (1907 : 27,1%), selon : "Statistisches Jahrbuch für das deutsche Reich, 46^e année, Berlin 1927, p. 25.

qu'également la plus grande partie de la bourgeoisie et avant tout de la petite bourgeoise, ainsi qu'aussi la majorité des "travailleurs intellectuels" résidant dans des zones à forte concentration urbaine, se comportaient vis-à-vis des conseils de manière négative et hostile.

Dans le climat politique de l'Allemagne, dans lequel même les sociaux-démocrates majoritaires diabolisaient toutes les idées socialistes relatives aux conseils en les traitant de "bolcheviques", toute tentative de réaliser le système des conseils esquissé était condamné dès le départ à échouer ou à se pervertir en la domination terroriste d'un petit groupe révolutionnaire. Mais ce dernier point était refusé par Däumig et ses amis.

¹⁸⁰ Vivaient (en pourcentages de la population globale) :

| | <u>1910</u> | <u>1925</u> |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| dans des communes rurales : | | |
| dans des communes de 2 000 – 5 000 | 39,9% | 35,60% |
| dans des communes de 5 000 – 10 000 | 11,3% | 10,82% |
| et de 10 000 – 20 000 | 14,1% | 13,13% |
| | ----- | ----- |
| | 65,3% | 59,55% |

(1910 selon : "Bevölkerung-Plötz", vol. 2, III^o partie, p. 225 ; 1925 selon : "Statistisches Jahrbuch... 1927, *ibidem*, p. 12 sq.).

1.- 4 Les traits caractéristiques de la théorie des conseils de Karl Korsch¹

1.- 4. 1 Conditions préalables théoriques générales

Ce n'est ici le lieu ni d'aborder la discussion lancée par Korsch au cours de ces dernières années, ni d'esquisser non plus l'évolution de la théorie de Korsch². C'est pourquoi je me limiterai à la présentation des idées de Korsch relatives aux conseils et de leur contexte de 1919 à 1920.

Lorsqu'il était étudiant, Korsch était actif dans le mouvement des "étudiants libres" et, pendant son séjour en Angleterre de 1912 à 1914, il a adhéré à la Fabian Society³. Ses expériences durant la guerre et dans les premiers mois de la Révolution allemande, en particulier l'échec du mouvement des conseils et de la socialisation ainsi que la mise en œuvre de l'économie et de la politique bourgeoises, ont conduit Korsch à se détacher progressivement du fabianisme et à s'initier au marxisme, de sorte que, dans une phase transitoire, des éléments marxistes et fabiens se sont mêlés dans ses écrits. Cela s'est même manifesté, d'une part, dans le caractère encore en partie idéaliste de ses premières propositions de socialisation qui, au cas où la lutte directe de la classe ouvrière en faveur de la socialisation échouerait, devaient à long terme « être favorisées efficacement par le travail éducatif incessant auprès de la génération à venir »⁴, et, d'autre part, dans sa conception de la praxis dans laquelle, comme Oskar Negt l'écrit, « le pathos prosaïque » du fabianisme pratique est intervenu en tant qu'un élément ; et cette conception, qui, si l'on s'en tient au seul point de vue de la technique de l'organisation, doit être encore séparée complétement des éléments pragmatiques et syndicalistes, est demeurée « le point de référence et le critère d'appréciation de toute sa pensée »⁵.

En tant que socialiste révolutionnaire auquel la réalisation pratique du socialisme importe, Korsch démarque sa position de celle du marxisme officiel, social-démocrate, représenté par Kautsky, c'est-à-dire de « la conception soi-disant "marxiste" dans laquelle le socialisme est considéré comme une pure science » et qui débouche sur la croyance fataliste que l'évolution objective de la société conduit d'elle-même au socialisme⁶ ; il démarque aussi sa position de « la conception soi-disant "révisionniste" qui est totalement tournée vers le travail pratique du présent, seulement vers des réformes particulières qui ne changent pas

¹ Voir pour tout le chapitre : von Oertzen : *Betriebsräte in der Novemberrevolution*, p. 242 sqq.

² Voir à ce propos la vue d'ensemble de Michael Buckmiller : *Marxismus und Realität. Zur Rekonstruktion der theoretischen und politischen Entwicklung Karl Korsch* [Marxisme et réalité. Contribution à la reconstruction de l'évolution théorique et politique de Karl Korsch], dans : "Jahrbuch der "Arbeiterbewegung", vol. 1 : *Über Karl Korsch*, édité par Claudio Pozzoli (Francfort-sur-le-Main 1973, p. 15-85).

³ Voir *ibidem*, p. 19 sqq., et pour la suite p. 31 sqq.

⁴ K. Korsch : *Was ist die Sozialisierung ? Ein Programm des praktischen Sozialismus* [Qu'est-ce que la socialisation ? Un programme du socialisme pratique], dans : K. K. : *Schriften zur Sozialisierung* [Écrits concernant la socialisation], publiés par Erich Gerlach (Francfort-sur-le-Main 1969), p. 15-49 ; ici : p. 42 (première édition : Hanovre 1919), "Sozialistische Schriftenreihe" 1). Buckmiller (*ibidem*, p. 33), pour prouver la fidélité de Korsch au fabianisme, indique seulement la phrase citée dans le texte à propos de l'éducation en vue de la réalisation de la socialisation, mais il dissimule en même temps que cela est considéré expressément par Korsch comme une stratégie pour des temps non-révolutionnaires, tandis que « pour des temps agités de manière révolutionnaire, la lutte pour la socialisation directe, telle qu'elle est menée aujourd'hui, conformément au programme de la Ligue Spartacus, dans les entreprises un peu partout », est considéré par Korsch comme étant la voie juste (Korsch, *ibidem*, p. 41 sq.).

⁵ Oskar Negt : *Theorie, Empirie und Klassenkampf. Zur Konstitutionsproblematik bei Karl Korsch* [Théorie, empirisme et lutte des classes. La problématique de la constitution chez Karl Korsch], dans : "Jahrbuch der Arbeiterbewegung", vol. 1 : *Über Karl Korsch*, p. 107-137, ici : p. 117.

⁶ Karl Korsch : *Praktischer Sozialismus* [Socialisme pratique], dans : "Die Tat", 11^e année, n^o 10 (janvier 1920, p. 735 sqq., ici : p. 739).

fondamentalement l'état existant de la société » ; c'est contre ces conceptions qu'il qualifie la sienne de « socialisme pratique ». C'est à cette occasion qu'il a recours aux *Thèses sur Feuerbach* dans lesquelles Marx met l'accent, à l'encontre de la pensée abstraite et de la pure saisie théorique de la réalité sous la forme d'objet ou d'intuition, sur « l'activité humaine sensible pratique », sur la « pratique révolutionnaire » destinée à modifier les conditions sociales de la constitution et dans lesquelles, ainsi que Korsch le formule, « la connaissance non factuelle et la volonté d'agir dénuée de connaissance ont fondu ensemble pour arriver à l'identité de la connaissance et de l'activité objectives »⁷.

En tant que marxiste, Korsch considère comme étant une illusion une restauration du capitalisme adouci et amendé par une politique sociale⁸. Le « socialisme pratique » signifie en revanche la socialisation des moyens de production réalisée sur la base de connaissances scientifiques. Dans ce type de socialisme, se manifeste « l'union de la théorie et de la pratique »⁹ qui trouve son expression dans « l'idée en acte de la socialisation »¹⁰. La socialisation signifie en même temps la révolution sociale, et donc « le renversement de la praxis » (Marx), et la théorie socialiste réalisée¹¹, « l'identité du procès historique de développement et de l'activité humaine révolutionnaire »¹². L'objectif est en même temps :

« ... l'élimination de la contradiction entre le capital et le travail qui domine l'ordre économique capitaliste actuel ainsi que celle de la division en classes sociales qui résulte de cette contradiction, du pouvoir de classe et de la lutte de classes. »¹³.

Avec la réalisation de la théorie de Marx, c'est-à-dire dans la socialisation, les rapports politiques de pouvoir sont en même temps modifiés étant donné qu'il existe « une égalité entre le pouvoir économique et le pouvoir politique »¹⁴. Cette liaison structurelle générale est seulement voilée dans le capitalisme du fait de la séparation juridique entre le droit privé, qui inclut les activités économiques, et le droit public, qui fonde les rapports politiques de pouvoir. En réalité, aussi bien les normes juridiques (par exemple le droit de propriété) que les institutions politiques, et la séparation entre l'État et la société qui se manifeste en elles, correspondent aux intérêts des « maîtres de la production sociale ». La lutte économique de la classe ouvrière, c'est ce qui est supposé, déchire ce voile et rend dans la pratique à nouveau visible l'unité entre l'État et la société, et c'est pourquoi elle est aussi une lutte politique. Par conséquent, la socialisation a également des répercussions sur le droit qui régit les rapports sociaux ainsi que sur les institutions politiques qui reposent sur l'apparence de la séparation entre la sphère publique et la sphère privée : par la socialisation, le pouvoir d'État est transféré dans les mains du prolétariat en tant que nouveau « maître de la production sociale ». Cette « démocratie prolétarienne », qui est en même temps aussi la forme de la dictature du prolétariat, fait progressivement dépérir l'État étant donné que ses « organes de répression » deviennent superflus avec « la cessation de la répression et de l'exploitation d'une partie de la société par une autre ». Dans la société communiste sans classes et sans État, il ne reste plus qu'une « superstructure des communautés qui œuvrent ensemble de leur plein gré » :

⁷ K. Marx : *Thesen über Feuerbach*, MEW 3, p. 5-7, ici en particulier les thèses 1, 3, 5, 11 ; Korsch, *ibidem*, p. 376 ; cf. *ibidem* K. Korsch : *Grundsätzliches über die Sozialisierung* [Ce qui est fondamental dans la socialisation], p. 69-82, ici : p. 70 sq. (d'abord dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 7 de 1920, p. 6-11).

⁸ Korsch : *Praktischer Sozialismus*, *ibidem*, p. 738.

⁹ Korsch : *Grundsätzliches über die Sozialisierung*, *ibidem*, p. 71.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ *Ibidem*, p. 70.

¹² *Ibidem*, p. 81

¹³ Korsch : *Was ist die Sozialisierung?*, *ibidem*, p. 20.

¹⁴ *Ibidem*, p. 31 ; pour la suite, *ibidem*, p. 20, et K. Korsch : *Arbeitsrecht für Betriebsräte* [Le droit du travail pour les conseils d'entreprise] (1922), publié par Erich Gerlach, Francfort-sur-le-Main/Vienne (1968), p. 38 sq.

« À la place de la constitution politique de l'État, avec sa contrainte, surgit "une association dans laquelle le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous" (*Manifeste communiste*). »¹⁵.

1.- 4. 2 *L'approche de Korsch en ce qui concerne la théorie des conseils*

Tandis que Korsch dans son écrit : *Was ist Sozialisierung?* [Qu'est-ce que la socialisation ?] (début 1919) ne fait pas encore le pas vers l'exigence de l'élimination des structures politiques traditionnelles, mais qu'il ébauche un programme purement économique qui pourrait également être réalisé par un gouvernement social-démocrate dans un système parlementaire¹⁶, à savoir sans organisation des conseils, il voit un peu plus tard, si l'on se réfère à son article : *Die Sozialisierungsfrage vor und nach der Revolution* [La question de la socialisation avant et après la révolution] (début juin 1919), dans les conseils des institutions à l'aide desquelles le prolétariat pourrait contrôler d'en bas et d'en haut les entreprises capitalistes au cours d'une période de transition menant à une socialisation complète et engager « une administration méthodique de la production et de la distribution par la société ». C'est au moyen du système des conseils que « l'esclave salarié » de l'ancien système serait transformé d'un coup en « citoyen travailleur » ayant voix au chapitre de l'État de droit social¹⁷.

Pourtant, ce point de vue de compromis, qui est caractéristique de cet homme de sens pratique qu'est Korsch, ne définit qu'une halte provisoire. Ce qui est supposé ici et dans l'écrit relatif à la socialisation, il le désigne, dans *Grundsätzliches zur Sozialisierung* [Ce qui est fondamental dans la socialisation] (février 1920), par son nom : il définit alors les « organisations des conseils révolutionnaires » comme « les formes fondamentales pour l'instauration d'une société vraiment socialiste »¹⁸. Étant donné que la constitution économique socialiste, qui est structurée par les organisations des conseils, est en même temps la révolution du fondement de l'ancien État, il s'ensuit nécessairement le pas suivant, à savoir « le dépassement de l'idéologie d'État bourgeoise-mécaniste » ou « formelle-démocratique »¹⁹ dans laquelle l'État est conçu comme « identique à la collectivité dans laquelle en réalité tous les intérêts particuliers parviennent à un équilibre »²⁰. « Les formes d'organisation assemblées de manière infiniment plus lâche »²¹ des conseils correspondent à « la société socialiste sans classes et sans État »²² qui est ambitionnée.

¹⁵ Korsch : *Arbeitsrecht für Betriebsräte*, p. 40 ; cf. aussi p. 54 sqq.

¹⁶ Cf. l'introduction de Gerlach à Korsch : *Schriften für Sozialisierung* [Écrits relatifs à la socialisation], p. 6.

¹⁷ K. Korsch : *Die Sozialisierungsfrage vor und nach der Revolution*, dans : K. Korsch : *Schriften für Sozialisierung*, p. 50-54, ici : p. 53 sq. (tout d'abord dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 19 de 1919, p. 15 sq.). La position de Korsch se distingue d'autant plus fondamentalement de celle de Cohen et de Kaliski qu'il n'accepte pas leur idéologie de partenariat et que pour lui les travailleurs doivent former leur propre organisation qui ne sera pas pourvue de manière paritaire par les entrepreneurs. C'est ainsi que la proposition de Korsch est à peu près d'accord avec celle de l'aile droite de l'USPD et avec celle des défenseurs du "pur système des conseils" pour une période transitoire en attendant la révolution socialiste.

¹⁸ Korsch : *Grundsätzliches über die Sozialisierung*, *ibidem*, p. 80.

¹⁹ *Ibidem*, p. 81 sq.

²⁰ *Ibidem* ; la citation de Korsch provient de l'essai d'Eduard Heimann : *Die Sozialisierung* [La socialisation], dans : "Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik", vol. 45, cahier 3, p. 56.

²¹ Korsch, *ibidem*, p. 81.

²² *Ibidem*, p. 82.

C'est en vue de la réalisation de ces objectifs radicaux que Korsch a développé « un concept de la socialisation démocratique directe »²³. Dans ses écrits portant sur la théorie de la socialisation et des conseils, Korsch tente de réunir deux extrêmes : le socialisme d'État ou socialisme des consommateurs (défendu par le SPD, mais aussi admis dans la théorie des conseils par des socialistes radicaux) et le socialisme des producteurs ou socialisation directe d'exploitation coopérative (défendu par les syndicalistes et les marxistes influencés par les syndicalistes)²⁴.

Le socialisme d'État ne peut pas à lui seul apporter au prolétariat la libération souhaitée de sa servitude économique, l'abolition de son aliénation. Il y avait et il y a derrière lui le concept de la conquête du « pouvoir politique » par le bulletin de vote et ensuite la transmission, effectuée par la loi, des moyens de production à la collectivité, à l'État (nationalisation, municipalisation)²⁵, et donc la conception de l'État bourgeoise-mécaniste du SPD. L'ensemble de la régulation de la production et de la consommation serait assumé par l'État, ce qui provoquerait le risque « de bureaucratisme, de schématisme, de liquidation de l'initiative et du plaisir d'avoir des responsabilités ... de paralysie et de torpeur »²⁶.

Le socialisme coopératif-syndicaliste veut en revanche permettre aux travailleurs l'administration et l'utilisation directes de leurs entreprises. D'une part, cette forme de socialisation signifie le danger du capitalisme égoïste des producteurs²⁷, étant donné que les ouvriers ne sont pas encore mûrs pour l'administration de forme coopérative²⁸, et, d'autre part, le postulat syndicaliste du « socialisme non autoritaire » implique « le retour aux formes de production simples et naturelles d'un pieux passé »²⁹. Or, compte tenu de l'industrialisation moderne, c'est précisément ce que Korsch considère comme impossible : il faut reprendre et continuer à perfectionner les formes de « la grande industrie mécanique » qui se sont développées dans le capitalisme. Fait également partie de cela l'organisation interne à l'entreprise des processus de travail, une organisation qui est structurée hiérarchiquement car cela correspond aux nécessités de la rationalité technique, avec « la soumission en permanence de l'ensemble des participants au travail à la volonté unitaire de la direction »³⁰. Toute socialisation en mode coopératif de la production doit par conséquent maintenir dans les entreprises aussi bien l'unité des capacités de production que le travail organisé de façon rationnelle. Le socialisme d'État, c'est ce que conclut finalement Korsch, doit donc être corrigé par le contrôle provenant d'en bas, et le socialisme coopératif de production par un contrôle provenant d'en haut³¹. Si, pour ces deux sortes de socialisation, il existe un correctif complémentaire respectif sous forme du contrôle par la société ou bien par ceux qui travaillent dans les entreprises, c'est que chacune est défendable du point de vue du socialisme³².

²³ O. Negt, *ibidem*, p.117.

²⁴ Essentiel à ce sujet : K. Korsch : *Was ist die Sozialisierung ?*, *ibidem*.

²⁵ K. Korsch : *Das sozialistische und syndikalistische Sozialisierungsprogramm* [Le programme de socialisation socialiste et syndicaliste], dans : K. K. : *Schriften zur Sozialisierung*, p. 55-58, ici : p. 56 (paru d'abord dans : «Der Sozialist», n° 26 du 28-06-1919, p. 402-405).

²⁶ Korsch : *Die Sozialisierungsfrage vor und nach der Revolution*, *ibidem*, p. 52.

²⁷ Korsch : *Was ist die Sozialisierung?*, *ibidem*, p. 28.

²⁸ Korsch : *Die Sozialisierungsfrage vor und nach der Revolution*, *ibidem*, p. 51.

²⁹ Korsch : *Das sozialistische und syndikalistische Sozialisierungsprogramm*, *ibidem*, p. 57.

³⁰ *Ibidem*.

³¹ Korsch : *Die Sozialisierungsfrage vor und nach der Revolution*, *ibidem*, p. 53.

³² Korsch : *Was ist die Sozialisierung ?*, *ibidem*, p. 33. Korsch ne tient pas encore compte dans ses réflexions du fait que, dans ce système également, une couche de bureaucrates, qui maîtriserait les mécanismes de planification et de régulation, pourrait se former et que, dans le futur, une contradiction en résulterait entre les producteurs et les consommateurs d'une part et la couche de bureaucrates d'autre part (voir Gerlach, Introduction à Korsch : *Schriften zur Sozialisierung*, *ibidem*, p. 8, annexe 5).

Telle est donc l'importance des conseils et de l'organisation des conseils : ils offrent la possibilité de réaliser en même temps les deux exigences relatives à « l'instauration d'une économie réellement socialiste »³³. Korsch divise les conseils, en se référant aux modèles russes, en « conseils supérieurs et inférieurs »³⁴. Dans les conseils "inférieurs", les membres des coopératives de production administrent les entreprises avec une large autonomie et au début selon leurs propres besoins³⁵. La démocratie ouvrière se manifeste ici dans les assemblées et dans les conseils d'entreprise. Les personnels ont le droit d'élire et de destituer par vote ceux qui dirigent le procès de production, aux ordres desquels ils doivent cependant « être soumis durant le travail ... dans une dépendance dénuée de volonté ». C'est ainsi que les ouvriers gagnent en influence sur la production et sur le procès de production et qu'ils deviennent « les maîtres dans ce qui constitue l'ensemble de la machine et de son conducteur »³⁶. L'on se demande seulement si le simple choix du directeur de l'entreprise garantit déjà la démocratie ouvrière et soumet la machinerie de la production au pouvoir des travailleurs. Aussi longtemps que l'auto-détermination ouvrière démocratique ne se rapporte pas aussi à l'organisation du procès de production dans ses phases et ses parties particulières, il existe le danger de l'autonomisation bureaucratique de la direction de l'entreprise. Il me semble ici que Korsch, d'une part, copie encore trop le modèle capitaliste de production et de hiérarchie et que, d'autre part, il suit l'idée léniniste de la discipline moderne de fabrique qui, sous la contrainte de devoir rattraper l'accumulation primitive, imitait de son côté le modèle de l'organisation capitaliste de la production.

Dans « le système des conseils ouvriers industriels fondés, en allant vers le haut, »³⁷ sur les entreprises en tant qu'organes de base de l'industrie socialiste, et donc dans les conseils "supérieurs", dans lesquels les unités économiques auto-administrées par les ouvriers sont incorporées, l'autonomie de l'entreprise fait l'expérience de sa rectification en raison « d'une administration d'ensemble systématique »³⁸ de la production et de la consommation par la société en tant que collectivité des producteurs et des consommateurs³⁹.

Korsch esquisse un système pondéré des auto-administrations autonomes et des limitations de cette autonomie : ceux qui participent à la production possèdent vis-à-vis de la direction « une sphère de droit autonome restreinte ». L'auto-administration autonome dans une entreprise donnée est limitée par le cartel de « la branche industrielle concernée », lequel est à son tour limité par les intérêts de l'ensemble de la société⁴⁰. À l'intérieur d'un État encore existant, les conseils et le système des conseils sont, en tant qu'organisation « des représentants de tous ceux qui participent à la production en travaillant »⁴¹, les institutions d'auto-administration de l'économie qui assurent « l'autonomie industrielle » et qui pourtant répondent aux besoins de l'ensemble de la société. C'est cette organisation qui garantit « la régulation sociale systématique », réclamée par Engels, « de la production en fonction des besoins aussi bien de la collectivité que de chaque individu »⁴².

Dans ses allusions des années 1919/20, Korsch ne donnait aucune indication sur la façon dont il envisageait dans le détail la mise sur pied de cette organisation des conseils. Plus tard (en 1922, dans *Arbeitsrecht für Betriebsräte* [Le droit du travail pour les conseils

³³ Korsch : *Grundsätzliches über die Sozialisierung*, *ibidem*, p. 80

³⁴ *Ibidem*.

³⁵ Cf. *ibidem*.

³⁶ Korsch : *Das sozialistische und syndikalistische Sozialisierungsprogramm*, *ibidem*, p. 57 sq.

³⁷ *Ibidem*, p. 58.

³⁸ Korsch : *Grundsätzliches über die Sozialisierung*, *ibidem*, p. 81.

³⁹ Cf. Korsch : *Die Sozialisierungsfrage vor und nach der Revolution*, *ibidem*, p. 53 sq.

⁴⁰ Korsch : *Was ist die Sozialisierung?*, *ibidem*, p. 35.

⁴¹ *Ibidem*, p. 34 ; c'est là aussi que figure la définition de la notion "d'autonomie industrielle".

⁴² Cité d'après Korsch : *Grundsätzliches über die Sozialisierung*, *ibidem*, p. 81.

d'entreprise]), il désignait le système économique des conseils développé par Richard Müller auquel il opposait un système politique des conseils qui devait être l'organisation de l'État prolétarien⁴³. Cette division ne se trouve dans aucun de ses écrits précédents. Les allusions qui y figuraient sur l'organisation des conseils laissent supposer que, avec l'instauration du système des conseils en tant qu'organisation d'auto-administration prolétarienne de l'ensemble de l'économie, et par conséquent de la société, l'État capitaliste dépérit progressivement et que les conseils représentent dans le communisme accompli les formes d'organisation de « la superstructure des communautés qui œuvrent ensemble de leur plein gré ».

Les idées de Korsch des années 1919/20 correspondaient à peu près aux propositions des théoriciens de “pur système des conseils” qui n'avaient pourtant que peu ou pas du tout réfléchi sur le rapport entre les intérêts des producteurs et des consommateurs, entre le socialisme d'État et le syndicalisme. Il se rapprochait complètement de la conception du “pur système des conseils” lorsqu'il faisait la différence entre les conseils politiques et les conseils économiques et qu'il reprenait la proposition de Richard Müller pour l'organisation économique des conseils (y compris celle de la représentation schématique, celle du “système de boîtes” clabaudé du côté des communistes).

⁴³ Korsch : *Arbeitsrecht für Betriebsräte*, p. 110 sqq.

2.- Les modèles-cibles du système : système des conseils et parlementarisme

2.- 1 Différents modèles de “coexistence”

2.- 1. 1 *Le compromis temporaire : la conception des conseils de Laufenberg et de Wolffheim*

La présentation de la théorie du “pur” système des conseils avait montré que l’on se voyait contraint, sous la pression de la situation réelle, de parvenir pour un certain temps à un compromis avec la démocratie parlementaire, et ce le temps que l’on ait acquis aussi bien la force nécessaire pour faire la révolution que les connaissances nécessaires pour la phase postrévolutionnaire, et que l’on ait gagné à soi les spécialistes intellectuels. L’on était cependant fidèle à l’objectif de l’instauration de la dictature du prolétariat fondée sur le système démocratique des conseils. Le modèle-cible du système était transitoirement conçu comme un moyen pour réaliser le modèle-cible.

Les plans qu’Heinrich Laufenberg et Fritz Wolffheim ont élaborés ensemble sont similaires. Ces plans se distinguent cependant de la conception du “pur” système de conseils par l’accentuation ultérieure de celui-ci sur le point essentiel qu’ils sont d’un caractère moins transitoire étant donné qu’ils considèrent que le changement révolutionnaire a déjà eu lieu avec le révolution de Novembre et que les structures du système des conseils ont déjà été largement créées.

Heinrich Laufenberg et Fritz Wolffheim, abstraction faite de leur soi-disant national-bolchevisme, ont été des communistes de gauche. Durant la guerre, ils ont été les représentants de l’opposition de la gauche radicale à Hambourg contre la politique de guerre du SPD et ils étaient en étroit contact avec les Bremer Internationalen Sozialisten ou bien Kommunisten Deutschlands [Socialistes ou communistes internationaux brêmois d’Allemagne] (ISD ou IKD)¹. Lors de la première phase de la révolution, Laufenberg a occupé du 11-11-1918 jusqu’au 21-01-1919 la position de président du conseil des ouvriers et des soldats du Grand-Hambourg, bien que l’organisation communiste d’Hambourg n’ait compris début novembre que 50 personnes². À l’intérieur du KPD (Spartakusbund), Laufenberg et Wolffheim faisaient partie de l’aile antiparlementaire et antisyndicale et c’est en tant que ses porte-parole qu’ils sont intervenus contre la direction du parti lors du Congrès de Heidelberg (du 20 au 24-10-1919). Après que cette aile a été exclue du KPD, Laufenberg et Wolffheim (ce dernier particulièrement en raison de ses liens avec les “Industrial Workers of the World”) ont été les inspirateurs et les co-initiateurs de l’unionisme en Allemagne. Dans les idées relatives aux conseils de ces deux hommes politiques, se mélangent des éléments marxistes, unionistes et nationalistes.

La conception présentée dans ce qui suit est celle qui est développée par Laufenberg au cours de la première phase de la révolution en étroite relation avec la pratique de l’AuSRat de Hambourg et en référence aux dernières conditions restrictives de la révolution, et c’est celle qui est encore aussi prônée lors de la seconde phase dans le contexte de son exigence de la

¹ Ici et par la suite, cf. H. M. Bock : *Syndikalismus und Linkskommunismus von 1918-1923*, Meisenheim am Glan 1969, p. 433, et O.-E. Schüddekopf : *Linke Leute von rechts* [Les gauchistes de droite], Stuttgart (1960), p. 431 sq.

² Voir H. Laufenberg : *Die Kommunisten im Hamburger Arbeiterrat III* [Les communistes dans le conseil ouvrier de Hambourg III], dans : “KAZ” (Hambourg), n° 142 du 15-10-1919.

« seconde révolution », en tant que parachèvement de la « première »³. Mais le reflux progressif de la révolution a fait échouer ces propositions, et la situation a contraint Laufenberg et Wolffheim à développer une politique de révolutionnarisation graduelle, de mise graduelle sur pied d'un système des conseils prolétarien à partir des entreprises. Le résultat de ces réflexions a été la conception de l'union ouvrière, laquelle était en contradiction avec le politique syndicale du KPD.

2.- 1. 1. 1 *Positions initiales*

Jusqu'à la fin de la guerre, les prémisses théoriques de Laufenberg et de Wolffheim correspondent pour l'essentiel à celles des autres marxistes de gauche. Elles se fondent sur « l'existence de l'opposition de classe entre le patronat et les travailleurs » et sur « l'exploitation de la classe ouvrière »⁴. L'État est pour eux « un instrument de la domination de classe » entre les mains des possesseurs du capital : dans cette fonction, il est « le pouvoir coercitif, même là où il a forme de la démocratie »⁵ ; en effet, « la démocratie bourgeoise » signifie, malgré « l'égalité politique et juridique », « le maintien de l'oppression sociale de la classe ouvrière » et « la prorogation de la possession exclusive des moyens de production par la classe dominante »⁶. C'est en se référant à l'analyse de la Commune de Marx que Laufenberg conclut :

« C'est pourquoi le but de tout gouvernement ouvrier est la suppression de l'appareil du pouvoir, de la machine d'oppression qui agit dans l'intérêt de la minorité exploiteuse, et par conséquent la conquête des pleins pouvoirs politiques par la classe ouvrière, c'est-à-dire le renversement de la bourgeoisie »⁷.

Cela nécessite l'instauration révolutionnaire de la dictature du prolétariat⁸. C'est la raison pour laquelle Laufenberg et Wolffheim se retournaient contre le SPD et les syndicats, étant donné que ceux-ci rêvaient, conformément à leur « conception évolutionniste et au fond fataliste, ... d'un “développement allant de soi” vers le socialisme »⁹, que par conséquent ils rejetaient la révolution et la dictature du prolétariat et que, au lieu de cela, ils croyaient pouvoir s'emparer, dans le cadre du parlementarisme, de « l'instrument de pouvoir de la bourgeoisie » en obtenant « l'abdication de la bourgeoisie »¹⁰. Comme « causes internes » de cette attitude antirévolutionnaire, Laufenberg et Wolffheim faisaient état de la bureaucratization et de la centralisation du Parti social-démocrate et des syndicats. Ces facteurs auraient conduit en fin de compte à « une position presque dictatoriale à l'égard des masses des membres » et à leur déresponsabilisation¹¹. C'est comme conséquence de cette évolution que Laufenberg et Wolffheim comprennent que la coalition des organisations du mouvement ouvrier avec les anciens pouvoirs durant la guerre impérialiste, coalition qui est condamnée de

³ C'est en effet le titre d'une brochure de Laufenberg : *Zwischen der ersten und zweiten Revolution* [Entre la première et la seconde révolution], Hambourg, 1919.

⁴ Laufenberg : *Was heißt Sozialisierung ?* [Que signifie la socialisation ?], Hambourg, 1919, p. 3.

⁵ Laufenberg : *Arbeiterklasse und Staatsgewalt* [Classe ouvrière et pouvoir d'État], Hambourg, 1919, p. 7.

⁶ Laufenberg/Wolffheim : *Demokratie und Organisation* [Démocratie et organisation], Hambourg, 1915, p. 26.

⁷ Laufenberg : *Arbeiterklasse und Staatsgewalt*, p. 4, 7.

⁸ *Ibidem*, p. 8.

⁹ Laufenberg/Wolffheim : *Demokratie und Organisation*, p. 31, cf. p. 49.

¹⁰ *Ibidem*, p. 48.

¹¹ *Die Rolle der Gewerkschaften im Klassenkampf* [Le rôle des syndicats dans la lutte des classes], dans : “KAZ” (Hambourg), n° 26 du 31-05-1919 ; cf. Laufenberg et Wolffheim : *Demokratie und Organisation*, p. 49, Laufenberg : *Zwischen den ersten und zweiten Revolution*, p. 8 sq. et *Die proletarische Klassenorganisation* [L'organisation de classe prolétarienne], dans : “KAZ” (Hambourg), n° 77 du 31-07-1919.

la manière la plus ferme qui soit, aille vers « un renforcement et un élargissement de l'autorité de l'État »¹² et leur poursuite au cours de la révolution¹³.

Si cette critique conduisait à un rejet résolu de la bureaucratie, du centralisme, de la "dictature des chefs" et de la politique parlementaire, et par conséquent à la revendication d'une activité propre et d'une autodétermination démocratique des masses¹⁴, Laufenberg et Wolffheim développaient, à partir de l'analyse de l'organisation de la production capitaliste et de la position du prolétariat en elle, des propositions aussi bien pour les formes de la révolution prolétarienne que pour ce qui concerne le système de l'autodétermination ouvrière dans le cadre de la dictature du prolétariat.

Pour Laufenberg et Wolffheim, le prolétariat représente « la force de travail humaine, il représente ce côté du procès de production à partir duquel le capital se renouvelle et rajeunit, à partir duquel plus-value et profit reviennent à la bourgeoisie. Sa lutte de classe prend sa source ... dans l'organisation de la fonction sociale de la force de travail »¹⁵. Son pouvoir se fonde aussi bien sur sa nature économiquement indispensable que sur « son nombre, sa masse »¹⁶. Jusqu'alors, la force organisée de la classe ouvrière trouvait son expression dans des organisations qui réunissaient « les travailleurs en tant qu'individus », en tant que membres d'une branche professionnelle¹⁷. L'éclatement en entreprises et en districts d'habitation continuait fondamentalement à exister ; le rassemblement n'a eu lieu que grâce à de « grands organismes centraux » chez lesquels l'organisation politique dans le SPD est restée « sans aucun rapport avec l'activité économique des ouvriers dans la production »¹⁸. Cette forme d'organisation peut être appropriée à l'époque initiale du mouvement ouvrier et à une forme de la production dans de petites entreprises industrielles ; mais « la concentration des industries en entreprises géantes », « l'extension des monopoles, leur contrôle, se manifestant de plus en plus fortement, sur l'État et l'ensemble de la production intérieure, l'élargissement de la production nationale par-delà les frontières de l'État national » obligent les travailleurs à développer d'autres formes d'organisation¹⁹. Comme solution à ce problème d'organisation, Laufenberg et Wolffheim proposent la formation d'unions industrielles :

« À la forme de l'industrie monopolistique, correspond du côté des travailleurs la pure union industrielle fondée sur l'organisation d'entreprise. ».

Cette union industrielle comprend tous les ouvriers réunis dans les groupes d'entreprise d'une industrie donnée. Laufenberg et Wolffheim envisagent également l'union industrielle comme l'organisation destinée à la prise de possession des moyens de production par la classe ouvrière étant donné qu'elle « correspond à la forme moderne de l'industrie et ... qu'elle crée déjà dans l'ancienne société le germe de la nouvelle société. L'union industrielle, avec une stricte centralisation, est l'organisation qui permettra au prolétariat de prendre en charge les industries. »²⁰.

¹² *Die Rolle der Gewerkschaften im Klassenkampf*, *ibidem*.

¹³ Cf. Laufenberg : *Zwischen den ersten und zweiten Revolution*, p. 17 sq.

¹⁴ Cf. Laufenberg/Wolffheim : *Demokratie und Organisation*, p. 50, 74 sq. et *Die proletarische Klassenorganisation*, *ibidem*.

¹⁵ Laufenberg/Wolffheim : *Demokratie und Organisation*, p. 35.

¹⁶ *Ibidem* ; cf. *Klassenstaat und Rätediktatur* [État de classe et dictature des conseils], dans : "KAZ" (Hambourg) n° 24 du 28-05-1919.

¹⁷ *Die proletarische Klassenorganisation*, *ibidem*.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Laufenberg/Wolffheim : *Demokratie und Organisation*, p. 54 sq., 64 ; voir H. Bötcher : *Zur revolutionären Gewerkschaftsbewegung in Amerika, Deutschland und England* [Le mouvement syndical révolutionnaire en Amérique, en Allemagne et en Angleterre], Iéna 1922, p. 18 sq.

²⁰ Laufenberg/Wolffheim : *Demokratie und Organisation*, p. 55.

Avec ces conclusions organisationnelles tirées de leur critique des syndicats, Laufenberg et Wolffheim ont pris les devants par rapport aux positions défendues à cette époque par d'autres groupes de gauche et ils ont anticipé la discussion portant sur les organisations économiques révolutionnaires du prolétariat dans la seconde moitié de l'année 1919. Un modèle de cette forme d'organisation prônée déjà en 1915 était la structure des IWW américains pour lesquels Wolffheim avait travaillé comme rédacteur à San Francisco.

Si Laufenberg et Wolffheim défendaient l'idée des IWW relative à l'organisation, laquelle prévoyait « un regroupement rigoureux et une direction unitaire » lors de luttes communes, alors la constatation, équivalant à un reproche, de la Centrale du KPD selon laquelle ils seraient des syndicalistes²¹, n'est pas fondée étant donné que la « stricte centralisation » de l'organisation de l'industrie, ainsi que l'homogénéité des actions, se distinguent nettement, abstraction faite des origines théoriques et économiques différentes, du fédéralisme, coordonné seulement de manière lâche, de l'organisation syndicaliste²².

Concernant la tactique des luttes économiques des ouvriers, Laufenberg et Wolffheim se référaient également aux expériences et aux méthodes des IWW américains²³ : l'extension interne et externe des monopoles et l'augmentation de leur pouvoir politique condamnaient à l'échec, selon cette conception, l'ancienne tactique syndicale des luttes partielles et elles exigeaient aussi, en relation avec la formation des unions industrielles, « un changement dans la tactique des masses laborieuses ». Étant donné la concentration de grandes masses d'ouvriers dans les grandes entreprises, c'est la grève de masse qui étaient recommandée, c'est-à-dire la confrontation : « argent contre masse, bourgeoisie contre prolétariat ». Cette confrontation des classes provoquait, lors de chaque grève de masse économique, « une situation révolutionnaire »²⁴ :

« Avec la lutte contre les grands monopoles, l'action économique du prolétariat vire à la lutte politique. Le contrôle de l'ensemble de l'économie par les monopoles transforme la lutte contre eux en une affaire qui concerne l'ensemble de la classe ouvrière du pays, et le pouvoir que les monopoles exercent sur l'État dirige la pointe du combat prolétarien contre eux. »²⁵.

L'élargissement de la lutte ne peut « plus être une affaire qui concerne un syndicat particulier, mais toute l'organisation de la classe rigoureusement centralisée »²⁶, laquelle « doit amener les grands patrons à lâcher du lest ... en influant sur le pouvoir d'État »²⁷ ; il faut faire clairement comprendre que l'État est l'instrument de pouvoir de la bourgeoisie, et « que le fait d'accorder les revendications litigieuses des travailleurs en grève est un moindre mal au regard des conséquences qu'une prolongation et une intensification, ou bien un renouvellement, du conflit entraîneraient pour les capitalistes en tant que classe »²⁸. C'est ainsi que « le centre de gravité de l'action économique ... est déplacé vers le domaine

²¹ Voir le rapport relatif au II^e Congrès du KPD(S), p. 17 sq. (exposé de Levi) ; cf. également Bock, *ibidem*, p. 142 sq.

²² De même Bock, *ibidem*, p. 124.

²³ Laufenberg et Wolffheim évitent en effet durant la guerre de donner de franches indications sur les IWW, mais ils renvoient à plusieurs reprises aux évolutions et aux expériences du mouvement syndical aux USA (*Demokratie und Organisation*, p. 64, 70).

²⁴ *Ibidem*, p. 64 ; cf. le discours de Laufenberg dans : *Die Aufgaben des Rätekongresses* [Les tâches du congrès des conseils], p. 9-15, ici : p. 14.

²⁵ Laufenberg/Wolffheim : *Demokratie und Organisation*, p. 66.

²⁶ *Ibidem*, p. 65.

²⁷ *Ibidem*.

²⁸ *Ibidem*, p. 66 sq.

politique ; l'action économique partielle devient une action politique de toute la classe et elle est dirigée contre le pouvoir politique de la classe des entrepreneurs »²⁹.

Cette théorie de la lutte syndicale dans des conditions capitalistes monopolistiques se transforme en une théorie de la révolution lorsque Laufenberg et Wolffheim écrivent :

« Si, pour la première fois au cours de l'évolution historique, les travailleurs sont en mesure d'obliger l'État à intervenir en leur faveur par la grève, le fait que et par quel moyen ils sont à même d'obtenir la dictature dans l'État ne peut pas leur rester caché. C'est précisément là que se situe l'essence de la grève politique, et que, même là où elle part de la tentative d'augmenter la marge de manœuvre alimentaire de certaines couches, elle vire en une lutte contre l'exploitation en général, et donc en une lutte pour la conquête du pouvoir politique par une "action organisée" de la classe ouvrière et pour l'abolition des rapports capitalistes de production. »³⁰.

Les points qui soulèvent un problème dans cette théorie du syndicat et de la révolution, à savoir la difficulté à devoir mobiliser, lors de chaque lutte pour l'amélioration matérielle et finalement, dans la lutte révolutionnaire, pour la prise de contrôle des moyens de production, l'ensemble de la classe du prolétariat et également les salariés qui ne sont pas directement concernés et ceux qui sont privilégiés, de même que l'hypothèse de l'intrication la plus étroite de l'État et des monopoles – qui transparait dans les théories récentes du capitalisme monopoliste d'État –, se sont effacés tout d'abord à la suite des succès de la révolution de Novembre, mais ensuite clairement dans la tentative de la réalisation de la « seconde révolution » au moyen des unions ouvrières structurées en associations d'industrie.

2.- 1. 1. 2 L'AuSRat de Hambourg dans la première phase de la révolution

Avec les 6 et 7 novembre, l'insurrection des matelots et des soldats qui était partie de Kiel s'était transformée à Hambourg en une révolution politique. L'organe de la révolution et ensuite du pouvoir ouvrier consolidé a tout d'abord été un AuSRat provisoire (composé uniquement de l'USPD et des radicaux de gauche), et ensuite l'AuSRat qui a été élu le 11 novembre, qui a existé jusqu'au 24 mars 1919, et dont la formation est décrite par Laufenberg comme suit :

« Un accord a alors été trouvé avec chacun des partis socialistes, accord selon lequel un Grand conseil ouvrier comptant environ 500 personnes devait être formé par les représentants des entreprises et un nouveau conseil ouvrier devait remplacer le conseil ouvrier provisoire en tant qu'exécutif de ce Grand conseil, lequel était composé de trois délégués pour chacun des anciens partis, du cartel des syndicats, du Parti social-démocrate indépendant et du Parti radical de gauche, ainsi que de dix-huit représentants des entreprises. Un représentant de chacun des partis cités et du cartel des syndicats, ainsi que trois représentants des entreprises, devaient faire partie du comité directeur de l'exécutif, abrégé en conseil ouvrier. L'élection du premier président s'est caractérisée

²⁹ *Ibidem*, p. 66. D'après Bötcher (*ibidem*, p. 50 sqq.), les unions industrielles des IWW essayaient aussi « de trancher des questions politiques à leur sens avec des moyens de lutte économiques ». La grève de masse organisée était (après l'application initiale des formes multiples de l'"action directe" syndicaliste) la forme déterminante de la lutte de classe des IWW.

³⁰ Laufenberg/Wolffheim : *Demokratie und Organisation*, p. 66.

par un choix entre les différents courants politiques. C'est le représentant des radicaux de gauche, et ultérieurement du groupe communiste, qui a été élu. »³¹.

C'était Heinrich Laufenberg.

Cet AuSRat a proclamé, dans un avis du 12-11-1918 : « C'est l'AuSRat qui a pris le relais de l'exercice du pouvoir politique dans le district urbain de Hambourg. Le sénat et la municipalité n'existent plus. »³². Ainsi, comme Laufenberg le constatait, « la révolution est parvenue à son but du point de vue politique », c'est-à-dire que la classe ouvrière possédait « les pleins pouvoirs politiques »³³. Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont passés du sénat et de la municipalité, les organes du pouvoir bourgeois, à l'AuSRat. Le sénat a reconnu le pouvoir révolutionnaire de l'AuSRat en tant que gouvernement et que législateur³⁴.

Après quelques jours cependant, du fait de l'effondrement qui menaçait de l'administration et de l'approvisionnement, du fait de la nécessité du maintien des relations financières et commerciales internationales de la ville portuaire³⁵ et du fait du manque de radicalité des changements qui ont eu lieu dans le Reich, l'AuSRat s'est vu contraint d'annuler la suppression totale du sénat et de la municipalité en tant que commissions et de transférer à ces organismes les droits nécessaires « dans le but du maintien de l'administration hambourgeoise, en particulier de l'administration financière hambourgeoise »³⁶. L'avis correspondant du 18 novembre 1918 décrétait :

« Le sénat constitue, tant qu'une autre disposition n'aura pas été prise, l'autorité de contrôle et l'instance de recours chapeautant les autorités particulières de gestion dans les affaires administratives »³⁷.

Le sénat et la municipalité sont ainsi devenus des « organes communaux »³⁸. L'AuSRat s'assurait cependant expressément de « l'exercice du pouvoir politique », et donc de la souveraineté politique, ainsi que du droit de veto à l'encontre des décisions du sénat et de la municipalité, et par ailleurs il plaçait ces deux organismes sous son contrôle politique par l'envoi d'adjoints³⁹.

L'évolution de la révolution au cours des semaines suivantes a contraint Laufenberg à constater devant l'AuSRat : « Nous ne sommes pas en mesure d'exercer une dictature prolétarienne »⁴⁰. Exactement de la même façon que vis-à-vis des organes bourgeois, il s'est vu alors obligé de céder face à la revendication, présentée de manière véhémement à Hambourg

³¹ Laufenberg : *Die Hamburger Revolution* [La révolution à Hambourg], Hambourg (1919), p. 4. Cf. R. Büneemann : *Hamburg in der deutschen Revolution von 1918/19* [Hambourg dans la révolution allemande de 1918/19], Phil. Diss. Hambourg 1951 (Masch.), p. 103 sqq., sur le rôle de Laufenberg : p. 212 sqq. ; W. Lamp'l : *Das gross-hamburgische Revolutionsrecht* [La loi révolutionnaire du Grand-Hambourg], Hambourg 1921, p. 20, 33.

³² Cité d'après Lamp'l, *ibidem*, p. 33, n° 9.

³³ Laufenberg : *Die Kommunisten im Hamburger Arbeiterrat V* [Les communistes dans le conseil ouvrier de Hambourg V], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 141 du 14-10-1919 ; cf. du même : *Was heißt Sozialisierung ?*, p. 6 : « Il n'y avait pas à mettre en doute le pouvoir politique des conseils au début de la révolution ».

³⁴ Voir Lamp'l, *ibidem*, p. 36, n° 12.

³⁵ Voir le discours de Laufenberg lors de l'assemblée générale du Grand conseil ouvrier le 30-11-1918, tiré-à-part : *Die Lage und die Politik der Arbeiter- und Soldatenrates* [La situation et la politique du conseil des ouvriers et des soldats], p. 6.

³⁶ Lamp'l, *ibidem*.

³⁷ *Ibidem*.

³⁸ Laufenberg : *Die Hamburger Revolution*, p. 9 ; AuSRat de Hambourg, 9° séance (15-11-1918), Bl. 10.

³⁹ Lamp'l, *ibidem*.

⁴⁰ AuSRat de Hambourg, 14° séance (22-11-1918), Bl. 7.

et dans le Reich par le SPD et par la bourgeoisie, de l'élection d'une assemblée nationale constituante⁴¹. En même temps, Laufenberg essayait de transcrire au niveau du Reich la structure développée à Hambourg de la relation entre l'AuSRat et les autorités bourgeoises afin, d'une part, de garantir de cette manière-là le pouvoir de la classe ouvrière et, d'autre part, de rassurer le SPD ainsi que de diviser et d'intégrer la bourgeoisie pour une période intermédiaire au prix de concessions partielles.

L'évolution de la révolution hambourgeoise en novembre 1918 et la formation d'autorités politiques, et cela permet d'éclairer ce qui a déjà été évoqué, sont caractérisées par un double compromis : 1°) par un compromis entre les partis et les groupes socialistes en ce qui concerne la constitution de l'exécutif de l'AuSRat et 2°) par un compromis entre l'organe du pouvoir prolétarien, l'AuSRat, et les organes du pouvoir bourgeois, le sénat et la municipalité. Avec ces deux compromis, le pouvoir révolutionnaire de cette époque-là conservait – autrement qu'auparavant dans la révolution allemande et dans presque tous les lieux dans le Reich – l'avantage : c'est-à-dire les représentants de la gauche au sein de l'AuSRat, et, à propos de la question politique relative à la Constitution, le conseil ouvrier par rapport aux autorités bourgeoises.

La conception de Laufenberg relative aux conseils⁴², qui est présentée dans ce qui suit, a été développée à partir aussi bien des positions théoriques prérévolutionnaires que des modalités et du cours de la révolution à Hambourg, et elle reflète la culture du compromis, imposée par les conditions de la révolution et par les rapports politiques internes et externes, du pouvoir de l'AuSRat de Hambourg.

2.- 1. 1. 3 La conception des conseils de Laufenberg et de Wolffheim

a) La structure du système des conseils

Comme cela été montré, Laufenberg part de « l'idée du pouvoir politique de la classe ouvrière » et c'est la raison pour laquelle il rejette, avec la majorité de l'AuSRat de Hambourg, le principe de « la souveraineté du peuple »⁴³ défendu par le SPD, car cela aurait signifié la participation, avec les mêmes droits, de la bourgeoisie au processus politique.

Pour Laufenberg, le système des conseils était à vrai dire la forme de « l'organisation du pouvoir de la classe ouvrière »⁴⁴. À propos de la structure de cette organisation, Laufenberg fournit des informations qui sont dissemblables et très superficielles. Les différentes propositions ne se rencontrent qu'en ce qui concerne la base du système des conseils et le premier niveau, ce en quoi Laufenberg se trouve en accord aussi bien avec le fondement du conseil ouvrier hambourgeois qu'avec sa conception théorique passée :

⁴¹ *Ibidem*. Plus tard, Laufenberg a décrit cette obligation de la manière suivante : « La rapide concentration de la contre-révolution a dicté sa politique à la classe ouvrière. Il s'agissait de consolider notre pouvoir, d'unir nos forces, de diviser si possible les forces de l'adversaire et de contrecarrer en toutes circonstances la politique de guerre civile qui se profilait clairement à l'horizon et dont le but était l'anéantissement complet des travailleurs ». (*Die Kommunisten in Hamburger Arbeiterrat IV*, dans : "KAZ" (Hambourg), n° 143 du 16-10-1919).

⁴² Wolffheim était, dans les premiers mois de la révolution, largement empêché par la maladie de prendre part à la révolution et à la discussion sur les conseils.

⁴³ Laufenberg : *Die Hamburger Revolution*, p. 5.

⁴⁴ *Wahlaufruf der Kommunisten zur Neuwahl des Hamburger Arbeiterrats* [Appel aux urnes pour la nouvelle élection du conseil ouvrier de Hambourg], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 7 du 7-03-1919.

« Ce système des conseils repose sur les conseils d'entreprise, sur l'organisation directe des ceux qui travaillent dans les ateliers et les usines. »⁴⁵.

Le niveau suivant des conseils est formé par les conseils locaux qui sont constitués en grande partie par les délégués des conseils d'entreprise. « C'est seulement dans la mesure où il s'agit de la masse ouvrière qui n'est pas réunie dans de grandes entreprises que l'organisation est mise en œuvre au niveau des districts d'habitation afin d'arriver à constituer des conseils locaux dans lesquels l'appartenance à l'organisation politique de classe constitue la condition pour avoir le droit de vote, et où cette appartenance est purement indépendante du fait que le travail productif ou d'utilité publique soit effectué »⁴⁶. C'est par les élections en entreprise des travailleurs industriels et par le droit d'organisation de ceux qui travaillent dans les petites entreprises que Laufenberg essaie par conséquent de garantir le caractère prolétarien du système des conseils.

La division suivante du système des conseils n'est pas élucidée par Laufenberg de manière définitive. Une fois, il envisage, dans la critique rétrospective de la révolution de Novembre, l'instauration résolue et rapide d'un système des conseils de la manière suivante :

« ... dès les premiers jours, les conseils devaient se réunir en un congrès constitutif qui faisait d'eux le fondement de toute l'administration et créait à partir de leur cœur un gouvernement central, le conseil central des conseils, à côté duquel le congrès de tous les conseils, convoqué de façon intermittente, se situait en tant qu'exécutif élargi »⁴⁷ ;

Et ensuite, il ébauche la mise sur pied du système des conseils comme suit :

« Le système des conseils dans les entreprises et dans chacune des branches d'industrie doit ... être organisé de manière rigoureuse et stricte. Les conseils des ateliers, les conseils de l'entreprise, les conseils du district, les conseils de l'industrie : tels sont les échelons de l'organisation. »⁴⁸.

Et de nouveau à un autre endroit, il dit :

« Au-dessus des conseils d'entreprise, il y a les conseils de commune, au-dessus d'eux les conseils de province, les conseils d'industrie, et au-dessus d'eux tous il y a le conseil économique central du pays.... »⁴⁹.

Tandis que, dans la première citation, Laufenberg envisage le système des conseils comme quelque chose d'à peu près analogue au système qui s'est formé dans la révolution de Novembre, avec seulement comme différence décisive une réalisation plus rapide et plus résolue et la prise en charge du gouvernement par le « conseil central des conseils » et non pas par un cabinet de mandataires du peuple désigné auparavant, il propose dans les autres passages un système organisé hiérarchiquement par niveaux. Celui-ci serait donc structuré de manière conséquente si les conseils étaient créés au niveau territorial supérieur respectif, et donc en partant des entreprises pour monter à la localité, à la province, (au Land), au Reich. Et pourtant Laufenberg parle également maintenant de « conseils d'industrie » et du « conseil

⁴⁵ Laufenberg : *Arbeiterklasse und Staatsgewalt* [Classe ouvrière et pouvoir d'État], Hambourg, 1919, p. 9.

⁴⁶ Laufenberg/Wolffheim : *Revolutionärer Volkskrieg oder konterrevolutionärer Bürgerkrieg ?* [Guerre populaire révolutionnaire ou guerre civile contre-révolutionnaire ?], "Première adresse communiste au prolétariat allemand", Hambourg (1919), p. 13.

⁴⁷ Laufenberg : *Zwischen der ersten und zweiten Revolution*, p. 3.

⁴⁸ Laufenberg : *Was heißt Sozialisierung ?*, p. 11.

⁴⁹ Laufenberg : *Arbeiterklasse und Staatsgewalt*, p. 9 ; de même : *Wahlaufruf der Kommunisten...*, *ibidem*.

économique central » de sorte que l'on doit supposer qu'il voudrait placer à côté du système des conseils assumant des fonctions politiques, structuré en partant des entreprises et en allant vers des points de vue territoriaux, une organisation économique des conseils qui – de manière similaire aux unions industrielles des IWW – regroupe les industries particulières, à nouveau en partant des entreprises, et coordonne et centralise le travail de toutes les industries dans le « conseil économique central ». Pourtant, Laufenberg ne désigne pas pour le système structuré de manière hiérarchique et territoriale de tête particulière, pas d'instance centrale ; de plus, il souligne à plusieurs reprises de manière sans équivoque que le conseil issu des entreprises doit remplir des fonctions en même temps économiques et politiques :

« Le système des conseils présente une nouvelle organisation économique de la société et en même temps une nouvelle organisation politique. Ici, l'économie et la politique convergent vers une organisation unique et vers une unité indissoluble. »⁵⁰.

Avec ces propositions, Laufenberg omettait de développer au niveau national le système des conseils au-delà des conseils locaux, là où aussi bien les fonctions politiques de la commune que les besoins économiques des industries et des activités commerciales locales peuvent encore être remplies relativement sans problèmes, de sorte qu'aussi bien les exigences de la prise de conscience et de la décision politiques que la régulation de l'ensemble de l'économie pourraient être satisfaites. Il me semble que ces manques et ces inexactitudes évidents sont fondés sur le fait que Laufenberg se limite à la politique du conseil ouvrier de Hambourg et sur la confusion des modèles anciens (et futurs) d'organisation relatifs aux unions industrielles avec les conseils régionaux et suprarégionaux créés dans la révolution dont l'existence devrait être prise en compte dans les propositions.

Même si Laufenberg et Wolffheim prônent vers la fin de l'année 1919 un système territorial cohérent qui s'édifie à partir des organisations d'entreprise, en tant que « l'organisation de classe prolétarienne », et des conseils locaux qui en sont issus, un système dans lequel ensuite « les conseils locaux » sont centralisés « en conseils de district et territoriaux », « à partir desquels est désigné le Conseil supérieur du pays »⁵¹, il me semble pourtant que ce ne sont pas les problèmes de l'unité organisationnelle de l'économie et de la politique qui soient définitivement à élucider dans le système des conseils étant donné qu'il n'y est question que de « la constitution du pouvoir politique » et que les problèmes de l'organisation de la production industrielle et de la distribution des biens n'y sont plus discutés.

Pour l'exercice du pouvoir politique, pour l'administration, pour la politique économique et sociale et pour la réorganisation progressive de la machinerie d'État bourgeoise en une administration prolétarienne, les conseils correspondants devaient, comme cela avait été développé à Hambourg, créer des « commissions » ou des « commissariats », par exemple (comme à Hambourg) « pour la politique étrangère et la presse, l'alimentation, la

⁵⁰ *Wahlaufruf der Kommunisten...*, *ibidem* ; cf. aussi : *Die proletarische Klassenorganisation*, dans : «KAZ» (Hambourg), n° 77 du 31-07-1919.

⁵¹ Laufenberg/Wolffheim : *Revolutionärer Volkskrieg oder konterrevolutionärer Bürgerkrieg ?*, p. 13. Il semble que cela ait été la position définitive de Laufenberg et de Wolffheim, car, en 1920, ils écrivent, en s'inspirant de la présentation de la Commune par Marx, qu'ils désignent comme étant « une ébauche de l'instauration complète de l'État prolétarien national » : « Si on lui ajoute comme fondement l'idée de la représentation des entreprises, l'on a alors tout le système moderne des conseils tel que nous le concevons, c'est-à-dire l'organisation de l'auto-administration du bas vers le haut, sur une base fédérale, avec des intermédiaires centralisateurs et une tête suprême qui est issu du Conseil suprême du pays – qui est encore désigné par Marx comme étant l'assemblée nationale... » (*Nation und Arbeiterklasse* [Nation et classe ouvrière], Hambourg, 1920, p. 4). Est ici en effet évoquée davantage la nécessité d'une tête, d'un gouvernement, un comité exécutif.

justice et le système pénitentiaire, la sécurité et la police, les services sanitaires, la construction et le logement, l'enseignement, le commerce, la navigation et l'industrie, la finance, les affaires militaires... »⁵². « L'ancrage des conseils politiques dans les masses ouvrières elles-mêmes » offrirait « la garantie absolue » contre la sclérose bureaucratique et la désaffection à l'égard de ces organes administratifs, et également pour que « aucune instance de la constitution des conseils ne puisse se retourner contre les intérêts de la classe ouvrière »⁵³.

Outre les ouvriers, « les spécialistes à l'intérieur de l'organisation de classe prolétarienne » devaient être regroupés « selon les professions et les fonctions ». « Aussi bien les conseils d'enseignants, les conseils de techniciens, les conseils de médecins, que les conseils de tous les autres groupes de travailleurs spécialisés », ainsi qu'ils existaient à Hambourg, devaient se mettre à la disposition des commissariats concernés afin de prendre en mains, en commun avec eux, l'organisation détaillée de l'économie et de l'administration »⁵⁴. De cette manière-là, l'organisation prolétarienne des conseils se serait assurée la collaboration des spécialistes issus des couches bourgeoises et elle aurait créé pour eux, dans le cadre et sous le contrôle de l'État prolétarien – en quelque sorte au moyen d'un pluralisme socialiste –, certains droits d'autodétermination et certaines possibilités de coopération⁵⁵. Ce qui reste flou, c'est la question de savoir si les délégués de ces conseils spécialisés doivent aussi prendre part au travail des conseils ouvriers ou bien si le conseil ouvrier n'est pour eux qu'une instance à laquelle ils doivent se conformer de l'extérieur pour exprimer leurs intérêts – il en était ainsi en tout cas à Hambourg⁵⁶. Il y aurait dans la cohérence de la notion de “travailleurs spécialisés” le fait qu'ils devraient participer au travail des conseils ouvriers et en outre qu'ils doivent être réunis « à l'intérieur de l'organisation prolétarienne de classe » ; et donc la question se pose de savoir si, pour Laufenberg et Wolffheim, ces couches, qui avaient la plupart du temps une conscience bourgeoise affirmée, voulaient être représentées directement dans le conseil ouvrier. Ce qui demeure en outre flou, c'est la question de savoir si les organisations des conseils des “travailleurs spécialisés” restent seulement locales ou bien si elles doivent être également constituées au niveau national afin d'être à la disposition des commissariats correspondants de tous les niveaux de conseils et de pouvoir aussi faire valoir leurs intérêts dans les conseils respectifs. Dans ce cas, une organisation nationale serait judicieuse.

b) Les tâches du système des conseils

Pour Laufenberg, les conseils sont le moyen que possède la classe ouvrière pour mener, d'un triple point de vue, une confrontation avec le capitalisme et avec le pouvoir bourgeois, à savoir :

⁵² Laufenberg : *Die Hamburger Revolution*, p. 8 ; Laufenberg/Wolffheim : *Revolutionärer Volkskrieg oder konterrevolutionärer Bürgerkrieg ?*, p. 13.

⁵³ Laufenberg/Wolffheim : *Revolutionärer Volkskrieg ...*, *ibidem*.

⁵⁴ *Ibidem*. Dans sa brochure : *Nation und Arbeiterklasse* de juillet 1920, Laufenberg fait dépendre la constitution de ces conseils du fait que « la bourgeoisie a cessé d'exister en tant que classe » et qu'il ne reste plus, « en dehors du cadre prolétarien de classe » que « des personnes isolées » de la classe démantelée (*ibidem*, p. 18).

⁵⁵ Laufenberg et Wolffheim ont écrit en 1920 à ce propos : « La condition pour l'égalité de droits des gens qui travaillaient dans des professions autrefois bourgeoises, c'est leur engagement volontaire dans le système social que le prolétariat s'est créé... » (*Nation und Arbeiterklasse*, p. 18).

⁵⁶ Laufenberg (*Die Hamburger Revolution*, p. 10) : « Le conseil n'a pas fait droit au désir très souvent manifesté de tels conseils d'être représentés dans les conseils d'ouvriers et de soldats, étant donné que le nombre de personnes faisant partie de l'exécutif ainsi que certaines représentations de partis et d'entreprises étaient fixés, et cependant les différents conseils ont été placés en rapport direct et constant avec les commissions correspondantes du conseil, et la plupart du temps avec le service socio-politique. ».

« Confrontation avec le capitalisme en tant que principe économique qui constitue le fondement de l'ensemble de l'organisation sociale ; confrontation avec la société de classe et la dictature de la bourgeoisie ; confrontation avec l'appareil du pouvoir étatique et sa bureaucratie. »⁵⁷.

« La confrontation avec le capitalisme en tant que principe économique », laquelle doit être menée par les conseils en tant qu'organes de pouvoir de la classe ouvrière, débute au niveau de l'entreprise. Là, les conseils d'entreprise doivent tout d'abord « s'opposer à tous les phénomènes de nature réactionnaire », ils doivent diriger toutes « les actions économiques et politiques des travailleurs, telles que les mouvements pour les salaires, les grèves, les manifestations, etc. » et essayer « d'arriver à une bonne entente avec les employés commerciaux et techniques des entreprises ». « De plus en plus, les conseils doivent prendre en mains toute l'administration des entreprises » et finalement écarter l'entrepreneur⁵⁸. C'est ainsi que les entreprises seraient socialisées et que le capitalisme, en tant que « fondement de l'ensemble de l'organisation sociale », serait éliminé. Or, en même temps, Laufenberg dit avec la plus extrême fermeté que la socialisation d'entreprises particulières n'est pas possible :

« Socialiser veut dire transférer les entreprises à la propriété collective de toute la société. C'est la collectivité qui est propriétaire. Les ouvriers des entreprises constituent des coopératives de production, des unités productrices dans le processus de production de la collectivité... ».

Par rapport à la structure interentreprises de l'industrie, Laufenberg poursuit :

« L'industrie socialisée d'un pays s'organise selon deux points de vue. D'une part, les industries particulières s'associent en tant qu'unités d'entreprises et de production qui sont des secteurs, des groupes spécialisés, pour l'ensemble du pays. À côté d'eux, il y a les industries avec une structure locale, les sections locales.... Les sections nationales d'une part, les sections locales d'autre part, associées en tant qu'unités économiques de production, et à côté, partant de la même idée fondamentale d'organisation et reposant sur elle, la distribution locale et inter-locale, les transports locaux et inter-locaux, la gestion des produits utilitaires et culturels communaux et intercommunaux. »⁵⁹.

L'on verrait volontiers cette ébauche de l'organisation verticale et horizontale de l'économie socialisée étayer une organisation correspondante des conseils avec des indications précises sur la façon dont les fonctions politiques et économiques doivent être remplies par le système, à savoir qui dépasseraient les vagues suggestions citées (« conseils des ateliers, conseils de l'entreprise, conseil du district, conseils de l'industrie »⁶⁰ ou bien : au-dessus des conseils locaux, « les conseils provinciaux, les conseils d'industrie, et au-dessus d'eux, pour l'ensemble, le conseil économique central du pays qui règle toute la production et décide à l'aide d'enquêtes précises pour les branches de production ce qu'elles doivent produire et comment elles doivent produire »⁶¹).

⁵⁷ Laufenberg : *Was heißt Sozialisierung ?*, p. 5, 4.

⁵⁸ *Ibidem*, p. 11 sq.

⁵⁹ *Ibidem*, p. 11.

⁶⁰ *Ibidem*.

⁶¹ Laufenberg : *Arbeiterklasse und Staatsgewalt*, p. 9.

Dans « la confrontation avec le pouvoir de classe et la dictature de la bourgeoisie », le système des conseils représente le cadre constitutionnel de « l'évolution ultérieure et de l'utilisation de l'idée démocratique pour les besoins politiques et économiques du prolétariat »⁶². Il remplace « la démocratie » du parlementarisme bourgeois, « fondée sur le même domicile, sur la commune politique »⁶³, et qui signifie « la direction des masses non instruites par des chefs politiquement instruits »⁶⁴, par « la démocratie des gens qui sont actifs dans la production, par la démocratie fondée sur les entreprises »⁶⁵. Cette démocratie est garantie par le mandat impératif et par conséquent par la possibilité que « tout mandataire de la société puisse être rappelé à tout moment par ses mandants dès qu'il il enfreint son mandat imposé »⁶⁶, de sorte donc qu'une autonomisation des "chefs" soit rendue impossible. De la même manière que la démocratie bourgeoise assure la dictature politique de la bourgeoisie, la démocratie prolétarienne doit garantir, dans le cadre de la constitution des conseils, le pouvoir de la classe ouvrière et par conséquent la dictature du prolétariat.

En même temps, le système des conseils ne se laisse pas restreindre à l'économie, ainsi que c'était le but du gouvernement du Reich. « Le système des conseils existe en tant que système politique, ou bien il n'existe pas du tout »⁶⁷. Ce n'est qu'en tant que système politique qui possède le pouvoir politique et qui dispose des moyens du pouvoir que le système des conseils est en mesure d'exercer, « en gros et en détail, le contrôle, l'administration, l'autorité, sur les moyens de production »⁶⁸, et ce n'est qu'ainsi qu'il peut faire avancer la socialisation et réorganiser l'appareil d'État. L'arme des conseils lors de ces confrontations avec les moyens de pouvoir encore existants de la bourgeoisie, c'est la grève de masse⁶⁹. Et c'est l'"Armée rouge"⁷⁰, qui reste à construire, qui sert à la protection et à la consolidation du pouvoir du prolétariat organisé dans les conseils.

« La confrontation avec l'appareil du pouvoir étatique et sa bureaucratie », qui doit être menée par les conseils, a pour objectif « de mettre fin à l'appareil d'État et de pouvoir, à la machinerie d'oppression »⁷¹, comme Marx et Lénine avaient considéré cela comme nécessaire. Ce qui est important avant tout à cette occasion-là, c'est la suppression de la vieille bureaucratie. Laufenberg espère pouvoir y arriver avec les mesures suivantes : dans un premier temps, par un contrôle strict de la bureaucratie à l'aide d'adjoints, ensuite par le fait que « le fonctionnaire devient un agent de l'ensemble de la population qui est révocable à tout moment et qu'également les grades supérieurs sont rétribués comme des ouvriers »⁷² (la référence à l'analyse de la Commune de Marx se manifeste ici clairement), et finalement par la restructuration complète de l'administration à tel point que « les affaires sont transférées, partout où c'est possible, aux organes inférieurs de l'administration » ou alors « ce sont des organes du peuple qui prennent la place des organes qui opéraient jusqu'à présent »⁷³. L'on peut imaginer que, selon toute vraisemblance, ces « organes du peuple », ce sont ces commissariats mentionnés plus haut qui sont formés et contrôlés par les conseils.

⁶² Laufenberg : *Was heißt Sozialisierung ?*, p. 5 ; voir du même : *Arbeiterklasse und Staatsgewalt*, p. 9.

⁶³ Laufenberg : *Was heißt Sozialisierung ?*, p. 5.

⁶⁴ Laufenberg/Wolffheim : *Imperialismus und Demokratie* [Impérialisme et démocratie], Hambourg 1914, cité d'après : Laufenberg/Wolffheim : *Kommunismus gegen Spartakus* [Le communisme contre Spartacus], Hambourg 1920, p. 3, Sp. 2.

⁶⁵ Laufenberg : *Was heißt Sozialisierung ?*, p. 5.

⁶⁶ Laufenberg/Wolffheim : *Nation und Arbeiterklasse*, p. 4.

⁶⁷ Laufenberg : *Was heißt Sozialisierung ?*, p. 5.

⁶⁸ Laufenberg : *Die Aufgaben des Rätekongresses*, p. 13.

⁶⁹ *Ibidem*, p. 14.

⁷⁰ Voir Laufenberg : *Zwischen den ersten und zweiten Revolution*, p. 3, et du même : *Nation und Arbeiterklasse*, p. 17 sq.

⁷¹ Laufenberg : *Arbeiterklasse und Staatsgewalt*, p. 9.

⁷² Laufenberg : *Zwischen den ersten und zweiten Revolution*, p. 16.

⁷³ *Ibidem*, p. 3, cf. p. 14, 16.

c) Les conseils en tant qu'organisations unitaires

Le système des conseils ne doit pas seulement servir, selon Laufenberg et Wolffheim, à la transformation de la société capitaliste en une société socialiste, mais il doit aussi représenter la forme d'une organisation de classe prolétarienne unitaire, qui surmonte toutes les divisions de parti et les séparations d'organisation à l'intérieur de la classe ouvrière. C'est ainsi que Laufenberg écrivait :

« L'organisation des conseils dépasse fondamentalement la fragmentation politique et syndicale des travailleurs. Le système des conseils est une organisation unitaire. Il rassemble les travailleurs dans leur totalité... »⁷⁴.

Cette idée de l'organisation unitaire, que Laufenberg et Wolffheim ne se lassaient pas de prôner dans presque toutes les brochures et tous les articles de journal, est la continuation logique de la conception de l'organisation d'entreprise et des unions d'industrie en tant qu'organisation de la classe prolétarienne. Elle est devenue politiquement importante lors de l'activité de Laufenberg comme président de l'Exécutif de l'AuSRat du Grand-Hambourg, lequel comprenait tous les partis ouvriers et tous les syndicats. Pour le président Laufenberg, qui, à son avis, a « absolument évité », lors des sessions de l'AuSRat, « de faire valoir » de quelque manière que ce soit sa propre « opinion partisane »⁷⁵, et qui a tenté de pratiquer une politique qui se situait « au-dessus des fractions »⁷⁶, « la politique du conseil ... » ne signifiait « rien d'autre que le travail pratique en commun dans toutes les questions, et ce dans le sens de l'unité et de la solidarité des travailleurs »⁷⁷.

Cette politique consistant à se situer au-dessus des partis n'empêchait cependant pas Laufenberg et Wolffheim de critiquer sévèrement, dans leurs articles et leurs brochures, les organisations, les manifestations et les tendances, du mouvement ouvrier. S'ils désignent comme étant « ce qui est nouveau, ce qui apparaît dans les conseils ouvriers », le fait que « l'on cherche à rassembler en tant que classe toute la classe ouvrière dans une organisation » et à dépasser les structures bureaucratiques et autoritaires dans l'État et la société, leur critique devait alors se tourner en première ligne contre les vieilles « bureaucraties d'organisation »⁷⁸ du mouvement ouvrier, ainsi qu'en seconde ligne contre la politique de division du KPD qu'ils constataient, et contre les tentatives de la Centrale moscovite de la III^e Internationale pour influencer d'une certaine manière la politique des communistes allemands⁷⁹.

Étant donné que les conseils rassemblent les travailleurs non pas en tant qu'individus, non pas en tant que membres d'une profession, qui sont organisés, administrés et représentés, par des bureaucraties, et par des chefs, mais en tant que membres d'une classe en vertu de leur position sociale et de leur organisation dans le processus de production, et étant donné qu'ils abolissent le parlementarisme, ils rendent tendanciellement superflus les partis et les syndicats

⁷⁴ *Nation und Betriebsräte* [Nation et conseils d'entreprise], dans : "KAZ" (Hambourg) n° 28 du 3-06-1919.

⁷⁵ *AuSRat Hamburg*, 36^e séance (2-01-1919), feuille 3.

⁷⁶ *Ibidem*, 26^e séance (12-12-1918), feuille 9.

⁷⁷ *Ibidem*, feuille 14.

⁷⁸ Laufenberg : *Die Kommunisten im Hamburger Arbeiterrat II*, dans : "KAZ" (Hambourg), n° 141 du 14-10-1919.

⁷⁹ Voir contre cela la brochure : Laufenberg/Wolffheim : *Moskau und die deutsche Revolution* [Moscou et la révolution allemande], Hambourg (1920).

en tant qu'organes de représentation des travailleurs⁸⁰. Laufenberg accorde aux partis, seulement dans une période de transition qui va jusqu'à la mise en place complète du pouvoir des conseils et de la dictature du prolétariat à l'aide des conseils, le rôle consistant à faire de la publicité pour l'idée des conseils et à soutenir la politique socialiste des conseils⁸¹. Mais cela signifie en même temps qu'il se refuse strictement à faire des conseils un instrument de la politique d'un parti, ainsi que le SPD le pratiquait et que la stratégie du KPD le prévoyait temporairement⁸². Avec l'instauration de la dictature du prolétariat à l'aide de la constitution des conseils, les partis doivent donc être dissous, y compris le parti communiste, puisque « les conseils et les partis sont des contraires absolus »⁸³. Cette conception était vigoureusement contredite aussi du côté de l'Opposition de gauche à l'intérieur du KPD(S) car, à son avis, l'exécution du rôle du parti consistant à « marcher devant le prolétariat dans la lutte de classe ... en lui montrant le chemin et le but », était en particulier indispensable dans la période de la dictature du prolétariat dans laquelle la lutte de classe dépassait « largement en étendue et en profondeur la lutte de classe prolétarienne d'avant la dictature », et c'est pourquoi elle considérait la position de Laufenberg, au regard des difficultés et des luttes politiques et économiques auxquelles il fallait s'attendre, comme « une utopie rocambolesque »⁸⁴.

De même que le système des conseils doit mettre politiquement d'accord les travailleurs, de même il doit également les réunir sur le plan économique. Si déjà « partout » les conseils d'entreprise décident « de ce qui se passe dans les entreprises »⁸⁵, si les conseils supérieurs sont responsables de l'organisation de l'économie en toute chose, alors « ils mettent aussi hors circuit les anciens syndicats »⁸⁶. Les syndicats perdent les tâches qu'ils accomplissaient jusqu'alors, ils ont « absolument fini de jouer leur rôle ... de soutiens de la lutte de classe prolétarienne »⁸⁷. Malgré tout, Laufenberg et Wolffheim n'aspiraient pas à la dissolution complète des syndicats. Pour la période transitoire, ils chargeaient les syndicats de la tâche de remplacer la bureaucratie bourgeoise par une bureaucratie ouvrière :

⁸⁰ L'article : *Die Einigkeit des Proletariat* [L'unité du prolétariat], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 77 du 31-07-1919, montre que les difficultés qui survenaient dans les questions de l'unification et de la liquidation des anciens partis ne sont pas méconnues.

⁸¹ Voir Laufenberg : *Die Kommunisten im Hamburger Arbeiterrat II*, *ibidem*, p. 2, et *Die proletarische Klassenorganisation*, dans : "KAZ" (Hambourg), n° 77 du 31-07-1919.

⁸² Laufenberg : *Die Kommunisten im Hamburger Arbeiterrat II*, *ibidem*. Laufenberg se tourne dans ce passage contre les *Taktische Grundsätze* [Principes tactiques] suivants de Paul Fröhlich : « 1°) Les fractions du parti dans les conseils ouvriers ne peuvent jamais se sentir comme des organismes indépendants, mais elles doivent mettre à exécution dans les conseils les missions que le parti leur a confiées. Un travail main dans la main permanent entre la fraction et la direction du parti est absolument nécessaire. 2°) La présidence de n'importe quel organisme ne peut être assumée par des membres du parti que si la composition de cet organisme garantit une politique communiste. » (Paul Fröhlich : *Die Politik des Hamburger Arbeiterrats* [La politique du conseil ouvrier de Hambourg], dans : "Die Internationale", année 1, cahier 13/14 du 1-01-1919, p. 264-268., ici p. 268.

Laufenberg opposait de manière claire et nette à cela : « Ce sont les conseils qui sont l'organe des travailleurs et non le parti qui a seulement pour tâche d'influencer et d'orienter les conseils dans le sens d'une politique communiste, d'une action de classe unitaire et cohérente, et non pas de les dominer ou de les transformer en instrument du parti. Si le Parti communiste conquiert le pouvoir, utilisera-t-il la violence pour instaurer son autorité de parti ou bien le pouvoir de la classe, le pouvoir de tous les gens qui travaillent ? Autorité du parti et autorité des conseils sont en contradiction brutale... » (*Die Kommunisten im Hamburger Arbeiterrat V*, dans : "KAZ" (Hambourg), n° 144 du 17-10-1919).

⁸³ Karl Erler (c'est-à-dire Laufenberg) : *Die Auflösung der Partie* [La dissolution du parti], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 32 du 7-02-1920.

⁸⁴ Karl Becker : *Die Loslösung von der kommunistischen Partei* [La séparation d'avec le Parti communiste], dans : "KAZ" (Hambourg) n° 36 du 12-12-1920. (Karl Becker était un membre dirigeant du bureau d'information brémois de l'ensemble de l'opposition dans le KPD(S), voir Block, *ibidem*, p. 427).

⁸⁵ *AuSRat Hamburg*, 42° séance (10-01-1919), feuille 45.

⁸⁶ *Ibidem*, feuille 45 sq.

⁸⁷ Wolffheim : *Die Rolle der Gewerkschaften im Klassenkampf* [Le rôle des syndicats dans la lutte de classe], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 26 du 31-05-1919.

« Tandis que les organisations des conseils ont maintenant pour vocation de prendre en main le contrôle de la production et le pouvoir politique d'État, elles ont besoin à côté d'elles d'un puissant appareil pour, immédiatement si possible, remplacer l'appareil étatique par une bureaucratie ouvrière, étant donné que la débureaucratiation et la dissolution de l'appareil administratif centralisé de l'État ne sera possible qu'au bout d'une longue évolution. Les syndicats, même dans leur forme actuelle, mais avec l'existence desquels nous devons pour une fois compter, sont parfaitement aptes à remplir ces fonctions sous le contrôle des grands conseils ouvriers locaux, territoriaux et centraux (nationaux), car, du fait de l'aggravation extrêmement rapide de la situation, le temps devrait nous manquer pour les changer de la base au sommet. Ils sont même, comme nous pouvons le reconnaître tranquillement, une excellente école pour la formation d'une bureaucratie ouvrière capable et désireuse de travailler, et ils le deviendront d'autant plus, ils se révéleront d'autant plus compétents pour leurs tâches ultérieures, qu'ils mettront en route plus rigoureusement le regroupement de leurs unions professionnelles en unions d'industrie devant être centralisées. »⁸⁸.

d) L'intégration de la bourgeoisie

L'on devra caractériser les plans présentés jusqu'à présent par Laufenberg et Wolffheim comme des modèles-cibles, et ce malgré toute la prise en compte des conditions réelles de la révolution, laquelle se retrouvait dans la situation de ne fournir que des objectifs partiels et des étapes intermédiaires. Dans les principes, leurs propositions ne se distinguent pas fondamentalement des conceptions de l'aile gauche de l'USPD ou – mis à part le fait de qualifier les conseils d'organisation unitaire – de celles du KPD (Ligue Spartacus).

C'est seulement au regard du compromis avec la bourgeoisie, un compromis imposé par l'évolution de la révolution et accepté dans la conception des conseils, que Laufenberg emprunte une autre voie.

Pour Laufenberg, la situation se présentait de la façon suivante dans la seconde moitié du mois de novembre 1918 : la classe ouvrière s'était certes emparée du pouvoir politique, mais elle n'était pas à même de le mettre en œuvre, au sens de la dictature du prolétariat, en vue de la réalisation immédiate des objectifs cités plus haut⁸⁹. « Pour vivre, l'appareil économique tel qu'il avait existé jusqu'alors était pour le moment indispensable », et par conséquent l'on était dépendant de la coopération de la bourgeoisie et l'on devait donc, de n'importe quelle manière, « lui permettre ... d'avoir une influence sur le pouvoir politique »⁹⁰. Il s'agissait en même temps de stabiliser le pouvoir de la classe ouvrière et de lutter, avec des compromis partiels, contre « le rassemblement de la contre-révolution » qui trouvait son expression dans l'appel à la convocation d'une assemblée nationale et à la provocation à des actions de guerre civile, dans le but de « diviser la bourgeoisie », de gagner les spécialistes bourgeois au système des conseils et d'empêcher une guerre civile⁹¹. Laufenberg en est arrivé à cette conclusion :

⁸⁸ *Ibidem* ; cf. *Zur Gewerkschaftsfrage* [La question des syndicats], dans : "KAZ" (Hambourg, n° 126 du 26-09-1919).

⁸⁹ Cf. *AuSRat Hamburg*, 14^e séance (22-11-1918), feuille 7, et Laufenberg : *Die Kommunisten im Hamburger Arbeiterrat IV*, dans : "KAZ" (Hambourg), n° 143 du 16-10-1919.

⁹⁰ *Die Regierung der Volksbeauftragten 1918/1919* [Le gouvernement des délégués du peuple 1918/1919], n° 30 du 25-11-1918] (Conférence des États), p. 186.

⁹¹ Laufenberg : *Die Kommunisten im Hamburger Arbeiterrat IV, ibidem*.

« Les deux principes sociaux (le principe bourgeois du même lieu d'habitation et le principe prolétarien du même lieu de travail, V. A.) seront peut-être contraints à long terme à des compromis pratiques, à une coexistence. »⁹².

Les propositions développées sur la base de ces réflexions, d'après le modèle du compromis hambourgeois entre le conseil ouvrier et le sénat/municipalité, pour la première fois le 22-11-1918 devant l'AuSRat de Hambourg, et exposées ensuite lors de la Conférence du Reich des représentants des États allemands à Berlin le 25-11-1918, suggéraient dans le détail : « Le pouvoir révolutionnaire que le nouveau gouvernement doit assumer » devrait être centralisé sous la forme d'un « conseils central des conseils » qui aurait à prendre « la place du Bundesrat » afin de garantir le pouvoir politique de la classe ouvrière⁹³. En revanche, « la convocation de la Constituante, que la bourgeoisie réclame officiellement », signifierait « fondamentalement la remise en cause du pouvoir politique de la classe ouvrière », de sorte que « celui qui veut prouver qu'il est fidèle au pouvoir politique de la classe ouvrière »⁹⁴ ne pourrait pas y recourir. « Mais l'on pourrait parfaitement placer à côté de l'organe du pouvoir de la classe ouvrière, à côté d'un conseil central des conseils, un parlement issu d'élections générales, qui serait sous le contrôle du gouvernement ouvrier » et qui recevrait un cadre de compétences qui est à définir clairement et à l'intérieur duquel « la bourgeoisie posséderait une certaine marge de manœuvre » dans laquelle elle pourrait par exemple faire valoir ses intérêts « lors des progrès de la socialisation »⁹⁵.

La conception qui est associée au refus des élections pour une Assemblée nationale constituante signifie, comme von Oertzen le constate de manière pertinente, que Laufenberg « voulait un parlement à côté des conseils sur la base du pouvoir constitutionnel des conseils, et non pas une organisation des conseils à côté du parlement sur la base du pouvoir constitutionnel de l'assemblée nationale... »⁹⁶.

L'intention de la proposition est évidente : la bourgeoisie doit s'habituer progressivement aux nouveaux rapports sociaux et elle doit en même temps pouvoir défendre ses droits de minorité sans que le pouvoir politique et économique effectif ne soit ôté à la classe ouvrière par le parlement⁹⁷.

Si la fonction des propositions gouvernementales, concernant l'ancrage du système des conseils dans la Constitution et la loi relative aux conseils d'entreprise, était d'intégrer le prolétariat dans l'État capitaliste avec sa démocratie parlementaire, alors la proposition de Laufenberg envisageait au contraire l'intégration progressive de la bourgeoisie dans la démocratie des conseils prolétarienne-socialiste.

e) Les conseils et le “national-bolchevisme”

Jusqu'à la présentation précédente de la conception des conseils de Laufenberg et de Wolffheim, j'avais mis entre parenthèses les idées “national-bolcheviques” de ces deux hommes politiques. Cela ne peut pas être la tâche de ce travail de présenter et de critiquer ces

⁹² Laufenberg: *Die Räteidee in der Praxis des Hamburger Arbeiterrates* [L'idée des conseils dans la pratique du conseil ouvrier de Hambourg], dans : “Archiv für Sozialwissenschaften und Sozialpolitik“, vol. 45, 1918/19, p. 627 ; cf. “Illustrierte Geschichte der deutschen Revolution”, p. 352.

⁹³ *Die Regierung der Volksbeauftragten 1918/1919*, *ibidem*, p. 186 sq.

⁹⁴ Laufenberg : *Die Kommunisten im Hamburger Arbeiterrat IV*, *ibidem*.

⁹⁵ *Ibidem* ; cf. *Die Regierung der Volksbeauftragten 1918/1919*, *ibidem*, p. 187 ; Laufenberg : *Die Hamburger Revolution*, p. 18 ; *Keine Illusion* [Pas d'illusion], dans: “KAZ” (Hambourg), du 4-03-1919.

⁹⁶ Von Oertzen : *Betriebsräte in der Novemberrevolution*, p. 199.

⁹⁷ Cf. “Illustrierte Geschichte der deutschen Revolution”, p. 351 sq.

théories⁹⁸, et donc il ne peut s'agir ici que de clarifier la relation de quelques éléments de la conception des conseils de Laufenberg et de Wolffheim avec leur théorie national-communiste.

Laufenberg et Wolffheim, qui n'avaient pas rejoint durant la guerre les Bremer Internationalen Sozialisten Deutschlands et qui avaient défendu une politique de défense du « propre domaine économique » d'une nation par le prolétariat contre les puissances impérialistes⁹⁹, voyaient dans la politique de l'Entente vis-à-vis de l'Allemagne « la tentative ... d'éduquer les travailleurs allemands à coups de bâton dans l'estomac et de les dissuader de progresser sur la voie de la révolution »¹⁰⁰; le traité de Versailles était à leurs yeux la soumission de l'Allemagne aux impérialismes français et anglo-américain et à leur capital¹⁰¹.

Laufenberg et Wolffheim voyaient dans l'organisation des conseils le moyen d'ôter toute possibilité à cette politique. Ils postulaient :

« Une politique prolétarienne aurait établi immédiatement une relation et une alliance avec la Russie soviétique, elle aurait rassemblé, par le renforcement rigoureux du pouvoir des conseils et par la socialisation étendue de l'économie, les forces du pays, comme avec un marteau d'airain prêt à frapper, afin de tourner toute la puissance de la révolution contre les démocraties bourgeoises de l'Ouest en organisant la résistance révolutionnaire, en donnant naissance à une armée rouge et en portant la révolution sociale, par-delà les pays occupés, directement aux frontières de la France et de l'Angleterre. »¹⁰².

C'est de cette manière-là que le traité de Versailles, avec ses conditions, sera déchiré.

Les conseils apparaissent ici comme l'instrument de l'organisation de la guerre à l'intérieur ainsi que de la libération et de la révolution vers l'extérieur. Si les organisations des conseils doivent constituer pour le prolétariat à la base, dans les entreprises, « l'élément du rassemblement national, de l'organisation nationale »¹⁰³, le compromis proposé à la bourgeoisie (le parlement à côté du conseil central), d'une part, semble servir à l'intégration de la bourgeoisie afin d'éviter une guerre civile à l'intérieur, et cela, d'autre part, parce que la classe ouvrière, en tant que « classe dominante », est « primordialement intéressée à la paix » à l'intérieur pour mener sa guerre populaire révolutionnaire à l'extérieur :

« ... à la condition que la bourgeoisie reconnaisse sans réserves la prise du pouvoir accomplie par le prolétariat, la dictature prolétarienne ne serait pas moins intéressée à

⁹⁸ Voir à ce sujet Bock, *ibidem*, p. 274-281 ; Schüddekopf, *ibidem*, p. 107-120 et K. O. Paetel : *Versuchung oder Chance ?* [Tentation ou hasard ?], Berlin etc. (1965), p. 36-53.

⁹⁹ Laufenberg/Wolffheim : *Demokratie und Organisation*, p. 45. La position des deux auteurs devient explicite avec la citation suivante (*ibidem*, p. 44) : « Ce n'est pas parce que l'économie sociale a, pour la minorité, la fonction d'exploiter, mais qu'elle a une fonction vitale pour la collectivité, qu'il en résulte concernant le prolétariat un intérêt naturel pour sa préservation. Le prolétariat doit se refuser à ce que des domaines économiques unitaires soient séparés, que des économies hautement développées deviennent sous-développées sous sa domination. Il doit se refuser à ce que le droit à l'indépendance nationale, qui est accordé à toutes les nations, soit violé dans sa propre nation. Il en résulte, en cas de guerres qui menacent l'économie dans sa fonction vitale, la subordination militaire du prolétariat à la direction de l'armée existante. ». (Critique de cela du côté du KPD : August Thalheimer : *Kommunismus, Nation und Krieg* [Communisme, nation et guerre], dans : K. Radek/A. Thalheimer : *Gegen den Nationalbolchewismus* [Contre le national-bolchevisme], *ibidem* (1920), p. 18-48, ici : p. 22 sqq.).

¹⁰⁰ Laufenberg : *Arbeiterklasse und Staatsgewalt*, p. 14.

¹⁰¹ Laufenberg/Wolffheim : *Revolutionärer Volkskrieg oder konterrevolutionärer Bürgerkrieg ?*, p. 1, 10.

¹⁰² *Ibidem*, p. 1, cf. p. 7, 9.

¹⁰³ *Nation und Betriebsräte*, dans : "KAZ" (Hambourg) n° 28 du 3-06-1919.

l'instauration d'une paix civile révolutionnaire pendant la période de la guerre vers l'extérieur que précédemment Guillaume II dans une situation inverse. »¹⁰⁴.

L'aspect national-communiste de la conception relative aux conseils de Laufenberg et de Wolffheim ne se manifeste de manière claire que vers la fin de l'année 1919 lorsque l'échec de la révolution ne pouvait plus être ignoré. Compte tenu des rapports de force réels, la tentative national-communiste de sauver encore la révolution était complètement irréaliste et chimérique : ni la Russie affaiblie par la guerre civile ne serait prête à s'embarquer dans une telle aventure et en mesure de le faire, ni les couches sociales, que Laufenberg et Wolffheim avaient en vue, ne seraient disposées à soutenir en Allemagne un communisme ou le bolchevisme dressé comme un épouvantail (ce sont elles qui ont précisément provoqué l'échec des tentatives de conseils aussi bien dans le Reich qu'à Hambourg), et, en outre, l'Entente serait bien supérieure militairement et les travailleurs de ces pays, excités précisément sur le plan nationaliste par la victoire contre l'Allemagne, seraient également prêts à combattre une révolution en Allemagne¹⁰⁵. C'est à cause aussi bien de cette position irréaliste que de leur modification obstinée du marxisme dans une perspective nationaliste que les deux auteurs ont été critiqués de la manière la plus sévère par le KPD(S)¹⁰⁶ et ensuite également par le KAPD¹⁰⁷. Finalement, ils ont été largement isolés à l'intérieur du mouvement communiste (y compris à Hambourg)¹⁰⁸.

f) Résumé

La conception relative aux conseils de Laufenberg et de Wolffheim, dont les approches ont été développées, comme cela a été montré, longtemps avant la révolution, représente en même temps un modèle-cible et un modèle de transition.

La conception-cible voit le système des conseils comme aussi bien la forme politique de la dictature du prolétariat et de la démocratie prolétarienne dans le socialisme que la forme de l'organisation de l'ensemble de l'économie. Le système des conseils, en tant que modèle de transition lors de la révolution qui est pourtant déjà accomplie, est caractérisé par sa culture du compromis : il sert d'organisation unitaire du prolétariat qui est divisé en organisations divergentes et il est contraint de prendre en considération les revendications bourgeoises de participation qui doivent trouver leur expression dans un parlement. En tant que modèle de transition, le système des conseils, comme l'appel aux urnes des communistes hambourgeois pour l'élection du conseil ouvrier le constate, « n'est pas encore socialiste, mais il est le chemin qui, certain de son but, y mène »¹⁰⁹.

¹⁰⁴ Laufenberg/Wolffheim : *Revolutionärer Volkskrieg oder konterrevolutionärer Bürgerkrieg ?*, p. 15.

¹⁰⁵ Cf. Paul Mattick : *Otto Rühle und die deutsche Arbeiterbewegung* [Otto Rühle et le mouvement ouvrier allemand], Annexe de : Otto Rühle : *Von der bürgerlichen zur proletarischen Revolution* [De la révolution bourgeoise à la révolution prolétarienne], p. 85.

¹⁰⁶ Voir par exemple K. Radek/A. Thalheimer : *Gegen den Nationalbolchewismus*. Deux essais, 1920, sont déjà parus dans : "Die Rote Fahne", n° 73 de 1920 ; F. Sturm : *Nationalkommunistische Romantik* [Romantisme national-communiste], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 1 du 2-01-1920 ; Arnold Struthand (c'est-à-dire K. Radek) : *Die auswärtige Politik des Kommunismus und der Hamburger nationale Bolschewismus* [La politique extérieure du communisme et le bolchevisme national hambourgeois], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 173-176 de novembre 1919 et dans : "Der Kommunist" (Brême), n° 185-191 de nov./déc. 1919.

¹⁰⁷ Voir Bock, *ibidem*, p. 279 sqq. ; K. Horner (c'est-à-dire Pannekoek) : *Taktische und organisatorische Streitfragen* [Questions tactiques et organisationnelles litigieuses], dans : "KAZ" (Hambourg), n° 197 du 19-12-1919, Annexe ; *Die KAPD und der Nationalbolchewismus* [Le KAPD et la national-bolchevisme], dans : "KAZ" (Berlin), n° 99-101 de 1920.

¹⁰⁸ Cf. Bock, *ibidem*.

¹⁰⁹ "KAZ" (Hambourg), n° 7 du 7-03-1919.

Si les conseils détiennent également le pouvoir politique dans le modèle de transition – et cela est toujours indiqué par Laufenberg comme une condition fondamentale –, alors l'on doit, étant donné les objectifs qui leur sont fixés (création d'une économie socialiste, conquête et consolidation de la dictature du prolétariat et destruction de l'appareil d'État bourgeois), les considérer comme les supports de la révolution permanente. Le modèle transitoire de Laufenberg présente donc une conception de la révolution permanente dont les formes d'organisation politiques et économiques, les conseils, anticipent déjà les structures de la société future.

Aussi rudimentaires que soient les propositions des deux communistes hambourgeois en ce qui concerne la structure organisationnelle, et aussi insuffisantes que soient leurs réflexions sur les relations entre les fonctions politiques et économiques de l'organisation des conseils, il y a pourtant une chose qui est claire, et c'est le caractère démocratique du processus décisionnel à l'intérieur de l'organisation de classe prolétarienne. En vertu de leurs prémisses communistes de gauche, Laufenberg et Wolffheim insistent toujours sur l'importance du principe selon lequel la formation des conseils et du processus décisionnel se déroule en leur sein de la base, depuis les conseils d'entreprise, vers le haut, et non pas l'inverse, et ils se tournent de façon véhémente contre le centralisme bureaucratique et la "dictature des chefs" dans le SPD et dans les syndicats, d'une part, et ensuite dans le KPD(S) et la Centrale moscovite de la III^e Internationale, d'autre part. C'est à cet égard que leurs exigences correspondent à celles des communistes de gauche organisés dans le KAPD et dans l'AAUD.

Si, sur le plan théorique, l'on considère la réalisation d'une Constitution socialiste des conseils comme souhaitable en 1918/19, si l'on tient compte en même temps des conditions restrictives de la révolution et de la consolidation d'un système socialiste des conseils, et si l'on renonce par-là même aux idées national-communistes qui sont non-marxistes et peu réalistes, l'on peut alors ne pas dénier au modèle transitoire de Laufenberg une certaine force de conviction, étant donné que l'on tente ici de gagner la bourgeoisie à la coopération sans pour autant mettre en danger le pouvoir politique de la classe ouvrière, comme c'est le cas avec les propositions du SPD et de l'aile droite de l'USPD, et ainsi de préparer par un processus de division de la bourgeoisie et de changement progressif des mentalités le terrain à la socialisation. Mais la puissance des forces contre-révolutionnaires était plus grande que cette conception ne le supposait, de sorte que Laufenberg et Wolffheim ont dû faire encore un pas en arrière et développer, avec la conception des unions ouvrières, une voie vers la révolutionnarisation de la classe ouvrière et pour la conquête du pouvoir politique.

2.- 1. 2 Les conseils en tant qu'organisations qui complètent la démocratie formelle

2.- 1. 2. 1 Les conceptions des conseils dans l'aile droite de l'USPD

Les circonstances de la formation de l'USPD, provoquée par l'opposition social-démocrate anti-guerre, pour partie révolutionnaire, pour partie pacifiste, ont eu pour conséquence que la social-démocratie indépendante réunissait des groupes très hétérogènes et qu'elle était intérieurement très divisée : le groupe Spartacus a pris depuis le début son propre chemin et s'est rendu complètement indépendant à la fin de 1918 du fait de la formation du KPD(S) ; les groupes qui se situaient davantage dans la tradition social-démocrate mais qui étaient toutefois révolutionnaires, comme par exemple les "revolutionäre Obleute", ont suivi depuis le début de la révolution leur propre politique en ayant pour but le "pur système des conseils", et les membres de l'USPD de l'ancien centre de la social-démocratie et de l'opposition pacifiste anti-guerre (entre autres Haase, Kautsky, Hilferding, Ströbel, Breitscheid, Alexander Stein) ont eux aussi essayé de faire accepter leur vision politique particulière. En même temps, l'ancien centre du SPD a été dans un premier temps avantagé par rapport à l'aile gauche et à la Ligue Spartacus : il constituait la direction de l'USPD, participait au gouvernement des délégués du peuple, avait aussi un certain soutien dans les masses des membres du SPD et il disposait, avec la "Freiheit" dont la rédaction était dirigée par Hilferding, c'est-à-dire "l'organe berlinois du Parti social-démocrate indépendant d'Allemagne" (tel était le sous-titre), d'un organe de presse central bénéficiant d'une importance et d'une diffusion croissantes (y compris en raison de sa reproduction dans les journaux régionaux et locaux de l'USPD).

C'est cette aile du parti (elle sera par la suite désignée par simplification comme étant "l'aile droite", pour la différencier des défenseurs du "pur système des conseils" situés à l'aile gauche de l'USPD) qui a déterminé la politique du parti jusqu'à environ le début de l'été 1919. Ensuite, dans le sillage de la radicalisation du mouvement des conseils et de l'influence grandissante de l'aile gauche, elle a progressivement décliné jusqu'à devenir insignifiante. La gauche du parti a pu s'imposer et le Congrès extraordinaire de Leipzig en novembre/décembre 1919 s'est prononcé majoritairement en faveur du "pur système des conseils"¹.

Ce qui est en discussion ici, c'est par conséquent seulement la politique et les ébauches de théorie des conseils de l'aile droite de l'USPD au cours de la période qui va de novembre 1918 au début de l'été 1919.

a) Les conseils pour la phase de transition révolutionnaire

Dans son premier appel après la révolution de Novembre, le comité directeur de l'USPD avait certes salué les AuSRäte comme étant les « soutiens » du pouvoir gouvernemental², mais, comme pour le SPD, la direction de l'USPD considérait elle aussi la démocratie parlementaire, avec un système de partis et des élections libres, générales, avec des droits égaux pour chacun, à bulletin secret, et à la proportionnelle, tout bonnement comme la démocratie. En conséquence, il exigeait la convocation d'une assemblée nationale.

C'est dans ce sens qu'il était dit dans l'éditorial de Rudolf Breitscheid dans la "Freiheit" du 17 novembre 1918 :

¹ Concernant le point de vue de l'USPD en 1920, voir le *Handbuch für die Wähler der Unabhängigen Sozialdemokratischen Partei, Reichstagswahl 1920* [Manuel pour les électeurs du Parti social-démocrate indépendant. Élection au Reichstag 1920], cahiers 1-3, sans lieu, sans date.

² *Aufruf vom 12.11.1918* [Appel du 12-11-1918], dans Prager : *Geschichte der USPD* [Histoire de l'USPD], p.183.

« Nous sommes tous d'accord pour réclamer une assemblée nationale, un conseil du peuple, ou quel que soit le nom que pourra porter l'entité qui sera issue réellement des élections générales et libres. »³.

Et Hugo Haase déclarait lors d'une conférence de presse :

« Une représentation du peuple ne pourrait être reconnue que dans une nouvelle assemblée élue sur la base du droit de vote général, égal et secret »⁴.

Pour Kautsky, seul le droit de vote général et proportionnel était approprié pour créer l'État unitaire, afin de dépasser « le bon vieux particularisme local », de mener la lutte de classe ; un « parlement central » était nécessaire « pour qu'il fasse faire bloc à l'État, qu'il se charge de la législation et qu'il contrôle l'exécutif central. »⁵.

Les élections générales et les organes parlementaires à tous les niveaux, depuis la commune jusqu'au Reich, apparaissaient donc à la direction de l'USPD comme étant le but politique constitutionnel, comme étant le cadre de l'émancipation politique et sociale du prolétariat. Elle reproduisait ainsi, au début de la révolution, l'idéologie démocratique en tant que principe absolu du SPD d'avant-guerre, une idéologie qui était orientée vers les formes extérieures, mais qui ne prenait pas en considération la spécificité de classe des structures et des procédures politiques.

Le fait pour la direction de l'USPD de rester fidèle aux objectifs prérévolutionnaires l'empêchait de percevoir ce qui était spécifiquement nouveau dans les conseils ouvriers. Les conseils n'étaient conçus que comme des organes révolutionnaires de lutte, et non pas aussi comme des organes démocratiques-directs d'autodétermination et d'auto-administration politiques et sociales du prolétariat en voie d'émancipation.

L'organisation des conseils en organes permanents du processus décisionnel et de la décision était rejetée par Hilferding au motif de l'évolution en Russie où les bolcheviks, étant donné qu'ils avaient été en minorité dans la Constituante, auraient dispersé l'assemblée et proclamé « la dictature des conseils d'ouvriers et de soldats », et ce avec des conséquences dissuasives :

« Cette première mesure a été suivie par d'autres avec une conséquence inéluctable : tous les autres partis, groupes et couches, ont été dépouillés des droits politiques, et, comme la violence répondait à la violence, ce sont le pouvoir de la terreur et la proclamation de la guerre civile qui ont démarré. La théorie a pris sa source dans la pratique : le rejet de la démocratie ainsi que la thèse selon laquelle seule la dictature terroriste des soviets pourra aboutir à la réalisation du socialisme. »⁶.

³ R. Breitscheid : *Wann ?* [Quand ?], dans : "Freiheit", n° 5 du 17-11-1918.

⁴ *Erklärungen Haases* [Déclarations de Haase], dans : "Freiheit", n° 58 du 16-12-1918.

⁵ Karl Kautsky : *Nationalversammlung und Räteversammlung* [Assemblée nationale ou assemblée des conseils], dans : "Freiheit", n° 37 du 5-12-1918 (supplément).

⁶ R. Hilferding : *Revolutionäres Vertrauen !* [Confiance révolutionnaire !], dans : "Freiheit", n° 6 du 18-11-1918 ; Kautsky avait de manière similaire opposé "démocratie" et "dictature" (voir Kautsky : *Die Diktatur des Proletariats* [La dictature du prolétariat], Vienne 1918, et *Demokratie oder Diktatur ?* [Démocratie ou dictature ?], Berlin 1918). W. Gottschalch fournit une vue d'ensemble sur la position de Hilferding en 1918/19 : *Strukturveränderungen der Gesellschaft und politisches Handeln in der Lehre von Rudolf Hilferding* [Modifications des structures de la société et action politique dans la doctrine de Rudolf Hilferding], Berlin 1962, p. 163 sqq.

En conséquence, il semble qu'il n'y ait pas eu de réelles luttes de classe en Russie ; la bourgeoisie et l'aristocratie ne se sont pas opposées à leur dépossession politique et économique, mais seulement à la suppression des institutions de la démocratie bourgeoise. Les argumentations et les déductions de Hilferding sont aussi à l'avenant pour l'Allemagne dont le prolétariat industriel constitue la majorité de la population :

« La poursuite illimitée de la dictature des conseils provoque l'exclusion de toutes les autres couches de la participation politique. Peut-on croire que ces milieux vont se laisser faire sans résistance ? La résistance va devoir être violemment réprimée, et la violence va générer une nouvelle violence. C'est pourquoi celui qui réclame une dictature illimitée dans le temps dit également en même temps terreur et guerre civile. Ce n'est pas qu'il veuille la terreur, mais c'est la révolte des terrorisés qui répond à la terreur. La terreur est par conséquent une nécessité d'airain. »⁷.

Ströbel argumente lui aussi de manière analogue : le pur système de conseils signifie, du fait du caractère divisé du prolétariat, la « dictature des conseils » et par la suite « la guerre civile permanente »⁸.

C'est seulement dans le cadre du parlementarisme que, d'après la conception de Hilferding et de la direction de l'USPD, des restructurations socio-économiques sont possibles sans payer le prix fort d'une guerre civile : « La décision démocratique ... sera irrésistible »⁹. L'ont croyait par conséquent que la bourgeoisie, même dans le cas de son renversement et de son expropriation, s'en tiendrait strictement aux normes élaborées pour son pouvoir. Non seulement les évolutions ultérieures comme celle du fascisme ou de la contre-révolution chilienne de 1973 ont montré que cette conception était illusoire, mais déjà les analyses de Marx à propos des luttes de classe françaises du XIX^e siècle auraient pu ouvrir les yeux des représentants du centre marxiste.

En vertu de cette confiance naïve dans le fonctionnement et la force d'intégration du parlementarisme, y compris dans des périodes de lutte de classe extrême et de bouleversements économiques, de même qu'en raison de l'idée selon laquelle une politique qui s'opposerait à celle du SPD, lequel était encore soutenu par la majorité des travailleurs et réclamait la réunion le plus tôt possible de l'assemblée nationale, ne serait pas possible ou bien mènerait à la guerre civile, les membres de l'USPD du conseil des délégués du peuple ont signé la déclaration du gouvernement du 12 novembre qui annonçait l'assemblée nationale¹⁰, ainsi que le décret qui fixait les élections à l'assemblée nationale constituante le 30 novembre 1918¹¹.

Il y avait, par-delà le but général du parlementarisme, des différends avec le SPD et à l'intérieur de l'aile droite de l'USPD à propos de la date des élections à l'assemblée nationale et, ce qui y était lié, au sujet de la politique révolutionnaire de transition. Le SPD demandait

⁷ Hilferding, *ibidem*.

⁸ H. Ströbel : *Die deutsche Revolution* [La révolution allemande], Berlin 1922, p. 55 ; cf. Ströbel : *Demokratie und Räteystem* [Démocratie et système des conseils], dans : *Die Parteien und das Räteystem* [Les partis et le système des conseils], p. 34-38, ici : p. 35 ; cf. aussi Kautsky : *Das Weitertreiben der Revolution* [L'avancée de la révolution], dans : "Freiheit" n° 79 du 29-12-1918 (supplément), paragraphes II et III (parus également sous forme de brochure, éditée par l'Arbeitsgemeinschaft für staatsbürgerliche und wirtschaftliche Bildung, Berlin, sans date).

⁹ Hilferding, *ibidem*.

¹⁰ Voir Kolb : *Die Arbeiterräte in der deutsche Innenpolitik* [Les conseils ouvriers dans politique intérieure allemande], p. 160.

¹¹ Voir : *Die Regierung der Volksbeauftragten 1918-19* [Le gouvernement des délégués du peuple 1918/19], n° 35, p. 233 sqq.

des élections le plus rapidement possible. Kautsky s'est rallié à cette demande avec cette justification que les avantages de l'assemblée nationale les plus importants ne devaient pas être réduits à néant, à savoir « le moyen de rassembler le Reich et d'apporter la paix »¹². En revanche, la plus grande partie de la direction de l'USPD s'est prononcée pour une remise à plus tard de la date des élections. Haase justifiait cette nécessité de manière purement technique-politique, et avant tout en raison du fait que les démobilisations n'étaient pas encore achevées et que les questions territoriales concernant la délimitation future du Reich étaient encore floues¹³. Hilferding, Breitscheid, Ströbel et Stein, motivaient cependant le report des élections par la nécessité de mener à bien d'importantes réformes pour la fondation de la démocratie qu'il fallait créer. En conséquence, la direction du parti annonçait dans un appel :

« La Constituante – bien sûr, elle va arriver, mais elle ne peut arriver que lorsque toutes les conditions techniques et politiques seront remplies, quand la volonté du peuple éclairé s'y exprimera réellement. »¹⁴.

Ce qui devait être compris par ces « conditions » a été expliqué par Hilferding et par Breitscheid. Breitscheid expliquait le 17 novembre 1918 dans la "Freiheit" :

« Nous réclamons ... la création d'une série de faits accomplis qui se situent sur la ligne de la révolution prolétarienne-socialiste. Nous souhaitons voir jeter certaines bases du nouvel ordre économique avant que nous retournions au parlementarisme. »¹⁵.

Et Breitscheid avait déjà formulé le jour précédent ce qui était important pour lui à ce sujet :

« Tant que les infâmes rapports de dépendance, que la production capitaliste crée, existeront, la démocratie de papier formelle ne vaut pas un clou pour le prolétariat. Les fondements de cette dépendance doivent être éliminés à l'aide des moyens qui nous sont fournis par la révolution. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions nous mettre à façonner la démocratie en ce qui concerne son côté formel. C'est ensuite que l'assemblée nationale, issue des votes réels et libres du peuple, sera élue afin de continuer à bâtir sur cette base-là qui pourrait lui être difficile à modifier. »¹⁶.

Et donc la phase entre la révolution de Novembre et la réunion d'une nouvelle assemblée nationale est conçue comme une période révolutionnaire de transition dans laquelle des bouleversements structurels importants seront introduits ou achevés, dans laquelle des décisions préliminaires seront prises qui ne pourront pas être annulées, et ce, comme cela a été précisé ultérieurement surtout par Hilferding,

- 1°) pour créer des rapports socialistes de production par des mesures de socialisation,
- 2°) pour démocratiser énergiquement l'administration,
- 3°) pour éliminer la dictature militaire¹⁷.

¹² Kautsky : *Nationalversammlung und Räteversammlung*, dans : "Freiheit", n° 37 du 5-12-1918 (supplément).

¹³ *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 254 sq. ; cf. le tract de l'USPD : *Arbeiter, Arbeiterinnen* [Travailleurs, travailleuses] (IISG, Archiv Zentralrat, groupe I, B-54).

¹⁴ Cité d'après Prager, *ibidem*, p. 184.

¹⁵ Breitscheid : *Wann ?*, dans : "Freiheit", n° 5 du 17-11-1918.

¹⁶ "Freiheit", n° 3 du 16-11-1918.

¹⁷ Voir Hilferding : *Revolutionäres Vertrauen !*, dans "Freiheit", n° 6 du 18-11-1918 ; *Fortsetzung der Revolution* [Continuation de la révolution], dans : "Freiheit", n° 8 du 19-11-1918 ; *Klarheit* [Clarté], dans : "Freiheit", n° 15 du 23-11-1918 ; cf. la déclaration de la direction de l'USPD : *An die Partei* [Au parti], dans "Freiheit", n° 43 du 8-12-1918 ; Ströbel : *Die unabhängige Sozialdemokratie* [La social-démocratie

Ströbel a résumé après coup ces réflexions quand il a écrit que les élections pour l'assemblée nationale ne pourraient avoir lieu que

« si, par l'action du gouvernement socialiste s'appuyant sur les conseils d'ouvriers et de soldats, l'ancienne économie militaire et bureaucratique était brisée, le commencement de la socialisation assurée et l'éducation du peuple promue de telle sorte que l'échec électoral ne fasse pas craindre un retour du système réactionnaire. »¹⁸.

C'est ainsi que la direction de l'USPD évaluait les conditions restrictives de la révolution et la difficulté des tâches qu'il fallait encore accomplir de manière beaucoup plus réaliste que le SPD, qu'elle reconnaissait aussi en partie le contenu social de la démocratie exigé par le SPD avec le vif soutien de la bourgeoisie, et que, troisièmement, elle tenait compte du fait que la population était encore en grande partie attachée à l'idéologie de la bourgeoisie et de la social-démocratie et qu'elle devait faire d'abord, grâce à des mesures pratiques, des apprentissages qui exigeraient beaucoup de temps. Breitscheid exigeait donc :

« L'on doit dire et montrer au peuple ce qu'il faut comprendre sous le terme de république socialiste avant que nous puissions l'inviter à décider s'il veut cette république socialiste. »¹⁹.

C'est ce stade transitoire, qui devrait être exploité pour mettre en œuvre des mesures socialistes de transition, qu'Hilferding désignait comme étant la dictature du prolétariat :

« La révolution socialiste en Allemagne, c'était la révolution de l'immense majorité dans l'intérêt de l'immense majorité. La dictature, c'est la démocratie, c'est la volonté de la majorité, c'est le gouvernement de la majorité... »²⁰.

Cette dictature démocratique du prolétariat aurait le droit de son côté pour mettre à exécution les mesures qui lui sembleraient nécessaires et pour ainsi faire avancer la révolution ; si cela se produisait « du fait de l'initiative de ses organes dirigeants », l'assemblée nationale ne serait donc pas, « dans la situation allemande avancée, un obstacle, mais un moyen du socialisme, car cette politique garantirait une majorité socialiste à l'assemblée nationale :

« Mais il ne s'agit pas ensuite d'abdiquer, d'abandonner la dictature du prolétariat et de livrer le pouvoir à la bourgeoisie. Au contraire, ensuite, cette forme de la dictature du prolétariat, qui a été exercée par les conseils, est remplacée par une autre, plus solide, confirmée par le vote populaire. Le gouvernement socialiste, qui est soutenu par la majorité du peuple et par sa représentation, qu'est-ce donc si ce n'est la dictature du prolétariat ? »²¹.

indépendante], dans : "Freiheit", n° 43 du 8-12-1918 (supplément) ; cf. aussi, pour davantage de détails, Kolb, *ibidem*, p. 160 sqq. À travers l'établissement de la démocratie parlementaire à tous les niveaux de l'État, Kautsky voyait la garantie de la démocratisation de l'administration et de l'accomplissement de la revendication de Marx au sujet de la destruction de l'ancienne machine de l'État : « Le mécanisme étatique qui a existé jusqu'à présent doit être complètement remanié, la bureaucratie doit être dépouillée de son pouvoir et de beaucoup de ses fonctions, et elle doit être placée sous le contrôle de représentations élues démocratiquement dans les communes, les provinces, les États fédérés, le Reich. » (*Das Weiterreiben der Revolution*, dans : "Freiheit" n° 79 du 29-12-1918 ; cf. Kautsky : *Richtlinien für ein sozialistisches Aktionsprogramm* [Lignes directrices pour un programme socialiste d'action], Charlottenburg 1919, p. 4).

¹⁸ Ströbel : *Die deutsche Revolution*, p. 57 sq.

¹⁹ Breitscheid : *Wann ?*, dans : "Freiheit", n° 5 du 17-11-1918.

²⁰ Hilferding : *Klarheit !*, dans : "Freiheit", n° 15 du 23 -11-1918.

²¹ *Ibidem*.

Tandis que la Ligue Spartacus et l'aile gauche de l'USPD réclamaient la consolidation des conseils créés au cours de la révolution de Novembre par leur transformation en organes de la dictature du prolétariat, la direction de l'USPD voyait dans les conseils déjà existants les organes de la dictature révolutionnaire du stade transitoire conduisant à la société socialiste, et tandis que la gauche marxiste discernait par principe dans le parlementarisme la forme de domination de la dictature de la bourgeoisie, l'aile droite du USPD pensait pouvoir aussi réaliser, avec le parlementarisme doté d'une majorité prolétarienne, la dictature du prolétariat, et c'est pourquoi elle s'accrochait au but de la démocratie d'avant-guerre, de la république parlementaire.

Seules de vagues idées ont été développées aussi bien sur la structure organisationnelle des conseils, à l'aide desquels « la continuation de la révolution » devait être effectuée et la dictature du prolétariat devait être exercée au cours de la phase de transition, que sur les tâches et les fonctions des conseils : les conseils devaient être les soutiens du pouvoir politique et en conséquence créer, lors d'un congrès des conseils, une instance centrale « qui incarne la volonté des classes révolutionnaires aussi longtemps que l'œuvre de la révolution ne sera pas encore stabilisée et assurée » ; ils devaient organiser le prolétariat et mener l'agitation révolutionnaire parmi les masses. La "Freiheit" résumait cela de la manière suivante au début du I^o Congrès des conseils :

« Les AuSRäte constituent toujours la colonne vertébrale de la révolution... »

« Concentration et développement des forces, unification et centralisation de l'activité, clarification à l'intérieur et les plus amples informations vers l'extérieur, tout ceci est toujours la tâche urgente des AuSRäte qui constituent au stade actuel de la révolution le fondement large et plus complet sur lequel la volonté de masses du prolétariat peut se cristalliser et l'activité des partis socialistes peut se déployer. »²².

En outre, les conseils devaient faire fonction d'organes de contrôle dans l'administration de l'État, dans l'armée et dans les entreprises, afin d'empêcher un sabotage des mesures révolutionnaires et des actions contre-révolutionnaires²³.

La force de frappe révolutionnaire des conseils et l'ardeur des travailleurs devaient être utilisées en faveur d'une démocratisation de tous les domaines sociaux ; les conseils, en tant qu'organisations politiques et économiques de lutte, devaient faire disparaître les obstacles et assurer le début de l'instauration du socialisme.

La raison d'être de cette conception des conseils a été supprimée par le fait que le comité directeur de l'USPD s'est vu contraint de céder à l'insistance du SPD pour convoquer le plus rapidement possible une assemblée nationale et que la majorité du I^o Congrès des conseils a fixé au 19 janvier la date des élections à la Constituante.

b) La conception d'un système mixte : les conseils à côté de l'Assemblée nationale

Dans cette situation-là, la direction du parti, qui n'avait pas pensé jusque là à la prolongation de l'existence des conseils à côté de l'assemblée parlementaire, a repris une idée de Karl Kautsky qui a été publiée le 5 décembre 1918.

Si le comité directeur du parti avait pris comme point de départ une division en trois phases de la révolution (bouleversement révolutionnaire – dictature du prolétariat avec l'aide

²² *Das Reichsparlament der Revolution* [Le parlement du Reich dans la révolution], dans : "Freiheit", n° 57 du 16-12-1918 (la manchette qui prenait toute la page était pourtant ce jour-là : « L'USP de Berlin pour l'assemblée nationale »).

²³ A. Stein : *Räteorganisation und Revolution* [Organisation des conseils et révolution], dans : "Freiheit", n° 37 du 5-12-1918 (supplément).

des conseils – pouvoir du prolétariat du fait de la majorité au parlement), Kautsky quant à lui partageait la révolution en deux stades : le stade « du renversement des anciens pouvoirs » et ensuite celui « de la consolidation et de la reconstruction du nouvel ordre politique et social »²⁴. Pour Kautsky, les conseils sont en premier lieu les organisations du « bouleversement violent » dans lesquelles ce sont les « éléments révoltés » qui sont aussitôt organisés, qui instituent et contrôlent le gouvernement provisoire, et qui soumettent « l'ensemble de l'appareil administratif étatique et communal à leur contrôle ». Ces conseils sont par conséquent « indispensables et extrêmement utiles dans la première phase de la révolution lors de laquelle le renversement des anciens pouvoirs est la chose principale ». Mais ces conseils-là ne peuvent pas procéder à l'instauration et à la consolidation du « nouvel ordre » :

« Seules le peuvent des assemblées au niveau de l'État, de la province, de la commune, lors de l'élection desquelles toutes les classes mesurent leurs forces et qui sont élues avec un droit de vote clairement défini qui leur assure une acceptation générale. »²⁵.

Et pourtant, en même temps, c'est ce que Kautsky pensait, les conseils ne sont pas superflus car « les luttes de classe ne cessent pas lors de la seconde phase ». La position et les tâches des conseils sont fixées de la manière suivante :

« ... c'est ainsi qu'un parlement central est nécessaire afin de consolider l'État, de s'occuper de sa législation et de contrôler l'exécutif central ; il n'en est pas moins nécessaire que les masses populaires participent énergiquement à cette activité, confortent la force de leurs représentants au parlement, stimulent leur zèle par une pression constante exercée de l'extérieur.

« Les conseils ouvriers ont pour vocation à cet égard de défendre les intérêts de la classe prolétarienne, et seulement eux, du moins aussi longtemps que la social-démocratie sera divisée et par conséquent ne permettra pas de présenter un front uni. ».

Kautsky résumait les choses ainsi :

« Et donc non pas l'assemblée nationale ou bien les conseils ouvriers, mais aussi bien l'une que les autres. »²⁶.

L'adoption de cette idée par la direction du parti s'est ensuite exprimée lors du I^o Congrès des conseils avec la remarque de Haase selon laquelle la question relative à l'assemblée nationale ou à l'assemblée des conseils serait mal posée, parce que, au contraire, les conseils « auront encore leur importance particulière »²⁷ à côté de l'assemblée nationale.

Au cours des mois suivants, l'aile droite de l'USPD a essayé de concrétiser cette approche.

Elle a cherché une voie sur laquelle la conservation des conseils ouvriers, exigée parfois avec véhémence par les travailleurs, pourrait être accomplie également à côté du parlementarisme, et sur laquelle les conseils ouvriers verraient préservée leur influence nécessaire sans que pour cela le fondement de la démocratie soit abandonné »²⁸.

²⁴ Kautsky : *Nationalversammlung und Räteversammlung*, dans : "Freiheit", n° 37 du 5-12-1918 (supplément).

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ *Ibidem*. Je n'ai trouvé nulle part des informations plus précises sur la manière dont Kautsky envisageait l'organisation de conseils ouvriers à côté des parlements.

²⁷ *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 253.

²⁸ R. Breitscheid : *Die Zukunft der Arbeiterräte* [L'avenir des conseils ouvriers], dans : "Der Sozialist", n° 6 du 7-12-1919, p. 81-84, ici : p. 83.

Dans le domaine politique, il était demandé l'intégration des conseils dans le système constitutionnel, ainsi que leur « collaboration déterminante » dans la législation²⁹. Concernant ce sujet, la proposition suivante, qui était largement identique à une proposition concomitante de Breitscheid³⁰, a été soumise par Hilferding :

« Les délégués des conseils ouvriers se réunissent tous les ans en un congrès qui élit un conseil central en son sein.

« Le conseil central a le droit : d'examiner les projets de loi de l'assemblée nationale avant leur présentation et de donner son avis sur eux ; de présenter de manière autonome des contreprojets à l'assemblée nationale ; en cas de rejet par l'assemblée nationale de propositions de loi présentées par lui, de faire organiser un référendum par le gouvernement.

« Il reçoit en outre le droit de veto suspensif contre les décisions de l'assemblée nationale et les ordonnances du gouvernement. Le recours a pour conséquence que la loi, contre laquelle le recours est déposé, doit être soumise à un référendum dont le résultat tranche de manière définitive. »³¹.

Ces propositions ont été gardées inchangées pour l'essentiel par la droite de l'USPD, et elles n'ont été élargies que pour ce qui concerne le droit de participation et de contrôle dans l'administration publique, les revendications relatives à la formation de conseils dans l'armée et dans la marine et à la participation des conseils dans les entreprises ainsi qu'au cours de la socialisation. Haase a résumé encore une fois ces propositions lors du Congrès de l'USPD en mars 1919 dans un projet de résolution :

« Consolidation du système des conseils ouvriers et de son ancrage dans la Constitution. Choix des conseils ouvriers comme représentants de la population active selon des principes démocratiques. Réunion périodique en congrès des délégués de conseils ouvriers d'Allemagne. Participation des conseils ouvriers à l'administration de l'État et gestion autonome, contrôle des services administratifs. Le droit de proposer des lois et de refuser des lois décidées par l'assemblée législative. En cas de refus, c'est le référendum qui décide définitivement. Participation des conseils ouvriers à la direction de l'entreprise et à la mise en œuvre de la socialisation des moyens de production. »³².

Par-delà ces formulations générales, les idées relatives à l'organisation n'ont pas été concrétisées, de sorte qu'est demeuré vague ce que sont les conseils ouvriers, de quelle façon leurs délégués se réunissent en congrès des conseils (sont-ce les conseils d'entreprise ou bien

²⁹ Il en était ainsi dans un tract de l'USPD au moment de l'élection du conseil ouvrier à Essen, printemps 1919.

³⁰ Breitscheid, *ibidem*, p. 83 sq.

³¹ Hilferding : *Ausbau des Rätensystems ! Sicherung der wirtschaftlichen und politischen Funktionen* [Consolidation du système des conseils ! Protection des fonctions économiques et politiques], dans "Freiheit", n° 63 du 5-02-1919 ; il en est de même dans des articles de Hilferding : *Die Einigung des Proletariats* [L'union du prolétariat], dans "Freiheit", n° 71 du 9-02-1919, *Aktionsprogramm, Punkt II. 3.* [Programme d'action, point II., 3.], *Zum zweiten Rätekongress* [Pour le II^e Congrès des conseils], dans "Hamburger Volkszeitung", n° 81 du 5-04-1919. Ces revendications ont été aussi présentées par l'orateur de l'USPD Gottschalk au point 5 de l'ordre du jour : « L'importance politique des AuSRäte » lors du Congrès des AuSRäte de Prusse orientale le 8 février 1919 (voir les extraits du *Protokoll des Kongresses...* p. 14) et formulées aussi de manière similaire par l'orateur du SPD Andersch (*ibidem*, p. 10 sqq.).

³² *USPD Parteitag, März 1919, Protokoll*, p. 28, point 2, p. 80. En revanche, les exigences ultérieures de Haase dans le comité constitutionnel de l'assemblée nationale sont très vagues et atténuées : « Les travailleurs manuels et intellectuels sont les piliers du procès de production. Les conseils d'entreprise élus par eux ont pour tâche de participer à la direction des entreprises et à exiger la socialisation. Les conseils ouvriers élus par eux ont pour tâche de surveiller l'administration dans le Reich, l'État et les communes ; il leur revient aussi le droit d'objecter à des mesures législatives. Les tâches sont règlementées dans le détail par une loi au niveau du Reich. » (cité d'après : "Freiheit", n° 265 du 3-06-1919 (supplément)).

sont-ce les conseils ouvriers communaux, sur lesquels rien n'est dit quelque part ?), quelle importance doit avoir le conseil central, quel est son mode de travail, etc. Il est vrai que Hilferding, Breitscheid et Haase, parlent du conseil central qui est associé au parlement du Reich ; mais la logique de la pensée voudrait que des représentations des conseils, dotées des mêmes compétences, soient également adjointes aux parlements des autres niveaux administratifs, c'est-à-dire de celui des communes, des districts, des provinces et des Länder. Cependant, il a été discuté du point de vue théorique par la direction de l'USPD, qui était concentrée en totalité au sommet du Reich, que seul le conseil central devait constituer la seconde chambre afin de faire fonction de pure représentation ouvrière³³ à côté de la représentation générale « du peuple », c'est-à-dire l'assemblée nationale.

Du reste, tout cela était devenu une illusion des propres idées relatives aux conseils du SPD et de l'USPD en Bavière où les conseils, en tant que parlements parallèles, devaient continuer à exister sans posséder de pouvoir législatif et exécutif et étaient surtout renvoyés à la Constitution de Brunswick³⁴.

La « Constitution provisoire de l'État libre de Brunswick » du 27-02-1919³⁵ prévoyait une relation entre le parlementarisme et le système des conseils ; le §2 décrétait :

« Tout le pouvoir repose sur le peuple du Brunswick. Il est exercé par l'assemblée du Land, par le conseil ouvrier du Land, par le conseil des délégués du peuple ainsi que par les conseils ouvriers locaux. »³⁶.

Tandis que l'assemblée du Land, en tant qu'organe parlementaire, est le pouvoir législatif suprême du Land, et qu'il choisit et contrôle le conseil des délégués du peuple, en tant que gouvernement (§ 3), le conseil ouvrier du Land (qui se compose de deux délégués par circonscription administrative et de 20 délégués des conseils ouvriers élus dans le Brunswick³⁷) possède, d'après le § 4 de la Constitution, les droits suivants :

« Il a le droit d'élever une protestation à l'encontre des décisions et des lois de l'assemblée du Land. Les décisions et les lois doivent lui être communiquées. Lorsqu'une

³³ Breitscheid définissait comme ayant le droit de vote « les travailleurs », « la classe qui vit exclusivement ou en partie de la classe ouvrière n'ayant pas le droit de vote en contrepartie de son travail manuel ou intellectuel » (Breitscheid : *Demokratie und Arbeiterräte* [Démocratie et conseils ouvriers], dans : "Freiheit", n° 72 du 10-02-1919). Kautsky, qui refusait catégoriquement le système des élections professionnelles pour les conseils ouvriers parce qu'il fragmentait le prolétariat et stimulait « les intérêts professionnels particuliers », n'avait pas réclamé pour « l'assemblée des conseils », adjointe à l'assemblée nationale, la représentation de toutes les professions possibles, y compris les professions petites-bourgeoises, mais seulement des travailleurs au sens plus étroit du terme (voir Kautsky : *Nationalversammlung und Räteversammlung*, dans : "Freiheit", n° 37 du 5-12-1918).

³⁴ De même par exemple avec A. Stein : *Die Schicksalstunde der USP* [L'heure fatidique pour l'USP], dans : "Der Sozialist", n° 9 du 1-03-1919, p. 138, et avec Haase lors du Congrès de l'USPD de mars 1919 (voir *Protokoll*, p. 87).

³⁵ Cette Constitution était un compromis entre le SPD et l'USPD (chacun ayant quatre représentants dans le conseil des délégués du peuple) ; les Indépendants de gauche, qui étaient en majorité dans le conseil ouvrier, avaient quant à eux réclamé que le système des conseils soit l'unique fondement constitutionnel (voir "Räte-Zeitung", n° 1 de 1919). Dans le cadre du décret pris par Noske le 14 avril contre Brunswick et mis à exécution le 17-04-1919 par les troupes du général Maercker (voir Kolb, *ibidem*, p. 290), la dissolution du conseil ouvrier et du gouvernement du Land a été ordonnée et mise à exécution par le gouvernement du Reich, et par conséquent la Constitution abrogée ; ultérieurement cependant, après l'invalidation du décret du gouvernement du Reich, les dispositions de la Constitution ont été à nouveau appliquées (voir la lettre de l'AuSRates de Brunswick au conseil central de Berlin du 7-07-1919 ; "Archiv Zentralrat, Gruppe I, B-22, vol. V, A-E).

³⁶ Cité d'après : *Gesetz- und Verordnungsversammlung für die Braunschweigischen Lande* [Assemblée législative et exécutive pour le pays de Brunswick], 1919, n° 26, p. 47-49 (tiré du fonds de réserve des archives de la Basse-Saxe à Wolfenbüttel).

³⁷ *Gesetz über die Arbeiterräte vom 27. Februar 1919* [Loi sur les conseils ouvriers du 27 février 1919], dans : *Gesetz- und Verordnungsversammlung für die Braunschweigischen Lande*, n° 27, p. 51-53, ici : §2, p. 51.

protestation est élevée, un accord doit être recherché entre l'assemblée et le conseil ouvrier du Land. Si l'on ne parvient pas à un accord, c'est alors le conseil des délégués du peuple qui doit s'en remettre sans tarder à un référendum. ».

La relation entre la représentation communale et le conseil ouvrier communal est aussi régie de façon analogue à ces dispositions³⁸.

Dans cette Constitution et dans « la loi sur les conseils ouvriers » qui va avec, les exigences de la direction de l'USPD, relatives à la participation politique des conseils en tant que second chambre, avec les droits de veto suspensif et de convocation d'un référendum dans tout l'État libre comme également dans chaque commune, sont par conséquent réalisées.

Le fait que, avec ce système d'équilibre entre le parlement et l'assemblée des conseils, des difficultés surgiraient et des retards apparaîtraient dans l'adoption des lois a été parfaitement envisagé par les défenseurs de cette conception, et ils s'en accommodaient : ainsi, selon Breitscheid, il faut « sauver pour le socialisme ce qui peut être sauvé ». Le reproche de briser avec l'assemblée des conseils « la ligne claire du système unicaméral » a été également rejeté, et ce avec cette précision que la « chambre des États » proposée dans le projet de Constitution de Weimar s'écartait aussi de cette ligne et était en outre superflue³⁹.

La revendication de la formation d'un système mixte du parlement et du système des conseils résultait de la conviction, acquise au cours de la révolution, que, comme Breitscheid l'a écrit, c'était « une illusion » de croire que, dans l'État de classe, la démocratie garantissait une réelle égalité de droits, étant donné que « le capital conserve malgré tout sa position prépondérante » en vertu de son pouvoir discrétionnaire sur les organes de presse, et grâce à ses possibilités de corruption et d'influence « sur la machinerie de l'État en contournant la représentation populaire », bref :

« Dans un État de classe, la démocratie est en réalité un instrument de travail des possédants et un décor derrière lequel la bourgeoisie peut s'occuper de ses affaires politiques. »⁴⁰.

C'est dans ce sens que Hilferding s'exprimait aussi :

« Nous n'allons pas nous appesantir sur le fait que la pure démocratie, tant que le système capitaliste existe, n'est pas de toute façon réalisable. En effet, l'influence de l'économie sous toutes ses formes contrecarre la démocratie. À l'inverse, la prise d'influence établie constitutionnellement de la classe ouvrière n'est qu'un contrepoids nécessaire à l'altération capitaliste de la démocratie. »⁴¹.

En conséquence, la démocratie n'est assurée que par l'intégration des conseils dans le système politique, et ce dans un double sens : d'une part, par leur participation au processus décisionnel politique mais aussi, d'autre part, par le fait de la défendre contre les « attentats réactionnaires » et de paralyser l'influence des possesseurs du capital⁴². Or les travailleurs ne possèdent ce pouvoir que quand ils sont soutenus par les masses et quand ils font fonction de

³⁸ *Ibidem*, p.52.

³⁹ Breitscheid : *Die Zukunft der Arbeiterräte*, dans : "Der Sozialist", n° 6 du 7-12-1919, p. 84.

⁴⁰ R. Breitscheid : *Die Politik der Unabhängigen* [La politique des Indépendants], dans : "Der Sozialist", n° 9 du 1-03-1919, p. 133-136, ici : p. 135.

⁴¹ Hilferding : *Ausbau des Rätensystems*, dans "Freiheit", n° 63 du 5-02-1919.

⁴² *Ibidem* et "Déclaration de la direction de l'USPD" du 8-02-1919, dans : "Freiheit", n° 74 du 11-02-1919.

soutiens du mouvement des masses et des organes de l'union du prolétariat par-delà les frontières de parti⁴³.

Les conseils ouvriers politiques devaient être complétés par des conseils économiques. Mais tandis que la gauche de l'USPD développait une conception détaillée d'un système économique des conseils, la droite n'en avait que de très vagues idées. À cet égard, l'accent principal était mis sur les conseils d'entreprise.

De l'avis de ce groupe, l'avantage des conseils d'entreprise vis-à-vis des syndicats est le suivant :

« ... ils comprennent tous les membres de l'entreprise dans une plus grande mesure que les syndicats.

« ...

« Et ils sont aussi en relation directe avec la masse ouvrière elle-même, sans bureaucratie, ils sont plus actifs et plus souples que les syndicats, plus adéquats que ces derniers dans des temps troublés et révolutionnaires pour servir de base aux mouvements de masse. »⁴⁴.

C'est en vertu de cette large base que les conseils d'entreprise sont les organes appropriés « pour organiser la démocratie dans les entreprises ».

C'est dans ce contexte qu'est reprise l'idée de « l'usine constitutionnelle-démocratique » dans laquelle les droits de cogestion des travailleurs doivent être garantis vis-à-vis de la direction de l'entreprise et des possesseurs du capital. Certes, les travailleurs ne participent pas directement et avec une égalité de droits à la direction de l'entreprise, mais ils le font par l'intermédiaire de leurs délégués étant donné que les connaissances nécessaires pour ce faire leur font défaut ; ils ont cependant le droit de garder « un œil sur la situation de l'entreprise au moyen de l'examen des livres de compte » par l'intermédiaire « d'organes de contrôle compétents » (avec participation syndicale) et d'être « informés sur son développement et sur sa rentabilité »⁴⁵. Dans le cadre de « l'usine constitutionnelle-démocratique », le conseil d'entreprise fait fonction d'instance de contrôle vis-à-vis de la direction de l'entreprise, d'organe de surveillance des dispositions concernant la protection des travailleurs⁴⁶.

Dans le cadre plus vaste d'une politique socialiste, les conseils ouvriers d'entreprise doivent servir à long terme « d'organes de mise en œuvre de la socialisation »⁴⁷, mais pas de manière à ce que « les entreprises soient placées sous la direction de ceux qui y sont employés » ; puisque, « selon la conception socialiste », une entreprise n'appartient pas « aux travailleurs qui y sont employés, mais à la collectivité »⁴⁸, et que, ainsi que le dit Kautsky, « la socialisation ... ne signifie pas seulement l'organisation de la production, mais également l'organisation des ventes, l'élimination de la libre concurrence dans le domaine de la branche de production concernée »⁴⁹, l'entreprise ne pourrait, à la suite de la réorganisation de

⁴³ Voir Hilferding : *Die Einigung des Proletariats*], dans "Freiheit", n° 71 du 9-02-1919.

⁴⁴ *Die Arbeiterräte*, dans : "Freiheit", n° 48 du 28-01-1919.

⁴⁵ *Ibidem* ; voir Hermann Jäckel : *Auf dem Wege zur konstitutionell-demokratischen Fabrik* [Sur la voie de l'usine constitutionnelle-démocratique], dans : "Der Sozialist", n° 2 du 11-01-1919, p. 3-10 ; d'après Haase pourtant, les conseils d'entreprise doivent parfaitement participer à la direction de l'entreprise (voir la requête faite auprès du comité constitutionnel, *supra*, note 32).

⁴⁶ *Die Arbeiterräte, ibidem*.

⁴⁷ Hilferding : *Die Einigung des Proletariats*, dans "Freiheit", n° 71 du 9-02-1919., *Aktionsprogramm*, point I.2.

⁴⁸ Hilferding : *Ausbau des Räte-systems*, dans "Freiheit", n° 63 du 5-02-1919.

⁴⁹ Kautsky : Exposé relatif au point 3 de l'ordre du jour : *Die Sozialisierung des Wirtschaftslebens* [La socialisation de la vie économique] du II^e Congrès des conseils, "II. Kongress der AuSRäte, Protokoll", p. 229 (qui est également paru séparément : K. K. : *Die Sozialisierung und die Arbeiterräte* [La socialisation et les conseils ouvriers]. Rapport fait au II^e Congrès des conseils d'ouvriers, de paysans et de soldats, d'Allemagne le 14 avril 1919, Vienne 1919).

l'économie, être placée que sous l'autorité d'une « direction centrale »⁵⁰. La manière dont est organisée la direction interentreprises n'a été qu'ébauchée dans les grandes lignes.

Karl Kautsky et Hugo Petersen pensent à ce sujet à un regroupement des entreprises des différentes branches de production avec chacune une « centrale », ainsi qu'à un rassemblement, fondé sur ces centrales, de toutes les entreprises et de toutes les branches de production dans une « commission principale »⁵¹, et par conséquent à une organisation similaire au système économique des conseils de Richard Müller. Kautsky a proposé lors du II^e Congrès des conseils que chacune des entités de cette organisation de l'économie socialiste soit obligatoirement composée par tiers : par la représentation des travailleurs (les conseils ouvriers), par celle des consommateurs (associations de consommateurs, représentations des consommateurs directs divisées par branches de production et des acheteurs de l'État et des communes), et finalement par des spécialistes économiques, afin de pouvoir gérer la production ainsi que la distribution en fonction des besoins des producteurs, c'est-à-dire des travailleurs, des différents consommateurs et selon des points de vue scientifiques⁵².

Dans le cadre de cette organisation, les conseils ouvriers sont « les organes de l'instauration du nouveau mode de production » et ensuite « les organes de la production socialiste »⁵³. Leurs tâches sont les suivantes :

1. le « contrôle technique » ou la participation technique, c'est-à-dire « l'approvisionnement en matières premières, les équipements en machines, appareils, matériels d'exploitation », « le perfectionnement des méthodes d'exploitation et modes de travail, la réalisation d'économies de toutes sortes dans la consommation de matériaux » ;
2. le « contrôle social » ou la participation sociale, c'est-à-dire « l'embauche et le licenciement des ouvriers et des employés et l'ensemble de l'assistance aux travailleurs » ;
3. le « contrôle commercial » sur « toutes les choses ... qui sont nécessaires à une usine et qu'une usine produit et vend » ;
4. le « contrôle économique » et la participation concernant « toutes les questions salariales, l'examen de la rentabilité des produits, de secteurs particuliers de l'entreprise, la décision relative à la répartition des bénéfices d'une usine. »⁵⁴.

Avec cela, les conseils ouvriers doivent satisfaire à la revendication d'auto-détermination du prolétariat.

Et par conséquent, la conception de la droite de l'USPD prévoyait elle aussi un système économique et politique des conseils. Mais alors que les idées organisationnelles relatives aux conseils économiques, allant jusqu'à l'usine constitutionnelle, sont déductibles de manière relativement logique à partir des objectifs de la socialisation et de l'organisation de la production socialiste, pour les conseils politiques, le caractère du compromis et l'association d'éléments fondamentaux et tactiques deviennent clairs.

Fondamentalement, ce groupe politique reste fidèle à son idéologie démocratique qui absolutise et dogmatise les formes de la démocratie bourgeoise selon laquelle les assemblées représentatives établies sur la base d'élections générales sont les seuls organes légitimes du processus décisionnel politique dans une démocratie. L'on comptait en même temps, comme c'est évident, sur une représentation des travailleurs au parlement qui correspondait à la

⁵⁰ Hilferding, *ibidem*.

⁵¹ Hugo Petersen : *Grundsätzliches zur Sozialisierung* [Ce qu'il y a de fondamental pour socialiser], dans "Der Sozialist", n° 9 du 1-03-1919, p. 139-141, ici : p. 141 ; Kautsky, *ibidem*, p. 228 sq.

⁵² Kautsky, *ibidem*, p. 225 sqq. ;

⁵³ Kautsky, *ibidem*, p. 228.

⁵⁴ Petersen, *ibidem*.

majorité statistique, l'on considérait l'État et sa structure organisationnelle comme largement neutre du point de vue classiste et cela découlait du respect des normes démocratiques, y compris de la part de la bourgeoisie dépouillée de la propriété de ses moyens de production. Étant donné que, au cours de la révolution, il s'est avéré que, d'une part, la classe ouvrière ne choisissait pas globalement les partis ouvriers, et que, d'autre part, le plus grand parti ouvrier menait une politique contre-révolutionnaire et n'était pas prêt à mettre en œuvre le but commun de la socialisation des moyens de production, et étant donné en outre que la compréhension du caractère de classe de la démocratie formelle (voir par exemple Breitscheid) grandissait et que finalement la bourgeoisie cherchait par tous les moyens à faire barrage à une politique révolutionnaire du prolétariat, la droite de l'USPD a découvert les conseils comme étant un moyen de garantir « les conquêtes de la révolution », d'assurer la démocratie formelle contre les influences capitalistes et de soutenir une politique socialiste, en particulier une politique de socialisation. Il fallait ainsi tenir compte des demandes du mouvement des conseils et, en même temps, s'opposer aux vastes revendications en faveur d'un système politique des conseils à la place des formes de la république parlementaire afin d'exercer la dictature du prolétariat.

Le système mixte du parlement et des conseils devait, de l'avis de l'aile droite de l'USPD, satisfaire à toutes les exigences : à celles de la "démocratie" par des élections générales et par la priorité donnée aux organes parlementaires qui représentent l'ensemble de la population, qui désignent et soutiennent le gouvernement ; il fallait se conformer aux revendications de socialisme et aux exigences complémentaires du mouvement des conseils par l'intégration des conseils politiques et économiques dans la Constitution, par l'organisation de conseils économiques ayant comme objectif la socialisation des moyens de production et l'organisation socialiste de la production et de la distribution, et finalement par la constitution de conseils ouvriers politiques, en tant que seconde chambre à côté du parlement, une chambre investie de droits de participation étendus (droit d'initiative, droit de contrôle, veto suspensif, convocation d'un référendum) qui permettaient le cas échéant une politique d'obstruction.

Breitscheid exprimait cette complexité quand il écrivait :

« En reconnaissant la démocratie, mais pourtant en nous détachant des chaînes d'un parlementarisme unilatéral, nous cherchons le chemin sur lequel les travailleurs pourront sauver par eux-mêmes l'idée socialiste de cette révolution du pourrissement et de l'affadissement. »⁵⁵.

2.- 1. 2. 2 L'approche de Kurt Eisner concernant une conception des conseils

La position de Kurt Eisner, co-initiateur de la révolution à Munich et premier ministre-président bavarois, en ce qui concerne les conseils est tout sauf claire et elle était très dépendante du déroulement spécifique des événements révolutionnaires de Munich. À cet égard, ses idées relatives aux conseils étaient moins marquées par le marxisme, dont il ne s'était approprié l'économie politique que partiellement, et dont il n'acceptait pas le matérialisme dialectique, que par un humanisme volontariste mêlé d'éléments néo-kantiens⁵⁶. Eisner en était venu, comme Schorske l'écrit, « par idéalisme démocratique

⁵⁵ Breitscheid : *Demokratie und Arbeiterräte*, dans : "Freiheit", n° 72 du 10-02-1919).

⁵⁶ Voir Schorske : *German Social-democracy 1905-1917* [Social-démocratie allemande 1905-1917], p. 70 ; cf. *Revolution und Räterepublik in München* [Révolution et République des conseils à Munich], dans "Augenzeugenberichten", édité par Gerhard Schmolze (Dusseldorf 1969), p. 125.

ardent »⁵⁷, à la social-démocratie faute de partis bourgeois correspondants ; c'est en tant que pacifiste qu'il était passé à la social-démocratie indépendante et c'est en tant qu'opposant à la guerre et au pouvoir autocratique qu'il avait combattu dans la révolution bavaroise toutes les tentatives destinées à préserver les conditions sociales prérévolutionnaires et à établir la démocratie bourgeoise conformément aux idées du SPD.

Conformément à sa vision idéaliste du socialisme, ayant pour but l'autonomie des individus majeurs et la participation démocratique permanente de tous au processus politique, il essayait, avec sa politique de la révolution, de poser les bases d'une nouvelle démocratie qui mobiliserait les forces existantes dans les hommes, de sorte que Gustav Landauer pouvait écrire à son camarade Martin Buber : « D'après ses proclamations, vous aurez vu combien sa démocratie est anarchiste »⁵⁸. C'est en vertu de cette position qu'Eisner rejetait tout bouleversement social violent, toute dictature du prolétariat ainsi que le « bolchevisme »⁵⁹. La lutte de classe n'a jamais été pour Eisner, c'est ce qu'il disait, « la domination d'une classe, mais l'éradication de toute domination » ; et donc sa politique ne signifiait pas « la domination de classe au sens étroit du terme », telle que l'on voudrait exclure « de la participation à la politique ceux qui peuvent se détacher de leur intérêt de classe suffisamment » pour pouvoir soutenir la nouvelle politique⁶⁰.

Si cela avait été l'intention d'Eisner d'établir les ASuBRäte (abréviation de : conseils des ouvriers, des soldats et des paysans) de Munich, et ensuite de la Bavière, en tant que « pouvoir législatif provisoirement suprême », il s'est vu cependant contraint, sous la pression du SPD, d'accepter la transformation du comité exécutif des ASuBRäte en un conseil national provisoire sur la base la plus large (regroupement du parlement des conseils, de la chambre des députés et de l'assemblée des professions en un tout) pour la période transitoire allant jusqu'à la réunion d'une assemblée nationale bavaroise⁶¹.

Le parlementarisme, fondé sur le suffrage universel, était certes également le but général d'Eisner, et, par conséquent, c'est ce qu'il a voulu dire lors de sa première annonce à l'ASuBRat :

« Une assemblée nationale constituante à laquelle tous les hommes et les femmes majeurs ont le droit de vote sera convoquée aussi vite que possible. »⁶²,

⁵⁷ Schorske, *ibidem*;

⁵⁸ Gustav Landauer, *Sein Lebensgang in Briefen* [Le parcours de sa vie par ses lettres], publié par Martin Buber, Francfort-sur-le-Main 1929, vol. 2, n° 492, lettre du 22-11-1919, p. 299 sq.

⁵⁹ Voit K. Eisner : *Rede vor den bayerischen Soldatenräten am 30 November 1918* [Discours devant les conseils de soldats le 30 novembre 1918], dans : K. Eisner : *Die neue Zeit* [La nouvelle époque], publié par Benno Merkle, vol. 1, Munich 1919, p. 61-124, ici : p. 115 sqq. (et aussi dans : *Verhandlungen des provisorischen Nationalrates des Volksstaates Bayern im Jahre 1918/1919* [Audiences du conseil national provisoire de l'État populaire de Bavière en 1918/1919], comptes rendus sténographiques, supplément 2) ; cf. F. Fechenbach : *Der Revolutionär Kurt Eisner* [Le révolutionnaire Kurt Eisner], Berlin 1929, p. 55 ; K. Eisner : *Die halbe Macht den Räten* [La moitié du pouvoir aux conseils], publié par Gerhard et Renate Schmolze, Cologne 1969, p. 40 sqq.

⁶⁰ K. Eisner : *Wahlrede vor den Unabhängigen* [Discours électoral devant les Indépendants], dans : *Die Münchener Republik* [La République munichoise], publié par Tankred Dorst (Francfort-sur-le-Main 1966), p. 23-44, ici p. 41 sq. (et aussi dans : K. Eisner : *Die neue Zeit*, vol. 2, Munich 1969, p. 12-46).

⁶¹ F. Gutman : *Das Rätensystem* [Le système de conseils], Munich 1922, p. 25, note 31 ; cf. A. Mitchell : *Revolution in Bayern 1918/19* [La révolution en Bavière 1918/19], Munich 1967, p. 196.

Le conseil national provisoire se composait de 256 personnes : 50 des conseils ouvriers, 50 des conseils de soldats, 50 des conseils de paysans, 39 membres de l'ancien landtag (SPD, Ligue paysanne bavaroise et libéraux), 14 représentants des syndicats libres, 5 représentants des syndicats chrétiens, 5 représentants des travailleurs intellectuels, 43 représentants des autres professions et associations (d'après F. Schade : *Kurt Eisner und die bayerische Sozialdemokratie* [Kurt Eisner et la social-démocratie bavaroise], Hanovre 1931, p. 153, note 142).

⁶² *An die Bevölkerung Münchens !* [À la population munichoise !], dans : k. Eisner : *Die neue Zeit*, vol. 1, p. 5-7, ici : p. 5.

mais ses idées relatives à la démocratie parlementaire et à la participation de la population à celle-ci faisaient éclater largement le cadre du parlementarisme traditionnel.

Le parlementarisme de type traditionnel est pour Eisner seulement une « démocratie électorale formelle » dans laquelle, après des élections qui ne sont que sporadiques (« tous les 3 ou 5 ans »), « tout est confié aux chefs et aux représentants »⁶³ et « le peuple est condamné au rôle de spectateur impuissant »⁶⁴, tandis que « les parlementaires sont une sorte de petits souverains »⁶⁵. Les parlements antérieurs de ce type étaient là pour « concilier les différentes contradictions d'intérêts des classes dominantes »⁶⁶. En revanche, Eisner aspire à « la démocratisation de l'esprit public ainsi que des institutions publiques »⁶⁷ :

« La nouvelle démocratie doit faire en sorte que les masses elles-mêmes participent de manière directe et permanente aux affaires de la collectivité. »⁶⁸.

Les ASuBRäte constituent le support organisationnel de la démocratie. C'est pour elle que tous les groupes de la population, les professions, les couches, (les délimitations systématiques n'existent pas chez Eisner), « se réunissent en conseils et, dans ces libres parlements, discutent de manière indépendante et autonome de leurs affaires », agrègent leurs intérêts et les font valoir au parlement central, le conseil national, vis-à-vis du gouvernement⁶⁹. C'est ainsi qu'Eisner réclame des organismes professionnels dans lesquels cependant le prolétariat, étant donné sa force numérique, posséderait la majorité⁷⁰. Mais Eisner ne voit pas dans cette représentation des intérêts professionnels une organisation professionnelle de type traditionnel : « la différence fondamentale de cette organisation des conseils avec l'organisation professionnelle » est que les conseils professionnels ne doivent pas devenir « l'organisation des purs intérêts professionnels », mais « des outils de la vie politique » qui façonnent et formulent les intérêts politiques de leurs membres : « c'est en eux que l'esprit politique et la clarification politique sont créés »⁷¹. Certes, ces conseils professionnels et les conseils les réunissant sont eux aussi des organismes de représentation, « mais est-ce vraiment la même chose », demande Eisner, « si un parlement de 180 personnes se réunit à Munich pendant quelques mois ou bien si un tel parlement est actif de façon permanente dans le dernier des villages ? ». Et il poursuit : « Ceci est tout de même un élargissement du fondement démocratique qui ne pouvait pas être pensé plus grand »⁷².

Le sens des conseils est donc la mobilisation des citoyens à la base, « la démocratisation directe et la politisation des masses »⁷³, et l'organisation de la participation permanente de la population au processus politique à partir du bas. À l'aide de ces conseils, Eisner espère aussi

⁶³ Eisner : *Rede vor den bayerischen Soldatenräten am 30 November 1918*, *ibidem*, p. 63 ; cf. p. 106.

⁶⁴ *Ibidem*, p. 68.

⁶⁵ *Verhandlungen des provisorischen Nationalrates des Volksstaates Bayern im Jahre 1918/1919*, comptes rendus sténographiques, 2^o session du 13-12-1918, p. 11 (à partir de maintenant, abrégé en : *Provisorischer Nationalrat*, c.r. sténo).

⁶⁶ Eisner : *Wahlrede vor den Unabhängigen*, *ibidem*, p. 28.

⁶⁷ Proclamation du gouvernement : *An das bayerische Volk !* [Au peuple bavarois !] du 15-11-1918, dans K. Eisner : *Die neue Zeit*, vol. 1, p. 20-29, ici : p. 23.

⁶⁸ Eisner : *Rede vor den bayerischen Soldatenräten am 30 November 1918*, *ibidem*, p. 63.

⁶⁹ Proclamation du gouvernement du 15-11-1918, *ibidem*, p. 23 sq.

⁷⁰ Cf. R. Müller : *Die Novemberrevolution* [La révolution de Novembre] p. 66.

⁷¹ *Provisorischer Nationalrat*, c.r. sténo, 4^o séance du 17-12-1918.

⁷² *Ibidem*.

⁷³ *Provisorischer Nationalrat*, c.r. sténo, supplément 3 : *Stenographischer Bericht über die Verhandlungen der bayerischen Arbeiterräte* [Compte rendu sténographique des débats des conseils ouvriers bavarois], 1^o session du 9-12-1918, p. 132.

pouvoir réaliser son second objectif : le socialisme. Comme en politique, en économie également « la servitude humaine » doit être éliminée. Eisner demande :

« Nous devons faire bénéficier tous les humains des biens de la terre. Il ne peut plus y avoir des opprimés sociaux dans la société future. ... L'homme ne doit plus devenir un objet de profit, mais tous ceux qui travaillent doivent pouvoir prendre part à l'organisation de leur travail. »⁷⁴.

Dans la question pratique de la voie qui mène au socialisme, Eisner était hostile à des mesures immédiates de socialisation. Il était d'avis

« que la socialisation des moyens de production doit être effectuée au moment où la production s'est développée de manière si gigantesque que, dans le capitalisme, cette énorme force de la production ne peut plus se développer de sorte que, à cette hauteur de la production capitaliste, c'est la production elle-même qui fait exploser le capitalisme. »⁷⁵.

Mettant Marx sens dessus dessous et ne comprenant pas la Guerre mondiale et la Révolution allemande comme étant l'expression des contradictions capitalistes et de l'explosion du système économique capitaliste, Eisner pensait que, alors, dans la période d'après-guerre, « la production s'était effondrée » et que l'on ne pouvait pas socialiser un « tas de ruines »⁷⁶. Mais fondamentalement, Eisner ne considérait ni l'étatisation des entreprises, ni leur prise de possession par les travailleurs, comme de la « socialisation » : étant donné qu'elle ne supprimait pas le salariat⁷⁷, la première était tout au plus « une étape nécessaire sur la voie » du socialisme qui était maintenant possible puisque l'État ne se trouvait plus entre les mains du pouvoir réactionnaire⁷⁸ ; la seconde équivalait à rien d'autre qu'au fait « que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui deviennent des capitalistes »⁷⁹.

Mais Eisner ne laissait pas entendre comment le socialisme devait être organisé pour n'être ni un socialisme d'État, ni un capitalisme ouvrier. Il est cependant vraisemblable qu'il pensait ici à la participation des conseils⁸⁰, d'autant plus qu'il ne les a pas conçus comme des organes de classe purement prolétariens.

Tant que les conseils ne sont pas établis comme des organisations de l'activité autonome et de la participation directes des masses aux affaires de l'ensemble de la société, et que surtout ils ne se sont pas consolidés, tant qu'en outre une nouvelle démocratie ne s'est pas développée en eux et par eux, tant que, de l'avis d'Eisner, une Constituante n'a pas été élue, il

⁷⁴ Eisner : *Wahlrede vor den Unabhängigen*, *ibidem*, p. 42 sq.

⁷⁵ Eisner : *Rede vor den bayerischen Soldatenräten am 30 November 1918*, *ibidem*, p. 117.

⁷⁶ *Ibidem* et *Wahlrede vor den Unabhängigen*, *ibidem*, p. 43 ; cf. H. Beyer : *Von den Novemberrevolution zur Räterepublik München* [De la révolution de Novembre à la République des conseils de Munich], Berlin (Est) 1957, p. 16 sq. ; Fechenbach, *ibidem*, p. 56. Eisner pense qu'il y aurait besoin, « dans la situation présente elle-même, de la collaboration et de l'initiative de la classe dominante pour remettre debout l'industrie ». Mais il ne laisse « pas le moindre doute sur le fait qu'il ne s'agit que d'une période de transition » (*Wahlrede vor den Unabhängigen*, *ibidem*).

⁷⁷ *Wahlrede vor den Unabhängigen*, *ibidem*, p. 42.

⁷⁸ Eisner, discours : *Die sozialistische Einheitsfront, das Gebot der Stunde* [Le front uni socialiste, l'impératif de l'heure], devant l'assemblée convoquée par le conseil exécutif des ASuBRäte de Bavière le 15-01-1919, cité d'après : « Neue Zeitung », n° 20 du 16-01-1919.

⁷⁹ *Ibidem*.

⁸⁰ Lors de la séance des ASuBRäte de Bavière le 14-01-1919, Eisner a dit que les ASuBRäte devaient superviser l'exécution de l'étatisation (voir « Neue Zeitung », n° 19 du 15-01-1919).

existait alors le danger d'un retour dans la démocratie formelle⁸¹. C'est pour cette raison qu'Eisner hésitait à fixer l'annonce de la date des élections pour l'assemblée nationale au 12 janvier^(*)⁸⁴.

Et donc, de l'avis d'Eisner, les conseils devaient être les organisations permettant de construire les fondations de la démocratie⁸⁵, et vraisemblablement aussi la mise en œuvre de mesures pour la transformation socialiste du système économique capitaliste, au cours de la période de transition entre le chambardement révolutionnaire et la réunion de l'assemblée nationale constituante. La conception d'Eisner ressemble en cela à celle de l'alle droite de l'USPD. Mais, contrairement à la direction berlinoise de l'USPD, Eisner a pensé très tôt à un maintien des conseils à côté des organismes parlementaires, et ce afin d'empêcher « que la nouvelle démocratie ne se perde elle aussi dans un parlementarisme vide et stérile »⁸⁶.

Eisner envisageait la relation entre le parlement et les conseils de la manière suivante : la Chambre des députés, constituée sur la base « du droit électoral le plus libre du monde », doit « être l'institution législative souveraine suprême, sinon elle ne serait pas un parlement, pas un parlement démocratique »⁸⁷. Mais les conseils doivent former la base de la démocratie parlementaire. Ils sont « l'organisation démocratique du peuple »⁸⁸ à partir de laquelle « l'esprit vivant de la démocratie et du socialisme devrait se déverser sur le parlement des députés »⁸⁹. Eisner pense à ce sujet à une activité réelle de contrôle de la part des conseils, en particulier des ASuBRäte :

« Ils doivent être des organes de surveillance de l'ensemble de la vie publique du district dans lequel ils sont installés. Ils doivent contrôler la vie publique ... en tant qu'organes critiques, bref, l'ensemble de la vie publique, politique et sociale, doit être débattue et critiquée en totalité sur la place publique. »⁹⁰.

Ce droit de contrôle des conseils est complété par le droit d'organisation de référendums dont les résultats, c'est à supposer, doivent s'imposer pour le travail parlementaire et au gouvernement⁹¹. Certes, les conseils ne possèdent pas de compétence législatives, ils ne

⁸¹ Eisner reconnaissait clairement, dans son appel à l'assemblée nationale, la tentative effectuée par la bourgeoisie contre-révolutionnaire pour se débarrasser des conseils (Discours devant les ASuBRäte munichoïses le 28-11-1918, dans Eisner : *Die neue Zeit*, vol. 1, p.38-60, ici ; p. 41).

^(*) Les notes 82 et 83 figurent en fin d'ouvrage, mais pas dans le texte. (NdT).

⁸⁴ Cf. Mitchell, *ibidem*, p. 142.

⁸⁵ Lors de la Conférence du Reich des représentants des Länder à Berlin le 25-11-1918, Eisner dit : « La révolution n'est pas la démocratie, mais la révolution veut créer la démocratie. Il est par conséquent de notre devoir d'utiliser le temps pour que la masse du peuple dans son ensemble se rapproche de la démocratie. ... Les conseils d'ouvriers et de soldats, et dans le Sud les conseils de paysans, qui deviendraient des conseils d'ouvriers agricoles à l'Est, devraient rester la base de tout le mouvement. » (*Die Regierung der Volksbeauftragten 1918/1919*, n° 30, p. 178).

⁸⁶ Eisner, *Rede in der ersten Sitzung des Münchener Arbeiterrates* [Discours lors de la première session du conseil ouvrier de Munich], dans : "Deutscher Geschichtskalender. Die deutsche Revolution", vol. 1, p. 278 sq., cité d'après : Beyer, *ibidem*, p. 49.

⁸⁷ *Provisorischer Nationalrat, c.r. sténo*, 2° séance du 13-12-1918, p. 11 ; cf. Schade, *ibidem*, p. 74 sq. (c'est là que les déclarations d'Eisner dans les séances du conseil des ministres bavarois des 4 et 5-12-1918 sont rapportées) ; les déclarations d'Eisner lors de la session des ASuBRäte de Bavière du 14-01-1919, dans "Neue Zeitung", n° 19 du 15-01-1919.

⁸⁸ *Provisorischer Nationalrat, c.r. sténo*, supplément 3, p. 132.

⁸⁹ Eisner lors des séances du conseil des ministres bavarois des 4 et 5-12-1918, cité d'après Schade, *ibidem*, et lors de la 2° session du conseil national provisoire du 13-12-1918, rapports sténographiques, p. 11.

⁹⁰ Déclaration d'Eisner devant le conseil ouvrier de Munich le 5-15-1918, dans : "Deutscher Geschichtskalender", *ibidem*.

⁹¹ Voir le discours d'Eisner de la 4° séance du conseil national provisoire du 17-12-1918, rapports sténographiques, p. 65, et lors de la session des ASuBRäte de Bavière du 14-01-1919, dans "Neue Zeitung", n° 19 du

peuvent pas limiter le parlement (« ce serait du bolchevisme dont il ne veut pas »⁹²), mais c'est dans les conseils que se manifesterait « la force morale des masses »⁹³, c'est grâce aux conseils que le parlement serait contraint de coopérer avec la population, qu'il serait poussé en avant et entraîné par les masses⁹⁴, qu'une désaffection des masses serait évitée et qu'une adaptation constante à « l'état d'âme général » de la population serait garantie⁹⁵.

L'effet souhaité par Eisner de l'influence des conseils sur le parlement, c'est une mise en œuvre de la constitution représentative avec des éléments de démocratie directe. Il a en vue pour le processus politique une mise en contact des représentants avec les représentés :

« Ce n'est qu'ensuite que ce parlement évoluera, dans un travail durable en commun, en harmonie avec les masses populaires. Le député n'est donc plus un "chef", mais il est quelqu'un qui doit travailler pour les masses, et ce directement avec les masses, de la même façon que tout ministre. »⁹⁶.

Avec cette définition des fonctions des conseils ainsi qu'avec la délimitation des compétences entre le parlement et les conseils, il est clair qu'il s'agissait pour Eisner moins de la définition de la fonction constitutionnelle des conseils comme parlement parallèle que plutôt de l'instauration des conseils comme l'organisation, fondée sur la démocratie directe, de la démocratie parlementaire. En même temps, les conseils ne doivent pas non plus être des organisations de classe destinées à l'émancipation du prolétariat, mais des organisations affectées à la suppression de la domination de classe par la participation démocratique de l'ensemble de la population, malgré les différences sociales et économiques encore existantes.

Ce qui est caractéristique de son idéalisme bourgeois social-réformiste, qui est proche par certains aspects de celui des fabiens anglais, c'est qu'il voyait la fonction principale des conseils dans le fait d'être des organes d'éducation :

« Les conseils doivent devenir l'école de la démocratie, et c'est ainsi que les personnalités doivent s'élever ensuite vers le travail politique et économique. »⁹⁷.

« C'est en eux que se créent l'esprit politique et l'éducation politique ; celle-ci ne vient pas du parlement, mais elle doit se répandre dans le parlement. »⁹⁸.

Les conseils, qui éduquent à l'autonomie démocratique, qui libèrent les humains des chaînes qu'on leur a fabriquées et qui transforment les individus en individus responsables, et dans lesquels toutes les professions, les couches et les classes, devaient s'organiser de la même façon, étaient en même temps pour Eisner des assurances contre ce qu'il appelait le "bolchevisme" et contre la "contre-révolution" insidieuse de la bourgeoisie⁹⁹. Dans cette conception s'expriment clairement le refus de la violence révolutionnaire et celui de la dictature du prolétariat, ainsi que le but d'attirer à soi de vastes milieux, surtout libéraux-bourgeois, afin de coopérer.

15-01-1919. Eisner : « ... les conseils des ouvriers, des soldats et des paysans, sont l'école préparatoire de ce référendum ». *Provisorischer Nationalrat, c.r. sténo, ibidem*.

⁹² Cité d'après Schade, *ibidem*, p. 75.

⁹³ *Provisorischer Nationalrat, c.r. sténo, ibidem*.

⁹⁴ Eisner : *Rede vor den bayerischen Soldatenräten, ibidem*, p. 106.

⁹⁵ Voir Schade, *ibidem, Revolution und Räterepublik in München* [Révolution et République des conseils à Munich], p. 175 ; *Provisorischer Nationalrat, c.r. sténo*, supplément 3, p. 132.

⁹⁶ *Provisorischer Nationalrat, c.r. sténo*, 2^o séance, p. 11.

⁹⁷ K. Eisner : *Wahlrede vor den Unabhängigen, ibidem*, p. 33.

⁹⁸ *Provisorischer Nationalrat, c.r. sténo*, 4^o séance du 17-12-1918, p. 65.

⁹⁹ Voir Mitchell, *ibidem*, p. 139 sq.

Avec son idéalisme pédagogique-rationaliste, Eisner voyait le fondement de la nouvelle démocratie dans la mobilisation des capacités et des forces des masses¹⁰⁰ ainsi que dans leur volonté individuelle et collective de démocratie, et non pas dans l'instauration de l'égalité matérielle au moyen de la création de rapports socialistes de production. En conséquence, il est dit dans la nécrologie d'Eisner après son assassinat, parue dans la "Neue Zeitung" :

« Il a toujours été conscient que seul un remodelage de la disposition d'esprit des masses rendrait possible la révolution. C'est pourquoi il a toujours été un adversaire du recours à la violence et qu'il a par conséquent combattu les groupes de gauche du mouvement socialiste. »¹⁰¹.

Et Alexander Rüstow caractérisait de manière pertinente dans sa nécrologie l'intemporalité de ces idées d'Eisner :

« Et aussi l'idée du système des conseils ... est, ainsi qu'il la défendait : comme un moyen d'éducation du peuple avec en vue le socialisme, à vrai dire plutôt qu'une radicalisation des idées de réforme du baron de Stein ... et qu'une imitation du modèle russe. »¹⁰².

Du fait du développement avancé du capitalisme et des contradictions de classe en Allemagne, les idées d'Eisner étaient inadéquates à la transformation de la société par l'idéalisme démocratique-humaniste, avec le seul moyen des conseils en tant qu'organisation affectée à l'éducation et à la mobilisation politiques, sans la garantie du pouvoir politique des travailleurs et sans la suppression du fondement matériel de la domination de classe de la bourgeoisie, et elles étaient condamnées à l'échec. « Lui-même et son œuvre ont été en fin de compte », écrit Richard Müller, se fondant sur sa position théorique tout à fait différente, « les victimes de ses faux idéaux »¹⁰³. Et pourtant, Eisner, avec ses idéaux de liberté et de dignité de l'homme, ainsi qu'avec son pathos démocratique-révolutionnaire, représentait la conscience des larges masses, et pas seulement en Bavière.

¹⁰⁰ Eisner : « La démocratie ne signifie rien d'autre que de délier, de libérer toutes les forces, d'ouvrir à chacun le chemin de ses capacités internes. ». (*Rede vor den Unabhängigen, ibidem*, p. 33).

¹⁰¹ "Neue Zeitung", n° 52 du 22-02-1919.

¹⁰² Alexander Rüstow, dans : "Sozialistische Monatshefte", vol. 52, 1919, cahier 4/5n p. 184.

¹⁰³ R. Müller : *Die Novemberrevolution*, p. 66.

2.- 2 Les conseils en tant qu'organes d'intégration : la conception des conseils à l'intérieur du SPD

La position de la direction du Parti social-démocrate à l'égard des conseils est esquissée plus haut dans le résumé relatif au mouvement des conseils et elle a été définie pour l'essentiel unanimement par von Oertzen et Kolb¹. D'après ma connaissance du matériel, il y a peu à ajouter à cela dans le cadre de ce travail.

La direction du SPD n'a pas démordu de sa doctrine constitutionnelle du parlement² et c'est au printemps 1919, seulement sous la pression de la grève de masse, qu'elle a été disposée à des concessions dans la question des conseils, sans qu'elle n'accorde cependant aux conseils de quelconques droits économiques de grande amplitude ou même des possibilités d'influence politique. Certes, du côté de travailleurs, aux niveaux les plus inférieurs et aux niveaux moyens du parti, ainsi que chez les représentants sociaux-démocrates des conseils, une critique a été formulée à l'adresse de la politique de la direction, mais celle-ci n'a pas pu s'imposer dans le cadre de l'ensemble du parti et vis-à-vis de la direction.

Deux conceptions relatives à l'instauration d'un système des conseils ont été développées à l'intérieur du SPD, non pas certes en rapport direct avec le mouvement des conseils du printemps 1919, mais quand même en relation avec lui : la conception de Max Cohen, de Julius Kaliski et de leurs amis, et celle du juriste en droit du travail et responsable de la politique sociale Hugo Sinzheimer. Les propositions de Cohen et Kaliski offraient, dans le cadre du SPD, la conception la plus largement développée en matière d'organisation. Cohen a eu temporairement, en tant que président du conseil central de la République allemande, une certaine influence sur le mouvement des conseils et ses propositions ont trouvé un grand écho lors du II^o Congrès des conseils. Mais elles ont été rejetées deux mois plus tard par le Congrès de Weimar du SPD. C'est ce même congrès, dont le point central de discussion a été : « le système de conseils et la Constitution du Reich », qui a voté pour les propositions d'Hugo Sinzheimer, qui, lors de la Conférence du parti de mars 1919 à Weimar, avait montré une issue à la direction du parti, laquelle avait manœuvré concernant la question des conseils dans une situation très difficile, et qui, à partir de là, avait été promu « spécialiste des conseils »³. Avec cette décision, la conception de Cohen et de Kaliski, élevée au rang de programme par la majorité du congrès des conseils, ne possédait aucune chance de débouché politique. Malgré les concessions faites avec l'adoption des propositions de Sinzheimer, le SPD s'était finalement séparé des idées du mouvement des conseils.

Tous deux, Cohen aussi bien que Sinzheimer, ainsi que von Oertzen l'exprime, partent, « du fait de leurs conceptions, de l'hypothèse que, dans la société industrielle moderne, l'économie, en particulier la production en grande entreprise, représentait le domaine

¹ Von Oertzen : *Betriebsräte in der Novemberrevolution* [Les conseils d'entreprise dans la révolution de Novembre], p. 247 sqq. ; Kolb : *Die Arbeiterräte in der deutschen Innenpolitik 1918-19* [Les conseils ouvriers dans la politique intérieure allemande 1918-1919], p. 169 sqq.

² Au début de la révolution, il était dit dans un tract : *Was will die Sozialdemokratie ?* [Que veut la social-démocratie ?] : « La volonté du peuple doit être la loi suprême. C'est pourquoi la social-démocratie réclame, comme fondement de la vie constitutionnelle, un parlement qui soit issu d'élections générales, égales pour tous, directes et à bulletin secret... » (Archiv Zentralrat, IISG, groupe I, B-54). Cf. les articles du "Vorwärts" cités également par Kolb (*ibidem*, p. 170 sqq.) : celui du 13-11-1918 (*Die Reichsregierung und die AuSRäte* [Le gouvernement du Reich et les AuSRäte]), celui du 14-11-1918 (*Die ersten Gesetze der deutschen Republik* [Les premières lois de la République allemande]), du 19-11-1918 (*Mit uns das Volk, mit uns der Sieg* [Le peuple est avec nous, alors la victoire est avec nous]), du 22-11-1918 (*An die Mitglieder der AuSRäte* [Aux membres des AuSRäte]).

³ Cf. E. Fraenkel : *Rätemythos und soziale Mitbestimmung* [Le mythe des conseils et la participation sociale], dans : "Aus Politik und Zeitgeschichte", vol. 14/71, p. 21.

particulier d'une organisation sociale, publique, politiquement importante, à côté du domaine public-politique au sens étroit du terme, et tout à fait différent de la sphère individuelle ou conviviale de la vie privée », de sorte que le travailleur, non seulement en tant que « citoyen », mais aussi en tant que « producteur », a besoin « de droits démocratiques constitutionnalisés de contrôle et de participation »⁴. Les propositions de Cohen/Kaliski et de Sinzheimer essaient par conséquent de normaliser dans la Constitution la démocratisation dans le domaine de la reproduction sociale au moyen des structures de la démocratie des conseils et de tirer des conséquences institutionnelles pour le domaine du processus décisionnel politique à partir de l'importance politique des décisions économiques.

2.- 2. 1 *Les idées relatives aux conseils de Cohen et de Kaliski*

2.- 2. 1. 1 *La conception de la démocratie de Cohen et de Kaliski*

La conception de la démocratie de Cohen et de Kaliski était conforme pour l'essentiel avec celle de la majorité du SPD. Cela s'est manifesté lors du I^o Congrès des conseils des ouvriers et des soldats d'Allemagne à Berlin au cours duquel Ernst Däumig et Max Cohen ont fait un exposé sur le point figurant à l'ordre du jour : « assemblée nationale et Constitution des conseils ». Tandis que Däumig, dans cette situation décisive, défendait le système des conseils comme étant l'unique base constitutionnelle, Cohen réfutait vivement ces idées :

« Nous sociaux-démocrates, nous devons une fois pour toutes nous opposer de la manière la plus résolue et la plus durable à ce que notre univers mental pur, clair, correct et socialiste, soit saboté et discrédité par des extravagances bolcheviques. »⁵.

Dans son exposé, Cohen mettait sur le même plan la Constitution des conseils proposée par Däumig, celle du « pur système des conseils », qui correspondait à la propagande générale du SPD, avec la dictature des conseils, et celle-ci à son tour avec le bolchevisme, et même, dans son exposé principal lors du II^o Congrès des conseils, il utilisait les notions de « pur système des conseils » et de « pure dictature des conseils » ou de « dictature des conseils bolchevique » comme des synonymes⁶. Le pendant de ce raccourci destiné à provoquer le dégoût était constitué par l'identification de la démocratie, du socialisme et de l'assemblée nationale :

« ... du point de vue de la démocratie et du socialisme, nous avons besoin l'assemblée nationale qui établit la volonté du peuple allemand. »⁷.

Certes, demeurait ouverte la question de savoir si l'assemblée nationale présenterait une Constitution pour une république parlementaire ou pour une république démocratique des conseils, et Cohen a plaidé dans un premier temps seulement pour que les conseils « fassent place à l'assemblée nationale en ce qui concerne la position centrale que la Constitution de Reich allemand créera »⁸ ; le fait cependant qu'en réalité la décision en faveur du parlementarisme ait dû tomber en même temps que la décision pour les élections de l'assemblée nationale, correspondait à la politique du SPD et cela ressortait de la

⁴ Von Oertzen, *ibidem*, p. 260.

⁵ *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 222 sq.

⁶ *II. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 161, 164.

⁷ *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 224.

⁸ *Ibidem*, p. 223.

confrontation polémique que Cohen effectuait entre la dictature des conseils et la démocratie/assemblée nationale.

La démocratie ne devait pas, comme Däumig le proposait, reposer sur la volonté du prolétariat rassemblé dans les entreprises ou les professions, mais sur « la base solide et large de la volonté générale du peuple »⁹, constatée par des élections générales, égales pour tous, libres et à bulletin secret, et fondées sur la proportionnelle (Cohen : « la constatation la plus libre de la volonté du peuple »¹⁰). De telles élections ne sont sensées que dans une démocratie parlementaire dans laquelle les partis prennent en charge la fonction de l'agrégation des intérêts des différentes parties de la population et où le parlement, du moins selon la théorie, représente ces parties de la population et leurs intérêts. Pour Cohen, la démocratie c'est, même s'il ne le dit pas expressément, le parlementarisme fondé sur l'État des partis. C'est uniquement là qu'il voit garanti un ordre social libéral.

Ce durcissement dogmatique de la compréhension de la démocratie bourgeoise dans la théorie de Cohen, comme en général dans celle de la social-démocratie, correspondait à la surestimation des événements de la révolution de Novembre. Comme Cohen l'a écrit, la révolution aurait « modelé l'institution étatique sur des bases complètement différentes, une institution qui porte à tout le moins en elle, exprimée de manière très prudente, la tendance au socialisme »¹¹. Avec son optimisme illusionniste, Cohen manque ici totalement d'analyse vigilante des structures politiques et socio-économiques réelles et par conséquent de la continuité des « bases » après la révolution de Novembre, bien que lui qui, en tant qu'également membre dirigeant du premier conseil central, ait reçu des informations provenant de tout le Reich et ait collaboré avec l'appareil de l'État, aurait pu reconnaître combien peu les « bases » de l'État avaient été changées par le remplacement de la tête du gouvernement et par la détention du pouvoir d'État.

Dans l'ensemble, les idées relatives à la démocratie de Cohen qui, avec Julius Kaliski, faisait partie du cercle des intellectuels révisionnistes qui gravitaient autour des "Sozialistische Monatshefte" [Bulletins socialistes mensuels] publiés par Josef Bloch, font preuve de la façon de penser typique du révisionnisme¹². La notion de « volonté du peuple » y occupe une position centrale. Elle fait miroiter l'unité sur la base d'une égalité de fait ; l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat qui s'est encore aggravé au cours de la révolution (radicalisation, confrontations armées), est caché, il apparaît atténué comme une différence d'intérêts, et il est contrebalancé de manière équilibrée à l'aide de l'organe de la « volonté du peuple », le parlement. Étant donné cet équilibre de classe, la révolution socialiste et la dictature du prolétariat semblent superflues en tant que moyens de l'émancipation sociale des travailleurs et en tant que simple réminiscence historique, ou bien elles sont dénoncées avec les termes de "chaos" et de "terreur"¹³.

⁹ *Ibidem*, p. 212.

¹⁰ *Ibidem*, p. 215.

¹¹ M. Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit* [Reconstruction allemande et chambre du travail], sans date, p. 18 ; cf. *II° Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 166. Quelques mois plus tard seulement, Cohen s'exprimait, à l'occasion de l'adoption de la Constitution, de manière complètement désenchantée sur ce qui avait été obtenu : « Toute la vérité, c'est qu'il n'y a pas eu beaucoup plus que d'avoir écarté toutes les têtes monarchistes. En effet, le vieil appareil n'a été que très peu modifié : que ce soit matériellement, ou spirituellement. Ce qui a donc fonctionné dans une certaine mesure, c'est le vieux mécanisme administratif, et c'est tout autre chose qu'une garantie de démocratie ». (M. Cohen : *Die erste Verfassung der deutschen Republik* [La première Constitution de la République allemande], dans "Sozialistische Monatshefte", vol. 53, 25° année, 1919, p. 773-776, ici : p. 774).

¹² Cf. B. Gustafsson : *Marxismus und Revisionismus* [Marxisme et révisionnisme], Francfort-sur-le-Main, 1° partie, p. 320 sq.

¹³ Voir *I° Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 215 sq., et *II° Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 164 sq.

2.- 2. 1. 2 *Enrichissement de la démocratie formelle*

a) **“Idée de la production” et “fonctionnement constitutionnel de l’usine”**

Aussi central que soit, selon Cohen et Kaliski, le parlement fondé sur des élections générales pour ce qui concerne le processus décisionnel politique dans une démocratie, il leur apparaît cependant comme insuffisant s’agissant de la réalisation du socialisme. À leur avis, le parlementarisme a besoin d’un enrichissement pour transformer progressivement en réalité la « démocratie socialiste ». C’est ainsi que Cohen a dit lors du II^o Congrès des conseils :

« Le système des représentants qui se fonde seulement sur le nombre doit être complété par un second système de représentants qui aspire à saisir les personnes allemandes sur la base de leur activité productive. »¹⁴.

Et Kaliski de demander, quant à l’élargissement, comme il disait, de « la démocratie formelle », « la démocratie de l’économie, la démocratie du travail, la démocratie de la production »¹⁵. Ils proposaient à cet effet que les conseils soient inclus dans la Constitution future de l’État et qu’ils y occupent une position importante.

Dans son discours lors du I^o Congrès des conseils, les déclarations de Cohen à propos de la fonction des conseils dans l’économie ne sont pas allées au-delà de rares remarques d’ordre le plus général. Il précisait ces remarques le 31 janvier 1919 au cours de l’assemblée générale des AuSRäte du Grand-Berlin¹⁶. Ses propos lors du premier conseil central relativement à ce sujet ont été encore très sommaires, mais ils indiquaient aussi clairement qu’il accordait à ses propositions la fonction du sédatif pour les travailleurs révolutionnaires, associée à l’objectif de les attacher au SPD : « Les conseils ouvriers ne penseront pas à la révolution » s’ils élisent seulement leurs délégués dans des institutions qu’il reste à créer, et le groupe Spartacus serait alors isolé¹⁷. Ce n’est que dans les discours de Cohen, de Kaliski et de Büchel, lors du II^o Congrès des conseils, et ensuite lors du Congrès du SPD en juin 1919 à Weimar, de même que dans les brochures et les articles publiés ensuite encore en 1919, que la conception devient claire. Étrangement, lors du deuxième conseil central, Cohen est peu intervenu, contrairement à la mission fixée par le congrès des conseils, en faveur d’une élaboration plus précise et d’une réalisation de ses propositions. Son intérêt était concentré davantage sur les négociations de paix de Paris, de même que sur la politique étrangère globalement. Avec leur conception, Cohen et Kaliski se retrouvaient à vouloir consentir aux conseils une position importante « dans la vie économique allemande »¹⁸ et dans le processus décisionnel politique, en contradiction aussi bien avec la direction du parti qui, jusqu’à fin février, s’est opposée à toutes les réflexions à ce sujet en les refusant de manière stricte¹⁹,

¹⁴ II^o *Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 166.

¹⁵ *Ibidem*, p. 188.

¹⁶ Le discours est publié dans : “Der Arbeiter-Rat”, 2/1919, p. 4-9.

¹⁷ *Der Zentralrat der deutschen sozialistischen Republik* [Le conseil central de la République socialiste allemande], Leyde 1968, n^o 88, séance du 15-02-1919, p. 659 ; voir n^o 91, séance du 25-02-1919, p. 716, séance du 28-02-1919, p. 738.

¹⁸ “Der Arbeiter-Rat”, 2/1919, p. 4.

¹⁹ Le 25 février 1919, il est encore dit dans un communiqué du gouvernement : « Aucun membre du gouvernement ne pense jamais ou n’a jamais pensé à incorporer le système des conseils, sous quelque forme que ce soit, aussi bien dans la Constitution que dans l’appareil administratif ». Également, en dehors des entreprises, « il n’y a rien d’utilisable dans tout le système des conseils pour la République allemande. » (Cité d’après : “Der Arbeiter-Rat”, 7/1919, p. 4).

qu'avec la majorité du parti qui a rejeté leurs propositions lors du Congrès de Weimar avec seulement une voix contre²⁰.

Lors de la déjà citée assemblée des conseils de Berlin le 31-01-1919, Cohen s'est emparé de deux vieilles idées du cercle d'auteurs des " Sozialistische Monatshefte" : celle du « fonctionnement constitutionnel de l'usine » et celle de « l'idée de la production »²¹. Dans la revue du révisionnisme théorique, il était prôné depuis longtemps une politique qui se fondait sur la production et sur les producteurs et qui était par conséquent à l'opposé de la politique du SPD qui était, elle, fondée sur les consommateurs, qui voulait tout d'abord soulager « la vie matérielle des masses » par des salaires plus élevés, des prix bas et une meilleure alimentation²², et qui poursuivait l'objectif de l'étatisation ou de la communalisation surtout des entreprises de services publics.

Si les auteurs des " Sozialistische Monatshefte" portaient en revanche de la production, c'est parce qu'ils voyaient dans le travail le fondement de la reproduction sociale : « ... la production ... est par excellence la force du peuple ; sans la production, toute vie de la société cesse »²³.

Ce n'est pas seulement pour améliorer « la vie de la société », mais c'est aussi pour limiter le travail que la production devrait être accrue constamment dans la mesure correspondante au stade historique de développement des forces de production²⁴. Ce n'est qu'ainsi que « la dignité humaine » pourrait être reconnue et que « l'exploitation de l'homme » dans son travail pourrait être empêchée par la société²⁵. Il s'ensuit pour la politique socialiste que la production devrait être régie « selon les lois du respect identique de toute dignité humaine »²⁶. La base de cette politique serait, d'une part, « la libération des forces productives de leurs chaînes »²⁷, et, d'autre part, « une organisation de la production qui interdise que n'importe quel moyen de production devienne un bien monopolisé par une certaine couche qui pourrait de ce fait se mettre en situation d'exploiter les autres compatriotes »²⁸.

Avec l'imprégnation de cette idée relative à la production, l'on s'abstient de prendre en compte le mode d'apparition historique concret des rapports de production, et la production (en particulier ensuite sous l'effet de la misère matérielle due à la guerre et à la révolution) est conçue de manière absolue, et non pas en tant que production capitaliste. L'exigence selon laquelle les moyens de production ne doivent pas être « le monopole d'une certaine couche » ne peut pas abolir cette abstraction, étant donné qu'elle demeure imprécise et que son analyse socio-économique du caractère de classe du pouvoir de disposition des moyens de production n'est pas effectuée dans ce contexte.

Les formulations montrent déjà qu'il ne s'agissait pas pour cette aile de la social-démocratie de la prise de contrôle des moyens de production par le travail associé, mais de l'égalité des droits politiques et sociaux, qui correspondait à l'importance du travailleur dans

²⁰ SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll, p. 454, résolution 199.

²¹ "Der Arbeiter-Rat", 2/1919, p. 5 sq.

²² H. Kranold : *Produktionspolitik* [La politique de la production], dans : " Sozialistische Monatshefte", vol. 49, 23^e année, 1917 III, p. 1042-1047, ici : p. 1042.

²³ J. Kaliski : *Produktionszwang und Produktionsförderung* [Contraintes de la production et aide à la production], dans : " Sozialistische Monatshefte", vol. 46, 22^e année, 1916 III, p. 1152-1158, ici : p. 1152.

²⁴ Kranold, *ibidem*, p. 1046.

²⁵ *Ibidem*

²⁶ *Ibidem*, p. 1044.

²⁷ Kaliski, *ibidem*; il poursuit : « Le déploiement et la règle de la production doivent constituer le but et le contenu de toute politique socialiste ».

²⁸ Kranold, *ibidem*.

la production, ainsi que de l'influence participative sur le procès de production²⁹. Sur la voie que la social-démocratie et les syndicats avaient empruntée avec la politique de trêve, les "Sozialistische Monatshefte" voyaient le début d'une « communauté nationale » regroupant toutes les classes, avec une position de plus en plus influente des travailleurs³⁰. En conséquence, aussi bien les causes socio-économiques des antagonismes qu'également la notion de classe étaient effacées³¹. La guerre – d'après ces auteurs – a soudé sous forme d'une communauté les antagonismes de classe qui représentaient certes des intérêts qui, spécifiques à chaque couche, différaient entre eux, mais qui pourtant seraient réconciliés dans le travail communautaire, avec la coopération sur un pied d'égalité des entrepreneurs et des travailleurs³². Sous une forme modifiée, l'idéologie communautaire du SPD, avec sa tendance moralisante et tout son illusionnisme, est ici claire.

Par voie de conséquence de cette idée, le « fonctionnement constitutionnel de l'usine » devait alors si fortement canaliser et formaliser l'antagonisme de classe, à l'aide d'une sorte de Constitution, et ainsi briser son efficacité, qu'une activité de l'entreprise, la production, au service du "bien commun" est possible.

Cohen et Kaliski reconnaissaient dans le mouvement des conseils d'entreprise et dans l'agitation sociale grandissante des éléments porteurs d'avenir³³ et ils ont élargi l'idée de « l'usine constitutionnelle » en une sorte de disposition constitutionnelle de l'économie. L'"idée des conseils", « la seule chose nouvelle que la révolution a apportée »³⁴, offre la possibilité, d'après Cohen et Kaliski, de répondre « à la question fondamentale de la production »³⁵, car « l'idée fondamentale qui réside dans la question des conseils », c'est « la prise plus forte d'influence des travailleurs sur l'évolution des rapports de production »³⁶. C'est dans les conseils ouvriers que se manifeste « le besoin du travail productif d'une plus grande influence sur la conception des choses »³⁷. Et Cohen comprend, formulé de manière moins floue et pathétique, le cœur du mouvement des conseils (en particulier à partir de 1919) lorsqu'il écrit :

« Les travailleurs voient dans les conseils leur représentation directe : ils doivent aussi bien garantir leurs intérêts professionnels spécifiques dans les entreprises qu'organiser le procès de production de telle sorte que nous parvenions au socialisme »³⁸.

²⁹ Cf. *ibidem* ; W. Zepler : *Was soll der Sozialismus ?* [Que signifie le socialisme ?], dans : " Sozialistische Monatshefte", vol. 53, 25^e année, 1919 II, p. 706-713, ici : p. 710.

³⁰ Cf. P. Kampffmeyer : *Der Gemeinschaftsgedanke nach dem Weltkrieg. Aufgaben der Sozialdemokratie* [L'idée de communauté après la Guerre mondiale. Les tâches de la social-démocratie], dans : " Sozialistische Monatshefte", vol. 44, 22^e année, 1916 I, p. 260-265 ; E. Kloth : *Volksgemeinschaft und Volkswirtschaft* [Communauté nationale et économie nationale], dans : *ibidem*, p. 433-437 ; E. Heilmann : *Klassenkampf und Gemeinschaftsarbeit* [Lutte des classes et travail communautaire] dans : *ibidem*, vol. 46, 1916 III, p. 969-976.

³¹ Cf. en particulier Heilmann, *ibidem*.

³² W. Tarmin : *Zwischen Rätediktatur und sozialer Demokratie* [Entre dictature des conseils et démocratie sociale], Dusseldorf 1954, p. 151 ; cf. Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, *ibidem*, p. 34 ; J. Kaliski : *Der Rätegedanke beim Neuaufbau Deutschlands* [L'idée des conseils à l'occasion de la reconstruction de l'Allemagne], dans : " Sozialistische Monatshefte", vol. 52, 25^e année, 1919 I, p. 229-236 : « ... la seule politique socialiste possible ... consiste à mener une politique de la production » (p. 232). Cf. Cohen : *Was soll der sozial-demokratische Parteitag bringen ?* [Que doit nous apporter le Congrès du Parti social-démocrate ?], dans : " Sozialistische Monatshefte", vol. 52, 25^e année, 1919 I, p. 524.

³³ Cf. Kaliski, *ibidem*, p. 229.

³⁴ Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, *ibidem*, p. 35.

³⁵ Kaliski, *ibidem*, p. 232.

³⁶ Cohen, *ibidem*.

³⁷ *Ibidem*.

³⁸ *Ibidem*, p. 12.

b) L'abolition du travail aliéné

De surcroît, conformément à l'idée de la production, les conseils ont encore pour Cohen et Kaliski une autre fonction, à savoir celle « de remodeler le rapport entre le travailleur et le travail lui-même »³⁹. Cohen reconnaît dans les conseils la condition de la possibilité de l'abolition du travail aliéné. L'unique solution des difficiles problèmes de l'abolition de l'aliénation, étant donné les modernes forces industrielles de production, ainsi que du degré élevé, qui leur correspond, de division du travail et de spécialisation qui rend impossible à l'ouvrier individuel « ... le lien avec le produit fini du travail », et donc la reproduction du producteur dans l'objet fabriqué par lui, Cohen la voit dans le fait que l'ouvrier « comprenne l'ensemble du procès de travail » et ensuite qu'il « reconnaisse son activité comme étant un composant inévitable de ce procès de travail et qu'il se considère par conséquent comme étant un facteur de la production sur un pied d'égalité avec les autres⁴⁰», car :

« Le travail parcellaire est du travail collectif, et il devrait par conséquent relier plus intimement celui qui travaille à la collectivité et donner en cela à l'individu davantage de joie de vivre »⁴¹.

En même temps, la reconnaissance du caractère social du travail, qui se trouve chez Marx, de la part de Cohen est convertie de manière moralisatrice, conformément à la tradition allemande des Lumières bourgeoises, en éthique du devoir :

Le travailleur « ressentira le travail dans un plus grande mesure comme un facteur moral, comme un service rendu à la collectivité, étant donné qu'il reconnaît dans le dévouement volontaire à la collectivité la forme supérieure de sa propre action »⁴².

Les conseils ouvriers sont pour Cohen en premier lieu des organisations d'éducation dans lesquelles les travailleurs apprennent à se considérer comme des producteurs dans le procès social de la production et de la reproduction, et, certes du fait de la possibilité d'influer sur le procès de production à l'aide des conseils, de garantir leurs intérêts et ainsi de supprimer, dans les conditions de l'industrialisation moderne, le travail aliéné.

Il y a là-dedans, contrairement à l'anarchisme, la reconnaissance de l'impossibilité de la régression dans les formes de la petite entreprise préindustrielle ou du début de l'industrie, ainsi que de la nécessité de davantage de développement des forces productives afin de faciliter la production sociale.

Mais la participation au procès de production ne peut être que « collectivement garanti » aux travailleurs. Les conseils ouvriers sont « l'institution grâce à laquelle ils peuvent faire respecter leur aspiration collective à obtenir un plus grand droit de participation au développement de la production »⁴³. Ce n'est qu'ainsi que l'égoïsme dans l'économie peut être éliminé au profit d'une transformation « dans le sens de l'économie communautaire »⁴⁴,

³⁹ *Ibidem*, p. 36.

⁴⁰ *Ibidem*.

⁴¹ M. Cohen : *Der Rätegedanke im ersten Revolutionsjahr* [L'idée des conseils au cours de la première année de la révolution], dans : "Sozialistische Monatshefte", vol. 53, 25^e année, 1919 II, p. 1044.

⁴² *Ibidem* ; Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, *ibidem*, p. 36.

⁴³ Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, *ibidem*.

⁴⁴ *Ibidem*.

la productivité augmentée et l'économie allemande reconstruite après la guerre⁴⁵. D'où la nécessité d'un système des conseils qui englobe tous les domaines de l'économie.

Cohen et Kaliski n'ont pas épargné au parti et aux syndicats le reproche de ne pas avoir reconnu ces idées fécondes qui, à leur avis, sont à la base du système des conseils⁴⁶.

La conception de Cohen et de Kaliski concernant l'abolition de l'aliénation par les conseils représente un mélange remarquable d'éléments marxistes et révisionnistes. Ce qui est absolument marxiste, même si ce n'est pas dans la façon de s'exprimer, c'est tout d'abord la manière d'utiliser le concept d'aliénation, ainsi que la démarche relative à l'abolition de l'aliénation ; ce qui est en revanche révisionniste, c'est, d'une part, l'idéalisme moralisateur, et, d'autre part, le fait que les conseils ne soient pas envisagés comme des organes de l'auto-organisation de la production de la part des producteurs associés, mais seulement comme des organes d'éducation et de participation au cours de la survie des rapports capitalistes de production. Contrairement à l'intention, cette approche, qui est fondée sur la continuité de l'ingérence capitaliste, rend cependant l'abolition de l'aliénation impossible. L'exposé qui va suivre montrera aussi que les règles organisationnelles prévues ne sont pas susceptibles de résoudre le problème de l'aliénation.

2.- 2. 1. 3 Mise sur pied, structure et fonction, du système des conseils

a) Conseils d'entreprise, "usine constitutionnelle" et communauté du travail

Conformément aux prémisses présentées, ce système des conseils se fonde sur les entreprises. Dans les entreprises, le personnel élit des délégués pour le conseil d'entreprise. Selon Franz Büchel, le troisième représentant éminent de la conception des conseils qui est ici en discussion, le conseil d'entreprise doit, en tant que « représentation unitaire des intérêts à l'intérieur de l'entreprise », assumer les tâches qui étaient auparavant accomplies de manière séparée respectivement par « les comités antérieurs des ouvriers, des employés et des fonctionnaires », à savoir aussi bien la participation aux décisions de licenciement et d'embauche⁴⁷ que « les dispositions relatives aux accords sur les salaires et aux contrats de travail, l'adoption de mesures de protection des ouvriers, etc. »⁴⁸.

⁴⁵ Ce motif a été pendant longtemps déterminant pour Cohen pour exiger l'instauration d'un système économique des conseils, et il en est ainsi dans : *Der Aufbau Deutschlands und der Rätegedanke* [La reconstruction de l'Allemagne et l'idée des conseils], Berlin 1919, p. 9, 17 ; *Was soll der sozial-demokratische Parteitag bringen ?*, *ibidem*, p. 524 ; et encore dans : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, 1920, p. 12 sq., 35.

⁴⁶ Cohen : *Der Aufbau Deutschlands und der Rätegedanke*, p. 10 sq. ; *Was soll der sozial-demokratische Parteitag bringen ?*, *ibidem*, p. 523 sq. ; Kaliski, *ibidem*, p. 229 sqq.

⁴⁷ *II Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 208.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 187. Il est vrai que l'on trouve chez Cohen et Büchel des formules selon lesquelles les conseils d'entreprise obtiennent également, au-delà de la défense des intérêts sociaux, « un regard sur toutes les affaires » de l'entreprise et donc aussi bien sur la planification de la production que sur l'organisation des achats et des ventes, que sur les livres de comptes, etc., et à cause de cela ils doivent aider à régler « toutes les affaires de l'entreprise » ou à « cogérer la production » (Cohen, dans : "Der Arbeiter-Rat" n° 2 de 1919, p. 5 ; Büchel, *II Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 208) ; pourtant, la construction ultérieure du système des conseils de Cohen et de ses amis attribue clairement la fonction de la participation à la "production" aux conseils ouvriers qui doivent être élus séparément des conseils d'entreprise, de sorte que seule la compétence de la défense des intérêts syndicaux et sociaux est reconnue aux conseils d'entreprise. En conséquence, Kaliski critique postérieurement la loi sur les conseils d'entreprise pour la raison que – à son avis, mais sans succès – elle tenterait de transférer les deux fonctions (défense des intérêts professionnels et cogestion) aux conseils d'entreprise, dans : "Sozialistische Monatshefte", vol. 53, 25^e année, 1919 II, p. 1128-1135).

L'«usine constitutionnelle» ambitionnée se distingue par conséquent par le fait que l'entrepreneur ne peut pas disposer arbitrairement des salariés, mais que c'est le conseil d'entreprise, en tant qu'organe élu de représentation des salariés d'une entreprise, qui règle, « sur un pied d'égalité avec les directions d'entreprise, toutes les questions concernant les ouvriers et les employés ». Mais il ne peut pas être question de la participation autonome des travailleurs d'une entreprise quant aux problèmes évoqués. La motion de la fraction social-démocrate élaborée par Cohen, Kaliski et Büchel, lors du II^o Congrès des conseils⁴⁹, stipule en effet au paragraphe II :

« 1. Les syndicats sont les représentants des travailleurs de toutes les professions. Les organes exécutifs des syndicats dans les entreprises sont les conseils d'entreprise...

2. Le règlement des conditions de salaire et de travail d'un secteur d'activité ou d'une branche professionnelle se fait d'organisation à organisation, et donc entre le syndicat et l'organisation patronale.

3. Les communautés de travail fondées jusqu'à présent, dans lesquelles les organisations patronales travaillent en commun avec les syndicats, sont les organes de régulation aussi bien des conditions de salaire et de travail que des autres questions professionnelles. ».

Les questions et les domaines d'activité importants des conseils d'entreprise sont par conséquent déjà décidés dans les communautés de travail à structure paritaire, et les conseils d'entreprise n'ont qu'à contrôler leur respect ou à obéir à leurs règlements. L'instrumentalisation des conseils d'entreprise, stipulée au paragraphe 1, par les syndicats fait encore davantage pour restreindre fortement l'autodétermination des travailleurs, d'autant plus qu'ils ne possèdent que peu d'influence directe sur la direction des syndicats.

La stabilisation et la protection du pouvoir de l'entrepreneur à l'intérieur de l'entreprise ainsi que de l'influence de la bureaucratie syndicale sur les travailleurs en raison de ces règles ne font guère espérer la suppression du travail aliéné au sens envisagé par Cohen. Ce qui devient au contraire clair ici, c'est la continuation de la politique de coalition, entamée durant la guerre, entre les entrepreneurs et les syndicats et contre laquelle une grande partie des travailleurs s'est rebellée dans la révolution de Novembre et dans la phase suivante de radicalisation.

b) Les conseils de production

Puisque les syndicats, ainsi que Cohen les en critiquait avec regret, se sont montrés incapables de faire fonction « de supports de l'idée de la production », de « l'idée des conseils d'entreprise », et de réaliser le socialisme⁵⁰, leurs tâches sont limitées à la défense corporatiste des « intérêts particuliers »⁵¹ professionnels. Dans leur position de « fonctionnaires » des syndicats dans l'entreprise, les conseils d'entreprise doivent rester dans l'entreprise, car sinon ils forment une organisation parallèle « vis-à-vis des syndicats » et, de ce fait, il se produirait « d'énormes possibilités de friction »⁵².

Du fait de leurs attributions corporatives et opérationnelles limitées, les organisations syndicales ne peuvent servir ni comme instrument adéquat pour la socialisation, ni comme moyen d'augmentation requise d'urgence de la production. Pour cela, serait nécessaire une

⁴⁹ II Kongress der ABuSRäte, Protokoll, p. 267 ; cf. Kaliski : *Der Rätegedanke beim Neuaufbau Deutschlands*, dans : "Sozialistische Monatshefte", vol. 52, 25^e année, 1919 I, p. 229-236, ici : p. 233.

⁵⁰ II Kongress der ABuSRäte, Protokoll, p. 163.

⁵¹ SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll, p. 428.

⁵² *Ibidem*.

« transformation de la production » qui ne pourrait pas être réalisée à partir de l'entreprise individuelle, mais qui devrait être effectuée par une organisation interentreprises des activités économiques⁵³.

C'est dans ce but que, selon la proposition de Cohen et de Kaliski, chacune des différentes « activités économiques » (y compris les paysans et les professions libérales) sont regroupées (syndiquées) sur une base territoriale (par communes, districts, régions, provinces, Länder et au niveau national)⁵⁴.

C'est à l'encontre de ces règles que sont émises les réserves suivantes⁵⁵ :

1. Déjà l'expression « activité économique » est très floue : doit être comprise sous ce terme toute prestation de travail économique et sociale ?
2. Les activités économiques ne sont pas structurées plus précisément. Chaque profession particulière ou chaque branche particulière doit-elle être syndiquée séparément, ou bien des branches/professions apparentées doivent-elles être regroupées ?
3. La répartition des niveaux (commune, district, etc.) est très problématique en raison des réalités économiques à chaque fois différentes et des structures administratives obsolètes (en particulier si l'on tient compte du rapport de la Prusse avec les autres Länder).

Les organes de direction des activités économiques regroupées doivent être les dénommés conseils de production⁵⁶. Ils se composent paritairement des représentants des salariés et de ceux des directions d'entreprise. Les salariés des entreprises, ou ceux des petites entreprises réunies dans des associations professionnelles, d'une certaine activité économique syndiquée, élisent pour cela aux niveaux inférieurs, et donc dans les communes, soit par entreprise, soit par profession, leurs représentants, c'est-à-dire les conseils ouvriers⁵⁷, lesquels sont séparés des conseils d'entreprise et indépendants des organisations des partis et des syndicats. Le droit de vote est donc ici lié à l'exercice d'une profession. Les conseils ouvriers se réunissent ensuite avec les entrepreneurs de manière paritaire dans les dénommés conseils de production.

Reste non élucidée la question de savoir si les conseils ouvriers se constituent en conseil ouvrier d'une activité économique relative à une commune avant leur entrée dans le conseil de production pour ensuite, à partir de cette institution, envoyer des représentants dans le conseil de production, ou bien si les conseils ouvriers (en tant que délégués) sont élus directement dans le conseil de production et y forment une fraction qui fait face à la fraction des entrepreneurs⁵⁸. D'une part, la formulation de la motion du SPD lors du II^o Congrès des

⁵³ *Ibidem*, p. 422.

⁵⁴ Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, p. 33 ; Kaliski : *Der Rätegedanke beim Neuaufbau Deutschlands*, *ibidem*, p. 233.

⁵⁵ Cf. R. Müller : *Der Aufbau Deutschlands und der Rätegedanke*, dans : "Der Arbeiter-Rat" n° 12 de 1919, p. 7 ; L. Bendix : *Bausteine zur Räteverfassung* [Composants de la Constitution des conseils], p. 59.

⁵⁶ Dans la motion de la fraction du SPD lors du II^o Congrès des ABuSRäte, ils sont également dénommés « conseils économiques » (*Protokoll*, p. 267).

⁵⁷ Des formulations plus claires sont impossibles étant donné que les déclarations sont divergentes : tandis que Kaliski (*ibidem*) parle des « travailleurs », il est dit dans la motion de la fraction du SPD lors du II^o Congrès des ABuSRäte (*ibidem*) : « 3. Dans ce but, chaque activité économique constitue, en prenant en considération toutes les catégories qui sont actives en elle (y compris les dirigeants d'entreprise) un conseil de production dans lequel les catégories particulières envoient leurs représentants (les conseils) ». Sous le terme de « catégories actives », l'on peut aussi comprendre que par exemple des employés élisent des employés particuliers, ou bien l'on pourrait comprendre par là que toutes les catégories de salariés élisent des conseils ouvriers puisque Cohen reprend certes la formulation de la motion, mais que, ultérieurement, il parle « de conseils de production composés paritairement de représentants des employeurs et des employés » (*Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, p. 13, 33).

⁵⁸ La confusion provient de l'homonymie du mot "Räte" (conseils).

conseils (... « le conseil de production dans lequel les catégories particulières envoient leurs représentants (les conseils), souligné par V. A.) semble plaider en faveur de la seconde hypothèse, mais, d'autre part, Kaliski, dans son discours accompagnant cette motion, parle du fait que « chaque entreprise sera représentée par le chef d'entreprise et par un membre du conseil ouvrier »⁵⁹. Dans ce cas, les conseils ouvriers respectifs enverraient des délégués au conseil de production⁶⁰. Ceci implique, bien qu'il n'en soit expressément question nulle part, que les entrepreneurs aient également leur conseil qui nommera les représentants au conseil de production. Ce n'est qu'ainsi que la formation paritaire de cette institution pourrait être rendue possible.

L'on ne peut pas obtenir d'éclaircissements sur la manière dont les représentants des travailleurs et des entrepreneurs sont élus en ce qui concerne les conseils de production des niveaux supérieurs : que ce soit à partir des organismes de conseils ou à partir des conseils de production (ce qui serait moins vraisemblable s'il y avait réellement des organismes de conseils séparés)⁶¹.

À tous les niveaux administratifs territoriaux, chaque activité économique particulière se réunit alors avec les représentants des travailleurs en des conseils de production centraux, de sorte qu'il y ait pour chaque activité économique, du niveau de la commune jusqu'à celui du Reich, une structure disposée hiérarchiquement de conseils de production⁶² qui représentent le syndicat de chaque activité économique respective.

Le « but véritable » de la nouvelle organisation est vu de manière très générale par Cohen dans le fait qu'elle procure « au travail lui-même, et de ce fait aux travailleurs, la position et l'influence dans la production » qui leur reviennent⁶³. La tâche pratique de ces syndicats, en tant « qu'organes s'auto-administrant des activités économiques »⁶⁴, doit consister tout d'abord, vu le piteux état de l'économie d'après-guerre, en l'augmentation de la production⁶⁵, et ensuite en la socialisation des entreprises qui sont mûres pour cela⁶⁶. Afin d'accomplir ces tâches, les conseils de production reçoivent la compétence « d'examiner et de trancher de manière appropriée toutes les questions relatives à la production de l'activité économique concernée »⁶⁷.

Du fait que les organes de l'organisation de ces syndicats sont pourvus de façon paritaire par les représentants des travailleurs et que les travailleurs reçoivent « le droit de gestion sur l'organisation de la production » ainsi que « la coresponsabilité de l'activité

⁵⁹ *II Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 186.

⁶⁰ C'est dans cette direction que vont les suppositions de Bendix : *Bausteine zur Räteverfassung*, p. 67.

⁶¹ Cf. la déclaration imprécise de Kaliski lors du II^e Congrès des ABuSRäte (*Protokoll*, p.186) : « L'organisation doit être ensuite élargie de sorte que le conseil de production de la ville s'étende au conseil de production du district, au conseil de production de la province, au conseil de production du seul Bundestag et ensuite au conseil de production du Reich... ».

⁶² Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, p. 13 ; *SPD-Antrag zum II Kongress der ABuSRäte*, § 1. 3b (*Protokoll*, p. 267).

⁶³ *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll*, p. 422.

⁶⁴ Kaliski, *II Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 187.

⁶⁵ Cf. Cohen : *II Kongress...*, p. 167 ; "Der Arbeiter-Rat" n° 2 de 1919, p. 6 ; *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll*, p. 422 sq.

⁶⁶ Cohen, *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll, ibidem*.

⁶⁷ Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, p. 13.

On délimitait positivement, de manière polémique et subjective, cette cogestion par le "contrôle" que la proposition de Däumig prévoyait lors du II^e Congrès des ABuSRäte (*Protokoll*, p. 188, Kaliski) ; mis à part le fait que précisément les propositions de Däumig avaient en vue une cogestion effective des travailleurs comme stade préliminaire de la pleine autodétermination, les conseils ouvriers dans la conception de Cohen, en tant que base de la cogestion, ne se passaient pas eux non plus de contrôle ; contrôle et cogestion vont ensemble (cf. von Oertzen, *Betriebsräte in der Novemberrevolution*, p. 202).

économique »⁶⁸, le caractère d'économie collective de la production des activités économiques particulières comme de l'ensemble de l'économie doit être aussi bien garanti que la réalisation de la socialisation.

Les axiomes de ces plans sont une idée nébuleuse-abstraite de la production ainsi que l'hypothèse de la nécessité de devoir intégrer dans un nouveau système économique, en vue de la reconstruction de l'économie, les experts économiques bourgeois et les entrepreneurs capitalistes, en raison de leur « grande initiative » et de leur « force créatrice »⁶⁹.

Les chefs d'entreprise ne sont pas envisagés comme des masques de personnage du rapport capitaliste supra-personnel que la structure de leur manière d'agir leur impose⁷⁰, mais ils sont idéalisés en personnes dont les actions sont essentiellement déterminées par « le désir de construire, de créer, d'agrandir les entreprises et d'étendre les affaires »⁷¹.

Les syndicats, avec leurs conseils de production, doivent restreindre les intérêts économiques privés⁷² et ainsi offrir le cadre de déploiement approprié aux capacités mentionnées de l'entrepreneur, car « le conseil de production est », comme le dit Cohen, « l'instance qui est à même de décider en fonction de raisons purement objectives, sans tenir compte des intérêts de classe des entrepreneurs comme de ceux des travailleurs »⁷³. Les conseils de production transfigurent par conséquent aussi bien l'égoïsme de classe des travailleurs⁷⁴ que celui des entrepreneurs⁷⁵ en conscience de responsabilité à l'égard de l'économie collective. Dans ce cadre, la question relative à la légitimité des intérêts de classe des travailleurs, au rapport de domination entre le capital et le travail qui doit être fixé de manière socio-économique, est aussi incongrue que toute référence à l'absence d'analyse du capitalisme.

À la lumière de l'idée de la production, toutes les contradictions de classe semblent réduites au minimum et elles font davantage l'effet de réminiscences de situations dépassées que de réalité actuelle de la force explosive révolutionnaire. Formulé de manière outrancière : de la nécessité de ne pas pouvoir se passer des experts économiques bourgeois pour relancer l'économie allemande, Cohen et Kaliski font vertu pour considérer tous les économistes bourgeois comme des experts qui jugent et agissent avant tout de manière objective, et non pas selon des points de vue de classe, car l'initiative et la force créatrice, c'est ce qui distingue en premier lieu les entrepreneurs bourgeois.

L'« initiative » et la « force créatrice », qui sont détachées de la sorte du procès de valorisation du capital, deviennent, dans la compréhension de cette théorie, à l'instar de la « production », des normes abstraites et morales. Elles sont complétées, comme von Oertzen le formule de façon pertinente, par « un pathos quelque peu insipide d'accomplissement du devoir et du plaisir au travail »⁷⁶. L'accent mis sur les compétences, la confiance en la dissipation des antagonismes par la force de conviction des réalités, de la chose elle-même, ainsi que la référence au « service rendu à l'économie collective »⁷⁷, sont des éléments d'une

⁶⁸ Cohen, *ibidem*, p. 53 ; cf. *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll*, p. 422.

⁶⁹ Kaliski : *Rätesystem und Produktionsaufbau* [Système des conseils et rétablissement de la production], dans : *Die Parteien und das Rätesystem* [Les partis et le système des conseils], Charlottenburg 1919, p. 49 ; Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, p. 37.

⁷⁰ Müller (*Der Aufbau Deutschlands und der Rätegedanke*, dans : « Der Arbeiter-Rat » n° 12 de 1919, p. 8) critiquait Kaliski et Cohen : « Ils méconnaissent l'origine psychologique de cette action créatrice des entrepreneurs ... : le profit ».

⁷¹ Kaliski, *II Kongress der ABUSRäte, Protokoll*, p. 189.

⁷² *Ibidem*.

⁷³ Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, p. 14.

⁷⁴ *Ibidem*.

⁷⁵ Kaliski : *Rätesystem und Produktionsaufbau, ibidem*, p. 49.

⁷⁶ Von Oertzen, *ibidem*, p. 202.

⁷⁷ Kaliski, *Ibidem*.

volonté d'harmonie moralisatrice, dont l'origine se situe manifestement dans l'éthique bourgeoise et prussienne du devoir.

Puisque les conflits provoqués par les intérêts sont minimisés par l'objectivité et par l'orientation vers l'intérêt collectif, il n'y a pas non plus chez Cohen et Kaliski de problèmes relatifs à la constitution de la majorité dans les institutions pourvues paritairement. C'est ainsi que l'absence de frictions se révèle être un avantage pour la tâche centrale des conseils de production, à savoir concernant la tâche de proposer des mesures de socialisation, d'élaborer les plans correspondants, et de procéder à ces socialisations⁷⁸. Ceci se présente de la manière suivante chez Cohen :

« Si l'on a voulu supposer que ceux qui dirigent la production aspiraient, pour des raisons de capitalisme privé, à empêcher certaines mesures de socialisation, cela ne servirait pas à grand-chose, étant donné que les conseils ouvriers sont, en tant que cointéressés, pleinement au courant de la situation »,

et que, pourrait-on poursuivre, s'ils rendent publics les faits véritables, ils font honte aux entrepreneurs et ils leur font entendre raison avec de meilleurs arguments⁷⁹. Mais d'autre part, les entrepreneurs peuvent eux aussi protéger l'économie nationale « de socialisations sauvages et d'un radicalisme mirifique » de la part des travailleurs⁸⁰.

La confiance accordée à la compétence, ainsi que le comportement fondé sur une analyse factuelle en ce qui concerne aussi les socialisations, résultent probablement du fait que le socialisme en tant que but n'est pas conçu comme un certain rapport social, comme un type d'organisation de la reproduction sociale ; dans la conception de Cohen, le socialisme est « le stade suprême de l'amélioration de la production »⁸¹. « L'augmentation de la production », « la hausse de la performance d'ensemble » pour le bien de la « communauté »⁸², sont donc les conditions du socialisme, et la socialisation, conformément à l'idée de la production, est conçue « au fond ... comme le rendement du travail, au sens de l'amélioration et de l'accroissement de la production, dans l'intérêt de la collectivité »⁸³. Cette notion de socialisation est en rapport avec la conception de l'abolition des différences de classe, laquelle doit bien sûr être obtenue par la socialisation : puisque, selon Cohen et Kaliski, les différences de classe ne sont pas de caractère antagonique, elles sont abolies non pas du fait de l'élimination de la classe dominante fondée sur la transformation socialiste des rapports capitalistes de production, mais, selon cette conception, progressivement par « la distribution aussi bien abondante qu'uniforme » des biens de consommation⁸⁴. La condition de cela est à nouveau l'amélioration du niveau de la production par « la réorganisation de l'économie »,

⁷⁸ Cohen, *ibidem*, p. 12 sqq.

⁷⁹ *Ibidem*, p. 14. Contre cela : R. Müller : « Peut-on exiger des entrepreneurs, des possesseurs des moyens de production, de devoir aider à préparer et à mettre en œuvre la socialisation, le transfert de la possession des moyens de production à la collectivité ? Non, car alors les entrepreneurs devraient eux-mêmes se trancher le cou, et ça, ils ne le feront pas. » (R. Müller, *ibidem*).

⁸⁰ Cohen, *ibidem*.

⁸¹ *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll*, p. 423.

⁸² Cohen, *ibidem*, p. 15.

⁸³ Cohen : *Was soll der sozial-demokratische Parteitag bringen ?*, *ibidem*, p. 532 ; cf. von Oertzen, *ibidem*, p. 201 sq. Kaliski, quant à lui, a formulé cela de manière concise, lors du II^e Congrès des ABuSRäte (*Protokoll*, p. 187) : « La socialisation consiste dans le développement et l'accroissement de la productivité jusqu'à sa plus haute performance ».

⁸⁴ Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, *ibidem*, p. 16 ; cf. Cohen, *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll*, p. 422.

par la création de « nouvelles formes de développement »⁸⁵ à l'aide du système proposé de la syndication.

Cette conception est apparemment en contradiction avec le théorème, présenté au début, de l'abolition de l'aliénation du travail. Selon Marx, ce sont seulement la suppression de l'économie marchande capitaliste et l'auto-détermination des producteurs dans la production qui pourraient conduire à l'abolition des antagonismes de classe et du travail aliéné. Mais Cohen voit l'aliénation, et il s'avère à cette occasion que le concept d'aliénation est aussi chez lui modifié de manière révisionniste, comme déjà tendanciellement abolie si les travailleurs sont « un facteur bénéficiant de l'égalité des droits », s'ils ont « droit à une influence accrue » et par conséquent à « un plus grand droit d'autodétermination concernant le développement de la production »⁸⁶, et non pas seulement s'ils dirigent seuls la production en s'autodéterminant étant donné que ce qui est important pour l'abolition de l'aliénation, c'est la compréhension du processus d'ensemble, du « travail communautaire », et le « dévouement à la collectivité ». L'aliénation et les différences de classe sont donc déjà éliminées (bien que ce soit au cours d'un processus plus long) par la cogestion des travailleurs laquelle est, de son côté, la condition préalable de la croissance économique nécessaire pour permettre ne serait-ce que des taux de consommation supérieurs et une meilleure distribution des biens. C'est dans cette harmonisation des différences de classe, lesquelles ont précisément donné lieu à l'époque de la publication des propositions à des grèves révolutionnaires, des actions militaires contre-révolutionnaires et des fermetures d'industrie⁸⁷, que réside « la faiblesse politique principale » de ces propositions⁸⁸.

2.- 2. 1. 4 Les Chambres du Travail

Cette grave faiblesse devient aussi claire dans la conception des chambres du travail avec lesquelles doit être établie l'association de l'économie et de la politique.

Sur le plan de l'organisation, il est prévu que, à chaque niveau territorial d'administration, les conseils de production des différentes branches d'activité économique envoient leurs délégués aux chambres du travail. Le mode de désignation des délégués des conseils de production pour les chambres du travail demeure en grande partie flou. Il paraît évident qu'il faudrait garder le principe de parité, et pourtant, conformément à son idéologie de l'objectivité, Cohen a dit dans son exposé lors du Congrès de Weimar du SPD le 15-06-1919 : ... « si les conseils de production doivent naturellement être composés de manière paritaire, il y a d'autant moins de raison d'exiger la formation paritaire de la chambre du travail. Elle doit être constituée par les personnes professionnellement les meilleures »⁸⁹. Mais cela est resté la seule remarque relative à ce problème.

Les chambres du travail, qui sont composées des représentants des différents conseils de production, représentent une coupe transversale à travers la structure économique et professionnelle d'une unité administrative territoriale, ou bien elles forment, comme Kaliski l'a dit, « la représentation de la force productrice et de capacité du peuple, soit l'organisme du

⁸⁵ SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll, p. 423.

⁸⁶ Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, *ibidem*, p. 36 ; la façon de s'exprimer de Cohen est d'autant plus fautive qu'il prétend, en raison des coopératives, que les travailleurs auraient déjà des droits de cogestion.

⁸⁷ Voir à ce sujet par exemple R. Müller (*ibidem*, p. 9) ; *Enthüllungen über gegenrevolutionäre Umtriebe* [Révélations au sujet d'intrigues contre-révolutionnaires], discours du président de l'AuSRat de Remscheid, Otto Brass, lors du I^o Congrès des AuSRäte (*Protokoll*, p. 65-71).

⁸⁸ Von Oertzen, *ibidem*, p. 201.

⁸⁹ SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll, p. 424.

peuple »⁹⁰. « L'affectation des délégués à des professions particulières est régie par une loi spéciale »⁹¹. Avec ces dispositions, il est probable que l'on soit assuré que, dans les chambres du travail, les professions seront représentées en fonction de leur rapport de force, et donc proportionnellement, au sein de la structure professionnelle d'un district.

Ces Chambres du travail, en tant qu'organes de représentation, comme l'on dit de manière bismarckienne, des « catégories créatrices »⁹² interviennent à chaque fois comme Secondes chambres, à côté des Premières chambres qui sont, elles, élues sur la base du suffrage général et égal, c'est-à-dire les Chambres du peuple (représentation communale, conseil de district, ... Reichstag). Les chambres du travail sont subordonnées aux chambres du peuple surtout en raison du fait que ce sont ces dernières, conformément au principe parlementaire, qui élisent le gouvernement en leur sein (ceci n'est pas dit dans le projet et dans ses justifications par Cohen et Kaliski, probablement parce que l'on part du principe que c'est évident).

D'après la législation, les deux chambres travaillent en collaboration, égales en droits et « conjointement »⁹³, avec cette différence que les chambres du travail ont le droit de déposer en premier toutes les lois économiques et d'en débattre, tandis que les « chambres du peuple générales » possèdent, quant à elles, le droit d'initiative et de première lecture concernant les lois « de caractère politique général et culturel »⁹⁴. Certes, il serait souvent difficile d'opérer la délimitation dans des cas particuliers, mais l'on peut supposer que des arrangements là-dessus ne sont pas impossibles⁹⁵. « Chaque loi a besoin de l'accord des deux chambres... »⁹⁶.

Pour le cas où il y aurait un désaccord sur les projets de loi, la proposition de Cohen prévoit 1°) un droit de veto suspensif de la part de la chambre du travail (elle est en cela de nouveau subordonnée à la chambre du peuple) et 2°) des référendums.

1°) En raison du veto suspensif, une chambre du travail peut empêcher le vote de certaines lois jusqu'au moment où la chambre du peuple leur donne « force de loi » du fait d'une adoption « inchangée, au bout de trois années successives »⁹⁷. Sans parler du fait que ce délai du veto suspensif est trop long (d'importants projets de loi pourraient être par trop retardés⁹⁸), il manque des règles de procédure pour le cas où une chambre refuse les projets de loi de l'autre. Dans sa critique de la proposition de Cohen, Ludwig Bendix attire l'attention sur la difficulté relative à la technique législative, à savoir sur le fait

« que l'adoption inchangée au bout des trois années suivantes des projets de loi qui parviennent d'abord à la chambre du travail ne peut pas avoir lieu de la même manière que pour les projets de loi qui sont proposés en premier à la chambre du peuple. Dans ce dernier cas, l'on se demande tout d'abord si l'année dans laquelle le projet a été adopté pour la première fois par la chambre du peuple entre en ligne de compte, tandis que dans le premier cas il est douteux que le projet de loi de la chambre du travail modifié par la chambre du peuple ne doive pas lui être représenté d'abord avec ces modifications afin qu'elle puisse être adoptée inchangée, après sa reprise, pour la première (ou déjà pour la seconde ?) fois. Mais dans ce cas, l'on se demande alors si la chambre du peuple est

⁹⁰ Kaliski : *Der Rätegedanke beim Neuaufbau Deutschlands*, *ibidem*, p. 233.

⁹¹ *SPD-Antrag zum II Kongress der ABuSRäte*, § 9 (Protokoll, p. 267).

⁹² *II Kongress der ABuSRäte*, § 9 (Protokoll, p. 203).

⁹³ Cohen : *Der Aufbau Deutschlands und der Rätegedanke*, p. 17.

⁹⁴ *Antrag der SPD zum II Kongress der ABuSRäte*, § 9 ; Cohen, *ibidem*, p. 17 sq.

⁹⁵ Je ne partage pas le point de vue de R. Müller et de Fritz Rathenau qui pensaient que ce gouvernement « rendrait impossible une coexistence fructueuse » (R. Müller, *ibidem*, p. 7sq. ; Fr. Rathenau : *Parlement und Räte* [Parlement et conseils], Berlin 1919, p. 26) ; cf. aussi Bendix : *Bausteine zur Räteverfassung*, p. 64 sq.

⁹⁶ *Antrag der SPD zum II Kongress der ABuSRäte*, § 7.

⁹⁷ *Ibidem*.

⁹⁸ R. Müller, *Ibidem*, p. 8, et Bendix, *ibidem*, p. 65, sont aussi de cet avis.

vraiment obligée de représenter le projet avec ses modifications à la chambre du travail, ou bien si elle ne peut pas simplement adopter le projet avec ses modifications au bout des trois années suivantes pour leur donner force de loi... »⁹⁹.

Mais si l'on se fonde sur la disposition selon laquelle « chaque loi a besoin de l'accord des deux chambres »¹⁰⁰, l'on peut faire l'interprétation suivante : un projet refusé, après avoir été remanié par la chambre responsable, peut être retransmis à l'autre chambre pour être mise aux voix. La seule question est de savoir si le délai de trois ans ne recommence pas après ce remaniement.

Il manque en outre des règles contraignantes qui rendraient impossible la rétention d'un projet de loi adressé par l'autre chambre respective dans le but d'empêcher l'entrée en vigueur de la loi ou bien le déclenchement du délai relatif au veto.

2°) La proposition selon laquelle les deux chambres devraient avoir le droit de réclamer des référendums est aussi peu mûrement réfléchi du point de vue de la technique procédurale¹⁰¹ : quand une chambre peut-elle faire organiser un référendum ? L'on est tenté de croire que le projet de loi doit tout d'abord avoir été rejeté plus d'une fois. Sur quels sujets le peuple doit-il décider lors du plébiscite ? Sûrement uniquement sur des lois ayant une « signification de grande portée » afin que l'institution de la chambre du peuple ne perde pas « en valeur et importance »¹⁰². Est-il possible que la Première chambre puisse empêcher un plébiscite par le fait qu'elle adopte un contre-projet inchangé lors de la troisième année ?

Les propositions de Cohen et de Kaliski, qui doivent être considérées de manière critique parce qu'elles n'ont en aucun cas un caractère d'agitation, mais qu'elles revendiquent de présenter « un système constitutionnel nouveau, mais complètement cohérent »¹⁰³, ont encore, concernant les chambres du travail, un autre défaut :

Il est tacitement supposé que, à tous les niveaux, les organismes de représentation sont habilités à légiférer. Mais c'est inexact. Seuls aussi bien le Reichstag et la Chambre nationale du travail que, dans certains domaines, les parlements de Land et leur chambre du travail auraient des compétences législatives. Et les niveaux subalternes n'ont quant à eux que des tâches administratives (au sens le plus large) à effectuer ; ils élaborent et adoptent des règlements, et non pas des lois. Toutefois, en tant qu'organes d'auto-administration ils peuvent avoir l'audace de faire contrôler « le cas échéant par des tribunaux administratifs » certaines « autorités de surveillance » ainsi que leurs décisions, d'où il devrait en résulter la tâche de redélimiter « les domaines juridiques des organes d'auto-administration par rapport à leurs autorités de surveillance »¹⁰⁴.

Ludwig Bendix ne voit dans les chambres du travail qui se situent au-dessous du niveau du Land que des organes destinés à accomplir « des tâches de contrôle et de décision » d'administration interne et il en arrive à la conclusion qu'elles seraient superflues et qu'il vaudrait mieux qu'elles soient remplacées par des adjoints, lesquels devraient être désignés par les conseils de production¹⁰⁵. Mais Bendix méconnaît à cette occasion-là la véritable fonction que, selon Cohen, les chambres du travail possèdent, à savoir celle de compléter la démocratie politique par la démocratie socialiste¹⁰⁶. Ce sont les chambres du travail qui

⁹⁹ Bendix, *ibidem*.

¹⁰⁰ *Antrag der SPD, ibidem*.

¹⁰¹ *Ibidem*, § 8.

¹⁰² R. Müller, *ibidem*, p. 8 ; Fr. Rathenau (*ibidem*, p. 27) voit en outre le danger « d'une excitation sans fin de l'ensemble du peuple » qui rendrait « impossible tout travail législatif tranquille ».

¹⁰³ Kaliski : *Der Rätegedanke beim Neuaufbau Deutschlands, ibidem*, p. 233.

¹⁰⁴ Bendix, *ibidem*, p. 63 sq.

¹⁰⁵ *Ibidem*.

¹⁰⁶ Voir *Antrag der SPD zum II Kongress der ABuSRäte*, § 1.

doivent régler les questions économiques, les questions de la production ; elles doivent relever la production, analyser les propositions et les décisions fournies par les chambres du peuple du point de vue de leurs implications économiques et décider « des questions économiques examinées de manière préliminaire par les conseils de production » ; elles doivent atteindre l'objectif du socialisme (tel que Cohen le comprend) et, pour cela, vérifier les mesures de socialisation proposées par les conseils de production, en étudier les répercussions sur les autres activités économiques et ensuite éventuellement approuver ces socialisations.

Les chambres du travail sont par conséquent les organismes suprêmes pour toute l'économie des unités territoriales respectives¹⁰⁷.

Derrière la confiance placée dans le travail effectif mené dans ces chambres du travail pourvues de manière paritaire, il y a également l'idéologie de la communauté. C'est ainsi que l'on ne trouve pas chez Cohen et Kaliski d'indications sur la façon dont les majorités doivent se former dans les chambres du travail. Hugo Sinzheimer suppose que, en leur sein, les décisions « sont prises à la majorité de groupe et non pas à la majorité simple », de sorte que la classe ouvrière pourrait « être mise en minorité à tout moment ». Dans ce cas, si les représentants des travailleurs ne possédaient pas la majorité dans la chambre du peuple, la chambre du travail aurait la possibilité de bloquer les propositions de loi qui limiteraient le pouvoir politique et économique des détenteurs du capital¹⁰⁸.

Mais ce cas-là est impensable pour Cohen et Kaliski, étant donné que les travailleurs et les entrepreneurs s'arrangent également dans les chambres du travail, de la même manière que dans les conseils de production, sur la base de l'objectivité, des contraintes matérielles. Ils examinent et décident « toutes les questions économiques, détachés de toute agitation politique des partis, en fonction de leur importance objective pour la production »¹⁰⁹.

La condition préalable de cela, c'est que les différents organismes remplissent la fonction de choisir une élite de spécialistes, de sorte que finalement « une sélection des personnes les plus capables » soit envoyée « dans le parlement de l'économie, c'est-à-dire la chambre du travail »¹¹⁰. Cohen concrétise dans ce contexte le ressentiment à l'encontre des partis politiques, qui transparaît dans l'expression : « l'agitation politique des partis », en remarquant que le scrutin de liste empêcherait l'accession de fortes personnalités¹¹¹. Et ce sont précisément ces fortes personnalités, les “meilleurs”, qui arrivent « à la tête ... bien plus facilement dans la représentation des corps de métier ... que dans la vie parlementaire »¹¹².

Les chambres du travail doivent donc être comprises comme des institutions, situées au-dessus des partis, de l'élite économique et professionnelle qui décident les propositions de loi exclusivement du point de vue de l'adéquation matérielle, c'est-à-dire qui ne se laissent guider ni par les intérêts de classe ni par les intérêts de parti.

Cela justifie en fin de compte la formation de ce système constitué des “syndicats”, des conseils de production et des chambres du travail, à côté des parlements, lesquels

¹⁰⁷ Voir Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, *ibidem*, p. 34.

¹⁰⁸ Sinzheimer : *Das Räteystem* [Le système des conseils], p. 28 sq. ; de même E. Ertl : *Alle Macht den Räten ?* [Tout le pouvoir aux conseils ?], Francfort-sur-le-Main 1968, p. 69.

¹⁰⁹ Cohen, *ibidem*.

¹¹⁰ *Ibidem*, p. 35; cf. l'exposé de Cohen lors de l'assemblée générale des AuSRäte de Berlin du 31-01-1919, dans : “Der Arbeiter-Rat, n° 2 de 1919, p. 5.

¹¹¹ Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, *ibidem*, p. 3 ; cf. concernant le problème du choix des personnes adéquates dans les partis, M. Weber : *Regierung und Parlament im neugeordneten Deutschland* [Gouvernement et parlement dans l'Allemagne restructurée], dans M. W. : “Gesammelte politische Schriften”, Tübingen 1958, p. 352, 390 sq., et *Politik als Beruf* [La politique comme profession], dans : *ibidem*, p. 531 : « La particularité technique du scrutin à la proportionnelle » aurait largement exclu en Allemagne « la réussite de manieurs d'hommes ».

¹¹² *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll*, p. 424.

comprennent sur le plan de la démocratie formelle « la population de manière purement numérique ».

Mis à part le fait qu'une Seconde chambre a la fonction importante du contrôle des lois, de leur amélioration ou de leur renvoi, et par conséquent de la limitation de l'arbitraire, et c'est pourquoi, pour des raisons démocratiques, l'on ne peut pas renoncer à elle¹¹³, les secondes chambres doivent au surplus, de par leur caractère spécifique en tant que chambres du travail, ainsi que Cohen et Kaliski le pensent, offrir une coupe transversale de la population selon des points de vue tout à fait différents des choix généraux façonnés par les partis pour les chambres du peuple. Elles reflètent la division de la population en fonction des professions et des activités économiques, et donc de la structure professionnelle du fait de laquelle, ainsi que von Oertzen le constate, « la différence qualitative entre la sphère de la production et la sphère politique, entre les “travailleurs dans leur position de producteurs” et les travailleurs en tant qu'électeurs et que citoyen », s'exprime aussi clairement que dans aucune autre théorie relative aux conseils¹¹⁴.

La chambre du travail doit remplacer à la tête du Reich le *Staatenausschuss* [Comité des États] qui, après l'expulsion des autorités de la noblesse, a perdu sa fonction dans la République parlementaire. En revanche, les parlements de l'économie « incarnent ... l'idée de l'unité allemande », étant donné que « l'économie est toujours dirigée de façon unitaire. Elle ignore les 26 États fédéraux et l'âme populaire des habitants de l'Anhalt »¹¹⁵. Dans le système des conseils proposé, lequel est ainsi structuré avec des chambres du travail, Cohen et Kaliski voient la possibilité d'empêcher, malgré la préservation de l'autonomie culturelle¹¹⁶ et (conformément aussi à la construction du système) l'indépendance économique des unités géographiques, une dislocation du Reich ou bien un retour en force du particularisme dans ses formes anciennes. Ils aspirent à un État unitaire allemand¹¹⁷, ce en quoi ils s'opposent tout particulièrement au maintien de la vieille structure de la Prusse avec sa position hégémonique, et ils se situent de ce fait dans la tradition déjà évoquée. La modification structurelle proposée de la Constitution économique implique la revendication d'une réforme de la répartition en *Länder*, provinces et districts, selon des points de vue économique-géographiques¹¹⁸. Il semble

¹¹³ Cohen : *Der Aufbau Deutschlands und der Rätegedanke*, p. 16 ; cf. du même : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, p. 19 sq.

¹¹⁴ Von Oertzen, p. 201. Cette idée bicamérale a été rejetée comme non-démocratique par le SPD qui se référait au Programme d'Erfurt dans lequel c'est le système monocaméral qui est revendiqué. Or, en même temps le parti a adopté, ainsi que Cohen le fait remarquer de manière critique, « le système bicaméral : Reichstag et Reichsrat, comme si cela allait tout à fait sereinement de soi » (*Der Rätegedanke im ersten Revolutionsjahr*, dans : “Sozialistische Monatshefte”, vol. 53, 25^e année, 1919 II, p. 1046).

¹¹⁵ Cohen : *Der Aufbau Deutschlands und der Rätegedanke*, p. 17.

¹¹⁶ Voir Kaliski : *Der Rätegedanke beim Neuaufbau Deutschlands*, *ibidem*, p. 236 ; Cohen : *Deutscher Aufbau und die Kammer der Arbeit*, p. 10 et *Die erste Verfassung der deutschen Republik*, *ibidem*, p. 775.

¹¹⁷ Cf. Cohen : *Was soll der sozial-demokratische Parteitag bringen ?*, *ibidem*, p. 523 ; *Kundgebung des Zentralrats an die Deutsche Nationalversammlung* [Déclaration du Conseil central à l'adresse de l'Assemblée nationale allemande] (dans : “Der Zentralrat”, n° 77 du 4-02-1919, p. 544 sqq.), points 3 et 5 ; Kaliski ; *ibidem*, p. 236 ; H. Kranold : *Der Gedanke der Produktivität in der neuen Reichsverfassung* [L'idée de la productivité dans la nouvelle Constitution du Reich], dans : “Sozialistische Monatshefte”, vol. 53, année 25, 1919, p. 974-982. Cf. également M. Weber : *Deutschlands zukünftige Staatsform* [La forme future de l'État allemand], dans : *ibidem*, p. 444 sqq. ; Fr. Rathenau, qui est lui aussi favorable, dans l'intérêt de l'économie, à l'idée de l'État unitaire dans la proposition de Cohen, pensait cependant que les intérêts des États pris individuellement ne devaient pas être ignorés (*Parlament und Räte*, p. 27).

¹¹⁸ Cohen exigeait : « Une nouvelle répartition du Reich en fonction des points de vue économiques et culturels » (*Was soll der sozial-demokratische Parteitag bringen ?*, *ibidem*, p. 523). Le *SPD-Antrag zum II Kongress der ABUSRäte* (*Protokoll*, p. 267) parle au § 4 « d'unités économiques », et au § 5 « de regroupement des communes qui constituent une unité économique » ; voir aussi Bendix : *Bausteine zur Räteverfassung*, p. 60 sq.

à ce propos que Cohen ait en vue la proposition de Richard Müller d'une répartition en districts économiques.

Même si cette réforme administrative, qui signifierait la simplification du système des conseils de Cohen, était mise à exécution, il resterait à se poser la question de savoir si la tripartition de l'organisation en conseils d'entreprise – conseils de production – chambres du travail ne serait pas trop pesante pour la participation effective des travailleurs, et si, lors de leur mise en place, les institutions et les organisations proposées ne seraient pas, en raison de leur complexité, si fortement bureaucratisées après une courte période qu'elles conduiraient, comme Wissel le soupçonnait, « à une lourdeur et à une rigidité » improductives¹¹⁹.

2.- 2. 1. 5 Critiques des propositions de Cohen et de Kaliski

Les socialistes de gauche, comme par exemple Däumig, rejetaient les propositions de Cohen et de ses amis parce qu'elles faisaient subsister le parlementarisme bourgeois, qu'elles ne touchaient « absolument pas aux édifices bureaucratiques », bref : qu'elles acceptaient le statu quo politique et surtout parce qu'elles tentaient l'impossible, à savoir « d'accorder les intérêts prolétariens avec les intérêts capitalistes de profit »¹²⁰. En effet, Cohen et Kaliski proposaient dans leur modèle l'intégration des travailleurs au moyen d'organismes paritaires qui masquaient et harmonisaient les contradictions de classe à l'aide de l'idéologie de la communauté et de l'idée de la production et, de ce fait, non seulement ils consolidaient la société de classe existante¹²¹, mais ils transformaient aussi d'emblée en illusion l'atteinte du but qu'ils défendaient, c'est-à-dire la socialisation et le socialisme.

C'est pour une autre raison qu'Hugo Sinzheimer rejetait la chambre du travail, et c'était parce qu'elle était « un parlement de corps de métier »¹²².

Cohen et Kaliski se défendaient sans cesse dans leurs discours et dans leurs écrits contre le reproche qu'on leur faisait de vouloir créer une assemblée corporatiste à la manière dont elle était également proposée par des conservateurs, avec la seule différence que, pour ces derniers, ces parlements des états devaient garantir et perpétuer la structure des “quatre états” existant dans la période d'avant-guerre¹²³. En ce qui concerne les dispositions règlementaires de l'État des états, les deux sociaux-démocrates voyaient les fondements sociaux et politiques ainsi que l'idéologie qui leur correspondait liquidées par la révolution.

Dans les chambres du travail, les activités économiques corporatives devaient non seulement être représentées proportionnellement à leur force, et non pas à leur importance, mesurée avec n'importe quelle valeur et conformément au principe corporatif d'une « égalité de droit qualifiée »¹²⁴, mais elles devaient, tandis qu'elles accomplissaient, en s'auto-administrant, des socialisations, réaliser le socialisme. C'était en tout cas le but.

¹¹⁹ R. Wissel : *die Räteidee* [L'idée des conseils], Stuttgart, 1919.

¹²⁰ *II Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 171.

¹²¹ Ertl, *ibidem*, p. 49.

¹²² Sinzheimer : *Das Räteystem*, p. 29.

¹²³ Kaliski : *Der Rätegedanke beim Neuaufbau Deutschlands*, *ibidem*, p. 236 ; Cohen : *Der Aufbau Deutschlands und der Rätegedanke*, p. 16 sq. Plus généralement pour ce qui concerne les conceptions conservatrices corporatistes : H. Sennholz : *Gewerkschaften und Räte nach dem Weltkrieg* [Syndicats et conseils après la Guerre mondiale], Cologne 1949, p. 35 sq. ; A. Feiler : *Der Ruf an den Räten* [L'appel aux conseils], Francfort-sur-le-Main 1919, p. 15 sq. ; H. Potthoff : *Räteystem und Berufsparlament* [Système des conseils et parlement des professions], Munich 1920, p. 26 sq. ; F. Gutmann : *Das Räteystem* [Le système des conseils], Munich 1922, p. 115 sqq., 123 sqq. ; Ertl, *ibidem*, p. 68.

¹²⁴ Möhle : *Das Räteystem als neue Staatsidee* [Le système des conseils en tant que nouvelle idée de l'État], p. 16.

Pendant que les représentations des activités économiques étaient établies de manière indifférenciée, le fait qu'elles étaient composées par moitié d'entrepreneurs et par moitié de salariés demeurait voilé. Pourtant, en sous-main, la chambre du travail serait devenue par conséquent une quasi-représentation des états, et en elle, unis par la valeur normative de la "production", les propriétaires et les administrateurs du capital seraient représentés, avec à peu près 50%, de manière disproportionnée vis-à-vis des salariés¹²⁵.

Sous le charme de l'idée morale de la "production", Cohen et Kaliski projetaient une « société corporativement rétroagie »¹²⁶ dans laquelle les aspirations économiques subjectives et les antagonismes de classe résultant du rapport capitaliste devaient être intégrés dans l'objectivité de la "production". Il revient aux activités économiques syndiquées et à leurs institutions politiques, les chambres du travail, la tâche d'intégrer les classes sociales par un consensus sur les valeurs et de procurer à la société un État qui ne sera pas remis en question dans sa structure. En même temps, la sphère privée libérale de l'économie est abrogée de telle sorte que les corporations économiques, avec leur parité, agissant sur le terrain des valeurs et de l'objectivité, des propriétaires du capital et des salariés, acquièrent des fonctions politiques par le biais des chambres du travail, et qu'elles soient érigées en éléments de prise de conscience et de processus décisionnaire politiques¹²⁷. Mais d'autre part, d'importants domaines de l'économie demeurent autonomes. L'organisation de la production et l'introduction de mesures de socialisation doivent être effectuées de manière indépendante par les "syndicats" et leurs conseils de production, tous seuls et sans intervention et sans pilotage de l'État.

Chez Cohen et Kaliski, il y a bien derrière tout cela vaguement l'idée de Marx selon laquelle la socialisation se produit dans toutes ses manifestations et dans chaque forme historique spécifique par l'intermédiaire du travail et selon laquelle elle se maintient grâce à lui, et ils veulent bien en tenir compte de par leurs propositions de système relativement au parlementarisme qui fera abstraction de toute économie ; mais ils ne décèlent pas l'apparence de cette abstraction. Ils ne voient pas que le parlementarisme est en réalité, en tant qu'institution de pouvoir, le produit d'une certaine situation socio-économique et socio-culturelle, à savoir du libéralisme bourgeois, et qu'il est perpétué par le capitalisme bourgeois¹²⁸. C'est sur cette base-là qu'ils essaient de compléter, avec leur projet, une

¹²⁵ Ceci est dissimulé chez Cohen et Kaliski sous des formulations très imprécises (comme par exemple : « Les chambres du travail ... dans lesquelles tous les Allemands ayant une activité ont le droit de vote et sont répartis selon les professions » *SPD-Antrag zum II Kongress der ABuSRäte*, § 2) et n'a pas été remarqué non plus par Bendix. Cela n'est devenu clair que si l'on suit le processus de formation des organismes qui sont situés au-dessus des conseils de production.

¹²⁶ J. Habermas : *Strukturwandel der Öffentlichkeit* [Transformation des structures dans l'espace public], Neuwied/Berlin 1968, p. 134.

¹²⁷ L'on pourrait parler dans ce contexte, en empruntant à Habermas (*ibidem*, p. 251), de propositions de « réfédéralisation », et ce « dans la mesure où, avec la limitation du domaine public et privé, non seulement des instances politiques assument certaines fonctions dans la sphère de la circulation des marchandises et du travail social, mais aussi, à l'inverse, des pouvoirs sociaux assument des fonctions politiques ». Mais à cette occasion, la notion de "féodalisme" serait employée à un niveau formel-abstrait de telle manière que, en tant que catégorie historique pour la désignation d'un rapport de production historique tout à fait déterminé et avec lui une structure sociale et une idéologie dépendant de lui (production agraire, liens personnels du pouvoir et son fondement religieux), elle est inutilisable. En outre, cette notion me semble inappropriée pour l'influence organisée de l'"économie" dans les conditions de la société bourgeoise, de l'État bourgeois et des rapports capitalistes de production avec leurs forces productives industrielles et l'idéologie bourgeoise. (Cf. R. Wittram : *Anspruch und Fragwürdigkeit der Geschichte* [Exigence et caractère problématique de l'histoire], Göttingen 1969 ; p. 50 sqq. Concernant la notion de "féodalisme" : O. Brunner : *Feudalismus. Ein Beitrag zur Begriffsgeschichte* [Féodalisme. Une contribution à l'histoire des notions], dans O. B. : *Neue Wege der Verfassungsgeschichte* [Nouvelles voies de l'histoire de la Constitution], Göttingen (2^e édition 1968, p. 158 sqq.).

¹²⁸ Cf. Habermas, *ibidem*, p. 138 sq.

structure politique dont l'existence et l'expression correspondent aux nécessités économiques du procès de valorisation du capital en ce qui concerne la société tout entière ainsi que les intérêts politiques de la classe économique dominante, afin que la reproduction du social, et donc l'«économie», acquière une influence institutionnalisée sur les processus décisionnels politiques. L'élargissement par rapport aux structures antérieures consiste dans le fait que la relation entre l'économie et la politique est maintenant organisée et institutionnalisée de manière corporative et que les travailleurs doivent participer avec égalité de droits aux processus économiques et politiques. La Constitution d'ensemble serait ainsi caractérisée par l'institutionnalisation du compromis entre le capital et le travail. Mais c'est dans le fait que les propositions reposent sur des hypothèses dans lesquelles les antagonismes du capitalisme sont harmonisés ou bien largement mis entre parenthèses que se manifeste le médiocre caractère utopique de la conception ; et, c'est dans le fait que les véritables rapports de pouvoir ne sont pas supprimés, mais sont transformés, avec le principe directeur d'une idée abstraite-morale nébuleuse de la «production», en constituants du politique-étatique en général, que se manifeste de surcroît le caractère réactionnaire des propositions.

2.- 2. 2 *Les idées concernant les conseils d'Hugo Sinzheimer*

Les propositions d'Hugo Sinzheimer relatives aux conseils se fondent sur les mêmes prémisses que celles de Cohen et de Kaliski. Comme eux, il part lui aussi – par exemple dans son exposé lors du Congrès de Weimar du SPD en 1919¹²⁹ – de la pérennité du capitalisme et de la séparation entre des domaines sociaux de la politique et de l'économie. Il considérait que la démocratie était garantie au maximum dans le domaine politique par le parlementarisme fondé sur l'État des partis. Pour imposer leurs intérêts, les travailleurs n'avaient pas besoin de la révolution, mais ce qui leur importait seulement, c'était « d'acquérir légalement le pouvoir dans l'État », c'est-à-dire de remporter la majorité dans le cadre du parlementarisme et d'occuper les postes du gouvernement avec leurs propres gens¹³⁰. En conséquence, Sinzheimer décidait, en préfigurant en partie la conception schumpétérienne de la démocratie comme un mécanisme du choix des dirigeants :

« L'essence de la démocratie consiste dans le fait d'amener les meilleurs hommes qui ont la confiance de la majorité dans les postes pour lesquels ils sont aptes, et ensuite de leur laisser le loisir et la force d'agir de manière autonome et créatrice. »¹³¹.

2.- 2. 2. 1 *Les conseils dans le cadre de la théorie de Sinzheimer de l'autodétermination sociale*

L'arrière-plan théorique de ces prémisses, et de la conception des conseils de Sinzheimer qui est présentée dans ce qui suit, se distinguait beaucoup de celui de Cohen et de Kaliski. Si ces derniers, en tant que représentants du révisionnisme, étaient aussi toujours liés

¹²⁹ *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll*, p. 406-420, a été aussi publié séparément sous le titre : *Die Rätegedanke und die Reichsverfassung* [L'idée des conseils et la Constitution du Reich], dans H. Sinzheimer : *Das Räte-system. Zwei Vorträge zur Einführung in den Rätegedanken* [Le système des conseils. Deux exposés destinés à introduire aux idées des conseils], Francfort-sur-le-Main 1919, p. 7-23. Les indications de passage suivantes se réfèrent au compte rendu du parti et fournissent entre parenthèses le passage correspondant dans le tirage à part.

¹³⁰ H. Sinzheimer : *Die praktische Ausgestaltung des Rätegedankens* [La forme pratique de l'idée des conseils]. Discours tenu lors de l'assemblée des conseils ouvriers et des fonctionnaires du Parti socialiste du Grand-Berlin à Berlin le 10-10-1919, dans : Sinzheimer : *Das Räte-system*, p. 25-37 (désormais cité sous le titre de la brochure d'ensemble : *Das Räte-system*), ici : p 28 ; cf. *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll*, p. 406 sq. (7 sq.) ; 452.

¹³¹ *SPD-Parteitag...*, p. 452.

au marxisme, même si c'était de façon éloignée, l'on ne pouvait pas trouver de trace d'analyse et de but marxistes chez Sinzheimer. Il avait été avant la guerre avocat pénaliste et défenseur des syndicats à Francfort-sur-le-Main, et il s'était distingué en publiant des ouvrages essentiels relatifs au droit du travail¹³². Ce sont les découvertes juridiques d'importance de ces écrits qui ont constitué ensuite en 1919 le fondement des propositions de Sinzheimer relatives aux conseils.

Sinzheimer part de la conception bourgeoise-libérale de l'État selon laquelle l'État et la politique sont séparées et doivent être séparées de la sphère de la vie sociale, de la sphère de la production et de la reproduction matérielles de la société. L'État, qui tire sa légitimité de la volonté du peuple, est présumé être l'instance neutre d'ensemble de la société. Sa fonction est « de se porter garant de l'unité du développement social d'un peuple »¹³³, c'est-à-dire de mettre en place les conditions générales pour la vie sociale, laquelle autrement serait autonome. Il voit dans les conditions générales formulées dans les lois le produit érigé au niveau de la « validité générale » du développement social traversé par la volonté de l'État¹³⁴. Cependant, c'est ce que Sinzheimer constate, à cause de la rigidité et du caractère schématique des lois promulguées antérieurement, l'on en arrive toujours à des contradictions entre le développement social et le droit édicté par l'État.

Conformément à cette constatation, Sinzheimer a ensuite dit en 1919 lors du Congrès du SPD :

« La pure démocratie politique ne peut agir sur les relations sociales qu'au moyen de la loi et l'administration d'État. Mais ces deux choses sont insuffisantes ». Il s'ensuit « que, également dans la démocratie politique la plus parfaite, que nous avons sans aucun doute du point de vue juridique, il existe la possibilité d'une tension dangereuse entre le développement des relations sociales et l'ordre politique. »¹³⁵.

Sinzheimer en tire la conclusion « que la démocratie politique a nécessairement besoin d'un complément »¹³⁶, et ce sous la forme suivante : « dans l'État, à côté de la Constitution politique, il est instauré une Constitution économique particulière » qui correspond « au besoin d'indépendance de la vie économique », à « des organes indépendants de la vie économique »¹³⁷.

En 1916, Sinzheimer avait déjà développé les fondements théoriques de cette Constitution économique dans son texte : *Ein Arbeitstarifgesetz. Die Grundlagen der sozialen Selbstbestimmung* [Une loi sur la rémunération du travail. Les fondements de l'autodétermination sociale]¹³⁸. Il y reprenait les résultats que Georg Jellinek avait obtenus dans son analyse des transformations de la Constitution en raison du processus social. Jellinek attirait l'attention sur le fait

« que la société moderne devait être appréhendée dans un processus d'auto-organisation croissante. Les intérêts humains aux mille facettes ... rassemblent les groupes qui se contrarient de plus en plus mutuellement de multiples façons. Le droit de créer des

¹³² Voir E. Fraenkel : *Räte-mythos und soziale Mitbestimmung*, p. 21; pour davantage d'informations sur Sinzheimer, voir E. Fraenkel : *Hugo Sinzheimer*, dans : "Juristenzeitung", n° 15 du 1-08-1958, p. 457-461.

¹³³ Sinzheimer : *Ein Arbeitstarifgesetz* [Une loi sur la rémunération du travail], Munich/Leipzig 1916, p. 181.

¹³⁴ *Ibidem*.

¹³⁵ *SPD-Parteitag...*, p. 407 (9).

¹³⁶ *Ibidem*, p. 408 (9).

¹³⁷ *Protokoll der Parteikonferenz in Weimar am 22. Und 23. März 1919* [Compte rendu de la conférence du parti à Weimar les 22 et 23 mars 1919], sans lieu, sans date, p. 34

¹³⁸ Je dois à E. Fraenkel : *Räte-mythos*, p. 21 sq. le fait d'avoir attiré mon attention sur ce texte de Sinzheimer.

associations ... est devenu le moyen le plus puissant pour structurer la société civile qui, apparemment, a succombé initialement à l'atomisation durable. »¹³⁹.

Jellinek constatait de plus que les associations prises individuellement régissaient de manière autonome, indépendante de l'État ou en influant sur ce dernier, le comportement de grands domaines sociaux, et ce par « des normes qui agissent – non pas juridiquement, mais bien socialement – de la façon identique ou similaire aux lois, et qui ne s'élaborent pas selon la procédure de la législation normale » ; c'est par exemple le cas des conventions collectives entre les associations patronales et les syndicats¹⁴⁰.

Sinzheimer poursuit cette vision sociologique dans les relations sociales réelles de droit et il fonde sur le fait « que des forces sociales librement organisées produisent de manière directe et systématique du droit objectif et l'administrent de manière indépendante », son « idée de l'autodétermination sociale en droit »¹⁴¹. C'est à l'aide de cette autodétermination sociale que la contradiction mentionnée plus haut entre la force « appliquant le droit » (c'est-à-dire l'État) et la force « produisant le droit » (c'est-à-dire la force sociale) doit être levée, et ce par le fait que l'État n'édicte pas de normes de prise de décision, mais en crée seulement les conditions générales¹⁴². Dans cette théorie, l'État est le souverain de l'application du droit, tandis que les groupes sociaux peuvent certes produire leur propre droit de manière autonome privée, mais qu'ils sont soumis cependant aux lois de l'État à un triple point de vue :

1°) L'autodétermination sociale ne peut « s'exprimer que dans le cadre de lois impératives »¹⁴³.

2°) Elle est liée « à l'organisation ... que la loi de l'État met à sa disposition »¹⁴⁴, et c'est ainsi que les intérêts « qui correspondent au besoin social général »¹⁴⁵ peuvent être pris en considération.

3°) L'autodétermination sociale comprend non seulement la production du droit, mais aussi l'administration du droit par les groupes sociaux. Cette administration du droit a cependant lieu sous le contrôle de l'État¹⁴⁶.

L'État ne décide donc pas du contenu du comportement des groupes autonomes, mais « il se contente de mettre à la disposition de leurs membres des formes dans lesquelles ils peuvent eux-mêmes élaborer et administrer ces normes »¹⁴⁷. L'État fournit seulement à la société, « au processus décisionnel social qui a lieu à l'extérieur des parlements politiques »¹⁴⁸, un cadre quasi constitutionnel à l'intérieur duquel elle peut se déployer de façon libre et autonome. Cette délégation de la normalisation des contenus des relations sociales à l'autodétermination sociale doit donner quitus à l'État et empêcher la formation de contradictions entre les normes fixées par l'État et la situation sociale.

Si, selon les théories libérales, les citoyens se procurent une Constitution afin de pouvoir au demeurant agir dans le domaine social sans y subir les empiétements de l'État, l'on essaie en Allemagne – et c'est là le dilemme du libéralisme qui se manifeste dans l'État autoritaire wilhelminien – d'obtenir de l'État une Constitution économique, mais le libéralisme d'obédience social-démocrate que Sinzheimer représente tente en même temps de

¹³⁹ G. Jellinek : *Verfassungsänderung und Verfassungswandlung* [Amendement de la Constitution et changement de Constitution], Berlin 1906, p. 78 sq., cf. p. 74.

¹⁴⁰ *Ibidem*, p. 79.

¹⁴¹ Sinzheimer : *Ein Arbeitstarifgesetz*, p. 186.

¹⁴² Voir *ibidem* ; Fraenkel, *ibidem*, p. 22.

¹⁴³ Sinzheimer, *ibidem*, p. 190.

¹⁴⁴ *Ibidem*, p. 191.

¹⁴⁵ *Ibidem*, p. 192.

¹⁴⁶ *Ibidem*, p. 193.

¹⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁸ *Ibidem*, p. 198.

faire reconnaître par l'État l'existence des associations des travailleurs organisés, c'est-à-dire les syndicats, et de faire garantir leur activité par la loi.

« L'idée d'un parlementarisme social »¹⁴⁹ résulte des réflexions de Sinzheimer, et c'est ainsi que Jellinek, à partir de la constatation selon laquelle, dans les associations sociales, « l'idée de représentation » prenait « une expression beaucoup plus juste que dans les parlements centraux existants », avait déjà tiré la conclusion « que des parlements spécifiques », qui entretiendraient des relations avec le gouvernement, « pourraient se constituer, pour des secteurs particuliers de la législation, sur la base d'un regroupement qui se manifesterait de manière de plus en plus forte »¹⁵⁰. C'est là que, de l'avis de Sinzheimer, se situe « de manière latente l'approche d'une nouvelle forme de la législation », et Sinzheimer, pour ce qui concerne le parlement spécifique, pensait tout particulièrement à ce sujet à la régulation du rapport entre « le travail et le capital »¹⁵¹. Pour les travailleurs, ces découvertes sociologiques-juridiques et leurs conséquences politiques-juridiques ont été d'importance puisqu'ils ne seraient plus considérés comme de simples objets de la législation de l'État (comme dans la législation de protection et de répression de l'État wilhelminien, en particulier à l'époque de Bismarck), mais qu'un rôle non négligeable leur serait accordé en tant que sujets de la production de droit. Fraenkel résume ce résultat obtenu par Sinzheimer comme suit :

« Le tournant copernicien dans la conscience du droit et de l'État de la classe laborieuse auquel Hugo Sinzheimer a pris une part exceptionnellement importante doit être cherché dans le fait que, en raison de la découverte et du développement d'un droit du travail, collectif et autonome, le bloc de glace qui avait séparé jusqu'alors les hommes qui travaillent du droit qui est appelé à réglementer leur travail, avait été dynamité. »¹⁵².

Telle est la toile de fond de la revendication en 1919 de Sinzheimer d'une Constitution économique dont les formes doivent être établies par « la démocratie politique » et dont « ses organes indépendants » doivent règlementer « les conditions de vie économiques »¹⁵³. Partant du principe de la primauté de la démocratie parlementaire et de l'État, cette Constitution économique devrait correspondre au souhait, qui était caractéristique de cette époque-là, « de la valorisation personnelle, de l'organisation de la situation par les participants eux-mêmes »¹⁵⁴ – c'est-à-dire de la transformation bourgeoise de l'émancipation socialiste du prolétariat dans la révolution.

Concernant la normalisation du cadre de l'État, Sinzheimer, conformément à la tradition social-démocrate et aux revendications des travailleurs dans la révolution, considère comme nécessaire une décision préliminaire quant à son contenu : « la gestion de l'économie » devrait, « étant donné qu'elle n'est pas une affaire privée, mais une affaire collective », « obéir à une certaine finalité sociale » et s'orienter – au moment de l'épanouissement de « la plus haute productivité » – en fonction des besoins sociaux. « Le temps de l'« économie libre » est terminé ». L'économie est maintenant une « affaire de la communauté » ; en conséquence, « toutes les forces économiques » doivent être réunies sous une direction d'ensemble qui se libère des intérêts particuliers¹⁵⁵.

¹⁴⁹ *Ibidem*, p. 197.

¹⁵⁰ Jellinek, *ibidem*, p. 79.

¹⁵¹ Sinzheimer, *ibidem*, p. 197.

¹⁵² Fraenkel : *Hugo Sinzheimer*, dans : « Juristenzeitung », n° 15 du 1-08-1958, p. 459. (Le mot souligné l'est par Fraenkel).

¹⁵³ *SPD-Parteitag ...*, p. 408 (9 sq.).

¹⁵⁴ *Ibidem*, cf. p. 406 (7).

¹⁵⁵ *Ibidem*, p. 408 sq. (10).

Obéissant à cette idéologie de la communauté proclamée par Cohen, Sinzheimer propose pour la Constitution économique un système d'organisation dans lequel les différentes « forces sociales » régissent « le développement social » à l'aide d'organes démocratiques¹⁵⁶.

Ce sont les conseils qui sont les organes de cette démocratie économique. Avec ses propositions organisationnelles en vue de l'élaboration de la Constitution économique à l'aide des conseils, Sinzheimer s'en tient, en tant que membre de l'Assemblée nationale et du comité correspondant, à l'article 162 du projet de Constitution (plus tard art. 165 WRVerf.) élaboré par lui¹⁵⁷. Le cadre formel qui est donné de l'organisation des conseils à l'intérieur de la Constitution économique part du principe de la pérennité du capitalisme. « Deux tendances » doivent être prises en considération pour l'organisation des conseils, déclarait Sinzheimer lors du Congrès de Weimar du SPD : 1°) « la contradiction entre le capital et le travail » et 2°) « l'intérêt » communautaire « pour la production » des entrepreneurs et des travailleurs¹⁵⁸. Étant donné la contradiction entre le capital et le travail, c'est en vue de la représentation des intérêts des travailleurs vis-à-vis du capital que « certains organes doivent être fondés » : « les conseils ouvriers ». Les « conseils économiques » doivent en revanche servir « aux intérêts communs de tous les forces qui participent à la production »¹⁵⁹. « C'est pourquoi la Constitution économique est fondée sur deux organes différents, les conseils ouvriers et les conseils économiques »¹⁶⁰.

Les conseils économiques figurant dans les propositions et dans l'article de la Constitution de 1919 sont la forme concrète d'un « parlement spécifique » ou du « parlementarisme social » ; les conseils ouvriers constituent une fraction de ce parlement. Avec son existence s'exprime l'idée de Sinzheimer selon laquelle les travailleurs doivent maintenant participer eux aussi avec des droits égaux au domaine économique ; c'est ainsi que se résolvait « une contradiction » qui avait jusqu'à présent traversé « la façon d'aborder la vie du travailleur » : pouvoir participer à la politique et être soumis dans le travail au pouvoir seigneurial absolu du propriétaire du capital¹⁶¹.

¹⁵⁶ *Ibidem*, p. 408 (9 sq.).

¹⁵⁷ Voir *ibidem*, p. 409 sqq. (11 sqq.). L'article 165 WRVerf. était le suivant :

« Les ouvriers et les employés ont pour vocation, dans la communauté avec les entrepreneurs, de participer avec des droits égaux au règlement des conditions de salaire et de travail ainsi qu'à l'ensemble du développement économique des forces productives. Les organisations bilatérales et leurs accords sont reconnus.

« Les ouvriers et les employés, afin de garantir leurs intérêts sociaux et économiques, acquièrent des représentations légales dans les conseils du travail de l'entreprise, ainsi que dans les conseils du travail du district divisés en fonction des domaines économiques et dans un conseil du travail du Reich.

« Les conseils du travail de district et le conseil du travail du Reich se réunissent pour accomplir l'ensemble des tâches économiques et pour participer, lors de l'exécution des lois de socialisation, avec les représentations des entrepreneurs et des quartiers populaires qui y participent d'habitude, en conseils économiques de district et en conseil économique du Reich. Les conseils économiques de district et le conseil économique du Reich sont constitués de manière à ce que tous les groupes professionnels importants y soient représentés en fonction de leur poids économique et social.

« Les projets de loi socio-politiques et économique-politiques ayant une importance fondamentale doivent être présentés à des fins d'évaluation, avant leur mise en place, au conseil économique du Reich par le gouvernement du Reich. Le conseil du travail du Reich a le droit de présenter lui-même des projets de loi. Si le gouvernement du Reich n'est pas d'accord, il peut malgré tout présenter le projet au Reichstag afin d'exposer son point de vue. Le conseil économique du Reich peut faire représenter le projet devant le Reichstag par l'un de ses membres.

« Les conseils ouvriers et les conseils économiques peuvent se voir transmettre des compétences de contrôle et d'administration dans les domaines qui leur sont affectés.

« Gérer l'instauration et la tâche des conseils ouvriers et des conseils économiques, de même que leur rapport avec les autres organismes d'auto-administration, est l'affaire exclusive du Reich. ».

¹⁵⁸ *SPD Parteitag ...*, p. 410 (12).

¹⁵⁹ *Ibidem*.

¹⁶⁰ *Ibidem*, p. 411 (13).

¹⁶¹ Sinzheimer : *Ein Arbeitstarifgesetz*, p. 196.

2.- 2. 2. 2 Les conseils en tant qu'organes de la démocratie économique

a) Les conseils ouvriers

L'idée des conseils ouvriers en tant qu'organes de représentation des intérêts des travailleurs est pour Sinzheimer en rapport avec les propositions de la période d'avant-guerre relatives à la création de chambres du travail. Ces chambres du travail devaient elles aussi, en tant qu'organes de l'auto-détermination sociale, représenter les intérêts de l'ensemble des travailleurs dans le cadre du capitalisme. De façon similaire, les conseils ouvriers doivent maintenant, en tant « qu'organes de représentation de droit public de l'ensemble des travailleurs au sens le plus large », et par conséquent de toutes les couches de salariés, chercher, du fait de leur position unitaire vis-à-vis du capital, « à consolider, à élever et à élargir, le pouvoir du travail dépendant »¹⁶².

Les propositions de Sinzheimer et l'article 165 WRVerf. prévoient pour l'instauration du système des conseils que les représentations des travailleurs soient « tout d'abord intégrées à l'entreprise sous la forme de conseils ouvriers de l'entreprise », qu'ensuite les ouvriers et les employés de certains districts soient réunis dans des conseils ouvriers de district, ..., pour trouver au bout du compte un organe suprême avec un conseil ouvrier du Reich pour tout le Reich. »¹⁶³.

La structure hiérarchique de cette organisation avec ses trois niveaux est certes plus simple que celle d'autres propositions, mais ce qui fait défaut ici, c'est toute indication concernant la manière dont ces conseils sont constitués. Et donc la question demeure floue de savoir si ses membres sont élus respectivement de manière directe, ou bien indirecte à partir des conseils d'entreprise, et d'autre part si, quand les élections doivent être effectuées de manière directe, les délégués aux conseils ouvriers de district ou au conseil ouvrier du Reich sont désignés en fonction de l'entreprise ou de la profession, ou encore selon le district électoral territorial. Et en outre la question demeure même floue de savoir si les conseils ouvriers d'entreprise sont vraiment liés au plan organisationnel et en ce qui concerne leurs tâches avec les conseils ouvriers des niveaux supérieurs – l'article 165 WRVerf. et les déclarations de Sinzheimer lors du Congrès du SPD font apparaître cela comme invraisemblable.

Si les conseils ouvriers doivent faire fonction de représentation des intérêts de tous les salariés, la délimitation d'avec « les associations des professions libérales », d'avec les syndicats, devient un problème. Dans son petit texte : *Die Zukunft der Arbeiterräte* [L'avenir des conseils ouvriers], qui a été écrit quelque temps avant son exposé à Weimar¹⁶⁴, les conseils ouvriers sont encore envisagés comme des organes de représentation générale de tous les syndicats d'une unité territoriale¹⁶⁵. Si les conseils ouvriers devaient « être les organes de

¹⁶² *SPD-Parteitag* ..., p. 411 (13).

¹⁶³ *Ibidem*. Dans *Die Zukunft der Arbeiterräte*, Iéna 1919, p. 5, Sinzheimer proposait une organisation bien plus différenciée : « Tous les conseils ouvriers que nous concevons comme divisés territorialement par district, avec une séparation de services spécialisés particuliers, se grouperont pour former des associations de Land, de province et du Reich ». Ce qu'il faut comprendre par services spécialisés demeure flou, et il est très vraisemblable que des conseils de branche doivent être formés. À l'automne 1919, Sinzheimer, conformément au fléchissement du mouvement des conseils et à la politique de restriction du gouvernement, avait réduit ensuite le système des conseils ouvriers aux conseils d'entreprise qui devaient être en rapport étroit avec les conseils économiques (Sinzheimer : *Das Rätensystem*, p. 32 sq.) ; cette tendance s'est aussi manifestée déjà lors du Congrès du parti.

¹⁶⁴ Voir la critique de Hugo Heinemann, dans : "Sozialistische Monatshefte", année 25, 1919 I, cahier 10, 28-04-1919, p. 416 sq.

¹⁶⁵ Voir Sinzheimer : *Die Zukunft der Arbeiterräte*, p. 6 sq., et pour la suite voir *ibidem*.

tous les ouvriers et employés », les syndicats devaient par conséquent devenir des organisations obligatoires pour tous les salariés. Les syndicats auraient alors aussi « acquis » finalement *de jure* « le caractère de droit public » qu'ils avaient déjà acquis *de facto* du fait de leur participation à l'organisation de l'économie de guerre ; l'antagonisme de classe, qui se traduisait dans les luttes salariales et ouvrières, se déroulait ainsi « sous la forme d'une "juridification" de la lutte selon les voies bien ordonnées d'un processus légalement réglementé », dans le cadre de « l'auto-administration sociale »¹⁶⁶. Finalement, les syndicats seraient de ce fait devenus inutilisables pour la représentation de la classe prolétarienne ayant des buts socialistes et ils se seraient transformés en un élément intégrant du système capitaliste, ce que, de l'avis des communistes de gauche, ils étaient de toute façon depuis le début. Le compromis entre le capital et le travail qui constituait le fondement de leur existence aurait alors trouvé sa forme institutionnelle et constitutionnelle.

Le devoir d'organisation de tous les salariés dans les syndicats signifiait un gonflement énorme de cette organisation et il aurait sans doute renforcé encore sa bureaucratisation¹⁶⁷. Les conseils ouvriers constitués à la manière de l'organisation des syndicats auraient moins unifié le prolétariat qu'au contraire les bureaucraties des différentes tendances¹⁶⁸. Mais l'épine antibureaucratique et antisyndicale aurait été retirée aux conseils ouvriers, et ils auraient été domestiqués en se transformant d'organes de lutte anticapitaliste en des « représentations d'ensemble semi-étatiques, légalement reconnues et dotées de fonctions juridiques, de toutes les organisations des ouvriers et des employés dépendants. »¹⁶⁹.

Dans son exposé prononcé lors du Congrès du SPD, Sinzheimer ne réclamait plus un rapport organisationnel étroit entre les conseils ouvriers et les syndicats. Il y fait la distinction entre les syndicats, en tant qu'organisations différenciées destinées « à obtenir des conditions de salaire et de travail favorables » dans les différents secteurs économiques, et les conseils ouvriers, en tant qu'organes de représentation de l'ensemble des travailleurs et de leurs intérêts globaux¹⁷⁰. Tout au plus, les conseils ouvriers peuvent collaborer avec les syndicats « en contrôlant les accords salariaux conclus par les associations professionnelles, en prévoyant toutes les mesures complémentaires que la convention collective laisse en suspens, en protégeant les travailleurs de l'escroquerie et de l'oppression dans les entreprises. Ils doivent avant tout participer à l'embauche des ouvriers et des employés. »¹⁷¹.

En sus de ces fonctions sociales et syndicales, qui étaient aussi déjà garanties pour l'essentiel par les comités des ouvriers et des employés prévus par la loi des services auxiliaires, les conseils d'entreprise doivent assumer des « fonctions économiques ». Puisque la garantie de ces fonctions économiques ne doit pas se faire selon des points de vue égoïstes d'entreprise, mais « économiques communautaires », les conseils d'entreprise, « dans la mesure où ce ne sont pas de purs intérêts d'entreprise qui entrent en ligne de compte », ne peuvent devenir actifs qu'en tant « qu'organes de la Constitution économique », et par conséquent qu'en tant qu'organes d'exécution des conseils économiques¹⁷². Les conseils d'entreprise ne doivent donc pas prendre « la place des associations professionnelles », mais seulement faire fonction de leur organe exécutif dans l'entreprise ; ils ne doivent non plus en

¹⁶⁶ Sinzheimer avait mis en évidence en 1916, comme étant l'un des résultats positifs de l'autodétermination sociale, « la plus grande imprégnation juridique des relations sociales » qui donnerait à celles-ci « un plus haut degré d'objectivité » et qui conduirait à la prise en compte de tous les intérêts (*Ein Arbeitstarifgesetz*, p. 195).

¹⁶⁷ Cf. R. Seidel : *Die Gewerkschaftsbewegung und das Räteystem* [Le mouvement syndical et le système des conseils], Berlin 1919, p. 55.

¹⁶⁸ Voir *ibidem*.

¹⁶⁹ Sinzheimer : *Die Zukunft der Arbeiterräte*, p. 7.

¹⁷⁰ *SPD-Parteitag* ..., p. 412 (14).

¹⁷¹ *Ibidem*, p. 413 (15).

¹⁷² *Ibidem*, p. 414 (15).

outre mettre en avant leurs propres intérêts économiques, mais seulement ceux « supérieurs de l'économie d'ensemble », et finalement ils ne doivent pas non plus lutter contre les directions d'entreprise étant donné que « la lutte contre le capitalisme » ne peut pas être menée « comme une lutte contre la direction d'entreprise », mais seulement politiquement comme une lutte contre la forme juridique¹⁷³.

Solidement liés par ces restrictions et ces règlements aux appareils bureaucratiques, les conseils d'entreprise doivent certes être « coresponsables »¹⁷⁴ de « l'organisation de l'entreprise et de la production », mais leur marge de manœuvre pour se déployer, leurs possibilités d'autodétermination, sont en même temps très limitées. Bien que Sinzheimer les définisse comme des « instruments socialistes d'éducation », ils ne doivent surtout pas avoir réellement un caractère socialiste, révolutionnaire. Ils doivent seulement « incorporer le travailleur, y compris économiquement, dans l'entreprise en tant que membre vivant » étant donné que « ce n'est que s'il se sent, y compris économiquement, soutenu et coresponsable dans l'entreprise, que l'on peut s'attendre à ce que déjà dans l'entreprise » l'aliénation soit supprimée et que « la relation entre le travailleur et son travail, que le travail capitaliste a rompue et à laquelle les travailleurs aspirent au plus profond d'eux-mêmes, soit rétablie. »¹⁷⁵.

Les conseils ouvriers situés au-dessus de l'entreprise étaient avant tout, dans la conception antérieure de Sinzheimer, « les oranges centraux de la démocratie sociale » destinés à atténuer les effets du capitalisme. Conformément à sa théorie de l'autodétermination sociale, ils devaient :

- 1°) être « des organes de l'élaboration du droit » et de l'administration du droit ;
- 2°) servir « d'organes auxiliaires autonomes ... de l'administration du travail », en même temps exercer « le contrôle sur l'application effective des décisions socio-politiques dans les entreprises » et établir « la centralisation des représentations des ouvriers et des employés dans l'entreprise » ;
- 3°) « pouvoir être aussi intégrés, en tant qu'organes autonomes », en même temps que les entrepreneurs, « dans l'administration de l'industrie », et
- 4°) être « les conseils consultatifs de l'administration politique »¹⁷⁶.

Quelques mois plus tard, lors du congrès du SPD, Sinzheimer s'est exprimé de manière bien moins détaillée. Il n'y a pas dépassé de vagues allusions comme « regrouper de manière unitaire », représentation de « tous les intérêts sociaux et économiques du travail dépendant »¹⁷⁷. Il me semble être fondé en cela à dire qu'il avait entre-temps élargi sa conception, en ce qui concerne le travail, dans les articles correspondants de la WRVerf. relatifs aux conseils économiques et qu'il leur avait réservé ces fonctions qui devaient être auparavant assurées par les conseils ouvriers. À l'automne 1919 ensuite, Sinzheimer, ainsi que son discours à l'assemblée des conseils ouvriers et des fonctionnaires du SPD du Grand-Berlin¹⁷⁸ l'a montré, avait complètement écarté de sa conception les conseils ouvriers et il avait transmis pour l'essentiel les tâches qui leur étaient destinées aux conseils économiques, bien que les conseils ouvriers aient été alors « ancrés » dans la Constitution.

b) Les conseils économiques

Pour Sinzheimer, les communautés du travail entre les syndicats et les associations patronales trouvent dans les conseils économiques leur évolution logique. De même que ces

¹⁷³ Sinzheimer : *Das Rätensystem*, p. 32 sq.

¹⁷⁴ *Ibidem*, p. 33.

¹⁷⁵ *Ibidem*.

¹⁷⁶ Sinzheimer : *Die Zukunft der Arbeiterräte*, p. 3-5.

¹⁷⁷ *SPD-Parteitag ...*, p. 411 (13).

¹⁷⁸ Voir plus haut la note 130.

« communautés productrices », les conseils économiques font référence aux « questions de l'économie, et non pas aux questions de salaire »¹⁷⁹. Ce sont les conseils économiques qui guident et ils font un pas de plus dans leur fonction en allant au-delà des syndicats et des associations patronales et en devenant des organes dirigeants d'une Constitution économique conformément « à la vision selon laquelle il y a, au-dessus de tous les intérêts économiques particuliers, un intérêt économique d'ensemble qui doit être mis en valeur par les organes de la Constitution économique »¹⁸⁰.

Pour les travailleurs, l'objectif est ainsi de participer, par-delà le cadre de l'entreprise, à la direction de l'ensemble de l'économie et de sortir ainsi de leur position de dépendance¹⁸¹. Comparativement à la situation du prolétariat en 1890, cela signifiait un énorme pas en avant, mais jugé par rapport aux objectifs des fractions les plus modérées du mouvement des conseils, c'était un pas en arrière.

L'organisation des conseils économiques prévoit, de manière analogue aux propositions de Cohen et de Kaliski, une structure verticale et une structure horizontale : verticalement, les professions et les branches doivent être regroupées en « conseils économiques spécialisés » particuliers¹⁸², et horizontalement, ces conseils économiques spécialisés doivent se réunir par domaines en conseils économiques de district et en un conseil économique du Reich. La façon dont, dans le détail, ces conseils doivent être mis en place et leurs membres nommés demeure complètement dans l'incertitude. Sinzheimer ne mentionne que de manière générale le fait que les conseils économiques spécialisés devraient être composés paritairement par des représentants du capital et des délégués des salariés, et qu'en revanche, dans le conseil économique – de façon similaire à la chambre du travail – « toutes les parties qui participent à la production, et par conséquent également les consommateurs, trouvent leur représentation commune »¹⁸³. Les conseils économiques seraient de la sorte, bien que Sinzheimer ait polémique vigoureusement contre le caractère corporatif de la chambre du travail de Cohen¹⁸⁴, une assemblée représentative des corps de métier. Dans son idéalisme, Sinzheimer, à propos de cette assemblée des représentants des intérêts sociaux les plus différents, se berce d'illusions sur le fait que « de cette manière-là ... l'activité de production ainsi que sa tâche seraient soustraites au jeu des intérêts des groupes particuliers, à la solution duquel toutes les tendances d'intérêt participent »¹⁸⁵. Les antagonismes de classe doivent ici être annulés dans l'espace pré-politique par une compensation des intérêts au service d'une vague idée de l'intérêt général.

Cela apparaît également dans la définition des fonctions des conseils spécialisés et des conseils économiques, laquelle reste très générale et vague. Tandis que les conseils spécialisés doivent résoudre « des questions relatives à l'organisation économique générale » qui naissent « des intérêts particuliers » d'une branche, d'un secteur professionnel, la tâche des conseils économiques est de gérer « de manière autonome sur le plan organisationnel, « en libre autodétermination », « les affaires économiques communes aux personnes qui sont économiquement actives », en premier lieu la production, selon les points de vue de l'économie communautaire¹⁸⁶.

À la différence de la conception de Cohen et de Kaliski, la socialisation ne doit pas être prise en main par ces conseils économiques. Pour Sinzheimer, la socialisation est « un

¹⁷⁹ Sinzheimer : *Das Rätssystem*, p. 35.

¹⁸⁰ *Ibidem*, p. 32.

¹⁸¹ Voir *SPD-Parteitag ...*, p. 411 (13).

¹⁸² *Ibidem*, p. 412 (14) ; Sinzheimer : *Das Rätssystem*, p. 34.

¹⁸³ *SPD-Parteitag ...*, p. 412 (14).

¹⁸⁴ Voir *ibidem*, p. 416 (18 sq.).

¹⁸⁵ *Ibidem*, p. 412 (14).

¹⁸⁶ Sinzheimer : *Das Rätssystem*, p. 34.

changement du régime de propriété » qui ne peut être provoqué que sur la base « d'un acte législatif de l'État ». C'est la raison pour laquelle elle ne peut pas être effectuée par les personnes concernées elles-mêmes, à savoir par les travailleurs. Et Sinzheimer en arrive ainsi à cette conclusion : « Les conseils ne peuvent pas socialiser. Seul l'État peut socialiser »¹⁸⁷. Dans cette vision autoritaire de l'État, seuls les conseils économiques peuvent effectuer certains travaux préliminaires en raison du fait qu'ils mettent « l'activité économique privée sous contrôle », qu'ils forment « l'esprit d'une administration socialiste par l'activité économique communautaire des travailleurs », et donc qu'ils facilitent le passage à l'abolition de la propriété privée des moyens de production et qu'ils peuvent l'accomplir de cette manière-là, dans leur rôle « d'organes d'exécution et d'administration d'une socialisation effectuée par l'État », et « de responsables mandatés de l'économie socialiste ». Sinzheimer résume les choses ainsi :

« Globalement, il en résulte ceci : la socialisation doit s'accompagner, indépendamment de la création d'un système des conseils, d'une modification régulière du droit de l'économie dans un sens socialiste par l'État. La Constitution économique ne peut pas elle-même modifier le droit de l'économie. Sa modification est la tâche de la démocratie politique qui dicte à la Constitution économique sa possibilité d'action. »¹⁸⁸.

c) L'influence politique des conseils

Dans leurs conceptions, aussi bien Cohen et Kaliski que Sinzheimer partent du principe que la démocratie politique a besoin d'être complétée. Mais tandis que Cohen en tire la conclusion qu'il faut associer les deux domaines, Sinzheimer veut les voir précisément séparés plus fortement et assurer, sous la primauté de la Constitution politique, l'autonomie de l'autodétermination sociale des groupes de la société. En conséquence, il rejette comme étant une « erreur fondamentale » l'intégration juridique de ces organes de la Constitution économique dans le processus décisionnel politique, ainsi que Cohen et Kaliski le proposent. Il ne faudrait pas « donner à une chambre formée de personnes intéressées économiquement le pouvoir d'influer de manière décisive, du point de vue économique, sur l'ensemble de la politique », étant donné que dans ce cas l'on en arriverait « à une matérialisation de toute la politique »¹⁸⁹. En outre, Sinzheimer voit la démocratie politique mise en danger par la participation politique possible des conseils économiques, et il craint en effet que, d'une part, il faille s'attendre¹⁹⁰, du fait de l'adjonction d'une chambre du travail, « à un redoublement et à un fort accroissement du fractionnement » et par conséquent à une désorganisation possible du système de gouvernement parlementaire, et que, d'autre part, les conseils économiques, dans lesquels les membres socialistes seraient en minorité, pourraient contrecarrer la politique de la majorité social-démocrate au Reichstag¹⁹¹. C'est pour ces raisons-là que Sinzheimer restreint la participation au processus politique des conseils économiques au seul droit du conseil économique du Reich à l'initiative de présenter des projets de loi devant le Reichstag. « Ce droit doit être développé dans la pratique de manière à ce que les représentants du conseil économique du Reich soient habilités à exposer personnellement le projet de loi et

¹⁸⁷ *SPD-Parteitag ...*, p. 414 (16).

¹⁸⁸ *Ibidem*, p. 415 (16).

¹⁸⁹ *Ibidem*, p. 416 (19).

¹⁹⁰ Sinzheimer : *Das Rätensystem*, p. 30.

¹⁹¹ *SPD-Parteitag ...*, p. 416 (19), 452. C'est pour cette raison que Sinzheimer aura également abandonné les propositions, consistant à accorder aux conseils économiques le droit de veto contre les décisions du parlement, qu'il avait encore faites lors de la Conférence du SPD des 22 et 23 mars 1919 (voir *Protokoll der Parteikonferenz ...*, p. 34).

participent aux négociations à son propos au Reichstag »¹⁹². Le droit d'initiative et également le droit de la défense autonome de son avis devant le Reichstag doivent aussi être garantis au groupe minoritaire des représentants des travailleurs. « La manière dont ce droit d'initiative sera aménagé dans le détail doit être réservée à un développement juridique ultérieur »¹⁹³. Avec ce droit d'initiative, « il est construit un pont de liaison entre la Constitution économique et la Constitution de l'État ..., sans que le parlement ne soit limité dans son pouvoir suprême de décision »¹⁹⁴. Du reste, cette règle crée seulement, et Sinzheimer ne l'indique qu'accessoirement, un cadre formel et public pour un processus qui, auparavant, « s'est déjà déroulé par la bande, de manière secrète et indirecte », à savoir pour l'influence des groupes d'intérêts sociaux et économiques sur la politique¹⁹⁵.

Sinzheimer voit une autre fonction politique dans l'activité des conseils, c'est-à-dire la démocratisation et le contrôle de l'administration. La démocratisation et le contrôle de l'administration, « l'un des problèmes les plus difficiles d'une démocratie sincère », ne sont pas garantis par le parlement, qui est lui-même menacé de bureaucratisation, ou par l'attribution des postes à des « hommes nouveaux »¹⁹⁶ ; c'est « un contrôle par le bas » qui est plutôt nécessaire. « Les conseils sont les organes d'un tel contrôle de l'administration par le bas. Ils doivent, dans toutes les branches de l'administration, avoir le droit de s'informer à propos des dossiers administratifs, d'en prendre connaissance et, si c'est nécessaire, de déposer plainte auprès de services qui ont été particulièrement mis en place pour offrir une garantie de vérification objective »¹⁹⁷. (Sur ces services, rien de plus précis n'est dit).

Le contrôle ne devait cependant pas incomber exclusivement aux conseils ouvriers, mais revenir « à toutes les représentations des organisations sociales qui sont, en tant que telles, reconnues par l'État »¹⁹⁸. En sus du contrôle, Sinzheimer veut ensuite, sans qu'il ne développe davantage, « installer les conseils comme tuteurs de l'administration »¹⁹⁹.

Sinzheimer ne concède aux conseils économiques et aux conseils ouvriers pas plus de possibilités d'influence que le droit d'initiative et le droit de contrôle puisque, comme cela a été montré, sa conception vise précisément à séparer aussi largement que possible la politique et l'économie. Voici comment il définit ce qui est pour lui la tâche principale de la Constitution économique :

« Détacher l'activité de l'État de certains domaines économiques, prendre en charge l'activité étatique relative à des domaines économiques, retirer l'organisation de la vie économique à la loi de l'État sous administration étatique. »²⁰⁰.

Pour accomplir ces tâches d'autodétermination sociale, les conseils économiques doivent, « dans le cadre des lois d'habilitation étatiques, ... en tant qu'organes de la Constitution économique, obtenir l'autorité du pouvoir, promulguer des ordonnances et effectuer des actes d'administration »²⁰¹.

¹⁹² *SPD-Parteitag ...*, p. 417 (20).

¹⁹³ *Ibidem.*

¹⁹⁴ *Ibidem.*

¹⁹⁵ *Ibidem.*

¹⁹⁶ Sinzheimer (*ibidem*, p. 418 (20 sq.)) : « Le contrôle par le parlement n'est pas une garantie suffisante pour la fonction démocratique de l'administration. Oui, j'affirme que, dans certaines circonstances, le système parlementaire peut précisément compromettre et empêcher un contrôle effectif de l'administration par le parlement ». Et il en est ainsi lorsque la majorité parlementaire « cherche à couvrir ses partisans et ses amis dans l'administration ».

¹⁹⁷ *Ibidem*, p. 418 (21).

¹⁹⁸ *Ibidem.*

¹⁹⁹ *Ibidem.*

²⁰⁰ *Ibidem*, p. 415 (17 sq.).

²⁰¹ *Ibidem.*

Le rapport de ces idées avec les réflexions relatives à la théorie du droit et les considérations juridico-politiques du Sinzheimer de 1916 est évident.

2.- 2. 2. 3 *Les conseils ouvriers et économiques dans le cadre du pluralisme libéral*

Hugo Sinzheimer travaillait certes à l'amélioration de la situation de la classe ouvrière, à l'extension de ses droits, choses qu'il indiquait aussi comme étant le but du socialisme, et il procédait à des réflexions à propos de la mise en œuvre des socialisations, mais, aussi bien dans sa théorie de l'autodétermination sociale que dans les conséquences qu'il en tirait en vue de l'édification d'un système des conseils, il n'en justifiait guère le contenu en se référant aux rapports réels de classe et de pouvoir, mais le plus souvent en raisonnant de manière formelle et abstraite. C'est ainsi que le problème de la spécificité de classe de l'État, le problème l'influence prédominante de la classe possédant le capital dans tous les domaines sociaux, ainsi que le problème du préjudice porté à la politique et de la limitation de la marge de manœuvre de décision en politique en raison de la structure de l'économie et des décisions économiques prises de façon privée-autonome par les entrepreneurs, n'étaient pas pris en compte dans ses réflexions. Par voie de conséquence ne se pose pas non plus la question de savoir si, avec la fixation des conditions générales favorables au déploiement de l'autodétermination sociale, et donc avec la création de formes et de normes pour la Constitution économique, ce ne sont pas aussi précisément des spécifications importantes qui sont prises en relation avec la pérennité de la domination politique et du pouvoir économique de la bourgeoisie. Il est fermement convaincu qu'un gouvernement soutenu par une majorité parlementaire SPD pourrait façonner les conditions générales de la Constitution économique conformément à ses conceptions. Le problème du pouvoir économique, du pouvoir concret des konzerns et des monopoles, de même que celui du pouvoir structurel fondé sur les rapports capitalistes de production, est mis entre parenthèses dans les analyses de Sinzheimer.

Le progrès de sa théorie du droit réside dans le fait qu'elle englobe non seulement les relations juridiques entre les individus et qu'elle ne reconnaît plus uniquement dans l'État la force productrice du droit, mais qu'elle implique aussi que, au-dessous du niveau étatique, à l'intérieur des limites du droit fixé par l'État entre les classes et les groupes sociaux regroupés en associations, des normes juridiquement obligatoires soient créées, et par conséquent que du droit soit produit. Le progrès pour la science juridique allemande, à savoir que la théorie de Sinzheimer reflète de manière plus appropriée la réalité sociale avec ses associations créées au cours du dernier quart du XX^e siècle²⁰², lesquelles ont de surcroît travaillé étroitement ensemble dans l'organisation de l'économie de guerre, est combiné avec l'aveuglement à l'égard des rapports socio-économiques réels de domination. Ainsi, dans la conception de Sinzheimer qui fait des associations autonomes (y compris ensuite des conseils ouvriers) des supports de la Constitution économique dans le cadre des conseils économiques, l'inégalité structurelle des classes et des couches sociales représentées par les associations et les conseils n'est pas prise en compte.

Et, étant donné la réalité sociale de l'Allemagne wilhelminienne, étant donné l'influence des associations de producteurs sur les décisions politiques et en vue de la protection du type de pouvoir et de l'ordre social existants²⁰³, de même qu'étant donné ce qui, avec la restauration du capitalisme, était à attendre dans la République de Weimar, les réflexions

²⁰² Voir à ce sujet T. Nipperdey : *Interessenverbände und Parteien in Deutschland vor dem ersten Weltkrieg* [Groupes de pression et partis dans l'Allemagne d'avant la Première Guerre mondiale], dans : "Moderne deutsche Sozialgeschichte", p. 369-388.

²⁰³ Voir *ibidem*, p. 387.

prérévolutionnaires de Sinzheimer et sa conception ultérieure de l'autodétermination sociale au moyen des conseils ouvriers et économiques ont l'air tout simplement irréaliste.

L'on peut être d'accord avec Fraenkel : « Le spécialiste des conseils du SPD et des syndicats était un non-marxiste »²⁰⁴. Mais seul un non-marxiste pouvait être en 1919 un « spécialiste des conseil » du SPD et des syndicats.

Le projet de Sinzheimer est celui du pluralisme libéral : tous les groupes sociaux doivent, à l'abri de l'État démocratique, s'autodéterminer librement et avec une égalité de droits, et régler leurs relations de manière autonome. La tâche du Parti social-démocrate est de faire cesser par des moyens politiques, à l'intérieur du cadre bourgeois-capitaliste, la situation d'absence de droits des travailleurs. Pour Sinzheimer, l'émancipation du prolétariat consiste aussi bien en la reconnaissance institutionnelle et juridique des syndicats, et ensuite des conseils ouvriers, en tant que représentations légitimes des intérêts des travailleurs, qu'en la création d'un cadre garanti pour leur autodétermination sociale, afin que, assurés de la sorte, ils puissent tenir leur rôle dans le jeu pluraliste des forces, en particulier dans la confrontation et la coopération avec les entrepreneurs. Le rapport entre le réformisme dans le mouvement ouvrier et la théorie pluraliste devient ici clair. En conséquence, Fraenkel, en reconnaissant en même temps la position du réformisme dans le mouvement ouvrier et par rapport à lui, dit : « le pluralisme est la théorie de l'État du réformisme »²⁰⁵.

Ce que Fraenkel ne voit pas, c'est que le pluralisme de Sinzheimer est en cela marqué par l'État autoritaire wilhelminien et par l'expérience de l'intégration négative des travailleurs. Tandis que, selon la théorie du pluralisme, les différents groupes essaient de faire « valoir leur droit à la participation au processus décisionnel étatique »²⁰⁶, et que « la société organisée de manière pluraliste » tend précisément « à faire de l'État un administrateur impartial de leurs intérêts mis en exergue »²⁰⁷, Sinzheimer veut au contraire transférer le règlement des conflits de la société pluraliste à l'espace pré-politique ou pré-parlementaire afin de garantir la souveraineté absolue de l'État, ce qui rappelle quelque peu les stratégies bismarckiennes d'élimination du parlement par les associations, et en outre Sinzheimer pensait lui aussi à un « parlementarisme social » (des doutes similaires pouvaient s'inscrire aussi contre les plans de Cohen et de Kaliski). Avec son projet de Constitution économique, Sinzheimer veut garantir l'État en tant que pouvoir se situant au-dessus de tout et en même temps, par l'inclusion des travailleurs dans la démocratie économique, de transformer l'intégration négative en une intégration positive, ou ensuite, en 1919 de garantir, au moyen de la paix civile, de l'économie de guerre et de la communauté du travail avec les associations patronales, l'intégration positive acquise.

Sinzheimer définit en 1919 les conseils ouvriers comme les organes de défense des intérêts des travailleurs dans le jeu pluraliste des forces, tandis que les conseils économiques sont les organes de compensation pour les différents intérêts sociaux représentés par les associations. Le travail des conseils économiques repose sur un consensus social qui déborde sur les intérêts partiels, il est fondé sur l'intérêt de la production. Ici aussi, la production est à nouveau conçue de manière abstraite par les auteurs des "Sozialistische Monatshefte", autrement elle ne pourrait pas servir de base au consensus, et elle est détachée du mode

²⁰⁴ Fraenkel : *Rätemythos*, p. 24.

²⁰⁵ Fraenkel, *ibidem*, p. 22 sq. ; E. Fraenkel : *Strukturanalyse der modernen Demokratie* [Analyse structurelle de la démocratie moderne], dans : "Aus Politik und Zeitgeschichte", 49/69, p. 23.

²⁰⁶ Sontheimer : article *Pluralismus* [Pluralisme], dans "Das Fischer-Lexikon", vol. 2 ; *Staat und Politik* [État et politique], p. 254-257, ici : p. 257.

²⁰⁷ *Ibidem*, p. 255.

concret d'apparition de la production capitaliste ; chez Sinzheimer également, l'idéologie de la "Volksgemeinschaft" [communauté nationale], qui est celle du SPD, à savoir l'idée de la communauté de travail nationale et sociale qui inclut toutes les classes, est effective.

Dans cette construction de l'autodétermination des travailleurs dans le pluralisme, le pouvoir capitaliste de disposition des moyens de production est certes restreint par les conseils de la Constitution économique, mais il est pour le moment assuré de sa pérennité vis-à-vis de la revendication des défenseurs socialistes des conseils.

Sinzheimer a également fait barrage à une autre revendication centrale du mouvement socialiste des conseils qui était que les conseils aient une influence politique, si ce n'est le pouvoir politique. Il retirait de la sorte, ainsi que la social-démocratie qui était d'accord avec lui et non pas avec Cohen, un domaine d'influence social important aux conseils. Mais également à l'intérieur du cadre d'activité qui leur est accordé par Sinzheimer, les conseils ouvriers ont été limités et dénaturés dans leur structure ainsi que dans leurs tâches et leurs buts : à vrai dire, ils ne devaient pas faire fonction d'organes de la lutte des classes anticapitaliste et ils ont été transformés en des institutions destinées à la préservation du statu quo social, à la dissimulation de la pérennité des rapports capitalistes de production. Les conseils ouvriers s'étaient consciemment dressés dans leurs fractions actives contre les bureaucraties aussi bien de l'État que du mouvement ouvrier ; mais chez Sinzheimer, ils étaient conçus (en dépit du flou dans les idées relatives à l'organisation) comme « des organes représentatifs organisés de manière officielle »²⁰⁸, comme des bureaucraties autoritaires exerçant des fonctions administratives économiques et parfois aussi politiques²⁰⁹.

Le mouvement de masse spontané dirigé vers l'autodétermination du prolétariat devait être ici domestiqué, ses énergies muselées dans les formes du droit bourgeois. Le socialisme et l'émancipation prolétarienne devenaient de cette manière-là des actes juridiques bureaucratiques, et tout cela dans le cadre du pluralisme sur la base des rapports capitalistes de production.

Ici, à côté du libéralisme bourgeois de la variété spécifiquement allemande, à côté de l'objectif traditionnel de la social-démocratie, un autre rapport à la tradition de la conception de Sinzheimer devient encore clair, un rapport que Fraenkel, dans son évaluation du pluralisme Sinzheimer, dissimule, à savoir « la haute estime dans laquelle est tenue l'organisation » et la crainte de la spontanéité des masses dans le SPD, qui, comme Oertzen l'écrit, ne connaissait « que l'administration certes démocratique, légitimée, mais pratiquée de manière bureaucratique, de la "masse" par l'"instance" »²¹⁰. C'est ainsi que le but des propositions de Sinzheimer relatives aux conseils, à savoir l'autodétermination sociale des travailleurs, est abstrait, mais son administration ordonnée par les organes de la démocratie économique et une production industrielle plus élevée sont quant à elles concrètes.

²⁰⁸ *SPD-Parteitag ...*, p. 412 (14).

²⁰⁹ *Ibidem*, p. 418 (21).

²¹⁰ Von Oertzen : *Betriebsräte in Novemberrevolution*, p. 264 sq.

3° Partie : Conseils et démocratie prolétarienne

1-. Le système socialiste des conseils comme alternative au capitalisme

Au début de son anthologie qui traite des problèmes : *Arbeiterkontrolle, Arbeiterräte, Arbeiterselbstverwaltung* [Contrôle ouvriers, conseils ouvriers, autogestion ouvrière], Ernest Mandel écrit :

« Toute lutte de grande envergure menée par les travailleurs et qui dépasse les buts immédiats et corporatistes, soulève le problème des formes d'organisation de cette lutte, lesquelles contiennent en germe la remise en question du pouvoir capitaliste. »¹.

Dans la Révolution de 1918/1919, les soldats et les ouvriers voyaient dans les conseils la solution de ce problème. Avec les conseils, ils opposaient une démocratie prolétarienne englobant tous les domaines de la vie au système économique capitaliste et à la démocratie bourgeoise.

D'importantes parties de la classe ouvrière voulaient non seulement les conseils, mais les conseils à l'intérieur de rapports socialistes de production. Sur ce point, une partie des attentes des travailleurs était décrite quand, lors du Congrès de Weimar du SPD en 1919, il a été dit que beaucoup de travailleurs luttaient pour les conseils ouvriers « parce qu'ils en espéraient une amélioration directe et rapide de leur situation »².

Pour tous les groupes politiques de la classe ouvrière situés à gauche du SPD, les conseils et le socialisme allaient ensemble de manière indissociable. Ces parties des travailleurs voyaient tout d'abord dans les conseils les organisations permettant d'instaurer un contre-pouvoir prolétarien, ensuite les organes de lutte des travailleurs en vue de la socialisation des entreprises et finalement les organes de l'organisation pour l'entreprise comme pour l'ensemble de la société de la production et de la distribution.

Contrairement au SPD et aux syndicats qui étaient obnubilés par la relance de l'économie et par la résorption des pénuries matérielles³, et qui travaillaient en même temps, sous les mots d'ordre généraux et abstraits de "travail" et de "production", à assurer et à favoriser un capitalisme socio-politiquement adouci, les groupes plus radicaux du prolétariat croyaient que seule une socialisation immédiate du grand capital ainsi que la mise sur pied d'un système économique des conseils offrirait la garantie d'une utilisation maximale des ressources économiques. Cela n'était pas possible avec la poursuite du mode économique du capitalisme privé⁴, étant donné que toutes les décisions y seraient prises seulement selon le point de vue du profit privé, et non pas en fonction de la rationalité de l'ensemble de l'économie et de la société et que le mécanisme de régulation économique du "marché", du fait de la concentration et de la centralisation du capital, n'était plus en mesure, même

¹ E. Mandel : Introduction à : *Arbeiterkontrolle, Arbeiterräte, Arbeiterselbstverwaltung*, Francfort-sur-le-Main, 1971, p. 11.

² *SPD-Parteitag, Weimar, Protokoll*, p. 436 sq.

³ Cf. Sennholz : *Gewerkschaften und Räte nach dem Ersten Weltkrieg* [Syndicats et conseils après la Première guerre mondiale], p. 9, et H. Schieck : *Der Kampf um die deutsche Wirtschaftspolitik nach dem Novembersturz* [La lutte pour la politique économique allemande après le renversement de Novembre], p. 7 sqq.

⁴ Concernant les restrictions internes au capitalisme au déploiement des forces productives, voir Varga, *ibidem*, p. 23 sqq.

partiellement, de remplir les fonctions qui lui sont attribuées (satisfaction maximale des besoins, progrès technique, liberté individuelle). Les socialistes considéraient en outre par principe, comme Johann Knief par exemple l'a exprimé, que « les ni intérêts de la classe ouvrière, ni ceux de la petite bourgeoisie, n'étaient réalisables sur la base de la concentration du capital la plus développée »⁵. Seul un mode économique qui supprimerait l'antagonisme entre le travail social et l'appropriation privée, entre la défense des intérêts du capital privé et les besoins sociaux, et donc le mode socialiste, serait en mesure de correspondre aux intérêts de la société en général et de la classe ouvrière en particulier.

Et par conséquent se pose la question relative à la manière dont cet intérêt global est déterminé. D'après la conception du mouvement des conseils et des différents théoriciens des conseils, cette détermination ne peut avoir lieu que de façon démocratique, par le moyen de l'auto-administration ouvrière, et non pas avec des méthodes étatiques et bureaucratiques. La tâche des conseils ouvriers est par conséquent non seulement de mettre en œuvre la socialisation, mais aussi et en même temps de réaliser l'autodétermination démocratique des producteurs directs et d'arbitrer démocratiquement entre leurs intérêts spécifiques et les intérêts des autres membres de la société, bref : entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. Seule la combinaison des deux correspondait aux intentions du mouvement des conseils.

La socialisation sous la forme de l'étatisation a été définie comme étant du capitalisme d'État, lequel ne changerait rien au système salarial, à l'aliénation et à la dépendance vis-à-vis du pouvoir à l'intérieur de l'entreprise et dans l'ensemble de la société, en particulier au pouvoir bureaucratique⁶. Le transfert de la possession d'entreprises particulières à leurs personnels respectifs et l'auto-administration isolée de personnels d'entreprise particuliers étaient rejetés comme non-socialistes parce que les besoins de la collectivité étaient alors peu mis en valeur et que l'égoïsme particulier des associations de production respectives l'était trop fortement, et par conséquent que la séparation entre les valeurs d'échange et d'usage ainsi que la validité de la loi de la valeur seraient perpétuées ; c'est pourquoi ses mesures sont désignées comme étant du capitalisme ouvrier.

Contrairement à ces deux méthodes, la socialisation doit aussi bien être le transfert la propriété des moyens de production à la collectivité de la société (mais pas de l'État !) et la conciliation des intérêts particuliers des producteurs et des consommateurs respectifs, que de comporter l'autodétermination démocratique de tous les participants à la production des biens en tant qu'élément constitutif.

Dans l'économie socialiste, trois tâches sont de ce fait fixées au système des conseils :

1°) respect de la liberté individuelle et prise de décision démocratique ;

2°) couverture des besoins de l'ensemble de la société en se fondant sur la coordination et la planification interentreprises ;

3°) production la plus rationnelle avec les moyens et les méthodes de production les plus modernes⁷.

Le troisième point n'a pas été discuté par les groupes du mouvement des conseils étant donné qu'ils faisaient la différence entre les structures capitalistes de pouvoir dans les entreprises et dans l'économie dans son ensemble, qu'il s'agissait de liquider, et les structures techniques-économiques de la grande industrie, qu'il s'agissait de conserver ainsi que de

⁵ F. Unruh (c.à.d. J. Knief): *Vom Zusammenbruch des deutschen Imperialismus bis zum Beginn der proletarischen Revolution* [De l'effondrement de l'impérialisme allemand jusqu'au début de la révolution prolétarienne], Berlin 1919, p. 26.

⁶ Cf. von Oertzen : *ibidem*, p. 298.

⁷ Cf. concernant ces points : Jörg Huffschmid/Margaret Wirth : *Das Rätesystem in der Wirtschaft* [Le système des conseils dans l'économie], dans *Theorie und Praxis der direkten Demokratie* [Théorie et pratique dans la démocratie directe], p. 186-193, ici : p. 188.

modifier et d'agrandir dans le sens d'une production rationnelle pour ce qui concerne l'ensemble de la société ; à l'intérieur des rapports socialistes de production, tous les obstacles de type subjectif et objectif seraient éliminés en vue du déploiement ultérieur des forces de production, lequel n'avait pas été réalisé pleinement dans la situation d'une concentration extrême du capital. Concernant la confrontation immédiate avec le capitalisme et les parties conservatrices de la classe ouvrière, c'était surtout la discussion portant sur les moyens de résolution des deux problèmes mentionnés en premier qui était importante.

Ce sont les réunions des producteurs directs qui forment la base du système économique des conseils⁸, avant tout dans les entreprises. L'autodétermination démocratique englobe ici toutes les questions de l'entreprise, et donc le choix de la direction de l'entreprise ou du moins la participation lors de la désignation de la direction de l'entreprise par des conseils d'un niveau plus élevé, et lors de la nomination des supérieurs hiérarchiques directs, de la gestion des processus de production et de la fixation des quantités produites, du règlement des conditions de travail et de salaire. Les structures de domination internes à l'entreprise, qui servaient à l'exercice du pouvoir de l'entrepreneur, « du vieil absolutisme d'entreprise »⁹, sont supprimées et elles sont remplacées par les structures du processus décisionnel démocratique¹⁰ ; l'autorité de mission remplace l'autorité de pouvoir. Les organes de base de la démocratie des conseils sont les assemblées des différentes divisions et usines (il en est ainsi dans la proposition du KPD), l'assemblée plénière du personnel (KPD(S), Däumig et Müller), les réunions des représentants élus lors de ces assemblées, c'est-à-dire les conseils des différentes divisions et usines, des entreprises dans leur ensemble et des konzerns dans leur totalité¹¹ – ou aussi les conseils des gens qui travaillent dans la petite industrie, l'artisanat et le commerce, à l'intérieur d'une commune.

Concernant la régulation des processus démocratiques à l'intérieur des organisations des conseils et entre elles, ce sont les principes indiqués de la démocratie des conseils qui sont en vigueur : mandat impératif, obligation de rendre des comptes, droit de destitution, pas de rémunération privilégiée des représentants, rotation de charges. La coordination et la planification interentreprises doivent être dirigées par un système des conseils organisé de manière verticale et horizontale¹². Entre les conseils des entreprises et le conseil central, qui les regroupe, d'une branche économique, il doit y avoir, selon les conceptions, un ou plusieurs niveaux intermédiaires : Cohen et Kaliski prévoient des « conseils d'activité industrielle et

⁸ Les organisations d'entreprise et les unions ouvrières ne sont pas discutées dans ce qui suit, étant donné qu'elles sont des préformes de l'organisation des conseils développée et que les communistes de gauche possédaient, pour le système des conseils développé après la réussite de la révolution, des idées sur l'organisation qui étaient similaires à celles qui ont été décrites. Les propositions qui ne sont pas traitées dans ce travail, c'est-à-dire celles des théoriciens de la droite socialiste relatives à un système économique des conseils (O. Bauer, Kranold, Neurath, Schumann, Wissel, Moellendorf) prévoyaient un système des conseils structuré par branches économiques et avec des conseils territoriaux de regroupement, et fondé sur les conseils d'entreprise (voir Otto Neurath : *Betriebsräte, Fachräte, Kontrollrat und die Vorbereitung der Vollsozialisierung* [Conseils d'entreprise, conseils spécialisés, conseil de contrôle et la préparation de la socialisation complète] (Berlin, 1920), dans : *Theorie und Praxis der direkten Demokratie*, p. 103-122, ici : p. 108, 111 sq.). Concernant l'organisation des conseils d'entreprise, cf. aussi la proposition détaillée et intéressante de la communauté de travail des techniciens socialistes : *Die Betriebsräte zur Zeit der Diktatur des Proletariats* [Les conseils d'entreprise à l'époque de la dictature du prolétariat], dans : "Der Arbeiter-Rat", n° 4 de 1920 (et aussi dans : *Theorie und Praxis der direkten Demokratie*, p. 96-102).

⁹ Negt und Kluge (*ibidem*, p. 101) analysent la soi-disant opinion publique d'entreprise telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui en RFA comme encore de type absolutiste.

¹⁰ Cf. von Oertzen, *ibidem*, p. 298.

¹¹ Ces structures des konzerns capitalistes devraient bien sûr être modifiées dans une économie socialiste en fonction des besoins sociaux.

¹² Cf. la récapitulation chez von Oertzen, *ibidem*, p. 307.

commerciale » pour les niveaux de la commune, du district, de la province, du Land, etc. ; les communistes unionistes, des “conseils d’industrie” pour les niveaux de la commune, du sous-district, du district économique ; le KPD(S) et les théoriciens du “pur système des conseils” uniquement pour le niveau du district économique qui doit remplacer l’ancienne subdivision territoriale. Selon la proposition du KPD(S), les représentants de toutes les entreprises d’un district économique devaient former le conseil économique de district à des fins de coordination de toute l’économie, et tous les conseils économiques de district devaient envoyer des délégués au conseil central, situé au niveau national, qui réunit aussi en même temps les différentes branches économiques. D’après les plans de Cohen et de Kaliski, de même que d’après ceux des représentants du “pur système des conseils”, les conseils des branches économiques des différents niveaux intermédiaires devaient être rassemblés horizontalement : pour ce faire, les conseils “d’activité industrielle et commerciale” ou de “groupe” envoient des délégués à un conseil économique d’ensemble au niveau de la commune, du district, du Land et du Reich (Cohen/Kaliski) ou bien au niveau des districts économiques et du Reich (“pur système des conseils”).

Le conseil du niveau le plus élevé, le “conseil économique central” ou bien le “conseil supérieur de l’économie nationale”, est dans tous les cas le regroupement des conseils des différentes branches économiques et, selon la conception du KPD(S), aussi des conseils économiques de district.

Les conseils de cette organisation structurée à chaque fois de manière différente sont élus respectivement à leur niveau le plus bas par les entreprises (ou par les conseils d’entreprise ou directement par les travailleurs) ; tous les niveaux plus élevés de l’organisation verticale et horizontale sont constitués par investiture hiérarchique.

Pour ces conseils, ce sont les mêmes principes de la démocratie directe que pour les conseils d’entreprise qui sont en vigueur. La fonction de ces conseils est de rassembler des informations sur les capacités de production, les besoins en matières premières, les biens d’équipement, les forces de travail ; d’établir les besoins en produits¹³ ; d’ébaucher et, après discussion, de fixer un plan économique périodique qui prenne en considération les besoins de l’ensemble de la société ainsi que les besoins particuliers et individuels, les relations économiques extérieures et les nécessités d’investissement (y compris celles de la science). L’organisation des conseils, qui est une organisation auto-administrative interentreprises des producteurs, constitue le cadre des processus différenciés de communication et de décision : ceux-ci se déroulent d’abord en tant que processus de formation de la volonté et d’information du bas vers le haut (mandat impératif, information sur les données de production des entreprises, des régions et de l’ensemble de l’industrie), et ensuite en tant que processus de retour d’information du haut vers le bas (reddition des comptes, propositions des données de planification, informations sur les besoins de consommation dans les différents secteurs économiques et sociaux), puis à nouveau en tant que processus de formation de la volonté du bas vers le haut sur la base de la discussion dans les entreprises des données et des propositions fournies par l’organisation des conseils, et finalement en tant que nouveaux processus de retour d’information du haut vers le bas sous la forme de données de production obligatoires établies par un plan concernant l’économie tout entière. La façon dont les données du plan sont réalisées reste ensuite abandonnée à chaque collectif d’entreprise.

¹³ Dans ce cadre, la recherche systématique des besoins sociaux et individuels (et donc l’application étendue et modifiée de ce que, dans le capitalisme, l’on dénomme “étude de marché”) a une fonction socialement sensée, et c’est ce qu’indiquent Huffschmid et Wirth (*ibidem*, p. 191).

Le fait que cette organisation différenciée de la planification et de la direction démocratiques de la production et de la distribution¹⁴, qui n'est esquissée ici que de manière très vague, ne s'en sorte pas sans un soutien scientifique a été très souvent souligné par les théoriciens des conseils, et c'est la raison pour laquelle ils ont réclamé, d'une part, la participation d'experts scientifiques dans les conseils des différents niveaux et, d'autre part, une formation scientifique solide des travailleurs afin de rendre le prolétariat capable d'exercer une auto-administration ouvrière démocratique et de pouvoir adapter en permanence la production au niveau technique et scientifique le plus récent.

Dans cette construction, fondée sur la démocratie des conseils, de l'organisation économique socialiste, l'autonomie des niveaux décentralisés de décision et la planification centrale sont combinées de manière dialectique¹⁵. Les domaines d'autonomie ou les niveaux de décision indépendante garantissent l'autodétermination démocratique des producteurs concernant l'organisation de leur travail dans les entreprises, dans chaque branche et dans les districts économiques, et ils impliquent de la sorte aussi bien l'intérêt matériel que la satisfaction psychologique des ouvriers et des employés, qui sont fondés sur l'autodétermination et sur l'identification au processus socialiste de production et aux résultats de la production réalisés de manière sociale en tant que facteurs importants dans la reproduction matérielle de la société. Les règles relatives à la démocratie des conseils, telles que le mandat impératif, la reddition des comptes, la destitution possible et la rotation des charges, garantissent « la rétroaction entre les niveaux de décision »¹⁶, elles veillent à la légitimation et au contrôle démocratiques des décideurs dans les conseils du niveau supérieur, et elles empêchent leur autonomisation bureaucratique si l'on peut définir avec Altvater « l'engourdissement des "processus démocratiques" » comme étant à « l'origine de toute bureaucratization »¹⁷. Outre la structuration démocratique à la base du système économique et la coordination sectorielle des unités économiques, l'économie socialiste a besoin d'une instance centrale (sous la forme d'un conseil économique national suprême) pour remplir les tâches suivantes qui seraient négligées dans un système pleinement décentralisé :

1°) pour parvenir, au lieu de l'anarchie de la production capitaliste ou décentralisée, à une production et une distribution rationnelles du point de vue de la société dans son ensemble ;

2°) pour prendre des décisions à long terme, pour adopter et déclencher des initiatives et des mesures, pour résoudre des problèmes qui touchent la société tout entière et se situent au-dessus du niveau régional (en font partie par exemple les mesures concernant les infrastructures, les mesures relatives à la politique structurelle, les relations commerciales extérieures, la planification du progrès scientifique et technique) ;

3°) pour assurer la prise en considération des effets externes des activités microéconomiques (comme par exemple la pollution de l'air et de l'eau, l'exploitation effrénée des ressources naturelles, les dommages causés par l'érosion)¹⁸.

¹⁴ Cf. aussi les réflexions de Huffs Schmid et de Wirth (*ibidem*) qui se rapprochent à bien des égards des propositions de 1918-1920 et qui continuent à les développer en les actualisant.

¹⁵ Cf. Altvater : *Rationalisierung und Demokratisierung* [Rationalisation et démocratisation], dans : "Das Argument", n° 39, août 1966, p. 265-289, ici : p. 270. En ce qui concerne les réflexions suivantes, je m'appuie sur cet article d'Altvater qui discute certes de problèmes généraux des systèmes économiques socialistes actuels, mais qui traite en même temps de sujets qui sont particulièrement importants pour un système socialiste des conseils, qui doit associer la gestion rationnelle de l'économie avec l'autodétermination démocratique ; or ces sujets ne pouvaient pas du tout être perçus par les théoriciens des conseils de 1918/1919.

¹⁶ Altvater (*ibidem*, p. 283) définit tout simplement « la démocratisation comme la rétroaction entre les niveaux de décision ».

¹⁷ *Ibidem*, p. 285.

¹⁸ Voir *ibidem*, p. 272 ; cf. E. Mandel : l'autodétermination des travailleurs « signifie que, dans toute une série de domaines (enseignement, culture, logement, santé, urbanisme, etc.), les critères de la "rationalité" (c'est-à-dire de la rationalité de chaque entreprise et du capital privé, V.A.) sont consciemment écartés en faveur de ceux de

Mais ce niveau central de planification ne peut pas être une instance structurée bureaucratiquement qui planifie et décrète de manière autoritaire ; il doit au contraire être tout autant démocratiquement légitimé, contrôlé et responsable, que les conseils des niveaux inférieurs et il doit faire partie des processus démocratiques de communication et de décision. La structure démocratique de cette instance est précisément la condition de son efficacité. C'est seulement comme point d'arrivée d'un large processus décisionnel démocratique que le conseil économique central est en mesure d'obtenir de manière non faussée toutes les informations qui lui sont nécessaires ; c'est seulement sur la base d'un système rétroactif d'informations et de consultations entre les conseils inférieurs et la centrale que la planification peut être conforme de manière optimale aux besoins sociaux et que de ce fait la rationalité économique peut être atteinte. Cela nécessite également que, lors de l'élaboration des perspectives et des plans à court et à long terme, soient indiquées des alternatives de décision sur lesquelles les différents sujets de l'économie délibèrent à leur tour dans leurs organes d'auto-administration.

Il est évident que cette organisation différenciée de l'économie socialiste a besoin d'un appareil d'administration et d'un appareil de délibération afin d'accomplir ses tâches nombreuses et complexes. L'existence de ces appareils ne constitue aucun problème pour les conseils économiques aussi longtemps qu'ils suivent eux-mêmes les normes démocratiques et qu'une autonomisation et une sclérose bureaucratiques des appareils soient empêchées par l'élection et la destitution, par le contrôle et la reddition de comptes permanents des membres de l'administration¹⁹.

Seule la structure résolument démocratique du processus décisionnel et de la délégation personnelle garantit un fonctionnement optimal du système économique, car c'est seulement ainsi que sont assurées la sincérité, la capacité d'apprendre et la flexibilité, de l'organisation économique, lesquelles permettent de procurer « la spontanéité » individuelle et collective « (comme conséquence des intérêts matériels) et la conscience (qui s'exprime dans le plan) »²⁰, et d'atteindre la rationalité de la production la plus élevée possible²¹, étant donné que, dans le processus démocratique de coordination et de planification, l'arbitraire subjectif et bureaucratique, et par conséquent l'erreur de planification et la production inutile, sont éliminés.

Pour une économie socialiste, une structure démocratique n'est pas par conséquent une utopie dysfonctionnelle, mais une nécessité structurelle. Mais elle ne peut être réalisée que si les autres domaines sociaux, en particulier ceux du processus décisionnel politique, sont eux aussi structurés de manière rigoureusement démocratique²².

2-. Le système des conseils comme alternative à la démocratie bourgeoise-parlementaire

La motivation du mouvement socialiste des conseils et de la socialisation était non seulement l'antagonisme de classe, qui s'exprimait dans la misère matérielle, les malheurs de la guerre, les relations rigides de pouvoir et de dépendance au sein de l'entreprise, mais aussi la conviction théorique que la possession collective démocratique des moyens de production

la solidarité et de l'utilité sociale (Introduction à : *Arbeiterkontrolle, Arbeiterräte, Arbeiterselbstverwaltung*, p. 45.

¹⁹ Cf. également Altwater, *ibidem*, p. 288.

²⁰ *Ibidem*, p. 275.

²¹ Pour une vue d'ensemble sur la problématique de la rationalisation et sur l'association nécessaire de la démocratie et de la rationalisation dans une économie socialiste, voir Altwater, *ibidem, passim*.

²² Cf. *ibidem*, p. 283.

et le pouvoir de disposer démocratiquement de la production, bref, le socialisme, est la condition de la démocratie politique, que seule la liberté de la lutte pour le partage du produit social crée vraiment la possibilité de la liberté.

Mais le mouvement des conseils voyait aussi que la réalisation du socialisme, de la démocratie, de la liberté et de l'égalité, était impossible dans le système politique traditionnel, et il faisait l'expérience que les tentatives de réalisation de ces buts étaient empêchées par tous les moyens allant de la diffamation et de la démagogie jusqu'à la répression militaire directe. Les théoriciens révolutionnaires des conseils en ont tiré la conclusion que seule la simultanéité de la lutte économique en vue de la socialisation et de la lutte politique en vue de la conquête du pouvoir politique pourrait liquider la domination de classe bourgeoise et ainsi réaliser la démocratie des conseils. Tout au plus – c'est ce que pensaient Däumig et Müller, les communistes de gauche et ensuite le KPD(S) –, les organes de la révolution, les conseils, pourraient être préformés sur le long terme par les travailleurs dans les entreprises et au niveau interentreprises et conquérir certains droits relatifs au contrôle de la production ; mais ils ne pourraient être transformés en organes de l'autodétermination prolétarienne pour l'ensemble de l'économie que lorsque le prolétariat posséderait le pouvoir et qu'il aurait créé la démocratie prolétarienne des conseils.

Les théoriciens socialistes des conseils, lors de leur analyse de la Constitution politique, posaient par conséquent en premier lieu la question de la base socio-économique des rapports de pouvoir et c'est pourquoi ils voyaient clair aussi bien dans le mensonge de l'impartialité de l'État autoritaire wilhelminien qu'également dans « la grande illusion de l'État bourgeois-démocratique », souscrite dans la Constitution de Weimar, « à savoir la prétendue compatibilité des institutions politiques formellement démocratiques avec les structures économiques et sociales non-démocratiques »²³.

Les théoriciens socialistes des conseils ne conçoivent pas la démocratie parlementaire comme une structure institutionnelle neutre qui est la plus adaptée aux conditions sociales de reproduction à la phase historique des forces productives industrielles développées, mais, en se fondant sur les rapports de production sous-jacents, ils la remettent en question en tant que système politique destiné à garantir la domination de classe de la bourgeoisie. Ils renvoient à l'interdépendance entre le pouvoir économique et le pouvoir politique et ils voient déjà dans les structures de la démocratie parlementaire et de l'État existant lui-même les conditions de la conservation du pouvoir de la classe détentrice du capital.

La critique des structures étatiques et politiques s'est cristallisée dans la révolution dans le reproche fait à l'aspect purement formel de la démocratie parlementaire et dans les slogans tels que : “bureaucratie”, « bonzocratie » et “dictature des chefs” ; l'on voulait dire par là les conditions restrictives suivantes à une véritable démocratie :

1°) Le droit de vote général et égal pour tous n'a qu'un caractère purement formel, il appréhende « le citoyen abstrait » sans refléter sa « place dans la production sociale », et il l'associe de cette manière-là, pris isolément, avec « le tout étatique ». Puisque la société tout entière, mais avant tout la classe du prolétariat, est par conséquent “pulvérisée”, la démocratie formelle est la condition de la domination de classe bourgeoise, étant donné que ce n'est qu'ainsi qu'elle réussit à obtenir le soutien nécessaire pour son pouvoir minoritaire dans la majorité de la population²⁴.

2°) Puisque, selon la conception bourgeoise, l'économie, en tant que chose privée, est séparée de la politique, en tant que chose publique, « l'intérêt vital substantiel » est exclu dans l'opinion publique bourgeoise en même temps que tout le domaine de l'économie, mais celle-

²³ L'énonciation citée provient de Joachim Hirsch, dans : *Probleme der Demokratie heute* [Les problèmes de la démocratie aujourd'hui], *ibidem*, p. 154.

²⁴ G. Lukács : *Lenin* [Lénine] (Neuwied/Berlin, 3^e édition 1969), p. 62 sq.

ci prétend néanmoins « représenter le tout »²⁵. « Dans la pratique bourgeoise de la production et de la vie, l'expérience et l'organisation ne sont pas en relation spécifique avec le tout de la société »²⁶. En raison du caractère privé et autonome du capital, des barrières juridiques et idéologiques sont érigées pour en empêcher l'accès à ceux qui travaillent de manière dépendante. Mais les "lois" générales des échanges commerciaux et de la propriété privée lient toute l'opinion publique bourgeoise, et en particulier le gouvernement et sa superstructure politique, par des formes de conscience et de relations, ainsi que par de sérieuses contraintes de reproduction de la classe bourgeoise²⁷.

3°) Les élections n'ont lieu que tous les trois ou quatre ans. Dans l'intervalle, en vertu du mandat libre qui les caractérise, les institutions représentatives sont complètement indépendantes de la volonté des électeurs. La souveraineté réelle réside donc non pas dans le peuple, comme l'idéologie constitutionnelle l'indique²⁸, mais dans les parlements qui sont considérés en même temps comme les interprètes authentiques de l'intérêt général²⁹.

4°) Mais la constatation selon laquelle la souveraineté réside dans les institutions représentatives se révèle être fautive : dans le parlementarisme moderne, la législation, le processus décisionnel et la mise en œuvre du pouvoir, constituent les résultantes d'un procédé d'arrangement entre les partis, les associations et l'appareil de l'État, au cours duquel il ne reste tout au plus au parlement que la fonction consistant à offrir une plateforme de propagande aux différents intérêts de groupe, à rendre publiques les décisions et à leur décerner la légitimité requise³⁰.

Les partis et les associations (en tant que bureaucraties privées) agissent à la place du public ; ils le déchargent non seulement de la tâche de la défense directe des intérêts politiques, mais aussi et par-dessus tout d'une « fonction d'intégration » qui jette de l'ombre sur « la fonction consistant à indiquer et à mesurer les rapports sociaux de pouvoir ». La conséquence en est la dépolitisation de l'opinion publique, laquelle est renforcée par le fait que le public « est associé au circuit du pouvoir de manière sporadique et alors uniquement dans le but de l'acclamation »³¹.

5°) Cette absence d'influence du véritable "souverain" est encore renforcée par la sclérose bureaucratique et oligarchique des partis³², dont les appareils, ainsi que les couches dirigeantes une fois établies, agissent de manière autonome, restreignent la démocratie au sein du parti en un instrument de soutien par acclamation de l'oligarchie dirigeante et excluent les opposants de principe non-intégrables³³. La conception des critiques de gauche du système

²⁵ Negt/Kluge, *ibidem*, p. 11.

²⁶ *Ibidem*, p. 20 sq. C'est pour cette raison-là que les théoriciens des conseils demandent à ce que l'activité réelle, c'est-à-dire la place des travailleurs dans le procès de production, soit la base du système économique et politique des conseils.

²⁷ Pour plus de détails, voir Negt/Kluge, *ibidem*, *passim*.

²⁸ H. Rumpf : *Der ideologische Gehalt des Bonner Grundgesetzes* [Le contenu idéologique de la loi fondamentale de Bonn], Karlsruhe (1958) ; voir dans ce texte, concernant la notion de l'idéologie constitutionnelle, en particulier p. 7 sq., et celle de la souveraineté populaire, p. 13 sq., 31.

²⁹ Voir E. Fraenkel : *Die repräsentative und die plebiszitäre Komponente im demokratischen Verfassungsstaat* [Les composantes représentatives et plébiscitaires dans l'État constitutionnel], dans : E. Fr. : *Deutschland und die westlichen Demokratien* [L'Allemagne et les démocraties occidentales], p.71-130, ici : p. 76.

³⁰ Cf. Agnoli : *Die Transformation der Demokratie* [La transformation de la démocratie] (Francfort-sur-le-Main 1968), p. 62 sqq.

³¹ Habermas : *Strukturwandel der Öffentlichkeit* [Les transformations structurelles de l'espace public], p. 194 sq. et auparavant : O. Kirchheimer : *Zur Frage der Souveränität* [La question de la souveraineté], dans : O. K. : *Politik und Verfassung* [Politique et Constitution], Francfort-sur-le-Main 1964, p. 57-95, ici : p. 63 ; cf. aussi en particulier p. 81 sqq.

³² Cette critique était dirigée en 1918/1919 avant tout contre le SPD parce qu'il avait déçu les espoirs d'une partie du mouvement ouvrier dans la guerre et dans la révolution.

³³ C'est ce qui est arrivé par exemple à l'encontre de l'opposition anti-guerre dans le SPD en 1916.

des partis rencontre également la critique qui est adressée aujourd'hui aux partis, et avant tout au SPD de 1918/1919 :

« Les partis ne médiatisent pas seulement le “peuple souverain” ... l'oligarchisation à l'intérieur des partis et chez leurs représentants parlementaires impose de son côté une médiatisation, à l'intérieur de l'organisation, des membres du parti et de la fraction dont la marge de manœuvre pour l'action et la décision est très largement circonscrite par les besoins des états-majors ... »³⁴.

6°) Dans le système de la démocratie fondée sur l'État des partis, les parlements, selon l'interprétation des théoriciens révolutionnaires des conseils, sont le type même des institutions politiques qui sont devenues étrangères : l'influence des associations et le jeu collectif entre les partis, les associations et l'appareil du gouvernement, font apparaître de l'extérieur les processus politiques comme informés ; le mécanisme électoral, l'absence de démocratie au sein des partis, le pouvoir des oligarchies de parti ainsi que des diverses bureaucraties privées, mais surtout publiques, ont fait prendre conscience aux travailleurs politiquement conscients du caractère fictif et idéologique du postulat parlementaire-démocratique de représentation³⁵, ainsi que de leur impuissance et de leur manque d'influence de fait en dépit de l'égalité de droits formelle et des possibilités de pression.

C'est la raison pour laquelle les apparences et le mode de fonctionnement du parlementarisme, fondé sur l'État des partis, ont été compris comme des mécanismes destinés à la stabilisation de la domination de classe de la bourgeoisie, à la défense contre ceux qui sont soumis à cette domination ainsi qu'à leur intégration, c'est-à-dire avant tout la classe ouvrière, et à la sécurisation des conditions de valorisation du capital, et en particulier de celle du grand capital. Une autonomie considérable des organes gouvernementaux, celle du parlement en tant qu'organe de légitimation, ainsi que celle des organes d'agrégation et d'articulation, relatives aux intérêts, de la volonté et des humeurs imprévisibles de la population, sont considérées comme des conditions de la domination bourgeoise.

Les théoriciens qui se situaient dans la tradition de la conception mécaniste de l'État propre au SPD (Cohen, Kaliski, Sinzheimer, l'aile droite de l'USPD) pensaient par principe pouvoir, grâce à des majorités parlementaires, prendre en charge l'appareil politique et étatique et l'utiliser comme un instrument de défense de la classe ouvrière. Mais l'aile droite de l'USPD ne considérait comme possible une politique effectrice en faveur du prolétariat dans un système parlementaire que si la démocratie politique est complétée par la démocratie économique, c'est-à-dire par des rapports socialistes de production ; et les politiciens socialistes Cohen, Kaliski et Sinzheimer, voulaient au moins parvenir à une participation des salariés, qui auraient les mêmes droits que les détenteurs du capital, pour ce qui concerne la disposition et à la valorisation du capital. En reprenant l'idée des conseils, le but de ces théoriciens était de compléter le parlementarisme avec l'organisation de l'auto-administration démocratique de l'“économie” et, de cette manière, comme Cohen l'exprimait, d'élargir la démocratie formelle, dont le système de représentation « est fondé sur le simple nombre », grâce à « la démocratie du travail », dont le système de représentation est fondé sur

³⁴ U. Bermbach : *Repräsentation, Imperatives Mandat und Recall* [Représentation, mandat impératif et révocation], dans “Theory and Politics”, Fs. F. C.F. Friedrich, édité par Klaus von Beyme, La Haye 1972, p. 497-525, ici : p. 510.

³⁵ Concernant le tournant historique de la représentation, en partant de la libre défense d'intérêts concordants sur la base d'une homogénéité sociale des défenseurs dans les rapports pré-bourgeois, pour en arriver à l'instrumentalisation « en tant que technique d'occupation des positions de domination et de direction », voir Bermbach, *ibidem*.

« l'activité productrice »³⁶, et donc de compléter le parlementarisme avec le système des conseils. Mais la primauté fondamentale du système parlementaire devait perdurer. Dans leur objectif, ces propositions correspondaient bien aux conceptions de la majorité des travailleurs qui aussi bien voulait rester fidèle à sa nouvelle représentation directe, les conseils, qu'elle espérait réaliser le vieux but socialiste, à savoir le pur parlementarisme fondé sur le mode de scrutin proportionnel, afin d'exercer le pouvoir politique de la classe ouvrière.

La critique fondamentale que la minorité socialiste du prolétariat adressait au parlementarisme bourgeois ne faisait pas entrer en ligne de compte un simple élargissement, fondé sur la démocratie économique, de la démocratie parlementaire. Elle revendiquait le remplacement de la démocratie bourgeoise par le système de la démocratie directe structurée par les conseils :

1°) Cette forme de démocratie supprime avant tout la désorganisation politique du prolétariat et elle crée la relation entre l'existence sociale réelle des travailleurs et la manifestation de leur volonté politique. Georg Lukács :

« Le système des conseils constitue ... constamment une unité indissoluble entre l'économie et la politique : il associe de cette manière-là l'existence immédiate des hommes, leurs intérêts quotidiens immédiats, etc., aux questions décisives de la totalité. »³⁷.

2°) C'est surtout en raison de la conclusion selon laquelle les grandes entreprises industrielles représentent « un domaine particulier d'organisation sociale publique, politiquement importante, que l'on exige d'adapter aux conditions sociales l'organisation politique par la création « d'organes démocratiques structurés spatialement et concrètement », et, par ce moyen, l'égalité abstraite, formelle, des citoyens est réduite en faveur de la prise en considération des rapports sociaux et des interdépendances sociales directes³⁸.

3°) Les conseils sont des organes de démocratie directe : du fait du mandat impératif et de la reddition des comptes, ils sont en liaison permanente avec leurs électeurs. Ce qui est à leur base, c'est « le double axiome du droit de vote et de participation individuel en tant que droit de l'homme et la souveraineté populaire en tant que pouvoir collectif en principe illimité et intangible »³⁹. Cela concerne la volonté populaire empirique. L'hétéronomie du fait des structures rendues étrangères est abolie et, au lieu de cela, c'est l'identité continue des gouvernés et des gouvernants qui est exigée. C'est seulement cela qui permet l'auto-administration revendiquée.

4°) À l'hétérogénéité de la société de classe est opposée l'homogénéité d'une société sans classes : c'est uniquement dans cette dernière qu'une démocratie peut vraiment se déployer étant donné que, dans cette démocratie politique fondée sur la démocratie sociale, les décisions de la majorité et l'activité des organes d'administration ne signifient plus une oppression sociale de ceux qui sont mis en minorité⁴⁰. Tant que cette homogénéité de la société dans son ensemble n'est pas encore établie, elle est déjà garantie par le principe du droit de vote de classe au moins pour les conseils et pour l'organisation des conseils.

³⁶ *II. Kongress der ABuSRäte, Protokoll*, p. 166.

³⁷ Lukács : *Lenin*, p. 64.

³⁸ Von Oertzen : *Die Probleme der wirtschaftlichen Neuordnung und der Mitbestimmung in der Revolution von 1918* [Les problèmes de la réorganisation économique et de la cogestion dans la révolution de 1918], p. 139 sq.

³⁹ Fraenkel, *ibidem*, p. 145.

⁴⁰ Cf. O. Kirchheimer : *Weimar – und was dann ?* [Weimar – et après ?], dans : O. K. : *Politik und Verfassung* [Politique et Constitution], p. 9-56, ici : p. 17.

En tant qu'alternative aux formes de la démocratie bourgeoise, le système des conseils, tel qu'il a été conçu sur le plan théorique dans la Révolution allemande, offre un modèle de structure qui n'est pas moins différencié, mais qui est au contraire plus complexe car plus rudimentaire, pour le processus décisionnel et pour la direction démocratiques concernant la société tout entière.

De même que la démocratie bourgeoise, il crée des organes politiques à tous les niveaux de la société tout entière (commune, district, arrondissement, province, État national). C'est ainsi que, de par l'imbrication des organisations s'appuyant sur le contexte immédiat de la vie, de par l'organisation, dans l'entreprise et dans la profession, de la coopération et de la communication réciproques, le système des conseils est relié de manière cohérente à la base sociale. Tandis que les organes politiques de la démocratie bourgeoise travaillent indépendamment les uns des autres chacun à leur niveau et qu'ils ne sont reliés les uns aux autres que par les partis et par les bureaucraties, les conseils des différents niveaux forment, du fait de la constitution des conseils supérieurs par des délégués du niveau immédiatement inférieur, un réseau cohérent dont les parties particulières sont obligées de communiquer et de coopérer de manière permanente en raison des règles de la démocratie directe que sont le mandat impératif et la reddition des comptes, et correspondent ainsi mieux au contexte social.

Lorsque Fijalkowski attire l'attention sur le fait que, dans le système structuré de manière parlementaire de la République fédérale, l'auto-administration communale est « devenue en partie aussi bien un obstacle pour la formation d'espaces de développement d'un ordre de grandeur adéquat que pour l'établissement d'une planification rationnelle »⁴¹, ces problèmes n'existent précisément pas pour un système des conseils qui réunit les administrations locales en conseils régionaux et suprarégionaux, qui s'est libéré de la division historique en districts, en arrondissements et en provinces, en faveur d'une répartition en districts économiques, laquelle tient compte des structures économiques et géographiques, et sert dialectiquement d'intermédiaire à l'auto-administration des groupes de base pour ce qui concerne les impératifs de planification s'imposant à la société tout entière.

Il ne faut pas oublier que le devoir permanent de la reddition des comptes des conseils d'un niveau supérieur à l'égard des conseils qui sont respectivement d'un niveau inférieur, c'est-à-dire également la discussion dans les conseils de rang inférieur des planifications élaborées dans les conseils de rang supérieur, élève considérablement la compréhension des situations d'ensemble et par conséquent le niveau des compétences concrètes des électeurs de base, y compris en ce qui concerne la coordination de l'autodétermination locale avec les nécessités sociales suprarégionales. Dans ce contexte, le système des conseils répond aux tendances à l'interdépendance sociale croissante et à l'uniformisation de la production destinée à l'ensemble de la société sans que pour cela il y ait besoin que soient formés des appareils administratifs envahissants qui ne sont guère plus accessibles à un contrôle démocratique et vis-à-vis desquels les institutions parlementaires font fonction d'organes de légitimation⁴².

Lorsque, dans leurs propositions, les théoriciens des conseils séparent le conseil qui s'occupe de l'ensemble de la société, c'est-à-dire le conseil central en Allemagne, des conseils des autres niveaux en raison du fait qu'il ne doit pas être élu par les conseils du niveau inférieur le plus proche (les conseils de Land ou les conseils politiques des districts économiques), mais par un congrès de conseils constitué par le vote direct provenant du niveau de l'entreprise, ils créent ainsi certes un pouvoir central national intégrateur ayant une légitimation autonome qui peut par conséquent exercer plus efficacement « une fonction

⁴¹ Fijalkowski, *ibidem*, p. 145.

⁴² Cf. *ibidem*.

gouvernementale de coordination et de pilotage »⁴³ et servir d'objet d'identification, mais alors la relation de coopération ci-dessus mentionnée avec les autres conseils se perd. C'est pourquoi il serait sensé de compléter le conseil central élu par le congrès par un certain nombre de délégués issus des conseils territoriaux du niveau le plus élevé (conseils des Länder ou bien des districts économiques), ce qui garantirait aussi en même temps un contrôle continu du conseil central entre les périodes de session du congrès des conseils.

Dans la littérature critique relative aux conseils, le principe du mandat impératif est toujours qualifié de dysfonctionnel pour ce qui concerne « la capacité d'action politique des organes de décision »⁴⁴. Mis à part le fait que les conseils sont précisément non seulement des organes de décision, mais aussi des organes d'exécution de la volonté de leurs électeurs, il semble que la revendication du mandat impératif soit trop prise au pied de la lettre. Certes, chez de nombreux théoriciens des conseils le mandat impératif est en effet envisagé pour toute décision à prendre, mais l'on doit cependant comprendre cela comme une réaction critique à l'encontre du pouvoir non-démocratique de l'oligarchie du SPD, qui n'est encore liée que de manière formelle et sporadique aux décisions de la base du parti, et du parlementarisme constitutionnel d'imprégnation wilhelminienne ; le mandat impératif serait pourtant sensé dans un système des conseils si on le pratiquait en tant que directive générale pour certains problèmes, à savoir une directive qui serait fournie par une décision majoritaire dans les conseils correspondants afin d'empêcher de cette manière-là aussi bien les possibilités d'obstruction provenant de groupes maniant le veto que la non-réflexibilité, et de créer pour les délégués une marge de manœuvre concernant leur activité⁴⁵, qui permettrait d'accorder et d'équilibrer entre eux les intérêts des conseils de niveau inférieur qui sont réunis dans leurs conseils respectifs de niveau supérieur. Le droit de reddition des comptes ainsi que à la menace de sanction de la destitution qui lui est liée renforçaient le caractère obligatoire de ces instructions générales et ils garantissaient le retour démocratique permanent à la légitimation des actions.

Le fait que le mandat impératif pour les délégués du conseil ouvrier du niveau supérieur le plus proche soit lié au quorum majoritaire des conseils du niveau inférieur⁴⁶ montre que, dans le système des conseils, la répartition et l'intrication des pouvoirs sont organisées autrement que dans les systèmes parlementaires. La séparation du législatif de l'exécutif, qui a été instituée au cours de la lutte d'émancipation bourgeoise contre l'absolutisme féodal et qui s'est renforcée dans les systèmes constitutionnels du XIX^e siècle, mais qui, en raison de l'unité, due à l'appartenance au même parti, de la majorité parlementaire, du gouvernement et des sommets de l'administration, n'est encore que très largement une fiction, est tout à fait abandonnée dans le système des conseils : les conseils ouvriers des niveaux respectifs sont, concernant leur domaine de compétences, des organes qui parallèlement délibèrent, décident, exécutent et administrent, et dont les membres, en tant que chefs des commissariats du peuple, doivent aussi mettre en œuvre en même temps les décisions délibérées et prises par eux. En tout cas, entre le conseil ouvrier et son comité gestionnaire ou directeur, il peut se manifester en partie quelque chose comme les classiques séparation et contrôle des pouvoirs. Or, en principe, la séparation et le contrôle ne se déroulent pas à l'intérieur des conseils, mais entre les différents niveaux de la hiérarchie des conseils. Ce

⁴³ *Ibidem*. L'absence de prise en charge de cette fonction n'est pas remarquée par Fijalkowski qui part du principe d'un système des conseils construit de manière strictement hiérarchique jusqu'à sa tête.

⁴⁴ Par exemple Fijalkowski, *ibidem*.

⁴⁵ Voir, pour la conception du mandat impératif, Bermbach : *Repräsentation, Imperatives Mandat und Recall*, *ibidem*, p. 523 ; et pour une restriction possible d'un mandat impératif strictement conçu, voir Fijalkowski, *ibidem*.

⁴⁶ D'un autre côté, le conseil d'un niveau supérieur peut rejeter à la majorité les instructions de la minorité du conseil de niveau inférieur, et, dans ce cas, il revient aux délégués mis en minorité la tâche d'expliquer la décision du conseil à ses électeurs.

nouveau type de séparation des pouvoirs signifie le contrôle des conseils supérieurs par les conseils inférieurs correspondants ; il est garanti de façon permanente par le mandat impératif, par la reddition des comptes et par la possibilité de destitution. Cette information et cette formation de la volonté qui se déroulent du bas vers le haut ainsi que l'information et la consultation qui se déroulent du haut vers le bas, puis la communication en retour du bas vers le haut se fondant sur les informations obtenues d'en haut, créent, comme dans le domaine économique, une communication et un traitement de l'information de type circulaire. Cette « rétroaction entre les niveaux de décision » (Altvater) est la condition de la conciliation dialectique de la centralisation et de la décentralisation, de la mise en pratique des intérêts touchant à la société tout entière et l'autodétermination particulière, et c'est en cela que le contexte global de la société est constitué du contexte de vie direct des unités sociales élémentaires.

Étant donné le niveau donné de la complexité sociale fondée sur les forces productives hautement développées, le système politique des conseils ne peut pas lui non plus renoncer à l'administration. La conception des conseils ne s'oppose pas non plus à l'administration en soi, mais concrètement au pouvoir autonome, incontrôlé, des bureaucraties exécutives, semi-absolutistes, de l'époque wilhelminienne et à sa pérennité durant la révolution. Le démantèlement de l'appareil de l'État, ainsi que Marx et Lénine le considéraient comme nécessaire, signifiait le démantèlement des appareils de l'État bourgeois, puis l'instauration d'une nouvelle démocratie prolétarienne-socialiste et d'administrations correspondant à la dictature du prolétariat. C'est ainsi que, comme par exemple à Hambourg, les conseils ont en effet créé aussi les bases de nouveaux appareils d'administration par la restructuration des anciens. Cela a eu lieu par le fait que, à l'intérieur des conseils, ont été constitués des sous-systèmes sous la forme de commissariats du peuple. Ceux-ci ont créé un appareil administratif correspondant aux besoins courants à partir de fractions de l'ancienne administration et ils supervisaient son fonctionnement démocratique. L'élection directe en tout cas des plus hauts grades de l'administration et une rotation périodique dans l'occupation des postes démocratiseraient l'administration de manière déterminante et elles représenteraient en même temps un élément de la suppression de la séparation entre le travail intellectuel et le travail manuel.

3-. Les conseils en tant que formes de l'espace public prolétarien

Le grand schéma des angles d'approche de la notion normative et maximaliste de la démocratie des conseils qui s'est développée dans les conceptions socialistes des conseils montre que, dans ce modèle de démocratie, aucun domaine social n'est exclu, qu'il permet un accès universel, qu'il crée les conditions institutionnelles en faveur du développement de la conscience de soi, de l'autodétermination et de l'autonomie, aussi bien de chaque membre de la société que des producteurs collectifs.

L'on pourrait avec Habermas décrire ce système disposé en sous-systèmes fonctionnels ou fondé sur des unités sociales fonctionnelles (les entreprises) comme une forme « d'espace public plébéien » dans lequel « ce ne sont plus les “catégories cultivées” » qui constituent le sujet de l'espace public « mais le “peuple” inculte »⁴⁷. La notion « d'espace public prolétarien » employé par Oskar Negt et par Alexander Kluge me paraît encore plus exact dans la mesure où elle est plus adaptée à la situation historique de la lutte des classes dans le capitalisme développé.

⁴⁷ Habermas : *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, p. 8.

Cette conception de l'espace public se dégage « d'une façon de voir le contexte de la société dans son ensemble d'une manière complètement différente » de celle de l'espace public bourgeois⁴⁸. Si l'espace public bourgeois se fondait sur la liberté, l'égalité et la réciprocité des citoyens, fournies par les rapports marchands, et si le domaine de la production directe des marchandises pouvait, en vertu de l'abstraction de la valeur d'échange, en être exclu en tant que domaine privé, l'espace public prolétarien quant à lui s'édifie sur le procès de production et par voie de conséquence sur le contexte de vie immédiat du prolétariat⁴⁹. L'espace public prolétarien signifie donc, contrairement à l'espace public bourgeois, la prise en compte de la production sociale, de chaque forme historiquement déterminée et concrète du travail social, de la coopération et de la communication, aussi bien à la base qu'également dans le cadre de la société tout entière⁵⁰.

Le système des conseils, tel qu'il a été en partie développé par le mouvement des conseils en 1918/1919, et tel qu'il a été conçu théoriquement par les groupes et les partis socialistes, fournit le cadre de cet espace public de type nouveau, étant donné qu'il est fondé sur les entreprises et les professions et qu'il sert d'intermédiaire entre ces unités de base du contexte de vie prolétarien situés dans les organes des conseils centralisés et la production de l'ensemble de la société.

Seule la suppression des rapports capitalistes de production, si le prolétariat y parvient, fournit la possibilité de déployer cet espace public, c'est-à-dire aussi d'instaurer et d'établir solidement le système des conseils. Or l'espace public prolétarien n'est pas créé par le seul bouleversement des rapports de production ; il n'est que la condition de la possibilité de sa réalisation. Les conseils doivent également se libérer des formes de relations et de conscience, qui sont liées aux rapports capitalistes de production, de l'espace public bourgeois. En conséquence, le système des conseils est conçu par ses représentants radicaux comme une alternative totale au pouvoir bourgeois : il doit supprimer les rapports de production et les formes de pouvoir bourgeois et il doit instaurer de nouvelles formes de relations sociales en remplaçant l'autorité de pouvoir par l'autorité de mission, la représentation par la délégation, le bureaucratisme par l'auto-administration, la position privilégiée du chargé de fonction par l'égalité sociale, en n'excluant pas les domaines directs du travail, de l'expérience et de la vie, de la majorité de la population, mais en rendant accessible l'espace public à tous les membres de la société, en les faisant participer sur un pied d'égalité aux processus de communication, d'information et de décision, et en intensifiant cette participation au lieu d'appeler seulement à des manifestations acclamatives-plébiscitaires sporadiques. C'est uniquement par ce moyen de l'imbrication directe permanente des intérêts et des expériences des travailleurs dans « le contexte global de la production sociale »⁵¹, c'est uniquement par son intensification par la participation à ce processus et à la motivation ainsi créée et accrue à la participation, que le problème de la permanence du système des conseils, soulevé par von Oertzen, peut être résolu⁵². L'institutionnalisation des possibilités directes d'autodétermination, et des liens entre le travail et l'espace public politique, est la condition pour que les travailleurs surmontent leur attitude passive et développent un intérêt pour une participation politique permanente⁵³.

⁴⁸ Negt/Kluge : *ibidem*, p. 8, note 1.

⁴⁹ Voir *ibidem*, p. 9, note 1.

⁵⁰ Negt/Kluge : « L'espace public possède ensuite la propriété de la valeur d'usage quand l'expérience sociale s'organise en lui. » (*ibidem*, p. 20).

⁵¹ *Ibidem*, p. 115.

⁵² Voir von Oertzen : *Betriebsräte in Novemberrevolution*, p. 339 sq.

⁵³ Cf. Wilfried Gottschalch : *Modelltheoretische Darlegungen zum Problem der Räte-demokratie* [Explications du modèle théorique relatif au problème de la démocratie des conseils], dans : "Probleme der Demokratie heute", *ibidem*, p. 86-95, ici p. 93 sq.

D'après sa conception, le système des conseils développé englobe la totalité de la société et correspond à la définition de la notion de l'espace public prolétarien, ainsi qu'il est prévu par Kluge et par Negt :

« Il ... se sert de la méthode marxiste en ce sens qu'aucun sujet du bouleversement social et aucun intérêt concret ne demeurent exclus et non résolus, et il fait en sorte d'être l'intermédiaire de cet accomplissement et de cette transformation des intérêts de l'ensemble du contexte véritable de production et de socialisation... »⁵⁴.

Le système des conseils, en tant que forme de l'espace public prolétarien, ne peut pas non plus en conséquence, durant la période de transition qui va jusqu'à l'instauration complète de l'espace public prolétarien, exclure aucune « partie de la réalité de l'ennemi de classe ou bien des rapports du système environnants comme étant des formes bourgeoises liquidées », mais il doit les vaincre intrinsèquement.

Dans ce contexte, les objections, fondées sur la sociologie de l'organisation, qui sont soulevées dans la littérature à l'encontre des principes constitutifs du système de conseils⁵⁵, sont d'une pertinence qui est à prendre au sérieux lorsqu'elles sont considérées comme des anticipations des tendances de développement qui mettent en danger le système des conseils dans ses éléments constitutifs, et cela pour empêcher en temps voulu une reproduction des formes de l'espace public bourgeois et pour pouvoir parvenir à un dépassement de ces formes. Le système des conseils doit surmonter les formes de relations de la société bourgeoise qui sont actives jusque dans la structure psychique des membres de la société ; sa tâche et en même temps la condition de son existence durable, c'est la réalisation d'une révolution culturelle de grande envergure⁵⁶.

Dans le cadre de ce problème de transition concernant la création d'un espace public prolétarien en état de fonctionnement ou d'un système des conseils pleinement déployé, le problème de l'existence d'un ou plusieurs partis ouvriers doit également être discuté. Negt et Kluge conçoivent le parti ouvrier comme « la forme historiquement limitée de l'espace public prolétarien »⁵⁷, dans laquelle, d'une part, les intérêts politiques réels des travailleurs sont abordés, mais qui, d'autre part, est constituée selon « la norme d'organisation bourgeoise universelle et ubiquitaire »⁵⁸. Le parti ouvrier est la plupart du temps organisé comme « camp séparé à l'intérieur de la société bourgeoise »⁵⁹ (il en est ainsi du SPD dans le ghetto social de la classe ouvrière de l'Empire allemand). C'est en lui que sont pris en compte les espoirs et les besoins psychiques des travailleurs, c'est en lui que ceux-ci acquièrent identité et solidarité, c'est en lui que ceux-ci voient « à bon droit des parties de leurs revendications ...

⁵⁴ Negt/Kluge, *ibidem*, p. 346.

Cf. Gramsci : « Chaque équipe de travail exprime dans la personne de son commissaire la conscience unitaire qu'elle a acquise de son propre niveau d'autonomie et d'autodiscipline dans le travail, et prend une figure concrète dans le département et dans l'usine. Chaque conseil d'usine (assemblée des commissaires) exprime dans la personne des membres du comité exécutif la conscience unitaire que les ouvriers de toute la fabrique ont acquise de leur position dans le domaine industriel. ». (*Das Arbeitsinstrument* [L'instrument de travail], *ibidem*, p. 55).

⁵⁵ Voir U. Bermbach : *Ansätze zu einer Kritik des Räte-system* [Angles d'approche d'une critique du système des conseils], dans : "Berliner Zeitschrift für Politologie", 9^e année, n° 4 de décembre 1968, p. 21-31 ; Bermbach : *Räte-system als Alternative ?* [Le système des conseils comme alternative ?], *ibidem*, *passim* ; Fijalkowski, *ibidem*, *passim*.

⁵⁶ Däumig a parlé d'elle de temps à autre très vaguement ; voir *I. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 230, 235 et *II. Kongress der AuSRäte, Protokoll*, p. 174.

⁵⁷ Negt/Kluge, *ibidem*, p. 66.

⁵⁸ *Ibidem*, p. 66.

⁵⁹ *Ibidem*, p. 105.

honorées, et qu'ils considèrent d'autres parties, en tant que des promesses futures, comme en principe acceptées »⁶⁰. Mais le parti prolétarien impliqué dans l'espace public bourgeois est structuré selon les règles d'organisation de l'espace public bourgeois (comme le SPD dans l'Allemagne wilhelminienne en tant qu'association conforme au code civil), de sorte que le parti ouvrier, sous la pression du système bourgeois de domination, reproduit « inconsciemment les mécanismes de l'espace public bourgeois : délimitation, simulacre d'espace public, dictature des règles de procédure »⁶¹. Dans la révolution, le prolétariat doit se libérer de cette organisation de l'espace public prolétarien limité pour pouvoir prendre en compte la totalité sociale dans son domaine d'expérience et développer de nouvelles formes de relations⁶². Negt et Kluge :

« Quand le travailleur ou son organisation sont vainqueurs, celui-ci doit développer une nouvelle production et un nouveau mode de vie. C'est alors que débute le travail principal. »⁶³.

Il doit transformer l'organisation de « contre-système de communication » (Negt/Kluge) en système d'ensemble de communication avec des formes totalement nouvelles.

C'est ici que résident les difficultés des stades de transition pour les conseils. Ils sont certes utilisés par les travailleurs en partie comme de nouvelles formes d'organisation et envisagés comme but, mais les travailleurs, étant donné leur identification, leurs liens et leurs expériences, ne peuvent pas se séparer de but en blanc de leurs anciennes organisations⁶⁴. En tant « qu'agences de socialisation de la prise de conscience prolétarienne encore embryonnaire »⁶⁵, elles ont aussi, surtout ensuite, lorsque de larges couches de la classe ouvrière sont encore enfoncées dans les rapports d'aveuglement de l'économie capitaliste et de l'espace public bourgeois (comme dans la révolution allemande), encore une fonction importante⁶⁶. Mais le danger réside dans le fait que les formes de l'espace public bourgeois soient transférées aux conseils et qu'elles soient utilisées par les partis, ou bien par le parti qui se considère comme la seule organisation révolutionnaire, ce qui aurait pour conséquence de bloquer la formation de l'espace public prolétarien. Les conseils et les partis ouvriers ne sont donc compatibles que si les partis font fonction d'éléments du processus collectif d'apprentissage du prolétariat en ce qui concerne le traitement de manière réaliste des expériences des travailleurs et le déploiement de l'espace public prolétarien, et non pas d'offices « de technologie sociale paternaliste »⁶⁷, s'ils sont des instruments « du processus interne de libération » du prolétariat lui-même⁶⁸, et non pas des appareils destinés à l'instrumentalisation des masses⁶⁹.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 110.

⁶¹ *Ibidem*, p. 115, cf. p. 108-115, 414 sq., 422 sqq.

⁶² Cf. Gramsci : *Die Eroberung des Staates* [La conquête de l'État], *ibidem*, p. 33 sq.

⁶³ Negt/Kluge, *ibidem*, p. 112.

⁶⁴ Le fait que ce soient en particulier les groupes d'ouvriers qualifiés hautement spécialisés et autonomes ainsi que les couches ouvrières sans liens forts avec les organisations ouvrières traditionnelles qui se soient emparés de l'idée des conseils (voir von Oertzen, *ibidem*, p. 271 sqq.) justifie cette thèse, de même que le fait que ce soit les membres en faible nombre du KPD(S), et puis ultérieurement en particulier du KAPD et de l'AAUD, qui ont tenté de rompre de manière résolue avec les anciennes formes d'organisation.

⁶⁵ Negt/Kluge, *ibidem*, p. 412.

⁶⁶ C'est ainsi que le rôle du parti a aussi à quelque chose près été défini par Däumig, Müller, Rosa Luxemburg et les communistes de gauche.

⁶⁷ F. Naschold déduit de ses recherches « qu'une démocratisation réussie ne peut avoir lieu que par un processus collectif d'apprentissage, et non pas au moyen d'une technologie sociale paternaliste » (*Organisation und Demokratie* [Organisation et démocratie], Stuttgart etc., 2^e édition 1971, p. 84).

⁶⁸ A. Gramsci : *Die kommunistische Partei* [Le parti communiste], dans : A. G. : *Philosophie der Praxis* [La philosophie de la praxis], p. 80-89, ici : p. 83.

⁶⁹ Cf. Negt/Kluge, *ibidem*, p. 10 sq., note 3.

Certes, maints théoriciens des conseils se sont vigoureusement opposés à l'existence de partis dans le système socialiste des conseils développé, et ils ont prouvé à ce sujet qu'ils possédaient un flair sensible aussi bien en ce qui concerne la dissimilitude entre les formes d'organisation d'un espace public prolétarien prérévolutionnaire limité et celles d'un espace public prolétarien postrévolutionnaire, c'est-à-dire l'espace public prolétarien englobant la société dans sa totalité, qu'en ce qui concerne les formes de relations bourgeoises sédimentées dans les structures des partis⁷⁰ et leur inadéquation pour l'organisation du contexte global de la production sociale⁷¹, dans la période de transition allant jusqu'à l'élimination de toutes les contradictions de classe et au développement de nouvelles formes de la démocratie prolétarienne, mais ils concevaient les conseils comme des formes dans lesquelles les différents partis de la classe ouvrière doivent agir en faveur de la réalisation des objectifs. Dans l'espace public prolétarien achevé, dans lequel les antagonismes de classe sont eux aussi supprimés et les partis deviennent superflus en tant qu'organisations de lutte, et les partis de type traditionnel, et je suis d'accord avec Gottschalch là-dessus, n'ont « plus aucune fonction »⁷². Mais, malgré l'homogénéité sociale de principe, l'on en arrivera en eux à des fractions et à des groupes en raison de la dissimilitude des expériences des travailleurs dans les différentes entreprises, professions et branches économiques, et du fait des façons différentes de voir qui ne découlent pas directement et nécessairement des différents activités. Cela ne doit pas agir inévitablement de manière dysfonctionnelle, mais cela peut même, au sens de la mobilisation et de la formation de la conscience politique démocratiques, avoir un effet parfaitement⁷³ stimulant.

Les difficultés organisationnelles, économiques et socio-psychologiques, de la période de transition concernant la réalisation du système des conseils, du mode de production socialiste et de l'espace public prolétarien, n'ont guère ou pas du tout été discutées en 1918-1920 malgré les conceptions relatives aux conseils pour la période prérévolutionnaire ; des études pratiques font presque entièrement défaut, y compris à propos des règles organisationnelles de la transition.

Selon Negt et Kluge, les trois facteurs concomitants suivants sont considérés comme la condition pour la création de ce nouveau type d'espace public :

« L'intérêt de la classe des producteurs doit en être la force motrice ; une forme de relations, qui rapproche mutuellement les intérêts particuliers des domaines de production et l'ensemble de la société, doit pouvoir être engendrée ; enfin il ne faut pas que les blocages et les influences destructrices résultant de l'espace public bourgeois en voie de décomposition soient trop puissantes. »⁷⁴.

⁷⁰ La remarque, selon laquelle les conseils s'opposent aux partis signifierait une reproduction de l'idéologie consistant à se situer au-dessus des partis (voir Bernbach : *Rätesystem als Alternative ?*, *ibidem* p. 115 en association avec la remarque 22, p. 135), passe à côté de ces jugements. Du reste, le rejet des partis dans la Révolution allemande a été alimenté par l'expérience traumatique du mauvais comportement des appareils bureaucratiques et intégrés du mouvement ouvrier dans la Première Guerre mondiale et par la nostalgie compréhensible de la suppression de la division de la classe ouvrière dans des partis qui se font la guerre.

⁷¹ Negt/Kluge : « La structure du parti ne correspond pas au programme de travail collectif du socialisme, il n'est pas la forme organisationnelle d'expression du procès de production lui-même et de son chamboulement. Il possède au contraire des mécanismes bourgeois d'exclusion à l'égard du procès de production et du cadre de vie. » (*ibidem*, p. 424).

⁷² Gottschalch, *ibidem*, p. 92.

⁷³ Cf. les résultats rapportés par Naschold (*ibidem*, p. 34 sqq.) de la recherche de S.M. Lipset/M. Trow/J. Coleman : *Union democracy. The internal politics of the international typographical union* [La démocratie syndicale. La politique interne du syndicat international de typographes], New York 1962.

⁷⁴ Negt/Kluge, *ibidem*, p. 163.

L'“intérêt” de la classe ouvrière a certes été la “force motrice” dans la Révolution allemande, mais l'intérêt de la majorité du prolétariat a été trop limité, trop déterminé par la solidarité avec les anciennes organisations, trop lié aux chefs de ces organisations, pour que les travailleurs aient pu consolider et parfaire les nouvelles formes de relations créées avec les conseils, et opposer efficacement une résistance « aux influences inhibitrices et destructrices » de l'espace public bourgeois et de ses appareils de répression. C'est ainsi que les conceptions relatives aux conseils ne sont restées que des modèles lointains du mouvement et qu'elles sont devenues des utopies et des signes marquant l'échec de la révolution.

Dans un éditorial destiné au I^o Congrès des conseils, Rosa Luxemburg caractérisait la condition de la formation et de l'échec des conseils comme des formes de l'espace public prolétarien :

« ... les conseils sans la révolution sont morts. »⁷⁵.

⁷⁵ R. Luxemburg : *Auf die Schanzen* [Sur le tremplin], dans : “Die Rote Fahne”, n° 30 du 15-12-1918.